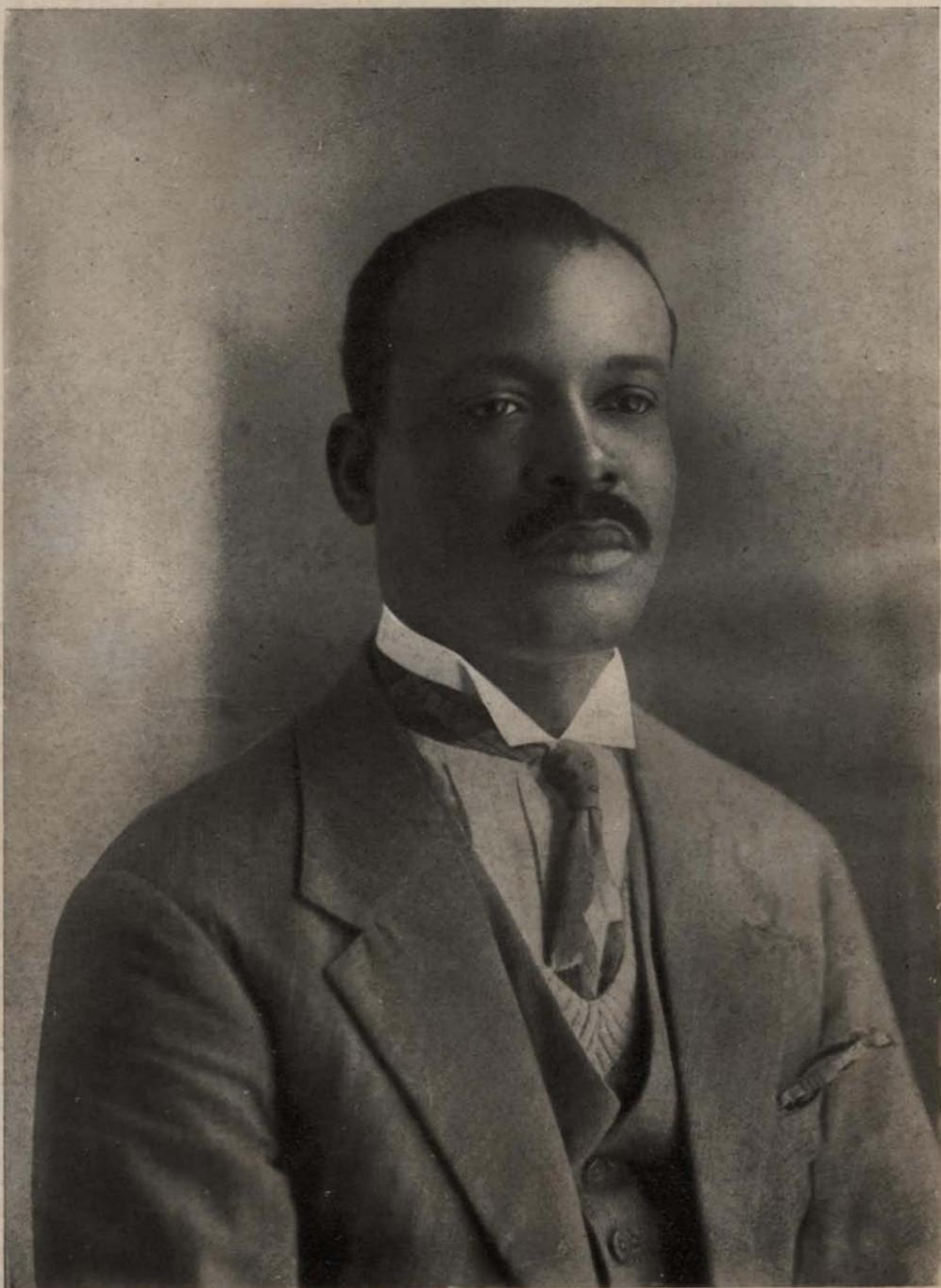


DU MÊME AUTEUR

- 1° *A short Notice ou Mount Pele and its eruptions* (1929),
sous le pseudonyme de Sierace HIPLOMEN. Traducteur :
M. H. OLYMPIE, Professeur d'anglais au Lycée Schœl-
cher (Martinique) 12.50
- 2° *La Montagne Pelée et l'effroyable destruction de Saint-
Pierre en 1902, Le brusque réveil du volcan en 1929*
(1930) 30. »
- 3° *Souvenirs*, 2° édition de 3000 exemplaires avec illustra-
tions (1931) 16. »
-

Antilles Guyane





39. — M. Philémon.

917-298.2
PHI
CÉSAIRE PHILÉMON

GALERIES MARTINIQUAISES

POPULATION • MŒURS • ACTIVITÉS DIVERSES ET PAYSAGES DE LA MARTINIQUE

3 CARTES

42 ILLUSTRATIONS

1^{re} ÉDITION

2^{me} MILLE



◆
EN VENTE :

Pour la Martinique :
DANS TOUTES LES LIBRAIRIES
ET CHEZ L'AUTEUR
17, Rue Lamartine, 17
FORT-DE-FRANCE

Pour la France :
CHEZ L'AUTEUR
97, Rue Vieille-du-Temple
PARIS (3^e)

0170

EXPOSITION COLONIALE INTERNATIONALE
PARIS 1931

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation
réservés pour tous les pays.

Copyright by Césaire Philémon 1930.

A tous ceux, Compatriotes de la Martinique et Français de la Métropole qui ont bien voulu apporter à notre œuvre leur aimable et dévoué concours;

A MM. J. Symphorien et I. Veille, photographes; Sainte-Luce, instituteur au Carbet; Durringer, Boutin, Achille et Revert, professeurs au lycée Schœlcher; Benoît-Jeannette, négociant à Fort-de-France; Eda Pierre, du Service d'Agriculture; Pierre Hayot, industriel, et Frank A. Perret, volcanologue américain en mission à la Martinique, qui ont gracieusement mis à notre disposition des vues photographiques pour l'illustration de « Galeries Martiniquaises », nous offrons ici, — accompagné de nos bien sincères remerciements, — l'hommage de notre cordiale gratitude.

Paris, le 10 juin 1931.

Césaire PHILÉMON.



AVANT-PROPOS

de M. L.-B. CONSEIL

Instituteur,

Ancien chargé de mission du Gouvernement de la Martinique

La Martinique ! L'une de ces « Isles » lointaines, de ces « Petites Antilles » au nom si harmonieux, si poétiquement évocateur ! Sont-ils très nombreux, ceux qui peuvent se flatter de la connaître sous « son vrai visage », — pour employer ce terme dont on a bien abusé ces temps derniers, mais qui néanmoins rend exactement notre pensée ? Cette Martinique dont les produits, la réputation, le charme puissamment fascinateur hantent les imaginations jusqu'aux confins de l'univers civilisé aussi bien dans le Nouveau Monde que dans l'Ancien Continent, est-elle bien connue, même de ses plus sincères admirateurs, même de la plupart de ses propres enfants ? Presque plus rien n'est ignoré de l'histoire, de la géographie, des mœurs, de l'idéal, des virtualités d'une grande nation comme la France, explorée en tous sens, dans l'espace et dans le temps par une armée de savants, d'écrivains, d'économistes, de philosophes.

La Martinique, elle, depuis trois siècles, a bien été l'objet d'études attentives, mais pas avec la continuité, l'ampleur et surtout l'esprit de synthèse qui rassemblent méthodiquement, sans arrêt, les traits pour en composer finalement la physiologie des grands peuples. Les travaux partiels concernant cette petite île sont très nombreux : la liste de ceux que conserve la Bibliothèque Nationale forme à elle seule un catalogue de plusieurs volumes. Mais plutôt rares sont les tableaux qui donnent une idée suffisante et précise de l'histoire et de la vie actuelle de la colonie.

Le livre de M. Césaire Philémon, venant après les dernières éruptions du Mont Pelé, tenant compte des données les plus récentes de la statistique en même temps que des traits les plus caractéristiques de notre vie sociale d'aujourd'hui, vient

à son heure au moment où s'ouvre l'Exposition Coloniale internationale, pour marquer, définir complètement le stade de civilisation auquel est parvenue la Martinique trois cents ans après son occupation par les Français.

La méthode de M. Philémon est connue : c'est celle qui a fait tout l'intérêt, tout le succès de son étude sur La Montagne Pelée et l'effroyable destruction de Saint-Pierre. Elle consiste à édifier l'œuvre sur une large documentation, et à présenter au lecteur deux sortes de tableaux : les uns où l'auteur extrait de ses documents des descriptions toujours fidèles, colorées, pittoresques, des récits alertes, spirituels ou émouvants, frisant par endroits l'épopée; les autres, où l'auteur ouvre devant vous les pièces de son dossier, les offre à votre imagination et à vos méditations : il s'efface alors, et vous laisse la liberté complète d'être ému, renseigné, de tirer des conclusions suivant votre état d'esprit; vous êtes ainsi en contact direct avec les réalités et vos jugements ou impressions naissent spontanément de ce contact.

D'où le double intérêt de ce livre : c'est une monographie d'une érudition de bon aloi, et c'est une anthologie où l'on peut saisir, à même les textes, l'âme, les mœurs et le degré de culture intellectuelle, artistique et morale d'un peuple.

Ceux qui veulent savoir exactement, par les faits, quelle est la puissance créatrice du génie de la France, n'ont qu'à lire le livre de M. Philémon : ils y verront comment ce génie a su harmoniser, modeler des éléments ethniques de toutes les origines et en tirer cette société laborieuse, digne par les sentiments les plus élevés, les plus nobles, digne par l'éducation, par les souvenirs et par les aspirations de l'élite de la société française.

Ces choses-là méritaient d'être rappelées : M. Philémon l'a fait avec le patriotisme le plus impartial, c'est-à-dire le plus sincère, le plus éclairé; il a bien mérité de la Martinique et de la France.

L.-B. CONSEIL.

24 avril 1931.

LETTRE DE M. LOUIS ACHILLE

AGRÉGÉ DE L'UNIVERSITÉ
PROFESSEUR AU LYCÉE SCHËLCHER (MARTINIQUE)



Fort-de-France, le 28 mars 1931.

Cher ami,

J'ai lu avec le plus grand intérêt les bonnes feuilles de votre nouvel ouvrage, et en applaudissant à votre activité littéraire, je vous félicite d'avoir réuni en un seul volume tant de renseignements qu'il fallait, sans compter les inédits, à grand'peine chercher dans maints ouvrages épars et rares.

Qui voudra se documenter sur notre petit pays n'aura qu'à ouvrir votre livre pour trouver l'information abondante et exacte qui l'intéresse, tant sur le passé que sur la situation actuelle. Et l'on mesurera mieux l'inanité des racontars fantaisistes que les romanciers de passage, fabricants d'exotisme, prodigent au public.

Votre souci d'exactitude ne va pas jusqu'à une impassible neutralité, et l'on retrouve l'homme ardent et sensible sous certains chapitres, mais vos sentiments restent généreux dans l'émotion et votre raison équitable.

Cette œuvre est un nouveau témoignage d'amour filial pour notre douce Martinique qui mérite d'être mieux connue, et d'abord de ses enfants. Votre livre y contribuera et je lui souhaite le même succès qu'a obtenu votre étude sur la Montagne Pelée.

Cordialement vôtre,

L. ACHILLE.

Fort-de-France, le 19 mars 1931.

A Monsieur Eugène DESTREHEM, Inspecteur Principal,
Chef du Service des Douanes à la Martinique,

Fort-de-France.

Mon Inspecteur,

Au cours des années que les exigences de votre féconde carrière administrative vous ont amené à passer dans notre « île de beauté », qui est aussi, hélas ! « île d'épouvante », vous n'êtes pas sans avoir suffisamment observé les hommes et les choses, sans avoir recueilli à leur endroit des impressions assez profondes et assez complètes, pour pouvoir émettre une opinion autorisée, aussi juste qu'impartiale, sur les caractéristiques essentielles de notre société coloniale et les autres traits principaux de la physionomie de notre petite patrie.

Les « commis voyageurs en exotisme » qui prétendent scruter tous les replis intimes de l'âme créole et étudier la Martinique entière dans l'intervalle de deux courriers successifs, ou même durant les quelques heures d'une escale à Fort-de-France, ont trop souvent dénaturé dans leurs écrits le véritable visage de « Madinina », pour qu'il n'apparaisse pas nécessaire d'avoir recours, de temps à autre, au témoignage, à l'attestation d'hommes d'une perspicacité, d'une probité aussi bien reconnues que les vôtres, contre les déformations, soit involontaires, soit tendancieuses, que subissent parfois des ouvrages destinés à la publicité.

C'est dans cette pensée, mon Inspecteur, que je me permets de m'adresser très respectueusement à votre haute obligeance pour qu'elle veuille bien présenter au grand public le présent

ouvrage que j'ai l'honneur de soumettre à votre bienveillant examen, si tant est que vous ne le jugiez pas trop indigne de vos suffrages.

Je vous prie, en même temps, de considérer le geste de votre modeste subordonné comme un hommage d'entière confiance dans vos nobles qualités et de grande déférence envers votre personnalité.

Veillez agréer, mon Inspecteur, avec mes remerciements anticipés, l'expression de mes sentiments les plus dévoués et les plus reconnaissants.

CÉSAIRE PHILÉMON.

Mon cher Philémon,

Ce n'est pas sans une certaine appréhension que j'ai accepté de rédiger la préface de votre nouvel ouvrage, car je ne me dissimule nullement les périls de cette mission, pas plus que je n'en mésestime l'honneur.

Etranger à la Martinique que je n'ai connue qu'en fonctionnaire de passage, il m'est bien difficile de formuler une appréciation et de donner un avis sur des gens et des choses que je n'ai pas toujours vus, sans doute, avec les mêmes yeux que vos compatriotes et que vous-même.

Néanmoins, je puis vous dire que j'apprécie votre travail dont la documentation abondante révèle de nombreuses et patientes recherches et dont la forme fait honneur aux maîtres dont vous vous réclamez. Je l'apprécie davantage encore parce que, à aucun moment, sa préparation ne vous a détourné de vos devoirs professionnels. Seuls, ceux à qui vous aviez confié votre projet pouvaient se douter que le fonctionnaire ponctuel et assidu que vous êtes, occupait ses heures de repos à la rédaction d'un ouvrage destiné à faire connaître et apprécier son pays.

La tâche n'était pas au-dessus de vos forces. Vous en aviez fourni la preuve par votre précédente étude sur la Montagne Pelée qui, venue à son heure, a permis aux profanes, et ils sont nombreux même à la Martinique, de se faire une idée exacte des phénomènes de 1902 sans qu'ils soient obligés de consulter le savant ouvrage de M. le Professeur Lacroix, plus particulièrement destiné, sinon aux rares spécialistes, mais tout au moins à des lecteurs pourvus d'une forte culture scientifique et qui, d'ailleurs, est aujourd'hui introuvable en librairie.

Bien qu'une partie importante de votre nouveau livre soit consacrée à la continuation de votre œuvre de vulgarisation sur le trop célèbre volcan et à l'analyse des phénomènes éruptifs qui, en 1929 et 1930, se sont produits postérieurement à l'achèvement du précédent ouvrage, vous avez envisagé la présentation de votre pays sous un certain nombre d'aspects autres que l'aspect volcanique. Fervent sportif, excursionniste audacieux et mutualiste convaincu, il est tout naturel que dans « Galeries Martiniquaises » vous ayez entrepris l'étude de votre île sous divers points de vue auxquels vous consacrez autant de chapitres, votre activité personnelle revêtant les formes multiples du thème de chacun d'eux.

« Galeries Martiniquaises », votre titre me rappelle « Esquisses Martiniquaises » de Lafcadio Hearn auxquelles beaucoup de

nouveaux débarqués doivent, malgré le recul du temps, d'avoir cru facilement comprendre la Martinique et l'âme créole. Votre ouvrage, conçu sur un plan différent, ayant une orientation différente, ne fait pas double emploi avec celui de Lafcadio, ni avec la remarquable « Madinina » de votre compatriote le D^r Dufougeré, pas plus qu'avec « Trois ans à la Martinique » de l'ancien vice-recteur Garraud. Toutes ces œuvres se complètent et forment avec les délicieux contes d'André Thomarel et les poésies de Daniel Thaly un ensemble littéraire qui fait connaître et aimer la Martinique. A côté de ses aînés votre livre fera bonne figure dans cet ensemble auquel M^{me} Camille Gast, M^{me} Thérèse Herpin et M^{me} Célarié ont apporté la contribution de leur talent par des descriptions de l'île qui les a charmées. Il est à souhaiter qu'il sorte un jour complété par la publication en librairie des souvenirs pierrotins de Paul Boye, des contes d'Henry Cadore et des poésies de Joyau.

A côté du volcan dont vous avez escaladé les pentes abruptes, parcouru les champs de cendres et côtoyé les éperons calcinés, vous avez dépeint les paysages verdoyants dont l'aspect repose des spectacles de désolation et de mort de la Pelée. En lisant vos descriptions l'on revoit, avec un peu de nostalgie peut-être, les touffes de bambous, les fougères arborescentes, les orchidées et les balisiers à la fleur étrange de la Trace, du Calvaire et des Pitons, les eaux limpides et claires des petites rivières de l'Alma ou d'Absalon; par une coulée avec comme fond de tableau les flots d'émeraude de la mer Caraïbe, l'on aperçoit le vert plus clair des champs de cannes aux hautes tiges fléchées qui, au vent d'octobre, ondulent comme des vagues, et, pour se croire transporté sur vos mornes, il ne manque au lecteur que de s'entendre saluer d'une haute branche par les quatre notes harmonieuses du Siffleur des Montagnes.

Après avoir examiné les paysages de votre pays, vous en avez étudié les hommes. Ceux d'hier appartiennent à l'histoire locale et les adversaires d'alors semblent réconciliés après leur mort dans la commune admiration de leurs successeurs qui, sous des étiquettes adverses, se réclament à la fois de Deproge et d'Hurard, de Clément et de Duquesnay. Il en sera de même de ceux d'aujourd'hui.

A côté des hommes de premier plan qui font honneur à la Colonie et dont deux ont déjà été appelés dans les Conseils du Gouvernement, il en est d'autres moins en vue qui continuent la tradition de la bourgeoisie cultivée et éclairée qui a fait de la Martinique ce qu'elle est aujourd'hui.

Quant au peuple, encore un peu enfant, il est foncièrement bon, capable d'enthousiasme et accessible à toutes les idées généreuses. Travailleur courageux, il est malheureusement

quelque peu insouciant, mais le développement de la Mutualité permet d'espérer qu'il finira par acquérir, après le sens de l'altérisme, celui de la prévoyance qui existe déjà dans la classe des petits propriétaires. Il aime la pompe des cérémonies religieuses, l'éclat des manifestations officielles et des parades militaires, mais aussi la musique bruyante des dancings, les cortèges de Carnaval et les spectacles mouvementés. Il se presse aux combats de coqs, aux matches de boxe, au cinéma et ne dédaigne pas de se rassembler pour assister aux défis que s'adressent en longues invectives, à la manière des héros du vieil Homère, deux travailleurs qui se cherchent querelle sans avoir envie d'en venir aux mains. Il est d'autre part respectueux de l'autorité sous toutes ses formes, déférent, poli et serviable et, comme du reste toute la Martinique, hospitalier et accueillant.

L'étude des hommes appelle celle de leurs idées et vous avez ainsi abordé une grave question qui a souvent, et presque toujours, été à la base de tous les différends et de tous les malentendus qui ont, durant des années, séparé vos concitoyens: la question des races. Vous l'avez traitée avec une objectivité qui vous fait honneur et l'observateur désintéressé que peut être l'Européen qui a vécu dans votre pays, arrive à la même appréciation que vous sur la position actuelle de ce problème. La question de races et de couleurs s'efface de jour en jour, le préjugé ethnique reste l'apanage de quelques milieux de plus en plus réduits et ne fait plus guère l'objet que de propos de salons. Il est permis de prévoir qu'il s'éteindra bientôt comme s'est éteinte, dans la population blanche, la distinction qui a pu exister autrefois entre les fils des cadets de familles nobles et ceux des « engagés ».

Les hommes de couleur se sont fait leur place; par leur travail, leurs fortes études et leur valeur personnelle, un certain nombre d'entre eux occupent des situations de premier plan. Il n'y a plus de question de races en politique et pas davantage en affaires; dans chacun de vos cercles et de vos syndicats professionnels, dans vos clubs, dans vos sociétés sportives ou vos associations mutualistes, des relations courtoises, cordiales et même souvent amicales, unissent les membres de ces groupements, quelle que soit la couleur de leur épiderme.

Il en est de même en ce qui concerne ce qui fut, il y a un demi-siècle, l'irritant problème de la laïcité. Formés par les premiers instituteurs venus de France, vos maîtres, dont l'instruction — car, à ma connaissance, il n'y a pas eu parmi eux beaucoup d'autodidactes — avait été commencée par les Frères de Plœrmel et les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny à qui de très bons esprits laïques se plaisent encore aujourd'hui à rendre

justice, ont à leur tour façonné des élèves qui sont, eux aussi, devenus des maîtres. La colonie a pu ainsi soutenir, sans avoir à faire appel de nouveau à des éléments de l'extérieur, le remarquable effort qu'elle a accompli pour la diffusion de l'enseignement. Je dis l'enseignement et non l'instruction, car, il faut bien l'avouer, l'absence pour ainsi dire complète d'œuvres post-scolaires rend parfois inutiles le travail persévérant, la patience et le dévouement de l'instituteur.

De votre enseignement secondaire, je ne dirai qu'une chose : c'est que ses bacheliers font très bonne figure dans tous les concours auxquels ils prennent part, soit pour l'entrée aux Grandes Ecoles, soit pour l'accès des carrières administratives et dans toutes les Facultés où ils se font inscrire.

La laïcité n'est plus en discussion à la Martinique où, sur ce point, les idées sont larges et où le Maire, le Prêtre et le Directeur d'école, par une mutuelle tolérance et une estime réciproque, vivent généralement en bonne intelligence et réalisent sans effort l'Union Sacrée lorsqu'il est fait appel à leur concours en faveur d'une œuvre de solidarité locale ou nationale.

Après les hommes et les idées, vous avez examiné l'activité économique de la Colonie. A ce point de vue, la Martinique tient honorablement sa place dans notre Empire d'outre-mer et constitue au milieu de l'archipel des Antilles un flot de prospérité qui n'a pas encore été atteint par la crise mondiale. Vous citez dans votre ouvrage les chiffres des statistiques de 1929; je puis vous dire que, malgré la perturbation causée à l'activité industrielle et commerciale par les manifestations du volcan, la balance de 1930 est encore plus favorable. Votre petit pays connaît depuis quelques années une situation sans précédent, sur laquelle il ne faudrait pourtant pas se faire trop d'illusions, car elle résulte uniquement du régime du contingentement des rhums et ne durera qu'autant que sera maintenu ce régime si la Martinique reste un pays de monoculture. Souhaitons que le contingentement subsiste encore longtemps, car quoique, d'après ses détracteurs, il soit injuste dans son principe et, d'après ceux que ne satisfait pas sa répartition, injuste dans son application, il n'en constitue pas moins un bienfait dont profite toute la population et qui procure au Budget local, sous forme d'impôts indirects, la plus grande part de ses ressources.

La Martinique a connu tous les cataclysmes possibles : cyclones, raz de marée, éruptions volcaniques, tremblements de terre, incendies s'y sont suivis à diverses reprises avec une fréquence déconcertante. Chaque fois ses habitants se sont remis courageusement à l'œuvre, ont relevé leurs maisons, reconstruit leurs usines, replanté leurs champs et effacé en un temps rela-

tivement court les traces de la catastrophe qui en quelques heures avait détruit le fruit de plusieurs années d'efforts.

A côté de ces bouleversements accidentels et imprévisibles, il existe chez vous un danger permanent et apparent: la monoculture. Si un jour les produits des industries sucrière et rhumière ne trouvaient plus un écoulement facile et rémunérateur, ce serait la ruine de la Colonie, dont presque toutes les terres cultivées sont plantées en cannes. L'attention des intéressés a été fréquemment appelée sur la gravité de cette situation à laquelle les pouvoirs publics, non contents de l'indiquer, cherchent à remédier.

La stabilisation du contingent des usines, par la fixation pour chacune d'elles de la quantité de sucre qu'elle devra fabriquer annuellement pour obtenir sa part intégrale de contingent, mettra fin à la course à la plantation et permettra de rendre à d'autres cultures des terres dont la production en cannes se trouverait désormais sans emploi. D'autre part, si l'Administration s'est engagée généreusement dans la voie des primes aux cultures secondaires, elle a donné, par l'institution et le récent développement du Crédit agricole, à beaucoup de petits et moyens planteurs, la possibilité de n'être plus tributaires des usines sucrières et de consacrer leurs terres à ces autres cultures.

Sur divers points de l'île des agriculteurs ont entrepris la plantation du bananier, qui rapporte aussi vite que la canne et se reproduit d'une façon à peu près identique. Un frigorifique en construction à Fort-de-France permettra de rassembler et de conserver les régimes en attendant leur embarquement.

Si, par suite du relèvement des droits d'entrée dont son principal client étranger frappe ses produits, l'industrie citronnière semble momentanément périliter, les plantations de lemon grass et les diverses utilisations industrielles de cette plante paraissent appelées à un certain développement.

La culture de l'ananas qui, depuis plusieurs années, fait vivre un certain nombre de petits planteurs et de travailleurs martiniquais, pourrait aussi s'étendre. Il suffirait pour cela, semble-t-il, que les conserves d'ananas coloniales bénéficient à l'entrée en France d'un léger relèvement de la protection qui leur est accordée et dont le taux actuel ne leur permet que difficilement de lutter sur le marché métropolitain contre leurs similaires étrangers.

Indépendamment de ces cultures qui, avec celle du cacao, présentent seules aujourd'hui quelque importance, d'autres pourraient être appelées à donner d'excellents résultats. Diverses plantes oléagineuses: cocotier, ricin; ou textiles: coton, sisal, poussent en peuplements naturels sur votre sol et le café

actuellement bien délaissé, ainsi que le tabac presque complètement abandonné, ont fait autrefois la fortune de la Martinique.

Il faut donc espérer qu'à l'abri du contingentement qui permettra longtemps encore aux planteurs de cannes, aux usines sucrières et aux distilleries de conserver une situation prospère, la sollicitude de la Métropole, les efforts de l'Administration et les initiatives privées réussiront à développer à la Colonie les cultures secondaires existantes, à la doter de cultures et d'industries nouvelles et rémunératrices et à remédier ainsi d'avance, dans une assez large mesure, aux conséquences économiques désastreuses que la monoculture pourrait avoir un jour pour votre pays.

Si la Colonie est riche, elle fait un utile emploi de ses ressources. Elle améliore ses routes et ses moyens de transport, son port merveilleusement situé dans une des plus belles rades du monde, sur la route du Canal de Panama, doit être prochainement aménagé et pourvu d'un outillage moderne qui ne pourra que contribuer à l'accroissement de son trafic en tant que port de transit et d'entrepôt.

Les œuvres sociales, tant officielles que privées, sont très développées chez vous. Ainsi que l'Enseignement, l'Assistance publique est l'objet de toute la sollicitude de l'Administration et des corps élus: hôpitaux, maternités, crèches, dispensaires, écoles de sages-femmes et d'infirmiers, secours viagers aux vieillards indigents et aux incurables, allocations aux familles nombreuses figurent au Budget local pour des sommes importantes auxquelles il faut ajouter les subventions allouées à certaines œuvres privées: asiles, ouvroirs, orphelinats.

Si la Martinique pratique la charité, elle aime aussi la justice et la Commission consultative du Travail, dans laquelle, à côté de l'Administration impartiale, tous les intérêts en apparence opposés sont représentés, veille à l'équité dans les rapports entre l'Industrie et l'Agriculture et entre le Capital et le Travail.

La Mutualité est florissante à la Colonie et une importante Fédération, dont vous êtes d'ailleurs un des dirigeants, groupe un grand nombre de Sociétés très actives qui voient d'année en année grossir le nombre de ceux qui pratiquent la bienfaisance par la solidarité.

L'esprit d'association est très répandu parmi vos compatriotes; à côté de nombreux syndicats professionnels et des sections de toutes les Unions métropolitaines d'anciens Combattants, une autre Fédération à laquelle vous appartenez également, réunit les sociétés sportives, car le sport est en honneur à la Martinique, et vos divers championnats ardemment disputés font l'objet de très intéressantes réunions. Depuis quelques an-

nées l'éducation physique est obligatoirement pratiquée dans toutes les écoles et les Conseils de revision enregistrent périodiquement les heureux effets de cet enseignement.

Colonie ancienne et très évoluée, votre pays est plutôt un vieux Département français. L'Océan qui le sépare des autres départements ne sera bientôt plus un obstacle à l'établissement de relations journalières entre eux, car le grand poste de T.S.F. de Fort-de-France et la station de radio-diffusion coloniale de Pontoise, due à l'initiative de votre éminent représentant au Parlement, M. Alcide Delmont, ignoreront la distance que les caravelles de Christophe Colomb mettaient cinq mois à franchir et que les luxueux paquebots de la ligne postale actuelle ne couvrent qu'en douze ou quatorze jours. Bientôt aussi, sans doute, les efforts persévérants des zélés protagonistes de l'aviation aux Antilles aboutiront pour les voyageurs et les correspondances à une liaison plus rapide d'une rive à l'autre de l'Atlantique.

En sa qualité de petite France d'outre-mer la Martinique a, depuis plusieurs siècles, participé aux événements de notre histoire nationale. A Fort-de-France, l'ancien Fort-Royal de la Monarchie, une plaque de marbre rappelle, à l'entrée du Fort Saint-Louis, l'héroïsme d'une poignée de soldats et de colons qui obligèrent les équipages de la puissante flotte de Ruyter à se réembarquer et à renoncer à la conquête de l'île. Pendant la guerre de l'Indépendance des Etats-Unis et, plus près de nous, durant la campagne du Mexique, des contingents martiniquais participèrent à ces expéditions et dans nos guerres continentales votre pays a toujours été représenté.

De 1914 à 1918 notamment, il a envoyé aux Armées près de quinze mille combattants, dont une forte proportion d'engagés volontaires, et toute son industrie a été uniquement employée aux besoins de la Défense nationale. Les plaques de marbre apposées sur les Monuments aux Morts de vos trente-deux communes attestent que plus d'un millier de vos compatriotes sont morts pour la France. Quant aux survivants, les mutilés, les médaillés et les croix de guerre que l'on rencontre nombreux, aussi bien dans les bourgs de la campagne que dans les rues du chef-lieu, sont un vivant témoignage de l'héroïsme dont les Martiniquais de toutes conditions ont fait preuve durant la tourmente, et l'un des souvenirs les plus émouvants que je conserverai de mon séjour dans votre beau pays sera d'avoir eu l'honneur, il y a quelques mois, de présenter au théâtre de Fort-de-France, à M. le Sous-Secrétaire d'Etat aux Colonies, les drapeaux et les délégations de toutes les Associations d'Anciens Combattants.

La Martinique est ardemment patriote; elle est française de

longue date et veut rester française. Dans ce petit coin de terre qui rachète son exigüité par la densité de sa population (205 habitants par kilomètre carré) l'accord sur ce point est unanime et, qu'il soit Breton, Flamand, Basque ou Savoyard, le Français de la Métropole qui débarque chez vous se sent aussitôt chez lui.

Les visiteurs nombreux qui parcourront les salles de l'élégant pavillon qui représente « Madinina » à l'Exposition Coloniale, emporteront certainement de cette brève excursion la même impression. Ils verront que par son histoire, son activité économique, ses constants efforts vers tous les progrès, le charme de son climat, l'éclat de son ciel, le pittoresque de ses sites et l'affabilité de ses habitants, l'Île de Beauté mérite bien son nom d'Île des Revenants et quelques-uns éprouveront peut-être le désir de la voir de plus près. Votre livre leur en facilitera la connaissance et la compréhension. En l'écrivant, vous avez vis-à-vis de votre petite patrie, fait acte de bon fils.

Telles sont, mon cher Philémon, les quelques impressions que la lecture du manuscrit de « Galeries Martiniquaises » a pu laisser à un ami sincère de votre pays, qui ne souhaite que de le savoir toujours plus beau et toujours plus prospère et qui gardera le meilleur souvenir des quelques années qu'il y a vécues.

Bien cordialement.

E. DESTREHEM.

Paris, 28 mai 1931.

PREMIÈRE PARTIE

I

SUR LES ORIGINES DE LA MARTINIQUE

Il semble, d'après des relations puisées à différentes sources, que, longtemps avant l'arrivée de Christophe Colomb à la Martinique le 15 juin 1502 sur la partie de la côte occidentale où devait s'élever plus tard le bourg du Carbet, de hardis navigateurs parcourant en tous sens les mers de l'Atlantique, avaient déjà découvert notre île et y étaient descendus (1). Ces audacieux aventuriers, gens de la boucane et de la flibuste, avaient pris l'habitude de « cacher soigneusement le but de leurs expéditions », afin d'éviter la concurrence et l'on s'explique qu'ils aient « emporté avec eux le secret de leurs voyages ».

Arthur Girault (2) et d'autres historiens de renom admettent que les marins basques et normands, en particulier, s'étaient spécialisés dans ce genre d'industrie. Pratiquant sur une grande échelle « la pêche et le commerce maritime », naviguant dans les eaux les plus lointaines, ces hommes intrépides entretenaient vraisemblablement « des relations avec le continent américain avant la découverte de Colomb ». C'est à cette époque (1402) que Jean de Béthencourt, seigneur normand, « fonda un établissement aux Canaries ». Plus tard (1488), Jean Cousin serait parti de Dieppe (véritable nid de hardis capitaines) à la recherche des Indes en direction de l'Amérique.

Plus tard encore, des marins s'élançèrent de Rouen, de Dieppe, et disputèrent âprement aux Espagnols et aux Por-

(1) Etudes sur les rapports de l'Amérique et de l'Ancien Continent avant Christophe Colomb, par Gaffarel.

(2) Principes de Colonisation et de Législation Coloniale, par A. Girault.

tugais la prétention qu'avaient ces corsaires de leur interdire la navigation sur les côtes américaines.

Qui sait si, au cours de ces voyages et de ces luttes épiques, la Martinique ne fut pas quelquefois visitée par les chercheurs d'épices et les écumeurs des mers?

*
**

En tout cas, s'il est discutable que Colomb ait découvert notre île le 11 novembre 1493 (1) date qui correspond à la Saint-Martin, il est absolument hors de conteste qu'il y fit son apparition le 15 juin 1502, et vint mouiller sa caravelle en face l'endroit où se trouve aujourd'hui le Carbet. C'était au cours de son quatrième voyage. Il était parti des îles Canaries le jeudi 26 mai 1502.

Le nom du célèbre et immortel navigateur génois est trop connu et son œuvre trop vulgarisée, pour qu'il soit nécessaire d'insister ici sur ce que fut cet homme extraordinaire et sa gigantesque entreprise.

Le fait seulement d'avoir réussi à faire partager sa croyance et à organiser sa première expédition, en quittant le port espagnol de Palos le 3 août 1492, avec la *Santa-Maria*, commandée par lui et les deux autres caravelles, la *Nina* et la *Pinta*, sous les ordres des frères Martin-Alonzo et Vincent Pinzon, est considéré pour cette époque, comme une éclatante victoire, un immense succès. « Les grandes victoires ne sont pas toujours celles qui coûtent du sang. » On devine, en effet, ce qu'il dut lui en coûter de patience, de persévérance, de courage, d'énergie, de ténacité pour convaincre ses contradicteurs de l'existence d'un continent à l'ouest du Vieux Monde. Et son indomptable volonté, soutenue par la prescience, éclairée par la vision d'une route qu'il croyait fermement se diriger vers l'Inde par l'Occident, devait l'amener à découvrir un pays nouveau, un grand continent dont les possibilités économiques et sociales allaient transformer et accroître considérablement les activités et les conceptions, jusque-là trop étroites, du genre humain.

Tant est prodigieuse la renommée de l'illustre explorateur, et tant immaculée demeure sa gloire, que l'on discute encore de nos jours la question de savoir s'il était Italien ou Espagnol. La controverse est très vive sur ce chapitre.

Peut-être ne fut-il pas, selon certaines apparences, le premier Européen qui foulât la terre américaine.

(1) Guide du touriste aux Antilles Françaises, par A. Juvanon, Barrièr, Ch. Laisant (1913).

Canal de la Dominique



Le 2 Mai 1902
 cette ville est
 entourée, formée
 de bois par
 l'éruption du
 Mont Pelee

Légende

- Chef-lieu de l'île
- Chef-lieu d'arrondissement
- Chef-lieu de canton
- Commune
- Route
- - - Limite d'arrondissement
- Limite de canton

Canal de Ste Lucie

N'importe. Sa gloire légendaire et son impérissable célébrité sont l'objet d'ardentes discussions tendant à prouver qu'il appartenait à l'un ou à l'autre des deux pays qui se disputent sa nationalité.

Le journal local, *La Paix* (1) publia à ce sujet la note suivante :

« Les érudits italiens venaient d'établir un monceau de paperasses contemporaines, — des plus authentiques, bien sûr, — prouvant que si Colomb n'a jamais été fasciste, il est né du moins Italien, de bonne et pure souche.

« Mais voici tout cet amas documentaire ébranlé par la découverte, en Espagne, d'un *autographe de Colomb*, où il se donne 28 ans à son premier voyage en 1492, et *revendique la nationalité espagnole*.

« Cela nous promet de beaux flots d'encre.

« En attendant, l'Espagne, voulant marquer le point, vient d'émettre une superbe série de timbres-poste, glorifiant l'heureux navigateur. Sur les vignettes, imprimées à Londres, aussi variées en leurs grandes dimensions que riches de coloris et finement gravées, on peut voir la caravelle *Santa-Maria*, vue par l'avant sur le 5 centimes, par l'arrière sur le 20 centimes, et en compagnie de ces deux « conserves », sur le 40 centimes. Les portraits de Colomb, Martin Pinzon, Vincent Pinzon, paraissent sur les deux 25 centimes, et le 30, pour se trouver réunis sur le 10 pesetas. Sur le 4 pesetas, Colomb est inquiet dans sa cabine; sur d'autres, il débarque à Guanahani ou s'embarque à Palos, tandis que les 10 et 20 centimes nous rappellent que le fameux monastère de la Rabida est en Espagne.

« Belle édition dont pourraient s'inspirer les dessinateurs de la série qu'éditera, — nous l'espérons —, la Martinique, pour faire savoir au monde, dans cinq ans, qu'elle est française depuis 1635, donc depuis 300 ans. »

*
**

Colomb resta trois jours à la Martinique. Il en prit possession au nom du roi d'Espagne, Ferdinand le Catholique, et y planta la Croix. Il y lâcha, paraît-il, des porcs et des cabris comme il avait accoutumé de faire dans les îles qu'il avait découvertes « en prévision, disent les historiens, de la conservation de son œuvre ». (2)

Il aurait profité de cet arrêt pour inspecter les autres bâti-

(1) Numéro du 19 novembre 1930.

(2) Histoire Générale des Antilles, J.-J. Conillac.

ments (1), envoyer les équipages à terre afin de « se rafraîchir, blanchir leur linge, faire leur provision d'eau et de bois ». (1)

Y trouva-t-il des habitants?

La réponse à cette question n'est pas aisée; les historiens prétendent que Colomb ne fait nulle part allusion à cette particularité. (1)

Le 17 juin, Colomb leva l'ancre et fit voile vers Saint-Domingo.

Le nom de la Martinique viendrait de Saint-Martin; Colomb aurait baptisé l'île en la plaçant sous la protection de ce saint.

Mais on affirme aussi que Martinique viendrait de Mantinino ou Madinina « l'île aux fleurs », nom sous lequel les Caraïbes la désignèrent.

*
**

Le grand mouvement de colonisation qui marqua la fin du xv^e et l'aurore du xvi^e siècles, s'intensifia de plus en plus; en France comme ailleurs, le Gouvernement entra en lice, d'abord timidement, puis avec plus de vigueur, et son intervention eut d'assez heureux effets.

C'est pourquoi Voltaire mérite le reproche d'exagération lorsqu'il écrit que « les Français ne prirent pas part aux grandes découvertes et faisaient des tournois pendant que les Portugais et les Espagnols découvraient et conquéraient les nouveaux mondes ». Cette boutade de l'auteur du *Siècle de Louis XIV* est par trop absolue. Pour donner un exemple, on peut rappeler que les expéditions maritimes préoccupèrent vivement François I^{er}. N'est-ce pas ce prince qui déclara vouloir lire le testament d'Adam léguant le Nouveau Monde aux Espagnols et aux Portugais?

C'est aussi ce roi de France qui donna l'ordre au Florentin Verazzano d'aller explorer les côtes de l'Amérique du Nord, de la Floride au Cap-Breton (1520-1527). Sous le même règne, Jacques Cartier s'aventura au Canada et sillonna les eaux du fleuve Saint-Laurent. Enfin, Franciscopolis (le Hâvre) fut fondé en 1537.

*
**

En ce qui concerne la Martinique que les Espagnols dédaignèrent pour courir à la conquête de l'or du Pérou, il y a lieu de croire qu'elle reçut assez fréquemment la visite des audacieux marins normands, redoutables corsaires qui vinrent troquer des marchandises aux Antilles et piller les galions, retour des mines péruviennes. On signale également le passage

(1) Précis d'histoire de la Martinique, J. Rennard.

dans l'île en 1555 « des Français André Thévet, cosmographe du roi, et Guillaume le Testu, célèbre pilote qui fit dix-huit fois le voyage du Brésil ».

D'autres Français y auraient été jetés par le naufrage ou attirés, surtout depuis 1620, par le désir de se procurer des bois fins et rares ou le besoin d'y cultiver le tabac. On cite notamment l'exemple de Pierre Gourney qui, parti du Havre en 1624, y serait venu « trafiquer sa marchandise » et défricher la terre pour s'y livrer « pendant trois ou quatre ans à la culture du tabac ». (1)

C'est à la même époque qu'après le naufrage de la *Levrette*, des marins se seraient réfugiés, partie à la Dominique, partie à la Martinique. (1)

Enfin la venue des Français dans l'île aurait encore été signalée en 1628 (1).

*
**

Mais il faut arriver à 1635 pour trouver *la première colonisation française à la Martinique*. Il est bon de répéter souvent cette vérité pour dissiper certaines erreurs sur l'ancienneté de notre qualité de Français. Voici dans quelles circonstances.

Pierre Belain d'Enambuc, gentilhomme français, né à Allouville (Seine-Inférieure) le 9 mars 1585, se mit de bonne heure à parcourir l'Atlantique, à échanger des produits et à pratiquer la guerre de course sur les côtes brésiliennes et aux « îles Cannibales » (2).

En 1625, il réussit à créer un établissement « solide et durable » à l'île *Saint-Christophe*, aujourd'hui *Saint-Kitts*. Encouragé par ce premier succès, il eut des visées plus ambitieuses, mais s'en alla d'abord rendre compte de ses projets à Richelieu « Grand Maître, Chef et Surintendant général de la navigation et du commerce de France ».

Ce ministre aux vues larges, avait compris depuis son avènement au pouvoir, que la situation de la France « à cheval sur deux mers, l'Océan et la Méditerranée, la destinait naturellement au commerce maritime ».

Décidé à élever sa patrie au rang de grande puissance coloniale, comme il était déterminé à travailler à son expansion sur terre, il fit à d'Enambuc le plus chaleureux accueil et l'assura de toute sa protection dans la poursuite de l'entreprise.

Le hardi gentilhomme revint à Saint-Christophe, en 1626,

(5) Précis d'Histoire de la Martinique, par J. Rennard.

(2) Nom sous lequel les Espagnols désignaient les petites Antilles.

avec le titre de Gouverneur et se mit en devoir de conquérir les îles voisines. La Martinique était donc comprise dans le cycle des territoires sur lesquels il avait jeté son dévolu. Il y envoya d'abord deux de ses lieutenants, les sieurs de l'Olive et Duplessis qui partirent de Dieppe le 25 mai 1635 et débarquèrent un mois après (25 juin) à l'embouchure de la rivière du Carbet. Prenant possession de l'île au nom du roi de France, les deux conquérants plantèrent une croix au lieu de leur débarquement et y fixèrent les armes de Louis XIII. Mais ils se dépêchèrent de reprendre la mer, effrayés du nombre considérable de serpents qu'ils rencontrèrent sur les lieux et inquiets des menaces des Caraïbes. Ils firent voile pour la Guadeloupe où ils prirent pied trois jours après.

Le mois suivant, d'Enambuc prépara une nouvelle expédition qu'il commanda lui-même. Il aborda dans l'île à l'embouchure de la Roxelane.

Aidé de cent hommes énergiques et pleins de courage, bien pourvu d'armes, d'outils et de plants, il résolut de s'y fixer solidement. A cet effet, il construisit un fort, à l'endroit appelé plus tard *Saint Pierre Fort*, y organisa la défense contre les attaques éventuelles des Caraïbes, défricha la terre sur une assez grande étendue et y fit des plantations de patate, de tabac, de haricots et de manioc. Cet établissement achevé, il regagna six mois après Saint-Christophe, laissant un de ses officiers, Dupont, à la tête de la colonie embryonnaire.

D'Enambuc étendit plus tard le cercle de ses conquêtes et, dès 1648, il avait pris possession au nom de la France des îles Grenade, Grenadines, Sainte-Lucie, Marie-Galante, Saintes, La Désirade, Saint-Barthélémy, Saint-Martin, Sainte-Croix, toutes ces îles formant la majeure partie des *Îles du Vent*.

*
**

Ainsi la Martinique *entra dans la communauté française depuis 1635*, bien longtemps — par conséquent — avant d'autres provinces de la Mère Patrie: la Corse (1768), la Savoie (1860) et le Comté de Nice (1860), la Franche-Comté (1678), l'Alsace (1648), les départements du Nord (1668) et du Pas-de-Calais (1659), le Roussillon (1653). Depuis trois siècles, elle obtint droit de cité, elle eut ses lettres de grande naturalisation, elle ne cessa de vivre, de se développer et de prospérer sous l'égide tutélaire de la plus généreuse et de la plus humaine des Métropoles. Elle connut certes, durant quelques années, la domination anglaise (1).

(1) 12 mois (1762-1763); 9 ans (1793-1802); 7 ans (1809-1816).



Coll. art. Victor Sainte-Luce
Carbet (Martinique).

1. — La rivière "Le Carbet" et le bourg de même nom.

Lorsque Christophe Colomb aborda à la Martinique pour la première fois, en 1502, il fit arrêter ses caravelles en face de cette rivière pour y renouveler sa provision d'eau douce.



Coll. A. Benoit-Jeannette.

2. — Le Carbet. — Le Marigot de la Grand'Anse.

Mais cette séparation momentanée — conséquence inévitable de la guerre — n'eut point pour effet, quelque pénible qu'elle fût, de jeter le découragement et le désespoir dans les cœurs martiniquais qui ne se sont jamais arrêtés de battre à l'unisson de ceux des enfants de la France.

La Martinique, depuis les origines de la colonisation, donna toujours les preuves les plus complètes de son loyalisme et de son ardent patriotisme, dans toutes les circonstances heureuses ou malheureuses, dans toutes les joies comme dans toutes les infortunes de la vie nationale.

En proclamant ces hautes vérités en toute occasion, les Martiniquais ont la fierté et l'ambition de revendiquer orgueilleusement leur qualité de Français intégral, avec toutes les prérogatives qui se rattachent à cette légitime prétention.

LE DOUX PAYS DES REVENANTS

Ce n'est pas sans raisons que notre compatriote Raoul Cenac Thaly — au cours de sa magistrale conférence du 14 juin 1930, à la mairie du VI^e arrondissement de Paris, sur « Les Antilles et l'opinion métropolitaine » — évoqua les « splendeurs naturelles des Antilles, qui sont universellement appréciées et célébrées ». Le distingué professeur agrégé de physique au Lycée Michelet parlait au nom du *Comité d'études et d'action coloniales* récemment fondé dans la capitale par des Martiniquais et des Guadeloupéens intelligents, généreux, très épris de justice et d'humanité, pleins d'ardeur, de dévouement, de courage et de volonté. Ces « splendeurs naturelles », déclara l'orateur, « ne sont point étrangères à nos mérites; mais nous leur devons beaucoup plus qu'elles ne peuvent nous devoir ».

Cenac Thaly eût pu ajouter que, de toutes les îles de l'Archipel des Antilles, la Martinique possède la plus large part de beauté. Il n'y a, certes, aucune exagération à formuler, après tant d'autres, l'opinion devenue courante que Madinina, par ses enchantements, est la « perle des Antilles ». Notre petite patrie se réclame fièrement de ce prestigieux privilège, en dépit des catastrophes meurtrières et des terribles fléaux qui la désolent et la ruinent périodiquement.

*
**

L'histoire raconte que le 15 juin 1502, alors que la caravelle amirale *La Capitaine*, battant pavillon royal d'Espagne, et les trois autres navires, le *Saint-Jacques de Palos*, le *Galicien*, la

Biscarienne, louvoyèrent dans la mer des Caraïbes, Christophe Colomb et ses hardis compagnons de voyage, apercevant la Martinique, furent complètement séduits, de loin, par la « végétation luxuriante » de Madinina « s'arrêtant au niveau des forêts, dont la verdure, à cette hauteur, était noyée dans une teinte vaporeuse, bleuâtre ». Au-dessus des « épais massifs d'arbres séculaires » recouvrant cette zone, s'élevaient « des pics de basalte et de porphyre » que « de sombres feuillages revêtaient jusqu'à leurs cimes aiguës, sur lesquelles s'amassaient des nuages chargés de pluies et d'orages ». L'Amiral « contemplait, rêveur, ce magnifique tableau éclairé par la lumière éblouissante du soleil des tropiques qu'encadrait la mer azurée de l'Océan équatorial ». L'escadrille s'avança lentement vers « les côtes sinueuses de l'île encore inconnue, surmontées de leurs magnifiques pitons ». « Ces admirables pyramides, les plus hautes de l'île et les plus belles de tout l'Archipel, fixèrent l'attention de Colomb: *c'étaient les pitons du Carbet.* »(1)

*
**

Ainsi, dès l'origine, les beautés naturelles de la Martinique avaient vivement attiré l'attention des visiteurs. Il n'y a aucun doute que les charmes et les attraits de ce pays « ensorceleur » n'aient de tout temps ému l'observateur le plus distrait.

Les Caraïbes, bien avant l'arrivée des Français, avaient toujours été agréablement impressionnés par tout ce qu'ils y voyaient de grandiose, de féérique et de splendide. C'est probablement pour cette raison qu'ils le dénommèrent « Madinina », terme qui, dans leur langage, signifiait « l'île aux fleurs ». D'autres affirment qu'ils l'appelèrent aussi « Madanina », vocable qui serait synonyme « d'île fertile et belle par ses végétaux » (2). Suivant la légende, les premiers habitants de l'île considéraient les superbes montagnes du pays « comme le berceau du genre humain et lorsque les Ygneris, race primitive, en furent chassés par les Caraïbes, ils en consacrèrent le souvenir en donnant leur nom aux plus hautes altitudes où ils allèrent chercher une autre patrie » (2).

*
**

Quel plus bel hommage peut-on rendre à la joie de vivre dans cette île enchantée, que cet éloge échappé de la plume

(1) Histoire Générale des Antilles, par J.-J. Conillac. (Extrait de la Géographie de la Martinique, par A. Réjon, page 46). Les Pitons du Carbet (1216 m.) sont moins élevés que le Mont Pelé (1356 m.)

(2) Histoire générale des Antilles, par J.-J. Conillac.

du Père Dutertre, de l'ordre des Pères Prêcheurs: « La façon d'être du pays est si agréable, la température si bonne, et l'on y vit dans une liberté si honnête, que je n'ai pas connu un seul homme ni une seule femme qui en soient revenus, en qui je n'aie remarqué une grande passion d'y retourner. » L'opinion du Père Dutertre, exprimée depuis près de trois siècles, reste toujours vraie. Rares sont les écrivains qui, parlant des merveilles de la Martinique, ne citent cette phrase symbolique de l'auteur de *l'Histoire générale des Antilles habitées par les Français* (1667). C'est tout un poème à la louange de notre « île de soleil et de beauté ».

*
**

Le Père Labat, qui fut l'un des hommes les plus singuliers et les plus fougueux de son époque, débarqua ici en 1693 et n'eut pas, du premier coup, une bonne impression sur le pays. Il est vrai de dire que le navire sur lequel il était monté l'avait tout d'abord amené en vue de la région de Macouba, dans la partie la plus sévère de la côte. « L'île, écrit-il, me parut une montagne effroyable, brisée partout par des précipices » (1). Mais le célèbre Dominicain ne tarda pas à être émerveillé par « la verdure qu'il voyait partout et qui lui parut à la fois nouvelle et agréable à cette époque de l'année » (2).

*
**

Deux siècles après le Père Labat, Lafcadio Hearn, qui est considéré à juste titre comme l'écrivain étranger ayant le plus parfaitement compris l'âme créole et l'un de ceux qui ont le mieux goûté et chanté notre ravissante nature tropicale, écrivait: « Le temps, la familiarité, n'affaiblissent pas le charme, ni pour ceux nés parmi ces paysages et qui n'ont jamais voyagé au delà de leur île natale, ni pour ceux qui connaissent également les rues de Paris et celles de Saint-Pierre. »

Ailleurs, l'auteur des *Contes des Tropiques* nous fait entendre les plaintes nostalgiques d'un écrivain créole « à une époque où la Martinique a été abandonnée par des centaines de planteurs ruinés, et où la vie paradisiaque de jadis n'était plus qu'un souvenir qui rendait encore plus amer l'exil ».

Dans un bel élan de lyrisme, cet écrivain créole s'exprime

(1) Nouveau voyage aux « Iles » de l'Amérique (1722, 6 volumes), réimprimé en 2 volumes (1866-67).

(2) Esquisses Martiniquaises, par Lafcadio Hearn.

ainsi: « Qu'il s'ouvre tout à coup devant vous une de ces vues ou *anses*, avec des colonnades de cacaotiers, à l'extrémité de laquelle vous apercevez la fumée de la cheminée d'une raffinerie de sucre et un hameau de cases; une des scènes les plus ordinaires: les filets que hissent deux rangées de pêcheurs; le canot qui attend *l'embellie* pour se jeter vers la plage; ou un nègre courbé sous des paniers de fruits et courant le long de la côte, se rendant au marché; et éclairez tout cela de la couleur de notre soleil. Quels paysages! Oh! Salvator Rosa! Oh! Claude Lorrain, que n'ai-je votre pinceau! Je me souviens bien du jour où, après vingt années d'absence, je me retrouvai en présence de ces merveilles. Je ressens encore le frisson de joie qui fit trembler tout mon corps — et les larmes qui me vinrent aux yeux... C'était mon pays, — mon vrai pays qui m'apparaissait si beau! »

Dans un autre passage des *Contes des Tropiques*, Lafcadio Hearn communique les impressions qu'il a ressenties du haut de la Montagne Pelée: « La première joie physique de se trouver sur cette cime, dans l'air violet, exalté au-dessus des collines, céda bientôt devant d'autres émotions qu'inspire l'immense vision et la paix grandiose des hauteurs. Par-dessus tout, il y a, je crois, la conscience de l'antiquité effrayante de tout ce que nous contemplons, une sensation pareille peut-être à celle qui jadis fut formulée par cette question immense, contenue dans le Livre de Job:

« Fus-tu créé avant les montagnes? »

« Et la multitude bleue des pics, l'assemblée éternelle des mornes, semblent prendre part au vaste resplendissement, nous assurant de la jeunesse éternelle de la Nature et de la permanence calme de ce qui est autour, au delà et au-dessus de nous. Et un sentiment qui ressemble à la plénitude d'une grande douleur pèse sur notre cœur... Car tout ce miracle de beauté, toute cette majesté de lumières, de forme et de couleur, demeurera sûrement toujours aussi merveilleux, bien après que nous serons étendus pour dormir là où les rêves ne viennent plus et là où nous ne pourrons plus jamais nous lever de la poussière de notre repos pour le contempler de nouveau. »

Toutes ces flatteuses appréciations s'accordent bien avec la pensée de Cenac Thaly.

*
**

En 1886, la Martinique eut l'honneur de recevoir la visite de Ferdinand de Lesseps, le grand Français dont le puissant génie avait conçu l'idée du percement de l'isthme de Panama.

C'était exactement le 10 mars. Le navire *Washington* jeta l'ancre en rade de Fort-de-France et parmi les personnages qui accompagnaient de Lesseps se trouvait G. de Molinari, délégué du *Journal des Débats*.

Au cours d'une excursion à *Balata*, par la route très pittoresque de la « *Trace* », G. de Molinari et Ferdinand de Lesseps s'extasièrent devant « la puissance de la végétation des tropiques » qu'ils observèrent tout autour de la fontaine Absalon. Ils racontent qu'après avoir visité la Jamaïque, l'isthme de Panama et la côté vénézuélienne, « ils ne se faisaient pas la moindre idée » de ce qu'ils allaient voir à Absalon. Il y avait là « des bambous hauts comme des peupliers et des fougères arborescentes dont les feuilles finement découpées auraient recouvert les larges panaches des palmiers. Une merveille qui vaudrait à elle seule le voyage des Antilles ! »

Le représentant du grand journal parisien entreprit d'ailleurs plusieurs autres promenades à l'intérieur de notre « île charmante » qu'il compare à un « éden tropical ». Il fut certainement étonné de la fertilité et de la fécondité de son sol, puisqu'il déclare « qu'il ne croit pas qu'on puisse trouver un coin de terre où la nature ait accumulé autant de *pouvoirs productifs* » (1).

*
**

On a vraiment l'embarras du choix, lorsqu'on s'avise de faire des citations sur la beauté de notre île, « cette oasis de verdure, perdue dans l'Océan ».

C'est Giraud d'Agay qui, dans un admirable quatrain, s'exalte devant la Martinique en soupirant :

« Du paradis perdu c'est le divin mirage,
« Rien ne peut exprimer le charme du climat,
« Tout est doux souvenir pour le cœur qui l'aima,
« Tout est beau, rayonnant sous ce charmant rivage. »

*
**

C'est Victor Duquesnay qui célèbre en ces termes son pays natal :

« Comme une Néréide au soleil engourdie,
« Sur l'onde, en s'enivrant de la brise attiédie,

(1) A Panama, par G. de Molinari (1886).

« Sous le ciel pur, dans le flot clair
 « De l'immense Atlantique,
 « A l'abri des frissons d'hiver,
 « S'étend la Martinique,
 « Fraîche oasis de mer (1). »

*
 **

C'est M. le Dr W. Dufougeray, ancien médecin des Troupes coloniales, qui, dans son très intéressant ouvrage « Madinina, reine des Antilles », s'écrie avec enthousiasme :

« Madinina n'est ni une reine, ni une femme. C'est une île couleur d'émeraude, dont les hauts sommets volcaniques dominent la mer bleue des Antilles, c'est un pays enchanteur qui séduit et captive ses visiteurs; c'est un coin de terre dont les habitants, « *qu'ils soient blancs comme le jour ou noirs comme la nuit* », ont l'âme française... »

*
 **

C'est le délicieux poète Daniel Thaly — un autre fils de « ce joyau de l'Atlantique » — dont la plupart des poèmes s'inspirent de son indéfectible et profond attachement pour son pays d'origine :

« Je suis né dans une île amoureuse du vent,
 « Où l'air a des odeurs de sucre et de vanille
 « Que bercent, au soleil du tropique mouvant,
 « Les flots tièdes et bleus de la mer des Antilles. »

De notre voisine du Nord, la Dominique, où il exerce la médecine, le Dr Thaly s'évade à tout instant par la pensée vers « nos mornes » — vers nos « horizons où planent les frégates » — « dans nos forêts pleines de fleurs et d'aromates ». Cette âme ardente et nostalgique aime écouter

« au pied des noirs volcans
 « L'oiseau que la chanson de la nuit accompagne ».

Et le poète est sans cesse assailli par la vision obsédante de « l'île aux fleurs », et c'est pourquoi, dit-il,

« toujours, mes rêves reviendront
 « Vers ces plages en feu, ceintes de coquillages,
 « Vers les arbres heureux qui parfument ses monts

(1) La Chanson des Îles (1926).

« Dans le balancement des fleurs et des feuillages.

 « O charme d'aborder en rêve au sol natal
 « Où pleure la chanson des longs filaos tristes,
 « Et de revoir, au fond du soir occidental,
 « Flotter la lune rose au faite des palmistes! » (1)

*
 **

C'est Madame Henriette Célarié qui, dans un livre récent (2), fait allusion à l'aspect si pittoresque, si enchanteur et si séduisant de notre île, qu'elle croit y retrouver le paradis perdu (3).

C'est un publiciste anonyme qui, de la campagne riante où il se repose de ses fatigues, adresse quelques impressions à un journal local dont « les clartés, dit-il, se répandent dans nos mornes verdoyants avec une force et une acuité qui agrémentent encore le pittoresque et le charme incomparables » de « son coin de rêve ». En cette période de l'année (4), ajoute-t-il, « les journées sont ensoleillées et magnifiques, la nature est merveilleusement belle sous son manteau diapré où s'irrisent les gais rayons de soleil qui scintillent à travers les feuilles comme un ruisseau de diamants. Le spectacle qu'offre ainsi la nature est si beau qu'il porte à la méditation et incline l'âme humaine, imprégnée de beauté et d'infini, à plus de douceur et plus de bonté. Cette harmonie que réalise la nature dans ses ressources inépuisables et ses variétés infinies ne devrait-elle pas être *une leçon pour les humains?* »

*
 **

Ainsi les beautés, les splendeurs, les magnificences que Dame Nature prodigue sur cette terre tropicale privilégiée et qui semblent une compensation à nos malheurs et à nos infortunes périodiques transformant trop souvent, hélas! Madinina en terre d'épouvante, sont « universellement appréciées et célébrées ». Cette affirmation, énoncée de temps immémorial, sous des formes variées, par tous ceux qui ont habité et

(1) Extrait de la poésie : *L'Île lointaine* (novembre 1907).

(2) *Le Paradis sur terre* (1930).

(3) Plus récemment encore, une personnalité belge très connue à Fort-de-France, où elle exerçait avec sa femme, depuis quelques années, un commerce important, nous avait déclaré en partant, rentrer définitivement dans son pays. Nous faisant part, dans une lettre datée de Verviers, 1^{er} mai 1931, des souvenirs fort agréables emportés de la Martinique, elle ajoute, non sans une pointe de regrets et de tristesse : « *Je crois que d'ici quelques mois, nous repartirons pour la Martinique : Paradis terrestre* ».

(4) Novembre 1930.

connu tant soit peu la Martinique, n'est donc pas le reflet d'imaginaires malades; elle s'appuie sur des réalités qui éclatent aux yeux des plus difficiles.

Comment s'étonner, dès lors, que les visiteurs et habitants de notre petit pays, une fois partis, soient irrésistiblement hantés par le souvenir des enchantements et des ravissements qui en constituent la parure naturelle et permanente? Ainsi s'explique l'envie tyrannique de revoir cette « île de beauté », dès qu'on s'en éloigne. Ainsi se comprend, comme dit le Père Dutertre, « le désir passionné d'y retourner » qu'il avait toujours constaté chez tout homme ou toute femme qui en étaient revenus.

Et cet état d'esprit, caractéristique des étrangers de passage ici, est un symptôme qui, remontant aux origines mêmes de la colonisation de l'île, s'est toujours manifesté avec plus ou moins de force chez les uns et les autres.

La Martinique tire justement son nom de « Pays des Revenants » du fait qu'elle incite ses visiteurs et ses enfants à y revenir pour y goûter à nouveau non seulement la douceur du climat, mais encore les magnificences et les merveilles qui en font tout le charme et toute la beauté.

« Le doux pays des revenants! » Telle est l'expression d'une si heureuse harmonie, par laquelle l'écrivain américain Lafcadio Hearn, a résumé la pensée du Père Dutertre et consacré dans une forme poétique une tendance qui l'avait fortement frappé.

Dans la remarquable conférence qu'il a développée à l'exposition de Marseille, le 25 septembre 1922, notre distingué compatriote M. Th. Baude, officier de la Légion d'honneur, Commissaire de la Martinique à l'Exposition Coloniale Internationale de 1931, n'a pas manqué de faire ressortir, lui aussi, en formules lapidaires, les puissants motifs qui établissent la réputation digne d'envie de Madinina.

Renchérissant sur le Père Dutertre et Lafcadio Hearn, il a dit de notre petite patrie commune :

« La douceur de son climat, la splendeur de sa végétation, son histoire aux mille péripéties, l'endurance et la proverbiale hospitalité de ses habitants, tout a contribué à lui donner un juste renom.

« L'on a raconté que les premiers habitants des Antilles attribuaient leurs charmes aux filles de la mer qui secouaient au-dessus des ondes leur chevelure parfumée pour attirer les pêcheurs au milieu des écueils où elles cachaient leurs palais enchanteurs et perfides. Mais combien plus puissants et plus réels sont les attraits qui valent à la Martinique l'attachement de tous ceux qui l'ont habitée ou visitée! »

Mais l'expression « Pays des revenants » appliquée à Madinina, est prise dans un second sens.

Le Révérend Père Labat (1), désignait la Martinique par ce nom *en un temps où l'on croyait couramment aux fantômes, aux « zombis », aux esprits malins, aux « revenants », créés par l'imagination créole et qu'on évoque encore de nos jours dans des contes et des chansons populaires du pays.*

Ajoutons enfin, que Lafcadio Hearn est, sans contredit, l'écrivain qui a le mieux dépeint les croyances superstitieuses de nos populations qu'il a étudiées avec le sens psychologique le plus pénétrant et le plus avisé (2).

Grâce à lui, on a pu conserver pour être léguées à la postérité, des histoires étranges, des légendes très amusantes, des traditions bizarres, qui se rattachent au folk-lore particulier de la Martinique.

On ne peut lire sans un vif mouvement de curiosité, les aventures légendaires du « *Pè Labat* », ce moine dominicain que les mamans d'autrefois invoquaient contre les petits enfants peu sages et dont le fanal traçait le soir, sur le flanc du Morne d'Orange, des lueurs effarantes et diaboliques.

L'histoire extraordinaire du « *temps coudvent Missié Bon* », les traits fantastiques attribués aux esprits des *Moun-mô*, les récits abracadabrants des hauts faits des *Soucouyans*, les exploits terrifiants des *guiablesses* et des *guiables*, les troublants mystères des *maisons hantées*, toutes ces choses stupéfiantes et singulières enfantées jadis par l'imagination irraisonnée du peuple, se retrouvent dans l'œuvre de Lafcadio Hearn et *constituent*, avec les contes et les chansons créoles, une sorte de littérature verbale, abondante matière pour les bardes et les troubadours de notre épopée locale.

(1) Nouveau voyage aux îles d'Amérique (1722).

(2) « Esquisses Martiniquaises » (1889). En dissipant les épaisses ténèbres de l'ignorance, l'instruction — très largement dispensée à la Martinique — a fait disparaître toutes ces croyances d'autrefois.

LES CARAÏBES

Lorsque d'Enambuc est arrivé à la Martinique, en juillet 1635, il y a rencontré une race d'hommes qui n'étaient autres que des Caraïbes. Ces hommes, farouches et cruels (1), étaient les seuls habitants du pays. Originaires de l'Amérique du Sud, ils s'étaient répandus dans l'île depuis longtemps, après avoir massacré les Indiens de la tribu des *Arawaks* ou *Tainos* qui la peuplaient auparavant.

Selon certains auteurs (2), les *Arawaks* sont venus de la *Floride* (Amérique du Nord), en traversant dans leurs pirogues les bras de mer qui séparent les îles Bahama et celles des Grandes Antilles. D'autres soutiennent qu'ils sont des émigrants natifs du Vénézuëla et autres régions avoisinantes, et qu'ils ont envahi les Petites Antilles (2), y compris la Martinique, en franchissant du Sud au Nord les étroits passages qui les coupent (3).

On assure que les *Arawaks* passaient pour des êtres d'humeur très pacifique, si bien qu'ils se sont laissés facilement exterminer par les redoutables guerriers qu'étaient les Indiens Caraïbes.

Ces derniers avaient cependant ménagé les femmes et les filles de leurs victimes. D'après une ancienne tradition, le patois des *Arawaks*, très doux à l'oreille, se transmettait invariablement de mère en fille, tandis que les Caraïbes enseignaient

(1) Farouches et cruels à l'égard de leurs ennemis.

(2) Histoire naturelle et morale des Îles Antilles de l'Amérique, par Rochefort (1658). Nouveau voyage aux Îles de l'Amérique, par le Père Labat (1722).

(3) Ils seraient arrivés jusqu'à Cuba par la Dominique, la Guadeloupe, la Jamaïque.

leur langue à leurs seuls fils; de telle sorte que les premiers Européens débarqués dans l'île n'avaient pas été peu surpris de remarquer une différence de langage entre les représentants des deux sexes.

Est-il exact que les Arawaks aient été précédés dans l'île par d'autres peuplades?

D'aucuns affirment que les vrais naturels du pays seraient des *Igneris* (1). A en croire d'autres historiens, les autochtones s'appelleraient *Cibouneys* (2), lesquels se seraient laissés supplanter par les Arawaks. Il n'existe pas de renseignements précis sur ce point, et la controverse continue...

*
**

Mais on possède des documents certains sur les Caraïbes. Il est établi péremptoirement aujourd'hui qu'ils appartenaient à la race des Indiens *Galibis* dont le berceau se trouve en Amérique du Sud, au Brésil, dans le secteur du grand fleuve *Amazone*.

De nos jours, les *Galibis* peuplent encore certaines régions de la Guyane, plus spécialement la vallée de l'*Oyapock* et celle du *Maroni* où il a été possible d'étudier facilement leurs mœurs et leur genre de vie. De cette étude, on a pu conclure à la parfaite ressemblance *physique et morale* que présentent ces Peaux-Rouges avec les Caraïbes, tels que les dépeignent les auteurs qui s'occupent d'eux.

Après s'être installés dans les Petites Antilles, proches des côtes vénézuéliennes, les Indiens Caraïbes, naviguant d'île en île, sont parvenus à s'implanter par la force à la Jamaïque, Porto-Rico, Haïti et Cuba. Il est permis de croire qu'ils étaient de vigoureux rameurs, doublés d'intrépides marins. L'imagination se représente leurs frères pirogues bondissant toutes voiles déployées, avec armes et bagages, contre vents et marées, sur les flots bleus de l'océan qu'elles devaient sans doute sillonner avec une singulière fréquence. Que de fois les navigateurs venus d'Europe ne devaient-ils pas les croiser et livrer bataille à leurs occupants dans ces parages où les Caraïbes avaient vraisemblablement réussi, depuis longtemps, à imposer leur suprématie aux autochtones insulaires.

Cette considération explique de toute évidence le nom de « Mer des Caraïbes » attribué à la portion d'eau en ovale que l'on désigne quelquefois par l'expression plus moderne de « Méditerranée américaine ».

(1) Géographie de la Martinique, par A. Rejon (1928).

(2) Madinina, par W. Dufougeré (1929).



Quels sont les renseignements qu'on est parvenu à se procurer sur les mœurs et l'existence des Caraïbes qui s'étaient fixés à la Martinique?

Se logeant dans des « carbets », sorte de paillotes ou cabanes, construites généralement sur des mornes, les Caraïbes mangeaient sur des nattes et se couchaient dans des *hamacs* fabriqués avec des fibres de coco ou de coton.

Leur vêtement se réduisait à une « ceinture végétale soutenant un léger tablier plus long pour les femmes que pour les hommes » (1). A ce costume très sommaire, il faut ajouter les coquillages, les colliers de graines colorées, les plumes d'oiseaux, les morceaux d'écaille de tortue et les arêtes de poisson qui constituaient leur seule parure.

Mais ils aimaient aussi se *tatouer* en se servant de roucou, mélangé avec de l'*huile de carapa*. Thibault de Chevalon a écrit que « naissant blancs comme les Européens, ils ne devenaient basanés qu'à force de se peindre et de se frotter de roucou », histoire, peut-être, de protéger leur épiderme contre l'ardeur du soleil.

Leur chevelure, longue et aplatie sur leur tête, était noire, tout comme leurs yeux bridés et très vifs; et ils possédaient une robuste musculature.

Les Caraïbes avaient leur front aplati jusqu'au-dessous des arcades sourcilières, dont la protubérance, progressivement réduite, avait disparu de la face: Ils obtenaient ce résultat en fixant une petite planchette sur le front de leurs enfants, dès leur venue au monde. La déformation de l'os frontal s'opérait au fur et à mesure que les jeunes Caraïbes grandissaient.

Pareille métamorphose avait l'avantage de leur permettre de *regarder facilement dans le sens vertical, sans être obligés de lever la tête*.

On se fait une idée de l'importance qu'attachaient les ingénieux et rusés Caraïbes à cette particularité, dans un pays comme la Martinique où vallées profondes, mornes, falaises, collines et montagnes, se rencontrent si communément!

Vivant du produit de la chasse et de la pêche, ils se livraient en outre à la culture de la patate, de l'igname (caraïbe), du manioc dont ils faisaient leur alimentation préférée.

C'étaient plutôt leurs femmes, véritables esclaves, qui effectuaient les travaux agricoles. Eux fabriquaient des paniers (caraïbes), et des potiches grossières en terre cuite, apportaient au foyer poisson et gibier.

Ils pratiquaient la polygamie et la polyandrie (2).

(1) Madinina, reine des Antilles, par W. Dufougeré (1929).

(2) Guide du touriste aux Antilles Françaises, par C. Laisant et A. Juva-non (1913).

Les historiens les présentent comme étant mélancoliques, rêveurs et contemplatifs. On les surprenait en effet, rêvant toute une demi-journée au bord des cours d'eau, ou perchés, immobiles, durant des heures sur quelque éminence du littoral de la mer.

D'après le Père Dutertre, « ils sont d'un naturel bénin, doux, affable et compatissant et s'émeuvent jusqu'aux larmes aux maux de nos Français ». Par contre, ajoute-t-il, « ils sont cruels à leurs ennemis jurés ». Ils se vengeaient, au besoin, par la ruse et le poison.

Leur caractère dominant était l'indépendance. Ils n'avaient jamais accepté d'être soumis aux Européens, préférant la mort à la servitude.

Ils s'armaient généralement d'un « boutou », espèce de massue qu'ils attachaient à leur ceinture, d'un arc avec des flèches, et aussi d'une hache en pierre polie.

Dans les combats, ils se servaient de flèches empoisonnées avec le suc de certains végétaux. Malheur aux prisonniers qui tombaient entre leurs mains, car leur cruauté leur interdisait de leur faire quartier.

Il faut ajouter qu'étant anthropophages, ils mangeaient de leurs ennemis et trouvaient cela fort juste.



Les témoignages émanant des premiers Européens débarqués à la Martinique ne sont pas tous concordants sur l'accueil que les Caraïbes leur avaient réservé.

Reçus par eux avec bonté, d'après certains voyageurs (1), avec des dispositions hostiles selon d'autres, ils donnent des versions différentes de leurs relations avec ces sauvages. En tout cas, d'Enambuc, après de l'Olive et Duplessis, ne s'était point trompé sur leur attitude plutôt belliqueuse, et il avait eu la précaution de se prémunir contre toute agression de leur part en édifiant un ouvrage militaire à l'embouchure de la rivière « La Roxelane ».

Son successeur, Jean Dupont (1635-1636), n'avait pas tardé à entrer en lutte avec eux. Mais les violentes attaques qu'il avait essuyées de leur part avaient été brisées au pied du « Fort », dont le feu meurtrier avait épouventé et dispersé les assaillants.

Les successeurs de Dupont n'avaient pas davantage réussi à

(1) « Ils étaient bons, hospitaliers, et leurs maisons restaient ouvertes ». Guide du Touriste aux Antilles Françaises, par Charles Laisant et Adrien Juvanon, 1913.

vivre en paix avec les terribles Caraïbes, pour qui toute idée de domination ou de prédominance quelconque était absolument insupportable. De là, des hostilités continuelles entre Duparquet (1636-1658) et ces « indigènes » au tempérament très fier et très indépendant.

portable. De là, des hostilités continuelles entre Duparquet (1636-1658) et ces indigènes au tempérament très fier et très indépendant.

Bientôt, les premiers colons français, poussés par la cupidité, et désespérés de ne pouvoir courber sous leur joug ces hommes indomptables, s'étaient avisés d'en finir complètement et impitoyablement avec eux. Ils avaient alors organisé, en 1658, une tuerie générale, à la faveur de quoi aucun Caraïbe n'aurait été épargné. Du moins, les rares d'entre eux qui avaient pu échapper à cet atroce carnage s'étaient réfugiés à Saint-Vincent, Barbade et Dominique. On dit qu'on peut encore voir, dans cette dernière colonie, des descendants authentiques de cette race dont aucune trace, croit-on, n'existe plus à la Martinique.

IV

LE PEUPEMENT DE LA MARTINIQUE

I. — GÉNÉRALITÉS

La politique coloniale de l'ancien régime visait, entre autres objectifs, *au peuplement des colonies*. Il fallait en faire « des terres essentiellement françaises » (1), non seulement pour l'avantage même des colons et l'enrichissement des hommes d'affaires de la Métropole qui avaient investi des capitaux dans les entreprises coloniales, mais encore pour le progrès de la navigation et le développement du commerce maritime, pour le prestige et la prospérité générale de la France.

Ce principe étant admis, on songea naturellement à recruter le plus possible de Français en vue de peupler les territoires coloniaux. Aussi, les Grandes Compagnies privilégiées, auxquelles la royauté accordait des chartes de concession, avaient-elles pour principale obligation d'amener des colons dans les établissements d'outre-mer.

Voici ce que dit à ce sujet M. Arthur Girault, jurisconsulte éminent :

« La nature même de leurs privilèges devait tout d'abord pousser les Compagnies à attirer des colons. Le colon, en effet, était l'être désiré, le client nécessaire pour que la Compagnie pût tirer profit de son privilège.

« Il fallait des colons pour cultiver, affermer ou acheter les terres dont la Compagnie avait acheté la concession. Plus ils étaient nombreux, plus grande était entre eux la concurrence, plus grands, par conséquent, les profits de la Compagnie. D'un autre côté, c'est le colon qui produit et qui consomme.

(1) Principes de colonisation, par A. Girault.

« Le mouvement commercial avec la Mère patrie, dont la Compagnie avait le monopole, était d'autant plus considérable que les producteurs et les consommateurs étaient plus nombreux dans la colonie. Aussi les Compagnies se disputaient, s'arrachaient les colons. » (1)

II. — DES GRANDES COMPAGNIES DE COLONISATION

Avant d'entrer dans le détail du peuplement des colonies, et en particulier de la Martinique, jetons un coup d'œil sur la formation et les buts des Grandes Compagnies de colonisation.

Ces puissantes sociétés que Richelieu, « Grand maître, chef et surintendant général de la navigation et du commerce de France », contribua fortement à fonder, en apportant le concours très large de la royauté, prirent naissance sous l'empire de la préoccupation où l'on se trouvait de *travailler à l'agrandissement de la France* par la création des colonies, lesquelles étaient alors traitées comme des « prolongements de la mère patrie au delà de l'océan ».

C'est cette considération qui permet d'expliquer les noms de *Nouvelle France* (Acadie et Canada), *France Septentrionale* (région des Grands Lacs), *France Méridionale* (Louisiane), *France Orientale* (Madagascar). Les Antilles et la Guyane étaient dénommées *France Equinoxiale*. L'ensemble de tous ces vastes domaines formait la *France d'outre-mer*.

Il s'avéra que les Grandes Compagnies privilégiées ne pouvaient avoir de chances de succès qu'avec le concours effectif du roi; c'est la preuve qu'il n'était pas facile de se procurer des actionnaires à une époque où les capitaux se faisaient à la fois « rares et timides » (1). Il était indispensable de déployer « une habileté consommée, égale à celle de nos grands lanceurs d'affaires d'aujourd'hui ». (1)

Pour multiplier le nombre des actionnaires, toutes les classes sociales furent mises à contribution. Les *courtisans* qui avaient, par cette occasion, le moyen de plaire au roi et de faire leur cour; les riches représentants du *clergé* et de la *noblesse* qui avaient su obtenir dans les chartes, pour la réussite de ces entreprises, des exceptions à la dérogeance; les *bourgeois*, alléchés par la perspective de parvenir à l'anoblissement.

Il existait d'ailleurs de véritables mises aux enchères des

(1) Principes de colonisation, par A. Girault.

lettres de noblesse (1). On devine si, par ce moyen, les souscriptions atteignaient des sommes élevées et si, du même coup, il devenait aisé, à belles pièces sonnantes et trébuchantes, d'acquérir les titres de chevaliers, barons, marquis, comtes et autres spécimens de qualifications nobiliaires.

Les *étrangers* mêmes pouvaient souscrire avec promesse de devenir Français après vingt ans et renonciation par la couronne au *droit d'aubaine*.

Il n'est pas jusqu'à l'insaisissabilité des capitaux engagés qui ait été garantie pour vaincre les hésitations.

Un épisode assez curieux de l'histoire de la Compagnie des Indes Orientales (1664) mérite d'être rappelé.

Il s'agissait de « capter l'argent du public ». Dans la circonstance, le roi de France se conduisit à peu près comme procèdent de nos jours les hommes de Bourse.

Une formidable publicité commença par tenir les intéressés en haleine. Une brochure, inspirée par Louis XIV à l'académicien Charpentier, fut mise en circulation. Elle était intitulée: *Discours d'un fidèle sujet du Roi touchant l'établissement d'une Compagnie Française pour le commerce des Indes Orientales*.

Des personnes de confiance furent chargées de piloter l'opération.

M. Arthur Girault écrit à ce sujet: « Des procédés de publicité dignes d'un Barnum; l'argent prêté par le roi à la Compagnie, chargé sur un chariot et parcourant les rues de Paris sous escorte et à son de trompe. Joignez à cela une pression officielle éhontée: lettre-circulaire du Roi aux municipalités pour engager les villes à souscrire, lettres de rappel menaçantes adressées par Colbert aux fonctionnaires qui tardent à apporter leur argent. Tous les moyens étaient bons pour arracher les souscriptions. »

On peut induire de ce qui précède que la création des Compagnies fut plutôt l'œuvre de la royauté que celle de l'initiative privée, politique commode de la part de l'Etat « pour coloniser sans bourse délier. »

Les rapports de la Compagnie avec la royauté étaient ceux d'un vassal vis-à-vis de son suzerain.

La Compagnie était considérée, en quelque sorte, comme un grand seigneur avec ses terres, ses châteaux forts et les autres attributs de la féodalité.

(1) « C'est ainsi que Richelieu mit à la disposition de la Compagnie des Cent Associés (art. 15), douze lettres d'anoblissement signées en blanc, qui, évidemment, étaient en fait réparties entre les plus gros souscripteurs ». (Principes de colonisation, par A. Girault.)

Les privilèges octroyés par le roi comportaient « la souveraineté et la propriété des territoires » à coloniser et dont les limites étaient précisées dans le *titre ou charte de concession*. Cet avantage primordial entraînait le droit pour la Compagnie concessionnaire d'entreprendre la culture des terres à son profit ou de les vendre. Elle pouvait aussi, moyennant redevance, les concéder aux tiers.

De plus, tout le commerce de la colonie se trouvait *monopolisé* entre ses mains. Quant aux marchandises exportées de la colonie en France, elles bénéficiaient de l'exemption des droits de douanes en entrant dans les ports de la Métropole. Par réciprocité, les produits du royaume pénétraient en franchise dans la colonie.

Le *monopole commercial* était le but capital pour les Compagnies dont l'objectif essentiel consistait à fonder des *comptoirs* et à troquer des marchandises avec les indigènes. L'exploitation des colonies d'Asie et d'Afrique avait lieu en conformité de cet objectif, tandis que la *propriété du sol* était à la base des préoccupations des Compagnies qui voulaient créer des colonies de peuplement.

La Martinique et toutes les possessions françaises d'Amérique appartenaient à cette dernière catégorie de colonies.

*
**

Si les Compagnies jouissaient d'importants privilèges, elles étaient tenues, par contre, à certaines obligations. Ainsi, elles devaient prendre les dispositions nécessaires pour « assurer la sécurité extérieure et intérieure de la colonie ».

En conséquence de cette obligation, la royauté leur déléguait des « attributs de la souveraineté » qui leur permettaient de lever des troupes, construire des forts et rendre la justice.

Une de leurs principales obligations, avons-nous dit, consistait à déployer les plus grands efforts pour peupler la colonie. De même, elles avaient le devoir d'imposer la religion catholique à la population indigène.

*
**

Ce système de colonisation n'était pas spécial à la France. Toutes les autres puissances colonisatrices en usaient. On reconnaît cependant que notre Métropole avait un plus grand nombre de Compagnies qu'elles. Et, d'autre part, ces importantes sociétés avaient, davantage en France qu'ailleurs, obtenu « les privilèges les plus étendus et l'appui le plus énergique ».

Il est juste de reconnaître que c'est surtout aux Grandes Compagnies privilégiées que la France doit d'avoir créé ses vieilles colonies. Mais ces organismes devaient fatalement devenir *inutiles à un moment donné et s'éliminer d'eux-mêmes*. Le même phénomène s'accomplit dans les pays étrangers.

Il va sans dire que les actionnaires étaient surtout préoccupés de la perspective d'encaisser des dividendes. Aussi, les conflits n'étaient-ils pas rares parmi eux.

Quand les colonies acquirent un certain développement, elles se rendirent compte que les Compagnies n'étaient plus pour elles « qu'un rouage encombrant ».

Nuisibles à l'évolution naturelle de ces colonies, gênantes pour le commerce métropolitain, ruineuses pour elles-mêmes, les Grandes Compagnies privilégiées, qui avaient rendu d'incalculables services au début de la colonisation, n'avaient plus de raison d'être dans la suite.

L'étroitesse de vues, la rapacité et la corruption de la plupart des actionnaires, achevèrent de les discréditer et de les précipiter dans la débâcle. On s'aperçut bientôt que leur disparition fut pour les colonies une cause de rapide développement et de grande prospérité.

III. — ARRIVÉE DES PREMIERS FRANÇAIS A LA MARTINIQUE

Les îles des Antilles, placées entre les 11° et 18° degrés de latitude nord, avaient été concédées à la *Compagnie de Saint-Christophe*, créée le 30 septembre 1626. Ce privilège fut renouvelé en 1635 et en 1642.

C'est donc la *Compagnie de Saint-Christophe* ou *des Îles d'Amérique*, qui eut à pourvoir la Martinique de ses premiers colons. Nous avons rappelé précédemment les conditions dans lesquelles d'Enambuc, agissant avec l'appui de Richelieu et aussi, sans doute, à l'instigation de la Compagnie de Saint-Christophe, avait réussi, le 25 juillet 1635, à fonder un premier établissement à l'embouchure de la Roxelane, à l'endroit où devait s'épanouir plus tard la belle cité de Saint-Pierre, disparue dans la tourmente du 8 mai 1902.

La Compagnie était tenue d'y amener « 400 colons en 20 ans » (1). Dès 1642, elle avait déjà réussi à y introduire plus de 7.000 (1).

(1) Principes de colonisation, par A. Girault.

Il est intéressant d'observer que les chartes de concession prévoyaient des *avantages spéciaux* au profit des expatriés.

C'est ainsi que l'Etat leur garantissait, ainsi qu'à leurs descendants, la conservation de leur qualité de Français. On accordait des titres de noblesse « aux bourgeois qui allaient fonder aux colonies des établissements agricoles importants ». Des « lettres de maîtrise » étaient offertes aux artisans, plus exactement aux compagnons, qui consentaient « à exercer un certain temps aux colonies » (1).

*
**

On n'était pas à bout de moyens pour décider les Français à s'éloigner vers les Iles et à s'y maintenir. Il était de bon ton, par exemple, de « porter les habitants des colonies au mariage » et pour favoriser cette tendance, fort louable, des récompenses étaient attribuées aux « pères de plus de dix enfants » (1). Cet encouragement aux familles nombreuses de l'époque n'était pas sans produire des résultats. On donnait « aux garçons de 20 ans et au-dessous, et aux filles de 16 ans et au-dessous, 20 livres le jour de leurs noces comme *présent du Roy* » (1).

Comme on eut même l'idée à un moment donné « d'expédier d'autorité en Amérique du Nord des soldats et des filles qui se mariaient ensuite » (1), il n'est pas improbable que la Martinique fût servie de la même façon. Des historiens racontent même qu'à la fin de son règne, Louis XIV s'était beaucoup scandalisé du libertinage et des mœurs par trop licencieuses des jeunes gens du cru appartenant à « la belle race caucasique » et avait voulu inciter ces célibataires à conserver la pureté de leur sang par le mariage avec des personnes de leur catégorie ethnique. C'est en conséquence de cette politique démographique que le Roi Soleil avait dirigé d'office aux « Isles » le produit des rafles de filles effectuées de nuit dans certaines villes de France par une police spéciale.

*
**

Les Compagnies employaient encore une tactique très ingénieuse pour obtenir des colons parmi les *ouvriers* et *paysans*. Leurs agents d'émigration organisaient une propagande intense dans une région déterminée (Bretagne, Normandie, Pyrénées...), ou dans une ville (Dieppe, Havre, Saint-Malo...). Là,

(1) Principes de colonisation, par A. Girault.

parents et amis, alléchés par les avantages promis, « s'entraînaient les uns les autres » (1) et ceux qui étaient gagnés à la bonne cause parvenaient à faire fléchir les résistances des voisins qui, à leur tour, tenus en haleine par les mirobolantes promesses des Compagnies, attiraient dans l'aventure coloniale d'autres compatriotes.

Ce dernier mode de recrutement était des plus efficaces. Souvent les gens d'une même ville ou d'une même province qui consentaient à s'en aller de la sorte, donnaient « à la région où ils se fixaient — en souvenir de leur origine — le nom de la province ou de la ville qu'ils venaient de quitter » dans la Métropole (1).

*
**

Mais il ne suffisait pas d'avoir des colons. Les Compagnies devaient leur fournir une main-d'œuvre abondante pour l'exploitation des terres.

On donna le nom d'*engagés* aux travailleurs qu'elles introduisirent de ce fait aux colonies. Ces travailleurs métropolitains s'*engageaient* du reste pour trois ans. D'où le sobriquet de *trente-six mois* sous lequel on les désignait. La Compagnie s'obligeait à les transporter gratuitement, à les loger, les nourrir, les vêtir, les entretenir et les soigner, moyennant quoi les engagés devaient « travailler pour le compte de la Compagnie ou d'un planteur pendant les trois ans ».

Au cours de ce laps de temps, ils étaient tenus de s'habituer à la vie coloniale et au climat; voilà pourquoi ces gaillards n'étaient pas choisis au hasard. « Agés de 18 à 40 ans, ils devaient réunir certaines conditions de taille et de force physique. » Ils étaient obligés d'étudier les produits du sol et leur culture. Ils acquéraient peu à peu, par conséquent, les aptitudes nécessaires « pour faire un excellent colon » et, finalement, après les trois ans, « ils devenaient propriétaires à leur tour » puisqu'alors la Compagnie leur accordait des concessions de terre « en bois debout sur les hauteurs », pouvant aller de 10 arpents ou 5 hectares, à 25 hectares. Les concessions étaient choisies dans les régions non défrichées.

Les nouveaux planteurs obtenaient de grandes facilités pour se libérer envers la Compagnie concessionnaire.

*
**

La royauté ne négligeait rien pour remplacer par de nouveaux engagés ceux qui avaient accompli leurs trois années,

(4) Principes de colonisation, par A. Girault.

soit qu'ils restassent à la colonie comme colons, soit qu'ils revinssent définitivement en France, comme c'était leur droit.

On faisait notamment obligation aux navires se rendant aux colonies d'emmener « un nombre d'engagés proportionné à leur tonnage », sous peine d'une amende de 60 livres pour « chaque engagé que le vaisseau n'emmenait pas ».

Le fait que Louis XV décida, en 1719, que « vagabonds et gens condamnés aux galères seront transportés aux colonies pour y servir d'engagés », est un symptôme qui ne laisse aucun doute sur les dispositions de la couronne à cet égard (1).

D'autre part, des mesures avaient été prises en vue « d'imposer aux planteurs une certaine proportion d'engagés ». Par exemple, il fallait employer « un engagé pour vingt nègres, quelquefois plus ». C'est en 1738 qu'on cessa de faire venir des engagés à la Martinique (2).

La politique de l'ancien régime, en matière de peuplement des colonies, est souvent évoquée par ceux qui ont à se plaindre des méthodes modernes appliquées au domaine colonial nouvellement acquis. Le mécontentement des coloniaux d'affaires peut se résumer ainsi :

« Le nouveau colon, trop souvent mal vu, victime de toutes sortes d'humiliations, de formalités et de retards, presque traité en suspect par des fonctionnaires qui se figurent qu'il a dû commettre quelque méfait pour s'expatrier et qui n'ont aucun intérêt personnel au développement de la colonie, finit trop souvent par se décourager au bout de peu de temps et par demander son retour. »

*
**

Une erreur communément répandue est celle qui consiste à affirmer que les colonies en général, et la Martinique en particulier, avaient été surtout le refuge des *cadets de famille* qui, « privés de leur part d'héritage par le droit d'ainesse, étaient allés chercher fortune au loin » (3). De là, à insinuer que « les règles du code civil sur la *réserve* et le *partage forcé* seraient cause du peu de goût » que montrent les « générations actuelles pour l'émigration », il n'y avait qu'un pas. (3)

La vérité historique sur ce point est connue. On sait maintenant de manière irréfutable que la plupart des *fils de famille* ou *cadets de noblesse* trouvaient en France même des débouchés certains et suffisants, soit dans l'armée, soit dans les

(1) Madinina, reine des Antilles, par W. Dufougeré (p. 28), édition 1929.

(2) Guide du touriste aux Antilles Françaises, par Ch. Laisant et A. Juvanon (1913).

(3) Principes de colonisation, par A. Girault.

ordres. Ce ne sont donc pas eux qui peuplèrent les colonies. Il est définitivement établi qu'ils ne fournirent qu'un très faible contingent de colons.

Un coup d'œil jeté sur les *registres des émigrants* permettrait de se rendre compte que la très grosse majorité de « ceux qui s'expatriaient appartenait au peuple proprement dit » (1).

Mais beaucoup d'entre ces roturiers, dit Girault, une fois établis aux colonies, ne se gênaient point pour s'attribuer des titres de noblesse. *Les usurpations de noms ou de particules* étaient faciles. Il ne faut pas oublier, au surplus, que les Compagnies privilégiées avaient le pouvoir de créer des titres et elles étaient loin de laisser lettre morte, cette prérogative attachée à leur charte de concession.

En général, les représentants de la noblesse proprement dite ne venaient guère aux colonies. En matière coloniale, leur rôle se bornait à acheter des terres « qu'ils faisaient gérer de loin ».

L'absentéisme était, pour eux, la règle.

*
**

Les engagés venus à la Martinique étaient des émigrants d'une condition modeste. L'expression *petits-blancs* qui leur était appliquée indiquait bien leur infériorité sociale.

L'habitant, par rapport à l'engagé, était le colon français qui s'expatriait à ses frais. Il se rendait acquéreur d'un domaine ou *habitation*, employait des engagés qu'il amenait de France ou que la Compagnie mettait à sa disposition.

De condition sociale supérieure à celle de l'engagé, on le désignait par opposition à celui-ci sous le nom de *grand-blanc*. Il s'appelait également planteur.

Les « habitants » portaient, en outre, dans chaque colonie des noms particuliers. A la Martinique, on les dénommait « ces Messieurs » ; à la Guadeloupe, « les Bourgeois » ou « les Bonnes gens » ; à Saint-Domingue, « nos Seigneurs » (1).

Indépendamment des colons et des engagés, la population européenne comprenait aussi des *flibustiers* et *boucaniers*. Cette catégorie de blancs, dont l'esprit d'indépendance était notoire, se livraient habituellement à la piraterie contre les Espagnols, les Anglais, les Portugais et les Hollandais.

Leurs prises n'étaient pas sans profit pour la Compagnie et le Roi. Au reste, ils ne dédaignaient pas de s'adonner à la culture lorsqu'ils n'écumaient pas les mers.

(1) Principes de législation, par A. Girault.

IV. — IMPORTATION DES NOIRS

Mais la mise en valeur de la Martinique, comme celle des autres colonies françaises, ne fut pas l'œuvre des seuls blancs, colons, engagés ou autres.

Si beaucoup de travailleurs européens moururent au début de la colonisation « victimes du climat et des fièvres » (1), il y a lieu de tenir compte de ce qu'un grand nombre d'entre eux se firent rapatrier, pour une raison ou pour une autre, principalement à l'échéance de leurs trente-six mois de séjour.

Autre chose. On ne conteste pas que des engagés fussent souvent « fort maltraités » (1), ce qui rendait le recrutement de ces hommes « de plus en plus difficile » en France (1). En sorte que la source du peuplement des Antilles par des engagés volontaires se trouva en fait tarie depuis 1738 (2), un siècle après la prise de possession de la Martinique par Pierre Belain d'Enambuc.

On ne pouvait songer à abandonner le pays par défaut de main-d'œuvre. Cette éventualité était devenue d'autant moins probable que la traite des noirs battait déjà son plein depuis la fin du xvi^e siècle. Les engagés métropolitains furent tout simplement remplacés par des esclaves noirs, importés du continent africain et vendus aux colons. Ces Africains réduits en esclavage furent bientôt les seuls à travailler la terre à la Martinique.

C'est pendant le règne de Duparquet, neveu du corsaire d'Enambuc et propriétaire de l'île de 1650 à 1658 (époque à laquelle cette odieuse institution, sous l'empire du progrès moral et social, venait précisément de disparaître chez les nations civilisées), qu'eut lieu l'introduction des premiers esclaves noirs dans l'île (3).

Ne parvenant pas à dominer les Caraïbes qu'il fit décimer (1658), convaincu, en outre, de l'insuffisance du recrutement des engagés français et des médiocres résultats obtenus avec leur faible contingent, il préconisa et favorisa l'importation des noirs. Ce honteux régime commença donc à fonctionner à la Martinique longtemps avant la cessation de l'embauchage des engagés (1738).

(1) Précis d'histoire de la Martinique, J. Rennard.

(2) Guide du touriste aux Antilles Françaises, par Ch. Laisant et A. Juvanon (1913).

(3) Avant d'être propriétaire de l'île, du Parquet en avait été Gouverneur depuis 1637, au départ de Dupont capturé en mer par les corsaires espagnols. Il resta donc ici une vingtaine d'années.

V. — BRÈVE INCURSION DANS L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE

Il n'est pas inutile de faire ici une petite incursion dans l'histoire de l'esclavage.

Si l'on remonte à travers les âges jusqu'au début même de la formation des premiers embryons des sociétés humaines, on constate que l'esclavage fut la conséquence d'une nécessité économique.

L'histoire philosophique de l'esclavage prouve, en effet, que l'homme étant obligé de déployer un effort physique pour travailler, c'est-à-dire pour se procurer tout ce qui était nécessaire à sa subsistance, ne trouva rien de plus simple et de plus commode que de réduire en servitude, pour des fins de cette nature, les prisonniers qu'il capturait à la guerre et sur lesquels il avait, croyait-il, droit de vie et de mort. Au lieu de tuer l'ennemi, on le garda pour le faire travailler. Le caractère universel d'une telle conception montre jusqu'à quel point elle paraissait naturelle.

Toutes les races primitives adoptèrent, par conséquent, l'esclavage comme moyen propre à produire des richesses. Il n'est pas une seule collectivité humaine qui échappât à cette monstrueuse pratique et, partout, sur toute la surface du globe, des classes asservies furent contraintes, sous peine de mise à mort, de vivre sous la complète dépendance des classes dites supérieures.

De la nécessité économique à la nécessité sociale, il n'y eut qu'un pas. L'on en vint à considérer cette institution inique (produit de la violence, résultat de la raison du plus fort) comme un état absolument indispensable à l'existence et au développement des communautés humaines.

L'homme réduit en esclavage était, suivant Aristote, « un instrument vivant, une propriété animée, absolument comme une bête de somme ». C'était la chose du maître.

*
**

Mais, au fur et à mesure que la conscience individuelle se dégageait de sa gangue ancestrale, émergeait de la barbarie et s'élevait au-dessus de la vulgarité et des grossières satisfactions de la vie matérielle, l'esclavage apparaissait de plus en plus comme un régime intolérable, un état social incompatible avec la dignité de l'homme, un crime de lèse-humanité.

Les protestations, timides d'abord, se faisaient jour dans les écrits des philosophes et des écrivains que n'obscurcissaient pas les doctrines néfastes et les théories invraisemblables de l'antiquité, car quel que soit l'entêtement que l'on affiche à entretenir certaines prétentions injustes et inhumaines, il arrive un moment où leur légitimité ne peut manquer d'être sérieusement mise en question.

On admet que Jésus a implicitement condamné l'esclavage en proclamant à la face du monde le principe de la fraternité humaine. Mais on ne trouve dans l'Évangile aucune désapprobation de la possession de l'homme par l'homme.

Les disciples de Jésus ne l'ont pas fait davantage.

Attaqué dans ses fondements, l'esclavage subit peu à peu les assauts répétés des amis et défenseurs de la liberté. Sénèque ébranla ses compatriotes par son judicieux raisonnement: « La nature nous a créés parents puisqu'elle nous a formés des mêmes éléments et pour les mêmes destinées; elle a mis en nous un mutuel amour et nous a faits sociables... ». Que ce vers soit dans tous les cœurs, comme dans toutes les bouches: *Homo sum, humani nihil a me alienum puto* (Je suis homme et rien de ce qui est humain ne m'est étranger).

Pétrone, contemporain de Sénèque, prit également la défense des esclaves sur lesquels pesait un mauvais destin.

Dans les *Institutes*, Justinien souligna avec force l'iniquité qui consistait à réduire les prisonniers de guerre en esclavage: « Le droit de légitime défense peut nous donner celui de tuer notre semblable; mais ce droit de tuer cesse avec celui de légitime défense, c'est-à-dire au moment où l'ennemi étant réduit à l'impuissance ne peut plus vous nuire. » Il contesta, en conséquence, la légitimité de l'esclavage, basée précisément sur le droit de tuer les prisonniers de guerre.

Une autre considération vint renforcer la lutte contre le régime de l'esclavage: ce fut la réhabilitation du travail. Elle part du principe que l'esclavage tendait à déshonorer le travail. Par conséquent, le travail servile devait être évincé de l'économie sociale.

Enfin, l'esclavage disparut avec l'ancien monde, vers la fin du *xvi^e siècle*. Il fut justement flétri, condamné et rejeté de la société, comme étant absolument incompatible avec les conceptions de l'homme dans l'état de civilisation supérieure.

*
**

L'histoire positive de l'esclavage indique les sources auxquelles les esclaves de l'antiquité étaient puisés: la guerre, la piraterie, le commerce, la vente aux enchères, la naissance.

On pouvait aussi être réduit à la condition d'esclave par suite de certaines dispositions légales.

La vente était assurément le moyen le plus généralement adopté pour en procurer à ceux qui en désiraient.

Athènes s'était rendu célèbre par l'importance de ses marchés d'esclaves.

A Rome le trafic de la chair humaine avait pris des proportions fantastiques. D'ailleurs, dans tout l'Empire, la traite des blancs et des noirs sévissait avec une intensité inouïe. Elle faisait la fortune des pirates et des maquignons.

Les esclaves d'une grande beauté étaient d'un prix élevé. On payait très cher, par exemple, « les femmes esclaves dont la beauté pouvait faire espérer des profits au maître qui voulaient les livrer à la prostitution ».

Les esclaves étaient astreints à toutes sortes de travaux, aussi bien les travaux agricoles que les travaux d'art et les travaux domestiques.

Le nombre des esclaves n'avait jamais été aussi grand qu'à Rome, aux derniers temps de la République et de l'Empire.

Il résulte cependant du cens établi en l'an 309 av. J.-C. par l'archonte Démétrius de Phalère qu'il y avait dans l'Attique 21.000 citoyens libres, 10.000 métèques, pour 400.000 esclaves.

L'Etat lui-même achetait des esclaves pour l'accomplissement de certains travaux.

La condition des esclaves fut bien meilleure en Grèce qu'à Rome.

On reconnaissait l'esclave à sa chevelure courte.

Parmi les punitions qui leur étaient réservées, il y avait les coups de fouet et de bâton, le travail de la meule, la torture, la mutilation, la mort. Le maître pouvait « marquer d'un fer chaud au front ceux d'entre eux qui s'étaient enfuis ou qui provenaient de pays barbares ».

Il n'était pas rare de les voir se révolter en signe de protestation contre les mauvais traitements qu'ils subissaient.

L'affranchissement par les maîtres, le rachat, étaient les moyens ordinaires par quoi ils étaient rendus à la liberté.

VI

DECOUVERTE DE L'AMERIQUE ET RESTAURATION DE L'ESCLAVAGE

Il demeure entendu que l'esclavage antique, considéré avec raison comme crime de lèse-humanité, cessa d'exister dans le Vieux Monde vers la fin du xvi^e siècle.

C'est justement à l'époque même où l'on espérait le voir à jamais disparaître qu'il refleurit avec une intensité redoublée dans le Nouveau Monde, et comment?

Les Espagnols et les Portugais s'étaient rués sur l'Amérique qui venait d'être découverte et avaient traité les Indiens Peaux-Rouges avec une telle cruauté que ces malheureux autochtones, réduits d'ailleurs en servitude, étaient devenus incapables de déployer l'énergie nécessaire à la culture du sol.

C'est alors que les Portugais, les premiers, eurent recours aux Africains pour remplacer les Peaux-Rouges défaillants. Ils importèrent dans leurs colonies des captifs provenant de la côte du continent noir.

Il est vrai de dire que les peuplades africaines vivaient dans un état de barbarie ancestrale.

Le plus ardent protagoniste de l'utilisation des esclaves nègres dans les colonies américaines fut un nommé Barthélémy de Las Casas (1474-1566), prélat espagnol, né à Séville. L'histoire lui sait gré d'avoir énergiquement défendu les naturels du Nouveau Monde contre les intrépides conquistadors. Mais, pour suppléer les Peaux-Rouges, affaiblis et avilis, il ne trouva rien de mieux que de recommander chaudement l'importation des nègres en Amérique, en vue de l'exploitation des immenses domaines de ce pays neuf.

« Le subterfuge ingénieux et cruel qui consistait à présenter les noirs comme membres d'une autre race, enfants d'une famille maudite, inférieurs aux blancs et destinés à les servir, a eu un succès universel ».

L'opinion publique mondiale étant ainsi travaillée, l'atmosphère désirée étant créée, on ne fut pas long à faire table rase de tout scrupule, de toute générosité de cœur, de tout esprit chevaleresque, de toute humanité, de toute noblesse de sentiment, pour sacrifier la race noire à la rapacité et à la cupidité, à la cruauté et à l'esprit de domination des exploitateurs à tous crins de toutes les terres d'Amérique.

Les Espagnols, dans la course aux esclaves, étaient devenus les Romains du moyen âge et du monde moderne. Le roi d'Espagne lui-même, Ferdinand, fit transporter, en 1511, dans ses « propriétés transatlantiques », des milliers de captifs achetés sur la côte d'Afrique.

Le commerce des esclaves se développa considérablement et rapidement. On estime à près de quarante millions le nombre de ceux qui, pendant trois siècles, furent arrachés aux côtes africaines et transportés sur divers points; mais ce chiffre s'amointrit en cours de route par des décès qui le réduisirent de 20 % environ.

VII. — L'ESCLAVAGE A LA MARTINIQUE

Les Français, suivant l'exemple donné par les Espagnols, les Portugais et les Anglais, réclamèrent des esclaves noirs pour la mise en valeur de leurs domaines coloniaux. Et c'est ainsi que la Martinique n'eut rien à envier sous ce rapport aux autres îles des Antilles et à l'Amérique.

Nous rappelons que l'île était au pouvoir de Du Parquet lorsque les premiers esclaves y furent amenés. Ces captifs provenaient des prises réalisées par les flibustiers sur les vaisseaux espagnols, des achats clandestins effectués aux mains des négriers hollandais, ou des importations frauduleuses opérées par des navires français, jusqu'au jour où l'on parvint à arracher au cardinal de Richelieu, au moyen d'arguments spécieux, l'autorisation de faire le commerce des noirs.

L'approbation de l'autorité ministérielle n'était d'ailleurs qu'une simple tolérance; car « il n'existe aucun acte de la puissance royale sous Louis XIII qui ait légalement autorisé une pareille violation des lois divines et humaines » (1).

C'est donc sous une apparence de légalité que s'accomplissait tout d'abord cet odieux trafic de bétail humain.

Le premier texte autorisant légalement la traite vit le jour le 26 août 1670. C'est un arrêt du Conseil, signé de Colbert, et accordant une prime à l'importation des « bois d'ébène ». Deux ans plus tard, le 13 janvier 1672, parut une ordonnance « accordant une prime de dix livres au négociant et de trois livres au capitaine, par tête de noir amenée d'Afrique aux Iles » (2).

Tantôt monopolisée par les Compagnies, tantôt librement exercée par des armateurs (3), la traite, « objet de faveurs constantes de la part du Gouvernement jusqu'à la Révolution », était devenue une pratique très courante.

C'était la planche de salut pour le peuplement et l'exploitation des colonies : « Des nègres et des vivres pour les nègres, s'écriait Dubuc (*Lettres critiques à M. Raynal*), voilà toute l'économie des colonies! » (2).

(1) Mémoire justificatif d'Isambert.

(2) Principes de colonisation, par A. Girault.

(3) L'approvisionnement des colonies en nègres faisait partie de l'*exclusif*, et, depuis Colbert, c'était une branche importante du commerce français; « les armateurs de la Métropole et surtout ceux de Nantes, Marseille, Bordeaux, Le Havre, qui étaient les plus engagés dans ce trafic, avaient un puissant motif de maintenir une institution qui provoquait un mouvement d'affaires d'environ 59 millions de livres par an ». (Avec les Rouges aux Iles du Vent, par le Marquis de Valous, 1930.)

Dès lors, ce brigandage organisé prit une grande extension, non seulement à cause du profit considérable qu'il procurait aux commerçants négriers, mais encore en raison de la nécessité de fournir une main-d'œuvre abondante et robuste aux colons.

« Habités au climat, rompus à la fatigue et, par conséquent, bien plus résistants que les engagés européens » (1). les esclaves noirs, surtout ceux venant de la Guinée, étaient activement recherchés. De 1687 à 1787, veille de la Révolution française — soit l'intervalle d'un siècle — leur nombre passa de 10.801 à 80.000, sans compter ceux que la mort faucha.

Vendus contre argent ou troqués contre des marchandises ou denrées, « ces bêtes de somme à face humaine », comme on les désignait souvent, étaient répandues sur toutes les habitations de la Martinique.

Leur prix était fonction de leur âge, de leur corpulence, de leur sexe et aussi de leur beauté. « Une pièce d'Inde, c'est-à-dire un esclave jeune et bien constitué, valait de 1.000 à 2.000 livres dans la seconde moitié du XVIII^e siècle » (1).

D'après Peytraud (*L'Esclavage aux Antilles avant 1789*, Paris, 1897, in-8°), un nègre ordinaire valait, à la veille de la Révolution Française, dans les 2.000 livres (c'est-à-dire, au cours actuel de l'or, 10.000 francs); un nègre de choix, maintenant dit pièce d'Inde, se vendait plus cher et pouvait atteindre jusqu'à six, à neuf mille livres (soit 30.000 et 45.000 francs au cours actuel). (2)

*
**

Les esclaves servaient à tous les travaux agricoles. Ils commençaient, en général, leur dure besogne dès l'âge de onze ans.

Le plus souvent, les colons tiraient impitoyablement d'eux le maximum de rendement. Il est facile de deviner que ce régime de travail intensif, obtenu habituellement par les moyens les plus odieux et les plus inavouables, causait de nombreux décès parmi eux.

Ces malheureux étaient punis des peines les plus variées et pas toujours en proportion de l'importance des fautes commises. Car l'arbitraire, le caprice, la fantaisie, présidaient à la distribution de ces peines. Le bon plaisir du maître, telle était la règle généralement suivie en cette matière.

Cependant, le fouet, le bâillon, le carcan, le cachot, étaient à la mode contre les coupables dans les cas ordinaires. Mais la torture, la mutilation, la mise à mort par étranglement,

(1) Précis d'histoire de la Martinique, J. Rennard.

(2) Avec les Rouges aux Iles du Vent, par le Marquis de Valous (1930).

fusillade, pendaison, écartèlement, et aussi par le bûcher, sanctionnaient les fautes graves ou prétendues telles. Il n'était pas rare de voir certains propriétaires user froidement de tous les raffinements de la cruauté à l'égard de tels ou tels de leurs esclaves qui avaient commis des méfaits.

La vengeance étant un sentiment naturel chez l'homme, il arrivait que des esclaves injustement frappés ou punis de peines exorbitantes par rapport à la légèreté de leurs fautes, faisaient payer cher à leurs maîtres ou à leurs « commandeurs » leurs excès disciplinaires. Il n'est pas surprenant, par exemple, que le poison, appelé par Schœlcher « la maladie des pays à esclaves », fût le procédé le plus communément mis en œuvre par les victimes contre les scélératesses des maîtres.

Quant aux nègres qui se réfugiaient dans les grands bois pour échapper à leur triste sort ou recouvrer leur indépendance, ils formaient une catégorie assez nombreuse. Les « nègres marrons », comme on les appelait, réussissaient à vivre longtemps dans la forêt, avec leurs femmes et leurs enfants, sans être découverts.

Parfois, les esclaves se révoltaient pour protester contre les mauvais traitements qui leur étaient injustement infligés; leurs tyrans réprimaient ces insurrections dans le sang.

Mais il est juste de dire que tous les propriétaires d'esclaves n'avaient pas la même mentalité, les mêmes sentiments à l'égard des noirs. Beaucoup d'entre eux, mus par des élans naturels de justice et d'humanité, témoignaient de la bonté, de la douceur, de la bienveillance, de l'affection même à leurs captifs et ils étaient, du reste, largement payés de retour. On voyait souvent des esclaves accomplir des actes de dévouement admirables, parfois héroïques, envers leurs maîtres.

VIII. — LE CODE NOIR

Jusqu'à la publication du Code Noir, en mars 1685, aucune réglementation n'était intervenue dans le but de déterminer la condition des esclaves de la Martinique et des autres îles des colonies françaises environnantes.

Les seules mesures édictées eurent pour objet d'interdire « la vente des nègres à bord avant de les débarquer, d'acheter en gros les cargaisons de nègres pour les revendre, d'exporter les nègres amenés dans la colonie, et, ce qui se comprend moins, d'acheter des esclaves tirés de l'étranger » (1)

L'édit de mars 1685, œuvre de Colbert, ou *Code Noir*, com-

(1) Principes de colonisation, par A. Girault.

portait soixante articles. Il ne s'appliquait qu'aux îles d'Amérique.

L'article premier ordonnait aux officiers royaux de chasser tous les Juifs rencontrés aux Îles.

Les articles 2 à 8 imposaient aux maîtres l'obligation de convertir les nègres à la religion catholique et de leur faire suivre la pratique du culte. L'art. 9 interdisait le concubinage entre les hommes libres et leurs esclaves; le concubinaire était passible d'amende et de confiscation. Les art. 10 et 11 prescrivaient d'observer à l'égard du mariage des esclaves les mêmes formalités que pour les hommes libres, sous réserve que le consentement émanait exclusivement des maîtres. Les articles 12 et 13 étaient relatifs à la filiation: l'enfant suivait la condition de sa mère. Aux termes de l'article 14, l'inhumation de l'esclave baptisé devait avoir lieu en terre sainte.

Le droit de porter les armes, celui de s'attrouper (articles 15, 16, 17), étaient rigoureusement refusés aux esclaves, qui ne pouvaient non plus vendre des cannes à sucre ou d'autres denrées qu'avec l'autorisation de leurs maîtres (articles 18 à 21). L'entretien et la nourriture des esclaves étaient des obligations impératives auxquelles les maîtres ne pouvaient se soustraire, même à l'égard de ceux que l'infirmité et la maladie rendaient incapables de travailler. Il était également permis aux esclaves victimes de traitements inhumains de porter leurs doléances aux magistrats (art. 22 à 27).

Les dispositions relatives à la capacité de l'esclave s'inspiraient du droit romain (art. 28 et suivants).

A signaler la fréquence de la peine de mort dans le code, notamment en cas de vol ou de voies de fait sur les colons. Il faut croire que ces derniers recouraient souvent à l'exécution capitale, puisqu'ils avaient organisé une caisse des nègres suppliciés ou « nègres justiciés », destinée à les indemniser lorsqu'ils châtiaient leurs esclaves par la mort.

Quant aux « nègres marrons » qui avaient le malheur de retomber entre les mains de leurs maîtres, le Code Noir permettait à ceux-ci, la première fois de leur couper les oreilles, la deuxième de leur trancher le jarret, et, s'il se produisait une nouvelle récidive, de les tuer.

Les articles 42 et 43 autorisaient les maîtres à enchaîner ou battre de verges leurs esclaves. Mais ils leur faisaient défense de les torturer et de les mettre à mort sans motifs graves (1).

(1) Parmi les ruines anciennes de quelques « habitations » de la colonie, on peut encore voir de nos jours ce qui reste des cachots (souterrains ou hors de terre) avec leurs accessoires de carcans en fer, de chaînes et autres oubliettes ou instruments disciplinaires. Ces vestiges du temps de l'esclavage existent notamment à l'extrême-pointe de la presqu'île de la Caravelle.

Le droit de propriété du maître sur l'esclave était réglé par les articles 44 à 54. L'esclave était considéré comme meuble, attaché au fonds dont il était l'accessoire. Toutefois, le mari, la femme et les enfants impubères ne pouvaient être séparés en cas de vente du fonds.

Enfin, la situation des affranchis se trouvait réglée par les articles 55 à 59; on les traitait comme régnicoles, avec des droits égaux à ceux des autres Français. Mais ils devaient témoigner une déférence spéciale à leurs anciens maîtres.

Le droit d'affranchir les esclaves, libre jusqu'à la parution du Code Noir, subit des restrictions postérieurement à 1685. Ainsi une déclaration du 24 septembre 1713 subordonna les affranchissements à l'autorisation du Gouverneur et de l'Intendant, afin de « prévenir les moyens illicites employés par les esclaves dans le but de se procurer les sommes exigées ordinairement par les maîtres pour le prix des affranchissements » (1). La limitation des affranchissements fut aussi le résultat d'une lourde taxe établie en 1745 sur ce mode d'acquiescer la liberté.

Cet impôt fut supprimé en 1766, mais il fut décidé à la même époque que les affranchissements par acte testamentaire seraient abolis, afin de couper court « aux empoisonnements des maîtres par des esclaves pressés de jouir de la liberté » (2).

*
**

Malgré ses dispositions très rigoureuses vis-à-vis des esclaves, le Code Noir a tout de même le mérite d'avoir apporté quelque atténuation à leur misérable condition.

On lui reproche la situation qu'il réserva aux mulâtres. En effet, l'enfant devant suivre la condition de sa mère, il en résulta que l'enfant né d'un nègre et d'une blanche était libre, tandis que celui d'un blanc et d'une négresse était esclave. Pareille condition engendrait fatalement chez les gens de couleur de la deuxième souche un état d'esprit assez singulier. « Les mulâtres, disait le proverbe, haïssent leur père et méprisent leur mère. » (1)

« Ni la loi, ni les mœurs, n'avaient su faire une place aux personnes de sang mêlé » (1).

En tout cas, on remarque dans les textes fixant plus tard les rapports des blancs et des hommes de couleur, des particularités qui ne laissent aucun doute sur la tendance de la mo-

(1) Principes de colonisation, par A. Girault.

(2) Mémoire justificatif d'Isambert.

narchie à « créer artificiellement un fossé » entre ces deux catégories d'hommes, dans le but « volontairement poursuivi », de les amener à se traiter en « ennemis, de peur qu'ils ne s'entendissent ensemble contre l'autorité métropolitaine » (1).

*
**

Il y a lieu d'observer que le Code Noir donne un démenti formel au Père Labat, qui affirme : « Dans le commencement qu'il y eut des nègres aux Isles et que le libertinage y produisit des mulâtres, les seigneurs ordonnèrent que les mulâtres seraient libres à vingt-quatre ans. Mais, depuis que le roi a repris l'île aux Compagnies, les enfants suivent la condition de leur mère, ils sont tous esclaves » (2). Ce n'est certainement pas le cas pour les mulâtres nés d'un nègre et d'une blanche.

IX — SITUATION DES ESCLAVES AMENES EN FRANCE

Il y a une question assez bizarre qui se posa, avec juste raison, à l'occasion de la permission accordée aux maîtres par un édit d'octobre 1716, d'amener des esclaves en France « pour les fortifier dans la religion ou leur apprendre quelque métier », sans que ceux-ci « pussent prétendre avoir acquis la liberté sous prétexte de leur arrivée dans le royaume » (1).

Le droit public français, cependant, avait admis un principe général d'après lequel « toutes personnes sont franches en ce royaume, dit Loysel, et si tost qu'un esclave a atteint les marches d'icelui, se faisant baptiser, est affranchi. » (*Institutes*, règle 24) (1).

C'est par application de ce principe ancien qu'une galère espagnole portant trois cents Maures esclaves, ayant échoué sur les côtes de France, Henri II, fils de François I^{er}, avait rassemblé son conseil, consulté les grands du royaume, et, malgré l'opposition formelle de l'ambassadeur d'Espagne, accordé la liberté aux captifs « nus, chargés de fers, les rames à la main », qui s'étaient « jetés aux pieds du roi », auquel, à grands cris, ils avaient demandé leur liberté. Henri II, bon cœur, avait poussé la générosité et la complaisance jusqu'à faire « reconduire les trois cents esclaves dans leur patrie » (2).

En décidant, par dérogation à la règle précédente, de refuser les bienfaits de la liberté aux esclaves de la Martinique amenés en France par leurs maîtres, on encouragea en plein Paris,

(1) Principes de colonisation, par A. Girault.

(2) Mémoire justificatif d'Isambert.

au XVIII^e siècle, la vente des captifs. Des hommes justes clamèrent leur indignation contre cet intolérable scandale, cet infâme marché accompli au cœur de la France. Les colons, de leur côté, se plaignaient « de la diminution de la main-d'œuvre servile et de l'esprit d'indépendance et d'indocilité que rapportaient aux colonies les nègres qui étaient allés en France » (1).

Une déclaration du 9 août 1777 mit fin à « l'esclavage dans la mère patrie » en interdisant de conduire en France « aucun noir, mulâtre ou autres gens de couleur de l'un et l'autre sexe » (1).

*
**

Nous reproduisons à titre documentaire la relation suivante, extraite du journal métropolitain *Excelsior*, du 17 janvier 1931, qui fait ressortir un épisode assez piquant de l'histoire de l'esclavage « dans les colonies d'outre-mer ».

« ...À l'honneur de la France, il convient de rappeler un jugement qui fut rendu en 1738, jugement probablement unique en la matière, qui fixe d'une manière certaine un point historique important au point de vue de l'abolition de l'esclavage, en ce sens qu'il accordait à la France une priorité jusqu'alors attribuée à l'Angleterre.

« La loi votée en 1789 par la Constituante, qui déclarait homme libre « tout esclave mettant le pied sur la terre française », existait donc (en fait et en droit) déjà sous Louis XV, ainsi que le prouve le procès du nègre Jean Boucaux en 1738.

« Ce Jean Boucaux, esclave originaire de la Martinique, avait été amené en France par son maître, un certain M. de Verdelin.

« Il remplissait, depuis une dizaine d'années, auprès de celui-ci, les fonctions de cuisinier, lorsqu'il s'aperçut de l'anomalie de son état d'esclave en un pays où les gens naissaient ou mouraient tous libres.

« Agissant lui-même en homme libre, il réclama de M. de Verdelin ses gages légèrement en retard. Ce dernier, en guise de réponse, fit conduire notre homme à la prison du Châtelet. Il en sortait du reste trois jours après; on ne voulait point de cet honnête homme et aucun texte de loi ne prévoyait un cas semblable. Fort de ce premier succès, Jean Boucaux assigna son « maître » en paiement de dix années de gages. Mais le demandeur était originaire des colonies; son procès avait pour juges les magistrats de l'Amirauté; ceux-ci, gens de mer pour la plupart, étaient habitués à une certaine considération envers

(1) Mémoire justificatif d'Isambert.

les hommes de couleur; ce cas les intéressa, mais ils furent obligés à renvoyer d'abord Jean Boucaux en prison, où il demeura près de trois mois. Au bout de ce temps, le jugement fut enfin rendu, qui, s'appuyant sur un édit de 1687, relatif à l'esclavage « dans les colonies d'outre-mer », déclara Jean Boucaux entièrement « libre de sa personne et de ses biens, du jour où il avait mis le pied sur le sol français, et le resterait désormais. »

« Et c'est ce jugement (cela sans aucun doute) qui a servi de modèle aux législateurs de la Constituante. »

X. — VERS LE TRIOMPHE DE LA LIBERTE

Mais l'esclavage des noirs commençait déjà à être ébranlé dans son fondement par le progrès des idées philosophiques de la fin du XVIII^e siècle. Des hommes imbus des principes supérieurs de justice, de liberté et d'égalité, ne pouvaient souffrir dans la société un état de choses si préjudiciable au développement normal des peuples et à l'harmonie naturelle qui doit régner au sein de l'humanité.

La diffusion de leurs nobles théories ne pouvait manquer de produire l'heureux effet attendu par tout ce que la société comportait de cœurs généreux et droits.

Montesquieu, quoique avec ironie, condamna l'esclavage en ces termes: « Ceux dont il s'agit sont noirs, depuis les pieds jusqu'à la tête et ils ont le nez si écrasé qu'il est presque impossible de les plaindre. On ne peut se mettre dans l'esprit que Dieu, qui est un être très sage, ait mis une âme, surtout une âme bonne, dans un corps tout noir... » (1).

Dans les écrits d'un grand nombre de publicistes et d'encyclopédistes célèbres, les Voltaire, les Rousseau, les Filangeri, les Raynal, on retrouve, sous des formes différentes, la même flétrissure contre l'aberration de la possession de l'homme par l'homme. Le tocsin contre le trafic des esclaves eut raison des Malouet et autres protagonistes de la traite qui s'étaient faits les ardents défenseurs des « intérêts matériels des planteurs ».

Mais il était bien évident que, tant que la Monarchie existerait, l'abolition de l'esclavage resterait dans le domaine de la discussion théorique.



C'est l'honneur de la Révolution Française d'avoir adopté les premières lois contre cette institution inhumaine.

(1) Esprit des Lois, XV, 5.

La partie avait été vigoureusement engagée par la société des « Amis des Noirs », dont les membres les plus influents, Siéyès, Brissot, Robespierre, l'abbé Grégoire, jetaient « feu et flamme » dans leurs brochures, leurs discours et leur journal, *Le Patriote français*, à l'adresse des esclavagistes, représentés principalement par la « Société de l'Hôtel Massiac ».

Le vicomte de Mirabeau (frère du tribun) se signala comme étant l'un des adversaires les plus irréductibles de l'abolition de l'esclavage. On le surnomma Mirabeau-Tonneau, à cause de son obésité. Il fit la déclaration suivante à l'Assemblée Nationale le 8 mai 1790: « Que prétendent les « Amis des Noirs », ces ennemis de la France, qui veulent exposer à une mort presque sûre les planteurs de nos colonies, qui veulent réduire à l'inaction, plonger dans la misère une foule d'ouvriers, de matelots, de négociants, d'agriculteurs, pour faire le bonheur des nègres ? Sont-ils les députés des provinces de France ou les législateurs de Loango ou de Mozambique ? Ce ne sont pas des nègres mais des Français qui les ont chargés de travailler à leur bonheur. Si la philanthropie est le roman ou l'hypocrisie du patriotisme, je leur conseillerai d'être moins philosophes pour être meilleurs Français... » (1).

L'Assemblée Constituante ne voulut pas trancher la question de la suppression de l'esclavage, à cause de la « surexcitation des esprits » aux colonies, notamment à Saint-Domingue, où l'Assemblée Coloniale « avait fait emprisonner une personne coupable d'avoir déclaré que l'esclavage était contraire au droit naturel » (2).

Elle se borna à examiner la difficulté relative aux droits politiques des gens de couleur libres, mulâtres ou noirs affranchis. Les blancs les avaient injustement exclus des assemblées coloniales, faute impardonnable, génératrice des troubles qui ensanglantèrent Saint-Domingue.

Ces hommes de couleur libres, propriétaires et contribuables comme les blancs, avaient obtenu l'égalité des droits civils bien avant la Révolution. Après une discussion « longue, passionnée », l'Assemblée prit un vote reconnaissant les droits de citoyens actifs « aux fils de père et mère libres » (11 et 15 mai 1791). Mais pareille décision n'avait pas été du goût des députés coloniaux, auxquels s'étaient joints ceux des ports. L'agitation devenait très grande aux Antilles et cette effervescence déterminait l'Assemblée à revenir indirectement sur sa décision, en classant « la situation des personnes non libres et les droits politiques des hommes de couleur parmi les

(1) Avec les Rouges aux Iles du Vent, par le Marquis de Valous (1930).

(2) Principes de colonisation, par A. Girault.

questions dont la solution était réservée aux Assemblées Coloniales (D. 24 septembre 1791) ».

Cette mesure, pire que la précédente, renforça la prédominance politique des blancs et déclencha les colères, exacerba les passions des hommes de couleur libres.

Dès lors, « les deux partis devenaient irréconciliables ». On craignit de rendre les esclaves maîtres de la situation, par le déchirement mutuel des deux autres fractions de la population.

La Législative trancha d'un seul coup la question par le décret du 28 mars 1792, en vertu duquel la jouissance des droits politiques était reconnue « à tous les hommes libres, noirs ou mulâtres, sans distinction ». Elle porta ensuite un premier coup à l'esclavage, « en supprimant la prime accordée à la traite des noirs » (1).

Enfin, la Convention Nationale mit fin à la répugnance et au dégoût qu'inspirait de plus en plus la continuation de l'esclavage. Après avoir estimé « qu'elle ne devait pas se déshonorer en mettant en discussion le principe même de la liberté humaine », elle vota l'affranchissement général des esclaves dans toutes les colonies, sur la proposition des députés Vadier, Levasseur et Lacroix, à la séance du 16 Pluviôse, An II (4 février 1794). Elle décréta « que tous les hommes sans distinction de couleur, domiciliés dans les colonies, sont citoyens français et jouissent de tous les droits assurés par la Constitution ». On ne saurait jamais trop admirer cet acte de courage et de justice.

Comme on le voit, les « Amis des Noirs » devaient finalement triompher de toutes les difficultés. On se rappelle — à propos des discussions passionnées engagées en faveur de la liberté des esclaves, l'apostrophe célèbre de Robespierre, l'âme du Comité de Salut public: « Périssent les colonies, plutôt qu'un principe! » Ces paroles sublimes produisirent sur l'assistance un effet foudroyant.

Mais, à cette époque (1794), la Martinique vivait sous la domination anglaise; le décret d'abolition ne put y être promulgué.

Lorsqu'elle fut remise à la France en 1802, à la paix d'Amiens, elle retomba sous le joug de la servitude; Bonaparte y rétablit l'esclavage et la traite, par décret du 19 mai de la même année.

Il ne se fit aucun scrupule d'apposer sa signature au bas de cet acte liberticide. (2)

(1) Principes de colonisation, par A. Girault.

(2) Joséphine Tasher de la Pagerie, fille de grands planteurs de la Martinique, aurait inspiré cette mesure à son époux.

Leclerc, envoyé à Saint-Domingue pour l'exécution du décret du Premier Consul, y échoua complètement.

C'est vers le milieu du xvii^e siècle que des aventuriers, après avoir pris pied dans l'île de la Tortue, s'installèrent dans la partie ouest de Saint-Domingue. Au début de leur établissement, ces flibustiers ou boucaniers trafiquèrent activement avec les colonies espagnoles. Puis, sous l'influence d'un agent de colonisation du nom de d'Ogeron, ils se soumirent à la domination française (1664).

Saint-Domingue, surnommé à un moment donné la « Perle des Antilles », était parvenu à « une prospérité inouïe » (2) dans la seconde moitié du xviii^e siècle. La partie française de l'île, environ un tiers, était plus peuplée et plus florissante que la partie espagnole qui en formait les deux autres tiers. Les grands propriétaires blancs occupaient surtout la partie septentrionale de la colonie, tandis que les hommes de couleur avaient acquis des domaines très importants dans le sud et y exerçaient une influence prépondérante.

Lorsqu'éclata la Révolution Française, les mulâtres s'insurgèrent en vue d'obtenir l'égalité des droits politiques. Quant aux esclaves noirs, ils se soulevèrent avec non moins de résolution et exigèrent la proclamation de la liberté. Les commissaires que la Convention y avait expédiés, Sonthonax et Polverel (septembre 1792), ne purent avoir raison des uns ni des autres. A leur départ, les Anglais s'emparèrent de l'ouest et du sud de l'île, tandis que les Espagnols restèrent les maîtres de la province du nord (juin 1794).

C'est à ce moment que le noir Toussaint-Louverture entra énergiquement en scène, chassa les Anglais, détruisit l'influence des commissaires expédiés par le Directoire, annihila l'autorité du général Redouville (1798), puis lutta victorieusement contre le chef des mulâtres, Rigaud, « qui avait rétabli l'ordre dans le sud de l'île et y dominait »; enfin, il s'empara de « la partie orientale de l'île qui avait été cédée à la France par l'Espagne (traité de Bâle du 2 juillet 1795, art. 2) » (1)

Maître de la situation, Toussaint-Louverture organisa aussitôt après la colonie, qu'il dota d'une Constitution; il « ramena les cultivateurs noirs sur les plantations et les obligea au travail » (1). Se considérant, en fait, comme indépendant, le « Bonaparte des noirs » ne voulut jamais avoir avec le gouvernement français d'autre rapport que celui d'un allié, alors qu'en France, l'opinion n'admettait pas qu'il fût autre chose qu'un simple agent. Dans ses correspondances avec le Premier

(1) Principes de colonisation, par A. Girault.

Consul, il débutait ainsi : « Le premier des noirs au premier des blancs ».

Le général Leclerc que Bonaparte envoya contre lui à la tête d'une armée de dix mille hommes, brisa ses résistances « après une lutte atroce » (1), et Toussaint-Louverture, « attiré dans un piège, fut envoyé en France et interné au fort de Joux (près de Besançon), où il mourut de froid ».

Ces derniers événements firent croire aux nègres que l'esclavage serait rétabli à Saint-Domingue. Bonaparte, du moins, y pensait. Les nègres se révoltèrent donc de nouveau. L'armée française, que la fièvre jaune décima, fondit comme neige. Leclerc périt lui aussi, victime de l'épidémie (novembre 1802); Rochambeau, qui le remplaça (novembre 1803), dut « s'embarquer avec la garnison » et « tomba aux mains des Anglais ».

Mais un autre noir, Dessalines, à la faveur de ces circonstances, « proclama l'indépendance d'Haïti. La partie française de Saint-Domingue était perdue » (1).

La partie orientale, occupée jusqu'en 1809 par les troupes françaises, dut être évacuée après capitulation, dès l'arrivée d'une escadre anglaise.

Plus tard, en 1814, cette partie de l'île fut rétrocédée à l'Espagne.

*
**

À la Guadeloupe, Richepanse ne put réussir à faire exécuter le décret de rétablissement de l'esclavage qu'au prix d'une héroïque résistance. Les esclaves qui avaient, quelque temps auparavant, mis les Anglais en échec dans leur tentative de s'emparer de l'île, ne supportèrent le joug de l'esclavage qu'après une lutte des plus courageuses et des plus sanglantes.

La résistance fut moins vive à la Martinique.

*
**

Mais les amis et défenseurs de la justice et de la liberté ne s'étaient point découragés. Ils avaient foi dans le succès de leur noble entreprise.

En Angleterre, le chef de la propagande abolitionniste, William Wilberforce, avait réussi à créer, depuis 1780, un puissant courant d'opinion en faveur de la suppression de l'esclavage. Déjà, en 1806, la Chambre des Communes, à l'instigation du grand philanthrope, avait voté le principe de cette suppression. C'est le Bill du 15 août 1833, applicable le 1^{er} août 1834, qui

(1) Principes de colonisation, par A. Girault.

porta le coup de grâce à l'esclavage dans les colonies anglaises. La liberté devait y être définitive après sept ans d'apprentissage imposés aux noirs libérés.

*
**

Au lendemain des « Cent-Jours » (1815), la Martinique, qui était au pouvoir des Anglais depuis 1809, fut restituée à la France. Elle retomba dans la situation qu'elle avait connue avant la Révolution Française. La Restauration marqua ainsi un mouvement de recul dans la condition des esclaves. Toutefois, la suppression de la traite fut décidée en 1818.

Mais les esclaves semblaient résolus à réagir par tous les moyens contre le maintien de la servitude et, au besoin, à conquérir leur liberté dans le sang. Une première tentative se déclencha en 1822, dans la nuit du 13 au 14 octobre: Ce fut la révolte du « Mont Carbet ». Massacre de blancs, incendies de plantations, pillage d'habitations, tous ces excès furent mis en œuvre sans résultat pour la conquête de l'émancipation. Arrêtés, les quatre nègres, Jean, Narcisse, Baugio et Jean-Louis, qui dirigeaient le mouvement séditieux, payèrent de leur vie cette audacieuse et sanglante aventure.

En 1824, se produisit une nouvelle tentative d'émancipation, pacifique celle-là, et limitée, puisqu'elle visait à obtenir en faveur des seuls hommes de couleur libres la plénitude des droits civils et de famille dont jouissaient les blancs de la colonie. Elle eut des conséquences inouïes. Trois mulâtres : Bissette, Fabien, Volny, furent condamnés à la marque au fer rouge et aux galères perpétuelles pour avoir osé participer à ce mouvement, qualifié complot contre l'ordre de choses établi. En même temps, des dizaines d'autres métis, plus ou moins impliqués dans l'affaire, subirent les peines afflictives et infamantes de la déportation et du bannissement. Il ne s'agissait pourtant que de pétitions respectueuses, tendant à l'amélioration de la situation juridique des hommes de couleur libres.

Après la Révolution de 1830, on enregistra des soulèvements à main armée sur différentes « habitations » (1833). Mais les coupables expièrent par de sévères condamnations leur légitime aspiration à la liberté (affaire de la Grand'Anse).

*
**

Cependant, le sort des esclaves n'avait cessé de préoccuper les hommes de cœur, au premier rang desquels Victor Schœlcher, joua un rôle capital. L'immortel abolitionniste, animé de la passion du bien et de la haine de l'injustice, avait embrassé la cause de la liberté des noirs avec une conscience, une intelli-

gence, un dévouement et une volonté au-dessus de tout ce que l'on peut imaginer. Il y mit tout son cœur, toute sa raison, toute son âme ardente et généreuse.

Les voyages qu'il effectua aux Antilles et au Sénégal, les constatations qu'il recueillit sur les conditions de l'existence matérielle et morale des esclaves dans ces pays, l'avaient de plus en plus fortifié dans la conviction que la libération totale était une mesure de salut à réaliser dans le plus bref délai, non seulement pour l'honneur et le prestige de la France, mais encore pour le triomphe de la justice tout court et le règne absolu de la dignité humaine.

L'action très salubre de Schœlcher était puissamment secondée par les courageux efforts de MM. de Gasparin, de Broglie, de Lamartine, Isambert, Gustave de Beaumont, Tocqueville, Hippolyte Passy, Ledru-Rollin, de Montalembert et de Tracy. Les résultats de cette campagne véhémement et soutenue ne devaient pas tarder à se manifester dans le sens désiré. Le Gouvernement de Juillet, sous la pression des événements, se vit obligé de consentir des améliorations notables à l'état de choses existant : ordonnances du 1^{er} mars et du 2 juillet 1832, supprimant la taxe des affranchissements et simplifiant leur forme; ordonnance du 30 avril 1833, abolissant les peines de la mutilation et de la marque au fer rouge; ordonnance du 29 avril 1836, consacrant la libération et créant l'état-civil des affranchis amenés en France; ordonnance du 11 juillet 1839, établissant des cas d'affranchissement de droit; ordonnances des 4 août 1833 et 11 juin 1839, imposant le recensement régulier et la constatation des naissances, mariages et décès des esclaves; ordonnance du 5 juillet 1840, réglant l'instruction primaire et religieuse des esclaves et les plaçant sous le patronage des magistrats du ministère public chargés de constater par des tournées régulières, le régime des ateliers et des habitations; loi du 18 juillet 1845, accordant un jour libre par semaine aux esclaves et proclamant le principe de la réunion des esclaves mariés appartenant à des maîtres différents.

Diverses autres décisions positives furent adoptées dans cette loi sur la propriété mobilière, le rachat forcé suivi de l'obligation d'un engagement quinquennal, le droit à l'instruction et au culte, l'observation du dimanche, les pénalités applicables aux maîtres, etc.. (1)

L'adoption de toutes ces mesures réparatrices avait rencontré d'ailleurs à la Chambre des pairs l'opposition farouche des esclavagistes, dont les membres les plus marquants étaient Charles Dupin et le duc de la Moskowa. A la Chambre des

(1) Loi du 18 juillet 1845.

députés, les Mauguin et les Jollivet n'avaient pas montré moins d'intransigeance que leurs pareils de l'autre assemblée.

Enfin, l'opinion était fréquemment suffoquée par les articles fielleux des Granier de Cassagnac, honte de la presse française à cette époque !

*
**

Mais les lois et ordonnances précédentes étaient pratiquement inappliquées !

Il fallut, en définitive, la chute de la Monarchie de Juillet et l'avènement de la deuxième République, pour amener le triomphe définitif de la cause de la liberté !

Le décret du 4 mars 1848 du Gouvernement Provisoire (1) spécifia que « nulle terre française ne peut plus porter d'esclaves ». Le texte libérateur fut signé par Dupont (de l'Eure), Arago, Lamartine, Louis Blanc, Ad. Crémieux, Ledru-Rollin, Garnier-Pagès, Marie, Marrast, Flocon, Albert.

Le 5 mars, la commission de libération, présidée par Victor Schœlcher, sous-secrétaire d'Etat et promoteur du décret de la veille, se réunit pour dresser l'acte d'émancipation. MM. Arago, membre du Gouvernement provisoire; Mestro, Directeur des Colonies; Perrinon, chef de bataillon d'artillerie de la marine; Gatine, avocat à la Cour de cassation: tels furent les membres qui siégèrent à cette séance.

La Commission décida de faire insérer l'acte d'abolition dans l'article 6 de la Constitution. L'article 7 proclama à nouveau le vieux principe que « le sol de la France affranchit » et que, par une sorte de miracle, « le seul contact de la terre française enfante la liberté. »

L'article 5 était relatif à l'indemnité à accorder aux planteurs pour les dédommager de la perte de leurs esclaves (2).

*
**

Le gouvernement provisoire avait délégué Perrinon à la Martinique, avec le titre de Commissaire Général et la mission d'accomplir la proclamation de la liberté. Mais cet enfant du pays, homme de couleur, n'eut pas la joie et l'honneur d'exécuter la volonté gouvernementale.

C'est qu'une tumultueuse effervescence s'était produite dans l'île dès l'annonce de la Révolution de 1848 et de la proclamation de la République.

Impatients de jouir définitivement des bienfaits de la liberté,

(1) « Considérant que l'esclavage, etc... », voir page 31 du manuscrit.

(2) Le montant total de l'indemnité s'éleva au chiffre de 1.507.885 pour les 74.447 esclaves de la Martinique (loi du 30 avril 1849).

les nègres, trop longtemps courbés sous le joug oppresseur de la servitude humiliante et dégradante, s'étaient une fois de plus révoltés. Des troubles, annonciateurs de l'orage, avaient éclaté un peu partout et des milliers d'esclaves, exaltés par le souffle révolutionnaire, enflammés par la perspective d'obtenir à tout prix leur libération, avaient forcé les autorités locales de Saint-Pierre et de Fort-de-France, à la date du 23 mai 1848, à abolir l'esclavage. En sorte que Perrinon se trouva devant le fait accompli.

L'épisode le plus tragique et le plus malheureux de ces journées de fièvre et de fureur fut l'affaire du Sanoix.

Effrayés par l'agitation anti-esclavagiste et l'émeute grondante qui se déroulait à Saint-Pierre, et craignant sans doute pour leur vie, des blancs, propriétaires d'esclaves s'étaient réfugiés au nombre d'une trentaine dans une grande maison du quartier de Saint-Pierre (Fort) sur la rive droite de la rivière « La Roxelane ».

Pour un motif mal connu, un coup de feu tiré de cette maison sur des esclaves massés dans une rue avoisinante, tua net le nègre Michaux. Ce tragique incident fut le signal d'une ruée farouche de la foule indignée des nègres contre la maison qu'ils saccagèrent et brûlèrent ensuite avec ses occupants.

L'affaire du Sanoix inspira à Lafcadio Hearn, dans *Youma*, roman très pittoresque, des pages pleines de curiosité et d'émotion.

*
**

Après les quelques mois d'incertitude qui suivirent la proclamation de la liberté, la vie normale reprit lentement dans la colonie; la plupart des anciens esclaves se remirent au travail. Libérés enfin de leurs chaînes, ils s'appliquèrent à élever peu à peu leur niveau intellectuel et moral. D'autre part, dans les années qui suivirent, les exportations de denrées « augmentèrent sensiblement et même dépassèrent les chiffres obtenus dans les meilleures années de servitude. »

La fortune publique et privée s'étendit progressivement et tout rentra dans l'ordre.

*
**

Rappelons-nous, en terminant ce paragraphe, que l'esclavage dura aux Etats-Unis de l'Amérique du Nord jusqu'à la fin de la guerre de Sécession, en 1865.

Le Brésil ne consentit à le supprimer qu'en 1888.

On se souvient des révélations sensationnelles sur l'esclavage, faites récemment par M. Joseph Kessel, dans le journal

Le Matin. Ces révélations avaient eu leur écho à la dernière assemblée de la Société des Nations, et, dans un discours qu'il prononça à la tribune, en séance plénière, lord Cecil les avait soulignées avec vigueur, en flétrissant un régime qui devrait être aboli partout (1).

Plus tard, le délégué permanent de la République de Libéria auprès de la Société des Nations, M. Antoine Sottile, fit savoir, par lettre, au Secrétaire général de la Société des Nations, qu'en présence des constatations relevées par une commission internationale d'enquête, le Gouvernement de Libéria avait pris, par décret et proclamation présidentiels, les mesures suivantes :

« Tous les esclaves domestiques des tribus indigènes furent déclarés définitivement libres et affranchis; le pawn-système, c'est-à-dire, la mise en gage d'un membre de la famille en garantie d'un prêt obtenu fut déclaré définitivement aboli; l'embarquement forcé pour contrat de travail fut également définitivement aboli ».

Cette communication du Libéria fut immédiatement portée à la connaissance du Conseil et des Membres de la Société des Nations.

*
**

Nous allons fermer ce sujet par le réconfortant entrefilet ci-dessous, extrait du journal *La Dépêche Africaine* du 15 décembre 1929. Il nous est si agréable, chaque fois que l'occasion s'en présente, de rendre hommage à la noblesse de sentiments des hommes qui, à l'instar de l'immortel Schœlcher, s'animent généreusement et humainement, par paroles ou autrement, en vue d'atténuer les effets de l'éternelle malédiction des descendants de Cham. C'est du « Tigre » qu'il s'agit :

« Ils ont des droits sur nous. Les populations coloniales prennent une part immense au deuil qui frappe la Mère Patrie en la personne de l'illustre homme d'Etat Georges Clemenceau, qui vient de disparaître.

« Ardent patriote, Clemenceau a toujours confondu les indigènes et la France, et, au cours de la Grande Guerre, les soldats de couleur sur le front lui ont inspiré cette réflexion pleine de grandeur et de noblesse :

« Un jour, sur le front, je voyais passer, comme ça, au loin, une troupe de gens, avec un homme à cheval qui tour-

(1) *Excelsior* a signalé que « cinq millions d'esclaves » faisaient l'objet des plus honteux trafics et lord Cecil, en dénonçant ce fait à la S.D.N., fit observer le peu d'empressement qu'on mettait à sévir contre ces faits honteux.

nait autour d'eux. Je demande ce que c'est. On me répond qu'on n'en sait rien. Alors, avec ma voiture, j'y vais. C'étaient des noirs, qui revenaient des tranchées, où on les avait oubliés dix-huit jours ! Vous devinez ce que ça pouvait être ! Des blocs de boue ! Ils revenaient avec des fusils cassés, des vêtements en loques... Magnifiques ! Et quand ils m'ont vu, ils se sont mis à me jouer la *Marseillaise*, avec je ne sais quoi, en tapant sur des morceaux de bois, des pierres... Je leur ai parlé. J'ignore s'ils ont compris. Je leur ai dit qu'ils étaient en train de se libérer eux-mêmes en venant se battre avec nous; que, dans le sang, nous devenions frères, fils de la même civilisation et de la même idée... Des mots, qui étaient tout petits à côté d'eux, de leur courage, de leur noblesse. »

(Propos de Georges Clemenceau, recueillis par M. Jean Martet. *L'Illustration*, numéro du 30 novembre 1929.)

XI. — INTRODUCTION DES CHINOIS ET INDOUS

L'abolition de l'esclavage détermina un nombre assez notable d'anciens esclaves à rechercher une existence tout à fait indépendante par l'achat de lopins de terre avec le pécule qu'ils avaient pu amasser. Selon toute probabilité, cette catégorie de libérés éprouva de la répulsion pour tout travail dans les champs ou ateliers qu'ils avaient quittés. Ils ne voulurent pas continuer à subir, même comme travailleurs libres, l'autorité, qui fut généralement tyrannique, de leurs anciens maîtres. Le souvenir amer qu'ils avaient gardé de leur récente servitude vis-à-vis des planteurs, s'augmenta vraisemblablement de leur dégoût à se courber de nouveau, même avec un salaire très rémunérateur, sur un sol auquel les avaient rivés des années de dur labeur.

Aucun homme de bonne foi et de saine raison ne peut leur faire grief d'avoir fui, en travaillant pour leur propre compte sur leur petite propriété, tout ce qui était susceptible de leur rappeler le régime monstrueux sous lequel ils avaient préalablement vécu (1).

Il est facile de comprendre, dans ces conditions, que la main-d'œuvre agricole devint dès ce moment insuffisante. Il fallut songer à combler les vides relevés sur toutes les exploitations de l'île.

Ainsi s'explique la décision prise par les colons de recourir, pour se procurer des bras, à l'immigration chinoise et indoue, après qu'ils furent mis en demeure de renoncer à importer des

(1) De même, beaucoup d'entre eux avaient préféré simplement se faire artisans, pêcheurs, petits commerçants, hommes de peine... au gré de leurs aptitudes ou de leur goût.

nègres de la Guinée, les abolitionnistes ayant sévèrement condamné cette dernière pratique comme un succédané de la traite.

L'annuaire de la Martinique de 1870 donne les indications suivantes sur la situation numérique des travailleurs immigrants, de toute origine, présents dans la colonie au 31 décembre 1869 :

INDIENS OU INDOUS

HOMMES	FEMMES	ENFANTS DU SEXE		TOTAL
		MASCULIN	FÉMININ	
5.754	1.828	1.137	871	9.590

CHINOIS

HOMMES	FEMMES	ENFANTS DU SEXE		TOTAL
		MASCULIN	FÉMININ	
523	5	30	12	570

AFRICAINS

HOMMES	FEMMES	ENFANTS DU SEXE		TOTAL
		MASCULIN	FÉMININ	
3.625	1.605	735	497	6.462

RECAPITULATION

HOMMES	FEMMES	ENFANTS DU SEXE		TOTAL
		MASCULIN	FÉMININ	
9.902	3.438	1.899	1.379	16.618

L'annuaire de 1877 fournit les renseignements ci-après sur la même catégorie de travailleurs, présents dans l'île au 1^{er} janvier 1877 :

	INDIENS	CHINOIS	AFRICAINS	RÉCAPITULATION
Hommes	6.599	460	3.141	10.200
Femmes	2.459	5	1.546	4.006
Enfants masculins..	1.422	36	1.026	2.484
Enfants féminins..	1.233	23	774	2.034
TOTAL.....	11.713	524	6.487	18.724

Les Chinois furent donc autorisés à venir travailler à la Martinique. Beaucoup d'entre eux, alléchés par la perspective de beaux salaires, s'éloignèrent de leur contrée, où la famine

et l'état perpétuel de guerre rendaient leur existence précaire. Mais, arrivés ici, ces enfants du Céleste-Empire ne tardèrent pas à se rendre compte de leur illusion. D'aucuns disent « qu'ils se montrèrent trop exigeants au gré des colons » (1). Ils abandonnèrent les champs de canne et se lancèrent dans le commerce, occupation pour laquelle ils surent toujours manifester plus de penchant et déployer plus d'habileté.

*
**

L'immigration indienne eut plus de succès pour les grands propriétaires terriens. L'Administration était intervenue en leur faveur auprès du gouvernement britannique, afin d'en régler les modalités. Un accord fut conclu avec l'Angleterre; 25.000 immigrants furent amenés à la colonie de 1853 à 1884. La moitié de ces hommes périt, n'ayant pu s'adapter au climat.

Ils étaient pour la plupart originaires de Calcutta, « principal foyer de l'émigration indienne ».

Quelques-uns, cependant, provenaient des comptoirs français de Karikal, Yanaon, Pondichéry.

Recrutés par des agents spéciaux, ils recevaient des arrhes, s'embarquaient à bord « des navires nolisés par l'Administration ». Une fois qu'ils avaient mis le pied à la Martinique, ils étaient assemblés par groupes de dix et mis à la disposition des colons.

Ils signaient un contrat de travail pour une durée de cinq ans, à l'échéance desquels ils rejoignaient leur patrie par les soins de l'Administration. Il leur était loisible, cependant, de renouveler leur contrat.

Ceux qui, sans accomplir cette formalité, entendaient prolonger leur séjour dans l'île, ne pouvaient rentrer chez eux qu'à leurs frais.

Le propriétaire s'obligeait à leur payer un salaire minimum, « avec la nourriture, les vêtements, le logement et les soins médicaux ». Il faisait des prélèvements sur le salaire, par douzième, afin de récupérer le montant des arrhes avancées et remboursait à la colonie la plus grande partie du prix de leur passage. On estime que l'immigration indienne coûta au budget local, pour frais de gestion, de surveillance et complément de frais de passage, une somme de dix millions (2).

C'est en 1884 que l'Administration, à la demande du Conseil

(1) A Panama, par G. de Molinari.

(2) A côté du nom de Monnerot (Emile) chef de bureau à la Direction de l'Intérieur, commissaire spécial au Service de l'Immigration, on trouve celui de De Tascher de Lapagerie (Léonce) commis à la Direction de l'Intérieur, sous-commissaire (Annuaire de la Martinique, 1870).

général de la Martinique, rapatria tous ceux d'entre les Indous qui avaient manifesté la volonté de rentrer dans leur pays.

L'Assemblée locale avait, en effet, décidé de supprimer l'immigration, en se rendant aux justes critiques qu'elle soulevait.

Ce système de recrutement donnait lieu à de nombreux abus, malgré l'intervention paternelle des autorités.

Le premier de ces abus était « de livrer l'engagé à la merci d'un propriétaire intéressé à extraire de lui la plus forte quantité possible de travail en échange de la moindre somme de subsistances » (1).

Il était difficile à ceux qui pouvaient approcher les Indous « de ne pas être frappés de la physionomie sombre et concentrée de cet engagé et du contraste qu'elle offrait avec la mine insouciant et gaie du nègre employé à la tâche »

Le deuxième vice du système apparaissait dans la question du salaire, dont le jeu se trouvait faussé par l'absence du mouvement libre de l'offre et de la demande.

Le travailleur nègre, libéré de l'esclavage, n'eut donc pas à se louer de l'importation de la main-d'œuvre étrangère, dont l'effet certain était de faire baisser son salaire.

L'iniquité criante d'une pareille situation ne pouvait échapper aux yeux des esprits clairvoyants et raisonnables.

(1) A Panama, par G. de Molinari.

XII. — STATISTIQUE DEMOGRAPHIQUE GENERALE

ANNÉES	BLANCS	ESCLAVES	HOMMES DE COULEUR OU NOIRS LIBÉRÉS	TOTAL	OBSERVATIONS
1635	100			100	(1) Caraïbes, 2.000 environ (d'après l'abbé Rennard).
1642				7.000	
1664				6.345	(2)
1687	4.989	10.801	315	16.105	(2) Caraïbes, 115 (d'après l'abbé J. Rennard).
1700	6.597	14.566	507	21.670	(2)
1713	6.500	14.500	500	21.500	(3)
1736		72.000			(3)
1770	12.450	70.553	1.814	84.817	(2)
1778	12.000	80.000	3.000	95.000	(3)
1787	15.000	80.000	2.000	97.000	(2) 1/3 population de l'île à Saint-Pierre.
1789				100.000	(2) Environ
1802	10.000	80.000	11.000	101.000	(4)
1818	9.800	77.000	11.000	97.800	(2)
1847				120.179	Bulletin de la Martinique de 1849. Arrêté du 2 janvier 1849.
1848		77.447			(5) et (5 bis)
1853				129.681	(6) Y compris les immigrants.
1877				161.995	(7) Y compris les immigrants.
1886				167.000	(8) Y compris les immigrants.
1894				187.692	(9) Y compris les immigrants.
1902	Avant le 8 mai. Après le 8 mai.			203.781	(10)
1928				173.781	(11)
				227.798	(12)

(1) Principes de colonisation, par A. Girault.

(2) Précis d'histoire de la Martinique, par J. Rennard.

(3) Mémoire justificatif d'Isambert.

(4) Petite histoire de la Martinique, par T. Hervé, J. Gervaise.

(5) Loi du 30 avril 1849 sur la répartition de l'indemnité due aux propriétaires d'esclaves des colonies françaises.

(5 bis) La population blanche et celle des hommes de couleur ou noirs libres, à la veille de l'abolition de l'esclavage, se chiffrent par 42.000 habitants environ.

(6) Bulletin officiel de la Martinique (1859).

(7) Annuaire de la Martinique (1877).

(8) A Panama, page 141, par G. Molinari.

(9) Bulletin officiel de la Martinique (1894).

(10) Recensement de janvier 1902.

(11) La Montagne Pelée et ses éruptions, par A. Lacroix.

(12) Recensement officiel de 1928.

Les renseignements que l'on possède sur la population de la Martinique, surtout pour la période antérieure à 1789, ne sont pas tous d'une absolue précision. Les chiffres du tableau qui précède se rapprochent assez cependant de la vérité pour qu'ils permettent de formuler quelques appréciations d'ordre général.

Il est établi d'une façon indiscutable qu'en 1635, le capitaine d'Enambuc débarqua un noyau de cent hommes (1) à l'embouchure de la rivière La Roxelane, pour y jeter les bases de son premier établissement dans l'île. Le pays était alors au pouvoir des Caraïbes, que l'on estime devoir être à cette époque au nombre de deux mille environ. Mais, dès 1658, ces Indiens, originaires de la région de l'Amazone, avaient été à peu près complètement détruits par les nouveaux conquérants de « Madinina ».

On observe dans le tableau démographique ci-dessus que la proportion des colons et engagés venus de France pour coloniser la Martinique, après s'être élevée à près de 7.000 unités soixante-cinq ans plus tard (1700), ne dépassa guère, en l'espace d'un siècle et demi, le chiffre de 15.000. Il y a tout lieu de croire que ce plafond, atteint en 1787, marque le point culminant de l'apport de l'élément blanc dans le peuplement de l'île.

Descendue à 10.000 têtes en 1802, l'importance numérique des représentants de la race blanche se maintient sensiblement à ce dernier niveau jusqu'en 1818. On ne relève pas de nouveaux arrivages de blancs au cours du Consulat et de l'Empire; mais, à partir de 1818, leur nombre continue vraisemblablement à se restreindre, non point par le retour définitif dans la Métropole d'une fraction notable d'Européens, mais bien plutôt par l'effet de leur absorption par les noirs et les gens de couleur, conséquence inévitable de leur croisement de plus en plus accentué avec ces derniers. Ce métissage est le résultat de l'action des lois naturelles, plus puissantes que les conventions factices des hommes, plus tyranniques que les préjugés les plus tenaces et les considérations ethniques les plus insensées.

De 1787, veille de la Révolution, à 1802, la population blanche subit une forte compression, puisque son effectif se trouva réduit à 10.000 membres. La principale cause de cette sensible diminution se devine.

La Martinique, profondément agitée et bouleversée par les troubles sanglants que l'annonce de la Révolution Française y déclencha, n'offrait pas de sécurité suffisante aux représen-

(1) La plupart d'entre eux devaient être des blancs.

tants de la noblesse locale, que les mots magiques de liberté, égalité, fraternité, eurent évidemment le don de plonger dans l'angoisse, la terreur, l'affolement.

C'est en août 1789 que la nouvelle de la prise de la Bastille et de la promulgation de la Déclaration de l'homme et du citoyen y fut connue. « A Saint-Pierre, lit-on dans l'ouvrage du marquis de Valous (1), la populace ameutée commença de parcourir les rues de la ville en vociférant contre le gouverneur, les officiers et les planteurs. Foullon, l'intendant, fut acclamé (il était l'adversaire du gouverneur et des officiers) et les petits-blancs arborèrent la cocarde tricolore. Ensuite, les noirs de la ville et des plantations environnantes cédèrent à leur tour à la contagion de l'exemple, adhérèrent à la révolte, et, le 30 août, envoyèrent à M. de Vioménil (gouverneur général par intérim, en l'absence du titulaire, M. de Damas, alors en congé de santé en France), à l'intendant Foullon, l'autre représentant de l'exécutif, et à M. de Molérat, commandant pour le roi à Saint-Pierre, une proclamation ainsi conçue : « Nous savons que le Roi nous a rendus libres et si l'on résiste à nous rendre la liberté, nous mettrons toute la colonie à feu et à sang; il n'y aura d'épargné que le Gouvernement et les maisons religieuses.

« Signé : Nous tous les nègres. » (2).

Beaucoup de planteurs et leurs familles que l'exécution de Louis XVI n'était pas faite d'ailleurs pour rassurer, se sauvèrent donc à l'étranger pour échapper aux massacres ou autres conséquences du nouvel ordre de choses qui se préparait.

La prise de possession de l'île par les Anglais, de 1794 à 1802, ne semble pas avoir arrêté ce mouvement d'émigration.

*

**

Postérieurement à 1802, le chiffre de la population blanche parut se maintenir aux environs de 10.000 personnes jusqu'en 1818, date à partir de laquelle les documents relatifs à cette catégorie ethnique manquent de précision.

L'abolition de l'esclavage, en faisant supprimer, dès 1848, les anciennes pratiques en vertu de quoi les tableaux officiels de recensement classaient séparément les blancs, les esclaves, les hommes de couleur libres, augmenta encore la confusion sur ce point. D'autre part, il résulte de certains témoignages, paraissant dignes de foi, que la foudroyante éruption du

(1) Avec les Rouges aux Iles du Vent (1930).

(2) *Moniteur* du 9 janvier 1790, n° 9, page 39.

8 mai 1902 entraîna la disparition à Saint-Pierre de quatre à cinq mille blancs. Cette hypothèse semble d'autant plus admissible que la puissante activité commerciale et industrielle de la grande cité pierrotine (qui fut aussi la ville du plaisir, le lieu d'élection du bien-être par excellence) avait attiré dans ses murs la partie la plus nombreuse et surtout la plus opulente de l'aristocratie blanche de l'île.

Quoi qu'il en soit, et autant qu'on puisse en juger par les apparences et les autres données que l'on possède, il ne paraît pas exagéré de dire que soit bien médiocre aujourd'hui le nombre des blancs, purs de tout mélange avec les Africains (1), entrant dans la composition de la population martiniquaise qui comptait au dernier dénombrement 227.798 habitants (2).

*
**

Encore est-il bien téméraire de trancher net sur le classement ethnique de telle ou telle personne du pays, parce qu'elle répond à quelques caractères physiques qui sembleraient laisser croire qu'elle appartient — franche de tout métissage — à la descendance de Japhet.

Que d'erreurs, en tout cas, et aussi de malentendus, se commettent tous les jours à la Martinique même, dans ce domaine où il est le plus souvent extrêmement difficile de distinguer un blanc pur sang d'un homme de couleur (3). Bien malin celui qui résoudrait les cas douteux. Car enfin, par quels signes indiscutables est-il possible, aux confins des deux races, de cataloguer les uns et les autres, sans crainte de se tromper? C'est la quadrature du cercle.

On raconte qu'un gouverneur, estomaqué par l'étrange différenciation épidermique de certaines gens de couleur et des prétendus blancs, s'exclama un jour en ces termes devant quelqu'un du pays: « Mais, dans votre île, les blancs sont bruns et les bruns sont blancs! » Au fait, on lui avait présenté cet homme comme étant un mulâtre (il était blanc de peau, ses cheveux étaient blonds et ses yeux bleus); tandis qu'auparavant le chef de la colonie avait fait la connaissance d'un

(1) En réalité, indépendamment des Européens de passage à la Martinique, les blancs authentiques (en admettant que tous ceux qui viennent de la Métropole le soient) se recrutent surtout parmi les derniers venus qui ont fait souche ici avec les Européennes arrivées en même temps qu'eux.

(2) Bulletin officiel 1928.

(3) Un de nos amis, très gascon d'ailleurs, et qui était un « câpre », ne répétait-il pas à tout bout de champ qu'il se considérait comme un *blanc fort brun*? Peut-être s'amusait-il à narguer les pseudo-blancs, car il ne tirait nulle vanité de ce classement artificiel.

autre citoyen du crû, soi-disant blanc authentique, qui était brun d'épiderme et de cheveux très noirs !

C'est que, de temps immémorial, la chose est d'importance dans l'île pour celui qui, à tort ou à raison, se prévaut orgueilleusement et jalousement d'un épiderme non coloré, en vue d'afficher on ne sait quelle supériorité sur ses compatriotes dont le tort est d'avoir le teint plus ou moins bronzé, d'être plus ou moins « chocolat », « clair-obscur » ou « mulâtre blanc ».

G. de Molinari dit à ce sujet : « ...Entre le blanc et l'homme dit de couleur, la différence est à peine visible. Il faut un œil exercé pour la saisir. Parfois même, le blanc plus ou moins authentique — car il s'est glissé, malgré tout, plus d'une brebis tachée de noir parmi les brebis immaculées — le blanc est noir de cheveux et brun de peau, tandis que l'homme de couleur est blond et d'une blancheur mate. J'ai été accueilli, avec quelle amabilité charmante ! par des familles de couleur que j'aurais crues, d'après le témoignage de mes yeux, absolument blanches, si elle n'avaient pris soin elles-mêmes de me tirer d'erreur. Mais que voulez-vous ? Le préjugé de couleur est avant tout une douane, et c'est ce qui explique non seulement qu'il se maintienne, mais encore qu'il se fortifie à mesure que les institutions qui protégeaient la race blanche contre la concurrence des hommes de couleur viennent à disparaître. C'est la dernière enceinte d'une forteresse assiégée dont la garnison va s'affaiblissant tous les jours, pendant que les assiégeants reçoivent renforts sur renforts.

« Le jour n'est pas éloigné où cette enceinte sera forcée, et où l'aristocratie coloniale sera obligée, comme sa congénère européenne, à traiter avec les assiégeants, ne fût-ce que pour renouveler ses vivres, ou, comme on dit vulgairement, pour fumer ses terres » (1).

*
**

Au point de vue purement scientifique, la question de savoir, par des preuves absolument irréfutables, quelle est la catégorie ethnique à laquelle se rattache un individu douteux, a fait l'objet des remarquables études du savant biologiste français Cuénot, lequel vient de recevoir pour ses judicieuses recherches le prix Albert-I^{er} de Monaco, de cent mille francs, décerné par l'Académie des Sciences.

Le journal *Le Matin* du 11 novembre 1930 rapporte la nouvelle en ces termes :

(1) A Panama, par G. de Molinari.

« Qu'est-ce donc que cette génétique, tout à l'heure encore simple chapitre de la biologie, et qui peut aujourd'hui prétendre au rang d'une discipline nouvelle ? »

« Rien de moins que la science de l'engendrement, pourrait-on dire, ou, si l'on préfère, la science de l'hérédité. Donc science cardinale. Par elle, l'hérédité, « seul dieu dont on connaisse le nom », comme parlait Oscar Wilde, a dépouillé la plus grande part de son mystère. Là où semblaient régner le désordre et le caprice, elle formule de strictes lois. Là où l'on en restait à s'étonner, où l'on se bornait à consigner l'imprévisible, elle prévoit avec certitude. Au centre des éléments convoyeurs de la vie, elle a pu identifier les particules infinitésimales, ou chromosomes, en qui le « dieu » s'incarne. Elle les décèle au microscope, elle les observe, elle les dénombre, elle suit leurs manœuvres singulières, elle étudie le procédé suivant quoi elles se distribuent du parent à l'enfant; elle va, en certains cas, jusqu'à leur arracher le secret de leur texture intime, dont la complexité, d'ailleurs, passe l'imagination. Ces particules à nous transmises par nos ascendants, ce sont elles qui conditionnent à l'origine toute notre personne physique et beaucoup de notre personne morale; ce sont elles qui, faisant de chacun de nous ce qu'il est, constituent en quelque sorte, la base matérielle de ce que les scolastiques nommaient l'ecceité. Selon que l'individu a reçu en partage tels ou tels chromosomes, il est homme ou il est femme; il a les cheveux blonds ou il les a bruns, il a la prunelle bleue ou marron, la peau fine ou épaisse, le nez busqué ou droit, la bouche lippue ou mince, l'intelligence lourde ou déliée. Pour l'instant, la génétique ne fait guère que constater, comprendre et augurer : premier résultat, déjà considérable. Peut-être, demain, saura-t-elle se manifester plus activement par une intervention directe sur les chromosomes, soit qu'ainsi elle influence le sens de l'hérédité, ou qu'elle détermine le sexe, ou qu'elle suscite l'apparition de formes vivantes originales et, par là, réalise le rêve de Renan qui était de parfaire la nature et de remplacer les êtres déjà existants par d'autres plus accomplis... »

« ...Non seulement Lucien Cuénot, dans toutes ses recherches, témoigna de la plus sagace intuition scientifique, mais il eut l'immense mérite de rompre en visière avec les idées jusque-là professées en France. Même à l'heure actuelle, chez la plupart de nos savants officiels, la génétique rencontre une hostilité de principe, positivement incompréhensible, et l'on compterait ceux qui commencent à s'aviser de tout ce que perd chaque jour la biologie française en refusant de s'engager dans la voie que lui indiquait, dès les premières années du siècle, le professeur Cuénot. »

Les explications fournies au début de ce chapitre donnent les raisons qui déterminèrent les Français à introduire des esclaves noirs à la Martinique.

Le tableau démographique général, publié plus haut, fait apparaître la progression suivie par les arrivages successifs de travailleurs africains dans l'île.

A l'origine, l'importation des nègres pour la main-d'œuvre fut l'objet d'un commerce plus ou moins clandestin, à cause de l'opprobre dont se couvraient les trafiquants de chair humaine; cette particularité est assez suggestive pour montrer la difficulté où l'on se trouvait de connaître exactement le nombre des esclaves débarqués en Martinique aux premières années de la colonisation.

Il faut arriver jusqu'en 1687, quelques années après que Colbert eut autorisé légalement la traite, pour trouver les premières informations sur l'importance numérique des noirs amenés ici. On en comptait à cette date 10.801, contre 5.000 blancs environ.

Leur nombre s'accrut rapidement (surtout après l'année 1713), grâce aux primes et faveurs diverses accordées par Louis XIV et Louis XV aux Compagnies et aux armateurs pour ce genre de transaction.

Un siècle après l'arrivée de d'Enambuc, c'est-à-dire vers 1736, il atteignit le chiffre de 72.000; puis il continua de s'élever et monta à 80.000 âmes en 1778. Ce fut le record qui se maintint d'ailleurs jusqu'au Consulat. A partir de 1802, une baisse plutôt légère se dessina dans la proportion de l'élément noir. Mais elle s'arrêta dès l'avènement de la Restauration, et, à la proclamation de la liberté en 1848, on dénombra 77.447 esclaves dans toutes les régions de la Martinique (1).

*
**

Voilà déjà quatre-vingt-deux ans, c'est-à-dire assez près d'un siècle, que l'esclavage disparut définitivement de chez nous. On peut noter qu'il serait difficile aujourd'hui de rencontrer des nègres authentiques (pur sang descendants d'esclaves) sur le territoire de l'île.

Que se passa-t-il donc? Poser la question, c'est la résoudre. Les esclaves noirs libérés subirent le même sort que leurs ancêtres transplantés ici et vivant en contact permanent avec les colons et engagés français. Le croisement naturel des deux

(1) Lois du 30 avril 1849. A remarquer cependant qu'il y avait une grande proportion de métis ou sang mêlés esclaves dans ce chiffre de 77.447 et dans celui de 80.000 indiqué plus haut.

catégories ethniques, commencé dès l'origine de la colonisation, ne s'arrêta pas. Les gens de couleur à leur tour, déjà fort nombreux en 1848 (1), menèrent la danse avec non moins de vigueur et d'entrain que les représentants des deux autres races et à leurs dépens, les absorbant insensiblement.

En définitive, blancs et noirs qu'aucune puissance au monde n'avait le pouvoir ni le moyen de maintenir absolument et constamment éloignés les uns des autres, se fondirent ici à travers les siècles en une *catégorie humaine intermédiaire* où s'observe toute la gamme des couleurs : mulâtres, quarterons, capres, chabins, griffes, calazazas, etc... Le mélange de ces deux races s'opéra aussi avec les éléments hindous et chinois que l'immigration jeta à la Martinique après l'abolition de l'esclavage.

En sorte que, si l'on admet comme certains l'affirment, que des Caraïbes (Indiens Peaux-Rouges), aient pu survivre au massacre général organisé contre eux en 1658 sous Duparquet, l'on peut alors dire que la Martinique offre le spectacle étrange d'une population bigarrée à l'infini, où se retrouve, en un alliage hétéroclite, toutes les races qui peuplent la surface du globe, vrai kaléidoscope humain qui n'est pas la moindre des surprises du visiteur étranger foulant la première fois notre sol.

C'est surtout au commencement du siècle dernier que le contingent des personnes de couleur prit de l'importance. Leur nombre qui était à ce moment de 11.000, augmenta avec une étonnante rapidité et aujourd'hui la presque totalité de la population de l'île est formée de ce *type humain* qui réalise l'élément ethnique connu sous la dénomination générique de *créole de la Martinique*.

Tous les originaires de l'île, y compris les blancs ou ceux qui se disent ou se croient tels, sont donc communément désignés sous le vocable de créoles de la Martinique. Mais le blanc né au pays, se dénomme plus spécialement *blanc créole* par rapport à l'homme de couleur ou à l'Européen. Dans l'idiome local, on l'appelle aussi *béké créole* par opposition au métropolitain auquel les gens du peuple appliquent le terme de *béké France*.

Le mot béké a, paraît-il, une origine assez curieuse. On raconte que les anciens engagés ou colons normands, nombreux ici dans les premiers temps de la colonisation, s'interpellaient (2) en ces termes lorsqu'ils se rencontraient : « Eh bé coué ! » Ce qui signifiait en bon français : « Eh bien quoi ! » Les esclaves noirs auraient, dit-on, déformé la prononciation

(1) De 30 à 35.000.

(2) Familièrement.

de ces mots et en auraient fait, d'abord : « Eh bé qué », ensuite, par abréviation : « bé-qué », ou béké », pour désigner le blanc quel qu'il soit.

Mais il existe une seconde version sur l'origine de ce mot. Il viendrait du terme bêcheur ou travailleur européen venu bêcher la terre en Martinique comme engagé.

Par déformation, bêcheur serait devenu *béké*, désignant d'abord l'engagé français, puis le colon, enfin tout blanc quelconque né en ce pays ou pas, Français ou non.

*
**

L'examen du tableau démographique précédent ouvre la porte à d'autres commentaires. On admet généralement que la population totale du pays se stabilisa (1) au cours du premier quart du XIX^e siècle, la main-d'œuvre importée jusqu'alors, ayant à peu près atteint, à cette époque, le plafond nécessaire à une exploitation rationnelle de toutes les « habitations ». En prenant pour base de cette stabilisation le chiffre de la population totale en 1818, soit environ 100.000 habitants (exactement 97.800), on s'aperçoit que la progression suivie par l'augmentation naturelle du chiffre de l'élément humain est ahurissante. Elle est pour un siècle (1818 à 1928) de l'ordre de 133 %, l'excédent relevé au recensement de 1928, étant de 129.998 unités.

$$\frac{129.998 \times 100}{97.800} = 132$$

En ne tenant pas compte des hécatombes de la terrible éruption de 1902 (28.000 morts, le 8 mai et 1.000 le 30 août, soit au total 29.000 disparus), le taux d'augmentation serait au moins de 163 %. Nous disons au moins, puisque nous faisons abstraction des naissances qui proviendraient de ces 29.000 unités (2).

$$129.998 + 29.000 = 158.998$$

$$\frac{158.998 \times 100}{97.800} = 162$$

*
**

(1) Nous voulons dire qu'il n'y eut plus d'importants arrivages d'esclaves noirs; ce fait d'ailleurs fut constaté depuis le début de la Révolution Française. Quant aux blancs, leur nombre, avons-nous vu, loin de s'accroître, alla en diminuant.

(2) Il y a accroissement très sensible de la population d'une période à une autre. Ainsi, la moyenne annuelle de l'augmentation pour la période 1818-1881 est de 1.017 unités; 1881-1902 de 1.989 unités; 1902-1931 de 1.862 unités. Mais pour les 10 dernières années (voir plus bas) elle est de 2.167 unités!

Voici maintenant une statistique démographique établie par M. l'abbé Rennard, d'après les recherches qu'il a faites dans les registres des paroisses de la Martinique.

NAISSANCES ET DECES DE 1920 A 1929

	BAPT. DÉCÈS			BAPT. DÉCÈS	
Ajoupa-Bouillon ...	277	90	Morne-Rouge	739	317
Anses d'Arlets ...	528	226	Morne-Vert	290	110
Balata	493	269	Prêcheur	364	92
Basse-Pointe	883	405	Redoute	551	153
Carbet	614	327	Rivière-Pilote	2.467	1.300
Case-Pilote	602	275	Rivière-Salée	1.027	405
Diamant	509	194	Robert	2.414	1.260
Ducos	1.028	491	Sainte-Anne	565	241
Fonds-Saint-Denis ..	385	139	Saint-Esprit	1.791	1.316
Fort-de-France	4.109	1.767	Sainte-Luce	667	265
François	2.544	1.346	Sainte-Marie	3.344	1.559
Grand-Rivière	207	44	Saint-Joseph	1.444	789
Gros-Morne	2.480	1.470	Saint-Pierre	671	217
Lamentin	2.292	1.128	Schoelcher	893	429
Lorrain	2.328	1.237	Ferres-Sainville	623	392
Macouba	412	118	Trinité	1.550	1.265
Marigot	840	233	Trois-Îlets	577	353
Marin	1.341	688	Vauclin	1.533	805

Soit, en dix ans, un total de 43.382 baptêmes et 21.706 décès. (Extrait du journal *La Paix*, du 31 décembre 1930).

Ces renseignements statistiques montrent que pendant ces dix dernières années, l'excédent des naissances sur les décès se chiffre par 43.382 — 21.706, soit 21.676 habitants, ou une moyenne de $\frac{21.675}{10} = 2.167$ unités par an.

C'est un résultat particulièrement remarquable et suggestif. Que deviendra dans l'avenir le trop-plein de plus en plus débordant de la population martiniquaise si prolifique ? Cette perspective ne peut manquer de frapper l'esprit de ceux qui se préoccupent de la situation sociale de notre petit pays.

Il ne faut pas perdre de vue que nos possibilités économiques sont à l'heure actuelle très limitées. Seront-elles plus nombreuses dans 25, 50 et 100 ans, époque à laquelle nous compterons probablement ici un demi-million d'âmes, si le malthusianisme, l'émigration ou tout autre événement ne vient établir un juste équilibre entre le marché local du travail et le nombre d'habitants pouvant normalement subsister en Martinique ?

XIII

OPINIONS SUR LES CREOLES DE LA MARTINIQUE

Il est constant que les créoles de la Martinique, issus de races différentes, acquièrent à travers les âges des qualités physiques qui les transformèrent et les adaptèrent merveilleusement au pays.

Les observateurs qui, dans le passé approfondirent cette question, reconnurent que les gens de couleur, de toutes teintes, sont en général les seuls, dans la colonie, qui naissent avec une constitution tout à fait appropriée au climat (1).

Cette opinion, émise depuis un siècle, n'est plus vraie aujourd'hui pour les seuls créoles, car les progrès réalisés dans la prophylaxie et l'hygiène publique, ayant amélioré les conditions physiques de l'existence humaine rendent le séjour de l'île parfaitement supportable aux personnes de toutes races.

Dans son livre intitulé « *A. Panama* », G. de Molinari exprime l'idée que la *postérité naturelle de nuances variées* créée à la Martinique par les blancs, « est une cause de progrès qui élève le niveau intellectuel du noir et empêche dans les régions tropicales, la dégénérescence physique et morale du blanc. *Cette dégénérescence, ajoute-t-il, est un fait indiscutable, qu'il s'agisse du règne végétal ou du règne animal et on n'y remédie que par une importation constante de semis ou par la greffe sur les espèces indigènes.* »

Il établit également une comparaison tendant à prouver que les blancs créoles, sous le rapport de la *force physique, de l'intelligence, de l'activité au travail et de l'esprit d'économie*, ne sauraient prétendre à une « supériorité décisive » sur les « sang. mêlé ». Voici en quels termes: « Cette supériorité existe-t-elle? En d'autres termes, l'infusion du sang noir est-elle une cause de détérioration, et l'homme de couleur est-il ainsi, en vertu même de la composition de ses nerfs et de ses muscles, naturellement et irrémédiablement inférieur au blanc? Autant que le nombre restreint de mes observations me permet d'en juger, *je ne le crois pas* ».

*
**

Lafcadio Hearn, doué d'un esprit d'observation très profond, nota que l'évolution physique des gens de couleur n'est

(1) Mémoire justificatif d'Isambert.

pas due uniquement au fait du croisement du « colon paysan français et de l'esclave ouest-africain » (1). Il est persuadé que « les deux races primitives se sont modifiées dans leur descendance à un degré surprenant, grâce à des conditions climatiques et locales ».

Pour cet écrivain, la nature a « remodelé le blanc, le noir et le métis, suivant l'environnement ».

En ce qui concerne le *nègre créole*, déclara le Docteur Rufz (2) « conçu, soit par le Congolais à la lourde charpente, ou par le Sénégalais, mince et élancé, ou par le Mandingue (3), plus souple et plus agile, il apparaît si remodelé, si homogène, et si adapté à son environnement qu'il est tout à fait impossible de distinguer dans ses traits, quoi que ce fût de ses parents, de sa source originelle. La transformation est absolue » (4).

Le même Docteur trouva que « le nègre créole a des formes gracieuses et il est bien proportionné, ses jambes sont minces, son cou est long, ses traits sont plus délicats que ceux de l'Africain; il a les grands yeux mélancoliques du Caraïbe, mieux adaptés à exprimer des émotions... On découvrira rarement en lui la fureur sombre de l'Africain et rarement aussi une mine sauvage et rébarbative. »

Mais l'attention de ce disciple d'Esculape, ne s'appliqua pas moins sur la *femme noire*. « Après une ou deux générations, écrit-il, l'Africaine réformée, affinée, embellie chez ses descendants, transformée en la « *négrresse créole* » *commença à exercer une fascination irrésistible, capable de tout obtenir* ». C'est peut-être ce qui fit écrire à Lafcadio que : « les voyageurs du XVIII^e siècle furent confondus par le luxe de toilette et de bijoux des *sombres beautés* de Saint-Pierre. »

D'autre part, *l'auteur des Contes des Tropiques*, rapporta ce détail suggestif que « le charme de la beauté métisse était devenu si puissant que les maîtres se faisaient les esclaves de leurs esclaves ».

A l'appui de cette assertion, on peut citer les paroles du général de Romanet qui visita jadis la Martinique. Il dit, à propos de l'impôt sur l'affranchissement :

« Le Gouverneur nommé par le souverain délivre les certificats de liberté, sur paiement fait par le maître d'une somme qui équivaut habituellement à la valeur du sujet. L'intérêt

(1) Contes des tropiques, par Lafcadio Hearn.

(2) Dr E. Rufz, Etudes historiques et statistiques sur la population de la Martinique, 1850.

(3) Race noire appartenant aux peuplades du Haut-Sénégal et du Niger (Malinkès, Bombaras, Soninkès).

(4) Contes des tropiques, par Lafcadio Hearn.

public justifie souvent le Gouverneur à fixer le prix de l'esclave par rapport au désir ou à l'intérêt que manifeste le maître. Il est facile de comprendre que l'impôt sur la liberté des femmes doit être plus élevé que l'impôt sur la liberté des hommes, ceux-ci n'ayant d'autres avantages que leur utilité. Les femmes savent plaire; elles possèdent les droits et les privilèges que le monde entier attribue à leur sexe; elles savent agir de façon que même les chaînes de l'esclavage leur servent d'ornements. On les voit chargeant avec orgueil leurs tyrans des chaînes qu'elles portaient jadis et les forcer à embrasser les cicatrices qu'ils leur ont infligées. Le maître devient l'esclave et n'achète la liberté d'une esclave que pour perdre la sienne. »

*
**

On rencontre aussi la réflexion suivante sous la plume de Lafcadio : « Ce n'était pas seulement la négresse créole qui était survenue pour jouer son rôle dans ce drame étrange qui symbolisait le triomphe de la nature sur l'intérêt et la raison; ses filles, beaucoup plus belles qu'elle, avaient grandi et l'aidaient à fournir une classe spéciale.

« Ces femmes, dont le ton de la peau rivalisait avec la couleur des fruits mûrs, et dont la grâce particulière, exotique et irrésistible, faisait d'elles des rivales formidables pour les filles de la race dominatrice, étaient sans doute physiquement supérieures aux filles de couleur modernes. Elles provenaient d'une sélection naturelle qui n'aurait pu avoir lieu dans aucune communauté autrement constituée; c'étaient les enfants nés de l'union des types les plus beaux des deux races. »

Ailleurs, il reconnut que « ...le descendant des premiers colons cessa de ressembler à ses pères. « Le singe créole » fit de réels progrès sur ses antécédents; le mulâtre donna certains signes de ces qualités physiques et de cette puissance morale qui, plus tard, allaient le rendre un danger pour l'intégrité même de la colonie. Dans un climat tempéré, un pareil changement aurait été si progressif qu'il n'aurait pas été remarqué pendant assez longtemps; dans les tropiques, il s'effectua avec une rapidité qui surprend parce qu'elle révèle des forces naturelles en jeu. »

*
**

Enfin, G. Souquet-Basiège vint à la rescousse en affirmant que la race de sang mêlé, « comme types physiques, fournit

dans beaucoup d'individus, dans ses femmes en général, les plus beaux spécimens de la race humaine » (1).

*
**

Le dernier recensement général effectué à la Martinique, atteste une population totale de 227.798 habitants, dont 78.923 habitants pour l'arrondissement du Nord et 148.875 pour celui du Sud (2).

Les étrangers entrent dans ce nombre pour un chiffre de 617 unités.

Le tableau publié le 26 avril 1928 au Bulletin officiel de la Colonie indique comme population agglomérée dans les villes et bourgs une proportion de 40.000 personnes.

La population éparsée, comprenant la très grande majorité des ruraux, forme donc un bloc de 187.798 habitants (3).

Comme la superficie totale de l'île mesure 1.106 kilomètres carrés (sensiblement celle du département de la Seine), la densité de la population ressort à 205 habitants par kilomètre carré (4). Cette densité classe la Martinique parmi les pays les plus peuplés du monde, par rapport à sa superficie.

(1) Le Préjugé de Races aux Antilles Françaises (1883).

(2) Bulletin officiel de 1928.

(3) Le numéro de décembre 1930 du Bulletin de l'Agence Générale des Colonies publie l'état suivant de la population martiniquaise en 1929 :
Etrangers européens : 251, dont 62 femmes et 35 enfants au-dessous de 15 ans.

Etrangers européens : 252, dont 62 femmes et 35 enfants au-dessous de 15 ans.

Français créoles : 228.573, dont 72.844 femmes et 86.573 enfants sur un total de 231.435 habitants, l'élément féminin dépasse de 7.861 unités le sexe fort.

La répartition des 252 étrangers est assez inégale et comprend 3 Allemands, 1 Américain, 25 Anglais, 20 Belges, 2 Danois, 4 Espagnols, 4 Hollandais, 95 Italiens, 3 Suisses et 95 Syriens. (Extrait du journal *La Paix*, du 21 février 1931.)

(4) Densité de la population de quelques pays :

	47.000 h	
Guyane	————— =	0,5 habitants par km ²
	88.000 km ²	
	3.126.000 h	
A. E. F.....	————— =	1,2 habitants par km ²
	2.256.000 k	
	5.981.000 h	
Algérie.....	————— =	2,6 habitants par km ²
	2.195.000 k	
	13.541.000 h	
A. O. F.....	————— =	3,6 habitants par km ²
	3.738.000 k	
Indochine.....	————— =	28 habitants par km ²
	186.000 h	
Réunion.....	————— =	77 habitants par km ²
	2.400 k	

Jusqu'à ces derniers temps, le chiffre officiel de la superficie était de 987 kilomètres carrés. Mais le *Bulletin d'information de l'Exposition coloniale* fit savoir récemment que M. Meunier, géographe du Ministère des Colonies, s'étant basé sur des levés aérophotographiques et des travaux d'un spécialiste, M. Jarre, rectifia l'erreur commise par les éditeurs de géographies. Les dernières mesures obtenues lui firent évaluer la superficie de la Martinique à 110.629 hectares ou 1.106 kilomètres carrés. « Ce n'est pas peu de chose », ironisa M. Louis Forest dans le journal *Le Matin*, du 21 août 1930. « La Perle des Antilles est à notre collier colonial une beaucoup plus grosse perle qu'on ne croyait. »

Guadeloupe (1926) ..	$\frac{230.000 \text{ h}}{1.700 \text{ k}} =$	135	habitants par km ²
France		71	habitants par km ²
Suisse		92	habitants par km ²
Italie		130	habitants par km ²
Allemagne		135	habitants par km ²
Grande-Bretagne		190	habitants par km ²
Belgique		260	habitants par km ²

LE PRÉJUGÉ DE RACE ET DE COULEUR A LA MARTINIQUE

I. — PERIODE ANTERIEURE A 1778

Il n'est pas question ici de pénétrer dans les profondeurs de la discussion philosophique du préjugé de race et de couleur. Bornons-nous à déclarer à cet égard que le préjugé est le résultat d'une oblitération certaine du jugement, la conséquence d'une déformation du sens moral. Ce dissolvant de l'harmonie sociale résume tout un ensemble de prétentions aussi injustes et surannées que ridicules et absurdes. Indigne de l'homme vraiment cultivé, il mérite d'être traité et flétri comme une des plaies les plus dégoûtantes, une des laideurs les plus repoussantes de la société moderne.

La science biologique et anthropologique a déjà fait justice de cette hérésie, et le succès remporté dans ce domaine par le progrès moral et social, encore qu'il rencontre une résistance opiniâtre dans certains milieux, permet de bien augurer de l'avenir.

*
**

Au début de la colonisation de la Martinique, il n'apparaît pas que le préjugé de race affecte sérieusement les relations des blancs et des noirs.

Les historiens font ressortir, au contraire, que les engagés et les esclaves travaillent journallement côte à côte sur les

mêmes « habitations », défrichent les mêmes terres et les arrosent ensemble de leur sueur, cultivent le tabac, le cacao, le coton, la canne à sucre, pour le compte des mêmes colons, supportent en commun les mêmes fatigues, les mêmes rigueurs du climat, et souvent les mêmes mauvais traitements.

Leur situation est donc à peu près identique à certains égards. On comprend que des courants de sympathie, d'amitié, d'affection même, s'établissent entre ces gens de condition presque semblable, habitués à souffrir en commun et à s'épancher les uns vers les autres. On s'explique que le croisement de ces deux races les rapproche davantage et que le mariage vienne assez fréquemment sanctionner leurs liaisons naturelles.

Le père Labat fait mention dans ses écrits de plusieurs mariages entre blancs et noirs.

Dans son histoire de la Guadeloupe, le colonel Boyer de Peyreleau observe que, jusqu'à la fin du XVII^e siècle, les alliances légitimes ne sont pas rares entre les engagés et les femmes noires ou de couleur (1).

On peut lire la relation ci-après dans l'ouvrage *A Panama*, par G. de Molinari : « Le préjugé de couleur n'existait point dans les premiers temps de l'établissement de l'esclavage dans les colonies; les mariages y étaient fréquents entre les deux races; les nègres et les mulâtres affranchis possédaient les mêmes droits que les blancs et ils pouvaient comme eux entrer dans le service du roi... »

S'il pouvait y avoir un doute sur cette pratique assez répandue à la Martinique à l'époque de l'ancien régime, il suffirait de lire le texte du Code Noir (1685) et l'on y verrait que le mariage « suivant les rites de l'Eglise » était autorisé entre les représentants des deux races: c'était la consécration légale donnée par le Roi-Soleil à une situation de fait existant déjà dans la Colonie.

Mais à la promulgation du Code Noir, on compte à la Martinique 11.000 esclaves environ, contre 5.000 blancs et 315 hommes de couleur seulement. Le nombre de ces derniers se décuple un siècle plus tard, puisqu'il s'élève en 1778 à 3.000 unités, contre 12.000 blancs et 80.000 esclaves.

C'est alors qu'intervient la fameuse Ordonnance du 7 mai 1778, prise en application de l'arrêt du Conseil du 5 avril 1778, interdisant tout mariage entre « les blancs et les gens de couleur ». Voilà le document capital, inouï et fantas-

(1) C'est probablement en conséquence de ces unions, à part les reconnaissances d'enfants naturels, que, de nos jours, un certain nombre de personnes de couleur portent des noms à particule.

tique, qui marque indubitablement le point de départ du préjugé de couleur à la Martinique.

*
**

De l'avis de la plupart des auteurs, cette mesure est adoptée par le Gouvernement de Louis XV, à l'instigation de ceux-là qui, dans la colonie, voient d'un œil envieux et jaloux augmenter le nombre de mulâtres et de nègres affranchis, lesquels possèdent les mêmes droits que les blancs et peuvent comme eux entrer dans le service du roi. « A mesure que les affranchis se multipliaient, les blancs, qui possédaient à l'origine le monopole des emplois publics, s'efforcèrent de protéger ce monopole contre l'invasion de concurrents mieux adaptés au climat et de plus en plus nombreux » (1).

Mais à côté de la raison tirée de l'intérêt matériel et personnel des blancs, il existe une seconde origine du préjugé de couleur, basée sur la préoccupation de l'autorité métropolitaine de s'exercer toujours efficacement sur l'île. « On voulait que le blanc et le mulâtre fussent toujours ennemis, de peur qu'ils ne s'entendissent ensemble contre cette autorité » (2). Le fossé ainsi artificiellement creusé entre les blancs et les hommes de couleur est un procédé de gouvernement. Le but volontairement poursuivi par la Métropole s'avère dans l'application de la formule « Diviser pour régner ».

Le préjugé de couleur est donc, à l'origine, « une création artificielle de la loi », inspirée à la fois par l'intérêt ou l'égoïsme et par l'orgueil de race, alliés à l'esprit de caste et de domination (3).

*
**

Avant l'interdiction du mariage, décrétée en 1778, on découvre dans certaines restrictions antérieures apportées à l'état des hommes de couleur libres, une tendance qui doit fatalement aboutir à ce régime anti-matrimonial et accentuer, en même temps, l'antagonisme des deux races.

Il y a d'abord l'ordonnance du 4 novembre 1704, frappant de déchéance de la noblesse tous ceux qui épouseront des femmes de couleur.

C'est évidemment une prime au libertinage. Prenant prétexte d'un règlement local à établir sur le luxe des esclaves,

(1) A Panama, par G. de Molinari.

(2) Principes de colonisation, par A. Girault.

(3) Le préjugé est à la source des haines de races, génératrices des guerres de races.

on s'avise, le 4 juin 1720, de décider que « tous les mulâtres ou nègres affranchis, ou libres de naissance, de tout sexe, pourront s'habiller de toile blanche, ginga, indiennes ou autres étoffes équivalentes de peu de valeur avec pareils habits dessus sans soie, ni dorure, ni dentelle, à moins que ce ne soit à très bas prix et ce, sous peine de confiscation, de prison et même de perte de la liberté » (1).

Cette disposition a pour but d'humilier ceux qu'elle atteint et de pouvoir les distinguer plus facilement des représentants de la classe dominante.

Une ordonnance du 5 février 1726 prononce à l'égard des affranchis et de leurs descendants l'incapacité de recevoir des blancs, par donation entre vifs ou à cause de mort, histoire d'empêcher que leur fortune ne passe aux mains des hommes de couleur.

La même année, une ordonnance du 7 juillet, tirée du motif de contrôler leur état, exige que tous les affranchis ou hommes de couleur libres de naissance, fassent la preuve par titres de leur liberté. Cette décision vexatoire fait perdre leur liberté à quantité de nègres et de mulâtres qui se trouvent dans l'impossibilité matérielle de produire les justifications demandées.

On voit déjà par ce qui précède que les sentiments des blancs à l'égard de l'élément noir ou de couleur, tendent à marquer une distance de plus en plus grande entre eux et lui. Cette tendance s'accuse davantage dans la suite.

Le 18 février 1761, défense est faite aux gens de couleur, par le Conseil Supérieur, à peine du fouet, de s'assembler dans le lieu saint et de catéchiser dans les maisons et habitations.

Il est même interdit de laisser embarquer les gens de couleur à destination de la France. C'est ce qui résulte d'une lettre du Ministre de la Marine du 20 juin 1763, convertie en loi locale le 9 août 1777.

Une ordonnance bien plus curieuse encore est celle du 30 avril 1764, aux termes de quoi les personnes de couleur n'ont pas le droit de s'assembler, en quelque lieu que ce soit, sous prétexte de noces, festins ou danses, à peine de trois cents livres d'amende et perte de la liberté, « même de plus grandes peines, s'il y échet ».

Une autorisation est indispensable pour ces sortes de réunions privées.

Un arrêt du Conseil Supérieur, du 9 mai 1765, fait défense aux notaires et avoués d'employer l'homme de couleur comme clerc, fonction qui réclame une probité absolue, « ce qui ne

(1) Mémoire justificatif d'Isambert.

peut pas se rencontrer dans une naissance aussi vile que celle d'un mulâtre » (1).

Le ministre de la Marine Choiseul écrit, le 7 janvier 1767, qu'il y a lieu d'écarter des fonctions publiques les individus de sang mêlé.

A partir de l'interdiction de mariage formulée en 1778, le préjugé de couleur entre définitivement dans les mœurs, s'élève à la hauteur d'un dogme et poursuit activement son action funeste et démoralisante au sein de la société coloniale.

« L'antipathie qui séparait les blancs et les gens de couleur, dit M. Castonnet-Desfosses (2), était au-dessus de tout ce que l'on peut imaginer. L'opinion publique distinguait minutieusement les gens de couleur, et, suivant qu'ils se rapprochaient ou s'éloignaient des blancs par un teint plus ou moins foncé, on les appelait mulâtres, métis, griffes, mameloucks, etc... L'on reconnaissait treize catégories et leurs dénominations formaient une véritable langue. La loi confirmait ces préjugés. Il était défendu aux affranchis d'exercer certains métiers comme celui d'orfèvre. Ils ne pouvaient être avocats, médecins ou apothicaires. Ils étaient exclus de toutes les fonctions civiles, judiciaires ou militaires (3), ainsi que des assemblées paroissiales. Les gens de couleur ne pouvaient s'asseoir à la même table que les blancs. Au théâtre, dans les voitures publiques, sur les bateaux, des places spéciales leur étaient réservées. Inutile de dire que les blancs et les gens de couleur ne se fréquentaient jamais. La plus grande injure que l'on pouvait faire à un blanc, c'était de lui dire qu'il possédait des parents à la côte, ce qui signifiait qu'il était originaire de la Guinée » (4).

Il n'est même pas jusqu'aux noms des hommes de sang mêlé qui puissent ressembler à ceux des personnes de race blanche. Ces noms, dit l'ordonnance du 24 juin 1773, doivent être choisis dans l'idiome africain ou tirés de leur métier. C'est peut-être en souvenir de cette pratique humiliante qu'après l'abolition de l'esclavage en 1848, certains hommes de couleur préfèrent donner à leurs enfants des noms de baptême tirés de l'antiquité romaine ou grecque, tels que : César, Pompée, Cassius, Romulus, Sertorius, Pompilius, Démosthènes, Théramène (5).

On trouve un arrêt du Conseil Supérieur du 4 mars 1777,

(1) Mémoire justificatif d'Isambert.

(2) La perte d'une colonie. La Révolution de Saint-Domingue.

(3) Ils faisaient partie de la milice, mais sans pouvoir dépasser le grade de sous-officier.

(4) Principes de colonisation, par A. Girault.

(5) A Panama, par G. de Molinari.

condamnant deux mulâtres libres à deux heures de carcan pendant deux jours, avec un écriteau : « Mulâtre libre qui a mis la main sur un blanc ».

Il est évident que, ce faisant, on veut surtout punir le manque de respect envers un homme de classe supérieure que réprimer le délit en lui-même.

L'ordonnance du 7 mai 1778 et celle du 9 février 1779 « établissent ou renouvellent les lois somptuaires contre les gens de couleur » (1).

II. — PERIODE DE 1778 A LA REVOLUTION FRANÇAISE

Un arrêt du Conseil Supérieur du 9 juin 1780 inflige à deux femmes de couleur la peine du bannissement pour dix ans, et celle du carcan avec cet écriteau : « Mulâtres insolentes envers les femmes blanches ». Une peine afflictive et infamante pour un manque de politesse.

Il existe dans les annales du Conseil Souverain, un arrêt du 6 septembre 1781, qui enjoint aux officiers publics de cesser de qualifier de « sieurs » et de « dames » les gens de couleur désignés dans leurs actes. On supprime de la sorte, à leur égard, « les honneurs et privilèges » réservés par ces termes à tous les hommes libres.

Trois hommes de couleur sont condamnés au carcan et au bannissement pour trois ans (arrêt du Conseil du 1^{er} juin 1783). Ils sont coupables « d'avoir donné à jouer à des gens de couleur libres comme eux ».

Le même parti pris systématique se révèle dans l'arrêt du Conseil du 22 octobre 1783, condamnant un homme de couleur à l'exposition aux galères pour une durée de trois ans. Son crime est d'avoir « levé la main sur un blanc ».

L'ordonnance du 25 décembre 1783 « réunit les diverses dispositions précédemment arrêtées contre les hommes de couleur, leur défend de s'assembler sans la permission du commandant de la paroisse (créole blanc), visée par le procureur du Roi, sous prétexte de noces, festins ou danses, à peine de 100, 300 et 500 livres d'amende; ...enjoint aux officiers de justice de se servir d'eux pour copier les actes et punit toute résistance à cette espèce de réquisition d'un mois de prison, inflige la peine de la privation de la liberté, c'est-à-dire les travaux forcés à perpétuité aux hommes de couleur libres soupçonnés d'avoir recélé des objets volés, ou donné asile à des esclaves; leur défend l'exercice de la médecine et de la chirurgie, même pour les morsures de serpent; établit l'inégalité

(1) Mémoire justificatif d'Isambert.

des peines pour les blancs et les gens de couleur libres et confirme d'ailleurs les anciennes ordonnances locales » (1).

*
**

Le marquis de Valous, officier de la marine royale, envoyé en croisière aux Antilles françaises, qu'il visite de 1787 à 1793, est vivement frappé, à son débarquement à la Martinique, de l'hétérogénéité des éléments de la population et de l'état d'esprit des uns et des autres. Ce lieutenant de vaisseau, royaliste bon teint, raconte à ce sujet :

« Les blancs étaient divisés en deux catégories bien distinctes : d'une part, les « habitants » : planteurs qui employaient quelquefois plusieurs centaines de nègres à l'exploitation de leurs vastes domaines et menaient pour la plupart une existence relativement opulente; négociants, hauts fonctionnaires des cours souveraines, officiers; d'autre part, les « petits-blancs » : gens de basoche, petits marchands, artisans, marins et aussi trop souvent soldats réfractaires, déclassés de toute espèce et de tout pays, attirés par la richesse des Iles et souvent venus y chercher un refuge contre la justice de leur patrie. Ces déclassés enviaient beaucoup les planteurs et les riches marchands, mais plus qu'eux encore, ils dédaignaient les nègres esclaves et les gens de couleur libres. Trop souvent haineux, vivant d'expédients, sans scrupules et d'une insatiable avidité, ce rebut de toutes les nations sera un des meilleurs éléments de propagande pour l'agitation révolutionnaire dont les principaux zélateurs seront les capitaines marchands. »

Dans la variété de l'échiquier social de la colonie, il relève d'un trait de plume que « les mulâtres ou gens de couleur, seule classe intermédiaire entre les blancs et la population servile... possèdent le quart des esclaves et le tiers des propriétés; ayant reçu une demi-instruction par leurs fréquents séjours en France, une demi-teinte de la philosophie du jour, ils avaient la prétention d'être les égaux de leurs pères et frères blancs, dont ils partageaient les charges financières et militaires (2). Les planteurs, de leur côté, refusaient de considérer les mulâtres comme des égaux : « La tache originelle que les menus indices dévoilaient à la perspicacité constamment en éveil des blancs, maintint toujours un fossé infranchissable entre ces deux classes » (3).

Pendant la tourmente révolutionnaire, cet écrivain royaliste note avec beaucoup de perspicacité les dispositions hostiles

(1) Mémoire justificatif d'Isambert.

(2) La milice de chaque paroisse comprenait trois compagnies : une de blancs, une d'affranchis et une troisième de mulâtres.

(3) Avec les Rouges aux Iles du Vent (1930).

des petits-blancs contre les gens de couleur « honnis et persécutés par les petits-blancs imbus du préjugé de race et envieux de leurs richesses. Ils ne rencontreront pas de plus implacables ennemis et c'est par un massacre de mulâtres que commencera une des plus fameuses journées révolutionnaires à Saint-Pierre; c'est par des cruautés de ce genre que les patriotes manifesteront chaque fois la joie de la victoire ou le dépit de la défaite. Les noirs, d'ailleurs, esclaves ou libres, ne seront pas traités avec plus de ménagements par les plus chauds partisans des idées humanitaires » (1).

*
**

L'histoire enregistre que lors de la formation en France des Etats Généraux (1789) la population blanche de la Martinique, d'accord avec le Gouverneur, comte de Viomesnil, réussit à faire convoquer une assemblée « Consultative » nommée dans les réunions des paroisses et composée de blancs créoles et d'Européens depuis l'âge de 16 ans, à l'exclusion des hommes de couleur libres, quels que soient leur âge, leur profession. On sent toute l'injustice de cette exclusion « qui donne la préférence à des mineurs sur des hommes faits, à des gens sans aveu, à des banqueroutiers et autres, rebut de la métropole, sur des hommes industriels et des pères de famille nés dans la Colonie. Ceux qu'on appelle les petits-blancs dans les colonies, sont de pire espèce que la populace de nos grandes villes » (2).

III. — DE LA REVOLUTION FRANÇAISE

A L'AFFAIRE BISSETTE (1823)

Mais le préjugé de couleur que cultivent avec un soin jaloux les contempteurs impénitents de la race noire et de sang mêlé, n'a pas encore atteint, en dépit des leçons retentissantes de la Révolution, son maximum de développement. C'est sans doute à cause de la persistance qu'on met à le maintenir et à l'aggraver que celui qui allait devenir le plus grand empereur des Français rétablit en 1802, l'esclavage qu'on croyait définitivement aboli dans la séance historique et solennelle de la Convention (4 février 1794). Ne dit-on pas que Joséphine Tascher

(1) Avec les Rouges aux Iles du Vent (1930).

(2) Mémoire justificatif d'Isambert.

de la Pagerie, fille de grands planteurs martiniquais, obtient facilement cette faveur de son impérial époux ?

C'est sous le Gouvernement de Bonaparte qu'on entreprend une nouvelle levée de boucliers contre les noirs et les gens de couleur libres, en les assujettissant, par arrêté local du 15 mars 1803, à l'obligation de justifier une nouvelle fois, de leurs titres de liberté.

Il est facile de concevoir l'étendue de l'alarme jetée parmi ces malheureux, coupables d'avoir du sang africain dans les veines. Le plus bizarre c'est que les juges appelés à vérifier les titres sont tous recrutés parmi les blancs créoles, c'est-à-dire dans la catégorie des personnes qui ont un intérêt capital à maintenir le régime abject du préjugé.

La promulgation du Code Civil n'est acceptée ici que sous des réserves expresses, quant à son application aux sang mêlé.

En effet, l'article 3 par exemple de l'arrêté de promulgation du 7 novembre 1805, stipule expressément que, demeure interdit, le mariage entre blancs et noirs ou hommes de couleur libres, et que l'incapacité pour les individus de couleur de recevoir par succession ou donation, ne soit pas violée. De même les reconnaissances d'enfants de couleur sont prohibées (1).

Qui ne voit dans ces mesures d'exception contre une catégorie d'hommes, un désir très net de la tenir dans un état de perpétuel ilotisme ? On se confirme d'autant plus dans cette idée, qu'à l'instigation des inlassables persécuteurs de ces hommes, le même Code est modifié par arrêté du 12 mars 1806, afin d'autoriser les gens de couleur libres à faire des donations et des legs aux blancs. La réciproque n'étant pas admise, le but envisagé est « de rapporter le bienfait à sa source primitive » et en conséquence, de poursuivre l'appauvrissement de ceux dont on voudrait restreindre constamment la condition sociale.

C'est sans doute dans le même esprit ou plus certainement dans le dessein de diminuer les garanties offertes par la loi aux justiciables nègres, que le Code de procédure civile, expédié à la Martinique par le ministre de la Marine, à la date du 24 mars 1807, avec invitation à le promulguer, est mis en sommeil pendant longtemps dans les archives judiciaires de la Colonie.

*
**

A propos des luttes engagées ici en 1809 contre les Anglais, on raconte qu'une proclamation britannique menace de la déportation les hommes de couleur pris les armes à la main par

(1) Mémoire justificatif d'Isambert.

l'ennemi, tandis que les blancs capturés dans les mêmes conditions doivent être traités comme prisonniers de guerre. Ils reçoivent de ce fait un meilleur sort. En dépit de la menace de traitement différentiel contenue dans la proclamation anglaise contre les hommes de couleur, ces derniers se battent héroïquement sous les ordres du capitaine général Villaret Joyeuse qui ne capitule qu'à la dernière extrémité, le 24 février 1809.

Là encore il est de toute évidence que le préjugé de couleur est exploité dans un sens favorable pour la classe supérieure de la population. Ceux qui en sont victimes se sentent forcément diminués par la distinction que les Anglais entendent établir entre les combattants martiniquais et par cette éventualité ne refroidit point, cependant, leur ardent patriotisme.



Les autorités anglaises, au cours de l'occupation de l'île, de 1809 à 1815, font refluer contre les hommes de couleur libres et les esclaves, les beaux temps du régime de l'ordonnance néfaste du 25 décembre 1783. C'est ce qui résulte du Règlement du 1^{er} novembre 1809 émanant du Gouverneur général anglais G. Beckwith (1). Ce personnage, en agissant ainsi, ne fait que céder facilement aux instances de ceux à qui l'Angleterre doit, en grande partie, la reddition de l'île (1).

Le préjugé de couleur, sous un pareil régime, s'intensifie à la grande satisfaction des défenseurs et des bénéficiaires de l'aristocratie blanche.

Déjà le 20 août 1810, le Procureur général Cacqueray de Valménier ordonne qu'à l'avenir « il ne recevrait les hommes de couleur en justice qu'autant qu'ils représenteraient le titre primordial de leur liberté » (1).

Faut-il rappeler le complot fomenté en 1811 contre les hommes de couleur qu'on accuse mensongèrement d'avoir fait feu sur les troupes britanniques dans les hauteurs de Saint-Pierre? Les victimes innocentes de cet infâme complot sont condamnées à mort et à d'autres peines plus ou moins sévères. On rapporte notamment « que le sieur Edmond arrivait de Curaçao au moment où le complot éclatait dans la ville de Saint-Pierre. Sa mère lui conseilla, vu les démêlés qu'il avait eus avec un créole (blanc) influent, de ne pas se montrer. Sa condamnation est motivée sur ce qu'il avait débarqué clandestinement dans la colonie au moment d'une agitation et pour

(1) Mémoire justificatif d'Isambert.



avoir tenu des propos séditieux dans le quartier du Lamentin. Il ne cessa de protester de son innocence jusqu'au pied de l'échafaud et mourut en héros.

« Joujouble Amable, autre homme de couleur condamné, parut tellement innocent que M. de Chollet, vice-préfet apostolique de la Martinique, sollicita un plus ample informé des magistrats; n'ayant pu l'obtenir et persuadé qu'un innocent montait sur l'échafaud, ce respectable ecclésiastique ne put en supporter la vue et s'évanouit » (1).

C'est au sujet de cette hypothétique conspiration qu'on prête les propos suivants à un conseiller à la Cour d'appel de la Martinique : « Pour le bonheur de la Colonie, disait-il à une dame fort respectable qui se plaignait de la légèreté avec laquelle on avait prononcé en cette affaire, il faudrait renouveler cette pendaison de mulâtres tous les dix ans (1). »

Ce monstrueux propos a-t-il été effectivement tenu?

On souhaiterait qu'il ne le fût pas « pour l'honneur de l'humanité et de la justice » (1).

Pendant dans la Colonie, on y donne créance à telle enseigne que « dans le cahier saisi chez Bissette et écrit avant les événements de 1823, ce renouvellement décennal est indiqué comme devenant fatal à la classe des hommes de couleur » (1).

IV. — L'AFFAIRE BISSETTE

L'affaire Bissette survenue en 1823 (peu après la pendaison des quatre nègres, Jean, Narcisse, Jean-Louis et Baugnio, coupables d'avoir réclamé la liberté les armes à la main) est symptomatique du degré de violence et de férocité jusqu'alors inconnu, atteint par le préjugé de couleur à la Martinique. C'est une sinistre comédie judiciaire.

Lorsqu'on jette les yeux sur les circonstances de ce procès sensationnel, on se demande en vérité, si les inspireurs et tous les autres responsables de cet abominable forfait sans précédent jusqu'alors dans les annales du pays, ne sont pas en état de démence.

L'affaire Bissette apparaît clairement, en effet, comme une manifestation de fanatisme ardent d'une catégorie de gens, contre toute une classe de la population qui a le tort inexcusable d'attirer la pitié et la sollicitude du Gouvernement de Louis XVIII sur sa condition juridique et sociale.

Les auteurs et complices de cette criminelle machination, accomplie à la Martinique depuis un siècle, voient, paraît-il,

(1) Mémoire justificatif d'Isambert.

dans des suppliques, des réclamations, des pétitions adressées respectueusement au roi par les hommes de couleur libres en vue d'obtenir un traitement plus juste et plus humain, l'aboutissement d'une sorte de « conspiration permanente » contre les blancs (1).

A noter que des promesses de réforme en faveur des gens de couleur libres et venant du Gouvernement royal, se font jour peu à peu dans la période comprise de 1814 à 1820 (2), à telle enseigne qu'en 1819, le baron de Portal, ministre de la Marine, dépêche à la Martinique le baron de la Mardelle à l'effet de « préparer dans des conférences où les magistrats de la colonie n'étaient pas seuls admis et dans le délai d'une année, l'établissement de nouveaux principes de justice, méconnus dans cette terre d'esclavage » (3).

L'envoi en mission de ce commissaire spécial avec des pouvoirs supérieurs donne à penser que le ministre prévoit de la résistance, à la Martinique, à l'égard de toute innovation de ce genre.

Le baron de la Mardelle réserve d'ailleurs bon accueil aux doléances de ceux qu'on veut maintenir ici dans un perpétuel état de dégradation. Le Gouverneur M. le Général Donzelot, dès son arrivée à la colonie en avril 1820, ne montre pas moins d'empressement à tendre une oreille attentive aux desiderata des hommes de couleur et à recevoir les communications qu'ils lui envoient aux fins de transmission aux pouvoirs publics métropolitains.

Mais en même temps s'organise la résistance. Les réacteurs veillent. Et l'apparition de la brochure intitulée : *De la situation des hommes de couleur libres aux Antilles Françaises* (la goutte d'eau qui fait déborder le vase) est le prétexte choisi pour déclencher la plus folle entreprise d'oppression et de flétrissure qu'on puisse concevoir vis-à-vis de toute la classe de la population de couleur (4), car en frappant Bissette et ses

(1) « Le singulier moyen de conspirer que de rendre l'autorité contre laquelle on conspire, dépositaire de ses vœux et de ses griefs. » (Isambert).

(2) C'est dans cet intervalle (1818) que Louis XVIII supprime la traite des noirs dans les colonies françaises.

(3) Mémoire justificatif d'Isambert.

(4) « Cette brochure, pour éclairer le gouvernement du roi, a été remise par l'honorable M. Laine de Villevéque, ancien député, au ministre de la Marine d'alors (M. de Clermont-Tonnerre), à monsieur le Président du Conseil et à plusieurs grands personnages auxquels on supposait de l'influence. M. le duc de Broglie a dit qu'elle avait été distribuée aux chambres.

« Elle n'avait qu'un mérite, c'était d'exprimer pour la première fois et publiquement des vérités connues de tous, mais qu'on était obligé de renfermer au fond de son cœur, dans ce pays où l'air qu'on respire est celui de l'esclavage et du préjugé. » (Mémoire justificatif d'Isambert).

compagnons d'infortune, c'est toute cette classe qu'on veut atteindre.

Au cours de son interrogatoire, Bissette s'apercevant du caractère nettement monstrueux qu'on donne au procès, déclare au juge que toutes les interventions et démarches qu'on incrimine sont connues du Gouverneur et approuvées par lui. Ces paroles paraissent frapper le juge.

Mais voilà, chose étrange, que le Général Donzelot se rendant compte que « la fermentation va croissant », du fait que l'arrestation de Bissette « a transpiré », adresse le 20 décembre (1823) une proclamation aux commissaires commandant des paroisses, à l'effet d'impressionner « les agitateurs » et en même temps de se « justifier aux yeux des blancs du reproche » qu'ils lui adressent « d'avoir favorisé les hommes de couleur ». En voici les termes :

« Quelques agitateurs se sont emparés d'une classe crédule et peu éclairée pour la pousser au désordre par l'espoir d'un changement prochain dans la législation politique des colonies. Des pamphlets distribués clandestinement ont trahi de coupables vœux et produit le déplorable effet d'enflammer les esprits de toutes les classes de la population.

« Que tous les habitants de la Martinique soient convaincus que je saurai maintenir l'ordre et la tranquillité.

« La législation établie est l'œuvre des rois prédécesseurs de notre bien-aimé monarque. Chacun y doit obéissance et respect; et moi, je l'appuierai de tout mon pouvoir.

« Sa majesté seule a le droit d'y apporter des modifications.

« Mais elle veut le bonheur et la prospérité de tous ses sujets; aussi ne consacre-t-elle que ce qu'une sage expérience aura prouvé être convenable et nécessaire à l'accomplissement de ce double but.

« Je ferai poursuivre avec la dernière rigueur les perturbateurs et particulièrement ceux qui, par de sourdes manœuvres ou des libelles séditieux, tenteraient d'inquiéter ou de remuer les esprits.

« Je ne doute pas que vous ne continuiez à exercer une active surveillance et que vous ne vous empressiez de m'informer de ce qui peut intéresser la tranquillité publique.

« Je vous invite à m'accuser réception de la présente.

« Recevez, monsieur le Commandant, l'assurance de ma considération particulière.

« Le Lieutenant-Général, Gouverneur et Administrateur pour le roi.

DONZELOT.

Cet acte de faiblesse marque le triomphe des persécuteurs de Bissette.

Dès le 22 décembre, Volny et Fabien sont sous les verrous.

Le même jour, les « habitants », « peu satisfaits de la proclamation et avertis de la faiblesse du Gouverneur », se rassemblent dans les paroisses et formulent l'adresse suivante :

« Monsieur le Général,

« Depuis quelques jours des bruits alarmants se répandent dans cette colonie; nous paraissions menacés d'une commotion prochaine.

« Dans cette circonstance, nous croirions manquer au Roi, à notre pays, à nous-mêmes, Monsieur le Général, si nous hésitions à faire connaître à Votre Excellence les causes de l'agitation qui se manifeste.

« Les mulâtres Mont-Louis Thébia et J. Eliche sont arrivés depuis peu à la Martinique, de retour de France où ils avaient demeuré plusieurs années! Leur retour a été suivi, ici près, de faits qui excitent l'indignation des « habitants » de ce pays. L'insolence du mulâtre Léonce a été punie; mais les distributeurs d'un libelle infâme, d'un écrit séditieux le sont-ils?

« Plusieurs mulâtres ont été pris en flagrant délit, en contravention avec la loi et ont été relâchés, à l'exception de trois. Ces derniers avaient, dit-on, signé une adresse pour le bouleversement de la colonie; mais les autres étaient-ils moins coupables? Et si on leur eût donné le temps d'apposer leur signature au bas de cette adresse, ne l'eussent-ils pas fait? N'étaient-ils pas assemblés dans cette intention? Cette réunion dans un pareil moment, n'indiquait-elle pas assez son but?

« L'écrit que nous qualifions de séditieux l'est sans doute, dans l'acception juridique du mot; il doit être poursuivi et puni comme tel. Les prétentions que les mulâtres y exposent et les demandes qu'ils ont faites, sont combattues et rejetées par toutes les lois et ordonnances qui régissent les Colonies. Nous demandons avant eux, Monsieur le Général, que ces lois et ordonnances soient maintenues, et les « habitants » de la Martinique sont prêts à secourir de leurs moyens, les mesures que votre Excellence sera dans le cas de prendre pour faire rentrer dans le rang qu'elles leur ont assigné ceux qui veulent s'en écarter. Les blancs ne consentiront jamais à se voir les égaux d'hommes qui, comme la plus grande partie des mulâtres et même de ceux d'entre eux qui font le plus de bruit, ont des parents très proches dans nos ateliers.

« Nous savons, Monsieur le Général, que les mulâtres, en général, resteront tranquilles; ils connaissent trop bien l'insuffisance de leurs moyens; ils savent que le Gouvernement du roi ne souffrira jamais que le système établi soit renversé; mais

si le grand nombre est raisonnable on ne peut pas se dissimuler que beaucoup d'entre eux, séduits par les chimères qu'on leur propose, peuvent être égarés au point de troubler la tranquillité de la Colonie.

« C'est entre vos mains, Monsieur le Général, que le roi a mis son autorité; vous n'êtes pas seulement administrateur, vous êtes aussi et avant tout gouverneur.

« C'est de vous seul que dépend la tranquillité publique et c'est vous qui en êtes responsable; c'est vous qui répondrez au roi. de la conduite de plusieurs personnes qui entourent votre Excellence et qui se sont attiré l'animadversion de la Colonie.

« Il est des hommes qui, depuis cinq à six ans, semblent prendre à tâche d'émettre des opinions extrêmement contraires au système colonial; il n'est pas étonnant que ces hommes placés en évidence auprès du Gouvernement, aient d'abord perverti les esclaves et ensuite les mulâtres libres. C'est à eux que nous avons dû l'année dernière (1822), la révolte des esclaves du Mont Carbet (1) et c'est à eux que nous devons la manifestation des prétentions des mulâtres; ceux-ci, nous le savons, ont l'audace de s'étayer de votre nom et de se vanter de l'appui des personnes que nous venons de désigner. Mais quelles que soient les menées et les intrigues des uns et des autres, nous devons dire à Votre Excellence que les habitants de la Martinique sont unanimement décidés à maintenir et défendre, à quelque prix que ce soit, l'état actuel de la législation, et à ne jamais laisser porter aucune atteinte aux règlements coloniaux. Si le Gouvernement avait un jour le projet d'y faire quelques changements, nous prions Votre Excellence d'être notre organe auprès de lui et de lui faire bien comprendre que comme il y va de l'existence de nos femmes et de nos enfants, nous sommes fermement résolus à n'admettre aucune modification.

« Nous demandons à Votre Excellence le maintien pur et simple des lois et ordonnances coloniales et que Votre Excellence veuille bien donner des ordres pour qu'elles soient à l'avenir exactement maintenues. Pour peu qu'on s'en écarte, l'édifice colonial est attaqué et les habitants ayant pris la ferme résolution de se défendre, s'ils succombent, la Colonie sera perdue pour la France, et qui en sera cause?

« Nous sommes avec respect, etc... »

(1) Dans la nuit du 13 au 14 octobre 1822, au Carbet, les esclaves Narcisse, Jean-Louis, Baugnio et Jean, ayant eu à se plaindre de leurs maîtres, les égorgèrent; puis, ils soulevèrent tous les esclaves des alentours afin de massacrer les blancs et les mulâtres (Précis d'Histoire de la Martinique, par J. Rennard).

Ainsi d'un côté, par des pétitions et adresses, rédigées en termes respectueux, « les hommes de couleur demandent humblement aux représentants du roi dans la Colonie qu'on apporte quelque adoucissement à l'oppression sous laquelle ils gémissent, lamentablement, qu'on rétablisse en leur faveur le Code Noir et autres lois fondamentales qui leur assurent les droits civils et politiques » (1). De l'autre « les commandants des paroisses, au contraire, ne se contentent pas de demander le maintien pur et simple des ordonnances coloniales contraires à ces lois. Ils déclarent au nom de tous les « habitants » dont ils se constituent eux-mêmes les représentants, qu'ils sont fermement résolus à n'admettre aucune modification, à maintenir et à défendre à quelque prix que ce soit, l'état actuel de cette législation locale; et pour qu'on ne se méprenne pas sur l'insolence séditeuse de ce langage, ils désignent comme leurs ennemis, les hommes placés en évidence auprès du Gouverneur; peu s'en faut qu'ils n'accusent le Gouverneur lui-même » (2).

*
**

Le *Mémoire justificatif d'Isambert* est le plus foudroyant réquisitoire qui ait été dressé contre la comédie judiciaire accomplie en vue de frapper Bissette, Fabien et Volny. Il débute ainsi : « Le fanatisme religieux a conduit Calas (3) sur l'écha-

(1) Mémoire justificatif d'Isambert.

(2) Certains critiques reprochent au général Donzelot son manque de *courage civil* devant l'attitude arrogante, audacieuse et intolérable des commandants de paroisse. Le *courage militaire* dont il avait fait preuve auparavant sur divers champs de bataille, semblait cependant une garantie suffisante de son énergie. Pour répondre à la menace non déguisée contenue dans l'adresse des commandants de paroisse, on eût préféré (au lieu de la position étrange qu'il a prise et qui a fait le jeu des ennemis de la population de couleur), un geste dans le genre de celui de « ce ministre du roi d'Angleterre (M. Canning) qui dénonçait au Parlement l'opposition des colons de la Jamaïque aux mesures bienfaisantes de la Métropole envers la population esclave » :

« Si le Gouvernement avait pu en éprouver quelque courroux, cette conduite ne manquerait pas d'offrir des motifs pour recourir à des mesures de rigueur, mais l'emploi de la force réduirait les colons rebelles aux atomes; ces mesures n'obtiendraient pas la gloire d'une querelle; je ne veux pas les admettre à l'honneur de la lutte; *quos ego... sed motos proestat compenere fluctus*. Une insurrection pour la liberté du fouet et pour le maintien du privilège ! En ne sévissant pas contre eux, mais en accordant aux opprimés une bonne justice et des garanties pour l'avenir, les colons quitteront ce langage hautain et retomberont dans *l'esclavage de la raison !* » (Mémoire justificatif d'Isambert.)

(3) Jean Calas, négociant de Toulon, avait été faussement accusé en 1698 d'avoir donné la mort à son fils pour l'empêcher d'abjurer le protestantisme. Il fut roué vif en 1762, par sentence parlementaire et réhabilité en 1765, après les célèbres et pathétiques plaidoyers de Voltaire.

faud et a obligé la famille Surven (1) à se dérober par la fuite à la peine réservée aux parricides.

« Un autre genre de fanatisme moins facile encore à déraciner, puisque ceux qui en sont atteints conviennent qu'ils s'en trouvent malgré eux subjugués par les impressions de leur enfance, le préjugé de la différence de couleur entre les hommes, qui depuis moins d'un siècle s'est fortement enraciné dans nos colonies du Nouveau-Monde, parmi les descendants des Européens; un préjugé que de fréquentes alliances entre eux et les enfants du sol africain auraient dû affaiblir, mais n'ont fait qu'accroître parce que les lois locales ont interdit les moyens de les légitimer par le mariage; un préjugé qui aveugle l'élite de toute la population des colonies à esclaves, au point de compromettre journallement sa sûreté et d'obliger les métropoles à s'armer de rigueur et de pouvoir arbitraire, pour maintenir par des règlements administratifs, l'inégalité même civile entre des hommes que la loi naturelle et la loi promulguée déclarent également libres et capables de tous les honneurs, libertés et franchises; ce fanatisme favorisé dans ses écarts par les vices de cette ancienne procédure criminelle qui a été funeste à tant d'innocents et que Louis XVI avait abolie...

« Ce fanatisme, disons-nous, a conduit dans les bagnes de la métropole, a condamné à une peine plus cruelle que la mort, trois hommes de couleur, comme pour montrer à toute cette classe que c'était elle qu'on voulait frapper en leurs personnes. »

**

Il n'y a donc pas le moindre doute que le préjugé de couleur, transformé en une haine implacable contre les métis et les noirs libres, se trouve à la base du retentissant procès Bissette et explique l'acharnement qu'on déploie pour atteindre la classe entière de ses congénères.

En effet, que reproche-t-on à Bissette (2)?

Le malheureux est condamné à la marque au fer rouge et aux galères perpétuelles, pour avoir été trouvé porteur de la

(1) Le parlement de Toulouse condamna ce protestant à mort en 1764, sucriers dont on voyait d'ailleurs de nombreuses ramifications dans les bureaux du ministère de la Marine.

(2) Arrêté à Saint-Pierre sur la dénonciation d'un vil personnage, Bissette est jeté en prison le 16 décembre 1823.

brochure sus-indiquée (1). A remarquer qu'il était chez lui avec ce livre qu'aucune décision métropolitaine ou locale n'avait jamais jusqu'alors interdit ou saisi sous un prétexte quelconque.

Certains papiers, mémoires ou écrits sont également saisis chez Bissette. Ces documents, destinés au roi et à la Chambre des députés, ne contiennent rien d'autre que la relation d'abus, d'injustices et de vexations de toute sorte, dont les hommes de couleur libres sont victimes dans leurs rapports avec les blancs. Ils sont conçus de manière à émouvoir les autorités métropolitaines et à provoquer leur intervention afin de faire cesser les restrictions abusives apportées aux droits civils et de famille des gens de couleur.

*
**

Fabien est condamné aux mêmes peines afflictives et infamantes que Bissette, comme complice des faits reprochés à ce dernier.

N'est-il pas accusé d'avoir pris communication chez Bissette du « libelle » incriminé?

Etre un criminel digne des galères, parce qu'on a lu un écrit chez un ami! Il est vrai qu'on lui reproche aussi d'avoir remis un manuscrit à son ami Bissette, un projet d'adresse à la Chambre des députés!

On lui reproche enfin d'avoir ouvert une lettre adressée par un commandant de paroisse au procureur du roi et d'avoir essayé de suborner un témoin. L'avant-dernier grief n'est pas établi et, le fût-il, qu'il ne constituerait qu'un acte blâmable seulement aux yeux de la morale, car aucun texte à cette époque ne punit, sauf à l'égard des employés des postes, le fait d'ouvrir une correspondance, même officielle.

Quant au dernier grief, il est réduit à néant dans les termes suivants, par M^e Isambert. « La peine de suborneur est proportionnée à la nature du délit imputé; comme dans l'espèce, la tentative de subornation de témoin n'est relative qu'à l'ouverture de la lettre dont il s'agit et que ce dernier fait n'entraîne pas de peine puisqu'il n'est prévu par aucune loi, la tentative de subornation est aussi innocente que le fait principal (2). »

(1) L'ouvrage était déjà répandu en France, où sa divulgation n'avait soulevé aucune difficulté.

(2) L'anarchie judiciaire, trop souvent constatée à la Martinique, à l'époque de l'esclavage, résultait généralement de ce que la plupart des juges étaient des colons, ou des parents ou alliés des grands planteurs sucriers dont on voyait d'ailleurs de nombreuses ramifications dans les bureaux du ministère de la Marine.

En ce qui concerne Volny, son crime est d'avoir eu, comme Fabien, connaissance du libelle qualifié de « séditieux » et « d'avoir copié de sa main un écrit en réponse à un ouvrage anonyme publié dans la Colonie sous le titre de Mémoire pour les colonies françaises; la réfutation porte pour épigraphe : *Salus, populi suprema lex este*; elle a été imprimée à Paris sans épigraphe et elle n'a pas été poursuivie ni condamnée dans la Colonie » (1).

L'ouvrage anonyme, inspiré par les représentants de la race supérieure, a pour but de donner le change en France sur le mérite des institutions locales. C'est le comble de l'indignation, à la Martinique, « qu'un mulâtre eût l'audace de copier de sa main une réfutation d'un écrit qu'on croyait aussi victorieux ».

Telles sont les particularités les plus grotesques et les plus extravagantes du procès Bissette, dans lequel on voit la passion poussée à un degré extrême. Quand on se représente que des torts aussi légers suffisent à « enflammer les esprits de ceux qui par leur position et leur caractère de magistrats (1) devraient être à l'abri » des mauvaises influences, on demeure littéralement confondu. Tout homme de bonne foi se sent bou-

Cet état de choses avait son origine dans les pratiques en usage à l'époque des Grandes Compagnies.

Voici l'opinion de M. Arthur Girault sur cette question: Les agents de la Compagnie des Indes dans ces Iles (les Mascareignes), réunissaient habituellement les « habitants » les plus notables pour leur demander leur avis

« Il convient de signaler aussi une forme curieuse de franchises locales. Le Conseil Supérieur ou Souverain était composé d'ordinaire, notamment à Saint-Domingue, *non de magistrats de profession venus d'Europe*, mais « d'habitants », autrement dit de planteurs de la Colonie qui affirmaient leur indépendance en tenant à siéger gratuitement. *La même prétention fut émise* sous Louis XVIII par les *magistrats de la Cour de la Martinique* (C. Scheffer, op. cit., p. 41 et 180). Il y avait là, en effet, pour les grands propriétaires un moyen précieux d'agir sur la direction des affaires publiques ». (Précis de législation coloniale, par A. Girault).

L'anarchie judiciaire de l'époque de l'esclavage avait une autre cause. Beaucoup d'actes émanant de l'autorité royale (ordonnances, lettres patentes, déclarations, édits) étaient « la source de la législation particulière aux colonies ». Mais, déclare Girault, « en dehors de ces actes spéciaux, une grande difficulté existait sur le point de savoir dans quelle mesure il fallait appliquer aux colonies les lois en vigueur en France ». Le savant jurisconsulte ajoute : « Sans doute, à plusieurs reprises, le roi avait ordonné de se conformer à la coutume de Paris et de rendre la justice suivant les lois et les ordonnances du royaume (édit du 28 mai 1664, art. 34. Règlement du 4 novembre 1671, art. 11). Mais souvent cette législation métropolitaine était ignorée ou difficilement applicable aux colonies.

Ajoutons enfin l'opinion ci-après de Petit, puisée dans son livre *Droit public ou Gouvernement des Colonies françaises* (1770) : « Il n'y a d'imprimerie que depuis dix ans et souvent l'on n'imprime pas tout ce

(1) Mémoire justificatif d'Isambert.

leversé d'un immense sentiment de dégoût en analysant de près « tout ce que renferme d'injustice et d'inconséquence ce formidable arrêt » (1).

*
**

Nous publions ci-après un document qui peut présenter de l'intérêt dans ce pays où l'on évoque souvent la personnalité de Bissette et où nos hommes politiques font fréquemment allusion à ce qu'ils appellent le bissettisme. Peut-être sera-t-il plus aisé de comprendre bien des problèmes compliqués de notre scène politique et sociale, par ce dialogue émouvant, pathétique, entre deux hommes de race différente que leur situation respective avait jusqu'alors irréductiblement opposés l'un à l'autre, et qui s'étaient accidentellement trouvés face à face en France, terre classique de la liberté, foyer rayonnant de la justice.

REVUE DES COLONIES

*Conversation de M. Bissette avec M. Lucy, 15 septembre 1834,
sous la porte cochère du Ministère de la Marine.*

— Eh bien! Nous pouvons nous dire bonjour ici et nous saluer! Me reconnaissez-vous?

— Certainement, c'est M. Bissette.

— Et vous ne rougissez pas? Mais non, vous pâlissez et je le conçois. N'ayez aucune crainte, mon intention n'est pas de me porter à des actes de violence, à des voies de fait sur votre personne; je veux que vous me disiez si vous croyez avoir fait votre devoir en me faisant appliquer le fer chaud au mépris de mon pourvoi en Cassation?

— Monsieur Bissette, oubliez le passé. Il y a dix ans que vous me poursuivez. Je n'ai répondu à aucun de vos écrits parce

qu'on entend cependant tenir lieu de loi. L'existence des lois n'a jamais été et n'est encore assurée dans ces pays (Antilles) que par des enregistrements qui ne sont connus que des juges qui y ont assisté, et qu'ignore le juge qui n'entre en exercice qu'après l'enregistrement ou par les dépôts dans les greffes où les originaux sont exposés à une destruction prochaine par les insectes, indépendamment d'autres accidents plus rares, mais que l'expérience ne peut que faire craindre. » De là était résultée une confusion extrême, « chaque tribunal, chaque juge ayant son système sur l'observation des lois du royaume dans une même colonie ». (*Précis de législation coloniale*, par A. Girault.)

(1) Mémoire justificatif d'Isambert.

que le magistrat est exposé à ce que l'on critique ses actes, ne m'en voulez pas, n'avez pas de haine; je me suis trompé; qui ne se trompe pas? Voyez ici en France si les magistrats ne se trompent pas tous les jours.

— Le juge peut se tromper, oui; mais le magistrat chargé de faire exécuter l'arrêt ne le doit pas, le pourvoi était suspensif, vous avez mis un acharnement impardonnable, vous l'avez fait exécuter malgré notre recours en Cassation, malgré les larmes de nos familles qui vous demandaient un sursis.

— Mais, Monsieur Bissette, oubliez le passé. N'avez-vous pas été plus que vengé? L'arrêt a été cassé. Que pouvez-vous désirer de mieux? L'opinion publique vous a entouré; elle vous a fait justice; ce sont des consolations, Monsieur Bissette.

— Oui, c'en sont, et c'est cette compensation qui fait taire le ressentiment que j'aurais pu conserver justement contre vous.

— Mon fils a rencontré votre fils hier dans le parc de Saint-Cloud, il l'a salué.

— Je le sais et que m'importe? Il s'agit bien ici de votre fils et du mien; mon fils n'ignore pas les persécutions que vous m'avez fait éprouver; il sait tout; mais je ne l'élève pas dans la haine de ses semblables, il est camarade de collègue de votre jeune fils et jamais il ne lui a fait un reproche de vos cruautés. Nos enfants doivent rester étrangers à tout cela.

— Oui, Monsieur Bissette. Elevons nos enfants de manière à ce qu'ils ne soient pas ennemis les uns des autres.

« C'est mon fils aîné qui a salué votre fils. Je suis venu en France pour lui faire faire son droit. Je ne désespère pas de voir notre pays heureux et tranquille; la fusion se fait tous les jours.

— Oui, avec des échafauds et des condamnations à mort de quarante-et-un individus à la fois! Vous avez été juge dans l'affaire de la Grand'Anse.

— Oui; mais M. Léonce a été acquitté à l'unanimité. Vos amis ont dû vous écrire que j'étais un modéré. Les blancs disent que je ne suis plus partisan de leur système politique; j'ai eu des voix des hommes de couleur dans les élections.

« Je n'ai pas voulu être membre du Conseil Général; j'ai refusé d'être porté dans cinq collèges à la fois; au Fort-Royal, je fus porté comme Président du collège, en opposition à M. Rainouard, et M. Rainouard était le candidat de M. Dupotet; je ne veux plus être homme politique; je suis dégoûté des affaires, je me retire de la magistrature et dans un an, je ne serai plus rien, je prendrai ma retraite.

— Vous avez beaucoup d'esprit, Monsieur Lucy, et vous en faites preuve en ce moment. Mais ne sortons pas, je vous prie, de la question.

« Dites-moi si vous avez la conscience nette de m'avoir fait marquer! Ce n'est pas que je rougis de cette marque qui fait aujourd'hui ma gloire; mais je veux connaître à fond votre opinion.

— Monsieur Bissette, ne revenez pas sur cela, je vous ai toujours rendu justice dans tout ce que vous avez écrit; depuis cette affaire, vous m'avez souvent attaqué et jamais je n'ai voulu répondre.

— Mais vous sortez de la question. Répondez sur cette marque infligée au mépris du pourvoi en Cassation! Allons, n'avez point peur!

— Le pourvoi en Cassation est une institution révolutionnaire. La Cour de Cassation date de 1791, et les anciens tribunaux pouvaient faire exécuter les arrêts, nonobstant tout recours; les Colonies étaient régies sur ces anciens usages. L'article 29 de l'édit de 1738 autorisait l'exécution malgré le pourvoi.

— Oui, mais l'ordonnance de 1755 a abrogé cette disposition, vous la connaissiez et vous avez passé outre!

— Je ne pouvais pas faire autrement! Mais le général Donzelot (1) aurait pu tout arrêter. Il a refusé d'écouter les pleurs de votre femme et de Mme Fabien qui se sont jetées à ses genoux. J'ai été bien malheureux de voir mon nom attaché à cette affaire. Je suis venu en France en 1824. Je n'ai rien fait pour empêcher la réussite de votre pourvoi en Cassation.

— Vous rejetez la faute sur Donzelot; lui dit que c'est vous; moi je dis que c'est tous les deux. Et ce Donzelot, la Providence a voulu que dans une attaque, une faiblesse, que sais-je, il soit tombé à mes pieds, dans la rue du Palais-Royal.

« Je vois un vieillard tomber de tout son poids, je le relève et je reconnais le général Donzelot; c'est la main de Dieu qui a dirigé tout cela et c'est encore une satisfaction pour moi d'avoir donné la main, une main secourable, à celui qui, avec vous, m'a fait tant de mal.

— C'est un acte d'humanité, Monsieur Bissette, et cela prouve en votre faveur. Je suis partisan des hommes de couleur; ils peuvent vous le dire, les choses ont changé.

(1) Lieutenant Général, comte Donzelot, gouverneur et administrateur pour le roi (janvier 1818 à juin 1826). Il avait succédé au vice-amiral comte de Vaugirard (1814 à 1818). Son remplaçant a été le maréchal de camp, comte de Bouillé (1826-1828). Annuaire de la Martinique, 1870, page 235.

« Dans les premiers moments de la Révolution, les brusques changements opérés avaient irrité les blancs; mais aujourd'hui, il n'y a plus que quelques têtes qui ne suivent pas le progrès. Les blancs connaissent votre influence sur les hommes de couleur.

— Dites aussi, et sur vos esclaves, oui, sur vos esclaves!

— Je le sais.

— Et c'est ce que vous redoutez le plus!

— J'aime mieux une fusion pacifique que tous les mouvements insurrectionnels. Les « habitants » croient que vous allez les faire égorguer, que vous voulez les ruiner.

— Vos « habitants » sont des imbéciles.

— Non, ils se trompent, mais ils sont de bonne foi dans leur erreur, et c'est pourquoi un petit nombre s'oppose encore aux concessions.

— Alors ils sont des fous.

— Je voudrais, Monsieur Bissette, que vous puissiez bien me connaître; vous auriez de moi une toute autre opinion aujourd'hui.

— Oh! je vous connais assez. Je sais que vous menez vos collègues de la Cour royale, que vous êtes l'auteur de tout le mal qui se fait à la Martinique et que si vous employiez votre esprit au bien, personne ne serait plus propre que vous à opérer la fusion à laquelle nous voulons arriver.

— J'y pense, Monsieur Bissette, et vous croyez peut-être que je viens en France pour entraver le pourvoi en Cassation des condamnés de la Grand'Anse. J'ai accompagné M. Duclary qui va chercher son fils à Bordeaux, pour le placer en pension ici, à Paris; eh bien! je vous donne ma parole d'honneur que je ne ferai pas une seule démarche contre les condamnés!

— Vous ferez très bien; quant à moi, je m'occupe déjà et je m'occuperai de ces malheureux, et je puis à l'avance vous dire que pas une tête ne tombera; l'échafaud ne se dressera pour aucun d'eux et pas un seul n'ira aux galères!

— Je le désire.

— Cela sera.

— M. Fabien m'a traité dans ses écrits d'une manière abominable.

— Et vous, comment l'avez-vous traité? Ne l'avez-vous pas fait marquer aussi, malgré son pourvoi en Cassation? Il n'a rien dit de vous qui ne soit l'expression de la vérité.

— On peut dire la vérité sur le magistrat sans attaquer son cœur et ses intentions.

— Vous vous retranchez toujours dans vos fonctions de magistrat et quand on critique vos actes comme magistrat, vous vous repliez dans votre conscience comme homme. Eh

bien! je vais vous prendre sur l'un et l'autre terrain. C'est comme Procureur Général que vous fîtes venir ma femme chez vous, conduite par deux gendarmes, pour lui arracher une lettre, vous le savez, qui fut écrite à ma sortie de l'exécution. J'avais encore l'épaule toute brûlante. J'écrivais pourtant malgré cette fièvre, qu'il fallait vous pardonner, pardonner à mes juges! L'oubli du passé que vous demandez aujourd'hui, je le recommandais alors. J'entretenais ma femme et mes enfants de sentiments religieux, de charité chrétienne et vous avez eu le courage de menacer cette malheureuse femme qui se trouvait sans soutien, de l'arracher à ses enfants, de lui faire subir mon sort, de l'envoyer aux galères, si elle ne vous remettait cette lettre. Vous n'avez pas eu pitié de sa position; elle vous présentait un enfant de huit mois qu'elle allaitait, croyant toucher votre cœur sinon comme magistrat, du moins comme homme. Rien n'a pu vous fléchir... Elle a cédé à vos menaces et à vos gendarmes; la lettre vous a été remise et vous l'avez brûlée après l'avoir lue? C'est en dehors de vos fonctions de magistrat que vous avez agi. Répondez à cela, Monsieur? N'est-ce pas ignoble à vous d'avoir profité de la douleur d'une femme pour la tourmenter dans toutes ses affections et même dans ses consolations? Est-ce le magistrat ou l'homme qui a brûlé la lettre? Vous ne répondez pas, Monsieur, répondez donc?

— J'avoue que j'ai eu tort et je me reproche ce fait, mais je pourrais peut-être trouver quelque excuse dans l'irritation qui existait alors de toutes parts.

— Dites terreur, chez les uns, et rage chez les autres!

— Il n'y a pas eu rage, mais effervescence.

— Il y a eu l'une et l'autre.

— Pourquoi, Monsieur Bissette, je ne vous connaissais pas, ni M. Fabien, je ne pouvais pas vous en vouloir, ni agir par la haine. Mais oubliez tout ce passé. Voyez si votre nom a été cité une seule fois dans le procès de la Grand'Anse.

— Mais vous éludez toujours les questions, Monsieur Lucy. Eh bien! je vous dirai que mon nom se trouve reproduit deux fois dans l'acte d'accusation.

— Qu'est-ce que l'acte d'accusation? Bien certainement, les hommes de couleur de la Grand'Anse ont pu mêler votre nom, comme celui de M. Léonce, dans leurs discours. Mais voyez si la procédure a eu égard à cela. M. Léonce a été acquitté, je vous l'ai déjà dit, à l'unanimité. Aujourd'hui, à la Martinique, tous les hommes du pays veulent et désirent un rapprochement.

— Que ne l'opérez-vous, ce rapprochement? Ce ne sera jamais avec vos condamnations capitales que vous y arriverez. Eh bien! Monsieur, je crois, et c'est mon opinion, que vous et quelques autres colons, vous êtes les seuls obstacles à la fusion.

Si vous la voulez franchement, comme moi et sans arrière-pensée, agissons chacun de notre côté à la faire arriver. Je ferai abnégation de mes sentiments personnels, de ce que j'éprouve contre vous. Je ferai taire en mon cœur ce sentiment dont je n'ai pu me défendre en vous voyant.

« Et ce n'est pas de la haine, Monsieur, comme vous le prétendez. C'est quelque chose de pis. Je consentirais, dans l'intérêt de mon pays, de mes amis, à oublier le mal que vous m'avez fait et à eux, si vous vouliez agir auprès des vôtres pour leur faire abjurer tout ressentiment, toute haine de caste.

« Les hommes de couleur vous détestent, quoique vous prétendiez qu'ils vous aient donné des voix aux élections; eh bien! je vous promets de les faire revenir si la paix se fait entre les deux classes, si vos amis veulent y mettre de la bonne foi, de la sincérité. Ce sera un bel exemple à suivre parmi les deux classes, de voir, moi Bissette votre ennemi, consentir à l'oubli du passé pour opérer un rapprochement parmi nos deux classes.

— Monsieur Bissette, je ne suis pas votre ennemi.

— Je suis le vôtre; laissez-moi dire je ferai cela, mais je n'ai aucune confiance dans la parole des vôtres; si le traité se faisait, ils seraient capables de m'assassiner à mon retour dans le pays.

— Ah! Monsieur Bissette, où voyez-vous qu'on assassine? Il n'y a pas de pays au monde où l'assassinat soit moins fréquent, qu'aux colonies et, de bonne foi, pouvez-vous citer un seul fait d'assassinat comme vous l'entendez? On se bat beaucoup; mais on n'assassine pas.

— Le mot assassinat est ici une figure. Je veux dire qu'on me susciterait des tracasseries dans mes affaires, qu'on m'emprisonnerait sans motif pour se débarrasser de moi et dès lors, qu'on m'assassinerait non physiquement, mais moralement. J'ai dit, Monsieur; mais je ne vous tiens pas quitte, je suis obligé de me séparer de vous, car le Directeur des Colonies m'attend. »

Cette conversation *ex abrupto* qui n'a eu lieu que par le hasard de la rencontre que M. Bissette a faite de M. Lucy au Ministère de la Marine, à laquelle M. Bissette a été porté par un invincible entraînement, sans autre but que de voir face à face l'horrible procureur général qui l'a fait marquer au mépris de toutes les notions du juste et de l'injuste, de toutes les lois alors existantes, quelque détestables qu'elles fussent, et d'un pourvoi en Cassation, M. Bissette ne m'en a reproduit ici les termes, malgré sa répugnance à entretenir le public de lui, que parce qu'il lui importe que la vérité à cet égard parvienne tout

entière aux Colonies et ne puisse être en rien altérée par les fausses interprétations familières à ses ennemis d'outre-mer.

M. Bissette a écrit cette conversation telle qu'on vient de la lire, en rentrant chez lui, le soir même du jour où elle a eu lieu *ne varietur*. M. Bissette ne croit pas même s'être mal souvenu du tour des phrases, quelque peu oiseuses, de M. le Procureur Général. Mais en tout cas, il est certain d'en avoir rendu les siennes avec la plus complète fidélité.

Toute autre version qui pourrait en courir peut être en toute vérité arguée de fausse et de mensongère (1) (2).

V. — DE L'AFFAIRE BISSETTE

A LA RÉVOLUTION DE 1848

Le triomphe de l'aristocratie blanche dans l'in vraisemblable et monstrueux procès Bissette, consacre et renforce évidemment le préjugé de couleur. Mais cet événement sensationnel n'est pas sans lendemain pour les parias de la société martiniquaise, car de l'excès du mal sort souvent le bien. Des hommes courageux et pleins de générosité, justement excédés et indignés de tant d'audace de la part de ceux qui entendent perpétuer dans l'île l'opprobre et l'ilotisme pour les noirs et les gens de couleur libres, travaillent sans répit à faire changer et améliorer l'ordre de choses établi. Les trois glorieuses de Juillet 1830 marquent le point de départ d'une campagne ardente, d'une héroïque croisade qui conduit à l'institution de mesures de plus en plus libérales dont l'aboutissement est la proclamation de la liberté, formulée dans la séance historique du Gouvernement provisoire du 4 Mars 1848. « Nulle terre française ne peut plus porter d'esclaves! » (3).

(1) *Bissette*. — Bissette (première manière) a fait preuve d'un esprit chevaleresque et d'une grandeur d'âme dignes de la générosité et de la magnanimité des plus nobles caractères que l'histoire de l'humanité ait donnés en exemple. Cette opinion est basée sur son attitude après son injuste condamnation.

(2) *Bissettisme*. — Bissette (deuxième manière) — année postérieure à 1848 — a malheureusement jeté un voile de honte et un stigmate de déshonneur sur sa vie d'homme public.

L'opinion publique locale a flagellé, sous le nom de *bissettisme*, le glissement de l'ancien condamné à la marque et aux galères perpétuelles, vers une *politique de pot-de-vin et de ristourne* avec ceux qui avaient été les implacables persécuteurs de sa race.

(3) On se rappelle que c'est peu avant l'abolition de l'esclavage — arrachée de force aux autorités locales de la Martinique avant l'arrivée de Perrinon — que se place la malheureuse affaire du Sanoix ou de la rue d'Orléans, laquelle n'est certainement pas sans présenter quelque rapport avec les questions de haine de races à la Martinique.

VI. — APRES L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE

Mais les partisans des haines de races et de l'aristocratie blanche ne désarment pas.

Sans doute, on ne verra plus, par exemple, afficher sur les murs de la Batterie d'Esnotz, à Saint-Pierre, l'infâme écriteau faisant interdiction « aux nègres, aux mulâtres et aux chiens d'y stationner » (1).

On ne se hasarderait pas non plus à couper les pans de l'habit de l'homme de couleur auquel, pendant l'esclavage, il était défendu de s'habiller de manière identique au blanc (2) (3).

On ne contestera point que le noir ou l'homme de sang mêlé soit intelligent et perfectible; mais il y a l'esprit de caste, auquel les nobles principes de la Révolution de 48 n'apportent aucun changement. Il est fidèlement et jalousement cultivé et entretenu. Il nourrit une mentalité spéciale en vertu de quoi, le blanc, dressé sur l'autel du préjugé ethnique, se refuse systématiquement à tout rapprochement avec les noirs et les métis.

Il croirait déchoir en pactisant avec la partie colorée de la population; il s'imaginerait même se couvrir de honte en acceptant avec elle une union des cœurs d'où sortirait cependant le plus grand profit pour la concorde et l'harmonie qui devraient régner parmi tous les enfants de la Martinique, qu'ils soient fils « adoptifs » ou « de la chair ».

La tradition centenaire veut que le préjugé de couleur s'enracine comme une doctrine sociale, demeure comme un dogme intangible.

De là un malaise très profond entre les deux classes de la population. De là, des malentendus regrettables. De là, des conflits, parfois sanglants, entre les éléments ethniques opposés.

(1) Il existait contre les mulâtres et les nègres bien d'autres interdictions, telles que celle de descendre du trottoir sur lequel passait un blanc, celle de ne pas stationner sur la Savane de Fort-de-France et autres lieux de promenade publique exclusivement réservés aux blancs...

(2) On raconte que le nommé Gesner Rafinas, mulâtre, avait été victime de cette extravagante coutume.

L'exécution avait eu lieu publiquement. Dès l'abolition de l'esclavage, Rafinas, pour narguer les blancs, ne paraissait en ville qu'avec son « huit reflets » et sa longue redingote.

C'est ce même Rafinas que la malice de ses compatriotes avait jadis chansonné, parce qu'il montrait un goût vraiment déréglé pour le « molo-cye » (tortue de terre).

(3) Les gens de couleur et les noirs libres ne pouvaient porter que des pantalons courts et des bottines en basane jaune, vulgairement appelées « souliers la peau-poule ».

VII. — L'INSURRECTION DU SUD

Ainsi les graves événements qui éclatent à la Martinique en 1870, sous le nom d'Insurrection du Sud, ne sont qu'un tragique épisode de l'histoire du préjugé de couleur dans le pays.

Le blanc Augier de Maintenon, sous un prétexte des plus futiles, flagelle de plusieurs coups de cravache le nommé Léopold Lubin, homme de couleur.

L'agression se produit au mois de février 1870, au voisinage du bourg de Rivière-Pilote. La victime, écoutant la voix de la raison et de la sagesse, s'adresse à la justice. Mais l'appareil judiciaire ne bouge pas.

Lubin songe à se venger; ce qui lui paraît naturel et logique devant l'inaction ou la carence de la justice, et, le 25 avril suivant, à l'endroit même où il avait été cinglé de coups de cravache, il applique la peine du talion à son agresseur après l'avoir précipité de son cheval. Cette fois, dame Thémis s'émeut, agit précipitamment et poursuit de son glaive l'audacieux mûlâtre qui, traduit en Cours d'Assises le 19 août, récolte cinq années de réclusion et 1.500 francs d'amende pour prix de sa vengeance sur la personne d'un blanc.

Or, il y a un sieur Codé dans le Jury qui le condamne. On affirme que Codé (créole blanc) se vante publiquement d'avoir, par son influence personnelle, contribué à faire condamner Lubin.

Codé n'hésite pas, d'ailleurs, après l'arrêt de la Cour, à hisser un pavillon blanc au haut d'un arbre, tout près de sa demeure, geste symbolique qui n'a d'autre but, semble-t-il, que de produire une impression de provocation et d'affirmer audacieusement des sentiments monarchistes ou rétrogrades, les mêmes sans doute qui l'avaient inspiré au moment de juger le crime imputé à Lubin, alors que, seule, la voix de la conscience et de l'équité eût dû lui dicter la sentence à prononcer.

Ce geste et les propos imprudents et maladroits que Codé tient inconsidérément à l'endroit des gens de couleur et des noirs en général, déchaînent l'indignation et la colère de ces derniers et réveillent les souvenirs amers du temps de l'esclavage que chacun d'eux porte en soi. L'agitation s'étend, elle est visible, et lorsqu'à la suite des désastres qui marquent la guerre de Prusse le peuple de France prononce la déchéance de l'Empire et proclame la République, les esprits sont à ce point montés, qu'aussitôt la proclamation du nouveau régime politique formulée dans l'île par le Gouverneur Menche de

Loisne, la révolte éclate dans le sud de l'île (1) : Justice populaire déjà envisagée sans doute après les faits et gestes de Codé et brutalement mise en action, selon toute probabilité, par l'annonce de la venue d'une ère politique nouvelle et meilleure pour les humbles qui sont demeurés au reste complètement ahuris de l'impunité assurée à l'agresseur de Lubin.

Que se passe-t-il dans ce peuple devenu subitement lion ?

Louis Telgard, mulâtre, cousin de Lubin, et le noir Lacaye sont à la tête du mouvement insurrectionnel. Incendies des champs de cannes et des habitations, menaces contre les blancs négrophobes, pillage et incendie de la maison de Codé : tels sont les principaux dommages commis.

L'insurrection se propage ainsi sur les territoires de Rivière-Pilote, Marin, Vauclin, Sainte-Anne, Sainte-Luce, Rivière-Salée et Saint-Esprit. Mais les insurgés en veulent particulièrement au blanc Codé, qui est obligé de fuir et de se cacher dans les bois. On finit par le découvrir et on le massacre avec une sauvagerie et une cruauté inouïes.



Mais il faut rétablir l'ordre. L'état de siège est proclamé. Les autorités, pour suppléer à l'insuffisance numérique de la troupe, enrôlent des volontaires et organisent la milice qui fouille toute la région du Sud et procède à de nombreuses arrestations. Telgard se sauve à Sainte-Luce.

Une douzaine d'insurgés sont condamnés à mort par le conseil de guerre de la Martinique et fusillés, un beau matin, au lieu dit « La Savane du Polygone ».

Et justice est faite.

Un témoin raconte que lorsque Lacaye, l'un des condamnés à mort, vit les fusils du peloton d'exécution braqués sur les douze « justiciés », il s'écria fièrement, en pointant un doigt sur son cœur :

« Soldats, visez juste ! »

La décharge avait instantanément arraché la vie à ses compagnons d'infortune. Mais Lacaye, en tombant, avait encore le souffle. Alors le chef du peloton, un sergent, s'approcha de l'agonisant, mit un genou en terre et lui donna le coup de grâce.

(1) L'enthousiasme populaire confine au délire lorsque le Chef de la Colonie, monté sur une estrade dressée sur la Savane de Fort-de-France, à l'angle où se trouve aujourd'hui le kiosque Ivanès, s'écrie solennellement à la fin de son discours de circonstance : « Citoyens, vous êtes désormais un peuple libre dans un pays libre ! »

A la liste des condamnés à mort, il faut ajouter 18 personnes qui sont envoyées aux travaux forcés à perpétuité et quelques autres qui reçoivent des peines plus légères.

On prétend que Telgard périt atrocement à Sainte-Lucie. Il brûlait, assure-t-on, des halliers, afin de nettoyer ses champs et, tout à coup, il se vit entouré de flammes. N'ayant pu franchir le cercle de feu au milieu duquel le hasard l'avait ainsi placé, il devint la proie des flammes et mourut carbonisé!

Pendant longtemps, la colonie fut obligée de verser des indemnités aux propriétaires dont les domaines avaient subi des pertes du fait de l'Insurrection du Sud.

VIII

DE LA SITUATION EN 1881 ET ANNEES SUBSEQUENTES

Après la singulière affaire Lubin, suivie de la dramatique mise à mort de Codé et de l'exécution de 12 insurgés — toutes choses qui ont dans la Colonie un énorme et douloureux retentissement — on n'enregistre guère (hormis l'affaire Siger, 29 avril 1908) de gros événements se rattachant à l'histoire du préjugé de couleur à la Martinique.

Il y a cependant l'affaire Lota qui n'est pas sans relation avec des épisodes multiples nés au cours des années 1880-1881, dans ce difficile tournant de l'histoire locale, dans cette période en quelque sorte épique, où la jeune démocratie de ce pays veut rompre définitivement avec un régime politique, économique et social, impossible à tolérer sous le règne de la République.

La laïcisation des écoles est la pierre angulaire du nouvel édifice à construire, et grande est la résistance opposée à la réalisation de cet idéal par les ennemis de la race noire et de couleur.

Le souci du bien-être matériel et moral des descendants d'esclaves, le désir légitime de travailler à la complète émancipation de ceux dont les pères étaient naguère encore courbés sous le joug affreux de la servitude, se trouvent indirectement à l'origine de l'affaire Lota.

Car il ne faut pas perdre de vue que les républicains et les démocrates qui se vouent corps et âme au progrès de la race noire et de couleur, sont forcément l'objet du mépris, de la haine, de l'hostilité plus ou moins ouverte et déclarée des partisans aux abois de la réaction coloniale. Et où donc peut-on rencontrer des adeptes du régime rétrograde, des protagonistes du conservatisme social, sinon parmi les blancs issus des anciens propriétaires esclavagistes de la colonie ?

Disons tout de suite qu'il y a d'honorables exceptions à cette règle, car il faut rendre à César ce qui appartient à César.

Donc, la presse réactionnaire gronde, rugit, fulmine autour des modifications et transformations à introduire dans notre genre de vie; elle lance des attaques furieuses, déclenche des vagues d'assaut intrépides et désespérées contre l'orientation nettement républicaine, démocratique et laïque que des hommes courageux et résolus apportent aux conceptions théoriques et aux réalisations pratiques de la démocratie de ce pays.

La lutte est engagée d'un côté, par le journal démocratique *Les Colonies*, et de l'autre, par le *Propagateur*, le *Bien Public* et la *Défense Coloniale* (1). Les cerveaux sont surchauffés et le préjugé de race est le stimulant qui anime les adversaires décidés de l'émancipation des noirs et des hommes de sang mêlé.

« La montagne est verte, les Schœlchéristes, la montagne est verte! Schœlcher doit briller comme une étoile à l'Orient! »

Cette chanson populaire exalte les esprits et parcourt la colonie en tous sens, car la bataille est générale. C'est le refrain de délivrance, c'est le cri d'espérance des fils de la jeune démocratie martiniquaise. Sus aux « Incorrigibles » (2)! Guerre aux ennemis de l'émancipation et du progrès! Haut les cœurs! Le peuple opprimé de ce pays se place sous l'égide de l'étendard de Schœlcher, le vénéré libérateur des noirs, l'immortel abolitionniste qui ne cesse de clamer, en ces jours de fièvre, d'enthousiasme frénétique et de brûlante passion politique, que de l'autre côté de la barricade l'on n'a « rien oublié, rien appris » (3).

*
**

Un jour, sur la voie publique, à Saint-Pierre, le mulâtre Hurard, député de la Martinique, l'idole de la population de cette ville, est brutalement frappé au visage par le blanc Lota, docteur en médecine.

(1) Ce sont les excès de plume, les arguments fallacieux et les sophismes de cet organe qui ont donné naissance à la boutade si connue chez nous: « la defense ka vini folle ».

(2) Ce mot suggestif est de Victor Schoelcher.

Paroles de Victor Schoelcher.

La foule se précipite furieusement chez l'agresseur qui se sauve à la dérobée avec sa famille et doit son salut à cette fuite précipitée. La maison du docteur est mise à sac. Tous les meubles volent en morceaux par les portes et les fenêtres; la lingerie est jetée au vent et le peuple se retire.

C'est à l'occasion de cette effervescence que le consul général des Etats-Unis à Saint-Pierre est, par erreur, mis en état d'arrestation. L'incident est immédiatement câblé à New-York en ces termes : « Consul américain arrêté sur l'ordre du nègre Liontel, procureur général. » On devine aisément la source de cette information tendancieuse et l'effet produit par le télégramme au pays du *lynch*.

*

**

Quelque temps après, un autre blanc créole, se sentant visé dans un article du journal *Les Colonies*, arrive en coup de vent au bureau de cet organe, dans le dessein de châtier César Lainé, homme de couleur qu'il suppose être l'auteur de l'article incriminé. Les ouvriers de l'imprimerie envahissent spontanément le bureau et cherchent à mettre à la raison ce blanc qui ne manque pas d'audace. Mais le journaliste de couleur les écarte en leur disant :

— Cet homme est à moi, messieurs, retournez à votre travail! »

Les ouvriers s'en vont, frappés de ce geste chevaleresque. Les deux adversaires restent alors tout seuls à discuter et l'incident se dénoue, le lendemain, en champ clos par un duel au pistolet.

Après cette dernière aventure, les duels deviennent à la mode pour le règlement des querelles qui ont leur source dans les questions de rivalité de couleur. Pistolets, fusils, épées, sabres sont mis à contribution par les uns et les autres, selon leur préférence, leur goût, leur spécialité, selon aussi le résultat d'un tirage au sort, toutes les fois que des rencontres par les armes sont décidées pour la satisfaction de l'honneur de ceux qui se croient outragés dans leur dignité de peau, soit au cours des incidents les plus banals de la vie politique, soit à l'occasion des moindres écarts de plume relevés dans les ardenes polémiques de presse de cette époque.

Parfois, dans une même journée, on compte plusieurs duels plus ou moins retentissants; souvent, une même personne se bat plusieurs fois dans la journée avec des adversaires différents. Il y a même des gens, véritables bretteurs, qui s'entraînent spécialement et sans relâche au métier de duellistes professionnels ou de spadassins.

Les combats ne sont pas toujours « sans résultat ». Des blessures assez graves ou la mort, terminent fréquemment ces rencontres légendaires organisées le plus souvent dans l'unique but de sacrifier au préjugé ethnique qu'on trouve au fond des luttes électorales ou politiques.

*
**

Puis, peu à peu les duels se raréfient. On montre de moins en moins d'empressement pour ces pratiques renouvelées de l'époque féodale qui sombrent probablement dans le ridicule, comme disparaissent petit à petit de la vie sociale, les sottises que le bon sens et la raison finissent par emporter. Mais le préjugé est toujours là bien vivace.

On relève à ce sujet sous la plume de G. de Molinari, en 1886, les réflexions ci-après où la question de la suprématie de la couleur, de la prédominance toujours recherchée d'une race sur l'autre, se mêle à la résistance opiniâtre du parti populaire contre l'oligarchie coloniale.

« Cette petite aristocratie a eu entre ses mains jusqu'en 1870, avec la presque totalité de la propriété foncière, le gouvernement de la Colonie. Le suffrage universel lui a enlevé le pouvoir et elle aspire naturellement à le ressaisir, tandis que les hommes de couleur, de leur côté, tiennent absolument à le garder. De là, la lutte des partis, lutte dont la violence et l'acrimonie s'accroissent toujours en raison inverse de l'arène politique. Ajoutez-y l'influence de la température et de la séparation sociale qui résulte du préjugé de couleur et vous vous expliquerez l'état d'incandescence des esprits, dès que la politique est en jeu.

« Le préjugé de couleur, dis-je, y est pour quelque chose. Loin de s'affaiblir depuis l'abolition de l'esclavage et l'établissement du suffrage universel, il est, au contraire, enraciné davantage et en quelque sorte exaspéré. Il est bien rare qu'une famille blanche reçoive dans son intimité un homme de couleur, n'eût-il dans les veines qu'une goutte imperceptible de sang noir, et, à aucun prix, elle n'y recevra sa femme ou ses filles (1). »

*
**

Une étrange institution est même fondée à Saint-Pierre pour mieux assurer le culte et la pérennité du préjugé. Ceux de nos compatriotes qui ont connu Saint-Pierre avant la catas-

(1) A Panama, par G. de Molinari.

trophe de 1902, se rappellent le Cercle de l'Hermine que l'on n'était admis à fréquenter qu'à la condition expresse de montrer patte blanche à la porte.

Un jour, une escadre française de trois navires de guerre jette l'ancre à Saint-Pierre. Conformément à la tradition, le comité du Cercle de la rue de l'Hôpital organise une brillante réception, avec soirée dansante, en l'honneur des officiers de l'escadre qui reçoivent tous une invitation, à l'exception de l'enseigne de vaisseau G..., jeune homme de couleur, originaire de la Guadeloupe. L'amiral, homme avisé, plein de bon sens et de sentiments élevés, mis au courant de l'incorrection, rassemble les officiers sur son navire, et confie à G... la mission de le représenter à la réception du Cercle de l'Hermine. G..., entouré de tous ses collègues, descend à terre et se dirige vers le Cercle où il est reçu très correctement, où il est accueilli avec tous les honneurs dus à son grade!

Vous devinez sans peine, chers lecteurs, l'impression que ressentent ce soir-là les seigneurs et les princesses de l'aristocratique association!

L'anecdote précédente fait penser à l'affront essuyé à New-York, à peu près à la même époque, par notre compatriote feu Lacourné, capitaine de frégate. Cet officier supérieur de la Marine descend à terre en civil avec des collègues européens — eux aussi en civil — et pénètre dans un aristocratique café de la grande cité américaine où on lui fait sentir sur-le-champ qu'il ait à se retirer, en raison de sa couleur... bronzée.

M. Lacourné, après protestation de principe, se retire, en effet, accompagné — admirable esprit de solidarité — de ses collègues.

Mais, quelques instants après cet incident, ils reviennent tous au même endroit, munis de leur uniforme réglementaire agrémenté par conséquent de galons, de décorations et autres insignes.

Le personnel de l'hôtel, cette fois, s'incline sans mot dire, sinon devant le nègre, du moins devant l'uniforme qui n'est autre, à ce moment, que le prestigieux symbole de la France égalitaire et généreuse!



A propos de la domination économique et sociale que veut continuer d'exercer l'aristocratie locale, on peut également lire dans l'ouvrage de Molinari les considérations que voici :

« La race blanche réussira-t-elle à en retenir (la propriété foncière) sinon la totalité, au moins la plus grande partie?

Il faudrait pour cela, que les blancs, actuellement en voie de limitation et de diminution, eussent sur la masse en voie d'accroissement de leurs concurrents de couleur une supériorité décisive...

.

« Jusqu'à ces derniers temps, le blanc possédait sur l'homme de couleur une supériorité moins discutable que celle du sang, je veux parler de l'éducation. Les enfants des deux sexes de l'aristocratie blanche étaient généralement élevés en France où ils recevaient une haute culture, tandis que l'homme de couleur était obligé de se contenter des ressources insuffisantes de l'éducation coloniale. Mais à mesure que la condition de l'homme de couleur s'est élevée, cette inégalité s'est effacée. A son tour, il a envoyé ses enfants à Paris, et il n'a reculé devant aucun sacrifice d'argent pour leur faire donner une éducation supérieure. Les garçons sont placés dans les collèges en renom et les filles dans les institutions les plus aristocratiques. Enfin, une école préparatoire de droit et deux lycées, l'un pour les garçons, l'autre pour les jeunes filles, ont été ouverts aux enfants des familles moins riches.

L'aristocratie blanche a donc perdu successivement, avec la puissance politique, les monopoles qui contribuaient à la lui conserver, le monopole de la fortune et celui de l'éducation. Qu'elle regrette les beaux temps de sa domination, rien de plus naturel. Qu'elle réussisse à la ressaisir, cela me paraît de plus en plus douteux, quoique ses successeurs s'appliquent de leur mieux à l'y aider. Je ne crois pas qu'on puisse rencontrer un gouvernement à idées plus étroites et plus bornées que ne l'était celui de cette aristocratie blanche des colonies. Jusqu'au dernier moment, elle s'est opposée non seulement à l'abolition de l'esclavage, mais encore à tout changement dans le régime des esclaves, et, après que l'esclavage eut été aboli, son unique préoccupation a été de le rétablir (1). »

IX. — APRES LA CATASTROPHE DE 1902

Beaucoup de gens croient naïvement que l'horrible catastrophe du 8 mai 1902 entrainera — entre autres conséquences — la disparition du stupide préjugé à cause des affreux malheurs subis en commun par tous les enfants du pays.

Erreur.

(1) A Panama, par G. de Molinari.

Le Cercle de l'Hermine qu'on imaginait à tout jamais dessous — avec ses principes rigides, ses pompes et ses œuvres — renaît à Fort-de-France en 1903. Mais il est juste de reconnaître qu'il ne tient pas longtemps. Peut-être a-t-on fini par comprendre le grotesque qui s'attache à la restauration d'un organisme faisant ridiculement tache dans la société martiniquaise et condamné par le bon sens le plus élémentaire triomphant de la bêtise humaine.

La dissolution du dernier autel élevé par les blancs créoles à l'orgueil de race, au chef-lieu, rue Schœlcher (ô ironie du sort!), marque vraisemblablement, le début d'une période de détente. Ceux qui, « depuis trois siècles, résistent à toutes les réformes démocratiques », paraissent enfin vouloir entrer dans des voies humaines plus raisonnables, plus normales.

Quelle sera la durée de la transition avant que soit définitivement tué, le monstre à face hideuse qui a nom préjugé de couleur? A Dieu ne plaise qu'elle se prolonge longtemps encore!

*

**

Mais, au cours des années 1906-1910, de furieux soubresauts de la bête qu'on croyait au moins endormie, prouvent qu'elle n'est pas précisément sur le point de s'assoupir, encore moins de s'apaiser pour jamais. Les événements politico-ethniques de la période troublée de 1906 à 1910 le démontrent à suffire. Un maire qui est un nègre, mais un nègre de haute valeur morale, appartenant aux carrières libérales de la Colonie, un nègre que la République a décoré de la Légion d'honneur pour son honnêteté civique et ses mérites personnels, tombe froidement assassiné à l'Hôtel de ville de Fort-de-France au moment où, ceint de l'écharpe tricolore et « au nom de la loi », il fait signe à une horde d'exaltés et de stipendiés de ne pas pénétrer dans la maison commune!

*

**

Un beau matin, la statue du vénérable Shœlcher, le beau marbre blanc de l'illustre libérateur dressé devant la porte principale du Palais de Justice de Fort-de-France, au milieu d'un jardin coquettement fleuri, est trouvée maculée de goudron. L'acte impie du vandale qui a discrètement opéré durant la nuit se répète, dans la même nuit, — coïncidence curieuse et certainement voulue — sur l'Arbre de la Mutualité, planté au milieu de la Savane des Quatre-Noirs. Le jeune arbre symbolique, destiné à perpétuer le souvenir d'une grande journée populaire mutualiste réalisée peu de temps auparavant, périt stupidement brûlé par un liquide noir corrosif!

Mais là ne s'arrête pas la série de nouvelles aventures significatives relevées à l'actif des réacteurs négrophobes du cru. Ces « Messieurs » osent porter une main sacrilège sur l'école laïque, foyer d'émancipation par excellence des fils et des petits-fils d'esclaves. Nous revivons par la pensée les paroles de véhémence protestation, élevées au Conseil général de la Colonie contre ceux que la vindicte publique traite de « sa-breurs ». Nous entendons encore les cris de : « Vive l'école laïque ! Vive la République ! Vive la démocratie ! » frénétiquement poussés ce jour-là par le public exacerbé, dans le péristyle de la salle des séances, au moment du vote coupable émis contre le personnel enseignant primaire, contre les éducateurs des enfants du peuple (1). Le « crime contre la laïque » est consommé, en dépit d'un courageux et éloquent plaidoyer de M. J. Rolland, Chef du service de l'Instruction publique, qui s'écrie à un moment donné, la voix tremblante d'émotion :

— Prenez garde, messieurs ! Réfléchissez bien aux conséquences de la décision que vous voulez prendre ! Car, pour m'exprimer comme la première épistolière de France (2), je vois que vous frappez comme des sourds et le bruit des coups que vous assénez étouffe la voix de votre conscience et vous empêche d'entendre les plaintes et les gémissements de vos victimes ! »

Mais ces hautes et généreuses pensées, exprimées véritablement à la française, ne produisent aucun effet sur des hommes parfaitement décidés, sinon à briser, du moins à affaiblir le plus possible dans son action, le principal ressort de la démocratie de ce pays !

*
**

Le lendemain de ce vote très significatif, les maîtres et maîtresses des écoles de Fort-de-France sont seuls dans leur grande classe. Que se passe-t-il ? Les élèves spontanément font grève. Ils parcourent en monômes les rues de la capitale aux cris perçants et bien scandés de : « Vive l'école et vive l'école ! »

Spectacle impressionnant et peu banal dont les acteurs, petits écoliers avides d'éducation intellectuelle et morale, victimes indirectes et expiatoires des forces de réaction, entendent marquer par une manifestation publique faisant date dans l'histoire politique et sociale de la Martinique, le « coup » qui leur est porté par les « assassins de la laïque ».

(1) Réduction d'un tiers environ de la solde des instituteurs et des institutrices ; les traitements des autres fonctionnaires de la colonie n'ont pas subi de réduction à cette époque.

(2) Madame de Sévigné.

X. — VA-T-ON VERS L'APAISEMENT?

Mais, est-ce un signe des temps? Les esprits commencent-ils à se transformer pour de bon? On constate généralement une tendance à l'apaisement, à la suite de ces crises spasmodiques, de ces recrudescences insensées, de ces réveils néfastes d'un état de choses déplorable à tous égards. Il semble depuis 1910 qu'une évolution s'opère dans les cerveaux. Il apparaît à l'observateur attentif et impartial que l'on se montre moins intransigeant, moins dogmatique sur le chapitre des relations raciales.

La raison l'emporte, croyons-nous, petit à petit, depuis ces vingt dernières années, sur la mentalité spéciale d'une catégorie d'hommes dont certaines unités sans doute voudraient toujours se cantonner dans les errements stupides d'un passé honni.

La grande tragédie mondiale de 1914-1918 est-elle pour quelque chose dans cette transformation?... Serait-ce plutôt le résultat de la multiplication des écoles publiques et du relèvement du niveau intellectuel et social des classes moyennes et populaires?

On n'entend guère, par exemple, de ces dédaigneuses apostrophes dont voici un échantillon naguère échappé des lèvres d'un des barons de notre industrie sucrière et rhumière : « Le nègre ou métis ne peut servir qu'à tirer le lignon ou pousser la charrue. Il ne saurait prétendre à devenir directeur d'usine ou chef d'exploitation. »

On ne perçoit pas davantage de ces boutades déconcertantes marquées au coin du mépris le plus acerbe, à l'endroit des magistrats de couleur : « Il est regrettable pour un directeur d'usine d'avoir à être jugé par un tribunal où la seule figure blanche qu'il aperçoive est celle du gendarme (Européen) de service. »

Si l'on rencontre toujours des aristocrates de la peau qui n'hésitent point à exiger à tout propos faveurs et privilèges, à parader en toutes circonstances avec un imbécile orgueil et à répéter vaniteusement et stupidement à l'américaine: « Nous voulons maintenir et sauvegarder le prestige de la race blanche », il se trouve heureusement aussi pour le bien de la Martinique, d'autres personnes plus raisonnables, d'esprit plus moderne, qui font preuve d'une saine compréhension des réalités de l'existence, qui manifestent une claire intelligence de la nature humaine et pour qui le seul signe de la valeur, l'unique critérium du mérite, la véritable marque du prestige réside essentiellement dans la possession du talent, de la vertu, de l'honneur!

Aussi est-ce avec un soupir de réelle satisfaction que les amis de l'harmonie sociale — des deux côtés de la barrière — enregistrent tout geste tendant à rapprocher loyalement les représentants de la race blanche et ceux des sang mêlé de toutes nuances.

Les faits justificatifs de ce rapprochement sont assez nombreux.

Comment nier, par exemple, que sur le plan économique, des accords, des ententes, des conventions s'accomplissent de nos jours assez fréquemment, en vue de leurs intérêts communs, entre des individualités ou des collectivités appartenant aux deux races? Il suffit de jeter un regard sur le monde du commerce, de l'industrie et de l'agriculture pour se rendre à l'évidence.

Dans le domaine politique, blancs et noirs établissent aujourd'hui couramment des programmes de « réalisations minima » en vue des luttes électorales pour le renouvellement des municipalités ou du Conseil général, et la représentation de la Colonie au Parlement.

Le pacte du 31 mars 1913 et ce qu'on est convenu d'appeler ici la « conjonction », plus récente, d'octobre 1929, pour ne citer que ces importantes manifestations de la vie politique locale, sont des preuves typiques que les fils et petits-fils des anciens colons ou engagés esclavagistes n'éprouvent pas toujours de la répugnance et du dégoût à fraterniser avec les descendants des anciens esclaves dans le but, soit de « briser le flot montant du socialisme destructeur de la propriété individuelle », soit simplement d'effectuer « un bout de chemin » avec ces mêmes socialistes, naguère encore affreusement vilipendés et abhorrés par les compagnons de voyage d'aujourd'hui!

Il est vrai d'ajouter que la jalousie, le besoin de vengeance, l'intérêt personnel, l'orgueil ou l'ambition politique des uns ou des autres, expliquent bien des faiblesses ou des défaillances, sinon des capitulations ou des trahisons!...

**

Dans l'ordre social, enfin, des relations courtoises, sympathiques, souvent même cordiales, voire affectueuses, se nouent aussi entre les descendants des anciens « frères ennemis », soit comme conséquence naturelle de leurs rapports économiques ou politiques, soit par suite de considérations particulières, soit par affinité.

Quelle différence, par exemple, entre l'atmosphère sociale qui règne en ce moment au Cercle de Fort-de-France — passerelle de contact génératrice de sentiments d'union, ouverte en principe à l'élite des hommes d'affaires de toutes races — et les effusions délétères des officiants de l'ancien Cercle de l'Hermine, bastille du préjugé de race et de couleur!

Si à l'occasion des réunions privées de caractère strictement mondain et au sujet de ce qui se rattache à l'intimité domestique ou familiale, on continue systématiquement — du côté de l'élément non coloré — à garder des distances, il est permis de dire, cependant, qu'ailleurs, ces distances disparaissent graduellement. C'est (à part les relations personnelles ou individuelles) le cas dans les établissements scolaires publics ou privés, de filles ou de garçons (1), c'est le cas dans les sociétés sportives, les associations de forme syndicale (fonctionnaires ou autres), et celles d'anciens combattants.

On peut aussi noter ce symptôme dans les trois loges maçonniques de Fort-de-France : « Droit et Justice » — « Disciples de Pythagore » — « Emancipation Féminine ». Le vénérable actuel de la plus importante de ces institutions rationalistes est même un blanc créole très connu pour son libéralisme.

Il arrivera peut-être un jour où, dans ce pays, les plus solides remparts, les derniers centres de résistance du préjugé ethnique ou de la guerre de race, seront enfin définitivement balayés et emportés par le souffle puissant et libérateur de la raison humaine.

XI. — RELATIONS DES FRANÇAIS METROPOLITAINS ET DES MARTINIQUAIS

En ce qui concerne les Français de France, établis ou simplement de passage à la Martinique (fonctionnaires de tous rangs et hommes d'affaires, membres du clergé et des communautés religieuses, gendarmes et militaires de tous grades), à part quelques rares égarés (2) et un petit nombre de cerveaux mal équilibrés se laissant facilement corrompre au contact des

(1) Lycée, Pensionnat des jeunes filles, Séminaire-collège, Ecole de Saint-Joseph de Cluny, Ecole de droit.

(2) Témoin cet éberlué en mal de calomnie qui, après avoir été obligeamment accueilli par la population de couleur du pays, éprouva le besoin d'écrire qu'il est impossible de voyager à l'intérieur de l'île, car « derrière chaque arbre se cache un nègre toujours prêt à « zigouiller » un blanc ».

nérophobes irréductibles, la population de couleur leur a toujours traditionnellement réservé la plus courtoise, la plus aimable et la plus cordiale hospitalité.

L'opinion suivante exprimée sur ce point en 1886, par G. de Molinari, demeure bien vraie :

« Les habitants ont beau être divisés par la politique et la couleur, ils sont d'accord pour faire accueil aux étrangers, et avec quelle cordialité, avec quel empressement à satisfaire jusqu'aux moindres caprices de leurs hôtes!... »

A la même époque, l'Américain Lafcadio Hearn, psychologue averti, s'était livré à une étude approfondie de l'âme créole. Ses écrits, si pleins de pittoresques observations sur notre pays, ne tarissent pas d'éloges pour l'hospitalité martiniquaise dont le charme pénétrant et l'attachante douceur l'avaient véritablement émerveillé.

D'autre part, les éléments teintés de la population n'ont le plus souvent qu'à se louer de l'attitude toute de correction, de sympathie, de bienveillance, de bonté et de générosité des métropolitains à leur égard. C'est le propre de l'éclatant génie du vieux peuple français. Beaucoup d'entre ces Européens ont, du reste, contracté sur place des mariages avec des filles de couleur et ne paraissent nullement offusqués de leurs épouses « brune claire », « sapotille », voire « café au lait » ou « chocolat ».

Il s'en faut également que ceux, assez nombreux, de nos compatriotes de sang mêlé qui reviennent de France mariés à des métropolitaines, soient des désenchantés sur le chapitre des alliances matrimoniales qu'ils ont contractées. « La douce terre de France », berceau des sentiments les plus délicats et les plus humains, ignore les distinctions de race et de couleur et accueille généralement les enfants des « Isles » avec une affectueuse et touchante cordialité.

DEUXIÈME PARTIE

VI

VIE ÉCONOMIQUE

I. — AGRICULTURE

A l'origine, la flore puissante et extrêmement variée de l'île provoque l'admiration des voyageurs qui s'extasient devant la verdure de la végétation, la beauté saisissante des sites, la magnificence frappante d'une nature réunissant dans ses majestueuses forêts — rendues plus poétiques encore par des jeux rapides et mystérieux de lumière, par des tonalités multiples et fantasmagoriques — un ensemble du plus étrange et du plus riche effet.

Mais il n'y a pas à s'attarder devant l'évocation des merveilles d'autrefois de nos forêts tropicales et la captivante poésie de ce qui en reste après le déboisement nécessité par la mise en valeur de nos terres (1). Notre préoccupation est d'essayer de mettre en relief certains aspects de l'agriculture locale.

L'histoire économique de la Martinique fournit des renseignements assez intéressants sur l'introduction et l'extension des principales plantes cultivées dans le pays, ainsi que sur les animaux qui composent notre cheptel.

Avant la prise de possession de « Madinina » par Pierre

(1) Le village du Carbet était autrefois le principal centre du commerce d'exportation des bois pour la construction et la marine. Les régions avoisinantes étaient couvertes de forêts s'étendant sur 24 kilomètres de long. C'est par là qu'on en remarquait les plus belles et les plus vastes de l'île. Les plus grands et les plus beaux arbres étaient les gommiers, les balatas, les fromagers gigantesques, les figuiers sauvages et les courbarils. Mais la hache meurtrière a rasé toutes ces hautes futaies, faisant place à la canne et aux cultures vivrières.

Belain d'Enambuc (1635), on y trouve du coton, du roucou (1), du ricin, du tabac. Les Indiens Caraïbes portent, en effet, des ceintures en coton qu'ils fabriquent eux-mêmes avec des fibres récoltées sur place. Leurs hamacs et les pagnes dont ils se parent aux jours de fête sont également confectionnés avec les mêmes filaments.

Le roucou qui pousse sans doute à l'état sauvage à l'intérieur de « l'Île aux fleurs » leur sert à « se peindre et se frotter ». Car leur couleur basanée « ne leur était pas naturelle; ils naissaient blancs comme les Européens » (2).

Les Caraïbes emploient l'huile de *carapate* dans laquelle ils délayent le roucou pour composer leur couleur (3). Le *carapate* n'est autre que le *palma cristi*, c'est-à-dire le *ricin* très connu ici.

Tous ces végétaux paraissent appartenir à la flore naturelle de la Martinique.

Le tabac, si avidement recherché en Europe dès la fin du seizième siècle, se cultive dans l'île depuis fort longtemps. Il est d'ailleurs originaire des Antilles, plus spécialement de l'île de Tabago (4). On rapporte même que dès l'année 1620, des flibustiers français visitent fréquemment la Martinique dans le but d'y rechercher des *bois rares* et exploiter la « plante à Jean Nicot » vendue à cette époque 8 à 10 francs la livre (5). Ce qui équivaut, au cours actuel du dollar, à 100 francs le kilo.

Ne raconte-t-on pas aussi que Pierre Gourney accompagné de travailleurs s'embarque au Havre en 1624 et vient pendant trois ou quatre ans à « la Martinique, à la Dominique et autres îles circonvoisines » se livrer à la culture du tabac (5) ?

En tout cas, on présume que, d'accord avec Richelieu, l'un des principaux objectifs du sieur d'Enambuc en débarquant à l'embouchure de « La Roxelane » le 25 juillet 1635 « avec 100 hommes armés et munis de tout le matériel nécessaire pour un établissement durable », soit de s'adonner à la culture intensive du tabac.

Pendant très longtemps, cette précieuse solanée fait la richesse du village de Macouba. Les « pétuns » du Macouba acquièrent une grande renommée dans toute la France.

(1) Ou rocou.

(2) Thibault de Chanvalon et Père Dutertre.

(3) Petite Histoire locale de la Martinique, par T. Hervé et J. Gervaise (1929).

(4) Son nom (en espagnol Tabaco) est probablement tiré de cette origine.

(5) Précis d'Histoire de la Martinique, par J. Rennard.

Au début de la colonisation, le tabac, au même titre que le coton et, plus tard, le sucre, s'emploie couramment comme *monnaie d'échange* dans les transactions locales.

La canne à sucre pénètre en Martinique sous l'administration de du Parquet au cours de l'année 1654.

C'est au sieur Trézel, « bourgeois de Rouen, mais Hollandais de naissance » (1) que reviendrait le mérite de l'avoir introduite dans notre pays. Mais cet honneur lui est disputé par le juif d'Acosta, chassé du Brésil par les Portugais en 1654 avec 300 Hollandais, et venu s'établir à Saint-Pierre, avec l'autorisation de du Parquet (2).

La première « sucrerie » locale serait même organisée dans cette ville. « Quelques années après, on voyait un confiseur de la Martinique qui confisait des ananas, du gingembre, du piment vert, des oranges et autres fruits. Personne ne s'embarquait pour la France ou la Hollande sans faire provision de ces confitures (1). »

Désormais la canne à sucre va faire la fortune de l'île, les autres cultures ne devant jouer à cet égard qu'un rôle tout à fait secondaire.

Pour ce qui est du *cacao* son acclimatation, ici, serait également l'œuvre de d'Acosta. Là-dessus tout le monde ne paraît pas d'accord. La plupart des auteurs disent que son apparition au pays remonterait à 1654, sous du Parquet, notre premier Gouverneur dont l'activité, l'intelligence et l'esprit de méthode sont appréciés de tous (3).

Selon Margry, c'est en 1656 que « des sauvages de la Capes-terre (région Est et Nord-Est de l'île) indiqueraient à du Parquet des cacaoyers » et l'on se livrerait « presque aussitôt à cette production ».

Déjà, à cette époque, on rencontre l'*indigo* dans l'île. On y

(1) Les Seigneurs de la Martinique (40-45), par Margry.

(2) Petite Histoire locale de la Martinique, par T. Hervé et J. Gervaise. (1929).

(3) Dans son intéressant ouvrage « Madinina » (1929), M. le Dr Dufouéré soutient cependant que le « le Juif Benjamin d'Acosta introduit » le cacao à la Martinique en 1660, précisant en outre que « les premières plantations se font au Marigot ».

trouve aussi la *casse* ou canéfica qui se répand par la suite avec rapidité dans les fonds et sur les versants des hauteurs avoisinant Case-Pilote. Les côtes du Sud-Ouest, du Sud et du Sud-Est se prêtent avec la même facilité au développement de cette plante médicinale.

Le *café* ne pousse dans le sol de la Martinique pour la première fois qu'en 1723. Tout le monde connaît la curieuse histoire de la traversée de l'Atlantique par le capitaine Gabriel de Clieu avec trois plants de caféier que le naturaliste Jussieu lui confie. Deux de ces plants succombent au cours du voyage. Le troisième avec lequel le capitaine de Clieu se voit obligé de partager sa ration d'eau, réussit à se conserver et cet unique arbuste, cultivé avec soin, produit à la longue toutes les riches plantations des « Îles » et du Golfe du Mexique. Après une longue période de prospérité, le *coffea arabica* de de Clieu, décimé par une anguillule qui dévore ses racines, l'*Heterodera radicolica*, et un petit papillon qui mange ses feuilles, le *Cemistoma coffeala*, disparaît peu à peu de nos propriétés. Pour parer dans la mesure du possible à ce désastre, on fait venir le Caféier *Libéria*, espèce très robuste sur lequel on greffe l'*Arabica* et l'espoir renaît lentement d'une nouvelle extension des cultures caféières.

STATISTIQUE AGRICOLE DE LA MARTINIQUE

EMPLOI DU TERRITOIRE	NOMBRE D'HECTARES CULTIVÉS AU 31 DÉCEMBRE			
	1868 (1)	1875 (1)	1886 (2)	1928 (3)
Cannes à sucre.....	18.625	19.280	25.795	28.000
En café	573	512	1.000 (environ p. les 4 art.)	300
En coton	635	245		100
En cacao	655	603	15.652	1.000
En tabac	18	38		12.500
En vivres	12.904	13.315		
En savanes	18.304	18.809	56.335 (envir. pour les 5 art.)	52.382
En bois et forêts.....	17.379	18.122		
En dépendances des habitations	20.882	17.996	8.807	8.807
En terrains vagues, domaines et particuliers.	8.807	9.862		
TOTAUX	98.782	98.782	98.782	98.782
Comportant en terrains cultivés en 1868.....	—	—	33.410	hectares
—	—	—	33.993	—
—	—	—	42.447	—
—	—	—	41.900	—

(1) Annuaire de la Martinique (1869 et 1877).

(2) A Panama, par G. de Molinari.

(3) Géographie de la Martinique, par A. Rijon, d'après les documents du Service d'Agriculture.

La *vanille* sauvage (*vanilla aromatica*) existe de temps immémorial au pays. On y importe l'espèce plus estimée du Mexique et du Brésil.

L'exploitation de la vanille est de faible importance ici.

Le *kola* ou *cola*, qui vient pourtant à merveille dans nos terres, n'occupe pas, lui aussi, de grandes surfaces.

Le *citron*, naguère encore à demi abandonné, prend, avant la grande guerre (1914-1918) un développement qui autorise les plus encourageantes perspectives. Mais ce bel élan semble arrêté, au cours des hostilités, par le désir d'étendre davantage la culture de la canne à sucre dont les produits sont très rémunérateurs.

Par contre, l'*ananas* gagne rapidement du terrain depuis ces dernières années. Des centaines d'hectares sont aujourd'hui couverts de cette plante dont le fruit très apprécié se dirige en quantité de plus en plus abondante vers la France.

De même la *banane* connue dans l'île de temps immémorial (1). Elle est assurément appelée à un magnifique avenir par la place qu'elle va occuper sur le marché métropolitain où sa consommation prend de jour en jour de l'ampleur. Nos cultivateurs se décident enfin à se lancer dans l'exploitation à outrance de cette plante au fruit si appétissant et si délicieux.

La *citronnelle* ou Lemon Grass, retient depuis quelque temps l'attention de certains compatriotes. Elle couvre maintenant une centaine d'hectares de terrain. C'est une herbe reconnaissable à l'odeur de citron que dégagent ses feuilles. On en extrait, par distillation, l'huile essentielle de lemon grass d'un usage courant dans la métropole et ailleurs.

*
**

Il existe au pays, de nombreuses variétés de plantes tropicales très utiles, mais qui ne sont pas l'objet d'une grande exploitation : piment (graine de Bois d'Inde), noix muscade, gingembre, poivre, cannelle, quinquina, noix de coco, girofle... telles sont les principales productions de ces plantes.

Quant à nos fruits, d'espèces multiples, ils font les délices des amateurs : mangues, sapotilles, prunes, barbadines, goyaves, oranges, figues, pommes, cachimans, kaïmites, papaye, abricots, corossol, cerises, quénettes, pommes d'Acajou, prunes de Cythère, pommes de liane, tamarins...

On en trouve même qui sont originaires des régions tempérées, notamment la vigne, les fraises, les framboises.

(1) L'abbé J. Rennard fait remonter à 1816 l'introduction de la *figue banane*. Ce fruit proviendrait de la Réunion, de même que la prune et le litchy.

Louis XIV, après la Révocation de l'Edit de Nantes, ordonne d'acclimater le mûrier en Martinique, en vue de l'installation éventuelle dans l'île de manufactures de soie. La tentative n'a pas de lendemain.

Les *cultures vivrières* se retrouvent ici dès l'origine de la colonisation et même avant l'arrivée des premiers Européens, puisque les Caraïbes s'y adonnent pour se procurer en partie leur nourriture. C'est le cas pour le manioc qu'ils aiment manger sous forme de *cassave*, pour la *patate* et l'*igname*, pour la *banane* dont les feuilles leur tiennent lieu de nappes et de serviettes (2). C'est le cas aussi pour le *chou*, du moins en ce qui concerne l'espèce dite « caraïbe ». Certaines variétés d'ignames poussent à l'état sauvage dans les bois.

Lorsque d'Enambuc s'installe sur la rive droite de l'embouchure de la Roxelane, il fait défricher de grands espaces de terrain et y cultive, entre autres légumes, le *haricot* qu'il apporte parmi ses nombreux plants.

Plus tard, des plantations d'*arbres à pain* se multiplient partout. Originaires de Taïti, ces arbres qui produisent en abondance un fruit si appétissant et si estimé des créoles, font leur apparition dans l'île vers 1783, en même temps que le *riz*, dont la culture est très restreinte.

Il faut également citer parmi les racines ou tubercules, traitées comme légumes par les habitants de l'île, la *couscouche*, le *camanioc*, le *topinambour*.

Enfin les tomates, l'aubergine, la cristophine, le concombre, les petits pois, la laitue, les carottes et navets, les haricots d'espèce variée, les choux, les épinards, sont des légumes qui se récoltent dans tous les jardins de la Colonie.

Mais une mention doit être réservée à nos fleurs. Le climat tropical présente l'avantage d'aviver leur couleur et d'augmenter leur parfum. Les espèces connues ici sont des plus nombreuses, et forment par leur beauté et leur diversité, la parure la plus délicate de Madinina. Elles s'offrent partout au regard, égayent les villages, les bourgs; on les aperçoit au fond des gorges et dans les plaines, au milieu des forêts les plus touffues, sur les collines les plus abruptes; on les voit sur les flancs sauvages des montagnes et jusqu'aux lèvres gazonnées de la cruelle Pelée. Roses aux nuances multiples, tubéreuses blanches au parfum pénétrant, Bougainvilliers aux pétales d'un rouge vif, Muguets au ton de neige, Fleurs de Soleil d'un jaune de soufre, petites Violettes dont la teinte renchérit sur celle moins éclatante des Pensées et des Gueules de loup; Bégonias au feuillage élégant et diversement coloré, Hortensia, Œillets,

(2) Précis d'histoire de la Martinique, J. Rennard.
(Voir renvoi (1) de la page précédente.)

Marguerites, Jasmins; telles sont les unités les plus communes qui sont distribuées dans les parterres ou récoltées ailleurs dans nos campagnes.

NOMBRE D'ANIMAUX DE TRAIT ET DE BETAIL
EXISTANT DANS L'ÎLE (1)

Chevaux (2) en 1868.....	4.737
— en 1875.....	4.916
Anes, en 1868.....	386
— en 1875.....	350
Mulets (2), en 1868.....	4.668
— en 1875.....	5.004
Bovins (2), en 1868.....	18.246
— en 1875.....	15.065
Ovins, en 1868.....	12.027
— en 1875.....	14.720
Boucs, chèvres, en 1868.....	5.152
— en 1875.....	4.160
Porcs, en 1868.....	10.916
— en 1875.....	15.032

Le *cheptel martiniquais* est loin de se recommander par son abondance.

Comment se constitue-t-il à l'origine? C'est là une question assez obscure.

On assure que Colomb lâche à la Martinique « des cabris et des porcs », comme il s'applique à le faire dans les autres îles « en prévision, disent les historiens, de la conservation de son œuvre » (3). De nos jours, ces animaux sont assez répandus dans l'île et contribuent pour une bonne part, avec les moutons, les volailles, les lapins, à notre alimentation carnée.

Mais la viande de boucherie est fournie en plus grande quantité par les bœufs, dont une bonne partie s'importe du Vénézuéla qui, à cet égard, remplace Porto-Rico, notre précédent fournisseur.

Les bœufs s'emploient ici en grand nombre comme bêtes de travail. Aucune exploitation sucrière, aucun travail sur les propriétés rhumières, ne serait possible sans eux.

A leur concours, très appréciable sur ce point, s'ajoute celui des ânes et des mulets. De temps à autre — on en fait venir

(1) Annuaire de la Martinique (1870 et 1877).

(2) Dès l'année 1700, il y aurait eu dans l'île 3.000 chevaux ou mulets et plus de 9.000 bêtes à cornes. (Précis d'Histoire de la Martinique, par J. Rennard, 1930.)

Il n'existe pas de documents permettant de connaître le nombre actuel d'animaux des espèces ci-dessus mentionnées.

(3) Histoire générale des Antilles, par J.-J. Conillac.

quelques dizaines de l'île de Saint-Martin, pour compléter le contingent étriqué de ces solipèdes.

Il y a aussi des chevaux à la Martinique. Leur première importation s'effectue de Curaçao (1) où, de bonne heure, les Hollandais les acclimatent.

Les petits « chevaux créoles » sont très résistants. Ils sont employés aux travaux des champs. Ils servent surtout de montures à nombre de nos campagnards qui, sans eux, seraient bien en peine d'accomplir leur long déplacement dans nos « mornes », nos ravins et aux endroits où les chemins carrossables n'existent pas. On les utilise beaucoup au début, comme chevaux de trait. Mais cette pratique est réduite à de bien justes proportions depuis que l'automobile est maîtresse de la route jusque dans les coins les plus déshérités de la Martinique.

Aux espèces précédentes de la faune martiniquaise, on peut ajouter le *manicou*, petit mammifère qui vit à l'état sauvage dans nos campagnes. Mais il y a aussi le *serpent*, le redoutable trigono, au venin mortel. L'introduction des *crapauds* dans l'île n'a guère contribué à détruire ce dangereux ophidien.

Les *mangoustes* répandues dans le pays depuis 1892, ont beau jeu contre lui dans les premières années de leur arrivée; mais on remarque aujourd'hui qu'elles ne l'attaquent plus avec le même entrain qu'auparavant.

Les spécialistes en la matière prétendent que les descendants des premières mangoustes ont perdu l'ardeur combattive de leurs ancêtres et que *la race a dégénéré*.

Mais une guerre d'extermination se poursuit contre le serpent dont la destruction est facilitée par l'attribution d'une prime de 20 francs par tête abattue. Voici le résultat des statistiques établies par l'Administration sur cette chasse nécessaire et salutaire.

Années.	Nombre de serpents tués.
1925	1.390
1926	2.227
1927	2.837
1928	2.665
1929	3.051

Les communes où la destruction de ces animaux est la plus nombreuse sont, par ordre d'importance : le Vauclin, le François, la Rivière-Pilote.

En ce qui concerne les *oiseaux*, à part ceux de basse-cour,

(1) Précis d'Histoire de la Martinique, par J. Rennard.

très répandus à la Martinique, on en rencontre les variétés les plus diverses vivant sous le ciel des tropiques, notamment les oiseaux migrateurs (ramier, tourterelle, grosse grive), la perdrix, la grive fine, l'ortolan, et les espèces les plus communes d'oiseaux marins: pluvier, bécassine, dos-rouge, pattes-jaunes, pélican, canard sauvage, poule d'eau, héron, aigrette, etc...

REPARTITION SOMMAIRE DES TRAVAILLEURS AGRICOLES (1)

	AU 31 DÉCEMBRE 1867	AU 31 DÉCEMBRE 1874
Cannes à sucre	34.611	33.600
Café	1.358	1.385
Vivres	17.099	15.840
Cultures diverses	6.593	5.480
TOTAUX	59.661 (2)	56.305 (3)

De tout temps, les pouvoirs publics s'efforcent d'encourager l'agriculture locale par les moyens les plus divers.

L'histoire économique du pays montre qu'on y organise pour la première fois en 1759, une *Chambre d'Agriculture et de Commerce*, qui entretient à Paris un député chargé de défendre les intérêts de la Martinique « au sein du bureau du Commerce » (4). Mais en 1763, cet organisme se transforme en *Chambre d'Agriculture* et ne s'occupe plus des intérêts commerciaux. Il se borne à émettre des vœux. Il exerce cependant une attribution politique, car « lorsqu'un gouverneur ou un intendant quitte la Colonie, il fait un rapport au ministre sur la manière dont ces hauts fonctionnaires se sont acquittés de leur fonction » (4).

La création de notre dernière Chambre d'Agriculture remonte à l'année 1878. Cette institution a notamment pour objet « l'étude pratique de toutes les questions pouvant intéresser le développement de l'agriculture dans la Colonie et des produits pouvant avoir de l'utilité ».

En février 1803, le *Jardin des Plantes* ouvre ses portes dans la banlieue de Saint-Pierre sur l'Habitation Corinthe, dite Poirier, « ci-devant dépendant du couvent des Dames Ursulines ». L'Habitation domaniale dite Tivoly est annexée à cet établissement en 1861. L'objet d'une pareille création est de « natura-

(1) Annuaire de la Martinique (1870 et 1877).

(2) Population totale de l'île au 1^{er} janvier 1868 : 150.695 habitants.

(3) Population totale de l'île au 1^{er} janvier 1874 : 161.995 habitants.

(4) Principes de colonisation, par A. Girault.

liser à la Martinique les plantes des Indes Orientales et principalement les épices; de fournir au Jardin des Plantes de la Métropole et à la pépinière centrale de l'Algérie celles qui pourraient y manquer; de rassembler suivant un système botanique, les plantes indigènes, et de former un dépôt de plantes médicinales pour l'usage des pauvres » (1).

La catastrophe du 8 mai 1902 détruit le Jardin des Plantes qui n'avait point de pareil dans toutes les Antilles et faisait, à juste titre, par son musée, sa flore, ses ingénieuses installations agronomiques et sa beauté, l'orgueil des Pierrotins et de la Martinique entière.

La Colonie fonde une école primaire rurale à Saint-Jacques (Sainte-Marie) par arrêté du Gouverneur du 4 décembre 1865 (2). Cette institution dont l'utilité saute aux yeux, a pour but principal de « former les enfants à la pratique des travaux agricoles, tout en leur donnant les notions de l'instruction primaire élémentaire; elle est placée sous la direction de deux frères de Ploërmel. Le nombre des élèves est de 50. Les candidats âgés de 10 ans au moins et 13 au plus, sont choisis de préférence parmi les orphelins de père et de mère des villes et des campagnes » (1).

Malheureusement, la propriété domaniale de Saint-Jacques est détournée de sa première destination et affermée, « suivant bail du 18 février 1873, pour une période de 25 ans à MM. Arthur Assier de Pompignan et Société, moyennant 51.750 francs par an » (3).



Un arrêté du 26 avril 1869 ouvre une exposition locale à l'Habitation Tivoly annexée aux Jardins des Plantes de Saint-Pierre. Cette petite manifestation de la vie agricole obtient le plus vif succès et excite l'esprit d'émulation des producteurs du pays.

L'exposition intercoloniale de 1871, ouverte à la Martinique pour les produits des Antilles, suit de près celle de 1869.

Plus tard, en 1874, un comité d'exposition, dont le siège est à Saint-Pierre, s'organise, « à l'effet de correspondre avec la Commission supérieure de l'exposition permanente des Colonies à Paris » (3).

D'autres manifestations officielles de l'effort et du progrès

(1) Annuaire de la Martinique (1870).

(2) Le domaine de Saint-Jacques provient des terres concédées, lors de la colonisation de l'île, aux anciennes religieuses dominicaines.

(3) Annuaire de la Martinique (1877).

agricoles, se produisent en 1900 et 1926 (1) et réussissent à la satisfaction générale, tout en stimulant le désir de perfectionnement des exposants relativement aux soins à donner aux produits de la terre.

On ne peut passer sous silence la fondation à Fort-de-France, le 1^{er} janvier 1868, d'un laboratoire public de chimie agricole. Les cultivateurs et colons « y font opérer gratuitement des analyses et tous les essais chimiques intéressant l'agriculture ».

Les autres concours et encouragements apportés à l'agriculture locale consistent dans les primes aux cultures secondaires, distribuées aux agriculteurs à certaines époques; la création d'une nouvelle école d'agriculture qui, cette fois encore, ferme ses portes après deux ou trois ans de fonctionnement; les prohibitions d'importation de certaines plantes contaminées par des maladies cryptogamiques; l'organisation du Crédit Agricole en vue de consentir des prêts à court terme aux petits et moyens cultivateurs; l'institution de la Banque de la Martinique (2), à l'effet d'accorder aux grands planteurs de cannes des prêts sur récoltes.

La société du Crédit Foncier Colonial, au capital de 12.000.000 de francs, autorisée par décret impérial du 31 août 1863, ouvre ses guichets aux colons avec la garantie de la Colonie. Mais elle disparaît tout comme l'ancienne société de Crédit Colonial fondée antérieurement à Paris.

L'organisation du Service de l'agriculture que complète celle du Service des eaux et forêts, se justifie et s'impose par l'importance de l'activité agricole de l'île. Par les conseils insérés dans son « Bulletin », par les jardins publics qu'il entretient à Tivoli et Desclieux (Fort-de-France), à Préfontaine (Rivière-Pilote), à La Tracée (Trinité), par les engrais qu'il expérimente, les plants qu'il met à la disposition des cultivateurs, les races d'animaux (réputées d'excellente qualité) qu'il introduit à la Colonie pour l'amélioration de notre faune, par les analyses qu'il fournit, il est certain qu'il contribue à améliorer, à perfectionner le rendement cultural et le cheptel de la Martinique.

Dans cette importante question, l'initiative individuelle n'est pas à dédaigner.

Le *Traité d'Agriculture Tropicale* de Saussine, inspiré du louable désir d'éclairer les cultivateurs de l'île, est un livre d'une grande utilité. Le regretté professeur de sciences

(1) A Fort-de-France.

(2) Loi du 14 juillet 1851. Capital réalisé de trois millions de francs.

Il existe deux autres banques à Fort-de-France: le Crédit Martiniquais et une succursale de la « Royal Bank of Canada ».

au Lycée Schœlcher (à Saint-Pierre) — auteur de cet ouvrage — disparaît dans la catastrophe du 8 mai 1902.

Signalons aussi les essais pratiques de culture de Tabac entrepris dans le Nord par notre compatriote Bléral. Mais sa tentative n'obtient pas de succès.

La « Ligue pour le développement des cultures vivrières et secondaires » — œuvre récente de notre actif et dévoué compatriote M. Paul Laurier — accomplit sûrement un travail intéressant et profitable au pays.

II. — INDUSTRIE

PRINCIPALES INDUSTRIES DU PAYS EN 1868 ET 1875 (1)

NATURE DES INDUSTRIES	NOMBRE	TRAVAILLEURS
Sucreries (2)	564	33.600
Poteries	6	345
Chaufourneries	44	350
Moulins à vapeurs (3).....	88	»

La Martinique étant un pays essentiellement agricole, les industries qu'on y exploite sont en général celles qui dérivent de ses cultures.

Avant d'entrer dans le détail du rendement industriel des principales plantations de l'île, nous allons brièvement passer en revue certaines fabrications n'ayant aucun rapport avec l'agriculture locale.

Evoquons, pour mémoire, la fabrique *d'allumettes* des environs de Saint-Pierre. Anéantie par l'éruption du 8 mai 1902, elle ne reparait plus sur notre scène industrielle.

La *Minoterie Blaisement* (près de Saint-Pierre), également détruite par le même fléau, n'est pas restaurée. Traitant des blés d'Amérique, elle approvisionnait la Colonie en farine.

L'extraction du *Sel Marin* de l'Etang des Salines (Sainte-Anne) qui communique avec l'océan par un canal naturel, laisse entrevoir en 1888 à l'instituteur J. Dumas, de belles perspectives. Mais l'entreprise est abandonnée. On espère qu'un jour ou l'autre, elle tentera à nouveau quelque capitaliste.

(1) Annuaire de la Martinique (1870 et 1877).

(2) Les Usines Centrales, au nombre de 15, ont remplacé les anciennes sucreries.

(3) Les moulins à bœufs étaient beaucoup plus nombreux.

On peut enfin ranger parmi les industries mortes, ou peut-être seulement en sommeil, une usine de *Conserves de poissons* en boîtes, installée à Fort-de-France, sur la rive droite de la Rivière Levassor. Elle est encore en parfait état de marche (1). C'est dommage qu'elle ne puisse reprendre ses travaux, car il serait possible de lui fournir une matière première abondante, sinon en petits et moyens poissons plus spécialement destinés à la consommation locale, du moins en thons, en requins, en marsouins et autres grosses espèces semblables assez répandues dans nos eaux. Les études sur la pêche poursuivies avec compétence et obstination par notre valeureux compatriote L.-B. Conseil, donneront assurément dans l'avenir des résultats pratiques permettant de satisfaire tous les besoins de cette nature.

Le jour où la *carte des fonds* de la mer territoriale de la Martinique sera définitivement dressée et où le *matériel nécessaire à la capture rationnelle du poisson* sera mis à la disposition de l'ancien Chargé de mission du Gouvernement de la Martinique, le problème de la pêche et des industries y relatives sera complètement résolu pour le pays.

En attendant la réalisation de cette espérance, nos pêcheurs continuent à capturer du poisson par les moyens encore rudimentaires qu'ils emploient de temps immémorial (hameçons, filets, sennes et nasses) (2).

M. L.-B. Conseil veut bien avoir l'amabilité de nous communiquer la relation suivante sur l'état actuel de la question et les perspectives d'avenir.

LA PECHE A LA MARTINIQUE

« La faune marine de la Martinique est d'une richesse depuis longtemps reconnue. On y trouve en abondance des poissons appartenant aux espèces les plus universellement réputées pour leur grande valeur comestible : poissons rouges très variés des fonds, du groupe des Percidés et des Serranidés, si appréciés pour la délicatesse de leur chair; poissons blancs plus ou moins saisonniers, comme les Salmonidés, les Scombrocidés (balaous, volants, orphies, etc.), les Mugilidés (le mulot, le délicieux carmeau); toute l'intéressante gamme des Carangidés (carangues, « maquereaux », coulirous, etc.); les Clupéidés (« sardines », « harengs », pisciettes, etc.); poissons

(1) Une conserverie de poissons à l'huile existait déjà au chef-lieu avant celle-là.

(2) Un arrêté du 1^{er} août 1907 fixe les conditions d'attribution à nos marins-pêcheurs de la prime à la pêche côtière. Cet encouragement consiste dans l'exonération des droits d'armement et de désarmement des embarcations armées à la pêche.

aux amples migrations, grands seigneurs de notre faune marine : Scombridés (thons rouges, thons blancs ou germons, bonites, tazars, etc.); dorades (coryphènes); Xiphidés; plusieurs familles de Requins et de Raies, etc.

« La langouste de la Martinique (*Panulirus argus*) a connu de beaux succès sur les marchés de Paris et de Lyon. Les huîtres indigènes sont fines et savoureuses, de beaucoup supérieures aux portugaises.

« Les Chéloniens sont représentés par des tortues, des caouanes, des carets (dont l'écaille est très recherchée) et les Cétacés par de nombreux marsouins, dauphins, hyperoodons, cachalots, parfois aussi par des baleinoptères.

« Cette faune n'est pas encore l'objet d'une exploitation industrielle. La pêche se pratique aux environs immédiats des côtes avec des lignes, filets, sennes, nasses, par environ 2.000 pêcheurs. La barque de pêche est une pirogue de moins d'un tonneau: point de bateaux à vapeur ou à moteur. Ni pêche hauturière, ni grande pêche. Le chalutage est inconnu; les fonds, du reste, madréporiques et accidentés s'y opposent. Les madragues ne peuvent y être installées pour les thons qui ne suivent pas un itinéraire régulier comme en Méditerranée, et se tiennent à une distance telle des côtes que les eaux y ont plusieurs centaines de mètres de profondeur. Le germon ne se pêche pas à la course comme en Europe. Thons, germons, dorades, requins se pêchent à la ligne, au large le plus souvent. Les bonites sont capturées en grandes quantités par des sennes de halage.

« Le rendement de la pêche, très variable, ne suffit pas aux besoins de la colonie, les procédés employés étant insuffisants.

« Pas de frigorifiques. Deux conserveries de poissons à l'huile ou au naturel (thon, germon, balaous, « maquereaux », etc.) ont travaillé pendant quelques années. Elles fabriquaient des conserves exportables de premier choix très appréciées de la clientèle européenne. Mais elles ont dû fermer leurs portes, malgré les débouchés que leur offraient déjà la France et les Etats-Unis : *l'organisation actuelle de la pêche ne pouvait leur fournir les quantités de poissons qui leur étaient nécessaires.*

« En résumé, la faune marine de la Martinique, riche et variée, pourrait, si elle était rationnellement exploitée, alimenter une importante industrie des pêches. Aux espèces les plus réputées pour la qualité de leur chair, cette industrie demanderait du poisson frais pour la consommation courante de l'île et des conserves pour l'exportation. Les autres espèces lui fourniraient, comme en France, de l'huile, des engrais, de la farine de poisson.

« Les possibilités sont immenses : seule manque une organisation industrielle capable de tirer de ces mers toutes les richesses qu'elles contiennent.

« L.-B. CONSEIL (25 mars 1931). »

*
**

La fabrication de la *chaux* est une vieille industrie locale s'exerçant sur les points de la côte où la mer offre en abondance des pierres calcaires (roches madréporiques, conques de lambi, etc.).

Les 44 *chaufourneries* relevées en 1868-75 sont réduites de nos jours à un chiffre plus modeste. En voyageant le long du littoral de la Martinique on aperçoit de temps à autre, dressées en forme de troncs de cône, les ruines d'anciens fours à chaux, plus ou moins envahies de végétation parasite. L'utilisation pour les constructions modernes du ciment armé ne tardera pas à en diminuer encore le nombre.

Depuis fort longtemps nos fabriques de *poterie* de terre cuite approvisionnent l'île en briques, en tuiles, en carreaux, en gargoulettes et en canaris.

Seules aujourd'hui, la « Poterie Hayot » aux Trois-Ilets et la « Poterie Duchasel » située au fond de la Baie de Fort-de-France, continuent à fonctionner et à lutter contre la concurrence des produits généralement plus appréciés de Marseille.

Plus récentes sont les fabriques de *pierres factices en ciment* pour la construction. Elles prennent de plus en plus d'importance.

La *tonnellerie mécanique*, jadis très florissante à Saint-Pierre, occupe encore une certaine place dans le pays. Elle est fortement handicapée par les importations de futailles vides, françaises et américaines.

*
**

Examinons maintenant les industries proprement agricoles.

Les *sucrieries Père-Labat* (1), source principale de l'ancienne prospérité de la Martinique, représentent un nombre d'unités assez considérable jusqu'en 1868-69, époque à laquelle la production du sucre de betterave en France et les transformations industrielles apportées à l'extraction du sucre de cannes imposent aux grands planteurs l'obligation de renoncer à leur anti-

(1) La plupart de ces propriétés sucrières sont pourvues d'une « vinai-grerie » ou fabrique de rhum.

que matériel (1), en faveur des grandes *usines centrales* (2).

On constate que cet état de choses entraîne une transformation profonde dans la propriété agricole jusque-là monopolisée par la majeure partie des anciens propriétaires d'esclaves.

On peut lire à ce sujet dans l'ouvrage cité plus haut de G. de Molinari les réflexions suivantes : « Toute aristocratie, en effet, ne peut consolider sa prépondérance qu'à deux conditions : la supériorité de la fortune et celle des qualités physiques et morales. La race blanche possède encore des restes de la première, mais des restes seulement. Au temps de l'esclavage, elle avait le monopole de la propriété foncière, et lorsqu'un propriétaire venait à s'endetter, la loi le protégeait contre l'expropriation. L'abolition de l'esclavage et l'établissement de la loi de l'expropriation forcée ont amené une liquidation qui a fait une première brèche dans la fortune de l'aristocratie blanche. La transformation industrielle déterminée par la création des usines en a fait une seconde, bien autrement large et destinée à s'agrandir sans cesse. L'« *Habitation* » naguère souveraine est devenue tributaire de l'usine et la propriété de celle-ci, morcelée en actions, a été rendue accessible au grand nombre. Or à mesure que la culture épuisante de la canne entame davantage les forces productrices du sol et qu'on est obligé de recourir aux engrais, par conséquent au capital, une transformation analogue devient indispensable dans la propriété agricole. Déjà la culture ne s'opère en grande partie qu'au moyen d'avances faites par les établissements de crédit ou les intermédiaires acheteurs de sucre. Je n'ai pas besoin d'ajouter que ces avances coûtent horriblement cher aux « habitants ». Le moment n'est pas éloigné où une nouvelle liquidation s'imposera, où la propriété agricole se constituera à l'imitation de la propriété industrielle et deviendra comme elle, aisément accessible à tout le monde. La race blanche réussira-t-elle à en retenir, sinon la totalité, au moins la plus grande partie sous cette nouvelle forme? Il faudrait, pour cela, que les blancs, actuellement en voie de limitation et de diminution, eussent, sur la masse en voie d'accroissement de leurs concurrents de couleur, une supériorité décisive, qu'ils fussent plus forts, plus intelligents, plus laborieux et surtout plus économes... »

On sait que les actions d'usine, émises primitivement à 500 francs, tombent, lors de la grande débâcle en 1880-1884

(1) Quiconque voyage à l'intérieur de l'île peut remarquer, en beaucoup d'endroits, les ruines des vieilles sucreries.

(2) Il y a en ce moment 15 usines centrales dans toute la Colonie.

et en 1900-1901, au chiffre dérisoire de 25 francs, 10 francs et même moins. C'est la faillite.

Beaucoup de ces actions — ainsi avilies — sont vendues par les petits détenteurs pressés de s'en débarrasser et achetées par un nombre restreint de gros propriétaires terriens. La situation de l'Usine, très précaire, continue de plus en plus de languir jusqu'à la Grande Guerre de 1914-1918, circonstance grâce à quoi les hauts cours du sucre et surtout ceux du rhum renflouent nos Usines Centrales au point que les mêmes actions ne se vendent pas moins, aujourd'hui, de 1.500 à 2.000 francs l'une! C'est le signe d'une éclatante prospérité!

*
**

Nous publions sous toutes réserves la note ci-après due à l'obligeance d'un informateur. Elle a été établie en 1927.

Rendement moyen de Un hectare : 83.333 kilos de cannes.

N. B. — Aux îles Hawaï, le rendement est :

Canes vierges. 208.613 kil., donnant 26.575 kil. de sucre;
1^{er} rejets .. 170.046 kil., donnant 21.662 kil. de sucre;
2^{es} rejets ... 235.060 kil., donnant 29.444 kil. de sucre,
soit une moyenne de 12, 73 0/0, ou une tonne de sucre par
7 tonnes 85 de cannes.

A) *Sucre*. — Les chiffres établis par les usines de la Colonie (bilans annuels) donnent pour les années 1907, 1908, 1909, un rendement moyen en sucre de 7,269 par 100 kilos de cannes.

C'est donc, pour un hectare, un rendement de 6.057 kil. 47 de sucre.

Depuis, de nombreux perfectionnements ont augmenté le taux du rendement.

Le bilan d'une des usines du Sud pour la campagne 1923-1924 est encore calculé sur la base de 6 0/0, soit 500 kilos de sucre 1^{er} jet par 8.333 kilos de cannes.

D'après ce même bilan, le taux d'extraction de la matière sucrée serait de 10,79 0/0 se décomposant en :

6	0/0	de sucre 1 ^{er} jet;
0,70	0/0	de sucre 2 ^e jet;
4,09	0/0	de sucre contenu dans la mélasse.

10,79 0/0 au total.

Donc en payant sur la base de 6 0/0, l'usine conserve encore pour sa faisance-valoir 4,79 0/0 de saccharose, et en plus la

« bagasse » comme combustible, et les « cendres de bagasse » comme engrais.

Même sur la base de 6 0/0 et au cours de 300 francs les 100 kilos, l'usine devrait payer aux fournisseurs :

500 k. × 300 fr.

100

= 1.500 fr., les 8.333 kilos de cannes livrées.

B) Les 4,79 0/0 de saccharose donnent :

1° 58 kilos de sucre 2° jet qui à 200 fr. rapportent. 116 fr.

2° 409 litres de mélasses qui, distillés, donnent au minimum 300 litres de rhum contingenté à 3 fr... 900 fr.

*
**

Or tous ces chiffres sont ceux adoptés au début de l'établissement des usines, pendant la période qui s'est écoulée de 1876 à 1888.

On admet que, dans les conditions ordinaires, la canne contient 90 0/0 de jus, renfermant 18 à 20 0/0 de sucre cristallisable.

Pour la Martinique, la composition de ce jus est de :

Eau.	72,22
Sucre cristallisable	17,80
Sucre incristallisable	0,28
Cellulose.	9,30
Sels.	0,40

100 »

Mais tout n'est pas récupéré; l'extraction de la saccharose ne dépasse guère 80 à 91 0/0.

(Aux Hawaï, la proportion est de 95,43 0/0.)

C'est donc de 14,04 0/0 à 16,19 0/0 de matière sucrée qu'on extrait de la canne.

Et on peut estimer l'extraction finale à :

Sucre 1 ^{re} classe, polarisant 96°	9,44 0/0
Mélasses.	4,08 0/0
Plus les sucres 2° et 3° jets.	0,52 0/0

Total. 14,04 0/0

En payant à 6 0/0, l'Usine retient ainsi plus de 8,04 0/0 de matières sucrées, puisqu'elle ne paye que pour un sucre polarisant 88°. Et encore ne garantit-elle pas le prix réel de ces

6 0/0 puisqu'elle donne au maximum 1.000 francs par 500 kilos au lieu de 1.500 francs.

*
**

Il existe depuis quelques années au chef-lieu une importante usine de *pâtes alimentaires*, dont les produits approvisionnent largement la consommation locale et sont, en outre, exportés. Dans cet établissement, fonctionne aussi une *Chocolaterie* (1) qui, avec deux autres exploitations semblables (2), établies ailleurs dans la ville, fournit la majeure partie du chocolat entrant dans l'alimentation des habitants. L'excédent est destiné à l'exportation.

Il y a aussi deux *tanneries* dans l'île. Les peaux préparées qui en sortent, alimentent dans une assez grande proportion les besoins de la cordonnerie locale.

Les autres industries du pays seront examinées dans l'article Commerce d'exportation.

III. — COMMERCE

A) COUP D'ŒIL RÉTROSPECTIF

La caractéristique principale de la colonisation sous l'ancien régime réside dans l'établissement d'un grand courant maritime et commercial entre la Métropole et les territoires colonisés. C'est sur ce principe fondamental que se base la concession à la Compagnie des Iles d'Amérique — ainsi qu'aux autres compagnies de même genre — des privilèges très étendus accordés par Richelieu.

La Martinique et les autres îles des Antilles sont donc, avant tout au début, des *colonies d'exploitation et de commerce*, c'est-à-dire « des établissements qui n'avaient d'utilité aux yeux de la Métropole qu'autant qu'ils lui fournissaient de faciles débouchés pour le trop-plein de ses produits et lui envoyaient en échange les denrées qu'elle ne produisait pas » (3). A cette opinion, le marquis de Valous ajoute avec force : « Tandis que la perte de l'Acadie et du Canada, où l'importance du peuplement seule avait été considérée, fut accueillie avec une presque complète indifférence par l'opinion publique, la cession des Iles du Vent eût été considérée comme un ter-

(1) Marque « Elot ».

(2) Marques « Didier » et « Joséphine ».

(3) Avec les Rouges aux Iles du Vent, par le Marquis de Valous.

rible échec pour la politique extérieure de la Métropole; bien pis : elle eût consommé la ruine de son commerce maritime (1). »

Ces considérations prouvent que la *colonie de peuplement* réalisée ici est tout bonnement une conséquence du principe posé plus haut, un accessoire destiné à garantir et à faciliter le plus possible l'application des conceptions d'ordre économique de l'ancien régime. Par la suite, les premiers colons et engagés font souche » et engendrent par croisement avec les Africains importés pour renforcer la main-d'œuvre insuffisante, « une population entièrement française » gardant au loin la langue, les mœurs et la civilisation françaises (1).

*
**

Le commerce des Iles n'est pas libre au début. C'est l'application du régime de *l'exclusif*, c'est-à-dire que certaines personnes sont exclues de ce commerce.

L'approvisionnement de la colonie en nègres fait partie de *l'exclusif*. Ce privilège forme une branche importante du commerce français. Rappelons, à cette occasion, que les grands armateurs de la Métropole, ceux des ports de Nantes, Marseille, Bordeaux, Le Havre « qui étaient les plus engagés dans ce trafic avaient un puissant motif de faire cause commune avec les créoles (les blancs). On peut même dire que toute la France commerciale était intéressée au maintien d'une institution qui provoquait un mouvement d'affaires d'environ 59 millions de livres par an », soit 295 millions de notre monnaie actuelle.

La première compagnie privilégiée qui s'installe à la Martinique en 1635 est celle de Saint-Christophe dont la concession accordée par Richelieu depuis le 30 septembre 1628 se renouvelle en 1642. Elle liquide en 1651 et vend l'île, ainsi que Sainte-Lucie, Grenade, Grenadines, à *du Parquet* pour la somme de 60.000 livres, ses affaires ayant périclité.

Les successeurs de *du Parquet* passent ensuite leur domaine à la *Compagnie des Indes Occidentales* moyennant 120.000 livres et l'Édit du 28 mai 1664 qui légalise l'opération, la garantit en même temps pour une durée de 40 années.

Mais les affaires commerciales de la nouvelle société vont mal. La *Compagnie des Indes Occidentales* est dissoute par l'Édit de décembre 1774. Louis XIV rachète la Martinique et les îles voisines, paie toutes les dettes de la compagnie et proclame que désormais, ces territoires coloniaux sont adjoints au *domaine royal*.

(1) Avec les Rouges aux Iles du Vent, par le Marquis de Valous.

Le Commerce de la Martinique est alors soumis au régime du *Pacte Colonial*, œuvre de Colbert. Le Ministre entend, par cet instrument, réserver le trafic des îles exclusivement à la France. Les Anglais et les Hollandais qui en accaparaient auparavant une bonne partie au préjudice de la marine et du commerce français, sont donc mis à l'écart. Cela n'empêche point la contrebande de s'organiser sur une importante échelle.

A la veille de la Révolution Française, le marquis de Valous note « qu'il avait suffi d'un peu plus d'un demi-siècle pour que fût assurée la prodigieuse prospérité qui était celle des Îles sous le Vent », malgré le régime restrictif imposé au commerce des Antilles françaises.

Il faut arriver jusqu'au Second Empire pour constater la disparition de la contrainte économique imposée par le Pacte Colonial.

La loi du 3 juillet 1861 qui consacre la fin de la politique coloniale d'*assujettissement* en matière économique, accorde pleine et entière liberté aux Antilles. Leur commerce devient par suite plus souple en raison des débouchés nouveaux — notamment les Etats-Unis de l'Amérique du Nord — qu'elles trouvent pour leurs denrées, surtout pour le sucre dont la vente en France est fortement concurrencée par celle du produit similaire métropolitain (sucre de betterave). Telle est la conséquence du triomphe de la politique libre-échangiste en France.

Le régime commercial de complète liberté (1861) est renforcé par le sénatus consulte de 1866 qui octroie l'*autonomie financière* aux vieilles colonies (1).

Plus tard l'importante loi douanière de 1892, applicable aux vieilles colonies, concilie l'autonomie commerciale et financière avec l'*assimilation* en matière de droits de douane. Le protectionnisme à outrance, telle est la politique nouvelle de la Métropole. C'est le début de l'*union douanière* des vieilles colonies et de la Métropole qu'achève de réaliser, tout en maintenant certaines tarifications d'exception en faveur des vieilles colonies, la loi du 5 août 1913, supprimant complètement la demi-détaxe sur les denrées coloniales de consommation importées en France.

(1) A partir de ce moment, les droits du tarif métropolitain jusqu'alors perçus ici pour le compte de l'Etat, sur certains produits que la Métropole ne peut fournir (bois de construction, viande salée...), disparaissent. Mais la loi douanière de 1892 est rendue applicable aux Antilles et les droits de douane sont liquidés au profit du budget de ces colonies en conséquence de l'autonomie financière qui leur est accordée. Dès 1884, d'ailleurs, le Conseil général de la Martinique adopte pour son compte un tarif spécial de droits de douane sur certaines marchandises étrangères.

ÉTAT DES DENRÉES DU CRU DE LA COLON

EXPORTATIONS

Pendant l'année 1875

Produits exportés	Espèce des unités	Pour la France	Pour les colonies f ^{so} s	Pour l'étranger
Sucre d'usine	Kilos	26.130.678	54.053	1.026.276
Sucre brut	—	10.407.005	3.151	12.905.094
Mélasses	Litres	1.040	119.612	>
Rhum et tafia	—	7.246.930	25.192	15.805
Café	Kilos	2.783	215	>
Cacao	—	323.783	>	>
Casse	—	308.351	>	>
Campêche	—	481.656	>	>
Roucou	—	11.100	>	1.400
Coton	—	350	>	>

Les tableaux de statistiques commerciales publiés ci-après donnent des indications d'ensemble sur l'évolution et l'import-

BALANCE COMMERCIALE (1)

ANNÉES	CRÉDITRICE	DÉBITRICE
1912	9.003.154	
1913	6.752.491	
1914	7.648.096	
1915	20.200.769	
1916	27.135.927	
1917	24.822.980	
1918	>	3.970.788
1919	98.035.554	
1920	>	3.233.040
1921	4.602.174	
1922	28.147.102	
1923	23.090.485	
1924	37.391.689	
1925	16.611.028	
1926	>	1.232.588
1927	16.778.485	
1928	24.019.593	
1929	44.322.714	

(1) Extrait des Documents de l'Administration des Douanes de la Martinique.

EXPORTÉES PENDANT LES ANNÉES 1875-1876

EXPORTATIONS

Pendant l'année 1876

Totaux	Pour la France	Pour les colonies f ^{ses}	Pour l'étranger	Totaux
27.211.007	17.952.565	24.758	2.955.978	20.933.301
23.315.250	4.574.695	»	13.337.033	17.911.728
120.652	1.100	60.000	17.700	78.890
7.287.927	6.454.970	5.850	2.091	6.462.911
2.998	7.007	»	»	7.007
323.783	318.305	»	1.330	319.635
308.351	123.160	»	»	123.160
481.656	1.166.987	»	21.000	1.187.987
12.500	12.380	»	»	12.380
350	»	»	»	»

tance de notre trafic durant ces dernières années, avec la Métropole, les Colonies françaises et l'Etranger.

D'une manière générale, *notre balance commerciale est très favorable*, notamment pour la période s'étendant de la veille de la Grande Guerre (1914-1918) à l'année 1929 (2).

Il n'y a d'exception que pour 1918, date de la fin des hostilités, marquant un arrêt sensible dans les exportations, et pour 1920, époque de grand marasme économique et de débâcle commerciale mondiale (1920 à 1922). La balance déficitaire de 1926 (1.232.588 francs) est plutôt le résultat d'un retard dans les expéditions de rhum de la campagne correspondante.

*
**

Nous extrayons du journal local *La Journée Industrielle* de janvier 1931, les réflexions suivantes sur le chiffre de notre Balance commerciale.

« *La Balance commerciale de l'Indo-Chine
et de la Martinique.*

« Les statistiques du commerce, avec nos colonies, sont symptomatiques à tous égards. Tandis que le chiffre des mouvements généraux du commerce a quintuplé depuis trente ans,

(2) Les statistiques de l'année 1930 ne sont pas encore achevées au moment où cette étude est entreprise.

celui des mouvements effectués spécialement avec la France n'a fait que quadrupler.

« Enfin à part l'Indochine et la Martinique, nos colonies importent plus qu'elles n'exportent.

« Pourquoi cet état de fait, pourquoi ces exceptions?

« C'est que nos produits coloniaux se heurtent sur les marchés extérieurs, à des barrières douanières très élevées, et sur le marché français à une concurrence très active des produits étrangers.

« Les seules colonies, Indochine et Martinique, qui ont une balance commerciale favorable, bénéficient d'une protection douanière. Cette remarque est concluante.

« Un plan de financement, pour assurer la mise en valeur de nos colonies, c'est bien, mais ce n'est pas suffisant. Il faut resserrer les liens qui unissent la France à son empire colonial.

« Après avoir produit, il faut songer à l'écoulement des produits.

« Des systèmes de taxes douanières préférentielles doivent être trouvés. Ne peut-on opérer quelques dégrèvements d'impôts français ou locaux, créer des caisses de prêts à long terme?

« Il y a là matière à tout un plan raisonné et détaillé.

« Il faut modifier notre conception de l'économie coloniale, et préparer à notre pays, suivant l'heureuse formule de M. Piétri, une véritable « renaissance coloniale ».

« Georges JEAN. »

« (De l'Agence Extérieure et Coloniale.)

« La protection douanière dont bénéficie la Martinique est la même dont bénéficie la Guadeloupe. La balance commerciale favorable à la Martinique tient plutôt à l'extension considérable donnée à la production dans notre Colonie.

« La Martinique exporte plus qu'elle n'importe. Pourtant elle fait une très grande consommation de marchandises françaises. Elle ne se prive de rien. »

**

La valeur de notre commerce général s'est décuplée, de la veille de la grande guerre à nos jours, où elle dépasse déjà le demi-milliard, puisqu'elle accuse le chiffre de 576 millions.

Mais nous n'avons garde de faire cette affirmation sans réserves. En effet, il ne faut pas oublier que le franc vaut seulement aujourd'hui 4 sous. Cette considération permet de ramener à leurs justes proportions les valeurs d'après-guerre et notamment la valeur de notre commerce général en 1929,

laquelle doit être effectivement fixée à 576 millions, multiplié par 0 fr. 20 = 115 millions deux cents. En conséquence, pour cette année-là, la valeur du commerce général de la Martinique est du double — plus un dizaine de millions — du chiffre d'avant-guerre.

TABLEAU I
COMMERCE DE LA MARTINIQUE

ANNÉES	IMPORTATIONS		EXPORTATIONS	
	Tonnage (tonnes)	Valeurs (francs)	Tonnage (tonnes)	Valeurs (francs)
1912	125.339	21.520.301	118.003	30.523.455
1913	149.290	22.144.315	160.039	28.896.814
1914	141.119	22.121.747	140.300	29.769.843
1915	136.196	23.278.363	134.085	43.479.132
1916	151.620	33.853.904	147.740	60.989.831
1917	173.009	56.569.283	130.159	81.392.263
1918	105.229	54.770.959	82.044	50.800.171
1919	101.050	74.670.166	87.057	172.705.720
1920	132.311	132.186.519	81.251	128.953.479
1921	110.935	84.508.370	109.578	89.110.544
1922	130.133	66.548.950	122.938	94.696.052
1923	168.061	94.805.311	161.991	117.895.796
1924	234.568	142.440.505	177.812	179.832.194
1925	181.003	162.060.989	160.192	178.672.017
1926	199.330	223.387.726	198.338	222.155.138
1927	211.676	212.594.604	192.305	229.373.089
1928	219.420	228.048.431	197.235	252.068.004
1929	227.880	266.168.492	177.680	310.491.206

TABLEAU II
COMMERCE GENERAL DE LA MARTINIQUE

ANNÉES	TONNAGE (tonnes)	VALEURS (francs)
1912	243.342	52.043.756
1913	309.329	51.041.129
1914	281.419	51.891.590
1915	270.281	66.757.495
1916	299.360	94.843.735
1917	303.168	137.961.546
1918	187.273	105.571.130
1919	188.107	247.375.886
1920	213.562	261.139.998
1921	220.513	173.618.914
1922	253.071	161.245.002
1923	330.052	212.701.107
1924	412.380	322.272.699
1925	341.195	340.733.006
1926	397.668	445.542.864
1927	403.981	441.967.593
1928	416.655	480.116.415
1929	405.560	576.659.698

Le rapport exact d'augmentation est comme 1 est à 2,2.

$$\frac{115}{52} = 2,2$$

Il faut se réjouir de cet accroissement des transactions commerciales, pendant 17 ans, d'un petit pays d'un millier de kilomètres carrés, peuplé de 228.000 habitants et où la nature n'est pas toujours clémente.

En tout cas, c'est le signe certain d'une prospérité progressive pour Madinina, c'est la preuve irrécusable d'une activité économique intense et digne des plus grands éloges.

*
**

La prospérité idéale pour un pays est celle qui pénètre profondément dans les couches sociales, créant un bien-être relatif parmi tous les éléments des classes laborieuses. Il ne peut s'agir à proprement parler de prospérité pour la Martinique, si, à côté d'une petite aristocratie opulente et noyée dans des flots de richesse, on aperçoit une classe moyenne assez nombreuse se partageant des ressources généralement étriquées et une grande masse de travailleurs agricoles dont le bonheur est un mythe, ainsi que des artisans dont le sort est loin d'être enviable. C'est probablement cette particularité qui avait fait jaillir de la bouche d'un homme politique local, au cours d'une conférence donnée, il y a quelques années, à l'Hôtel de ville de Fort-de-France, ces paroles d'une si grande vérité : « La population de la Martinique est semblable à un colosse à tête d'or et aux pieds d'argile. »

*
**

Ici, le travail est la règle pour tout le monde. Sur ce point, les résultats ci-dessus font mentir ceux qui à la légère traitent l'ouvrier martiniquais de paresseux. Il est évident que sans les efforts soutenus de la main-d'œuvre locale — encore qu'elle soit insuffisamment rétribuée — tous les capitaux du pays resteraient dans les coffres-forts ou se dirigeraient vers l'extérieur.

BUDGET DU SERVICE LOCAL

Exercice 1870

RECETTES

1° Subvention de la Métropole.....	239.550
2° Recettes autres	2.974.641
Total des recettes	3.214.191

DÉPENSES

1° Obligatoires :	
a) Personnel	356.318
b) Matériel	489.905
2° Facultatifs:	
a) Personnel	572.772
b) Matériel	1.795.196
Total des dépenses	3.214.191
<i>Exercice 1901</i>	
Recettes	6.898.519
Dépenses	6.875.709
<i>Exercice 1902 (1)</i>	
Recettes	5.404.438
Dépenses	5.254.893
<i>Exercice 1914 (1)</i>	
Recettes	7.339.573
Dépenses	5.407.458
<i>Exercice 1918 (1)</i>	
Recettes	10.314.561
Dépenses	10.309.351
<i>Exercice 1929</i>	
Recettes	92.000.000
Dépenses	91.500.000

En général, l'ouvrier martiniquais, comme le petit bourgeois, s'applique à améliorer son *standard de vie*; son bien-être matériel augmente en proportion des salaires un *peu plus* rémunérateurs qu'il touche et l'ensemble de la population du pays voit chaque jour ses besoins croître avec les exigences de plus en plus multiples de la civilisation moderne.

De ce côté, comme dans la plupart des domaines du progrès, la Martinique a la volonté d'avancer avec résolution.

*
**

B) EXPORTATIONS

En examinant le *mouvement commercial* de l'année 1929, on voit que sur un commerce général de 576.659.698 francs, la valeur des marchandises *exportées* se chiffre par plus de 310 millions; mais de ce montant doit être déduite la valeur des produits réexportés de la Colonie, soit qu'ils sortent de nos entrepôts fictifs ou réels (1) (23 millions), soit qu'ils s'inscrivent sous la rubrique des réexportations après mise à la

(1) Les Antilles Anglaises figurent au tableau pour une valeur de 2.145.654 francs.

consommation locale (une dizaine de millions). En sorte que la valeur des denrées du cru sorties du pays ressort effectivement à 272.900.755 francs.

*
**

Les marchandises françaises réexportées figurent à la statistique pour une somme de 13.363.982 francs et les marchandises étrangères, pour 25.226.469 francs.

Parmi les produits français réexportés, il y a lieu de citer les margarines et les graisses similaires (368.664 fr.), dont 84.491 francs à destination de la Guadeloupe et 179.950 francs vers la Métropole. Puis viennent :

Les huiles d'arachides (Guyane Française)	Fr. 69.934
Les morues sèches (vers Guadeloupe)	188.899
Le riz en grains (Guadeloupe et Guyane)	575.547
Le café en fèves (Guadeloupe)	208.805
La farine de froment (Guyane Française)	1.027.623
L'essence de bois de rose (origine Guyane, destination France)	3.834.364
Les boissons de toutes sortes (vins, liqueurs, eaux-de-vie).	519.076
Le ciment (Guadeloupe)	153.686
Les vieux métaux (Métropole)	291.467
Les ouvrages divers en métaux	1.397.507
Les pneumatiques et chambres à air (dirigés sur divers pays centre-américains, par l'Agence Michelin à Fort-de-France)	2.563.888
Les marchandises étrangères réexportées sont surtout les houilles de la Compagnie Générale Transatlantique, embarquées comme provisions de bord sur les navires qui s'approvisionnent ici de ce combustible.	Fr. 23.032.486
Il faut ajouter les futailles vides en fer galvanisé ayant servi de logement à la gazoline ou au pétrole.	882.805
Les farines de froment (destination Guadeloupe et Guyane Française)	996.760
Et des articles divers pour une valeur de	374.218

*
**

Pour ce qui est des denrées du cru, leur exportation à destination des colonies françaises représente un commerce assez remarquable.

DENREES DU CRU DE LA COLONIE

Exportations pendant les années :

DÉSIGNATION DES PRODUITS EXPORTÉS	UNITÉS	1869		1876	
		QUANTITÉS	VALEURS	QUANTITÉS	VALEURS
Sucre	tonnes	37.330	18.093.192	38.846	17.497.760
Mélasse	litres	434.152	112.723	78.890	17.918
Rhum et tafia	litres	6.563.757	2.433.740	6.462.911	2.352.358
Café	tonnes	39	70.562	7	12.531
Coton	tonnes	17	32.125	»	»
Cacao	tonnes	351	300.521	320	228.499
Tabac	tonnes	»	»	»	»
Canéfices ...	tonnes	277	24.407	124	16.624
Campêche ..	tonnes	903	94.004	1.188	74.565
Roucou	tonnes	3,6	4.856	13	13.020
Peaux brutes	tonnes	»	»	»	»
Ambrettes ..	tonnes	»	»	»	»
Indigo	tonnes	»	»	»	»
Liqueurs de tout. sortes	litres	»	»	»	»
Limon ^{de} gaz.	tonnes	»	»	»	»
Ananas	tonnes	»	»	»	»
Bananes ...	tonnes	»	»	»	»
Vanille	tonnes	»	»	»	»
Fruits confits en conserv.	tonnes	»	»	»	»

DENREES DU CRU DE LA COLONIE

Exportations pendant les années :

DÉSIGNATION DES PRODUITS EXPORTÉS	UNITÉS	1885		1891	
		QUANTITÉS	VALEURS	QUANTITÉS	VALEURS
Sucre	tonnes	38.787	12.024.793	32.377	11.891.000
Mélasse	litres	8.467	1.536	8.231	2.278
Rhum et tafia	litres	18.180.943	6.303.513	17.429.784	6.998.464
Café	tonnes	2	4.582	2	5.178
Coton	tonnes	»	»	»	»
Cacao	tonnes	426	435.036	491	559.707
Tabac	tonnes	»	»	»	»
Canéfices ...	tonnes	275	32.846	157	16.967
Campêche ..	tonnes	1.090	79.565	898	65.251
Roucou	tonnes	1,7	1.270	0,3	235
Peaux brutes	tonnes	»	»	102	49.862
Ambrettes ..	tonnes	»	»	17	4.746
Indigo	tonnes	»	»	0,2	1.509
Liqueurs de tout. sortes	litres	»	»	3.931	10.746
Limon ^{de} gaz.	tonnes	»	»	7.603	3.796
Ananas	tonnes	»	»	»	»
Bananes ...	tonnes	»	»	»	»
Vanille	tonnes	»	»	»	»
Fruits confits en conserv.	tonnes	»	»	»	37.096

DENREES DU CRU DE LA COLONIE

Exportations pendant les années :

DÉSIGNATION DES PRODUITS EXPORTÉS	UNITÉS	1892		1893	
		QUANTITÉS	VALEURS	QUANTITÉS	VALEURS
Sucre	tonnes	19.529	7.443.863	32.738	13.888.070
Mélasses	litres	7.152	1.881	11.961	2.788
Rhum et tafia	litres	19.021.307	7.039.451	17.965.146	6.108.310
Café	tonnes	0,5	1.226	1,7	5.142
Coton	tonnes	>	>	>	>
Cacao	tonnes	159	208.458	408	697.704
Tabac	tonnes	>	>	>	>
Canéfices ...	tonnes	30	9.421	79	>
Campêche ..	tonnes	993	54.799	1.095	85.851
Roucou	tonnes	>	>	>	>
Peaux brutes	tonnes	102	57.208	78	45.574
Ambrettes ..	tonnes	4	6.173	1	1.146
Indigo	tonnes	1	4.356	1	3.306
Liqueurs de tout. sortes	litres	>	6.129	7.098	11.635
Limon ^{de} gaz.	tonnes	>	4.158	13.290	>
Ananas	tonnes	>	>	>	>
Bananes ...	tonnes	>	>	>	>
Vanille	tonnes	>	>	>	>
Fruits confits en conserv.	tonnes	>	22.911	>	19.020

DENREES DU CRU DE LA COLONIE

Exportations pendant les années :

DÉSIGNATION DES PRODUITS EXPORTÉS	UNITÉS	1895		1901	
		QUANTITÉS	VALEURS	QUANTITÉS	VALEURS
Sucre	tonnes	29.330	8.360.387	39.749	15.723.410
Mélasses	litres	12.260	1.509	385.206	73.517
Rhum et tafia	litres	17.908.260	5.317.344	14.447.964	4.229.871
Café	tonnes	3,6	12.661	4,5	10.667
Coton	tonnes	>	>	>	>
Cacao	tonnes	355	686.023	488	880.200
Tabac	tonnes	>	>	>	>
Canéfices ...	tonnes	24	5.296	142	18.763
Campêche ..	tonnes	2.235	162.074	272	20.908
Roucou	tonnes	12	>	>	>
Peaux brutes	tonnes	65	44.015	60	38.864
Ambrettes ..	tonnes	2,7	2.719	12	24.823
Indigo	tonnes	1,6	17.612	>	>
Liqueurs de tout. sortes	litres	>	4.840	373	1.496
Limon ^{de} gaz.	tonnes	4.191	4.191	2.713	681
Ananas	tonnes	>	>	>	>
Bananes ...	tonnes	>	>	>	>
Vanille	tonnes	>	>	>	>
Fruits confits en conserv.	tonnes	>	1.724	>	7.274

DENREES DU CRU DE LA COLONIE

Exportations pendant les années :

DÉSIGNATION DES PRODUITS EXPORTÉS	UNITÉS	1902		1903	
		QUANTITÉS	VALEURS	QUANTITÉS	VALEURS
Sucre	tonnes	39.530	10.510.249	29.036	9.159.666
Mélasse	litres	339.596	29.492	316.717	57.890
Rhum et tafia	litres	9.096.737	»	8.851.360	3.114.890
Café	tonnes	5	17.884	1	2.127
Coton	tonnes	»	»	»	»
Cacao	tonnes	436	714.960	334	483.157
Tabac	tonnes	»	»	»	»
Canéfices ...	tonnes	21	3.010	80	7.980
Campêche ..	tonnes	283	19.189	»	15.555
Roucou	tonnes	»	»	»	»
Peaux brutes	tonnes	»	30.725	72	»
Ambrettes ..	tonnes	»	16.161	»	»
Indigo	tonnes	»	»	»	»
Liqueurs de tout. sortes	litres	»	»	»	»
Limon ^{de} gaz.	tonnes	»	»	»	»
Ananas	tonnes	»	»	»	»
Bananes ...	tonnes	»	»	»	»
Vanille	tonnes	»	4.755	»	»
Fruits confits en conserv.	tonnes	»	»	»	1.229

DENREES DU CRU DE LA COLONIE

Exportations pendant les années :

DÉSIGNATION DES PRODUITS EXPORTÉS	UNITÉS	1910		1913	
		QUANTITÉS	VALEURS	QUANTITÉS	VALEURS
Sucre	tonnes	39.956	16.246.178	40.138	12.326.000
Mélasse	litres	18.970	2.822	»	»
Rhum et tafia	litres	15.123.699	7.318.785	18.823.000	12.093.000
Café	tonnes	17,8	37.045	9,5	23.932
Coton	tonnes	»	»	»	»
Cacao	tonnes	571	1.020.000	525	1.071.000
Tabac	tonnes	»	»	»	»
Canéfices ...	tonnes	»	»	»	»
Campêche ..	tonnes	»	»	»	»
Roucou	tonnes	»	»	»	»
Peaux brutes	tonnes	»	»	»	»
Ambrettes ..	tonnes	2,7	»	»	»
Indigo	tonnes	»	»	»	»
Liqueurs de tout. sortes	litres	»	»	»	»
Limon ^{de} gaz.	tonnes	»	»	»	»
Ananas	tonnes	4,7	1.204	21	»
Bananes ...	tonnes	216	21.746	69	10.000
Vanille	tonnes	»	»	»	»
Fruits confits en conserv.	tonnes	»	»	»	»

DENREES DU CRU DE LA COLONIE

Exportations pendant les années :

DÉSIGNATION DES PRODUITS EXPORTÉS	UNITÉS	1917		1918	
		QUANTITÉS	VALEURS	QUANTITÉS	VALEURS
Sucre	tonnes	20.881	19.700.000	20.712	14.960.000
Mélasse	litres	»	»	»	»
Rhum et tafia	litres	26.425.000	49.700.000	10.959.000	21.077.000
Café	tonnes	5,4	»	4,6	12.246
Coton	tonnes	»	16.151	»	»
Cacao	tonnes	295	»	575	1.750.000
Tabac	tonnes	»	641.000	»	»
Canéfiles ...	tonnes	»	»	»	»
Campêche ..	tonnes	»	»	»	»
Roucou	tonnes	»	»	»	»
Peaux brutes	tonnes	»	»	»	»
Ambrettes ..	tonnes	»	»	»	»
Indigo	tonnes	»	»	»	»
Liqueurs de tout. sortes	litres	»	»	»	»
Limon ^{de} gaz.	tonnes	»	»	»	»
Ananas (1).	tonnes	160	»	135	»
Bananes ...	tonnes	»	»	»	»
Vanille	tonnes	»	»	»	»
Fruits confits en conserv.	tonnes	»	»	»	»

DENREES DU CRU DE LA COLONIE

Exportations pendant les années :

DÉSIGNATION DES PRODUITS EXPORTÉS	UNITÉS	1925		1927	
		QUANTITÉS	VALEURS	QUANTITÉS	VALEURS
Sucre	tonnes	45.782	88.409.000	36.697	89.815.000
Mélasse	litres	»	»	»	»
Rhum et tafia	litres	16.695.000	69.253.000	19.397.000	95.427.000
Café	tonnes	1,3	9.982	8,7	74.813
Coton	tonnes	»	»	»	»
Cacao	tonnes	453	2.071.000	476	2.967.000
Tabac	tonnes	»	»	»	»
Canéfiles ...	tonnes	»	»	»	»
Campêche ..	tonnes	»	»	»	»
Roucou	tonnes	»	»	»	»
Peaux brutes	tonnes	»	»	»	»
Ambrettes ..	tonnes	»	»	»	»
Indigo	tonnes	»	»	»	»
Liqueurs de tout. sortes	litres	»	»	»	»
Limon ^{de} gaz.	tonnes	»	»	»	»
Ananas (1) ..	tonnes	213	»	219	»
Bananes (2).	tonnes	9	12.000	43	35.000
Vanille	tonnes	»	»	»	»
Fruits confits en conserv.	tonnes	»	»	»	»

(1) Ananas conservés au jus.

(2) Expédiées en régimes.

DENREES DU CRU DE LA COLONIE

Exportations pendant les années :

DÉSIGNATION DES PRODUITS EXPORTÉS	UNITÉS	1928		1929	
		QUANTITÉS	VALEURS	QUANTITÉS	VALEURS
Sucre	tonnes	37.554	83.348.000	34.972	75.385.000
Mélasse	litres	»	»	1.200	6.000
Rhum et tafia	litres	20.109.000	127.242.000	19.859.354	188.931.000
Café	tonnes	19,8	162.429	22,4	220.818
Coton	tonnes	»	»	»	»
Cacao	tonnes	392	2.593.000	391	1.858.000
Tabac	tonnes	»	»	»	»
Canéfices	tonnes	»	»	17	9.510
Campêche	tonnes	»	»	30	6.000
Roucou	tonnes	»	»	»	»
Peaux brutes	tonnes	»	»	195	610.000
Ambrettes	tonnes	»	»	4,4	20.218
Indigo	tonnes	»	»	»	»
Liqueurs de tout. sortes	litres	»	»	»	»
Limon de gaz	tonnes	»	»	»	»
Ananas (1)	tonnes	360	»	311	904.523
Bananes (2)	tonnes	552	935.000	718	1.181.000
Vanille	tonnes	»	»	»	»
Fruits confits en conserv.	tonnes	»	»	»	»

La *Guadeloupe*, dont les plantations sont ravagées par le cyclone du 12 septembre 1928, nous achètent :

Des fruits frais	Fr.	15.386
Du café en fèves		336.120
Du chocolat		374.250
Du rhum		866.402
Du sucre d'usine		1.412.924
Total		3.005.082

Les transactions avec la *Guyane Française* s'élèvent en 1929 à la somme de 3.758.890 francs. Les denrées exportées sont principalement du chocolat (81.610 fr.), du rhum (159.816 fr.) et du sucre (1.785.245 fr.).

**

Dans notre commerce d'exportation, le rhum occupe une place prépondérante : 19.859.354 litres (valeur 188.930.947 fr.), soit une proportion de 70 0/0 du chiffre total.

Le volume du contingenté représente 16 millions de litres (France), le surtaxé atteint 3.600.000 litres (France). La *Guadeloupe* reçoit de son côté 175.803 litres et la *Guyane* 31.578 litres. Enfin la *Belgique*, pour la première fois, importe 45.525 litres de notre rhum.

(1) Ananas conservés au jus.

(2) Expédiées en régimes.

Indépendamment des 15 usines à sucre qui produisent des rhums de mélasses (1) ou *rhums industriels*, la Colonie compte 150 distilleries agricoles qui fabriquent de la *grappe blanche* (produit de la fermentation du jus de canne). Le *rhum habitant* si répandu ici autrefois et provenant de la distillation dans les « vinaigrieres » du sirop de canne fermenté (gros sirop ou sirop de batterie) est presque introuvable de nos jours (2).

La production totale de la Colonie en alcool pur pendant l'année 1929 est de 14.196.900 litres, soit un rendement en rhum de :

$$\frac{14.196.900 \times 100}{55^{\circ}} = 25.812.545 \text{ litres à } 55^{\circ} \text{ (3).}$$

L'exportation absorbant 19.859.354 litres, la quantité d'eau-de-vie de cannes consommée sur place dans le même temps s'élève à :

25.812.545 litres — 19.859.354 litres = 5.953.191 litres, c'est-à-dire que la consommation *par an* (4) et *par tête* atteint pour une population de 228.000 habitants :

$$\frac{5.953.191}{228.000} = 26 \text{ litres,}$$

soit par individu et par jour un moyenne de :

$$\frac{26 \text{ l.}}{365} = 0 \text{ l. } 07.$$

Le *contingement* est une mesure législative qui a le mérite d'empêcher l'avisement du prix du rhum. La restriction de fabrication qu'il impose aux producteurs est compensée par les hauts prix du produit sur le marché métropolitain. Institué par le décret du 20 février 1923, il est stabilisé depuis le décret du 30 janvier 1930 pour une durée de 10 ans qui se termine en 1939. Sa répartition donne lieu à de nombreuses critiques, lesquelles nécessitent de fréquents remaniements. Mais, en dépit des inconvénients qu'il présente à certains points de vue et des abus qu'il crée, il faut avouer qu'il est généralement approuvé dans son principe et constitue en tout cas,

(1) Les mélasses sont des produits résiduels de la fabrication du sucre.

(2) Par contre, on trouve du *rhum d'ananas*, de la *liqueur de Mombin* (obtenue par fermentation des prunes de Mombin), du *shrub* (liqueur à base de pelures d'oranges rappelant le curaçao).

Le *cœur de chauffe* est de la grappe blanche à fort degré d'un goût exquis évoquant le genièvre.

(3) Le rhum pour la consommation est à 55°.

(4) Pour 1929.

un moyen très sûr d'enrichissement pour les gros et moyens fabricants de rhum.

Les statistiques de 1929 donnent le chiffre de 34.972.323 kilos de sucre exporté pour une valeur de 75.384.888 francs. L'année 1928 en fournit davantage, 37.553.990 kilos pour une valeur de 83.648.394 francs.

Les mauvaises conditions atmosphériques expliquent en partie ce fléchissement. Mais il faut aussi tenir compte du régime d'exception résultant pour les industriels du décret du 30 janvier 1930 qui stabilise la répartition du contingentement des rhums d'après la moyenne de fabrication des années 1923 à 1928 (1). Inutile donc de songer à augmenter le rendement en sucre des propriétés. Et puis la fabrication nationale et mondiale du sucre est fortement *excédentaire*. Il est aisé de comprendre qu'il n'y a pas lieu, eu égard à cette situation, d'accorder une *prime indirecte* à la production sucrière. La tendance générale marquera donc un abaissement du chiffre d'exportation du sucre dans les années à venir... On assure, en outre, que « les cours actuels sont considérés comme couvrant à peine les frais de fabrication ».

La production totale des usines pour l'année 1929 s'élève à 37.740.000 kilos. La consommation locale ressort donc à 37.740.000 — 34.972.323 k. (exportés) = 2.767.677 kilos, soit 2.767.677

————— = 12 k. 13 par tête et par an.

228.000

*
**

Le cacao est inscrit au tableau d'exportation pour une quantité de 391.137 kilos d'une valeur de 1.858.092 francs. Le cours de cet article subit une baisse de plus en plus inquiétante pour les producteurs. Il est aujourd'hui à peine supérieur à celui d'avant-guerre. Cette culture n'étant plus rémunératrice est de jour en jour abandonnée. On ne la maintient qu'aux endroits éloignés des centres usiniers.

*
**

La fabrication du *chocolat* continue à augmenter de rendement. Elle passe de 34 tonnes et demie, valeur 375.191 francs, en 1928, à 49 tonnes, valeur 491.435 francs, en 1929. C'est la plus importante exportation constatée jusqu'ici.

*
**

On relève aussi un accroissement de quantité pour le *café* :

(1) C'est à la demande même des intéressés que semblable mesure est adoptée par le Gouvernement.

19.865 kilos exportés en 1928, contre 22.398 kilos en 1929.

La Guadeloupe achète beaucoup de *Café Libéria* à la Martinique. Cela s'explique après le passage du cyclone du 12 septembre 1928 qui a ravagé ses plantations. Elle préfère d'ailleurs cette espèce au *Kouillou* de Madagascar qui a les faveurs de notre population depuis la disparition du *Moka* jadis très répandu dans nos champs.



L'exportation de l'*huile essentielle de citron* à destination seulement des Etats-Unis d'Amérique atteint en 1929 : 15.932 kilos pour une valeur de 169.170 francs. De même c'est vers New-York qu'on expédie l'*acide citrique* ou *jus de citron concentré*, provenant des fabriques locales qui continuent à tenir.



L'*huile essentielle de citronnelle* ou de *lemon-grass* (Cymbopogon Flexuosus) figure à la sortie en 1929 pour un poids de 2.029 kilos, valeur 67.700 francs. C'est une industrie naissante. MM. Lalung-Bonnaire et Baby Clerc qui l'entreprennent espèrent augmenter de plus en plus son importance, en raison des encourageantes perspectives qu'ils entrevoient pour ce nouveau produit de la Martinique (1).

Les 100 hectares environ de citronnelle que ces honorables industriels entretiennent en ce moment s'étendront encore dans l'avenir, car la quantité de matière première disponible est maintenant insuffisante à alimenter les deux fabriques déjà installées. Les déchets de fabrication fournissent du carton reconnu d'excellente qualité par des experts compétents.

M. Lalung-Bonnaire est récompensé pour son essence d'un *Diplôme hors concours avec félicitations du Jury*, à la sixième foire du Havre, tenue du 19 avril au 4 mai 1930 (Pavillon des Colonies, stand 190 bis).

A l'analyse, les spécialistes reconnaissent que les échantillons présentés donnent comme constituant principal le *Citral* (C¹⁰ H¹⁶ O.) dont la teneur oscille entre 78 et 82 0/0. L'essence de lemon-grass est employée en parfumerie synthétique, en savonnerie et toutes industries utilisant des corps parfumants. « Par sa pureté, sa finesse et sa richesse en aldéhydes, l'essence de lemon-grass de M. Lalung-Bonnaire s'est avérée nettement supérieure aux autres produits similaires pour lesquels l'indus-

(1) « Socaprana ». Tel est le nom de la Société créée dans ce but : Société des Cartonneries et Produits Aromatiques de la Martinique.

trie française était, hier encore, tributaire de l'étranger, les Indes Anglaises spécialement...

« ...Elle fait prime sur la place de Paris où elle est réclamée de préférence à toute autre par les acheteurs (1). »

Quant au *carton à base de lemon-grass*, « il possède l'avantage d'être imputrescible et de résister aux piqûres d'insectes et de vers..., avantage très appréciable pour la reliure et la conservation des documents et ouvrages de valeur » (1).

*
**

Nos *ambrettes* perdent énormément de terrain. De 56.024 kilos exportés en 1927 pour une valeur de 804.075 francs, cet article tombe, en 1929, à 4.419 kilos pour 20.218 francs.

*
**

Par contre, les *Extraits de bois de Campêche* qui figurent à la statistique de 1928 pour un poids de 118.908 kilos et une valeur de 1.175.874 francs, s'élèvent aux chiffres de 447.448 kilos et 2.457.974 francs en 1929. Mais l'Usine des produits tinctoriaux de Saint-Pierre ne travaille plus depuis la nouvelle éruption du Mont Pelé (septembre 1929).

*
**

S'il y a un produit qui soit appelé à un bel avenir, c'est bien *l'ananas en conserve*, de plus en plus demandé sur le marché national. En 1929, l'exportation atteint 311.401 kilos pour 904.523 francs. L'usine de la Denel groupe maintenant les trois autres fabriques de la Colonie.

*
**

L'exportation devenue croissante de la *banane*, fait également bien augurer de l'avenir. En 1928, la Colonie envoie en France 552 tonnes de ce produit et en 1929, 718 tonnes. Ces résultats seront bientôt dépassés, surtout lorsqu'on aura obtenu l'amélioration des moyens actuels de transport et achevé l'établissement frigorifique qui se construit à Fort-de-France sur la plage de la Baie du Carénage (2).

(1) Extrait d'une notice publiée par les organisateurs de la Foire du Havre (14 avril au 4 mai 1930).

(2) L'exploitation intensive de la banane est un des moyens les plus généralement préconisés en vue de combattre à la Martinique les habitudes de monoculture et de mono-industrie, susceptibles d'engendrer les plus fâcheux mécomptes (crises économiques, cyclones...).

Parmi les autres fruits exportés, il faut réserver une bonne place aux *oranges* dont une importante quantité prend chaque année la direction de la colonie anglaise de Barbade. En 1929, il en sort 148.999 kilos, dont 126.819 kilos pour ce dernier pays.

*
**

Les autres produits du cru entrant dans notre commerce d'exportation de 1929 sont : les *peaux brutes* de bœufs et de moutons (195 tonnes); le bois de Campêche (30 tonnes); les canéfices (17 tonnes); la mélasse (1.200 litres).

Quant au *Tabac*, jadis principale source de richesse et de prospérité du Macouba, au *Coton*, à l'*Indigo*, au *Roucou*, il y a longtemps que les statistiques d'exportation cessent de n'en plus faire mention, car la culture de ces plantes est à peu près abandonnée; pour le Roucou et l'Indigo, pas de doute, ils sont inexistantes dans nos campagnes. Le coton récolté surtout dans le Sud et le Sud-Ouest sert particulièrement à la fabrication locale des matelas. On rencontre de-ci de-là, quelques rares pieds de Tabac.

c) IMPORTATIONS

IMPORTATIONS DE FRANCE, DES COLONIES FRANÇAISES ET DE L'ÉTRANGER

ANNÉES	FRANCE ET COLONIES	ÉTRANGER	TOTAUX
1912	11.566.397	9.953.904	21.520.301
1913	11.512.056	10.632.259	22.144.315
1914	10.398.507	11.723.238	22.121.747
1915	8.428.623	14.849.740	23.278.363
1916	10.416.011	23.437.893	33.853.904
1917	11.723.959	44.845.324	56.569.283
1918	7.225.621	47.545.338	54.770.959
1919	15.533.679	59.136.487	74.670.166
1920	40.638.559	91.547.960	132.186.519
1921	38.334.862	46.173.508	84.508.370
1922	33.326.048	33.222.902	66.548.950
1923	50.660.054	44.419.480	94.809.534
1924	83.185.779	59.254.726	142.440.505
1925	100.033.021	62.027.968	162.060.989
1926	146.286.980	77.100.746	223.387.726
1927	124.002.300	88.592.304	212.594.604
1928	133.452.768	94.595.663	228.048.431
1929	168.277.491	97.891.001	266.168.492

Nous avons vu que la valeur totale du commerce d'import-

tation de la Colonie, pour l'année 1929, se monte à 266 millions 168.492 francs.

La part de la Métropole dans ce chiffre ressort à 159 millions 172.494 francs, ou 60 0/0 du total.

Ce n'est pas un débouché négligeable pour la Mère-Patrie si l'on tient compte surtout du peu d'étendue de notre territoire et de la population du pays.

Les *Colonies Françaises* s'inscrivent dans la valeur des Importations pour un contingent assez notable (1.386.021 francs).

Il ne faut pas perdre de vue, dans cette appréciation, la valeur des marchandises qu'elles nous envoient par les entrepôts de la Métropole et qui, en fait, sont prises en charge au commerce général de la France. Tel est le cas pour les cafés de Madagascar (2.442.749 francs) provenant des magasins d'entrepôt de Marseille, ainsi que les poivres de l'Indochine (98.083 francs).

*
**

Les *Etats-Unis d'Amérique* tiennent depuis longtemps la tête des pays étrangers d'importation, avec pour 1929 un total de 66.744.634 francs, soit 25 0/0 du chiffre total. Ils nous expédient principalement :

De la houille : 124.440 tonnes pour 24.961.390 francs;

De la farine de froment : 6. 819 tonnes pour 12.968.653 fr.;

Des bois de construction : 8.562 tonnes pour 7.128.256 fr.;

Des pétroles (essences, kérosine et autres dérivés) pour 4.838.035 francs;

Des futailles et merrains : 2.911 tonnes pour 4.575.145 fr.;

Des automobiles (voitures de tourisme et camions) : 273 unités pour 4.287.679 francs;

Des ouvrages divers en métaux pour 1.965.080 francs;

Des viandes salées de porc et de bœuf : 379 tonnes pour 1.429.820 francs;

Des morues salées : 74 tonnes pour 313.401 francs;

Des mulets : 91 têtes pour 333.759 francs.

*
**

Puis vient le *Canada* avec une valeur de 5.773.286 francs. Ce pays nous envoie entre autres marchandises de la farine de froment : 1.784 tonnes, valeur 3.038.260 francs;

Des bois de construction : 766 tonnes, valeur 612.911 francs;

Des chaussures en caoutchouc, pour 418.482 francs.

PRINCIPAUX PAYS ÉTRANGERS

(Valeur des Importations en francs)

ANNÉES	ÉTATS-UNIS	PAYS-BAS (HOLLANDE)	BELGIQUE	CANADA
1912	6.619.062	67.358	»	»
1913	7.553.937	492.799	»	»
1914	8.009.824	803.615	»	»
1915	11.681.442	4.790	»	»
1916	15.372.458	4.819	»	»
1917	29.288.611	11.533	»	»
1918	26.479.753	»	»	»
1919	40.781.232	»	»	223.050
1920	69.720.081	1.650.075	424.582	150.000
1921	36.458.688	1.080.286	362.248	»
1922	23.092.661	695.826	277.671	15
1923	29.628.914	3.018.950	1.535.535	»
1924	40.024.496	2.856.745	3.202.294	304.410
1925	42.502.161	3.074.562	3.757.533	2.965.799
1926	54.529.099	3.620.824	4.094.435	2.483.300
1927	61.760.794	5.224.018	4.935.936	4.308.105
1928	62.179.515	3.351.181	5.780.580	4.676.976
1929	66.744.634	2.055.192	5.514.667	5.773.286

Après le Canada, arrive la *Belgique* pour une importation totale de 5.514.667 francs, comprenant spécialement :

Des engrais chimiques pour 3.729.496 francs;

Du ciment : 3.003 tonnes pour 805.118 francs;

Des allumettes chimiques pour 567.195 francs.

Le *Chili* suit de près le Canada avec ses engrais chimiques d'une valeur de 4.999.557 francs.

Puis c'est le *Vénézuela* : 2.836.149 francs, dont les bœufs de boucherie (1.213 tonnes) représentent une valeur de 2 millions 468.786 francs.

Citons enfin la *Trinidad* avec laquelle notre trafic accuse un total de 2.829.281 francs et consiste surtout en pétrole et ses dérivés (2.180.838 francs).

*
**

Jetons maintenant un rapide coup d'œil sur les principaux articles qui alimentent notre commerce d'importation (année 1929).

D'abord sur 34 chapitres du tableau général, 7 seulement

MARCHANDISES A LA MARTINIQUE

(Valeur des Importations en francs)

VÉNÉZUÉLA	COLONIES ANGLAISES	GRANDE-BRETAGNE	GHILI
>	644.941	1.608.261	488.645
>	312.539	1.447.340	150.721
16.543	609.659	1.885.605	>
59.718	763.953	1.881.605	164.104
505.525	3.631.389	2.069.668	669.367
2.133.310	7.569.664	3.096.706	1.664.583
3.370.776	8.590.308	4.495.083	>
4.715.422	6.097.535	2.495.422	1.704.229
3.030.325	8.093.233	6.220.030	>
733.919	2.708.040	2.032.616	>
1.003.496	1.322.482	5.045.505	>
1.253.289	1.123.427	4.583.177	568.000
2.007.854	2.635.161	1.759.753	3.540.850
1.467.311	2.573.886	1.532.184	2.082.000
1.690.340	3.815.387	1.452.512	2.530.440
3.009.624	2.970.635	2.504.661	1.733.582
2.741.651	3.449.499	2.285.117	2.838.203
2.836.149	5.039.902	920.948	4.999.557

accusent des diminutions (au total 2.979.683 francs), tandis que tous les autres marquent des plus-values (41.099.744 fr.).

Les augmentations sont très sensibles sur les denrées d'alimentation. Il est vrai de dire que l'éruption actuelle qui débute le 16 septembre 1929, nécessite l'évacuation de 10.000 habitants de la zone dangereuse, si bien que la plupart d'entre eux, habitués à se nourrir principalement des produits du sol ou de la pêche, font à cette époque une consommation beaucoup plus abondante de riz, de pain, de morue, de viandes salées (bœuf et porc). Et puis, la restriction de la production locale en vivres de toutes sortes (légumes, lait, œufs, etc.), force la partie non sinistrée de la population à se rattraper sur des denrées d'importation. Il faut aussi se rappeler que la région du Nord apporte à l'approvisionnement du chef-lieu et d'autres parties de l'île, un fort contingent de vivres frais.



Au chapitre des *Animaux vivants* s'affirme une augmentation de 80.000 kilos (Vénézuéla) pour 2.438.066 francs par

rapport à l'année 1928. Cependant beaucoup de bovins qui pâturaient sur les pentes du Mont Pelé sont livrés à la boucherie par leurs propriétaires pressés de s'en débarrasser sous la menace du volcan.



Au chapitre *Produits et dépouilles d'animaux*, les marchandises nationales figurent pour 3.875.543 francs et les produits étrangers pour 3.991.028 francs (viandes salées de bœuf et de porc des Etats-Unis et du Canada 408.640 kilos et 1.599.937 fr.; guanos d'Angleterre, de Hollande, du Pérou : 1.443 tonnes et 1.850.943 francs; margarine de Hollande et de Belgique : 40.338 kilos et 540.148 francs.



Au chapitre *Pêches*, on remarque une importante quantité de poissons secs et salés d'importation étrangère à cause sans doute des hauts prix obtenus sur le marché pour le poisson frais (thons, dorades, espadons, maquereaux, bonites et autres scombridés) que l'éruption volcanique raréfie sur les côtes du Prêcheur et de Saint-Pierre. En conséquence, la demande à l'extérieur s'accroît : 306.983 kilos en 1929, contre 4.416 kilos en 1928.

La Métropole et Saint-Pierre et Miquelon nous expédient dans le même temps 2.293.205 kilos de morues. Notre surplus de ravitaillement est enfin assuré par l'introduction de 86.490 kilos de harengs saurés d'origine française, contre 48.323 kilos de cet article venus du Canada.



En ce qui concerne les *farineux alimentaires*, l'augmentation s'observe pour le riz : 2.282.702 kilos, valeur 3.862.929 francs en 1928, contre 4.974.540 kilos, valeur 8.371.174 francs, en 1929. Cette marchandise est un aliment de substitution très demandé lorsque les produits des cultures vivrières et le fruit à pain (espoir des pauvres) font défaut sur place. Cette situation se révèle surtout pendant les périodes de sécheresse prolongée. La Trinidad et Démérari sont nos grands pourvoyeurs de riz au début de la saison volcanique.

La farine de froment s'inscrit en 1929 pour une quantité de 8.943.894 kilos, dont 127.310 kilos réexpédiés sur la Guyane et la Guadeloupe. La consommation pour la Martinique ressort donc à 40 kilos par tête d'habitant et par an.

Ce sont les Etats-Unis et le Canada qui nous envoient ce produit. La farine reçue de France provient généralement de l'*admission temporaire* des blés étrangers et elle est grevée de droit de douane sur la matière première à son arrivée à Fort-de-France. L'expérience démontre qu'elle est d'une mauvaise conservation. On lui préfère la farine américaine et canadienne qui ne donne pas de mécomptes.

Les *biscuits de mer* — surtout depuis la guerre — sont très recherchés pour la consommation courante. En 1928, la quantité importée s'élève à 194.023 kilos, et en 1929, 601.186 kilos, sur lesquels la part de l'industrie nationale accuse un poids de 516.210 kilos.

*
**

Les *fruits frais* venus des Etats-Unis (raisins, poires, pommes) pourraient bien être importés de la Métropole. On attend l'aménagement des cales frigorifiques des navires nationaux pour s'affranchir des droits de douane qu'on est obligé d'acquitter sur les fruits étrangers reçus ici.

*
**

Le chapitre *Denrées Coloniales de Consommation* indique pour 1929 une augmentation de 227.157 francs (importation métropolitaine) et de 1.463.361 francs (envoi des Colonies françaises). Par contre, il y a un fléchissement de 276.827 francs sur les importations étrangères. Il faut attribuer ce changement au contrôle sanitaire des cafés importés, par application de l'arrêté ministériel du 27 février 1922 qui prescrit de les soumettre à l'analyse du service d'agriculture, afin de savoir s'ils ne contiennent pas des germes de maladies cryptogamiques (Hyméléias et Scolytes) susceptibles de nuire aux plantations locales de cet arbuste. De ce fait, on ne reçoit guère ici que le café de l'espèce Kouillou, de Madagascar.

Le tabac noir en feuilles nous arrive toujours des Etats-Unis; le tabac fabriqué et les cigarettes, de l'Algérie. Des quantités minimales de tabac de Régie sont envoyées de France. Les importations étrangères de cet article se montent en 1929 à la somme de 105.809 francs.

*
**

Au chapitre *Huiles et Sucrs végétaux*, on découvre de l'essence de Bois de rose, venue de la Guyane, en vue de la réexportation sur la Métropole.

En 1929, cette essence représente une valeur de 3.648.388 fr. contre 1.362.737 francs l'année précédente. Le transit de la marchandise à Fort-de-France s'explique, dit-on, par la nécessité d'un *contrôle* local des propriétaires, avant l'expédition définitive vers les ports de France.

L'huile de soja diminue beaucoup d'importance à l'importation, depuis que les droits de douane sur ce produit sont majorés. De 778.733 kilos reçus en 1928 pour une valeur de 4.135.581 francs, elle passe en 1929 à 132.567 kilos pour une valeur de 658.618 francs. Elle est supplantée par l'huile d'arachides plus conforme d'ailleurs au goût de la majeure partie de la population et en provenance des huileries marseillaises et bordelaises.

*
**

Pour les *graisses végétales alimentaires*, il y a augmentation de quantité et de valeur : 275.682 kilos et 1.749.281 francs en 1928, contre 384.448 kilos et 2.219.195 francs en 1929.

*
**

L'importation des *Bois* subit un fléchissement à la fin de l'année 1929, dû vraisemblablement à la suspension des constructions en cours à Saint-Pierre et au Morne-Rouge lors de la reprise d'activité de la Montagne Pelée. On enregistre cependant une certaine compensation de consommation dans l'édification de hangars et autres abris que l'Administration fait entreprendre sur certains points afin d'y loger des sinistrés.

Les essais d'importation de bois provenant des forêts guyanaïses ne donnent pas les résultats qu'on en attend. Tous ces bois, en effet, ont le regrettable inconvénient de *gauchir*, et le gauchissement s'aggrave encore de fendillements. A défaut de la construction pour laquelle ils n'ont pas la faveur du public, ils servent au coffrage des mortiers dans les travaux en ciment et béton armés.

On cherche en ce moment à mettre en valeur pour la fabrication des futailles vides, le bois d'Angélique. Si ces essais réussissent c'est une somme de 4 à 5 millions qui n'irait plus à l'étranger en paiement des futailles et merrains de chêne, les seuls, jusqu'ici, employés au logement des rhums de la Colonie.

*
**

Au chapitre *Fruits, tiges, filaments à ouvrir*, figure un lot

de 56 tonnes (valeur 2.140.053 francs) de coton en laine livré à la consommation locale en 1929. Ce coton à demi détérioré et importé accidentellement, provient d'un navire incendié en mer. Il est vendu sur place par les assureurs.

*
**

On note aux *Produits et Déchets divers* une importation française de 1.165.680 francs, et une importation étrangère de 149.184 francs. A observer que les choux reçus en 1929 des Etats-Unis représentent une valeur de 25.030 francs et les conserves de légumes, 35.989 francs.

*
**

Quant aux *Boissons* reçues dans la Colonie, elles sont toutes de provenance nationale, sauf 165.040 francs de porter (bière brune) venus d'Angleterre, et 6.018 francs de Whisky et autres eaux-de-vie fines apportées de l'Etranger à titre exceptionnel, dans les conditions fixées par le décret du 9 juillet 1927.

*
**

Au chapitre *Marbre, Pierres, Terres et Combustibles Minéraux*, on enregistre pour le ciment une importation totale en 1928 de 13.117.043 kilos, dont 9.513.690 kilos arrivés de Belgique et 54.000 kilos du Canada. L'industrie nationale fournit le reste, soit 3.542.083 kilos.

En 1929, la France se maintient pour cet article au chiffre de 3.451.713 kilos, la Belgique descend à 3.003.300 kilos et le Canada s'élève à 270.000 kilos. Le fléchissement observé dans l'ensemble peut être attribué à l'arrêt de certaines constructions en ciment armé entreprises dans la zone volcanique et plus spécialement à Saint-Pierre.

La Houille est introduite en quantité moindre depuis 1927; en effet, elle donne respectivement pour les années 1927, 1928 et 1929, les chiffres de 142.339 tonnes, 132.694 tonnes et 127.895 tonnes. Le motif de cette restriction se trouve dans le fait que le nombre des bateaux de la Compagnie Générale Transatlantique renouvelant leur approvisionnement de combustible à Fort-de-France va en diminuant et que, d'autre part, le mazout commence à entrer dans la consommation des nouveaux navires de cette puissante compagnie.

Le développement rapide et inattendu des transports en commun dans la Colonie est cause de l'accroissement qui se

relève à l'article essence de pétrole, soit 1.701.768 litres en 1928, contre 2.450.295 litres en 1929.

Il est à remarquer que les habitudes du pays sont bouleversées par les facilités de voyage en autobus et le bon marché relatif des places, résultat d'une concurrence effrénée entre les propriétaires de ces véhicules.



Au chapitre *Métaux*, il y a lieu de souligner que les feuilles de tôle galvanisée pour toiture passent de 1.014.725 kilos en 1928 à 2.353.715 kilos en 1929. L'augmentation doit être attribuée à l'utilisation intensive de ce mode de couverture pour les abris construits en faveur des sinistrés. Sur une valeur totale de 5.775.186 francs, la France figure pour 5 millions 753.891 francs.



Aux *Produits Chimiques*, se trouve une importation de 9.285 tonnes, valeur 11.093.590 francs en 1928, contre 13.566 tonnes, en 1929, pour une valeur de 14.225.847 francs. A signaler qu'une partie des approvisionnements de l'année 1930 figure à la statistique de 1929. La fumure des cannes s'accroît probablement pour augmenter le rendement de la matière première et profiter le plus possible des cours plus élevés des rhums (contingentés et surtaxés). Sur le poids indiqué ci-dessus pour 1929, la part de l'Etranger est de 8.695 tonnes; soit le Chili 4.165 tonnes, la Belgique 3.056 tonnes, la Hollande 1.007 tonnes, l'Allemagne 380 tonnes.



Le chapitre *Compositions diverses* marque une augmentation pour la parfumerie et les savons autres que de parfumerie. L'étranger continue à nous envoyer des biscuits « soda » (31.213 francs), de l'Emulsion Scott et du Fruit Salt (13.218 francs).



Les *Verres et Cristaux* font ressortir pour la gobeletterie de Belgique un chiffre de 101.061 francs en 1928, contre 161.041 francs en 1929. Ils donnent lieu de constater également pour les becs électriques d'origine Etats-Unis une valeur de

1.646 francs en 1928, contre 20.562 francs en 1929. Mais ces chiffres sont minimes par comparaison avec ceux de la Métropole. En 1929, on a importé de France pour 1.350.099 francs de cette marchandise.

**

Pour ce qui a trait aux *Fils*, la France vient avec une valeur de 1.712.275 francs, suivie de loin par l'Angleterre, dont le chiffre est seulement de 20.919 francs. Le fil de coton anglais Clark, câblé, en 6 bouts, est très recherché de nos pêcheurs côtiers à cause de sa grande résistance et de sa forte tension. Pour la fabrication des filets de pêche, le fil français à la marque D. M. C. commence à gagner du terrain.

**

Les *Tissus* de toutes sortes consommés sur place viennent en presque totalité de France. La Métropole nous expédie, en effet, en 1929, 29.047.409 francs de tissus sur une valeur globale de 29.390.270 francs.

La préférence va aux tissus légers et frais, à cause de notre climat.

Les sacs en jute servant à emballer du sucre exporté sont représentés par une valeur de 2.634.115 francs en 1928 contre 3.247.726 francs en 1929.

**

Les *Peaux et Pelleteries ouvrées* indiquent une progression constante de valeur depuis 1927 (725.000 francs). Cette valeur a passé successivement à 3.415.430 francs en 1928 et à 4.890.017 francs en 1929. Il faut en accuser, en partie, le prix de la chaussure qui n'a cessé de monter depuis quelque temps.

D'autre part, le public montre de plus en plus de goût pour l'article importé qu'il préfère à la confection locale moins élégante dans la présentation.

**

Si au chapitre *Métaux*, on relève un léger fléchissement à l'orfèvrerie, la bijouterie et l'horlogerie, on ne peut en dire autant pour les machines et mécaniques dont la valeur totale passe de 10.309.696 francs en 1928, à 12.375.600 francs, l'année suivante. De même il y a augmentation pour les articles

suivants : machines pour l'agriculture, appareils électriques, pièces détachées d'autos, appareils complets non dénommés.

L'Etranger figure au tableau pour une somme de 1.185.079 francs, dont 1.046.802 aux Etats-Unis, lesquels nous expédient en 1929, 154.426 francs de machines à coudre, 92.325 fr. de machines à écrire, 408.428 francs de machines pour l'agriculture et 50.911 francs de dynamos.

Les ouvrages divers en métaux sont en 1929 en augmentation de 4.423.101 francs par rapport au chiffre de 1928. Leur valeur totale qui est de 13.582.856 francs en 1929, laisse une marge de 1.482.528 francs pour l'Etranger, d'où l'on continue à importer notamment des houes et des fourches (Angleterre).

*
**

Les *Meubles en bois courbé dits de Vienne* sont toujours très demandés par la clientèle locale. On en reçoit en 1929 de l'Autriche (31.932 francs), de la Tchécoslovaquie (170.163 fr.), de l'Allemagne (7.735 francs).

*
**

Aux *Ouvrages en bois*, il y a un abaissement en 1928 de 3.426.972 francs. La France gagne à ce moment-là 668.284 fr. En 1929, le trafic français se relève de 2.313.425 francs à 4.941.763 francs, et l'Etranger passe de 4.041.205 francs à 4.389.370 francs. Ce résultat en faveur de la Métropole provient de ce qu'on importe de plus en plus ici les futailles françaises Arnaud de Marseille, fabriquées avec des merrains russes d'excellente qualité.

Les bois travaillés (planches rabotées et bouvetées) du Canada ou des Etats-Unis, sont en augmentation de 644.791 francs en 1929, par rapport à 1928.

*
**

En ce qui concerne les *Instruments de Musique*, la part de l'Etranger en 1929 ressort à 121.612 francs, sur un total de 709.209 francs. Les disques et phonos étrangers envahissent de plus en plus le marché de la Martinique. On constate sur place une réclame très active, avec salles d'audition pour certains d'entre eux, notamment pour la marque « Columbia ». Ce qui donne à la population un goût chaque jour plus accentué pour la musique étrangère.

Les accordéons allemands sont toujours en honneur dans nos campagnes.

Au chapitre *Ouvrages en Matières diverses*, nous observons aux automobiles étrangères, une importation de :

65 véhicules en 1927 sur 169 reçus.
268 véhicules en 1928 sur 392 reçus.
293 véhicules en 1929 sur 440 reçus.
404 véhicules en 1930 sur 479 reçus.

L'opinion suivante s'appuie sur l'expérience et s'accrédite de plus en plus à propos des automobiles : « Les voitures américaines se recommandent à la Martinique par leur puissante cylindrée qui leur permet de franchir en prise directe la plupart des côtes où la machine française est obligée de changer de vitesse. On ne totalise pas, en effet, dans la Colonie, 20 kilomètres de route en palier. »

La valeur totale des automobiles importées et leurs pièces détachées s'élève globalement en 1929 à 5.243.108 francs (1).

Nous pouvons encore mentionner à l'importation étrangère, des chaussures en caoutchouc d'origine canadienne (418.482 francs); des pneumatiques et chambres à air, d'origine américaine principalement (580.917 francs); des allumettes chimiques (569.573 francs) d'origine belge. L'Algérie nous expédie également des allumettes pour une valeur de 55.008 francs.

On consomme à peine dans l'île le tiers des pneus et chambres à air importés. Ceux de ces articles qui sont réexportés en 1929 vers les Colonies anglaises d'alentour et le Centre Amérique, représentent un chiffre total de 2.563.888 francs.

(1) La Colonie compte environ 2.700 autos en circulation (mars 1931), ce qui fait à peu près 1 automobile pour 100 personnes.

PRINCIPALES IMPORTATIONS

	ÉTATS-UNIS	PAYS-BAS	BELGIQUE	CANADA	VÉNÉZUELE
Autos (nombre)					
1927	59			3	
1928	164			22	
1929	158			7	
1930	222			17	
Bois de construction (tonnes)					
1927	4.141			978	
1928	7.390			778	
1929	7.325			767	
1930	6.023			169	
Merrains (tonnes)					
1927	»				
1928	1.390				
1929	2.172				
1930	1.830				
Ciment (tonnes)					
1927			5.660	»	
1928			9.514	»	
1929			3.003	270	
1930		18	8.867	515	
Camions (nombre)					
1927	3			»	
1928	72			»	
1929	115			8	
1930	91			73	
Engrais organiques (tonnes)					
1927		130	66		1.278
1928		161	595		777
1929		480	30		1.655
1930		404	271		2.020
Eaux minérales (tonnes)					
1927	737				
1928	951				
1929	1.425				
1930	1.922				

ÉTRANGÈRES PAR PAYS D'ORIGINE

COLONIES ANGLAISES	GRANDE BRETAGNE	CHILI	ITALIE	FRANCE ET COLONIES	ARGENTINE	IMPORTATIONS TOTALES DE TOUS PAYS
			» 10 5 1	97 110 83 61		159 306 253 301
402 21 5 »				63 292 254 104		5.600 8.665 8.368 6.296
				» 202 3 66		294 1.842 2.175 1.896
				711 3.542 3.454 5.014		6.587 13.177 6.727 14.414
				7 13 64 14		10 86 187 178
			<i>Pérou</i>		<i>autre pays</i>	
	16 871 » »	» » » 30	» » 660 831	299 96 » 231	» » » 990	1.789 2.500 2.825 4.777
566 751 1.021 1.209				» » » 4		1.303 1.702 2.456 3.135

PRINCIPALES IMPORTATIONS

	ÉTATS-UNIS	PAYS-BAS	BELGIQUE	CANADA ¹	VÉNÉZUELA ²
Maïs (tonnes)					
1927	13				171
1928	9				6
1929	16				»
1930	5				»
Tissus coton (valeur en milliers de francs)					
1927	12				»
1928	19				1
1929	11				1
1930	13				»
Viande salée de porc (tonnes)					
1927	248			»	
1928	403			3	
1929	351			27	
1930	583			4	
Farine Froment (tonnes)					
1927	6.367			1.157	
1928	6.026			1.712	
1929	6.810			1.784	
1930	7.983			466	
Morues salées (tonnes)					
1927	34			»	
1928	4			»	
1929	74			224	
1930	»			197	
Engrais chimiques (tonnes)					
1927	505	3.777	1.703	364	»
1928	11	1.657	1.078	»	»
1929	»	1.008	3.056	»	»
1930	1.363	2.568	4.283	»	31

ÉTRANGÈRES PAR PAYS D'ORIGINE

COLONIES ANGLAISES	GRANDE BRETAGNE	CHILI	<i>Autres pays</i>	FRANCE ET COLONIES	ARGENTINE	IMPORTATIONS TOTALES DE TOUS PAYS
45 14 6 >			> > 143 500	107 326 154 273	> 241 261 >	378 723 581 778
		<i>Italie</i>				
67 161 80 143	45 35 52 14	25 > > >	70 79 81 >	16.402 17.498 18.420 19.642		16.911 17.793 18.645 20.148
> 1 > >	> 13 > >			> > 2 17		249 422 380 605
				9 376 330 205	> > 9 >	7.533 8.114 8.943 8.654
87 > 9 141				2.711 2.591 2.293 2.361		2.832 2.595 2.600 2.699
		1.286 2.026 4.166 1.229		1.676 3.260 4.871 1.740		9.364 9.285 13.567 11.352

(D). — MOUVEMENT DE LA NAVIGATION

IMPORTATIONS

Mouvement du Commerce et de la Navigation
Année 1869 (1)

INDICATION DES PAVILLONS ET LIEUX DE PROVENANCE	NOMBRE DE BATI- MENTS	TONNAGE	ORIGINE DES MARCHAN- DISES	VALEURS DES CHARGE- MENTS
Navir. et caboteurs français venant : venant :				
De France.....	138	50.993	Entrepôt ... Consommat..	5.217.399 11.765.342
Des colonies franç.	141	23.010	Entrepôt ...	26.789
Des Etats-Unis....	»	»	Consommat..	1.574.586
D'aut. pays étrang.	148	40.379		4.798 1.585.981
Totaux	427	114.382		20.174.895
Navires et cabo- teurs étrangers venant :				
De France.....	»	»		»
Des Etats-Unis....	81	14.285		3.490.409
D'aut. pays étrang.	376	40.453		4.725.762
Totaux	457	54.738		8.216.171
Totaux généraux.	884	169.120		28.391.066

L'administration des Douanes relève que le mouvement de la navigation en 1929 est assuré par 655 navires jaugeant 1.047.901 tonneaux, tandis que l'année précédente, les documents statistiques mentionnent seulement 569 navires, mais d'une jauge de 1.095.892 tonneaux (2).

Il peut paraître paradoxal que le tonnage des bâtiments diminue, en 1929, alors que leur nombre augmente de 86 unités. Rien d'étonnant parce que l'activité des caboteurs transportant des bois de campêche étranger à Saint-Pierre, pour les besoins de l'*Usine des produits tinctoriaux*, est très grande.

On observe, en effet, pour ce port, 85 entrées en 1929 d'une jauge de 2.942 tonneaux et 2.371 tonnes de marchandises. Ajoutez à cela l'importance du trafic avec la Guadeloupe, du fait de l'approvisionnement de la colonie-sœur par petits caboteurs, après l'ouragan du 12 septembre 1928.

Le nombre des navires long-courriers subit un fléchisse-

(1) Annuaire de la Martinique (1870). (Publication faite à titre documentaire.)

(2) En 1763, on note 120 navires dans le mouvement commercial de la Martinique (Précis d'Histoire de la Martinique, par J. Rennard).

ment, puisqu'on en compte en 1929, 125 jaugeant 414.533 tonneaux, contre 139, d'une jauge de 453.301 tonneaux en 1928 (1).

La diminution se constate surtout dans les transactions avec les pays du Pacifique Nord (Côtes Occidentales des Etats-Unis et du Canada), ainsi qu'avec le Chili et l'Equateur.

La Compagnie Générale Transatlantique exploite une ligne de steamers trafiquant avec ces derniers pays et s'approvisionnant à Fort-de-France en charbon, en eau, en vivres frais. Ces opérations n'intéressent qu'indirectement notre commerce normal. Cependant les bateaux de cette ligne débarquent quelquefois au chef-lieu des sapins de l'Orégon ou des nitrates du Chili.

*
**

En 1929, le tonnage des marchandises importées est de l'ordre de 67.085 tonnes contre 58.949 tonnes en 1928. Cette progression correspond à l'accroissement de la valeur totale des marchandises figurant à notre commerce avec la Métropole, soit 159.172.494 francs, contre 128.718.416 francs, ainsi qu'à l'augmentation des stocks d'engrais chimiques demandés en Europe et au Chili, 13.566 tonnes en 1929, contre 9.285 tonnes en 1928.

Une particularité s'observe dans le tonnage des marchandises importées par les caboteurs. Le chiffre qu'il accuse est de beaucoup supérieur à celui fourni par les longs-courriers. L'explication de cette différence est donnée par l'approvisionnement en houille de la C. G. T., approvisionnement qui s'opère aux Etats-Unis (Norfolk) et atteint en 1929 un total de 124.440 tonnes.

*
**

Dans le tableau de notre commerce *d'exportation*, on constate que les navires longs-courriers emportent 159.391 tonnes de denrées sur un chiffre global de 177.680 tonnes. A part les denrées, ces navires embarquent de la houille à titre de provisions de bord. (Destination Europe ou Pacifique Nord et Sud.)

*
**

Soixante pour cent (60 0/0) du tonnage total des marchandises embarquées ou débarquées, telle est la proportion enlevée

(1) Les provenances des Etats-Unis et du Canada (Côte Orientale) sont reprises au cabotage.

par le *pavillon français* (230.846 tonnes sur 406.014). Si l'on envisage la valeur des produits, la proportion représente 84 % (1).

Les relations de la Martinique avec l'Europe et vice-versa s'effectuent presque exclusivement par la marine nationale. Ce sont également les bâtiments français qui assurent la majeure partie de l'intercourse entre notre île, les Antilles, le Vénézuéla et la Colombie.

Le *pavillon anglais* occupe au tableau le deuxième rang avec, à l'entrée, 245 navires ou caboteurs, jaugeant 283.913 tonneaux et venant principalement de New-York et Montréal, ainsi que des petites îles anglaises circonvoisines. A noter en passant que ce sont des vapeurs de nationalité britannique qui transportent ici la plus grande partie de la houille américaine (70.000 tonnes sur 124.000). Ainsi se comprend le tonnage très sensible repris en 1929 à ce pavillon (en tout 100.081 tonnes pour une valeur totale de 45.476.317 francs).

IMPORTATIONS

Mouvement du Commerce et de la Navigation. — Année 1918.

PAVILLONS ET LIEUX DE PROVENANCE	NOMBRE D'UNITÉS	TONNAGE	ORIGINE DES MARCHAN- DISES	VALEURS DES CHARGEMENTS
Navir. et caboteurs français venant				
De France	26	83.448	Etrangère .. Française ..	2.318.304 6.227.160
Des colonies franç.	108	52.296	Etrangère .. Française ..	313.592 994.246
Des Etats-Unis....	2	3.176		213.220
D'aut. pays étrang.	87	43.423		6.729.210
Totaux	223	182.343		16.795.732
Navires et caboteurs étrangers venant :				
De France.....	10		Etrangère .. Française ..	» »
		2.785		
Des colonies franç.	12	1.457	Etrangère ..	117.953
Des Etats-Unis....	79	91.484	Française ..	4.215
D'aut. pays étrang.	397	50.196		26.266.503 11.586.556
Totaux	498	145.922		37.975.227
Totaux généraux.	721	328.265		54.770.959

(1) Indiquons pour mémoire que le nombre de passagers embarqués à bord des paquebots de la Compagnie Générale Transatlantique de Fort-de-France en Europe et vice-versa s'élève, en 1930, à 3.156, dont 1.746 à l'aller et 1.410 au retour. Parmi les 1.746 passagers constatés à l'aller, on compte un tiers environ de réquisitionnaires (presque tous fonctionnaires en congé accompagnés ou non de leurs familles).

Les *Etats-Unis* arrivent au troisième rang avec, à l'entrée, 32 navires jaugeant 36.092 tonneaux. Pour ce qui est du fret, il se fixe, en 1929, à 13.824 tonnes et à 14.984.772 francs (farine de froment, automobiles, merrains, futailles).

Puis c'est le *pavillon danois*, qui réunit 23 unités, de 34.093 tonneaux de jauge, 24.720 tonnes de marchandises d'une valeur de 13.472.994 francs. Ces navires partagent avec le pavillon anglais et le pavillon américain, le trafic Etats-Unis-Martinique.

*
**

Viennent ensuite par ordre d'importance :

Le *pavillon norvégien* : 21 unités, 43.773 tonneaux, 22.914 tonnes de marchandises, d'une valeur de 9.774.742 francs.

EXPORTATIONS

Mouvement du Commerce et de la Navigation

Année 1869 (1)

INDICATION DES PAVILLONS ET LIEUX DE DESTINATION	NOMBRE DE BATIMENTS	TONNAGE	ORIGINE DES MARCHAN- DISES	VALEUR DES MARCHAN- DISES
Navir. et caboteurs français allant : En France.....	146	53.474	Denr. du cru. Entrepôt et consomm. .	16.792.639 908.673
Dans les colonies françaises	122	18.265	Denr. du cru. Entrepôt et consomm. .	75.483 708.892
Aux Etats-Unis ...	2	239	Denr. du cru.	42.189
Dans d'autres pays étrangers	151	41.086	Denr. du cru. Entrepôt et consomm. .	14.290 349.107
Totaux	421	113.064		18.891.273
Navir. et caboteurs étrangers allant : En France.....	8	2.275	Denr. du cru. Entrepôt et consomm. .	1.217.971 5.706
Aux Etats-Unis ...	53	12.159	Denr. du cru. Entrepôt et consomm. .	3.255.137 79.000
Dans d'autres pays étrangers	400	41.508	Denr. du cru. Entrepôt et consomm. .	178.207 1.268.343
Totaux	461	55.942		6.004.364
Totaux généraux ..	882	169.006		24.895.637

(1) Annuaire de la Martinique (1870). (Publication faite à titre documentaire.)

Année 1918 (2)

INDICATION DES PAVILLONS ET DES PAYS	NOMBRE DE BÂTIMENTS	TONNAGE	ORIGINE DES MARCHAN- DISES	VALEUR DES MARCHAN- DISES
Navir. et caboteurs français allant:				
En France	31	92.121	Dendr. du cru. Marc. étrang. Marc. franç.	15.554.685 1.356.251 493.920
Dans les colonies françaises	112	59.639	Dendr. du cru. Marc. étrang. Marc. franç.	314.899 670.736 949.637
Aux Etats-Unis ...	»	»	»	»
Dans d'autres pays étrangers	85	32.523	Dendr. du cru. Marc. étrang. Marc. franç.	2.870 98.518 30.439
Provisions de bord.	»	»	Dendr. du cru. Marc. étrang. Marc. franç.	111.526 7.037.527 209.378
Totaux	228	184.283		26.830.386
Navir. et caboteurs étrangers allant:				
En France	22	8.647	Dendr. du cru. Marc. étrang. Marc. franç.	22.978.022 3.172 109.151
Dans les colonies françaises	24	2.853	Dendr. du cru. Marc. étrang. Marc. franç.	» 32.723 221.272
Aux Etats-Unis ...	8	4.885	Dendr. du cru. Marc. étrang. Marc. franç.	55.742 16.204 75.859
Dans d'autres pays étrangers	411	107.036	Dendr. du cru. Marc. étrang. Marc. franç.	28.151 112.097 128.189
Provisions de bord.	»	»	Dendr. du cru. Marc. étrang. Marc. franç.	13.514 174.670 21.019
Totaux	465	123.421		23.969.785
Totaux généraux..	693	307.704		50.800.171

Le pavillon suédois : 10 unités, 12.750 tonneaux, 3.257 tonnes de marchandises, d'une valeur de 4.499.445 francs.

**

Quant au pavillon allemand, il est représenté dans les statistiques de 1929 par 6 vapeurs, jaugeant 30.787 tonneaux; un d'entre eux vient d'Anvers avec un chargement d'engrais chimiques. Les 5 autres font du tourisme (visiteurs américains et canadiens).

(2) Extraits des documents de l'Administration des Douanes de la Martinique.

INTELLECTUALISME

DE L'EDUCATION RELIGIEUSE A LA LAICISATION

Bien longtemps avant la Révolution Française, l'enseignement était donné aux filles à Saint-Pierre par le couvent des *Ursulines* et le pensionnat des *Sœurs Dominicaines*. A Fort-de-France, les jeunes filles recevaient leur éducation à la Maison la *Providence* (1764). Il existait aussi au chef-lieu un *Collège* pour les garçons.

Dans les autres localités de l'île et aussi dans les deux villes précédentes, un certain nombre de *particuliers* tenaient des petites *écoles payantes* (1).

Le *Pensionnat de Saint-Joseph de Cluny* ne s'est organisé à la Martinique qu'en 1823, avec création pour les filles d'un établissement à Fort-de-France et d'un autre à Saint-Pierre.

L'enseignement primaire religieux des esclaves a commencé à partir de la publication de l'ordonnance du 5 juillet 1840.

On conçoit que les planteurs esclavagistes n'aient mis aucun enthousiasme à faire instruire leur « chose ».



Lorsque l'esclavage a été aboli (1848), les enfants des écoles primaires religieuses ont continué à fréquenter ces établissements. Leur nombre s'est rapidement accru. En 1852, tous les bourgs de la Colonie étaient pourvus d'écoles pour les garçons et l'éducation, très sommaire, y était comme avant l'esclavage confiée aux Frères de Ploërmel. Quant aux filles, elles rece-

(1) L'enseignement donné par les particuliers était *mutuel*, c'est-à-dire que les enfants s'instruisaient les uns les autres sous la direction et le contrôle de celui qui était chargé de leur formation.

vaient des sœurs de Saint-Joseph de Cluny, comme avant 1848, les notions élémentaires de lecture, d'écriture et de calcul, et les premiers rudiments d'enseignement ménager.

A signaler la fondation à cette époque (1852), à Saint-Pierre et à Fort-de-France, d'un *Séminaire-Collège* pour les garçons.

L'enseignement primaire n'était alors point gratuit, car les élèves étaient tenus de payer *un franc par trimestre* pour recevoir le petit bagage intellectuel qui leur était inculqué. On conviendra que le tarif n'était pas élevé, mais il fallait quand même payer.

Après la chute de l'Empire, le Conseil Général de la Martinique a voté la *gratuité* de l'enseignement primaire dans les écoles de la Colonie (1872). La gratuité n'a été réalisée dans la Métropole qu'en 1881 (1), juste au moment de la laïcisation de toutes nos écoles et de l'organisation dans l'île de deux établissements d'enseignement secondaire : le *Lycée* des garçons et le *Pensionnat* des jeunes filles. De même, la laïcisation s'est achevée ici avant de l'avoir été en France.

Ceux qui ont vécu l'époque d'agitation de 1880-1881 se rappellent, non sans émotion, les menées cléricales et réactionnaires, souvent très violentes, contre quoi les Républicains et les Démocrates de ce pays ont eu à batailler pour instaurer définitivement *l'éducation laïque* dans la Colonie (2).

*
**

En dehors des établissements d'enseignement primaire et secondaire, la Martinique possède aussi un Cours Normal d'Instituteurs et d'Institutrices, une école préparatoire de droit, une école d'hydrographie formant des maîtres au bornage et des capitaines au cabotage; une école d'éducation technique, à deux degrés (école d'Arts et Métiers et Professionnelle). On trouve également dans l'île des écoles spéciales de sages-femmes, d'infirmiers et d'infirmières; il est question d'y instituer incessamment une école préparatoire de médecine.

Il y a lieu enfin de mentionner l'existence de petites écoles privées, particulièrement à l'usage des enfants en bas-âge, ainsi que les écoles congréganistes du Séminaire-Collège et des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny.

(1) Le principe de la gratuité de l'enseignement secondaire *en 6^e classe* a été admis ici depuis 1930 par le Conseil général, en attendant la réalisation de l'école unique.

(2) Il serait injuste de ne pas rendre hommage aux services rendus à la Colonie par les Frères de Ploërmel et les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, car il est de notoriété que l'enseignement donné par les religieux d'avant 1881 a largement contribué à la formation intellectuelle et morale des générations antérieures à la laïcisation de nos écoles publiques.

Un personnel de 600 maîtres et maîtresses environ, donne l'éducation dans les écoles primaires publiques, fréquentées par près de 25.000 élèves, dont 13.000 filles et 12.000 garçons. En 1930, il a été délivré 602 diplômes de certificat d'études primaires.

Le Lycée des garçons est peuplé de 800 élèves et le Pensionnat des jeunes filles, d'un millier. Ces établissements fournissent annuellement une cinquantaine de bacheliers.

L'enseignement professionnel groupe environ 80 élèves et l'Ecole de droit (licence et offices ministériels), une centaine d'étudiants.

L'effort du pays, dans le domaine intellectuel, se complète par l'entretien d'un nombre respectable d'étudiants dans les facultés de la Métropole.

Sous le rapport de l'instruction, comme à bien d'autres points de vue, la Martinique peut soutenir la comparaison avec la plupart des départements de France (1).



La cérémonie solennelle organisée en avril 1930, au temple de la Loge « Droit et Justice », en faveur de notre très estimé maître, M. Cassien Sainte-Claire, ancien instituteur, à l'occasion de sa réception dans l'ordre de la Légion d'Honneur, est une des plus grandioses *manifestations laïques* qui se soient déjà produites dans ce pays depuis 1881. Nous ne pouvons résister au désir de reproduire dans « Galeries Martiniquaises », la série des éloquents discours qui ont été prononcés ce jour-là et qui, étalant les pages d'une vie exemplaire de travail fécond, de dignité et de noblesse, ont fixé en même temps, à la veille du cinquantenaire de l'école laïque et à peu de distance de l'Exposition Coloniale internationale, une importante étape du développement intellectuel de la Martinique. C'est aussi la meilleure occasion pour nous d'accomplir un dernier devoir envers notre bien-aimé et regretté père spirituel, de rendre un ultime hommage au valeureux citoyen qui vient de s'effacer pour toujours de la scène du monde.

La triste nouvelle du décès du père Cassien nous est, en effet, parvenue à Paris où nous avons appris avec une poignante

(1) Sur un Budget de Dépenses de 96.834.000 francs, la Colonie a dépensé en 1930 pour ses divers établissements scolaires: 16.159.632 francs (environ un sixième de son budget), soit 11.258.440 francs pour ses écoles primaires; 4.196.670 francs pour l'Enseignement secondaire (Lycée et Pensionnat colonial); 63.470 francs pour l'Enseignement supérieur (Ecole de Droit); 641.052 francs pour l'Enseignement technique, y compris l'Ecole d'Hydrographie.

Le nombre des écoles primaires a passé de 267 en 1900 à 578 en 1931.

émotion que le vénéré Maître — sans jamais se départir de sa sereine et douce philosophie — s'était éteint à Fort-de-France le 21 avril 1931 (1), emportant les regrets sincères et unanimes du pays qu'il a si hautement honoré.

Ses obsèques, purement civiles, avaient attiré un immense concours de population et si, au milieu de la douleur et de la consternation générales, elles se sont accomplies dans la simplicité, dans la modestie la plus conforme au tempérament et à la vie du cher défunt, du moins elles n'étaient pas exclusives de grandeur et de beauté !

*
**

Les discours qu'on va lire sont extraits de la plaquette éditée par la Section locale du Syndicat National des Instituteurs et Institutrices de la Martinique, en commémoration de la grande fête laïque du 30 avril 1930.

EN L'HONNEUR DU PERE CASSIEN SAINTE-CLAIRE
Chevalier de la Légion d'Honneur

Le jeudi 21 avril 1930, à 20 heures, M. Albert Fouret, Chef du Service de l'Instruction Publique, et M. Louis Achille, professeur agrégé au Lycée Schœlcher, chevalier de la Légion d'Honneur, ont présidé le banquet offert à M. Cassien Sainte-Claire, Instituteur en retraite, qui venait d'être nommé Chevalier de la Légion d'Honneur.

Ce fut l'occasion — pour les nombreux instituteurs que le « Père Cassien » a formés au cours normal, pour les excellents collègues et les amis sincères du vénéré maître — de féliciter celui qui a passé 44 années de sa vie « dans les fonctions les plus hautes de l'enseignement primaire, dans celles qui exigent les qualités morales les plus puissantes, les aptitudes intellectuelles les plus solides, les efforts de culture générale les plus vigoureux et les plus constants; 44 années de direction spirituelle; 44 années consacrées exclusivement et avec un succès croissant à la formation intellectuelle et morale du personnel enseignant de la Colonie ».

En effet :

M. Cassien Sainte-Claire, né à Saint-Pierre (Martinique) le 10 décembre 1861, est entré dans l'enseignement public le 9 octobre 1882, à l'âge de 21 ans. C'était au début de la laïci-

(1) Chose étrange, c'est le 21 avril 1930, juste un an auparavant, qu'avait eu lieu, à la loge Droit et Justice, la cérémonie de la remise officielle de la Légion d'honneur au Père Cassien.

sation des écoles, au temps des menées ouvertes contre tous ceux qui avaient été substitués à l'élément congréganiste. Prédestiné au métier de combattre le fanatisme, l'ignorance, les misères morales, *il abandonne la scie de l'ébéniste*, conquiert rapidement tous ses titres universitaires : brevet supérieur et certificat d'aptitude pédagogique; entre dans la lutte à côté des premiers Européens arrivés dans le pays, prend sa part des quolibets et des brimades. Et les assaillants, devenus plus calmes, plus encore aux premiers résultats obtenus — certificats d'études primaires, bourses des lycées, des Arts et Métiers — qu'à la douceur et à la haute portée morale de l'enseignement donné, laissent poursuivre en toute quiétude une œuvre bien inaugurée.

Durant 37 ans, il a été successivement directeur des écoles des Anses-d'Arlet, de Case-Pilote, du Vauclin et de Fort-de-France. En ce dernier poste, où il a séjourné 6 ans, il a signalé son passage par la formation de nombreux élèves pour le Cours Normal et les Arts et Métiers.

Appelé à occuper provisoirement, d'août 1902 à février 1903, le poste d'Inspecteur primaire, à la mort du titulaire dans l'éruption du Mont-Pelé, il réorganise le service troublé, calme le désarroi amené par la catastrophe, apaise les esprits affolés, ramène au travail en gagnant les cœurs et, tranquille, abandonne la fonction pour aller vers d'autres devoirs, d'autres sacrifices, au Cours Normal dont le professeur de lettres avait été aussi emporté par la tourmente de 1902.

De 1903 à 1926, c'est-à-dire 23 ans, il est resté professeur d'école normale où l'avaient conduit son savoir et son talent. Pendant ces années d'enseignement littéraire et pédagogique, il a obtenu des résultats brillants : une centaine de brevets supérieurs, soit une moyenne de 4 par promotion annuelle; encore la mobilisation a-t-elle empêché un grand nombre de boursiers de continuer leurs études.

Pour confirmer sa valeur professionnelle et consolider sa situation, un arrêté en date du 21 janvier 1903 le nommait professeur délégué au Cours Normal et un décret du 19 août 1910 faisait de lui un Maître-Adjoint au Cours Normal.

Concurremment avec le service du Cours Normal du Lycée, il fut chargé, d'octobre 1910 à juillet 1916, du même enseignement littéraire et pédagogique aux classes du Brevet Supérieur du Pensionnat Colonial de jeunes filles.

Membre fondateur de l'Amicale des Instituteurs, il a été plusieurs fois président de cette Association. Il a également présidé l'Amicale des professeurs et répétiteurs du Lycée Schœlcher.

Il a été membre réélu du Conseil de discipline du Lycée Schœlcher.

De 1902 à 1926, il est membre du Conseil de l'Enseignement Primaire, soit comme délégué élu par les Instituteurs, soit comme représentant, désigné par l'Administration. Dans ces diverses assemblées, il a apporté à ses collègues et à l'Administration le concours éclairé de ses qualités d'esprit et de cœur.

Il est titulaire de la rosette d'officier de l'Instruction publique depuis le 4 septembre 1920.

Tels sont les services généraux ou extraordinaires que le Gouvernement vient de récompenser en nommant M. Cassien Sainte-Claire chevalier de la Légion d'Honneur par décret du 4 mars 1930.

M. F.

DISCOURS DE M. LOUIS ACHILLE

Professeur Agrégé de langues vivantes, Chevalier de la Légion d'Honneur.

Mon cher Père Cassien,

Je suis profondément heureux et très fier d'avoir été choisi par vous pour vous remettre cette croix de la Légion d'Honneur que le consentement de tous reconnaît avoir rarement été mieux placée dans ce pays que sur votre poitrine. Les plus notables dignitaires de l'ordre auraient été flattés de ce rôle de parrain; votre exquise modestie a voulu faire de cette cérémonie une fête familiale de l'enseignement martiniquais et vous avez élu à cet honneur un collègue et un compatriote.

Si je me reconnais à ce choix un autre titre, peut-être deviné par votre perspicacité, il est dans la profonde admiration, dans la vénération que je professe pour l'homme, pour le sage que vous êtes.

Je ne retracerai pas pour cet auditoire, qui la connaît et s'en est inspiré, votre vie tout entière consacrée à l'apostolat de l'éducation populaire. Vos premières années d'enseignement étaient déjà pleines de promesses si brillamment tenues par la suite, et un fin psychologue, Lafcadio Hearn, dans ce Morne-Rouge où vous débutiez presque en même temps que mes sœurs aînées, avait su apprécier d'emblée, chez le jeune instituteur dont il aimait faire le compagnon de ses promenades, les éminentes qualités du jugement et du cœur n'attendant pour s'épanouir que le stimulant fécond de l'étude.

Et votre vie n'a été qu'une incessante étude. Le mince bagage

acquis à l'étude du temps, et qui semblait suffire il y a cinquante ans dans notre société naissant à peine à la vie intellectuelle, vous l'avez sans repos accru, ordonné, enrichi, embellie; vos loisirs étaient consacrés à vos élèves, et c'est pour leur servir une moelle plus substantifique que vous vieilliez, lisant et méditant. Ce que devint ainsi votre enseignement, des générations de normaliens peuvent l'attester.

Il savait allier à l'information sûre, au sens critique averti, à la droiture d'une étique saine, la note personnelle d'un esprit consciencieux qui n'exprime les idées puisées au trésor commun qu'après les avoir judicieusement repensées, et cette chaleur de persuasion qui fait germer dans les cerveaux les semences qu'on leur confie.

La pédagogie n'était point pour vous un art aux formules rigides, aux procédés mécaniques, c'était une création constante où l'intelligence fixait le but à atteindre, le cœur suggérant les moyens toujours neufs, toujours opérants parce qu'adaptés aux circonstances dont ils émanaient.

Mais tant vaut l'œuvre, tant vaut l'homme, et vous n'auriez pas été le maître vénéré de tous vos élèves, quels que fussent par ailleurs vos mérites, s'ils n'avaient su apprécier en vous les plus belles qualités humaines, un caractère exemplaire.

Votre modestie, qui n'est pas le moindre de vos attraits, m'excusera de dire devant vous en cette circonstance solennelle ce que nous pensons tous, ce que d'innombrables manifestations de sympathie vous ont exprimé d'une manière si touchante que vous vivez depuis un mois dans l'enchantement des plus douces émotions. Ne craignez point que j'énumère vos qualités, ce serait vous soumettre à trop longue épreuve. Je les résumerai en quelques mots : sincérité parfaite, probité intellectuelle, conscience professionnelle, élévation et pureté morale; enfin la vertu suprême : la bonté.

Vous avez su vous porter à *ces hautes régions de la pensée où les mesquines contingences qui troublent le commun laissent seréine la raison du sage*. De ces sommets, le paysage tourmenté du monde s'harmonise en grands traits plus simples qui ne se cachent point les uns les autres; l'œil satisfait en suit les ramifications et s'arrête aux seuls points qu'il cherche. Vous avez ainsi su ordonner votre existence selon les lois que votre conscience vous dictait. Discerner son devoir, a-t-on dit, est plus difficile que de l'accomplir; il y faut, outre le ferme propos, une intelligence déliée. Vous vous êtes entraîné à le vite reconnaître et à n'en jamais dévier.

Je ne sais point ce que j'admire le plus, de la fermeté inébranlable de vos principes ou de la douceur qui les enveloppe. *On confond souvent énergie et violence; la force qui ne se*

domine point entraîne à l'excès toujours fâcheux; c'est qu'elle ne sait pas être forte contre elle-même. Vous avez toute votre vie montré que la mansuétude peut s'allier à la saine vigueur, que la persuasion est le plus efficace moyen de convaincre et qu'une volonté patiente triomphe de l'injustice mieux que les imprécations et les gestes de colère.

Qui vous connaît, à vous entendre, se plaît à retrouver toutes ces qualités, car votre langage c'est vous-même. Les mots ne se pressent point, badins, précieux ou tumultueux sur vos lèvres; ils tombent lentement comme distillés sous l'influence de la pensée ou du sentiment qui vous animent; ils montent comme une essence pure et subtile où se condense votre âme; ils vous expriment tout entier, car vos paroles sont un don sans réticence de vous-même. C'est pourquoi nous éprouvons tant de charme à vous entendre. Telle phrase évoque une longue expérience de la vie acquise à force de réflexion; telle autre émeut parce qu'elle dévoile soudain l'exquise sensibilité d'un cœur resté simple et chaud malgré les épreuves de l'existence. Et l'on se figure qu'ainsi parlaient jadis les sages.

Ils sont nombreux, par bonheur, ceux qui vous ont longuement écouté, assimilant peu à peu le suc de votre enseignement. Leur pléiade, animée par votre foi, dispense à son tour le savoir à de nouvelles générations. Entre leurs mains zélées repose l'avenir de notre démocratie, et c'est parce que vous revendiquiez la responsabilité de ce prolongement de vous-même que vous vous êtes donné si entièrement à votre belle œuvre d'éducateur.

Peut-être le public ne lui accorde-t-il pas, dans la vie courante, toute la considération qu'elle mérite, mais lorsqu'un événement comme celui que nous fêtons aujourd'hui se présente, le maître qui s'est beaucoup dévoué est heureux et surpris de voir *quel attachement durable gardent pour lui ses fils spirituels* et combien la cité entière lui rend de justes hommages.

Cette joie, Père Cassien, je dirais cette fierté si vous n'étiez au-dessus de l'orgueil, vous la goûtez maintenant au suprême degré. C'est la plus douce récompense d'une *vie de devoir et d'honneur*, que vient enfin consacrer cette croix dont l'éclat rejaillit sur l'enseignement martiniquais tout entier.

REPONSE DE M. CASSIEN SAINTE-CLAIRE

*Maître-Adjoint du Cours Normal en retraite,
Chevalier de la Légion d'Honneur.*

Mon cher Achille,

Laissez-moi vous remercier de l'empressement que vous avez mis à accepter le rôle principal, dans ma réception au grade de Chevalier de la Légion d'Honneur au titre de l'Enseignement primaire.

Je vous remercie surtout de la bonne grâce que vous y avez apportée. La nouvelle de ma promotion était à peine livrée au public que je vous vis, dans la rue Ernest-Renan, accompagné de Philémon Césaire. Vous vous étiez arrêté au préalable un instant à m'attendre au lieu où je demeure. Vous accouriez vers moi alors, le visage radieux, les mains tendues, pour me féliciter. J'avais déjà désigné le légionnaire qui devait procéder à ma réception, car du premier coup votre nom s'était levé en souriant dans ma pensée et sur mes lèvres. Mon choix avait été déterminé par des raisons d'ordre professionnel, notamment celle-ci, qu'ayant été promu pour services accomplis dans l'enseignement, il était trop juste que je fusse décoré par un membre de l'enseignement. Dans l'ignorance où vous étiez de ce raisonnement, vous sembliez vous offrir gratuitement pour être mon parrain légitime dans la Légion d'Honneur, comme si vous aviez eu l'intuition du désir figé en moi, et du plaisir que vous me feriez en vous tenant dans la disposition de le satisfaire.

Vous venez de réaliser mon vœu dans l'appareil le moins usité selon la banalité des cas, le plus flatteur et alléchant dont on osât rêver lorsque plus rien n'est à espérer dans une carrière remplie et forclosée, si je n'avais recueilli dans cette carrière d'alertes suffrages, tant distingués que précieux, tant élégants qu'aimables, qui devaient se réunir un jour autour de moi dans cette brillante solennité.

Définitivement, c'est le premier Conseil qui avait raison. Nulle chose en ce monde n'est sérieuse en soi : elle ne le devient que par les circonstances qui l'environnent et par la dose de conviction qu'on y ajoute. Si ce hochet de la Légion d'Honneur ne peut pas toujours faire des héros, il peut exalter la conscience, la porter à la plus haute dignité morale qui soit compatible avec les misères de la condition humaine. Il n'est jamais, d'ailleurs, sans produire avec soi quelque chose de noble et

de bienfaisant, ne serait-ce que par cette heure délicieuse où je me sens consumer tout entier sous l'effluve d'ardente sympathie qui vibre à travers la salle.

Quelle fête pour mes yeux et mon imagination ! A côté de vous, mon cher parrain, notre Proviseur et Chef de Service, envers qui, au mois d'octobre 1915, j'ai contracté une dette imprescriptible pour l'approbation bienveillante dont il m'a soutenu et encouragé dans mes travaux au Cours Normal, dette qu'il a réglée lui-même auprès du Pouvoir Supérieur, par la dernière proposition qu'il a rédigée en ma faveur.

A côté de moi, d'abord, c'est un homme d'initiative intelligente, que j'appelle mon ami tout court, car l'épithète la plus heureuse languirait auprès de son nom qui signifie persévérance dans les actions professionnelles et solidaires, ou mieux, dévouement intégral.

Ensuite, toujours près de moi, confondus avec les miens que l'aveugle destinée a semés au bord de toutes les fosses, j'aperçois nos regrettés morts, mes chers compagnons d'efforts, et ceux de la première heure du départ vers l'inconnu, et ceux de la dernière. Tous graves, impassibles, la bouche imperceptiblement entr'ouverte, comme s'ils pouvaient mêler leurs voix éteintes à ce généreux concert d'âmes que je contemple devant moi.

Enfin, je vois le groupe intéressant des vivants qui m'assistent de près ou de loin, d'où s'est détachée une élite de grâce et de tendresse féminines qui ne sait pas faire à demi ce qu'elle veut faire et qui ne se plaît qu'aux choses délicates et exquises. Elle est venue se joindre à mes nombreux amis accourus de toutes parts, dans l'intention de célébrer *un triomphe primaire*, de se réjouir avec moi de la distinction que vous venez de me conférer sous l'autorisation de la Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur.

Dans cette enceinte d'un temple sacré et respecté, au milieu de cette manifestation marquée au coin d'une remarquable convergence de sentiments agréables, communicatifs, je suis heureux, mon cher parrain, de recevoir de vos mains cet insigne national de l'honneur qui sera considéré comme *une partie de l'honneur dû au corps primaire de la Colonie pour ses vingt-huit premières années d'enseignement laïque victorieusement traversées*. Je le reçois donc, cet insigne dont vous me revêtez, avec la satisfaction et la gratitude convenables envers le Gouvernement de la République Française qui compte dans son sein un des fils les plus éminents de la Martinique, envers vous-même qui m'avez vu à la peine au

lycée, à côté de vous ou sous vos ordres, envers tous ceux qui m'ont estimé, qui m'ont recherché, qui m'entourent à cette heure et qui professent à mon égard, d'une façon si touchante, le culte de l'Amitié et du Souvenir.

DISCOURS DE M. PAUL SYMPHOR

*Directeur d'Ecole, Secrétaire du Syndicat National
des Instituteurs et des Institutrices.*

Monsieur le Chef de Service,
Mesdames,
Messieurs,
Cher et vénéré Maître,

Le Comité de notre Section Syndicale m'a fait le grand, mais périlleux honneur de me confier la mission, combien délicate, d'apporter en son nom, à notre vénéré maître, l'hommage affectueux et reconnaissant du personnel enseignant primaire de la Colonie.

Permettez-moi tout d'abord de vous adresser nos remerciements les plus vifs et l'expression bien sincère de notre gratitude pour la spontanéité de vos adhésions et cet empressement joyeux avec lequel vous vous êtes groupés autour de nous pour exprimer à notre grand ami ce sentiment de satisfaction profonde qui a fait vibrer les fibres les plus secrètes de notre être à la nouvelle de sa nomination dans l'ordre de la Légion d'Honneur.

Pour la première fois, messieurs, le ruban rouge fleurit la boutonnière d'un instituteur de notre pays; pour la première fois, il récompense, dans notre Colonie, les services rendus par un modeste fonctionnaire dans l'exercice de sa profession. C'est là, évidemment, un fait qui devait avoir une profonde répercussion au sein de notre société, qui n'a pas manqué de s'imposer à l'esprit de ceux de nos compatriotes qui suivent de près l'évolution de notre île ouverte à l'enseignement laïque il y a exactement un demi-siècle; c'est là un événement qui a fait monter du fond de nos cœurs un concert de louanges unanimes et enthousiastes à l'adresse de l'homme qui, issu du peuple, de ces nouvelles couches sociales dont parlait Gambetta, fils admirable de ses œuvres, a su, par la seule efficacité de son enseignement, par le seul rayonnement de ses vertus, retenir l'attention des Pouvoirs publics et mériter cette croix d'honneur qui jamais n'a brillé sur poitrine plus pure, plus

honnête, plus qualifiée pour lui offrir une place digne d'elle et où elle a atteint dans toute sa clarté le noble but pour lequel elle a été instituée.

C'est pourquoi la manifestation de ce soir revêt à nos yeux une *signification très haute* qui dépasse le cadre forcément restreint d'une fête corporative. Car, à cette heure, ce ne sont pas seulement les applaudissements d'un groupement de collègues qui montent vers vous, cher maître, ce n'est pas seulement la reconnaissance émue de vos élèves qui s'exprime par ma voix; ce n'est pas seulement le témoignage de leur ardente sympathie que vous apportent en ce moment ceux de vos amis qui ont pu répondre à notre appel; c'est tout cela ensemble et c'est plus que cela, car *c'est l'âme même du personnel enseignant primaire qui palpite autour de vous; c'est le pays tout entier, unanime et fier qui, par cette délégation de son élite, salue et acclame dans cette apothéose le plus modeste, mais aussi le plus grand, le plus digne, le plus noble, le meilleur de ses enfants.*

Ce qui vous a valu cette haute distinction de la part du Gouvernement de la République, c'est, si nous nous en tenons à la citation par laquelle vous avez été porté à l'ordre du jour de la nation, la longue carrière que vous avez fournie dans l'enseignement aux Colonies.

Certes, ce texte, bien que froid dans son laconisme, eût suffi à lui seul à justifier l'immense joie de vos amis. D'abord, il motive la récompense bien gagnée d'une *vie dignement remplie*. Ensuite, il consacre en votre personne le mérite obscur, mais certain, de tous ceux qui, sans autre satisfaction que celle du devoir consciencieusement accompli, dans un service qui, dit-on, « est la pierre angulaire de la République », qui est essentiellement fécond par lui-même puisqu'il est *éveilleur de consciences et d'âmes*, passent la plus longue et par conséquent la meilleure partie de leur existence à préparer pour le pays, pour la Patrie, pour l'humanité tout entière, des hommes de foi ardente, épris d'un *haut idéal de justice, de vérité et de fraternité*.

Mais nous nous empressons de déclarer que cette croix qui, désormais, *vous désigne au respect et à la reconnaissance de vos concitoyens*, ce n'est pas à ce titre que nous l'avons réclamée. Nous n'avons d'ailleurs pas attendu cette proclamation officielle pour vous exprimer, au terme de votre carrière, nos sentiments de gratitude en même temps que notre déférente admiration. Et, ici même, il y a quelques mois, un de vos anciens élèves vous disait que vos amis vous offraient un « ruban » qui vous serait particulièrement cher, *celui que dans leur cœur ils ont tissé à votre intention et dont la chaîne*

est faite de nos affections et la trame de notre reconnaissance.

Pour ceux qui « ont vécu votre vie », qui ont entretenu avec vous un commerce constant et intime grâce auquel ils ont pu apprécier les ressources de votre esprit et les délicatesses de votre cœur, pour nous qui avons été élevés à votre école, qui avons été nourris de vos principes généreux et justes, nous dont vous avez meublé le cerveau et mieux encore façonné l'âme; pour tous ceux enfin qui savent que votre vie est une longue et incessante leçon de travail, de probité et d'honneur, ce qui constitue votre véritable titre de gloire, c'est précisément ce que n'a pu exprimer le texte officiel : ce mélange de vertus solides que nous nous plaisons tous à trouver en vous; ce noble amour de la profession qui vous a permis de l'exercer comme un véritable sacerdoce; cette bienveillance toujours en éveil qui fait des élèves vos enfants et cette philosophie sereine qui en fait des disciples; cette haute et claire conscience qui n'a jamais varié; cette bonté souriante qui jaillit sans effort, spontanément, naturellement de votre âme, pour tout dire, *cet ensemble inexprimable de qualités qui vous sont particulières* et qui font que pour tous, pour vos chefs comme pour vos élèves, vous êtes avant et par-dessus tout : « le Père Cassien ».

Et c'est parce que vous êtes le Père Cassien qu'il était tout naturel qu'autour de votre nom respecté se formât cette sorte d'*union sacrée des partis politiques pour vous désigner à l'attention du Gouvernement de la République pour cette suprême distinction qui est le couronnement de votre long apostolat.*

Je m'en voudrais, Mesdames et Messieurs, d'abuser de votre bienveillance. Aussi me garderai-je d'oublier que le mandat qui m'est confié m'assigne des limites que je ne dois point franchir, car il faut éviter de s'aventurer dans les plates-bandes du voisin.

Mais au moment où j'ai le grand honneur de vous remettre, au nom de tous ceux qui vous aiment et vous vénèrent, ce modeste souvenir, gage de leur immense affection et de leur indéfectible attachement, permettez-moi, cher Maître, d'évoquer devant vous ce soir un souvenir personnel, un souvenir d'élève, que j'ai gardé tout frais dans ma mémoire et qui est sans doute l'une des causes les plus puissantes de la fervente admiration que je vous ai vouée.

Je me rappelle, avec une émotion qui s'accroît avec l'âge et l'expérience, cette classe de littérature au cours de laquelle vous eûtes à commenter devant nous cette émouvante conclusion qu'Augustin Thierry a donnée à la préface de ses « Dix ans d'études historiques ».

Avec quelle élévation d'esprit, quelle richesse d'expression,

quelle conviction ardente, quelle sincérité d'accents vous vous livrâtes ce jour-là à l'analyse de cette *poignante profession de foi* qui offre aux jeunes générations un si bel exemple de conscience professionnelle et de dévouement désintéressé à une noble cause!

Était-ce parce que vous vous sentiez en communion parfaite de pensées et de sentiments avec ce glorieux mutilé de la science?

Était-ce parce que, comme lui, vous aviez trouvé dans « l'étude sérieuse et calme un refuge, une espérance, une carrière »?

Était-ce parce que vous confirmiez par votre témoignage personnel, par l'exemple vivant que vous offriez « qu'avec elle on se fait à soi-même, à sa destinée, on use noblement sa vie »?

Vous ne l'avez pas dit ce jour-là; mais lorsque, la voix tremblante d'émotion, mouillée de larmes difficilement contenues, vous vous êtes écrié : « Voilà ce que j'ai fait et ce que je ferais encore si j'avais à recommencer ma vie », nous avons senti, et cela nous a profondément remués, que *la plus noble page de votre vie était là, ouverte devant nous!*

Vous avez montré que *la route est belle aux âmes bien trempées*, à ceux qui ne « manquent pas de foi »: que si, selon le mot de Jaurès, *elle est bordée de tombeaux, elle conduit néanmoins par les sentiers escarpés, malaisés du progrès, vers les cimes élevées de la Justice et de la Vérité.*

Vous avez semé le bon grain; il germera, car de vos élèves vous avez tenu à faire « les apôtres du culte nouveau qui a pour autel la *liberté*, pour dogmes les *droits et les devoirs du citoyen* et pour révélations d'en haut la *conscience et la raison humaines* ».

Gloire à vous, cher et vénéré Maître!

DISCOURS DE M. APPOCAL

Ancien élève du cours normal, chirurgien-dentiste de la Faculté de Paris.

Mon cher Maître,
Mesdames, Messieurs,
Mes chers Camarades,

A travers la satisfaction qui rayonne en ce lieu de tous les visages, je suis porté à me demander qui, de nous ou du Père Cassien, est le plus heureux, à cette heure où nous fra-

ternisons sur son nom dans le souvenir et la reconnaissance.

Certes, en ce moment, l'âme de notre vénéré Maître doit être délicieusement remuée dans la vision de tout un passé de luttes et d'efforts, avec ses alternatives d'inquiétudes et d'espoirs, qui se résume dans cette récompense suprême de la Légion d'Honneur qu'il vient de recevoir. C'est à juste titre qu'il pourrait s'enorgueillir aujourd'hui; mais il a su garder une attitude effacée dans toutes les circonstances de sa vie; il n'est pas homme à s'en départir jamais, pour se prévaloir de quelque avantage que ce soit qui ne dépende pas exclusivement de lui seul. Aussi, est-il certainement moins ému dans sa réception de chevalier de la Légion d'honneur qui honore tout le corps enseignant primaire en sa personne, que par la manifestation redoublée dont il est l'objet de notre part.

Car il a aimé sa profession d'enseignement, et nous-mêmes surtout, qui en étions la cause et la fin. Il s'y est attaché par prédilection, en dépit des conseils, d'exemples couronnés de succès qui agissaient sur lui comme autant de sollicitations vers d'autres carrières. Il eût été excusable d'être infidèle à l'enseignement à une époque qui a duré longtemps, hélas! où de l'aveu de tous, le métier nourrissait mal son homme. Mais il avait été séduit par la beauté de l'œuvre à construire. Pour nous faire sentir les difficultés que nous allions rencontrer dans la tâche d'instituteur, et la nécessité de nous y préparer sérieusement, il nous citait quelquefois cette parole d'un protestant célèbre : « « Dur métier qui tue son homme en dix ans », ou bien cette autre d'un inspecteur primaire à Saint-Pierre, école du Centre, qui, à la fin d'une conférence pédagogique, ayant à répondre aux doléances matérielles des instituteurs, s'exprimait ainsi : « Ce n'est pas moi qui tiens le cordon de la bourse... Vous ne savez pas pourquoi je n'ai pas voulu rester instituteur, c'est que la tâche m'a paru trop difficile. » Quelques-uns d'entre-nous ont donné à ces paroles une interprétation conforme à leur esprit, à leurs tendances, à leur tempérament; ceux-là sont devenus les transfuges de l'enseignement. Le libéralisme natif de notre bon maître ne pouvait blâmer chez nous des impatiences, des aspirations naturelles provoquées à notre âge par le besoin de s'adapter à des conditions sociales plus avantageuses, et il continua de nous entourer, les uns et les autres, de la même amitié, d'une égale sollicitude, nous prodiguant à chaque rencontre ses meilleures exhortations : content de nos succès, affligé de nos échecs.

Sans doute il avait rêvé un enseignement normal, pratique, d'où l'on sortirait avec une vue nette de la réalité de cette vie, une idée exacte de ses illusions et de ses désen-

chantements, de ses espoirs et de ses déceptions, de ses joies légitimes trop rares et de ses souffrances inévitables, trop fréquentes. C'était pour lui le véritable idéal dont il voulait soulever le voile aux yeux des futurs éducateurs du peuple. Mais il lui fallait compter avec les exigences des examens des vastes programmes à parcourir dans l'espace de trois ans. Néanmoins, ses efforts n'ont pas été inutiles et vains. Il a bien mérité de l'enseignement primaire laïque pour la compréhension qu'il en a eue, pour la constance et la ponctualité avec lesquelles il l'a servi. Telle est la signification précise de la distinction dont il a été revêtu, et la source du pur bonheur qu'il doit éprouver au milieu de nous.

Mais nous ! nous avons autant sujet de partager avec lui la joie de cette distinction. Au sortir du cours normal, nous sentions qu'il ne nous suffisait pas d'en emporter le titre qui certifiait l'authenticité de notre mince bagage de connaissances, pour être quittes de tous les devoirs que nous y avons contractés. Des trois parties qui s'y étaient trouvées en permanence dans l'unique intérêt de cette œuvre de l'éducation populaire, le pays, lui, qui en était l'émanation démocratique et le dévoué fonctionnaire et nous, ses élèves, c'était nous le centre, le point de convergence de toute la confiance, de toutes les espérances des deux autres. Il y a répondu d'une façon correcte et satisfaisante, et il a créé ainsi en sa faveur une sorte de dette imprescriptible qui nous dépasse, et que notre déférence, notre respect ou notre amitié ne pouvaient éteindre, à la fois pour notre part et celle du pays. Nous supportions cette dette d'un cœur joyeux, comprenant qu'elle était à échéance indéterminée puisque la créance était réversible au profit des générations futures. La première des trois parties intéressées était-elle dans la même situation à son égard?...

Il y a un peu plus de deux ans, nous organisons une première manifestation en l'honneur de notre maître qui venait de quitter sa chaire du cours normal. Nous nous réunissions dans cette même salle hospitalière, pour lui exprimer notre reconnaissance, lui offrir nos hommages, proclamer ses titres aux remerciements du pays, et aux nôtres avant tout. Nous cherchions une forme concrète, un signe, une expression, un symbole enfin pour synthétiser tous ces remerciements. Nous formulâmes alors un vœu que, grâce à des initiatives touchantes et bienveillantes, l'Administration du pays avait déjà reçu et favorablement accueilli, et que le pays lui-même était disposé à sanctionner d'avance.

Le voici maintenant sur la poitrine du Père Cassien, sous l'espèce de la croix de Chevalier de la Légion d'Honneur, ce

signe qui est bien la distinction accordée aux bons citoyens, aux dignes fonctionnaires, que le Gouvernement signale à la considération publique dans ses ordres du jour périodiques. N'est-ce pas l'un de nos plus chers désirs, maintes fois et de toutes façons énoncé, qui vient d'être porté au comble de la réalisation?...

Après cela, qu'importe que j'aie bien ou mal résolu la question que je me suis posée au début? Jouissez, très vénéré maître, de la satisfaction ineffable, qui forme la plus agréable récompense à tous ceux dont la profession est de former d'autres hommes à la vie sociale, et qui ont accompli leur mission avec foi et persévérance. Le titre de Père Cassien que vous devez à l'affection de vos élèves, montre assez bien quelle sorte d'impression votre enseignement a produite sur leur esprit et leur cœur. *C'est un bonheur de survivre à soi-même après avoir travaillé de manière à se retrouver un peu dans les pensées et les actions de ses continuateurs dans la même œuvre. Ce bonheur-là, il vous sera donné de l'éprouver en continuant à nous suivre dans l'école et dans le tourbillon du monde.*

Jouissez, dans une longue et paisible retraite, de l'honneur et du respect qui vous entourent, dans lesquels l'opinion et le Gouvernement vous ont confirmé si à propos. *Vous n'étiez pas né pour l'âpre recherche des satisfactions matérielles. Vous les avez sacrifiées, en quelque sorte, à la poursuite d'un objet désintéressé s'il en fut, le bien intellectuel de vos jeunes concitoyens, le service de votre pays.*

Qu'honneur et bonheur soient désormais votre apanage jusqu'à vos derniers jours!

DISCOURS DE M. TERTULIEN ROBINEL

Ancien élève du Cours Normal, Directeur d'Ecole.

Cher Maître,

Il y a vingt-huit mois de cela, nous étions joyeusement réunis comme ce soir, dans la même vaste salle de la loge, afin de rendre un sincère hommage à votre belle carrière, et de vous souhaiter une retraite longue et heureuse.

Dans un magnifique concert de sentiments : vieille amitié pour les uns, agréable sympathie pour d'autres, admiration et reconnaissance de la part de vos anciens élèves de l'Ecole Normale, nous regrettions, tous, la lenteur que mettait le

Gouvernement de la République Française à décerner la Légion d'Honneur à votre réel mérite.

Et, je ne crois point me tromper en disant que beaucoup d'entre nous avaient perdu l'espoir de voir cette distinction fleurir votre boutonnière que, à nos yeux, *l'effort, la conscience professionnelle, la droiture, les plus pures qualités avaient, depuis longtemps, ornée de si délicate façon.*

Aussi, la joie fut grande chez vos amis, vos collègues, tous les instituteurs et institutrices que vous avez formés de votre mieux, lorsqu'ils apprirent que l'Etat s'était enfin décidé à vous comprendre dans la nouvelle promotion de la Légion d'Honneur.

Cette joie a éclaté dans toutes les communes de notre île; nous savons combien et comment sont nombreuses et très bien inspirées les félicitations qui vous ont été adressées. *Cette joie chante, s'étale, s'épanouit dans la présente soirée où la croix de la Légion d'Honneur vient de vous être remise avec tant d'élégance dans la forme, tant d'élévation de pensée et de sentiment.*

Pour nous, Père Cassien, *la haute distinction dont vous êtes l'objet, n'ajoute rien à votre honorabilité.* Quoi qu'il en soit, nous sommes heureux de la voir briller sur votre poitrine, parce qu'elle vous était due; et parce qu'aussi, nous considérons, qu'en vous, l'un des plus dignes instituteurs martiniquais, le Gouvernement a tenu à reconnaître *la grandeur de la tâche accomplie, ici, dans l'œuvre de l'éducation primaire, et à la récompenser.*

Votre bien grande modestie ne vous faisait connaître que de ceux qui avaient la bonne fortune de vivre à vos côtés. A regarder désormais le ruban écarlate au revers de votre veston, plus d'un demandera : « Qui est ce Monsieur? » Et nous serons fiers de répondre : « Mais c'est le père Cassien, le doyen de l'Enseignement primaire. — Jeune, il débuta par un métier manuel; puis il se remit à l'étude avec une ardeur peu commune; successivement il devint instituteur d'élite, directeur de l'importante école de Fort-de-Francé, Inspecteur primaire par intérim, professeur d'école normale. — *C'est un bel exemple de la puissance de l'Effort. C'est un enseignement pour la jeunesse ouvrière et intellectuelle.* »

Dans votre retraite bien gagnée, prudemment agrémentée de la Légion d'Honneur, nous souhaitons, père Cassien, que, pendant de très longues années encore, vous serviez de modèle et de symbole vivant. C'est à la réalisation de ce profond désir que je convie toute cette charmante assemblée à boire gaiement à votre santé, à votre bonheur.

ROBINEL TERTULLIEN,
Directeur de l'Ecole publique du Carbet.

DISCOURS DE M. L. BARNABE CONSEIL.

Instituteur détaché au Lycée Schœlcher.

Mon cher Cassien,

Nous venons d'assister à un tel débordement d'éloquence, qu'il apparaît comme téméraire de ma part, comme périlleux, de me lever pour vous adresser quelques mots.

Que puis-je dire, qui n'ait été déjà amplement exprimé?

Toutefois, ce sont surtout vos anciens élèves qui ont parlé; aucune voix ne s'est encore fait entendre parmi vos vieux amis. Sans doute, Achille a exactement et superbement analysé vos mérites; mais chez lui, l'ami se doublait du légionnaire, puisque c'est lui qui vous a officiellement remis la croix.

Je veux donc être spécialement et exclusivement l'interprète de vos amis de toujours, en vous disant ici, publiquement, combien ils sont heureux du geste du gouvernement de la République. Nous en sommes d'autant plus heureux, *que ce geste nous a plutôt surpris : car il n'est pas d'usage qu'on aille chercher le mérite dans les profondeurs de l'enseignement primaire.* Que voulez-vous? il faut se rendre à l'évidence, aux faits; l'une des caractéristiques de notre Démocratie triomphante, c'est qu'elle ne prodigue guère plus ses faveurs qu'*aux puissants du jour*, qu'à ceux que la fortune, sous quelque forme qu'on puisse l'imaginer ou qu'elle se présente, a éclairés de son sourire et enrichis de ses privilèges. Comme vous vous êtes contenté de n'être qu'un homme de devoir, d'accomplir en toute conscience, en toute probité, une tâche immense et qui s'est révélée féconde, vous ne paraissiez pas destiné à dévier vers vos robustes et utiles vertus d'homme, de citoyen et d'éducateur, l'attention des dispensateurs de récompenses nationales.

Vous savez bien, mon cher Cassien, que nous avons déploré longtemps cette si grave perversion de l'esprit démocratique et républicain, cette méconnaissance officielle de la valeur réelle, dès que cette valeur s'enveloppe de modestie. Nous estimons que le rare, l'édifiant exemple de votre ascension intellectuelle et l'œuvre de semeur infatigable accomplie par vous avec tant de succès pendant un quart de siècle à l'École Normale étaient des titres qui vous désignaient suffisamment pour la croix de la Légion d'Honneur. Mais cette croix si largement méritée ne venait pas, semblait ne pouvoir venir jamais.

Aussi, notre émotion a-t-elle été grande lorsque le bruit se répandit que ce que nous avons fini par *reléguer mélancoliquement dans le domaine des rêves trop naïvement ambitieux*, venait de se réaliser.

Et, en ce moment de triomphe, je ne puis m'empêcher de penser à nos chers amis disparus, dont vous venez d'évoquer la mémoire d'une façon si touchante : nous avons eu les mêmes rêves, les mêmes regrets; quelle n'eût pas été leur joie d'apprendre *le grand événement*, de vous fêter comme nous l'avons déjà fait, comme nous le faisons ce soir, comme nous le ferons encore!

Mon cher Cassien, que puis-je ajouter? Je ne sais pas trop : l'intensité même de notre joie s'oppose à toute opération d'analyse? Du reste, je ne pourrais rien dire que n'éprouve pour son propre compte chacun des nombreux amis qui vous entourent; tout effort d'introspection serait donc superflu, et je me contente, en m'asseyant, de résumer nos impressions et nos sentiments en vous disant tout uniment, comme on le fait dans les moments de forte émotion, et sans m'embarasser de phrases compliquées :

« Mon cher Cassien, nos plus sincères compliments! »

DISCOURS DE M. CESAIRE PHILEMON

*Ancien élève du Cours Normal, Contrôleur principal
des Douanes.*

Très cher et vénéré Maître,

Vos anciens élèves qui vous aiment tous, vous vénèrent et se souviendront toujours de vous; vos anciens et fidèles collègues auxquels vous unissent des liens très étroits de cordiale camaraderie et d'affectueuse solidarité; vos nombreux amis et admirateurs qui ne tarissent pas d'éloges à votre égard, tous ceux-là qui vous connaissent, vous comprennent et se font un agréable devoir d'entretenir un véritable culte pour votre personnalité, ne sauraient jamais trop vous féliciter d'avoir enfin obtenu la haute distinction honorifique que le Gouvernement de la République vient de vous attribuer en récompense de votre long passé de travail, de dévouement et d'honneur.

C'est à juste titre qu'ils font assaut d'éloquence, c'est avec raison que chacun, à l'envi, donne la mesure de sa bonne volonté pour vous apporter joyeusement le tribut d'hommage auquel vous avez droit.

En termes élégants, en paroles d'une haute élévation de pensée et de sentiment, les uns et les autres, — et parmi eux les voix les plus autorisées, — ont exalté en vous les précieuses qualités de l'homme privé, les nobles vertus du citoyen et du fonctionnaire, et surtout l'indiscutable talent de l'éducateur émérite.

Aussi, très cher et vénéré Maître, quelque désir que j'en éprouve, ne m'attarderai-je pas à vous tisser une nouvelle couronne de fleurs, beaucoup moins pour éviter des redites que pour ménager votre simplicité et votre grande modestie.

Je me bornerai donc à déclarer que, par delà votre remarquable personnalité, le Gouvernement, en vous attribuant l'insigne de la Légion d'Honneur, a voulu également récompenser tout le personnel local de l'Enseignement primaire, dont les brillantes phalanges font l'honneur de la Martinique entière.

Bien plus, en récompensant la Corporation des instituteurs et des institutrices martiniquais, le Gouvernement a entendu honorer l'œuvre même de l'éducation populaire, c'est-à-dire de l'éducation laïque.

C'est pourquoi mon esprit se reporte avec complaisance vers un demi-siècle en arrière, vers une des phases les plus héroïques et les plus décisives de l'histoire politique et sociale de la Martinique, vers l'époque où des républicains hardis, des démocrates résolus, des hommes imbus du plus pur esprit d'émancipation, luttèrent avec la dernière énergie pour l'instauration de l'école laïque dans ce pays et remportèrent de haute lutte une des plus éclatantes victoires de la jeune démocratie martiniquaise.

Honneur à ces grands aînés!

Honneur aux Instituteurs européens qui, en 1881, se firent détacher des cadres de la Métropole pour franchir l'Océan et assumer la tâche délicate de dispenser largement à nos enfants d'alors — hommes d'aujourd'hui — les bienfaits de l'instruction primaire, obligatoire, gratuite et laïque!

Honneur à tous les pèlerins de cette croisade! Gloire à tous les pionniers, à tous les animateurs d'une si belle cause!

Les amis de l'école laïque contemplant avec une légitime fierté les résultats acquis et n'auront de cesse que l'entreprise n'aboutisse, en définitive, aux solutions les plus heureuses et les plus complètes.

C'est que l'éducation laïque s'inspire avant tout des principes sacrés de la raison humaine.

L'éducation laïque, c'est l'école du progrès scientifique, social et moral; c'est le creuset où le cerveau se façonne de la manière la plus rationnelle, c'est la source où le cœur s'ali-

mente de fortes qualités et acquiert les vertus indispensables à l'homme dans la vie sociale.

L'éducation laïque faisant table rase de tout dogmatisme, écartant systématiquement toute préoccupation confessionnelle, entretient l'esprit de tolérance qui est un puissant facteur de paix sociale.

L'éducation laïque c'est l'école du bon sens et de la logique; c'est l'imprégnation de l'être humain des immortels principes de la Révolution Française, c'est l'enseignement des grandes idées qui s'apparentent aux droits imprescriptibles de l'Homme et du Citoyen; c'est l'initiation de l'individu aux règles de conduite que synthétisent la Justice et l'Amour; c'est une formation qui donne le sentiment très net et le goût de la liberté, de l'égalité, de la fraternité : c'est l'élévation en dignité, c'est la poussée vers le nouvel idéal qui, en 1880-81, a commencé à luire au-dessus de notre éclatant horizon.

Vive le Père Cassien!

Vive la Laïcité!

DISCOURS DE M. ASTRE MAURICE

Censeur du P. I. du Lycée Schœlcher.

Monsieur le Proviseur,
Mesdames,
Chers amis,
Cher grand ami,

Le milieu dans lequel je me trouve est trop sympathique pour que j'ose lui reprocher un manque de charité. Pourtant j'en ai l'envie.

Ce serait ma petite riposte à l'insistance qui, finalement, me décide à rompre un silence prudent.

Cette fois, et pour cette circonstance, tout est dit et excellemment dit. Aussi je serais un homme fort malheureux s'il fallait exiger de mon cerveau l'effort nécessaire pour parler après nos amis Achille, Symphor, Apocale, Robinel, Conseil, Philémon. Je « frapperai » mon cœur et c'est son cri que vous entendrez après les discours qui constituent un régal littéraire faisant suite au régal de ce soir.

Une promotion dans l'ordre de la Légion d'Honneur provoque d'ordinaire des *mouvements divers à la Martinique*. Les uns — ceux qui oublient que le moi est haïssable — ne savent pas cacher leur désappointement et s'écrient : « Pourquoi lui,

pourquoi pas moi? » Les autres — ceux qui se rappellent que la critique est aisée — feignent de s'apitoyer sur le sort des postulants malheureux afin d'exciter leur impatience.

Et il n'est pas exagéré d'affirmer que, jusqu'à ces derniers mois, le Gouvernement de la République faisait plusieurs mécontents en voulant faire un heureux.

Cher grand ami, il appartenait à un homme modeste et pacifique comme vous d'opérer *une révolution dans nos mœurs* et j'apporte ici un témoignage sincère en déclarant qu'un frisson de joie a secoué tous nos compatriotes quand la bonne nouvelle de votre décoration est parvenue ici.

La *Martinique Républicaine* apprécie, comme il convient, l'œuvre de tous ses instituteurs, mais sa vénération va aux *vieux maîtres en qui elle voit des vétérans des luttes de 1881 dont nous magnifierons le souvenir au cours des prochaines fêtes du cinquantenaire de la laïcisation des écoles.*

Elle va particulièrement à vous. Certes, je n'ose pas affirmer que vous ayez fait partie des premiers artisans de l'émancipation des consciences; mais il est certain que vous êtes arrivé assez tôt pour connaître l'*anathème lancé du haut de la chaire par les défenseurs de l'esclavage intellectuel.*

Aussi calme que courageux, *vous avez fait face à l'orage en opposant à vos contempteurs une vie digne comme exemple et un dévouement inlassable comme leçon.*

Vous avez, ainsi, contribué pour une large part à *faire aimer la laïque*, et en la faisant aimer, vous avez assuré sa *victoire sur l'obscurantisme.*

Aussi votre nomination au cours normal, après 20 ans d'enseignement, fut-elle accueillie avec joie dans l'île entière.

Meubler l'esprit des futurs éducateurs de la jeunesse est une tâche redoutable; mais dès la première heure vous avez compris ce que la démocratie martiniquaise attendait de vous et vous avez décidé que le *travail deviendrait la grande loi de votre existence.* Les années, en succédant aux années, ont fortifié votre conscience professionnelle et, comme récompense, votre valeur personnelle s'est affirmée de plus en plus.

Nos anciens élèves-maîtres considèrent, *comme un titre de gloire*, la bonne fortune qu'ils ont eue d'avoir le « Père Cassien » comme professeur et ils ne craignent pas, en plein vingtième siècle, de se prévaloir de ce *privilege.*

J'aurais pu en être jaloux, mais je trouve une consolation dans le fait d'avoir été, pendant vingt ans, votre collègue au Lycée Schœlcher.

Dans l'accomplissement des différentes fonctions qui me furent confiées — aspirant-répétiteur, surveillant général, censeur intérimaire — j'ai toujours agi de façon à être considéré

par vous comme un jeune ami respectueux et dévoué. Et si j'ai eu cette attitude, c'est que, pour ma modeste part, j'ai toujours voulu rendre hommage à la conscience qui était devant moi.

Aussi ai-je éprouvé un serrement de cœur quand sonna l'heure de votre retraite, c'est-à-dire de notre séparation.

La liberté était rendue à un homme qui conservait toute sa vigueur intellectuelle; d'autre part, ses qualités de cœur équivalaient à celles de l'esprit. L'inaction devait lui sembler insupportable et les occasions de se dévouer pour la collectivité étaient et sont encore nombreuses ici.

Dans un moment difficile, nous avons fait appel à lui pour diriger les destinées d'une importante société d'assurance mutuelle et il a entendu la voix de la solidarité humaine. Son éloge comme Président n'est plus à faire et le secrétaire de la « Famille Solidaire » est heureux de lui renouveler ce soir les remerciements de la mutualité martiniquaise.

Cher grand ami, j'ai parlé au début de la vénération dont vous étiez l'objet et j'ai voulu établir, par la suite, qu'elle est un hommage rendu à votre claire notion du devoir, à votre longue pratique de la vertu et à vos habitudes de dévouement à tous. Votre bienveillance ne tiendra compte que de l'intention, car elle était bonne.

En terminant, je salue, en votre personne, le *premier instituteur légionnaire* et j'ajoute que ce salut est d'autant plus affectueux et sincère qu'il s'adresse au *meilleur et au plus méritant*.

Honneur à vous!

DISCOURS DE M. JULES MONNEROT

Professeur de philosophie au Lycée Schœlcher.

M^e Monnerot, à son tour, remercie les organisateurs pour son invitation au banquet due, dit-il, à l'ingéniosité de l'ami Marie-Florence qui s'est avisé que l'ancien avocat-conseil du Syndicat des instituteurs avait sa place en cette soirée. Et M^e Monnerot plaisante le succès de son intervention devant le Contentieux où les membres du Conseil de l'enseignement dont le mandat était solide et vrai furent bel et bien invalidés... pour la forme; « et si l'insuccès est imputable à l'avocat, le fait que sa femme était au nombre des victimes, est-il une circonstance atténuante ou aggravante »?

Quoi qu'il en soit, il joint ses félicitations à celles qui viennent d'être si heureusement exprimées par les amis et les

anciens élèves de Cassien. C'est de décoration qu'il s'agit et le voilà surpris d'être, en pareille matière, d'accord avec le Pouvoir. Car *l'évaluation réelle des services décorés n'est pas sans l'amuser parfois*. Et Monnerot cite l'anecdote symbolique du Ministre socialiste du Commerce faisant légionnaire un employeur qui avait à son dossier, paraît-il, plus de cent contraventions aux lois protectrices du travail; mais c'était le couturier de sa femme. Puissance patronale? Faiblesse gouvernementale? Non, prévenance conjugale!

Les services qu'on fête ce soir, au sujet de leur inscription au tableau d'honneur de la nation, ne sont pas d'ordre privé ou particulier. La brève mention qui en a été faite à l'*Officiel* a été, il y a quelques instants, développée par Louis Achille dans un morceau de merveilleuse ciselure, où est rappelé en passant Lafcadio Hearn dont Achille n'est pas seulement l'évocat bien inspiré, mais aussi, à l'occasion, le traducteur délicat.

C'est avec raison qu'au sujet des services de Cassien, Achille remonte aux origines, en ce pays, de l'enseignement primaire laïc. « J'ai bien l'impression de fêter dans la promotion de Cassien, le *cinquantenaire de l'Ecole, à son tour affranchie*. »

C'est en 1880 que le Conseil Général déclare que, *au besoin, la Laïque sera installée ici avec les éléments intellectuels dont dispose le pays en attendant les instituteurs de la Métropole* où le recrutement est difficile. En Septembre de cette année-là, le Supérieur des Frères de Ploërmel notifie au Chef de la Colonie la *démission en masse des congréganistes* qui étaient le personnel enseignant. Un mois après, au chef-lieu, c'est une ruée de *démagogie cléricale* contre la maison d'un laïcisateur membre de la Représentation locale, laquelle, dans la session de Novembre, réitère qu'elle veut à bref délai le rattachement de l'Ecole Martiniquaise au Ministère de l'Instruction Publique et son *affranchissement des méthodes cléricales*. Et le 6 Décembre 1880, paraît l'arrêté qui institue le lycée dont les portes s'ouvraient quelques mois plus tard.

Vous avez eu raison, mes chers amis, de vanter les vertus de Cassien Sainte-Claire notre ami, ce bon collègue et ce bon ami qui était vers 1908 à la tête de notre amicale de professeurs du Lycée avec lequel fait corps l'Ecole Normale d'Instituteurs où Cassien était devenu maître, après avoir dirigé l'école de Fort-de-France, après avoir passé de l'état d'ouvrier à l'état d'Instituteur, *dans une perpétuelle curiosité de tout ce qui est humain, dans une perpétuelle activité d'esprit*. Mais ce qui est admirable en lui, certes, plus que la technique du bon maître d'école ou le tour de main professionnel, *ce fut l'âme*. Sans quoi, il n'eût pas fait jaillir de ces âmes dont il a eu

charge, tant de reconnaissance et d'amitié profonde et toutes les étincelles de l'esprit que nous avons vu briller au sujet de ce doyen de l'école démocratique et laïque. Là est le foyer et le flambeau.

D'où vient donc, sinon de cette source, cette « ardeur de persuasion » dont a parlé Achille? C'est du cœur que vient la puissance de rayonnement qu'il a signalée du fait de l'ainé que nous fêtons ce soir. *Ardeur de persuasion, grandeur de la charité, hauteur de l'inspiration, c'est tout un*, chez les meilleurs et qui sont tels parce que mus par une belle idée. Non, ce n'est pas en vain que Cassien a vécu et lutté dans les *temps héroïques de notre démocratie alors vigoureuse et neuve?* Avec quel entrain les militants de 1880 chantaient : « La Montagne est verte, Schœlchériste, la Montagne est verte. » L'espérance alors « brillait comme une étoile à l'Orient ». Cassien, lui, n'a pas oublié. Et s'il est représentatif, c'est *d'une époque d'ardeur, de persuasion*. La foi dans la liberté, la vérité, la justice n'avait jamais été si haut. Et de cette foi, toute la vie active de notre ami a été pénétrée.

C'est au concitoyen que va ma reconnaissance après les hommages au pédagogue. Vous avez été, mon cher collègue, *l'homme de la laïque, l'homme du peuple digne d'être l'éducateur de sa liberté*. Honneur à Cassien! Bonne retraite, mon vieil ami, et à votre santé!

DISCOURS DE M. ALBERT FOURET

Chef du Service de l'Instruction Publique.

Le Chef de Service se lève et exprime sa tristesse de ne pouvoir renouveler un sujet sur lequel les orateurs précédents ne lui ont rien laissé à dire. Il essaiera du moins de les résumer tous dans une courte formule : « La légion d'honneur accordée à M. Cassien n'est pas un ruban attaché à la boutonnière d'un veston; *c'est un signe de reconnaissance nationale fixé sur une conscience.* »

Puis le Chef essaie de revivre par la pensée les satisfactions qu'a dû éprouver M. Cassien au cours de sa longue carrière professorale. Il se le représente débutant au Morne-Rouge, comme jeune instituteur, et se réjouissant à la fin de l'année scolaire d'avoir su développer de souples intelligences et de les avoir préparées au grand art de la lecture, de l'écriture et du calcul mental. Il le voit plus tard maître réputé déjà et d'une probité professionnelle reconnue, diriger la plus grande école primaire de la Colonie, et sachant s'attirer, par

son tact et ses habiles conseils, l'estime de ses collaborateurs et, par la bienveillante fermeté de sa discipline, l'affection de ses élèves : Cassien apprend déjà là, *non plus seulement à développer des cerveaux, mais à former des caractères*, qu'il n'agit plus seulement sur des intelligences; il essaie de communiquer sa forte personnalité à des jeunes gens qui, après avoir pensé à l'école, vont être appelés bientôt à agir dans la vie. Quelle joie intime s'il a réussi dans son œuvre de conseiller, et parfois de réformateur! — Enfin le chef rappelle le temps où il a connu pour la première fois M. Cassien, alors professeur à l'École normale annexée au Lycée Schœlcher; l'ancien instituteur s'est transformé en apôtre, qui veut, par son exemple autant que par ses leçons, *former des hommes et cultiver des âmes*. M. Cassien peut avec fierté jeter un regard en arrière sur la longue étape parcourue : *le grain a germé, l'épi a mûri, la moisson a été plus d'une fois abondante et dorée*.

M. Cassien, s'il n'est plus dans le service actif, reste avec nous par la pensée et par le désir d'être utile, chaque fois que faire se pourra. Qu'il soit pour tous les jeunes un *modèle de conscience, de dignité, d'amour au travail et de dévouement à tous!*

REPOSE DE M. CASSIEN SAINTE-CLAIRE

*Maitre-Adjoint au Cours Normal, en retraite, Chevalier
de la Légion d'Honneur.*

Après le Président, ce fut le tour du Père Cassien. Il ne se tenait pas d'émotion, au milieu de la manifestation solennelle, quoique intime, qui lui était offerte. Il ne savait que faire pour élever sa voix au diapason du concert d'éloges qu'on venait de lui adresser, pour remercier, comme il l'eût voulu, tous ceux qui avaient organisé la fête, qui avaient tenu à lui donner par leur présence, plus d'éclat et de prestige, et qui l'avaient conduite enfin pour sa meilleure satisfaction, à un succès d'aussi bon aloi.

Il commença par des amis de toutes les conditions et de toutes les heures, comme aussi par ses collègues de début, qui lui avaient créé une réputation, tant soit peu surfaite, mais ayant eu cet avantage de l'exciter à déployer toujours plus d'efforts pour chercher à la mériter.

Ensuite, il expliqua comment tous ceux qui venaient de l'exalter à ce point, ou qui avaient vibré harmonieusement

et applaudi de leurs voix et de leurs mains, aux accents sincères dont la salle avait résonné, pouvaient sentir s'étendre, sur eux aussi, cet honneur national qui l'atteint et le revêt aujourd'hui. Ses anciens supérieurs hiérarchiques, principalement les deux qui restent les plus vivants dans son souvenir, qu'il a le bonheur de voir présider tour à tour aux deux actes que comportait la présente solennité; il les remercie de ne lui avoir jamais ménagé leur encourageante bienveillance, laquelle a eu une répercussion certaine dans ce que son enseignement a eu de plus digne de louanges. Il ne saurait oublier non plus les camarades de l'Enseignement secondaire du lycée qui lui ont servi de modèles et de guides dans une situation où le *besoin de travailler à son perfectionnement professionnel devient un devoir perpétuel, jusqu'au dernier jour*. Ses anciens collègues instituteurs et ses anciens élèves du lycée tiennent une place particulière dans son affection; les premiers pour la constante amitié et délicate déférence qu'ils ont montrées à son égard; les seconds, à cause des bonnes dispositions qu'ils ont apportées dans leurs études au Cours Normal, et des excellents souvenirs qu'ils en ont apportés.

A tous sans exception, sa conduite et son application doivent quelque bienfait. Il était par-dessus tout, comme venait de le dire son spirituel ami Monnerot, le *produit de son milieu*. Sa prime jeunesse s'était écoulée en *pleine évolution de la petite société martiniquaise qui, après une incubation de moins de quarante ans, renaissait à la vie avec des aspirations nouvelles que seule, l'instruction plus rationnelle des couches populaires pouvait aider dans leur réalisation*. Il s'était épris de l'enseignement primaire qui lui paraissait la *vocation la plus matériellement désintéressée, mais la plus urgente, qu'un jeune homme, parvenu à un niveau très élémentaire de connaissances put alors embrasser*. Il y était, il y restera, en dépit des sollicitations, des possibilités, dans le commencement de sa carrière, de trouver, à la faveur des concours, à exercer ailleurs son activité d'une façon plus aisée et fructueuse. Il en était suffisamment récompensé aujourd'hui qu'il pouvait répondre à toutes ces voix sympathiques et affectueuses qui l'environnaient : « Quel beau soir d'existence, vous m'avez préparé là! »

LETTRE DE M. ERNEST DE MONTAIGNE

Ingénieur des Arts et Métiers, Chevalier de la Légion d'honneur

« Fort-de-France, le 24 avril 1930.

« Mon cher Marie-Florence,

« Je pensais pouvoir m'affranchir pour ce soir et de mon régime et de l'obligation du pansement bi-quotidien.

« L'amélioration n'est pas suffisante pour que je m'expose à une rechute en interrompant mon traitement.

« Je suis profondément navré de me voir ainsi privé du réel plaisir que j'aurais eu à exprimer à notre ami Cassien des sentiments dont il connaît toute la sincérité.

« N'oublie pas de bien rappeler aux camarades que *nous ne glorifions jamais dans une mesure suffisante ce vétéran si simple et si modeste et que domine sans pouvoir l'écraser cette chose considérable que représente son œuvre sociale qui est digne des titans de la fable.*

« Retenons bien que, *pour les hommes de notre race, Cassien est un symbole que nous devons vénérer au triple point de vue de la conscience professionnelle, de la haute conception du devoir et de l'honneur tout court.*

« Avec vous tous de cœur.

« E. DE MONTAIGNE. »

VIII

ASSOCIATION

(Syndicalisme et Mutualité)

Nous n'examinerons ici, du reste bien succinctement, que deux aspects de l'*association*, de cette forme d'activité économique et sociale qui, avec le *salarial* et le *colonage*, devait, à partir de 1848, se substituer à l'esclavage: le *Syndicalisme* et la *Mutualité*.

1) *Syndicalisme*

L'esclave qui, avant la proclamation de la liberté, était courbé sous le joug de la servitude, s'est, grâce à l'instruction, élevé petit à petit, à la notion de l'association pour la défense de ses intérêts corporatifs, matériels et moraux. La libération physique devant entraîner la libération totale, il était devenu nécessaire de s'organiser pour la complète émancipation de la race, pour la conquête d'un bien-être sans lequel le bonheur humain est purement illusoire.

L'esprit syndical, dont les premiers balbutiements s'estompent dans la période transitoire qui achève le régime impérial, ne prend cependant de la force et de la vigueur que longtemps après l'abolition de l'esclavage.

Disons pourtant à la louange du prolétariat ouvrier de ce pays, que peu de temps avant la fin du règne de Napoléon III, on a vu se créer à Fort-de-France une importante association corporative parmi les plus humbles des travailleurs manuels : c'est la *Corporation des Charbonniers et Charbonnières de la Compagnie Générale Transatlantique*. Elle ne portait pas le nom... prétendu révolutionnaire, de *Syndicat*. Mais si elle n'en n'avait pas le nom, elle en avait, croit-on, la structure.

Cette société s'est réorganisée en 1929. Elle est probablement la plus prospère, en même temps que la plus ancienne, la plus solide et la plus efficace des cellules du même genre qui ont vu le jour à la Martinique.

Propriétaire d'un bel immeuble situé aux Terres-Sainville, la corporation des Charbonniers et Charbonnières s'est placée sous le signe de la formule suivante: « L'Union, la Solidarité et la Fraternité, se conservent dans une Corporation comme dans une famille, alors que l'amitié commande. La division règne dès qu'on cherche à bafouer l'Égalité ».

Elle accorde d'ailleurs des avantages nombreux, notamment des secours pécuniaires à ceux de ses adhérents qui se trouvent momentanément dans l'infortune, ou que la vieillesse rend incapables de travailler, et son action morale s'est toujours exercée avec autant de sagesse que d'efficacité.

Son budget de l'année 1929, s'est chiffré par 144.000 francs environ et a été bouclé avec un boni de 80.000 francs Chiffres éloquents ! Bel exemple d'organisation ouvrière à méditer.



Jusqu'au jour où le droit syndical, qui est encore une simple tolérance gouvernementale en attendant qu'il soit consacré par un texte légal, a commencé à s'affirmer en France de façon tangible, on a assisté ici à la fondation, comme dans la Métropole, de groupements divers qui prenaient le nom d'*amicales*, d'*unions*, ou simplement, d'associations. Beaucoup de nos travailleurs se rendaient compte de l'utilité de ces formations.

Mais aujourd'hui, on ne compte plus les sociétés à forme syndicale. Les travailleurs de même profession se recherchent de plus en plus, encore trop timidement il est vrai, et se rangent sous la bannière syndicale.

Après la corporation des charbonniers et charbonnières (1868), on a enregistré celle des métallurgistes (1900), celle des ouvriers du bâtiment (1907), celle des employés de commerce (1925), et celle des boulangers (1926).

Ces quatre dernières associations syndicales, sont affiliées à la « Bourse du Travail », institution qui fonctionne régulièrement au chef-lieu depuis 1924, après une période de sommeil de quelques années. La Bourse du Travail est subventionnée par la Colonie depuis l'arrivée du Gouverneur RICHARD (1923). Elle a principalement pour objectif d'intervenir comme arbitre dans les conflits ouvriers. Ses interventions — en matière de revendications ouvrières — ont souvent été heureuses et on leur doit d'avoir permis d'éviter bien des événements graves.

Les conflits ouvriers n'ont d'ailleurs pas toujours eu ici une solution pacifique : les grèves des travailleurs des champs, enfantées généralement par l'égoïsme patronal, la rapacité et la cupidité de certains grands propriétaires sucriers, grèves parfois accompagnées d'incendies de champs de cannes ; le drame du François (1900), la tuerie de Bassignac (1922) et d'autres sanglants épisodes, sont des étapes et des illustrations tragiques de l'histoire des revendications ouvrières à la Martinique.

*
**

Mais on trouve d'autres syndicats professionnels dans la Colonie, notamment l'Union syndicale des ouvriers des Travaux publics, le Syndicat des typographes, celui des travailleurs des des champs...

Si malheureusement le nombre des travailleurs manuels syndiqués est actuellement peu élevé, on ne saurait en dire autant des ouvriers de la pensée.

A côté du syndicat des employés de commerce déjà cité, il y a celui des employés de mairie et toute la série des syndicats de fonctionnaires. Les agents des services publics groupent à peu près 600 syndiqués, soit 50 % environ, du personnel administratif de la colonie. Leurs organisations syndicales sont fondues en une Fédération des services publics à la Martinique.

*
**

A part les syndicats ouvriers (manuels et intellectuels), on a fondé ici le syndicat des médecins et celui des pharmaciens, le syndicat des petits planteurs (comprenant des planteurs et des distillateurs) et celui, plus doré, des manipulateurs de la canne à sucre, réunissant tous les fabricants de sucre et de rhum de la colonie.

Tel est le tableau, schématiquement tracé, des associations syndicales de la Martinique.

2) MUTUALITE

Comparée au syndicalisme, la mutualité marque un progrès plus considérable. A la Martinique, cette forme d'association a acquis plus facilement la faveur populaire, en raison sans doute des résultats plus immédiats — quoique modiques — qu'elle procure et aussi à cause de l'atmosphère plus fraternelle, plus cordiale et plus paisible où elle se développe.

La plus ancienne association d'assistance mutuelle de la colonie remonte à l'époque troublée de 1881. Elle avait été ouverte à Saint-Pierre sous le nom de « Fraternité des Ouvriers ». Elle a disparu dans la tourmente de 1902.

Aujourd'hui la très grande majorité des communes de l'île possèdent leur société de secours mutuels.

Presque toutes ces associations sont groupées en une Fédération dont le siège est au chef-lieu.

Mais la mutualité s'est épanouie également sous la forme de *tontines*, dont il existe une dizaine environ dans la colonie. A signaler aussi qu'au sein d'un grand nombre de sociétés de secours mutuels fonctionnent des tontines.

*
**

La relation ci-après de la dernière grande fête mutualiste organisée à la Martinique donne une idée de l'importance et de la vitalité des associations d'assistance mutuelle que compte notre petit pays.

LA GRANDE MANIFESTATION MUTUALISTE DU 14 JUILLET 1929

Le programme de la fête nationale du 14 juillet 1929 comportait, entre autres choses, l'exécution d'une imposante manifestation mutualiste au Monument aux morts du chef-lieu, immédiatement après la revue des troupes de la garnison.

Sous l'impulsion de son président, M. Saint-Yves Matillon, chevalier de la Légion d'honneur, très dévoué aux œuvres mutualistes, et de son secrétaire général, M. Charles Astar, chevalier de l'Ordre national de la Mutualité, animateur infatigable de la Mutualité martiniquaise, le bureau de la Fédération mutualiste de la Martinique avait décidé d'organiser cette manifestation qui devait avoir, par son ampleur, un éclat jusqu'alors inconnu.

Les 41 Associations mutualistes de la colonie avaient été invitées, par lettre en date du 15 juin 1929, à participer à la grande fête du 14 juillet. L'invitation spécifiait que: « Toutes les sociétés de l'île seront appelées à y prendre part. Chacune d'elles devra être représentée par une importante délégation et fera déposer une gerbe de fleurs sur le socle du Monument ».

*
**

La très grande majorité des sociétés s'empressèrent d'envoyer leur adhésion au secrétaire général de la Fédération et

marquèrent ainsi leur volonté de figurer au cortège mutualiste du 14 juillet, à la fois pour fêter l'anniversaire de la République, apporter un souvenir ému aux morts de la Grande Guerre, et affirmer, par une brillante démonstration publique, la grandeur et la force de la Mutualité martiniquaise.

En vue de l'organisation matérielle de la manifestation, le bureau fédéral tint une réunion à l'Hôtel de Ville de Fort-de-France, le lundi 8 juillet 1929.

Le président fit connaître qu'il était heureux de communiquer aux membres du bureau l'acceptation, par le Comité municipal des fêtes du 14 juillet, de l'offre de la Mutualité de participer à ces fêtes par un défilé devant le Monument aux morts. « Tous les mutualistes, dit-il, se réjouiront de cette décision dont les effets les plus certains auront été, en particulier, de resserrer davantage les liens fraternels qui unissent les membres de la grande famille mutualiste et de diffuser dans le public le goût et l'amour de la mutualité. »

*
**

Après échange de vues entre les membres du bureau, il fut définitivement décidé que :

1° La manifestation du 14 juillet consistera en un défilé à la « Savane », devant le Monument aux morts;

2° Chaque société des communes sera représentée par une délégation de 4 membres, au moins, munis de leurs insignes ou cocardes. Les sociétés de la ville seront représentées par tous leurs membres;

3° Toutes les sociétés viendront avec leur bannière et, à défaut de bannière, un drapeau tricolore;

4° Arrivée au pied du Monument, chaque délégation s'arrêtera un instant et détachera 3 de ses membres, à l'effet d'aller déposer une gerbe de fleurs sur le socle de ce Monument;

5° Toutes les délégations devront se rassembler le 14 juillet à 7 heures $\frac{1}{4}$, à l'Hôtel de Ville, pour se diriger ensuite, en cortège, musique en tête, vers la « Savane », par les rues Amiral-de-Gueydon, République et Victor-Hugo;

6° Après le défilé à la « Savane », elles reviendront à la mairie par les rues Liberté et Amiral-de-Gueydon;

7° Il n'y aura pas de tenue de rigueur;

8° Un compte rendu détaillé de la manifestation sera mis en brochure aux frais de la Fédération et offert gratuitement à toutes les sociétés participantes en souvenir de la fête.

*
**

La veille du 14 juillet, le temps était affreusement mauvais. La pluie tombait sans discontinuer. Les rues de la ville, comme

à Venise, étaient transformées en canaux. Une circonstance aussi fâcheuse avait rempli les mutualistes d'une vive inquiétude et ils se demandaient avec tristesse s'il serait possible de grouper suffisamment de sociétaires le lendemain, pour la réalisation du but que s'était proposé la Fédération. Dans la nuit même du 13 au 14 juillet, le mauvais temps qui sévissait dans toute l'île n'avait cessé de jeter le trouble dans l'esprit des organisateurs de la fête et de tourmenter les mutualistes.

Mais, dès l'aurore du 14 juillet, les éléments s'apaisèrent. Plus d'averses. Les rues se vidèrent peu à peu de leurs eaux boueuses. Le ciel s'éclaircit. Le soleil s'éleva lentement au-dessus de l'horizon dans un splendide et féerique décor, et l'astre du jour, radieux, rayonna dans le firmament avec un éclat merveilleux.

Alors l'espoir des mutualistes se réveilla. Les cœurs se dilatèrent à la pensée que la journée s'annonçait favorable à la manifestation si fiévreusement attendue.

*
**

Aussi, dès 7 heures du matin, la vaste salle du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville commença-t-elle à se remplir de délégués mutualistes.

Le président et le secrétaire général de la Fédération arrivèrent de bonne heure sur les lieux, s'empressant auprès des uns et des autres et faisant des vœux ardents pour le succès de la fête.

Les craintes qu'on avait pu concevoir, en raison du temps, se dissipèrent rapidement. Les mutualistes arrivèrent de plus en plus nombreux de la plupart des localités de l'île et des centres environnants du chef-lieu. Quant à ceux de la ville, ils furent unanimes, à deux sociétés près, à se presser autour des organisateurs de la manifestation.

Vers 7 heures et demie, on pouvait remarquer que la salle du rez-de-chaussée et la cour de l'Hôtel de Ville étaient remplies de mutualistes munis de leurs insignes, et portant des emblèmes distinctifs de leur société, ainsi que des gerbes de fleurs destinées au Monument aux morts.

Les insignes ou cocardes attachés à la boutonnière des hommes ou fixés au corsage des dames, avaient les formes et présentaient les couleurs les plus variées. La plupart évoquaient, par leur ingénieuse réalisation, une idée d'union et de concorde, et leurs couleurs symbolisaient l'Amour, la Fidélité, l'Espérance.

*
**

Les bannières en satin blanc et rose artistement brodé, ou en velours vert et rouge frangé d'or rutilant, étaient tenues haut et ferme, au bout de leur hampe de bois verni. Les noms des sociétés qu'elles représentaient s'y détachaient nettement. Les cordons fixés aux côtés de ces bannières permettaient d'escorter le porteur de deux membres de chaque société.

Une mention spéciale doit être réservée à l'emblème de la société « l'Humanité Solidaire », une des plus jeunes associations mutualistes des Terres Sainville et, en même temps, des plus importantes de la ville par le nombre de ses adhérents. On y lisait l'inscription suivante, brodée en lettres d'or sur fond vert tendre :

« JÉSUS DE NAZARETH,

« JÉSUS père de la Fraternité. »

C'était une manière de rendre hommage à Jésus-Christ qui fut, en effet, dans l'antiquité, le plus grand apôtre de la Fraternité humaine.

La bannière de « l'Association des Ouvriers manuels et intellectuels » n'était pas moins remarquable par son originalité. Déployée et tendue dans le sens de sa plus grande dimension, elle était portée par deux sociétaires, et chacun en tenait une extrémité; mais ses couleurs bleu, blanc et rouge, au lieu d'être placées dans le sens vertical, se succédaient de haut en bas, en longues bandes horizontales d'égale longueur. Le sentiment patriotique était ainsi harmonieusement associé à l'idée mutualiste.

La société « l'Idéal », dont le magnifique étendard en satin bleu pâle cravaté du drapeau tricolore était orné de quatre étoiles en velours tango, avait sorti ce jour-là un superbe écusson d'un bel effet artistique. On y distinguait, sur un fond identique à celui de la bannière, le nom de la société en lettres d'or, puis, en guise de symbole, deux mains qui se serraient; le tout entre deux paires de drapeaux tricolores entre-croisés et ornés d'un ruban rouge. Ce dessin en aquarelle était dû au délicat pinceau de notre distingué compatriote Fernand Peux, artiste peintre, membre honoraire de « l'Idéal ».

*
**

Les gerbes de fleurs que les sociétés devaient déposer au pied du Monument aux morts rivalisaient de beauté: œillets, tubéreuses, roses aux nuances diverses, bouquainvilliers, jas-

mins, fleurs de soleil, violettes, muguets, myosotis, pensées, géraniums, avaient été mis à contribution dans la plus large mesure. Groupées avec un goût délicat et un heureux dispositif, ces fleurs aux couleurs éclatantes répandaient dans l'assistance les parfums les plus suaves. La plupart des gerbes étaient portées dans de larges plateaux en argent. A côté d'elles, on remarquait des bouquets de formes variées: éventails, pains de sucre, couronnes, panachés, etc...

Gerbes et bouquets étaient enrubannés de tresses ou de guirlandes tricolores entrelacées. Pareille pensée avait été inspirée aux mutualistes par la préoccupation d'harmoniser tous les nobles sentiments qui les animaient ce jour-là.

Qu'il nous soit permis, à cet égard, de féliciter d'une façon toute particulière la Société Sainte-Catherine (Route de Schoelcher). Elle avait préparé son bouquet en forme de pyramide et les fleurs qui le composaient avaient été choisies et disposées de manière à reproduire les couleurs nationales. On y voyait, de bas en haut, l'hortensia (bleu), la tubéreuse et le céphanotis (blanc), la rose et l'œillet (rouge).

*
**

Il est 8 heures. Le moment du départ est arrivé. Le temps est superbe. Le ciel paraît s'associer à la grandiose manifestation.

Le secrétaire général de la Fédération, aidé du secrétaire adjoint, notre ami Jean Millienne, organise le cortège qui doit se rendre à la « Savane ».

En tête des délégations des 31 sociétés qui participent à la fête on aperçoit la bannière fédérale portée par un membre de « l'Avenir de la Redoute », assisté pour les cordons de deux mutualistes de carrière, MM. Eugène Larcher, président de la société « Le Peuple », des Anses d'Arlets, et Amélius Sainte-Rose, membre du comité de la « Fraternité des Ouvriers », titulaires tous deux de la médaille de bronze de la Mutualité.

Derrière l'étendard de la Fédération prennent place plusieurs membres du Comité des Dames patronesses, M^{me} P. Nardal, M^{me} de Lajonquière, M^{me} Ambroise, auxquelles se mêlent des délégués du bureau de la Fédération: MM. Fonrose, Edgard Félix, Delouche, Philémon...

Puis viennent les délégations des sociétés. Leurs membres sont groupés par rangs de quatre. Chaque délégation porte sa bannière, son bouquet ou sa gerbe de fleurs. On remarque qu'elles se suivent généralement par ordre d'ancienneté.

L'Association « la Caisse de prévoyance des Douanes » ferme la colonne.

Le cortège de près de 1.500 délégués s'ébranle au son des trompettes du Service des Douanes et de ceux du « Patronage religieux », dont le dévoué concours en la circonstance est très apprécié des organisateurs de la fête.

Au milieu d'une double haie de curieux accourus de toutes parts, il parcourt, conformément au programme établi, les rues Amiral-de-Gueydon, République, Victor-Hugo, pavoisées aux couleurs nationales, et arrive à la « Savane » où le rejoignent M^{me} Victor Sévère, dame patronesse, présidente d'honneur de la « Prévoyance des Femmes », ainsi que M. Saint-Yves Matillon, président de l'Association fédérale.

*
**

A ce moment, la foule très nombreuse massée sur les côtés de la grande allée centrale de la « Savane » témoigne d'un vif intérêt et d'une cordiale sympathie aux manifestants mutualistes qui s'avancent gravement vers le Monument aux morts, sous le regard admiratif des autorités civiles et militaires et aux sons de la musique « Sainte-Cécile ».

La tête du cortège s'arrête en face du Monument. M^{me} Sévère, MM. Matillon et Astar s'en détachent, gravissent l'escalier de pierre qui mène à sa base et, au nom de la Fédération Mutualiste de la Martinique, y déposent, après s'être pieusement inclinés, une magnifique gerbe de fleurs.

Ce geste symbolique à l'adresse de *Ceux qui sont morts pour la France durant la Grande Guerre* est imité avec la même piété, la même ferveur et la même émotion patriotiques par toutes les délégations de l'immense cortège, au fur et à mesure de leur passage devant le beau Monument, dont le socle disparaît bientôt sous un monceau de fleurs!

*
**

Le défilé terminé, l'orchestre « Sainte-Cécile » entonne la *Marseillaise*, avec le même entrain qu'il l'avait exécutée au début de la manifestation, et les délégations, toujours dans le même ordre et musique en tête, prennent le chemin de retour de l'Hôtel de Ville, en passant par l'allée du « Kiosque Municipal », la rue de la Liberté et la rue Amiral-de-Gueydon.

Sur un mot du président de la Fédération, elles rentrent à la mairie et gagnent la vaste salle du théâtre dont les places, du parterre aux troisièmes, sont envahies par les mutualistes. Des fleurs, des palmes, des drapeaux garnissent l'intérieur du monument.

Sur l'estrade, alignés en rangs parallèles, on remarque les dames patronesses, les membres du bureau fédéral et des Présidents et Présidentes de différentes associations mutualistes.

Soudain, la Sainte-Cécile fait résonner sous la voûte du théâtre les notes frémissantes et sublimes de la *Marseillaise* que tous les mutualistes écoutent debout, dans un parfait recueillement, tandis que M. le Gouverneur Canteau, accompagné de son chef de cabinet, M. Henri Cadoré, du Maire de la ville, M. Victor Sévère, et d'une délégation de la Fédération mutualiste composée de MM. Matillon, Astar et Milienne, fait son entrée dans la salle.

Le Chef de la Colonie et le chef de l'Edilité serrent la main à tous les occupants de l'estrade et gagnent les chaises qui leur sont destinées.

Mais voilà que se dresse le Secrétaire général de la Fédération. Le silence devient impressionnant.

Au milieu de l'attention générale, M. Astar prononce un magistral discours, souligné par les applaudissements répétés de l'auditoire. Nous nous faisons un sensible plaisir d'en extraire les passages suivants :

.....

« Vous vous rappelez les difficultés qu'il (M. Matillon) a eu à surmonter lorsqu'il s'est agi de créer la Caisse de retraite des vieux mutualistes. Aidé par notre dévoué collaborateur Jean Millienne, il a enfin pleinement réussi; et chaque année les versements des associations affiliées augmentent le fonds de réserve; les esprits prévoyants apprécient comme il convient ce salubre concours!

« Monsieur le Président de la Fédération, vous êtes notre guide. Continuez ainsi à assurer votre dévouement envers la collectivité qui peine et qui souffre, la Providence fera le reste.....

« J'ai l'agréable devoir d'adresser bien respectueusement mes remerciements à M^{me} Sévère, première Présidente honoraire de la Mutualité martiniquaise.

« Votre présence ici, Madame, en raison de la place que vous occupez au sein de notre cité, rehausse la beauté et l'éclat de cette belle cérémonie!

.....

« Mutualistes! oui, l'avenir est à la Mutualité. En déployant aujourd'hui publiquement votre force, vous en donnez une nouvelle preuve et le démontrez surabondamment par votre discipline, par l'union des 1.500 cœurs qui battent à mes côtés

en ce moment et qui ne doivent avoir qu'un idéal : Aimez-vous ! Aidez-vous les uns les autres !

« Malgré la mauvaise humeur de notre ciel, d'ordinaire si clément, cette manifestation a dépassé toutes nos espérances !

« Vous vous êtes fait un devoir d'y prendre part d'une façon superbe autant que patriotique, marquant ainsi votre foi ardente dans la doctrine mutualiste et votre amour toujours brûlant et fidèle pour la Mère-Patrie.

« Honneur à vous, mutualistes venus des communes lointaines grossir les rangs de vos frères de la ville et déposer, comme eux, des gerbes de fleurs au pied du gigantesque Monument aux Morts, symbole du souvenir et de la plus pure reconnaissance à ceux que nous ne reverrons plus et qui sont morts pour la plus belle et la plus sacrée de toutes les causes : le Droit, la Liberté, la Justice ! »

.....

Après le Secrétaire général, le Président de la Fédération, M. Matillon, prend la parole. Voici quelques extraits de sa délicate allocution :

.....

« Ils (les organisateurs de la Fête nationale) nous ont permis d'affirmer la vitalité et la force de nos associations.

« En nous témoignant votre sollicitude, Monsieur le Maire, vous avez prouvé une fois de plus l'intérêt que vous portez aux œuvres de solidarité et de prévoyance mutuelle. Vous avez montré, en outre, que vous savez ne rien négliger des obligations morales de votre charge de premier magistrat de la Cité.

« Honneur à vous, Monsieur le Maire.

« La Fédération serait heureuse que votre exemple soit suivi par tous les maires de la Colonie. Ils contribueraient ainsi au développement d'une œuvre de paix sociale et répondraient au vœu le plus ardent du Gouvernement de la République.

« Le décret-loi de 1852 plaçait, en effet, les sociétés de secours mutuels sous la tutelle des municipalités. La loi de 1898, qui demeure la charte définitive de ces associations, proclama leur autonomie. Mais les gouvernements qui se succèdent, soucieux du développement et de la prospérité de ces œuvres de haute portée sociale, n'ont jamais cessé de recommander à ceux qui les représentent de contribuer dans la plus large mesure à la *vulgarisation de ces organismes*.

« Tout dernièrement, Monsieur Poincaré, Président du Conseil des Ministres, au Congrès de Nancy, faisait un brillant éloge de la Mutualité :

« Qui pourrait oublier, disait-il, le glorieux passé des Sociétés mutualistes, l'importance de leurs effectifs, l'éclat de leurs services? Les sociétés de secours mutuels stimulent les passions fécondes et amortissent les mauvaises. Elles dépouillent chacun de leurs membres d'un peu de l'égoïsme inné, pour l'accoutumer à la compréhension et au respect de l'intérêt d'autrui. Elles font davantage, elles l'habituent à prévoir et à épargner pour ses voisins, en même temps que pour lui.

« La Mutualité dans notre pays est loin d'avoir atteint son complet épanouissement. Elle n'assure que les risques de maladie et n'accorde qu'un modique secours en cas de décès.

« En France, elle secourt la mère, elle protège l'enfant, elle soulage la vieillesse. Elle fait plus encore, elle combat la dépopulation, organise des œuvres de prévention, habitue le travailleur, l'ouvrier, le paysan à la prévoyance, à l'épargne, et leur donne ainsi les raisons les meilleures et les plus fortes d'attachement à un pays et à un régime qui se préoccupe chaque jour davantage de leur procurer les institutions les meilleures et les plus fécondes.

« Pour que la Mutualité réalise pleinement le but qu'elle se propose, un facteur essentiel s'impose: le nombre. Nos sociétés de secours mutuels ne pourront envisager les différents services qui sont de leur ressort que si leurs effectifs sont importants.

« Le rôle que le législateur entend leur assigner dans l'application de la grande loi des Assurances Sociales qui entrera bientôt en application, ne pourra s'exercer utilement que si elles sont importantes, puissantes et bien organisées.

« Tous nos efforts doivent tendre en conséquence au développement des sociétés existantes. Une propagande constante et active doit être menée.

« Il faut, au surplus, que ceux qui sont placés à la tête de ce pays ne perdent pas de vue que la Mutualité ne consiste pas seulement à faire œuvre de prévoyance individuelle, à instruire l'individu des bienfaits personnels qu'il peut tirer de la pratique des associations mutuelles. Ce rôle est bien plus vaste. Il dépasse l'individu pour atteindre et améliorer le milieu social dans lequel il vit.

« La Fédération a conscience d'avoir porté sa pierre à l'édifice mutualiste de ce pays.

« Dans sa jeune existence, elle a non seulement fortifié les liens de solidarité qui doivent unir tous les mutualistes, aidé au développement des sociétés affiliées; elle a, en outre, fondé la *Caisse de retraite*. Cette caisse, qui existe depuis deux ans, se propose de servir une pension, si modique soit-elle, à ceux

que l'âge et l'infirmité mettent dans l'impossibilité de remplir leurs obligations de sociétaires.

« Mais ce n'est là que le premier article du programme que nous avons arrêté. Nous espérons que ceux qui nous succéderont dans notre tâche délicate et ardue sauront la parachever.

« Nous avons foi d'ailleurs dans l'aide efficace et bienveillante du Gouvernement local.

« Le chef titulaire de la Colonie nous a souvent répété que l'avenir est à la Mutualité. Et chaque fois qu'il les prononçait, ces paroles me remettaient en mémoire la belle conclusion du grand Français Raymond Poincaré, au Congrès de Nancy, auquel j'ai fait allusion tout à l'heure: « La Mutualité se trouve
« à la source d'un fleuve qui s'en va couler à travers le monde
« et féconder les terres où lèveront les moissons de l'avenir.
« Elle offre aux nations comme aux individus une règle de
« vie et une méthode d'action commune; pensons à demain,
« avant qu'aujourd'hui soit passé; aidons les autres pour que
« les autres nous aident; *apprenons surtout à les aimer pour*
« *eux-mêmes et à les aimer d'autant plus qu'ils sont faibles*
« *et malheureux.* »

.....

Ces paroles, qui exhalent la foi ardente du Président de la Fédération dans les destinées de la Mutualité martiniquaise, sont très appréciées des assistants. Ceux-ci montrent leur satisfaction par les nombreux applaudissements qui crépitent dans la salle.

C'est maintenant le tour de Monsieur le Gouverneur.

Le chef de la Colonie, en un langage choisi, rappelle qu'il prenait part joyeusement ces jours derniers aux grandes solennités scolaires de fin d'année et se sentait très heureux de participer aux fêtes de la jeunesse studieuse de la Martinique.

C'était, ensuite, le défilé militaire du 14 juillet auquel — il y a quelques instants — il avait le grand honneur de présider en acclamant sur la « Savane » du chef-lieu la France, la République et l'Armée, rempart de la défense nationale.

C'est maintenant la Mutualité martiniquaise qui lui procure l'occasion et la joie immense de communier aujourd'hui avec ceux qui exaltent l'utilité et les bienfaits des œuvres de prévoyance et de solidarité sociales.

M. le Gouverneur fait allusion à la fête anniversaire de la société « l'Idéal », à laquelle (sur l'invitation de son distingué Président, M. Titina) il avait assisté quelques jours auparavant, en compagnie de M. Sévère et de Madame.

Il cite des paroles de paix, d'union, de concorde, que M. Poin-

caré, Chef du Gouvernement, avait récemment prononcées dans une fête mutualiste. Il rappelle aussi quelques hautes pensées du grand mutualiste Léon Bourgeois et, après avoir montré les rapports de la Mutualité et de l'Harmonie sociale, il déclare qu'il faut célébrer cette harmonie, qu'il faut en appeler le règne de tous nos vœux, et termine en promettant le concours le plus entier de l'Administration à tous les groupements mutualistes de la Martinique.

Le discours de M. le Gouverneur est salué par une ovation très enthousiaste. Toute la salle vibre d'émotion.

*
**

Enfin, M. Sévère prend la parole au nom de la Municipalité et de M^{me} Sévère, « mutualiste ardente et sincère ».

Le Maire de la ville, dont l'éloquence n'est pas à démontrer, remercie en quelques mots bien goûtés les organisateurs de la grande manifestation mutualiste.

Il assure la Mutualité du dévouement de la Municipalité de Fort-de-France dans toutes les circonstances où elle peut avoir besoin du concours de la ville, « concours plus modeste, moins puissant, certes, que celui de la Colonie, mais toujours agissant et sûr ».

Il croit à l'avenir de la Mutualité et convie ses concitoyens à rechercher de plus en plus les œuvres de Solidarité et de Prévoyance sociales.

Il cite l'œuvre de la société de secours mutuels des Terres-Sainville (l'Humanité Solidaire) comme un bel exemple d'action mutualiste. Cette société, qui compte un nombre imposant de membres, existe depuis trois ans seulement. « Elle a surgi des miasmes des Terres-Sainville avec une vitalité qui fait le plus grand honneur à ses fondateurs et à ses membres. »

M. Sévère termine en félicitant chaudement tous les animateurs de la vie mutualiste à la Martinique.

La salle ne lui ménage pas ses chaleureux applaudissements.

*
**

La musique Sainte-Cécile a eu la bonne grâce de jouer les meilleurs morceaux de son répertoire entre les discours et à la fin de la partie oratoire du programme de la grande manifestation mutualiste.

*
**

C'est le moment de la dislocation. Les autorités se retirent après avoir salué les membres du bureau de la Fédération.

Les mutualistes se répandent en ville; certains d'entre eux se dirigent vers le siège de la société « La Solidarité », où le Président, M. Edgard Félix, leur fait les honneurs de ce groupement.

Mais la plupart se rendent à la « Prévoyance des femmes », où les membres du conseil d'administration de cette importante association féminine leur offrent un vin d'honneur suivi d'un lunch.

Là, M. Astar et le signataire de ce compte rendu adressent quelques mots aux mutualistes. Ils les prient d'excuser le Président de la Fédération que les exigences de ses fonctions d'adjoint au Maire de la ville empêchent de venir assister au vin d'honneur de la « Prévoyance des femmes », et donnent l'assurance que M. Matillon est de cœur avec eux. Ils s'étendent un moment sur la beauté de l'œuvre mutualiste, sur la fécondité et la puissance de ces grandes forces morales que sont dans la République démocratique, la Prévoyance et la Solidarité.

*
**

La grande manifestation mutualiste du 14 juillet 1929 s'exécuta donc de la plus heureuse façon et eut un succès des plus complets.

Par l'accueil qu'elle reçut dans le public, elle contribua certainement à augmenter le prestige et l'autorité de la Mutualité martiniquaise dont l'action bienfaisante et salutaire est un important facteur de concorde et de paix sociales.

Les annales mutualistes de ce pays n'avaient jamais enregistré, dans cet ordre d'idées, un mouvement d'aussi grande envergure.

La première manifestation du genre remonte à l'année 1901, au moment de l'inauguration de l'Hôtel de Ville de Fort-de-France.

La deuxième se produisit en 1906, époque à laquelle des amis et défenseurs de la Cause mutualiste, pour perpétuer le souvenir d'une importante fête de la Mutualité à la Martinique, avaient songé à planter un Arbre symbolique au milieu de la « Savane des Quatre Noirs », sise en face de la caserne de gendarmerie, arbre que, par la suite, des mains impies et sacrilèges avaient détruit, autant dans une pensée de basse rancune politico-ethnique, que pour l'accomplissement d'un acte stupide de vandalisme.

Enfin, plus près de nous, en 1927, M. de Guise, Gouverneur de la Martinique, avait obtenu des dirigeants de la Mutualité qu'un défilé mutualiste vint illustrer à la « Savane » du Chef-lieu, concurrentement avec des associations sportives, la fête nationale du 11 novembre 1927.

Mais, dans ces différentes circonstances, seules les sociétés mutualistes de la ville de Fort-de-France avaient été à l'honneur.

La Grande Fête Mutualiste du 14 juillet dernier aura eu le mérite d'avoir réussi à grouper, dans une grandiose manifestation, des délégations de la grande majorité des associations de secours mutuels de la Colonie, c'est-à-dire un nombre de délégués de l'ordre de 1.500 unités, représentant une dizaine de milliers de sociétaires.

Fort-de-France, le 28 juillet 1929.

CÉSAIRE PHILÉMON,
Membre du bureau fédéral,
chargé de la rédaction du compte rendu.

IX

ACTIVITÉ SPORTIVE

La Martinique occupe à l'heure actuelle, dans le domaine sportif, une place des plus honorables et des plus enviables, par rapport à ce qui se pratique, à cet égard, dans les autres colonies françaises et même dans bien des départements de la Métropole. Ceci est une opinion courante, émanant d'ailleurs de nombreuses personnalités ayant voyagé dans la Métropole, ayant parcouru la plus grande partie de la France d'outre-mer, et formulée surtout par les vaillants marins de nos unités navales, habitués à sillonner les mers les plus lointaines et à se livrer à des exercices en plein air, au cours de leurs stations dans les principaux ports de nos territoires coloniaux.

La culture physique, entreprise dans l'île bien avant la catastrophe de 1902, notamment à Saint-Pierre où il a été donné d'assister aux brillants jeux d'athlétisme de « La Martiniquaise Sainte-Cécile », et à Fort-de-France où la société « La Française », dont la création remonte à 1888, a fourni d'excellents résultats sportifs sous l'intelligente direction des Tiberge, des Nelly, des Sauvage, des Achille, des Cadore, des Nays, des Saint-Félix, des Hing, des Montier..., la culture physique, disons-nous, s'est engagée ici dans une voie décisive depuis la grande guerre.

Le besoin de soigner le développement corporel est définitivement entré dans les mœurs de la jeunesse créole, à la fois par goût et par nécessité. Ainsi s'explique la belle floraison d'associations sportives qui existe au pays et qui, de proche en proche, gagne les localités les plus apparemment déshéritées du pays. Il n'est pas jusqu'aux chasseurs qui aient eu la volonté de se grouper en un organisme sportif (Association

Saint-Hubert), cultivant ainsi, dans la cynégétique, les sentiments d'union et de fraternité si indispensables au progrès social de notre petite patrie.

L'éducation physique rationnelle fait d'ailleurs partie des programmes officiels d'enseignement dans toutes les écoles publiques de la Colonie, tant de filles que de garçons. Elle nous prépare une belle et robuste génération de Martiniquais.

Toutes les sociétés de la Colonie sont organisées en Fédération. Le Président actuel de l'U.S.M.S.A. (Union des Sociétés Martiniquaises de Sports Athlétiques), M. Louis Achille, Professeur au Lycée Schoelcher, chevalier de la Légion d'honneur, titulaire de la médaille d'or de l'Education physique, est un chaud partisan de la régénération scientifique de la race et un infatigable animateur du sport. En des mains aussi convaincues et aussi dévouées, l'avenir du sport martiniquais est sauvé.

En attendant la complète installation du « Stade de Bellevue », où tout sera entrepris pour réunir le maximum d'utilité et de confort, nous aurons bientôt la « Maison du Sport » à Fort-de-France, élégant édifice, d'architecture assez élégante, où viendront communier, dans la plus heureuse et la plus cordiale harmonie, tous les sportifs de notre Martinique bien-aimée.

*
**

Afin de donner une idée plus claire et plus détaillée de la situation sportive actuelle de notre île, nous passons la plume à notre jeune et distingué compatriote, M. W. Eda-Pierre, approuvé au dernier Congrès de l'U.S.M.S.A., tenu au Théâtre municipal de Fort-de-France, le 11 janvier 1931.

RAPPORT SEMESTRIEL

*des travaux du Comité de l'U.S.M.S.A., présenté
par le Secrétaire général W. EDA-PIERRE
au Congrès du 11 janvier 1931*

Messieurs,

Notre tâche semestrielle, qui consiste à « faire le point », se trouve aujourd'hui grandement facilitée. Nous en sommes très heureux, et en guise de préambule de compte rendu moral, il nous plaît de vous féliciter par anticipation de notre congrès, où, croyons-nous, le contact entre l'assemblée et le bureau aura lieu dans une atmosphère d'estime, de bonne foi et de courtoisie.

Cette confiance des membres du comité est née de la sympathique collaboration des clubs affiliés. Aussi, comment ces sentiments altruistes ne se prolongeraient-ils pas jusqu'à cette fin d'exercice, au terme même de la mission que vous aviez bien voulu leur confier.

En l'occurrence, il ne saurait déplaire au Secrétaire général de vous montrer le chemin parcouru, et de vous en signaler les étapes. Le jalonnement de ce qui nous reste à faire peut ne pas être parfait; mais il n'en est pas moins certain qu'il indique suffisamment notre marche en avant vers notre rêve sportif idéalisé.

*
**

Le deuxième semestre de l'année fut marqué, Messieurs, par un événement heureux, dont l'Union des Sociétés Martiniquaises de Sports Athlétiques devait bien saisir la portée. La venue à la Martinique de notre compatriote Alcide Delmont, alors Sous-Secrétaire d'Etat aux Colonies, apportant à notre pays le salut affectueux de la Mère-Patrie, fut déjà en soi d'une importance très grande, lorsque par surcroît, on savait le Ministre soucieux de prêter toute son attention à l'épanouissement de notre vie coloniale et à l'essor même de notre Martinique.

Ainsi, cet homme appelé à la direction des affaires de la « plus grande France », ce compatriote auquel il fut réservé, au programme national, l'étude du problème humain aux colonies, accorda une agissante autant que généreuse pensée à l'Education physique, l'une des solutions les plus sûres, résolvant le délicat problème de l'amélioration morale et corporelle de l'individu.

La bienveillance de M. Alcide Delmont procède, comme il le prouva ces derniers mois, d'un ferme propos d'encourager les sports aux Colonies et, en applaudissant de grand cœur à notre action, en s'y intéressant au point de s'y mêler, il nous a apporté ce puissant réconfort moral nous permettant de bien augurer de l'avenir.

La Coupe du Ministre, remise solennellement au nom du Gouvernement de la République, perpétuera le souvenir d'une manifestation brillante qui est notre premier pas hardiment exécuté, certes, vers les compétitions officielles d'athlétisme de la Fédération. Brillante quant à la présence de personnalités éminentes, brillante quant à l'importance du nombre admirablement organisé et discipliné, brillante quant aux paroles chaleureuses et convaincantes qui y furent prononcées, mais médiocre, avouons-le, quant aux performances réalisées.

Les épreuves de la journée du 6 septembre dernier, pour avoir été disputées dans des conditions atmosphériques déplorable et sur un terrain inapproprié, ne donnèrent pas les résultats que chacun des athlètes eût pu escompter, sans préjudice du délai insuffisant d'entraînement et de préparation.

Toutefois, il nous est un plaisir de mentionner la performance de notre camarade André Audenay dans les 100 mètres qu'il réalisa dans le temps de 11" 2/5. Que notre champion de course de vitesse modifie son départ, qu'il recherche le style par un effort sérieux et soutenu, avec ses longues foulées, il sera sûr d'un succès dépassant les limites étroites de notre pays.

Lorsque nous félicitons André Audenay, nous manquerions à nous-mêmes si nous n'adressions nos vifs compliments au Golden Star, détenteur de la Coupe du Ministre. Il est en même temps de notre devoir d'inviter les sociétés affiliées à se préparer d'ores et déjà pour une nouvelle journée que nous souhaitons plus complète et plus réussie (en programme et en résultats sportifs) que celle de l'année dernière.

A l'issue de la journée du 6 septembre, M. le Sous-Secrétaire d'Etat décerna des diplômes et des médailles de l'Education physique à ceux qui sont les zélés animateurs des sports dans la colonie. Remercions-le une fois de plus du bienveillant intérêt qu'il nous porte en nous efforçant de nous en montrer dignes par la persévérance dans l'effort et la continuité dans l'action.

*
**

C'est encore dans un but de propagande sportive que la remise de la Coupe Séjourné, instituée par un métropolitain, capitaine aviateur, chef d'escadrille valeureux durant la guerre, eut lieu à la Société de culture physique « La Française » à l'issue de la rencontre « Entente Sportive » - « Good-Luck ».

Nous avons eu à regretter l'absence de quelques sportifs à cette cérémonie, au cours de laquelle le donateur exprima l'immense plaisir qu'il éprouvait à remettre le trophée au vainqueur, le « Club Colonial ».

L'objet d'art, d'une délicate fabrication, dénote le sens artistique qui a présidé à son choix. M. Louis Séjourné peut se vanter d'avoir admirablement fait les choses en l'accompagnant de 12 médailles et d'une maquette devant revenir à l'équipe, à l'arbitre et à la société victorieuse. Nous lui en sommes reconnaissants et le remercions très vivement de son offre généreuse. Le Congrès, applaudissant à la belle victoire du « Club Colonial », formule des vœux afin que cette société

persévère dans l'heureuse voie qu'elle s'est tracée et prie les autres groupements de suivre ce brillant exemple.

*
**

La Coupe de Noël, remportée cette année par le « Golden Star », le gagnant du premier trophée en 1927, fut disputée sur le terrain B de la Savane, suivant le désir exprimé par les représentants des clubs, la commission de football et le bureau fédéral. C'est donc unanimement, sans qu'il s'élevât la moindre protestation, que l'on reconnut le terrain jouable. Il est en effet, à tous les points de vue, préférable à l'ancien ground A, dont l'aire accidentée ne permettait pas sans risques la pratique du football association.

C'est en nous conformant aux dispositions des règles du jeu, fixées par l'International Board, que nous avons délimité le terrain B, suivant les dimensions intermédiaires 110×73.20.

Voici pourquoi nous avons été surpris de la réclamation de rares joueurs, il est vrai, ou supposés tels, demandant des cotes plus modestes. Nous aurions été heureux d'accéder à leur désir, si leur habitude de jouer sur le terrain A, au tracé non réglementaire, n'était la seule raison de leur intervention.

On s'est rendu, d'ailleurs, parfaitement compte des avantages certains qu'offre le ground actuel, ne serait-ce que pour l'organisation des rencontres. L'installation des sièges payants s'en est trouvée facilitée; les joueurs eux-mêmes sont satisfaits des mesures d'ordre et de police qui empêchent les nombreux spectateurs de gêner la conduite normale des compétitions. A ce sujet, il nous est encore agréable de féliciter le Président de la commission de football, Gaston Jean-Marie, dont nous avons déjà, au congrès de l'an dernier, signalé l'intelligente activité.

*
**

Mais, dans la Coupe Théolade, nous eûmes, Messieurs, à déplorer un fâcheux incident avec quelques accidents heureusement sans gravité, qui en marquèrent l'ouverture. L'ardeur combative des deux sociétés eût pu être calmée par une sévère sanction du bureau fédéral. Malgré tout, en examinant le conflit avec bienveillance et non avec faiblesse, eu égard surtout au premier cas d'espèce soumis à l'arbitrage de notre conseil de discipline, un blâme fut infligé aux deux équipes fautives, avec rappel qu'en cas de récidive, il leur sera fait une stricte application des règlements.

Cette sanction mitigée porta ses fruits ; et à la décharge de l'« Entente sportive » et du « Good-Luck » rien de ce passé récent ne subsiste. Il faut avouer d'autre part, que le bel esprit sportif reprenant ses droits et à l'exemple de l'orage préparant un ciel radieux, une atmosphère sereine, l'incident du 27 novembre créa « l'Entente Cordiale » en cimentant les liens de sincère camaraderie que les sports seuls, sont en droit de revendiquer.

Par ailleurs, pour récompenser le bel exemple d'efforts de l'« Entente sportive » dans le but de l'encourager à mieux faire, notre président voulant sanctionner l'énergique activité du finaliste de la Coupe Théolade, a voulu lui offrir, à titre personnel, ce magnifique objet d'art, lequel témoignera de la volonté agissante et de l'effort persévérant de la jeune société.

*
**

Ces considérations sur la Coupe Théolade nous incitent à vous parler, non pas de l'arbitrage : leitmotiv, dirait-on, des rapporteurs et clef de voûte, semble-t-il, des rapports semestriels, mais de l'arbitre.

Nous ne penserions pas à le mentionner s'il ne nous était un devoir de vous demander une motion de félicitations à l'adresse du camarade Paul Maccio. En même temps, quoique vous soyez peu prodigues en manifestations de ce genre, ce qui en renforce d'ailleurs le caractère, nous vous prions de voter un second témoignage, aussi chaleureux que le précédent, lequel exprimera votre sympathie reconnaissante au camarade Maurice Jeansou, membre actif individuel, directeur depuis deux ans, aussi compétent que désintéressé, de nos rencontres en basket-ball.

En ce qui concerne le basket-ball et le volley-ball, les feuilles d'arbitrage signalent des progrès très sensibles dans tous les clubs. Le « Golden-Star » et le « Club Colonial » se sont partagés les trophées, ce qui prouve l'égal mérite des deux champions.

La commission de basket-ball eut à solutionner un cas litigieux. Il fut tranché avec une maîtrise et une impartialité qui honorent son président, le camarade Edouard Baron. La société dont la protestation fut répétée s'en tint à la décision et n'adressa point le pourvoi dû au comité. Nous avons retenu ce geste dénotant un beau sentiment de discipline.

*
**

Mais les épreuves de basket-ball et de volley-ball, ne furent pas disputées, à l'exception de « La Gauloise », par les sociétés communales. Ces compétitions ont été circonscrites à Fort-de-

France, éliminant par voie de conséquence, et nous le regrettons fort, « La Gauloise », le « Stade Spiritain », « l'Essor » et « l'Union Franciscaine », pour le championnat des communes. La grande pitié des sociétés hors du chef-lieu existe. Nous avons à nous en inquiéter très sérieusement. Lorsque la Fédération aura droit de regard sur tous les centres sportifs de l'île, avec des ressources plus nombreuses et surtout plus assurées, les clubs ne se chercheront pas et seront une force. Pour l'instant, MM. les maires mériteraient du pays, s'ils avaient à cœur de s'intéresser au perfectionnement physique de la jeunesse de leur localité. D'une intéressante communication de M. René Danger, nous extrayons ce qui suit et pensons que nos groupements pourront en tirer profit tôt ou tard : « On conviendra qu'il ne suffit pas d'encourager les jeux propres à développer le corps — *Mens sana in corpore sano* — qu'il ne suffit pas d'augmenter le nombre de ceux qui pratiquent les sports pour satisfaire à la nécessité d'Education physique qui s'impose, non seulement à la France, mais encore à toutes les nations du monde. Toutes les manifestations verbales d'intérêt, les appels aux foules sportives sont inopérants lorsque les jeunes gens, les joueurs, les athlètes n'ont pas de terrain pour agir, s'ébattre, y développer leurs efforts d'émulation ou les phases plus ou moins disciplinées, plus ou moins rythmées des jeux et exercices dont l'emplacement le plus favorable, le plus hygiénique est un grand terrain en plein air. »

C'est bien ce qu'avait compris le Parlement qui, en 1925, avait voté la loi autorisant l'expropriation pour créer des terrains de sports, laquelle loi était publiée au journal officiel du 26 mars 1925 avec le texte suivant :

ARTICLE UNIQUE. — Les communes, les départements et l'Etat pourront poursuivre l'expropriation pour cause d'utilité publique des propriétés particulières non bâties, jugées nécessaires à l'établissement des terrains sportifs, sans que l'expropriation puisse s'étendre aux propriétés bâties, ni aux terrains y attenants et en dépendant.

.....

Remarquons pourtant que ce n'est pas le seul moyen de désignation officielle des meilleurs terrains de jeux qui soit à la disposition de l'initiative municipale ou sportive. En effet, les lois sur les plans de villes des 14 mars 1919 et juillet 1924, font une obligation aux techniciens chargés des études d'aménagement de fixer sur leurs plans la position des espaces libres à prévoir.

Messieurs, nous n'osons pas pour l'instant, en attendant que nous étudions ces procédures d'expropriation si intéressantes

réglées par la loi de 1841 et surtout celle du 6 novembre 1918, en notant spécialement l'article 63 de cette loi, nous n'osons pas, disons-nous, nous prononcer sur cette question ; théoriquement résolue en France, elle le sera un jour ici. Mais qui donc eut un sourire sceptique parce qu'un d'entre nous parlait de la possibilité d'échanger le terrain de l'Hôpital militaire, sous peu désaffecté, contre le stade de Bellevue ?

Ceci montre bien le législateur reconnaissant le puissant intérêt de l'Education physique. Les municipalités de l'île ne se déroberont pas à une mesure sociale qui s'impose. Il nous appartient de la leur faire respectueusement comprendre, sans qu'il faille leur demander de recourir à l'arme redoutable de l'expropriation.

Cette brûlante question de terrain a été signalée par nous au Ministère de l'Education physique, à qui nous avons demandé, sur les conseils de l'ex-Secrétaire Général de l'Union, Félix de Montaigne, alors à Paris, une subvention annuelle en faveur de notre stade. C'est vous dire, messieurs, que notre camarade de Montaigne, à l'égard duquel les sportsmen professent la plus grande estime, et que nous nous empressons de saluer amicalement dans cette enceinte, ne s'est aucunement désintéressé de l'œuvre qui nous tient à cœur à tous.

*
**

Notre activité sportive, malgré tout, se précise, et notre mouvement progressif s'affirme. Cette année a marqué plus brillamment que les précédentes. Indépendamment des matches officiellement organisés par l'Union, il nous est une satisfaction de mentionner dix-huit rencontres de foot-ball et de basket-ball, deux tournois d'escrime, trois parties de tennis avec les sportifs de passage durant le mois de novembre. Les officiers de la première escadre légère française, sous les ordres de l'Amiral Descottes-Genon, ont bien voulu nous faire part de leurs impressions. *De toutes les colonies françaises, la Martinique est celle où l'activité sportive est la plus intense.* Ils voudraient y séjourner longtemps, afin de pouvoir surtout participer à nos jeux en plein air. Ils ne manqueront d'ailleurs pas d'y retourner.

Ainsi, avec notre sympathie cordiale, notre amitié inaltérable, les beautés de notre ciel et les splendeurs de nos sites, voilà nos sports, nos jeux, se mêlant eux aussi « à tout ce qui parle à l'âme au doux pays des Revenants ».

*
**

Il est un fait certain que nos hôtes comprendront mieux cette psychologie créole, cette « intimité honnête », dont a parlé

excellamment le père Dutertre, lorsque la maison du sport leur procurera plus facilement le plaisir de coudoyer la jeunesse intelligente et cultivée de ce pays. Notre Président saisissant tout le premier avec notre regretté Virgile Frédal, la portée sociale de l'œuvre, s'y est attelé courageusement, et d'une volonté tenace, lui consacre, et son temps, et sa peine; encore sommes-nous tenus afin que rien ne vous soit caché, en faisant violence à notre respect pour sa modestie — nous le prions de nous en excuser — sommes-nous tenus d'ajouter ses sacrifices pécuniaires.

Les travaux de « la Maison du Sport » ralentis par suite de manque de fonds et les négociants se montrant moins disposés à nous consentir de longs crédits, M. Louis Achille fit des démarches près du Gouverneur afin d'obtenir une nouvelle tranche de subvention de cent mille francs. Malheureusement, des événements contrecarrèrent ses projets et motivèrent son avance personnelle de *trente mille francs*. Les travaux reprirent pour être une fois encore interrompus et de nouvelles démarches nous assurèrent la continuation de l'entreprise à partir du 15 janvier prochain.

Dans ces conditions, messieurs, avec les promesses de la haute administration et du Conseil Général bien intentionnés, nous espérons inaugurer notre édifice le 14 juillet de cette année.

La volonté d'aboutir de M. Achille est d'autant plus méritoire, que nous avons à nous plaindre de l'oubli facile des sportsmen. Ceux-ci semblent ne plus se souvenir de leurs promesses solennellement exprimées au Congrès du 20 juillet 1930, consistant à souscrire 25 francs chacun au bénéfice de la Maison du Sport. Il nous est pénible de signaler, au risque de vous déplaire, votre mauvaise volonté d'apporter cette aide matérielle nécessaire à l'achèvement des travaux. Mesurez donc toute la valeur du précepte : « Hercule veut qu'on se remue ». C'est pourquoi, après cet exposé, le Congrès manquerait à son devoir le plus impérieux s'il n'adressait à M. le Gouverneur Gerbinis, aux pouvoirs du Conseil Général, à votre Président d'honneur, M. le Colonel Fauché, grands protecteurs des sports, l'expression de ses sentiments de déférente gratitude, et s'il ne soulignait par une motion de confiance au Président, l'inlassable dévouement à notre cause de M. Louis Achille.

*
**

Messieurs, les bruits les plus divers, susceptibles de nuire à notre mouvement ont circulé, concernant l'affiliation de « La Française » à l'U. S. M. S. A. Les dirigeants de la société de

culture physique s'en sont émus, et dans le but de dissiper tout malentendu, conçurent l'idée de réunir à leur siège, les comités des deux groupements considérés.

Les conditions de l'affiliation de « La Française » furent mises au point à la réunion du mardi 19 novembre 1930. Rien de ce qui a été décidé n'est de nature à léser les clubs affiliés.

Il s'est agi seulement de préciser les dispositions acceptées provisoirement par les représentants des différents clubs le 7 novembre 1928 et ratifiées au Congrès extraordinaire du 16 décembre de la même année.

Enfin, le nuage qui s'amoncélait s'est dissipé. En vue de notre intérêt commun, nous comptons fermement sur une collaboration féconde de la société de culture physique.

*
**

Et c'est précisément notre souci d'œuvrer utilement, qui nous a invité à demander au département de l'Education physique et de l'Intérieur, notre reconnaissance d'utilité publique. Cette garantie morale nous est nécessaire. Notre dossier a été adressé au sous-secrétaire d'Etat Alcide Delmont, lequel a accepté de le transmettre à son collègue de l'Education physique en l'appuyant de sa haute autorité. Bien plus, voulant renforcer notre action, nous avons, en même temps, sollicité notre agrément au Ministère de la Guerre (1). Cette demande fut reprise après de Montaigne, avec les renseignements complémentaires et indispensables dus à la bienveillance du Capitaine Emile Bosc. Le nouveau chef du Service de l'Education physique s'est, depuis qu'il est dans la Colonie, mis de bonne grâce à notre disposition.

Le Congrès, en hommage au Capitaine Bosc, lui adresse avec ses souhaits de bienvenue et ses vœux d'heureux séjour à la Martinique, ses plus sincères remerciements.

*
**

Cette année, nous aurons à organiser des journées d'athlétisme indépendamment de celle de la Coupe du Ministre.

Des brevets sont en notre possession et ne seront délivrables qu'autant que les athlètes auront rempli les conditions prévues par les règlements de la 2 F. A. Il faut, d'autre part, que nous pensions au championnat de natation avec concours de plongeurs, car les compétitions de cet ordre s'imposent dans un

(1) L'U.S.M.S.A., par Décision ministérielle du 15 janvier 1931, a été agréée par le Département de la Guerre sous le n° 13.942, comme Société d'Education physique.

pays comme le nôtre, disposant de baies et d'anses aux eaux calmes et où les nageurs sont si nombreux. A ce programme, inscrivons les championnats de basket-ball et de volley-ball pour les juniors en envisageant la possibilité de créer une Coupe d'athlétisme des communes. Rien de ce qui touche à notre perfectionnement ne devant nous laisser indifférents, il serait désirable de penser au contrôle médical dans la pratique des sports. Notre éducation sportive gagnerait à organiser quelques conférences qui seraient faites par des spécialistes avec projections cinématographiques du centre de l'Éducation physique.

Pour que ce modeste programme soit exécuté comme l'entendent vos dirigeants, il faudra une organisation sérieuse du Secrétariat. La Fédération avec les sociétés nouvelles, le « Red Star » du François, le « Réveil » du Marin, le « Good-Luck junior » et le « Club Scolaire » de Fort-de-France, sur l'affiliation desquelles vous aurez à statuer, comptera dix-huit sociétés affiliées, avec un effectif de 2.030 sportifs, nous ne nous étendrons point là-dessus, l'éloquence des chiffres est suffisante à expliquer notre force.

L'activité de l'Union a été reconnue en France, d'abord par le Secrétaire général de la 2 FA, M. Paul Méricamp, lequel nous a félicité, dans sa lettre du 5 novembre 1930, et ensuite par le bureau même de la Fédération française d'Athlétisme nous consacrant une note élogieuse dans son bulletin du 30 novembre 1930.

*
**

Messieurs, nous ne sommes pas les seuls à demander des dirigeants, M. J. Genet, Président de la 2 F. A., considérant ce qui reste à faire, l'activité de l'homme ayant des limites, constatait combien demeurerait rare cette espèce de sportif que l'on appelle le dirigeant. Et dans son allocution au nom du bureau, il exprimait l'idée que des mesures sont à envisager pour seconder les dévoués qui fournissent un labeur de tous les instants.

Messieurs, inspirez-vous de ces sages paroles. Ici, au Congrès, nous faisons appel chaque année à la compétence et à la bonne volonté de tous. Les délégués des sociétés en renouvelant les membres du comité et des commissions techniques, feront, nous l'espérons, un choix judicieux. C'est avec ce sentiment que nous vous prions d'élever vos cœurs à la hauteur de la

mission qui vous est confiée. Employez votre enthousiasme, votre esprit et votre volonté au service de cette cause sportive, on ne peut plus humaine, pour le prestige de notre admirable petit pays et crions en chœur : « Vive l'U. S. M. S. A. ! Vive la Martinique ! Vive la France !

Fort-de-France, le 9 janvier 1931.

Le secrétaire général,

WILLHEM EDDA-PIERRE.

PAGES LITTÉRAIRES

I. — Bibliographie récente

Le magnifique ouvrage de M. le Docteur William Dufougeré, intitulé : *Madinina, reine des Antilles*, (1929), renferme *in fine*, une importante Bibliographie de la Martinique que chacun peut consulter avec fruit.

Mais l'écrivain martiniquais a eu bien soin d'écrire que cette bibliographie « n'a pas la prétention d'être complète ». Et puis, ce travail s'arrête à l'année 1929.

A l'énumération de M. le Docteur Dufougeré, ajoutons les noms des auteurs martiniquais ci-après et les œuvres qu'ils ont composées :

- Paul LABROUSSE. — *Le Don Juan de Molière* (1925).
Imprimerie D^{me} J. Kromwell, 73, rue
Schœlcher, Fort-de-France.
- *On ne badine pas avec l'amour* (1931).
Imprimerie Deslandes, Fort-de-France.
- *La Poésie symboliste* (1929).
- *De Platon à Jehan Rictus* (1929).
- Victor CORIDUN. — *Le Carnaval de St-Pierre Martinique*.
(Chansons Créoles) (1930).
Imprimerie R. Illemay, Fort-de-France.
- André THOMAREL. — *Contes et Paysages de la Martinique* (1930)
Imprimerie Antillaise, Fort de France.
- T. HERVÉ (Instituteur) et J. GERVAISE (Inspecteur primaire). —
Petite Histoire locale de la Martinique
(1929).
Imp. D^{me} J. Kromwell, Fort-de-France.
- Jules MONNEROT. — *Revue de la Martinique*.
(Notes historiques. — Chroniques locales)
(1931).
N^{os} 1 à 12, reliés en 1 volume.
Imp. Coopérative, Fort-de-France.
- Auguste JOYAU. — *Conques de cristal* (1930).

*
**

Mentionnons également le livre très intéressant de M. le Sénateur de la Martinique, Henry LEMERY : *De la guerre totale à la Paix mutilée* (1931).

Voici, d'autre part, quelques ouvrages écrits tout récemment sur la Martinique :

- de M^{me} Henriette CÉLARIÉ : *Le Paradis sur terre* (1930).
- de M^{me} Louise PERRENOT : *Récoltes* (1930) *Madinina* (1931).
- de M. Raoul CAMBIAGGIO : *Frissons de palmes.*
(Poèmes), 1930. « Les Gêmeaux », 66, Boulevard Saint-Germain, Paris.
- du R. P. J. RENNARD : *Précis d'Histoire de la Martinique.* (1929). Imprimerie Commerciale, Annecy.
- de M. le Docteur THALY : *Poèmes*, (1930).

*
**

La liste est longue de ceux de nos compatriotes dont les succès littéraires se sont affirmés par des productions peu étendues, il est vrai, en prose ou en vers, publiées de temps à autre dans la presse locale ou métropolitaine.

Mais il y a aussi les inédits. Il est de notoriété qu'un certain nombre d'auteurs martiniquais ayant écrit des fantaisies littéraires sur les sujets les plus variés, conservent jalousement leurs manuscrits par devers eux. Les poésies graves ou amusantes de François Quarménil, les jolis contes d'Henry Cadoré, les récits humoristiques et les nouvelles désopilantes de Joseph Monnerot, les charmants poèmes de Léopold Flavia, les nombreux et intéressants sujets traités par Lavenaire, René Corail, Lucrèce Dervein, et tant d'autres « essais », « études » ou « esquisses » soigneusement enfouis dans des bibliothèques, figureraient avec honneur dans la littérature antillaise.

Toutes ces délicates « fleurs des îles », aux senteurs tropicales, que l'on cache par excès de modestie, pourraient être réunies en volumes et livrées à la publicité pour le meilleur renom de notre petit pays, dont le patrimoine intellectuel forme déjà un tout assez remarquable.

Ainsi répandues, ces petites œuvres tout imprégnées des rayons de notre chaud soleil, tout émaillées des splendeurs de Madinina et où l'on sent délicieusement frissonner l'âme créole, nous feraient mieux connaître et apprécier des autres colonies françaises et de la Métropole.

En attendant que ce vœu se réalise, nous reproduisons ci-après, quelques morceaux choisis parmi nos meilleurs écrivains locaux.

*
**

II. — Anthologie Martiniquaise

LA GLANEUSE

(A. P. Bourget)

I

C'est l'heure où le soleil, fatigué de sa course,
 Descend, royal, en ses palais de pourpre et d'or.
 Le travail est fini... La pauvre, sans ressource,
 Dans l'enclos déserté, pour son enfant qui dort,
 Va chercher une canne. Hélas ! sous cette paille
 Qui craque à ses pieds nus, elle ne trouve rien.
 Les morts ont disparu de ce champ de bataille :
 Aujourd'hui que donner à son petit vaurien ?
 Et la plaine, à ses yeux, s'étend calme, jaunâtre,
 Sous les derniers rayons de l'astre agonisant.
 Elle fouille partout l'immense amphithéâtre :
 Les gueux n'ont rien laissé pour le pauvre indigent.
 Soudain elle tressaille... Elle a cru voir, dans l'ombre,
 Se glisser doucement un serpent venimeux.
 Elle fait un écart... et voit un crapaud sombre
 Qui va par petits sauts sur le sol dangereux.
 Et la déguenillée, en levant sa paupière,
 Pour remercier son Dieu, fait un signe de croix.
 Je vous demande un peu : Que deviendrait son Pierre,
 Quand elle ne pourrait plus répondre à sa voix ?
 Elle reprend courage et recommence encore :
 Mais les noirs, qu'on surveille, avaient tout emporté ;
 Il ne restait, debout, dans la paille sonore,
 Que des tronçons blessant son pied ensanglanté. —
 Au bas du mont rosé, se dressent des arbustes...
 Le fer a respecté ces plants encore trop verts.
 A ces fruits défendus, montrant ses poings robustes,
 La glaneuse frémit... maudissant l'Univers.

II

De sa poche elle tire, effarée, un couteau...
 Puis s'arrête indécise... Il fait jour, pense-t-elle,
 Hélas ! va-t-on me voir ?... Déjà, sous le coteau,
 Flotte le voile noir de la nuit immortelle.

Que faire? — Son gamin a dû se réveiller.
 N'a-t-elle pas compté sur le jus de la plante
 Pour calmer cet enfant qui mord son oreiller,
 Pâle de faim, rageant contre la mère absente?

... Quand elle couperait quatre ou cinq pieds, grand Dieu!
 Aux enfants du voisin, elle en vendrait, la brune!...
 Un sou pour trois morceaux, n'est-ce pas que c'est peu?
 — Mais souvent pour le pauvre un sou, c'est la fortune!

Dans les cannes chantant sous l'haleine du soir,
 Soudain elle s'élançe... Et, tremblante, elle écoute...
 La brise lui dira si l'on crie au manoir.

Tout est silencieux. — Sous cette énorme voûte,
 — Où scintillent déjà quelques étoiles d'or —
 Elle respire enfin... Dans la pièce, elle taille...
 Et sans pitié, nerveuse, elle arrache, elle tord
 Ces innocents roseaux où s'érafle sa taille.

Et bientôt, à ses pieds, gisent un tas de morts.
 Haletante, épuisée, elle s'assied. Sa bouche,
 Dans l'ombre est souriante, et son cœur, sans remords.
 Oh! qu'il sera content, son lionceau farouche!

Elle éponge son front, et la tête en sa main,
 Elle attend de la nuit les obscures ténèbres.
 Il faut, pour que Ruth porte à son enfant du pain,
 Que la terre se drape en ses manteaux funèbres!

SALAVINA.

Extrait de « Fleurs des Antilles » par R. Bonneville (1900).



POUCHINE

Conte de Noël.

Ce soir-là, contre son habitude, Saint-Pierre ne dormait pas.
 La ville, morne et somnolente toute l'année, dès le soleil couché,
 restait éveillée et bruyante. Dans les rues, des bandes

passaient, hurlant des cantiques mêlés aux refrains du dernier carnaval. Bras-dessus, bras-dessous, des jeunes gens lançaient à pleine voix, en une cacophonie non sans charme, un pot-pourri de chansons canailles et de pieuses mélodies. Echevelées, des femmes couraient, avec des profils de sorcières débraillées, échappées de la cour infernale de Belzébuth.

C'était un vrai sabbat sous le ciel étoilé.

La lune, presque pleine, brillait majestueusement, planant au-dessus de tout ce tumulte, dans la sérénité de l'éther limpide. La ville s'éclairait d'un côté, blafarde comme en une féerie, tandis que l'ombre projetée des maisons laissait l'autre côté dans une obscurité compacte.

A la batterie d'Esnotz, la lumière filtrait à travers le feuillage plein de mystère et d'ombre des manguiers touffus; et la rade apparaissait, avec la mer, immense plaque d'argent bruni sur laquelle se détachaient les grêles silhouettes des bateaux mouillés le long du *Figuier*. Du côté de la place Bertin, le phare dardait son œil rouge comme un soleil enveloppé de brume. Au loin, le Fonds-Coré, plongé dans une ombre claire, montrait, à sa pointe, l'usine en plein travail, au milieu d'une blanche nappe de lumière électrique.

Déjà les marchandes annonçaient sur des mélopées criardes les pâtés tout chauds traditionnels; et, tranchant sur leur voix perçante, le pâtissier, tout blanc, la toque blanche crânement posée sur l'oreille, chantait d'une voix barytonnante sur un air de plain-chant, sa friande marchandise:

— C'est l'ouvr-rier... eh!... de la pâtis-s'rie!...

Les cloches sonnaient en de joyeuses envolées... ding, ding, dong, ding, ding, dong. C'était comme la musique accompagnant tout ce bruit et donnant la mesure et le ton. Au haut de la rampe de la rue de l'Eglise, le clocher du Fort dressait sa croix et son horloge lumineuse.

Tout le quartier bourdonnait. On eût dit une ruche en travail. Et, sur la place à côté, la lumière de l'église, comme une inondation, débordait. Déjà, à flots pressés, tous se hâtaient pour célébrer l'ineffable mystère du Dieu-Enfant qui allait naître encore une fois pour le salut de l'humanité. La nuit elle-même semblait joyeuse de nous donner enfin le Sauveur si longtemps attendu, qui venait prendre sa part de la misère humaine.

*
**

Dans une petite maison de la rue Mont-Noël, M^{lle} Félicia se disposait à aller à la messe de minuit. Dévote à trente-six carats, elle était, on peut dire, un des piliers de l'église. Vieille

déjà, M^{me} Félicia, quoique dévote, était restée coquette; elle se piquait même de suivre la mode. Elle avait mis sa robe de soie gorge de pigeon aux reflets changeants, son plus beau madras calandré de frais et ses souliers vernis. Sur la table étaient posés son châle tout prêt et son gros paroissien, à tranches dorées, où elle lisait pieusement l'office du jour, aidée des lunettes d'or qu'elle ne sortait qu'aux grandes fêtes.

Mlle Félicia vivait seule avec une petite bonne dont elle était la marraine et à qui elle avait, pour premier cadeau de baptême, donné son nom. Mais, à l'ordinaire, elle l'appelait Yaya.

Yaya, chrétiennement élevée, venait de faire sa première communion. Elle était de la persévérance et portait la robe à petit collet. Malgré cela, c'était, à l'insu de sa maîtresse, la plus effrontée de la bande des Ti-tanes. M^{me} Félicia racontait à ses amies les mille tours pendables que lui jouait ce vrai diable en jupon. Mais elle ne pouvait se séparer de Yaya. Après tout, disait-elle, elle me fait faire mon purgatoire sur cette terre. Et elle l'aimait de cette affection particulière, qui semble faite chez les vieilles filles d'un avortement de la maternité.



Pourtant Yaya avait une rivale: c'était Pouchine.

Pouchine était une enfant trouvée. Un soir, réveillée par des miaulements plaintifs, pareils aux vagissements d'un nouveau-né, M^{me} Félicia avait ouvert sa porte à la malheureuse petite chatte. Trempée par une pluie diluvienne, presque mourante, Pouchine avait été réchauffée et soignée. Puis, après lui avoir donné une soucoupe de lait vite lapée, M^{me} Félicia lui avait préparé un bon dodo au pied de son lit. Caressante et gracieuse, le lendemain matin, la minette avait grimpé sur le lit et s'était blottie sous la couverture.

M^{me} Félicia, touchée de cette attention, l'avait embrassée et, depuis lors, Pouchine n'avait eu qu'à se laisser vivre. Quand, ses lunettes sur le nez, M^{me} Félicia ouvrait *l'Imitation de Jésus-Christ*, pour lire le chapitre du jour, Pouchine, attentive, se posait gravement devant elle. Parfois même, le soir, M^{me} Félicia cherchait son rosaire; c'était Pouchine qui, comme une petite folle, l'avait enlevé et le traînait partout. Puis, sournoisement, on la voyait poser les pattes sur les grains, comme si, elle aussi, elle allait égrener son chapelet.

Enfant gâtée d'une dévote, Pouchine était donc heureuse; et sans Yaya, qui de temps en temps lui volait son lait et la laissait sans déjeuner, elle n'eût rien eu à désirer. Mais le bonheur parfait n'est pas de ce monde, et ces petites misères ne

l'empêchaient pas d'engraisser. Grasse à lard, avec son poil luisant, d'une blancheur immaculée, ses yeux d'or fondu, Pouchine était la plus jolie chatte de tout le quartier.

Comme toutes les jeunesses, elle n'était pourtant pas contente de son sort. Depuis quelque temps, son petit cœur de chatte avait battu; et, malgré les pieuses objurgations de sa maîtresse, elle avait écouté les miaulements amoureux d'un jeune chat du voisinage qui, le long de la gouttière, venait lui donner la sérénade. Mais M^{me} Félicia veillait, et elle avait dû plusieurs fois chasser avec son balai l'audacieux séducteur. Même, une nuit, le Roméo avait osé venir gratter à la porte de la chambre. M^{me} Félicia dut se lever de son lit et prendre à ses côtés Pouchine qui ronchonna toute la nuit, furieuse de voir sa vertu trop bien gardée.

*
**

Cependant les cloches sonnaient toujours. C'était le dernier son. Il fallait se hâter. Pouchine, d'un regard malicieux, suivait tous les mouvements de sa maîtresse. Elle sentait que cette nuit serait décisive. Son instinct lui disait que ces cloches sonnaient pour elle aussi, pour ses noces prochaines. Dans ses yeux phosphorescents, pailletés d'une lumière jaune, brillait la joie de cette nuit nuptiale.

M^{me} Félicia, déjà sous les armes, appela Yaya. Yaya était partie à la rencontre d'une bande de gamines comme elle. Que faire? Laisser Pouchine seule, exposée aux assauts du démon? Qui sait s'il ne lui serait pas demandé compte du salut de sa chatte, car les bêtes aussi peut-être ont un paradis et un enfer? Mais manquer à la messe, c'était impossible.

— Pouchine, ma fille, dit-elle, je vais à la messe de minuit. Sois sage, et prends garde. Cette nuit est bien dangereuse pour tes pareils.

Pendant ce discours, Pouchine baissait hypocritement la tête et se détirait paresseusement, comme vaincue par le sommeil. Rassurée, M^{me} Félicia ferma les portes et les fenêtres et se rendit à l'église.

*
**

Dans les rues, la fête battait son plein. Les marchandes de boudins et de pistaches circulaient à travers la foule. Du haut de la rue Schoelcher des bandes, qui n'avaient pas attendu la messe pour réveillonner, arrivaient avec un vacarme diabolique. Au milieu des chants sacrés, accompagnés de la voix grondante de l'orgue dont l'harmonie pieuse remplissait la

place, on entendait parfois des voix avinées chantant :

« Yaya, moïn libètin, moïn ni l'agent. »

Dans une troupe de gamins qui la bousculèrent en faisant un *défilé limba*, M^{me} Félicia crut reconnaître Yaya vociférant :
— Allez-y donc, Zizi mon compè.

Scandalisée, la dévote pressa le pas et pénétra dans l'église. Les chantres, d'une voix nasillarde, entonnaient l'*Adeste fideles* et les notes du chant triomphal emplissaient l'immense vaisseau. Pourtant, M^{me} Félicia était triste au milieu de toute cette joie pieuse. Elle pressentait un malheur et elle pria avec ferveur.

*
**

Dès que sa maîtresse fut partie, Pouchine grimpa l'escalier et, par une fenêtre du galetas restée ouverte, elle passa sur le toit.

Du point où elle était, elle dominait la ville, grise d'un gris d'acier terni, avec ses toits de tôle éclairés en plein par la lune. Vers l'Ouest, l'horizon se confondait avec la mer. Les maisons pressées et inégales ressemblaient à une armée en déroute fuyant vers le rivage. Derrière elle, les mornes sombres absorbant la lumière faisaient à la ville une noire ceinture, tandis que la plaine de Perrinelle se posait comme un tapis au pied de la Montagne Pelée, couronnée de nuages d'argent. Et de tout cet espace s'élevait un bruit confus, fait de mille bruits divers, un murmure de vagues déchainées sur lequel se détachait parfois la note aiguë d'une clarinette.

Cette splendeur d'une belle nuit tropicale laissa Pouchine indifférente. Toute la nature se résumait en celui qui allait venir ; et elle sentait dans tout son être passer le frisson du mystère de vie qui, pour elle aussi, devait bientôt s'accomplir.

Pauvre bête, elle ne se doutait pas que l'heure bénie, si impatientement attendue, ne sonnerait jamais, et qu'elle mourrait sans connaître le doux secret d'amour !

Tout à coup, au moment où un *miaou* plus accentué annonçait l'approche de son promis, un cri retentit, bientôt étouffé. Pouchine avait disparu !

Des gamins en quête de gibier pour le réveillon et qui la guettaient depuis longtemps avaient escaladé la fenêtre voisine et, sans bruit, traîtreusement, s'étaient saisis de l'imprudente.

C'en était fait de Pouchine.

Quand M^{me} Félicia revint de la messe elle appela en vain. Yaya, enlevée dans cette nuit fatale, n'était pas revenue. Quant à la

pauvre Pouchine, transformée en fricassée, elle était à jamais perdue. Pour comble d'ironie, les ravisseurs de la malheureuse Pouchine, cyniques et fiers de leur exploit, passant devant la maison, se mirent à chanter :

« C'est la mère Michel qui a perdu son chat. »

Si vous allez cette année à la messe de minuit, vous n'y verrez pas M^{me} Félicia. Après son double malheur, elle a juré de ne plus célébrer la Noël.

C'est pour elle maintenant comme un jour des morts; elle pleure ses deux affections disparues: Pouchine et Yaya. Comme elle disait à une vieille amie, elle n'a plus rien qui l'attache à la terre.

Joseph CLAVIUS-MARIUS.

*
**

LE SERPENT

Il est dans nos bois, pleins de mystère et d'amour,
 Un oiseau rouge et noir au chant mélancolique.
 L'étranger croit entendre une voix angélique,
 Y trouvant un doux charme à son front las du jour.
 Mais le nègre, qui fuit sur la verte lisière,
 S'arrête et dit soudain: — C'est l'oiseau du serpent!
 Il l'écoute et s'avance, inquiet, en rampant,
 Sondant la masse épaisse et les amas de lierre.
 Et l'oiseau qui le voit a redoublé ses cris.
 L'homme l'écoute encor et s'arrête, surpris.
 L'oiseau chante toujours, sur la branche sautillante,
 Et par ses chants l'attire à deux pas du reptile.
 Mais voici: du serpent les regards ont brillé;
 Sa tête plate et noire offre deux dents aiguës,
 Et ses crocs plus luisants que son dos émaillé
 Ont un venin plus sûr que toutes les ciguës.
 Il a vu l'ennemi, car son corps lentement
 En spirale s'enroule. O spectacle charmant!
 Chaque écaille scintille et tremble à la lumière;
 Sa bave coule épaisse et sa gueule est en feu.
 Cependant il attend; et, la tête en arrière,
 Il épie et comprend que sa vie est en jeu.
 Mais d'un bond l'ennemi sur lui se précipite,
 Le reptile à son tour, que cette attaque irrite,
 Se dresse sur sa queue, aussi prompt que l'éclair,
 Déjà sa tête vole, ardente à la morsure.
 L'autre aussitôt l'esquive et, faisant siffler l'air

De son long coutelas, frappe d'une main sûre.
 Le serpent est tombé, mordant le sol, brisé;
 Cependant, dans sa rage, il bondit, se soulève,
 Jusqu'à ce que le nègre, impatient, l'achève,
 Et que sous un caillou son front soit écrasé.
 Le vainqueur tranche alors cette tête sanglante,
 Et suspend son trophée à l'arbre du chemin:
 Heureux si par hasard, en soulevant la main,
 Il n'éveille aussitôt sous la feuille tremblante
 Un reptile nouveau qui, sans être aperçu,
 Penche sur lui, le pique et venge le vaincu!

ISIDORE DESCRIVIÈRES.

*
**

LA MORT DES CARAIBES (1)

Les quarante vieux chefs, issus des Galibis,
 Qui revenaient joyeux de leurs courses lointaines,
 Abordèrent enfin à l'anse où les granits
 Semblent de lourds géants couchés au seuil des plaines.
 Mais l'instant qu'ils rêvaient fut sinistre et brutal,
 Car la lune au zénith, illuminant la plage,
 Leur montra, tout à coup, les carbets de santal
 Consumés à jamais par des feux de carnage.
 Les Conquistadors venus des vieux mondes lointains
 Avaient, dans le dédain de leurs haines altières,
 Fauché la race faible et consommé, hautains,
 Le massacre sanglant des rouges insulaires.
 Et leurs fils étaient morts; leurs fils jeunes et beaux.
 Le meurtre rougissait les sables et les pierres
 Et des femmes hurlaient leurs lugubres prières
 Près des rochers sanglants et des corps sans tombeaux.
 Alors les vieux guerriers, quittant le fond de l'anse,
 S'en furent vers l'abîme où gémissait la mer.
 Ils avaient oublié le rêve de vengeance,
 Car ceux qui vont mourir n'ont pas le cœur amer...
 ... Les chats-huants, au loin ululaient dans la plaine.
 La mer sur les galets versait son désespoir:
 Et les sombres vieillards s'en allaient à voix pleine
 Clamer leurs maux sans fin dans le silence noir:

(1) Extrait d'une plaquette publiée par notre compatriote chez Ollendorff, éditeur à Paris.

« C'est fini du bonheur au chant des mers dorées!
 « Qu'avons-nous fait à ceux qui nous valent ces maux?
 « » N'avaient-ils comme nous, aux lointaines contrées,
 « Le soleil en l'azur, l'onde sous les rameaux?
 « Qu'avons-nous fait à ceux qui nous valent ces maux?
 « Ils étaient fils du Jour; nous, fils du Crépuscule.
 « Nous avons droit comme eux au lumineux soleil,
 « Notre sang pèsera de tout son flot vermeil
 « Sur le destin futur de leur race crédule.
 « Nous avons droit comme eux au lumineux soleil!
 « Pour retrouver nos fils, nos pères, nos espoirs,
 « Nous irons tous ensemble aux voûtes azurées,
 « Vers le lointain pays où, dans le feu des soirs,
 « L'ambrosie et la paix ne sont pas mesurées.
 « Nous irons tous ensemble aux voûtes azurées! »

... Quand la Lune au matin atteignit l'horizon,
 Dans un triste déclin où pâlistait sa face,
 Les caraïbes roux dirent un chant de grâce,
 Puis, se crevant les yeux, burent d'un clair poison.
 Tous alors, se jetant du haut des promontoires,
 Tombèrent dans l'abîme où sommeillent les eaux;
 Dans son linceul tissé de splendeurs et de moires,
 La mer à tout jamais engloutit leur repos.
 Ils moururent ainsi, sous un ciel splendide,
 Dans l'étincellement des océans muets,
 Ivres d'enfin trouver, dans la Lune candide,
 Les songes éternels sous les bambous fluets.
 Heureux qui peut comme eux, aux minutes dernières,
 Malgré le navrement des chères vanités,
 Rêver encore, rêver par-delà les lumières
 L'astre blond de justice et de sérénité.

D. THALY.

**

LE QUATORZE JUILLET

Je suis en République, et pour roi j'ai moi-même.

VICTOR HUGO (L'Année terrible).

*Hommage respectueux à M. Emile Loubet,
 Président de la République.*

O digne Président, en qui la République
 Vient de placer sa foi, son espoir, sans détour,
 Souffrez que de bien loin, par-delà l'Atlantique,
 Un barde vous salue avec respect, amour.

Car vivant éloignés de la Mère-Patrie,
Perdus sur un rocher, au sein des océans,
Nous n'éprouvons pas moins une amitié chérie
Pour nos frères de France, aux généreux élans;

Pour ses preux d'aujourd'hui, ses vaillants d'un autre âge,
Qui, marchant aux accents de la Fraternité,
Ayant Raison, Droit, Force et Courage en partage,
Firent, par leurs exploits, trembler l'humanité!

.....

Le Quatorze Juillet, c'est notre délivrance
Du sombre passé; c'est la sainte Liberté
Surgissant, ô bonheur, du sein de notre France,
Comme un bienfait puissant de la Divinité.

C'est le trait d'union entre les temps funestes
Et les siècles futurs de progrès, de repos;
Le moment précis où de formidables gestes
Sauvent des parias les serviles troupeaux.

Le Quatorze Juillet, c'est d'abord la Bastille,
La fameuse prison, disparaissant aux yeux,
Ce sont les égorgeurs que le peuple fusille,
Pour obtenir la paix, emblème précieux.

Ce sont les libertés, hélas, trop méconnues,
Conquises par le peuple, alors désabusé,
Des satisfactions sublimes obtenues;
C'est ce monstre odieux, l'esclavage, brisé.

Car, en France, longtemps on exploita les âmes,
Par l'évocation du suprême âge d'or,
Mais un jour mémorable, hommes, vieillards et femmes
Secouèrent le joug qui les tenait encor.

Et, tels dans la forêt s'abattent les gros chênes,
Sous les coups redoublés, vainqueurs, du bûcheron,
Tels furent combattus aux époques lointaines
Les abus que nos cœurs toujours déploreront.

Et depuis les reflets de cette belle aurore,
Afin de consacrer la chute de nos rois,
Sur tous les lieux publics, le Drapeau tricolore
Flotte orgueilleusement, en signe de nos droits!

*
**

LE COLIBRI

A.-F. COPPÉE

Dans le soleil éblouissant,
 Petit Eclair d'or, il voltige!
 Un lys frais, neigeux, sur sa tige
 Penché, — plein d'un suc nourrissant, —
 L'arrête! — Et dans l'air frémissant,
 Diamant ailé, — quel prodige!
 Il est suspendu ravissant,
 Vaporeux comme le vertige.
 Il volette, va, vient encore,....
 Divin sourire de l'Aurore
 Qui rayonne sous le soleil!
 Et, fragment d'arc-en-ciel frivole,
 Soudain, vers d'autres fleurs il vole,
 Toujours vibrant, toujours vermeil!

SALAVINA.

*
**

LE BAISER

Sonnet à Victor Duquesnay

Il faut choisir d'abord un petit coin charmant.
 Chacun sa préférence. Il me plaît davantage
 Dans la fossette que creuse sur le visage
 La lèvre rose qui sourit divinement.
 A petits pas légers, avancez doucement.
 Si vous aimez d'amour, vous saurez, je le gage,
 Avec ruse approcher, sans le moindre tapage,
 Tout prêt à le poser, au premier mouvement.
 Mais avant, savourez l'exquise jouissance
 De contempler longtemps la nuque à la naissance
 Des cheveux sur le coup follement enroulés.
 Ne vous avisez pas d'en faire la demande,
 Ni d'attendre que l'on vous en fasse l'offrande:
 Un baiser ne vaut rien, si vous ne le volez!

R. BONNEVILLE.

21 novembre 1896.



CARNAVAL MARTINIQUAIS

Un son de cuivre éclate au loin, joyeux et clair:
Les masques! Sur leurs flots, que soulève la danse,
Les *mouchoirs* des « *guiabless* » s'agitent en cadence,
Comme de blancs oiseaux voletant sur la mer.

Terrible, au milieu d'eux, les deux cornes en l'air,
Un diable rouge, avec des hurlements, s'élance;
Et sa pique dorée a des reflets d'éclair.

Bien haut, les dominant, un « Boiboï » se balance.

Diffformes, enfumés, loqueteux, ils sont laids.
Leur visage, à la fois grimaçant et comique,
Et leurs gestes grivois charmeraient Rabelais.

Gavarni se dirait, en voyant leur mimique:

« Voici que s'ébaudit, au soleil, en haillon,
Le monde contrefait que traça mon crayon. »

M. ROSAL.



SOUVENIRS DE MI-CAREME

Après les extravagances carnavalesques du Carême prenant, s'ouvre la période de la pénitence et des mortifications.

Suivant la vieille et solennelle coutume, cette période est interrompue par un jour de liesse délirante: la Mi-Carême. Dans l'antiquité, au Moyen Age, au temps moderne, cette fête a toujours été entourée du plus grand éclat. C'est la fête du peuple, dénommée: les Saturnales ou Bacchanales par les Anciens et que Rabelais, dans ses récits crus et pittoresques, appelle la fête des fous.

La réputation des Carnavals de Venise, de Nice, de Paris et des réjouissances de leur Mi-Carême est mondiale.

A s'en rapporter aux descriptions animées de l'art cinématographique l'on constate que cette réputation n'est pas surfaite.

Il est regrettable que mon inoubliable ville de Saint-Pierre n'ait eu le temps de bénéficier de cette merveilleuse découverte. Elle aurait laissé à la postérité le spectacle de ses réjouissances artistiques, le souvenir de l'initiative intelligente de sa population et démontré ainsi, à ceux qui l'ont ignorée au temps de sa vitalité et de sa splendeur, que la renommée qu'elle a laissée n'est pas non plus surfaite. Tous les Euro-

péens qui eurent l'occasion de séjourner à Saint-Pierre durant le Carnaval ont été unanimes à vanter le sien, certains d'entre eux qui y passèrent les jours gras avouèrent leur étonnement devant la magnificence du spectacle qui s'offrait à leurs yeux, et comparable, à leur avis, à celui de Nice.

Les divertissements du Carnaval à Saint-Pierre n'avaient jamais valu ceux de la Mi-Carême de 1902.

Jamais on ne connut tant d'entrain, tant d'ivresse dans le plaisir, d'avidité de luxe et de dépenses folles. Quel pressentiment poussait la population pierrotaine à cette fougue inaccoutumée? On eût dit qu'elle avait hâte de vider la coupe des plaisirs comme si le jour tant attendu n'eût pas de lendemain.

C'est en effet, pour le dimanche 9 mars 1902 que le comité d'organisation, dirigé par M. Georges de Laguarigue de Survilliers, président du *Cercle artistique*, adopta le programme des fêtes somptueuses de la Mi-Carême. Elles furent sans précédent — je raconte en témoin oculaire — dans les annales de la vie de Saint-Pierre, où le Carnaval avait réellement conquis son titre de majesté.

En 1888, le Cercle de la rue de l'Hôpital dénommé *Cercle de l'Hermine* organisa le dimanche gras une cavalcade qui éclipsa tout ce qui avait été fait dans le genre, par la richesse des travestissements et le luxe inouï des décors. Elle n'est pourtant pas comparable à celle de 1902. Je conterai peut-être un jour le grave incident qui se produisit en 1888, par le cri de: « Vive Boulanger ! » tandis que l'imposant cortège arrivait à la batterie d'Enostz; peu de temps après, le professeur de 5^e du Lycée, M. Aubert, était révoqué et rappelé à la suite de la découverte d'une correspondance singulière trouvée dans les papiers du général.

Donc, sous l'active et intelligente direction de mon ami Paul Boulin, le cortège de 1902 partit de la savane du Fort.

Paul Boulin, ancien sous-officier, professeur de gymnastique dans les écoles de la ville, était, par nature, un sportman irréductible. Il fut le premier cycliste de l'île. Il forma une petite équipe et ce fut un véritable événement lorsqu'il la conduisit dans la ville, alors calme et paisible de Fort-de-France, par la route de la Trace. Quelle foule venue de partout sur le parcours du cortège en cet après-midi du 9 mars 1902!

La Compagnie Girard, en la circonstance, avait consenti une réduction de 50 % sur le tarif ordinaire des voyages.

Les communes avaient donc jeté à Saint-Pierre des flots de curieux.

Et voici le tableau qui ne s'est pas effacé de notre mémoire.
Le *Char du Rhum, du sucre et des Cultures secondaires*,

monté par les travailleurs de l'Habitation Pécoul. Juché sur une grosse barricade, le dieu Bacchus tient une bouteille de dimension à la main.

Le char est orné de cannes superbes au vert feuillage, de fleurs, de lianes, de branches, de cacaoyers, de caféiers chargés de fruits.

C'est le Travail colonial qui passe.

Le *Char de la pêche*, un canot de pêche de fort tonnage, avec des agrès, seines, filets, harpons, hameçons et monté par de jeunes hommes vêtus en marins.

Voici venir, après le travail, *la chanson créole* symbolisée par de jolies femmes, négresses à la peau satinée, *cabresses* à peau de sapotille, chabines au teint orange, blanches et brunes mulâtresses, toutes richement vêtues en costume du pays, le col et les bras chargés de bijoux et campées, dans la posture choisie par chacune d'elles, sur le char où des mains expertes ont étendu des tapis de velours et de soie, des dentelles et des fleurs. Avec le talent musical, l'esprit approprié qui caractérisait la population pierrotaine, ces femmes chantaient pour la foule les dernières chansons du Carnaval. Quelle est cette harmonie dans la plus singulière cacophonie?

Ce sont les *chars de la Musique*. Ce sont les cuivres de Touroul qui comprennent les fameux pistons des frères Sorbé, de l'ami Florival. Voici le char des instruments à cordes; les mandolinistes et guitaristes réputés, Paul Garcin, les frères Nitarme, le jeune Litaïsse, Louis Gaurid et tant d'autres.

J'avoue avoir éprouvé une douloureuse émotion l'autre jour au Gaumont, en écoutant le film sonore : l'Orchestre d'instruments à cordes, de Moréno.

Le clou du cortège fut le *Char de l'Abeille*. Un siphon, une bouteille, énormes et animés, conduisant un cheval qui traînait une grande ruche autour de laquelle — d'une façon artificielle — voletaient des abeilles. L'imitation était parfaite et due à M. Melhié, le grand fabricant d'eaux gazeuses, qui mettait cette figurine sur ses bouteilles.

Cette description donne une idée du défilé des cavaliers, des cyclistes, des voitures fleuries. Comment décrire les costumes? La soie, le velours, le satin et l'or éclataient dans cet immense cortège — dont la queue se trouvait à la savane du Fort et la tête à la batterie d'Enotsz. Cortège qui se mouvait sous les multiples drapeaux, bannières et oriflammes.

Remarquons que ces fêtes de Mi-Carême, où les quêtes furent abondantes, avaient été organisées au profit de l'Asile de Bethléem. Voilà comment des Comités parvenaient à obtenir la moralisation du carnaval à Saint-Pierre, contrairement à celui de Fort-de-France tombé en désuétude et qui traîne main-

tenant dans le ruisseau avec ses haillons et ses chansons obscènes. Le soir de ce jour inoubliable, la jeunesse des deux sexes — les jolies petites dénommées : « les Boutons de rose » donnèrent un bal splendide au Palais-Cristal tenu par Bébé Fays, avec l'orchestre Céran, le célèbre tromboniste et le non moins célèbre clarinettiste Ti-Cirique.

Satisfait du résultat obtenu, le comité d'organisation se proposait déjà de mieux faire l'année d'après. Hélas ! le 8 mai 1902, le Mont-Pelé emportait dans la tourmente infernale la ville, la population, l'espoir et les belles années...

PAUL BOYE.

(Extrait du journal *La Paix*, 18 mars 1931.)

L'USINE EN MARCHE

*A. M. Gaston David, en lointaine
et reconnaissante sympathie.*

Devant la mer moirée, au milieu des savanes
Que traverse, en musant, l'essaim des écoliers,
Gronde et fume l'Usine, émergeant des halliers,
Toute noire, parmi l'amas doré des cannes.
Sur la route tranquille et blanche qui s'endort,
Des équipes de nuit descend la fourmière.
Et dans l'ombre du soir, le long de la « lisière »,
L'essieu des « cabrouets » pesants grince plus fort.
Il monte une rumeur de ruche qu'on enfume,
Des ateliers bruyants où clappent des jurons ;
Les bruits lourds des marteaux, cadencés, sur l'enclume,
Sonnent, mêlés aux heurts saccadés des wagons.
Avec un ronflement sourd la « turbine » lance
Ses jets blancs de vapeur. Juché sur son mulet
Qui pointe, le « planteur » va quitter « la balance »,
Lorsque, dans l'air vibrant, éclate un dur sifflet.
Et, distrait, mon regard glisse à travers la haie...
Là-bas, aux derniers feux du jour, noirs et dolents,
En file, remorqués par les « yachts », les « chalands »
S'avancent, sur les eaux paisibles de la baie,
Comme aux bords des étangs, le soir, de lourds oiseaux
Gagnent, silencieux, leurs nids dans les roseaux.

VICTOR DUQUESNAY.

(*Marin*, février 1899.)



LA CREOLE

Un hamac et des fleurs, j'envie, ô jeune femme,
 Ces biens pour toi si doux, et cette paix de l'âme
 Qui, te suivant au sein de ces lieux enchanteurs,
 Te berce mieux encor que la brise embaumée
 Qui caresse en passant à travers la ramée
 Ton hamac et tes fleurs.

Que tu sembles heureuse! Indolente et frivole,
 Ton œil suit un instant le colibri qui vole,
 Etalant au soleil ses changeantes couleurs,
 Le beau ramier qui passe au-dessus des savanes
 Et qui, de l'aile, bat les flèches de nos cannes,
 Ton hamac et tes fleurs.

C'est en vain que là-bas la mer bleue étincelle,
 Tu n'as regard d'amour ni de haine pour elle;
 Tu n'as jamais senti ton cœur plein de terreurs
 Pour un objet aimé qu'assiège la tempête
 Et qui ne trouve, hélas! pour reposer sa tête
 Ton hamac et tes fleurs!

Tu n'as jamais, fixant sur elle un œil avide,
 Attendu tout le jour sur un rocher humide,
 Un être dont l'absence a fait couler tes pleurs!
 Tu n'aimes point des flots la voix grave et sauvage
 Tu n'as jamais quitté pour veiller au rivage
 Ton hamac et tes fleurs.

La créole! Elle craint une sombre pensée.
 Ah! qu'elle aime bien mieux, mollement balancée,
 Suivre d'un songe heureux les brillantes erreurs,
 Et, contente du vague où son âme se noie,
 Ne pas même chercher s'il est plus douce joie
 Qu'un hamac et des fleurs.

Mais soudain son regard s'est porté sur un livre:
 Bientôt, pour méditer la page qui l'enivre
 Elle ferme ses yeux pleins de molles langueurs,
 Elle redit les mots d'une voix oppressée
 Et, pour quelques instants, ont fui de sa pensée
 Son hamac et ses fleurs.

Puis, sur sa blanche main laissant pencher sa tête,
 Elle pense, rêveuse, à ce jeune poète
 Qui, dans ses vers brûlants, raconte ses malheurs;
 Elle cherche comment on peut haïr un monde
 Où l'on a des oiseaux, de l'ombre auprès de l'onde,
 Un hamac et des fleurs.

Elle écoute les cris de cette âme qui souffre
 Comme la voix qui dit: Secours! du fond d'un gouffre...
 Oh! ferme ton oreille à ces accents trompeurs!
 Tu vas perdre, crois-moi, si tu veux les entendre,
 La paix du cœur, hélas! que ne pourront te rendre
 Ton hamac et tes fleurs!

EUGÈNE DESLANDES.

1843.

*
**

LES LUCIOLES

A M. Louis Garaud,
ancien Vice-Recteur de la Martinique.

Vifs et clairs,
 Dans les airs,
 En zig-zag, en paraboles,
 Dans les herbes, sur les toits,
 Des points luisent: lueurs folles!
 Champs et bois,
 A la fois
 S'allument de lucioles.
 Dans le noir
 On croit voir
 Voleter un essaim d'âmes,
 A l'entour.
 Brillez, fantasques! — Au jour,
 S'éteindront vos grêles flammes,
 « Labelles » d'or, qui jetez
 vos clartés
 Sur nos rêves attristés...
 Roulés dans l'oubli des choses,
 Comme vous,
 S'en iront les espoirs fous,
 Nos vers, l'amour et les roses.
 Feux follets
 Guillerets,
 Egayeurs des soirs moroses,
 Quand, tout petits, vous brillez
 Et sillez
 Dans la Nuit chaste aux longs voiles,
 On dirait, criblant le ciel
 De Noël,
 Une poussière d'étoiles!

Marin (1891).

VICTOR DUQUESNAY.



CHOUCOUNE

Conte créole

« Au miséreux ».

En se réveillant, ce matin-là, Choucounne se sentit « toute chose » ; elle n'était pas, comme à l'habitude, alerte et gaie. Une pesanteur de tout son être la tenait clouée à sa misérable « cabane » ; une lassitude générale engourdisait, brisait ses membres, mettait comme une gêne à sa respiration ; sa tête lui semblait vide, ses yeux sans regard, un bourdonnement désagréable lui emplissait les oreilles. Elle essaya vainement de rattacher ce malaise à un incident quelconque, ne se rendant pas compte de son état.

Mais non ! il n'y avait rien, croyait-elle, qui eût pu amener ces troubles. La veille, à la Compagnie Générale Transatlantique, le travail avait été moins fatigant, l'affluence des travailleurs ayant réduit le nombre de « mannes » de charbon à transporter par chacun. La journée terminée, et après le bain habituel au canal de la *Trénelle*, elle s'était tranquillement retirée en sa chambrette des *Terres-Sainville*, avait légèrement diné d'un « fruit à pain » de deux sous et d'un morceau de morue qu'avait précédé et suivi le « sec » traditionnel. Ayant bavardé tout plein avec ses voisines, elle s'était couchée, le corps libre, sans aucune pensée, comme le bœuf qui, le soir venu, s'allonge sur l'herbe.

Et la nuit solitaire, sans cauchemar et sans rêve, aurait dû la laisser plus « dispos » au travail, plus robuste. Mais non ! c'était le contraire ; elle ne se sentait pas la force de se lever, même pas de se tenir assise sur les vieilles frusques lui servant de matelas. Elle aurait voulu pourtant allumer le feu, préparer son « café fort » qui lui permettrait, comme à l'ordinaire, d'attendre l'heure du premier déjeuner, toujours tardif, souvent problématique. Et elle percevait vaguement qu'elle ne le pourrait pas.

C'était donc quoi qui l'abrutissait ainsi, lui enlevant toute volonté d'agir ? Elle n'avait aucune gêne interne, aucune chaleur désagréable ne lui brûlait la peau. Elle se palpa, promena longuement ses mains sur sa tête, son torse, ses membres, et n'en ressentit aucune douleur. Elle aspira alors profondément, et d'un brusque sursaut de volonté se mit sur son séant. Un choc à l'estomac comme une violente poussée la rejeta sur le dos.

Quoi ! mais quoi donc était-ce ? D'un regard égaré elle parcourut tous les coins de la chambrette nue et désolée qu'em-

plissaient, en plus de sa « cabane », une vieille table boîteuse accotée au mur, un réchaud et une ou deux caisses tenant à l'occasion lieu de chaises. Elle arrêta ses yeux un instant sur ses vêtements suspendus à des clous: deux robes neuves, deux ou trois chemises de coton et ses « hardes » de travail, vieilles robes de serge noire ramassées au hasard d'un déménagement de gens de la ville. Rien ne remuait autour d'elle. Un peu effrayée, elle demanda tout haut: « Ça qui là? Ça qui fait moïn ça? » Le silence qui suivit l'émotionna davantage. Vivement, elle tenta de se rasseoir, pour, plus brusquement encore, être renversée par une nouvelle poussée au creux de l'estomac. Epouvantée, les yeux hors de la tête, elle cria de toutes ses forces: « Soucou! en moué! yo ka batte moïn; Jésus, Marie, en moué! »

Personne ne répondit. Cinq heures du matin, c'était un peu tôt; et, voisins et voisines ne se dérangèrent pas, persuadés qu'il s'agissait, ainsi que cela se renouvelait fréquemment dans le quartier, d'une rixe entre amants d'une nuit.

Choucouné attendit un moment, puis elle recommença à crier, à hurler: « En moué! au soucou! » Elle se roula sur ses frusques, tomba enfin sur le sol où elle resta étendue sur le dos, les bras déjetés de travers, poussant des plaintes, qu'entre-coupaient, de temps en temps, des appels désolés.

On finit par s'émouvoir aux alentours et, la curiosité aidant, un rassemblement d'hommes, de femmes et d'enfants, pieds nus, légèrement vêtus, se fit devant la porte de Choucouné.

« Ça qui rivé? ça ça yé? »
qu'anxieux.

« Cé Majo qui ka batte Choucouné », dit un facétieux.

La foule n'osait intervenir, retenue par la crainte de l'homme « Majo ».

Sur un appel plus déchirant, une femme frappa à la porte:

— « Choucouné, Choucouné! ça qui rivé ou? Ça ou ni? »

De l'intérieur, une voix geignante répondit:

— « Moïn pas save; moïn pas ça lévé ».

— « Ça qui épi ou? »

— « Personne. Chaque fois moïn lévé, yo ka poussé moïn couché; aidé moïn, soucou. »

Hébétés, les voisins se consultèrent du regard.

— « Cé en zombi qui épi-i ».

— « En l'espri voyé ».

Et comme quelqu'un voulait entrer, on le retint.

— « Pas rentré, pas rentré; l'esprit a ké tombé assou ou ».

— « Voyé chèché Dropont, y ké débarrassé-i; cé li qui fô! »

Enfin, un homme plus hardi ouvrit la porte d'une pesée; il

entra. D'autres se précipitèrent, pour se rendre compte, sans pourtant franchir le seuil.

Choucounne, étendue à même le sol, se plaignait doucement, les yeux ouverts, hagards; elle semblait fixer quelqu'un ou quelque chose qui se tiendrait sur la table, où pourtant ne se voyaient qu'un carafon vide, un pot en terre, un autre en fer-blanc et quelques ustensiles en terre du pays.

Choucounne parlait tout bas:

— « Non! non! moin pas lé; cé yone qui encô moin; moin pas lé deux, ça moin fait zôt? »

On lui demanda de quoi elle souffrait, pourquoi elle ne se levait pas, pourquoi elle appelait à son secours et à qui elle parlait. Choucounne raconta alors qu'un « esprit voyé » était en elle qui ne voulait pas qu'elle se levât. « L'esprit » se disait fatigué et exigeait du repos. Un autre « esprit voyé » se tenait assis sur la table et voulait également habiter en son corps, lui promettant, si elle l'acceptait, de la faire se lever. Elle avait peur d'accepter, ne pouvait se décider, croyant qu'elle serait trompée ou qu'une bataille se livrerait en elle entre les deux « esprits ».

Tout à coup, elle cria:

« Mi-i entré, roï, mon Dieu! ça moin ké fait! »

Et brusquement elle se mit debout, fit deux ou trois pas dans la chambre, comme un automate, puis s'emparant du carafon elle se précipita vers la porte, où la foule s'ouvrit pour lui livrer passage.

— « L'esprit a ké mandé moin en sec ».

Un formidable hourvari accueillit ces paroles. La foule poussait des cris de bêtes, des hurlements, se précipita derrière elle, criant à tue-tête, répétant comme une chanson de carnaval: « L'esprit a ka mandé Choucounne en sec; ba li sec là, qui joli l'esprit si belman ».

Choucounne, ayant satisfait au désir de « l'esprit », revint tranquillement chez elle, n'ayant aucun souvenir de ce qui venait de se passer. Elle s'étonna un peu de la foule qui la suivait, et rentra chez elle, sans émotion. Elle se vêtit de sa vieille robe noire, prit sa petite « bombe » de fer-blanc et, rejoignant quelques charbonnières qui la précédaient, elle se rendit avec elles à la Compagnie Générale, s'étonnant des questions qu'on lui posait sur ce qui venait de se passer, déclarant n'y rien comprendre, ne rien se rappeler.

Des jours se passèrent. Aucune alerte ne vint troubler le voisinage. On remarqua que, parfois, en plein travail, Choucounne s'arrêtait, posait à terre sa « manne » à charbon et, après s'être frottée la poitrine et la tête, et s'être parlé à elle-même tout bas, se dirigeait vers la porte du chantier, le regard

absent, comme une somnambule. Elle revenait dix minutes plus tard, s'asseyait un moment, puis reprenait sa place dans la ligne de travailleuses faisant le va-et-vient entre les lots de charbon et le cargo.

Trois mois s'écoulèrent sans incident notable. Puis un matin, un peu avant l'*Angélu*, les cris et les pleurs se firent de nouveau entendre.

Cette fois, on accourut au premier appel de Choucouné. L'événement était attendu par les voisins, qui avaient cru à une première mystification et s'étaient promis d'accompagner les plaintes de Choucouné d'un charivari qui ferait date.

La foule, assemblée en moins d'une minute, se mit à hurler : « Qui joli zombi, si belman; qui ka mandé en sec, si belman; ba li sec li, si belman. » Les enfants, en nombre, étaient de la partie, munis qui d'une vieille bombe de fer-blanc, qui d'une conque de lambi, d'une vieille casserole ou autres ustensiles de fer, sur lesquels ils tapaient à tour de bras ou dans lesquels ils cornaient à se rompre les veines. Les plus facétieux avaient apporté des fonds de *pots de chambre*, des *culs de bouteilles* qu'ils offraient à la ronde en simulant le versement d'une boisson quelconque : « Mi rhum zombi a ».

Mais Choucouné ne quittait pas sa case d'où, de temps en temps, parvenaient des cris aigus dominant le vacarme de la foule.

Alors, autour de la chambrette, dans le petit jour du matin, une procession se forma d'une troupe désordonnée, criant, vociférant : « Choucouné! Choucouné! ba zombi a sec li ». On frappa sur la porte, on lança des pierres sur la toiture de fer-blanc; on introduisit des ordures, des immondices par les interstices des fenêtres. Rien n'y fit... Choucouné restait invisible et ses plaintes arrivaient toujours à la foule, sourdes... angoissantes, parfois comme des cris d'animaux, de chiens battus.

Le tintamarre ne paraissait pas inquiéter le zombi.

La procession s'arrêta à bout de souffle. Comme la première fois, on s'interrogea du regard, on se consulta; quelques femmes, prises tout de même de pitié, demandèrent qu'on allât au secours de Choucouné. Mais la peur du zombi était revenue, la foule s'écartait peu à peu de la case, personne n'osait approcher de la porte. Un homme s'y hasarda pourtant.

Choucouné, accotée à la cloison, avait les deux jambes fortement attachées par une corde qui remontait pour ligaturer lâchement les poignets. Elle dodelinait de la tête et de la bouche lui sortait, en même temps que des plaintes étouffées, des paroles sans suite qui entraînaient avec elles une bave sanguinolente.

Elle ne répondit pas aux questions qu'on lui adressa, fixant l'assistance avec des yeux exprimant l'effroi, une épouvante concentrée, tout en dedans.

On la cōcha, on la frictionna. Quelqu'un lui fit boire par cuillerées un thé chaud de feuilles de corosolier mélangé à un peu de rhum. Une réaction se produisit et Choucoue demanda, effarée, ce que tout ce monde désirait. Elle se plaignait de courbatures violentes, la nuque comme écrasée, dit-elle, sous le poids de dix « mannes » de charbon.

Choucoue ne se rendit pas au travail ce jour-là. Le lendemain, elle alla au chantier; elle y travailla sans que rien dans ses façons révélât la terrible crise de la veille.

Vingt jours après, une nouvelle crise se produisit, plus violente, l'état de prostration dura davantage. Choucoue fut admise à l'hospice civil, d'où elle sortit une dizaine de jours plus tard, en parfaite santé semblait-il.

Pourtant, dans le mois qui suivit, les crises recommencèrent, se succédant à des intervalles de plus en plus rapprochés, avec des périodes de calme variant entre huit et dix jours.

On s'en émut autour d'elle et, revenant à leur première idée, toutes les voisines restaient persuadées qu'on avait jeté un sort à Choucoue que « yo té fai-i mal ».

Choucoue continuait pourtant à travailler, d'une façon irrégulière. Elle maigrissait à vue d'œil; les joues se creusaient et les yeux se faisaient lointains, enfoncés profondément sous leurs orbites. Choucoue devenait plus fantasque, avec de brusques envies de choses disparates; un jour, elle déjeunait d'un morceau de morue; le lendemain, il lui fallait, coûte que coûte, de la viande sanglante, du poulet, du lapin, etc.; elle se contentait d'eau parfois, pour toute boisson; d'autres fois, après avoir déjeuné d'un morceau de hareng-sauré ou d'un « volant » rôti sur le feu, elle buvait, au hasard des forts salaires, du vermouth, du vin fin ou tout simplement du tafia, après un poulet.

Elle fit plusieurs séjours à l'hospice, sans résultat appréciable, les crises cessant momentanément après chaque séjour, pour reprendre avec la même violence dans la quinzaine qui suivait sa sortie de l'établissement hospitalier. Les médecins ne voulaient pas se prononcer sur ce cas qui paraissait échapper à leur diagnostic. Ils pensèrent à une ménopause prématurée, puis à une hyperhystérie à forme inconnue. Aucun traitement n'aboutissait à un résultat.

C'est vers cette époque, environ un an après la première crise, que Choucoue fit enfin connaître de quoi elle souffrait et ce qu'elle pensait elle-même de son mal.

Une après-midi, à la Compagnie, Choucoue, qui la veille

avait copieusement arrosé ses vingt-huit ans, lança sa manne à la mer et se mit à tournoyer sur place, esquissant des pas de valse, de polka, de biguine, et semblant embrasser un être imaginaire qu'elle couvrait de baisers sonores; les charbonnières voulurent la faire cesser, la ramener au travail; elle se laissa faire d'abord, puis reprit sa danse: « Sénégalé moin a lé dansé; ça qui peu empêché-i, in ». Quand, à bout de souffle, elle s'arrêta, elle fut entourée par ses camarades de chantier, pressée de questions: « Choucouné éti sénégalé a? Choucouné comment yo ka crié-ï, éti, éti? »

Assise sur un bloc de charbon, Choucouné raconta alors qu'elle portait en elle sept ou huit *zombis*, « esprits voyés »; l'un occupait son ventre, un autre ses jambes, alternativement, ou ses bras, un autre sa tête, son estomac; enfin, elle en avait partout, de toutes les grosseurs, de toutes les formes. Ils étaient tous de nationalité différente: chinois, anglais, sénégalais, indou, français, norvégien, et c'est pourquoi, comprenant difficilement leur langage, elle ne pouvait satisfaire à leurs demandes et recevait d'eux de terribles raclées. Elle narra qu'ils se querellaient, l'un ne mangeant que du thon, l'autre que des œufs, de la viande, etc., et c'était la même chose pour la boisson: l'indou n'acceptait que du tafia, le français que du vin et le norvégien du « gin », etc. C'était en elle de continues batailles entre tous ces zombis. Le plus méchant était le sénégalais, qui, entré en elle d'un violent coup de tête, un jour qu'elle emplissait elle-même sa manne au chantier, la fouillait partout de grands coups de nerf de bœuf, lui tirait les cheveux, lui fourrait les doigts dans les yeux, lui tenaillait le nez, la bouche, les seins, jusqu'à ce qu'elle consentit à danser.

Elle continua à raconter leurs sorties, les batailles quand ils revenaient, ceux restés à l'intérieur voulant empêcher les autres de rentrer, et c'était son pauvre corps qui souffrait des coups qu'ils échangeaient. Le chantier, attentif, écoutait avec une sorte de frayeur hallucinante, l'approuvant par des hochements de tête, s'apitoyant: « pôvre Choucouné », marmottant des prières pour se prémunir contre les attaques possibles des « zombis ».

On finit par concerter qu'il fallait dire des neuvaines pour débarrasser Choucouné de ces « esprits voyés », malfaisants et incommodes pour elles toutes, Choucouné étant à leur charge après chaque crise. On établit même auprès d'elle une surveillance de nuit, assurée à tour de rôle par les voisins.

Mais ni neuvaines, ni surveillance ne furent suivies d'une amélioration même passagère. Les crises continuaient à se produire comme avant.

On demanda au curé de la paroisse de lui passer son étole sur la tête, on s'adressa à l'évêque. Rien n'y fit. Les zombis de Choucounne semblaient s'amuser de ces cérémonies et s'en donnaient à cœur joie de faire souffrir la malheureuse.

Alors on s'adressa aux somnambules, aux magnétiseurs, à tous ceux qui jouissaient de la réputation de jeter des sorts ou de faire déguerpir les zombis. Ceux de Choucounne s'amuserent de leurs tours de passe-passe; davantage ils l'assommèrent.

Un sorcier « réputé » à la Dominique, de passage à Fort-de-France, fut appelé en consultation. Après force invocations, manipulations sur la personne de Choucounne, il composa sur place et lui fit avaler un breuvage où il entraît de la bouse de vache, de « l'esprit des hommes », de « l'essence colibri », de l'urine d'un jeune chat, et quantité d'autres ingrédients dont la vertu antimaléfique était connue de tous. Puis il lui fit sortir de la bouche successivement un crapaud, un anoli, une couleuvre, une araignée, un « ravette len mè », un « chatrou » et « chadron noir », lui mit autour des reins, à même la peau, une ficelle à laquelle étaient attachées une patte de coq blanc et une patte de coq noir et déclara ensuite que les zombis étaient partis. Mais comme ils pouvaient revenir il ajouta qu'il passerait la nuit auprès de Choucounne pour empêcher leur retour.

Le lendemain de ce traitement sur l'issue curative duquel personne ne doutait, à l'Angélus du matin, un vacarme épouvantable réveillait tous les alentours.

Choucounne, qui toute la nuit avait accompagné le traiteur dans ses libations et avait largement fêté sa guérison... Choucounne, échevelée, presque nue, du seuil de sa porte, lançait dehors, à toute volée, les quelques objets formant son misérable « ménage ».

On dut l'attacher fortement pour l'empêcher d'aller se jeter elle-même du haut du morne.

Admise d'urgence à l'hospice, on reconnut enfin, après interrogatoire sommaire des voisins, que Choucounne était alcoolique au dernier degré.

Deux jours après, dans une crise épouvantable de délirium, la pauvre Choucounne s'en alla de ce monde, enfin débarrassée de ses zombis. Car, pour ses amis, Choucounne était une victime des « esprits voyés ».

HENRY CADORÉ.

Avril 1926.

MABI GLACE DODOLE

Le chroniqueur de *La Paix* revient souvent sur Saint-Pierre. Il faut avoir connu cette ville aimable, l'avoir habitée, pour comprendre l'amour persistant qu'elle inspire.

Et la Morte a laissé un si riche héritage de souvenirs intéressants que j'en use sans crainte de l'épuiser.

... La Martinique fournit des boissons délicieuses par leur qualité et leur goût.

On cite surtout le rhum, lequel a le double don de rafraîchir quand on a chaud et de réchauffer quand on a froid. En effet, après une longue course au soleil, quand on ruisselle de sueur et que la gorge est sèche, quel meilleur rafraîchissement qu'un bon *punch*? Par contre, ce bon *punch* ne réchauffe-t-il pas agréablement quand on rentre chez soi trempé comme une soupe et grelottant de froid? Malheureux, les condamnés au régime sec qui ne peuvent goûter ces deux sensations cependant contraires!

Il existe des marques différentes de bon rhum. Mais, de toutes les boissons obtenues par la fermentation, la seule, en ce pays, qui n'ait pas connu de rivale fut le « Mabi glacé Dodole ».

Qu'est-ce que le Mabi?

Ce breuvage tire son nom de l'écorce aromatisée qui entre dans sa composition: le bois Mabi. Cassé en menus morceaux macérés dans de l'eau, une fermentation rapide s'opère en une nuit; un actif brassage le lendemain matin, l'épuration de l'écume qui monte à la surface, et le filtrage du liquide. Les fabricants sucent le liquide avec du *sirup de batterie*, du sucre brut ou du dernier jet. La boisson est piquante et flatte le palais. Anciennement, elle était très répandue. A la ville comme à la campagne, dès cinq heures du matin, s'alignaient sur la devanture des boutiques, des bouteilles de la contenance d'une roquille, remplies de *Mabi*. La mousse qui s'échappe du goulot semble les coiffer d'un tout petit casque blanc, ce qui provoque chez les marchands le même boniment: *Mabi moins a bien bon; gadé comment i ka travaillé.*

Le Mabi a toujours été considéré comme une agréable boisson matinale. Les amateurs d'alcool, — le vin du peuple, tremplin électoral sur lequel depuis longtemps s'agitent les hommes politiques de notre pays — y ont ajouté le suffixe comique « yage ». Le « yage » est un petit verre de rhum qui décolle le *mabouya* avant l'ingurgitation du mabi.

C'est ce qui constitue pour les preneurs matinaux le *mabiyage*.

La réputation du « mabi glacé Dodole » disparut avec son

inventrice, laquelle emporta dans la tombe le secret de sa préparation. Dodole habitait la rue Dauphine. Quand nous l'avons connue, elle était dans la maturité de l'âge et appartenait à cette catégorie de femmes du peuple appelées chez nous les « *matadores* ». Chaque matin elle trônait dans son petit établissement propre, en costume de luxe: belle robe, pantoufles brodées, bas fins ourlés sur la cheville, le madras sur les yeux, en tête chiffonnée, le foulard de soie sur l'épaule; étalage de bijoux, grosse chaîne d'or, le « forçat », pendants d'oreilles, bracelets et bagues.

Propriétaire de deux immeubles acquis par la vente de son mabi, Dodole respirait l'aisance.

En ce temps-là, les négociants de Saint-Pierre recevaient la bière blonde en très petites bouteilles blanches. Dodole en faisait collection et c'est dans ces mignons récipients qu'elle renfermait la boisson. Bouchés, ficelés comme les bouteilles de limonade gazeuse, ils reposaient dans des seaux de glace. Nul ne connut le procédé de Dodole, le breuvage était limpide, d'un teint mordoré, d'une saveur divine et pétillait comme du champagne. La seule boisson fermentée que j'aie bue depuis, et qui se rapproche de celle de la rue Dauphine, c'est du cidre fabriqué avec du jus de prune de *Cythère* par mon vieux camarade Rémy, au premier kilomètre de la route de Balata.

Ce petit coin de la rue Dauphine fut très animé, de 5 à 9 heures du matin, par les amateurs de tout rang et de toute conditions du mabi Dodole.

Il est regrettable que Fort-de-France ne possède pas une Dodole.

PAUL BOYE.

Samedi 10 janvier 1931.

*
**

RETRAITE AUX FLAMBEAUX (1)

(*Revue des Antilles*, 15 mai 1900)

CHRONIQUE

Un fait unique emplit la quinzaine, absorbe les personnes, défraie les conversations, la politique! Et précisément la politique est bannie de mes chroniques... Je n'ai pas, comme dans la comédie, deux casaques. C'est toujours la même, la casaque littéraire. Je laisse volontiers à la porte mon gourdin électoral — si tant est que j'en possède. Comme Paul-Louis Courrier et comme bien d'autres hommes moins illustres, je n'aime point me quereller. Vous savez le mot fameux? On demandait à

(1) Extrait de la « *Revue de la Martinique* », n° 9, avril 1929.

Paul-Louis, au tribunal, après un pamphlet célèbre sur Chambord, pourquoi il haïssait tant la royauté :

— C'est que je hais les coups de bâton, répondit-il.

Eh bien, nous ne voulons point de coups de bâton, — sans pour cela, d'ailleurs, professer amour ou haine pour des modes quelconques de gouvernement.

Néanmoins, la chronique serait malaisée s'il n'était point fait un certain crédit de tolérance au chroniqueur qui n'a pas nez, jusque dans les yeux, et qui, n'ayant plus ni flair, ni juge-souvent le choix des sujets. Il y a moyen de causer de tout le salon le mieux huppé, devant l'assistance la plus délicate. Même de politique courante ! Il faut bien se dire que la politique n'est point une chose détestable en soi et qu'elle n'est redoutable que pour ceux qui s'en fourrent jusque dans le ment, éprouvent le besoin de crier et frapper comme des sourds. Alors, il y a bagarre, il y a coups de bâton. Des camps se forment. Des partis se provoquent. Des hommes se chamaillent. Et tout le monde crie, chante, siffle, hurle, applaudit, sans le moins du monde émouvoir le ciel qui rayonne dessus nos têtes... ni, non plus, les esprits saturés de philosophie à force de voir passer, repasser les mêmes fantômes d'idées dans les mêmes torrents d'inutiles injures.

Mais que diable, oui ou non, depuis vingt jours au moins, du lever au coucher du soleil et du soir au matin, est-il exact que pas une parole n'est dite si ce n'est une parole électorale ? Discours de candidats, commentaires d'électeurs, circulaires administratives, duels, procès et, comme conclusion nécessaire, retraites aux flambeaux, voilà toute la semaine, voilà tout le mois résumé. Il n'y a rien de plus. Il y a six jours, douze au plus, il y a eu le spasme violent d'une élection générale. Le pays a nommé ses conseils municipaux. Après des rires et des grincements de dents, nous sommes rentrés dans la vie privée, dans la douce et insoucianta paix de temps ordinaires. Mais que de bruit il nous fallut !

Avez-vous vu jamais, du haut d'une fenêtre, passer une retraite aux flambeaux, une retraite d'électeurs ? Toute l'agitation électorale est là. Toute la passion politique s'exhale en une fois. L'individu créole ne sait point résister à l'éloquence humaine, au prestige de la parole. Il ne sait point, non plus, comme le Marseillais légendaire, dominer ses sens quand il est remué par la musique, par l'orchestre forain, par le trombone qui déhanche le corps avec sa subite cadence, par la clarinette qui alanguit le déhanchement et donne la pamoison à l'âme. Or, ce sont les deux passions du peuple, la musique qu'il préfère à tout, et la politique qu'il préfère à la musique. Or, je ne sais quelle machiavélique combinaison

associe le piment musical au piment politique! Et, après deux, trois heures de discours enflammés dans un faubourg hurleur, de discours interrompus par des adversaires audacieux, et hachés de bravos par des partisans qui n'écoutent même point, un cortège s'organise. Dans des voitures prennent place les orateurs. Devant, à l'entour, derrière, des cavaliers armés de drapeaux caracolent. Et la foule se munit de flambeaux. Puis l'orchestre diabolique entonne la chanson à la mode, et voilà deux cents, mille, dix-huit cents fous charriés vers la ville, huant les adversaires dont ils connaissent les maisons, acclamant les biens portés dont ils savent les penchants politiques...

Il faut voir le spectacle. Il est émouvant. Tout d'abord, un bruit lointain de tambour rythmant un pas de foule en marche. Puis on entend des acclamations indistinctes. Puis l'on voit dans les rues des gens qui se précipitent dans une direction. C'est de ce côté que vient la retraite.

Mais la retraite de qui d'abord? Cela a une grande importance pour les voisins déjà ensommeillés. Si c'est une retraite amie, ils vont s'afficher par les fenêtres et sourire aux flambeaux... Si c'est une retraite d'adversaires, la réserve est nécessaire. On s'abritera derrière les persiennes et on proférera des propos malveillants. Le jeu des fenêtres, pendant que la retraite s'approche et que les cris sont encore incolores, est très curieux. Mais déjà on distingue le nom acclamé. Les situations deviennent nettes. On prend, de part et d'autre, des positions définitives. On se munit d'airs triomphants ou agressifs. On manifeste, enfin!

A la bonne heure! Voici la tête de la retraite. Trop éloignée de l'orchestre, elle ne perçoit point le son des instruments. Alors elle houspille un ennemi ou elle acclame un ami, avec une chaleur, une passion infernales. Cela vous donne le frisson. Et cependant ce sont des voix d'enfants et de femmes. Puis les flambeaux commencent. On essaie de les compter. Ils deviennent bien vite innombrables. Dans le noir ils empêchent de distinguer les manifestants. Mais les manifestants les agitent énergiquement. Une fumée épaisse, une odeur acre monte de toute cette foule qui, les yeux chavirés, le front ruisselant de sueur, femmes et hommes se tenant les bras par rangées, chante une même chanson politique où la malice et la sottise s'allient commodément. Puis c'est l'orchestre indicible, encore le trombone, encore la clarinette, surchauffant les têtes, électrisant les jambes, faisant sauter la foule selon un rythme impeccable et irrésistible.

Les candidats sont enfouis dans des voitures d'où jaillissent des voix cavernieuses, épuisées, qui surexcitent encore l'escorte enthousiasmée. Des cavaliers les suivent ou les précèdent en

lançant des provocations aux fenêtres demi-closes, des hourras frénétiques à celles qui pactisent franchement avec eux. Oui, car les fenêtres pactisent... Il n'est rien de plus vivant que les fenêtres les soirs de retraite aux flambeaux, les fenêtres qui visages qui rient, convulsés, des lèvres qui s'agitent confusément, criant dans le tumulte un bravo que personne ne perçoit, des mains qui s'agitent... La rue bouleversée, les fenêtres frémissantes communient dans une diabolique communion...

La retraite passée, voici la suite de la retraite. Ni hostile, ni favorable, la suite de la retraite discute, se chamaille. C'est le commentaire en paroles après le commentaire en chansons. C'est aussi le commentaire en actes. Les femmes se prennent corps à corps. Les hommes se parlent dans le trou du nez. Il y a de vagues gifles dans l'air...

Et les fenêtres, toutes les fenêtres s'ouvrent grandes. Partisans et adversaires perdent toute réserve, regardant la saturnale qui se meurt là-bas, au tournant de la rue.

— Hein! voyez donc un peu! Voyez-moi ces fripouilles, ces loques! Pouah!

— Pas plus fripouilles que ces fripouilles d'hier soir, en tout cas!

Et les fenêtres se toisent. Dans l'ombre, les yeux s'insultent. D'un côté, on essaie de dénaturer la retraite. De l'autre, on pousse de nouvelles exclamations. On les pèse. On recherche la densité électorale de celles qui vous ont enchanté ou qui vous ont troublé. On proclame audacieusement et d'avance les résultats du scrutin prochain. Tout cela par les fenêtres! Et il vous vient une peur anticipée. C'est qu'il y avait diablement de flambeaux...

— Portés par des femmes, la belle affaire!

On crie en chœur:

— Oui, oui, par des femmes...

Mais, intérieurement, votre fond d'honnêteté vous gêne. On convient avec soi seul, dans son ventre, qu'il y avait, eh oui! quelques hommes...

Des hommes! L'on sait quels hommes!

Enfin, la retraite finie, le mieux est d'aller se coucher et d'essayer de dormir, de ne pas se soucier des voix qui hurlent dans le lointain. Le mieux, c'est de fermer pour de bon votre fenêtre, et puisque décidément vous êtes pour ou contre quelqu'un, d'attendre les événements, sans trop de confiance tout de même, car vous risquerez d'être déçu.

PEY HENNE.

(Pseudonyme de Joseph Monnerot).

TROISIÈME PARTIE

XI

FAITS D'ARMES MILITAIRES

Le patriotisme des enfants du pays s'est affirmé avec éclat dans la plupart des guerres entreprises par la Métropole depuis le commencement de la colonisation. Sur ce point, les annales de l'île attestent les sentiments d'indéfectible attachement et de complète abnégation des Martiniquais envers la nation qui manifeste les plus nobles conceptions à l'égard des colonies.

Soit qu'elle ait lutté *sur place* pour repousser l'envahisseur, soit qu'elle ait envoyé des contingents militaires sur différents théâtres extérieurs d'opérations, ou offert spontanément son concours économique ou financier à la France aux prises avec d'autres puissances, la population locale n'a jamais laissé passer une seule occasion de prouver qu'elle se doit corps et âme à la plus humaine et à la plus généreuse des Patries.

*
**

Il suffit de passer en revue toutes les grandes guerres auxquelles la Mère-Patrie a eu à faire face depuis 1635, pour découvrir la participation que la Martinique y a prise.

D'abord, la guerre de *Flandre ou de Dévolution* (1667-1668). Les attaques dirigées contre nous au Carbet et au Prêcheur, par les Anglais sous le commandement de lord *Willoughby*, Gouverneur de Barbade, et aussi à Saint-Pierre, par neuf frégates sous la direction de *John Harmant*, sont complètement repoussées (1).

*
**

(1) Auparavant, le 30 juillet 1666, les milices du Prêcheur, sous les ordres de du Gas de Clodré, qui avait pris le commandement de l'île (alors sous la tutelle de la Compagnie des Indes Occidentales) le 19 février 1665, avaient vaillamment repoussé les Anglais dans une tentative de débarquement sur ce rivage.

Au cours de la *Guerre de Hollande* (1672-1678), l'amiral Ruyter, rival de Duquesne, à la tête d'une flotte imposante (45 vaisseaux) et accompagné du comte Stirum, nommé, par anticipation, Gouverneur de la Martinique, a mené une attaque de grand style (1674) contre Fort-Royal, où il avait pu débarquer (Pointe-Simon) 6.000 hommes de troupe. Le grand chef hollandais, devant la vigueur et l'habileté de la défense opposée par les milices locales, a abandonné la partie, laissant 1.500 morts sur le terrain, un nombreux matériel et un important trophée: l'étendard du Prince d'Orange.

*
**

La Guerre de la *Ligue d'Augsbourg* (1688-1697) a eu également sa répercussion dans l'île (1). Deux fois, les Anglais se sont rués sur la Martinique: en 1693, où leurs opérations au Marin, à Sainte-Anne, au Fond Canonville, ont été contre-carrées par la milice s'emparant de 300 prisonniers, et en octobre 1697, où ils ont exécuté une descente infructueuse au Marigot et à Sainte-Marie. Dans cette dernière localité, c'est au domaine de Saint-Jacques, alors exploité par le père Labat, que l'affaire a eu lieu. L'intrépide Dominicain a fait preuve, en la circonstance, d'un courage et d'une audace exemplaires. « Et nous trouvons, écrit Lafcadio Hearn sur cet épisode (*Esquisses Martiniquaises*) le missionnaire tout aussi à l'aise dans ce nouveau rôle, occupé à construire des bastions, des escarpes, des contre-escarpements et des ravelins... Nous le voyons même prendre part à un engagement, menant lui-même un duel d'artillerie, chargeant, visant et faisant feu pas moins de douze fois après que les autres artilleurs français avaient été tués ou chassés de leurs postes. Après une formidable canonnade de la part des Anglais, un de ceux-ci l'interpelle en français:

« — Père Blanc, ont-ils porté?

« Il ne répond qu'après avoir fait feu, en visant beaucoup plus juste. Alors il répète à son tour la question ironique:

« — Ont-ils porté?

« — Oui, avoue l'Anglais navré et surpris. Mais, nous vous revaudrons ça... » (2).

*
**

La guerre de *Sept ans* (1756-1763), entreprise sous le règne de Louis XV, nous a valu de recevoir à deux reprises la visite

(1) C'est pendant cette guerre que le Fort Saint-Louis a été entièrement achevé (1694) et que Fort-Royal, aménagé par le comte de Blénac, a été désigné comme chef-lieu de l'île et capitale des Antilles françaises (Ordonnance royale de 1692).

(2) Nouvel échec des Anglais enregistré en 1704.

des Anglais qui a été marquée, la première fois (1759), par le bombardement du fort Saint-Louis et un débarquement de 6.000 hommes à la Pointe des Nègres avec, pour objectifs, l'assaut du Morne Tartenson et la prise de Fort-Royal; l'attaque a échoué grâce à l'énergique résistance des troupes locales (1) faisant surtout la guerre d'embuscades.

On raconte que le Général Beauharnais (2), chargé de la défense du morne Tartenson n'avait guère brillé sur le terrain. Il aurait même été malicieusement chansonné tout comme Soubise après Rosbach.

C'est à l'adresse de ce dernier chef militaire qu'on avait composé en France ce quatrain railleur :

« Soubise dit, la lanterne à la main :

« J'ai beau chercher où diable est mon armée.

« Elle était là pourtant hier matin.

« Me l'a-t-on prise ou l'aurais-je égarée? »

Beauharnais, à ce point de vue, n'aurait rien eu à envier à son collègue, puisqu'il aurait été servi de la manière suivante :

« Tandis qu'au Tartenson, chacun se chamaille,

« On vit monter un cheval de bataille.

« Eh bien! Eh bien!... on vit un beau cheval,

« Un beau harnais... et point de général. » (3).

La seconde fois (1762), les Britanniques, après avoir inquiété les localités de Sainte-Anne et des Anses d'Arlets, ont jeté 20.000 hommes sur différents points de la côte, notamment à Case-Navire et à la Pointe des Nègres. Malgré l'héroïque défense opposée par les habitants, le Gouverneur, Le Vassor de la Touche, a capitulé et la Martinique est restée au pouvoir de l'ennemi durant 18 mois (1762-1763).

*
**

La guerre de l'Indépendance Américaine (1773-1783) a été pour la Métropole l'occasion d'organiser une *base navale* à Fort-de-France (1778), afin de lutter plus facilement aux côtés des Insurgés contre l'Angleterre. Cette circonstance a permis à la France de reconquérir les petites îles que les Anglais nous avaient enlevées durant la guerre de Sept ans. Tour à tour, Dominique, Saint-Christophe, Nièvres, Montserrat, Saint-Barthélemy, sont passés aux mains des forces françaises, auxquelles s'étaient jointes les milices locales, sous les ordres du

(1) L'Amiral Moore, qui dirigeait l'offensive, était parti de la Barbade avec une flotte de 90 voiles; il avait été signalé le 14 janvier 1759 à la Pointe des Salines.

(2) Gouverneur de la Martinique, père d'Alexandre Beauharnais, premier mari de Joséphine Tascher de la Pagerie.

(3) Précis d'histoire de la Martinique, par J. Rennard, page 42.

marquis de Bouillé. Sainte-Lucie est restée imprenable; mais l'Amiral comte d'Estaing a repris Saint-Vincent et Grenade.

En ces diverses circonstances, Toussaint Guillaume, comte de La Motte-Piquet (1723-1791), s'est signalé aux Antilles par de brillants faits d'armes contre les Anglais.

C'est de la baie de Fort-de-France (1782) qu'était parti l'amiral comte de Grasse avec la flotte française qui a été battue quelques jours après aux Saintes (Guadeloupe) par l'Amiral anglais Rodney.

*
**

La Révolution Française a déchaîné des troubles sérieux à la Martinique entre les *patriotes*, représentés par le parti de la ville, et les aristocrates ou *royalistes* formant le parti de la campagne. Aucune entente n'avait pu se réaliser entre les patriotes composés surtout de *petits-blancs* et les hommes de couleur, dont beaucoup jouissaient d'une belle aisance (1). Les petits-blancs avaient proclamé d'ailleurs « qu'ils n'admettraient jamais l'égalité des deux races ». Les hommes de couleur (2) avaient dû se concerter avec le parti de la campagne. Sous le Gouverneur par intérim Viomenil, on avait arboré le drapeau tricolore à Saint-Pierre (début de septembre 1789) et à Fort-Royal (29 septembre 1789); des municipalités, calquées sur le modèle de celles de France, avaient été créées dans les deux villes.

Le Gouverneur titulaire de la colonie, Vicomte de Damas, a d'abord résisté au parti de la Révolution, puis s'est enfui vers le Lamentin où, grâce au concours du parti royaliste (3), sous les ordres de de Percin, il a eu raison des patriotes commandés par Coquille Dugommier à la bataille de l'*Acajou*, le 25 septembre 1790.

Dans la suite, le commandant de Rivière, royaliste, a bloqué Fort-Royal avec sa flotte. A l'arrivée du Gouverneur de Béhague, les patriotes se sont jetés dans ses bras, persuadés que le nouveau Chef de la Colonie allait soutenir leur cause. C'est alors qu'ils ont été « désarmés et renvoyés en France ». Les volontaires ont été « licenciés » et les aventuriers « chassés ».

De Béhague, ayant la situation bien en mains, a fait hisser le *drapeau fleurdelysé*. Rappelé en France, il a refusé de s'em-

(1) « Honnis et persécutés par les petits-blancs imbus du préjugé de race et envieux de leur richesse, les hommes de couleur ne rencontreront pas de plus implacables ennemis. C'est par un massacre de mulâtres que commencera une des plus fameuses journées révolutionnaires à Saint-Pierre. » (*Avec les Rouges aux Iles du Vent*, par le Marquis de Valous.)

(2) Il y avait environ 10.000 hommes de couleur dans la colonie.

(3) Quartier général, Gros-Morne.

barquer et s'est mis d'accord avec de Rivière pour organiser sur place la contre-Révolution et prendre les armes contre la République.

A un certain moment (septembre 1792), M. de Béhague avait déplu aux « habitants parce qu'il avait refusé d'obtempérer à leurs ordres impératifs tendant à ne pas recevoir un convoi français qui arrivait à Fort-Royal sous l'escorte d'une frégate de guerre. » (*La Sémillante*, commandant Brueys.) « Nous sommes perdus, lui disent-ils, si vous les admettez. La France ne nous les vomit que pour notre anéantissement et vous-même vous serez la première victime de leur rage! » Mais ces représentations devenant inutiles et rien ne pouvant ébranler la ferme résolution de ce gouverneur de les recevoir, « les créoles (les « habitants ») s'emparèrent de sa personne et la constituèrent momentanément prisonnière de guerre dans le fort Saint-Louis, où était en garnison la majeure partie de l'incorruptible régiment de la Martinique. »

Puis une expédition, à laquelle ont participé de nombreux créoles, a été dirigée par M. de Rivière contre la *Sémillante* et son convoi, qui ont été obligés de prendre le large. « Cette expédition heureusement terminée, les « habitants » rendirent la liberté à M. de Béhague et lui abandonnèrent comme ci-devant les rênes de son gouvernement. » (Extrait du livre *Avec les Rouges aux Iles du Vent*, page 144.)

*
**

Pendant la Révolution (juin 1790), on a vu également l'Assemblée coloniale requérir le général vicomte de Damas « de diriger toutes ses forces contre Saint-Pierre » et malgré l'opposition du baron Tascher de la Pagerie, maire de Fort-Royal, elle « décréta la levée en masse des colons blancs ». Le 10, après sommation, Saint-Pierre se rendit. Ce même jour, « l'Assemblée coloniale déclarait l'intendant Foullon déchu de ses fonctions et décidait son renvoi en France, ainsi que celui de son secrétaire Chalmet et de l'ordonnateur Iger. » (*Avec les Rouges aux Iles du Vent*, page 46.)

Cette curieuse aventure, autant que l'arrestation et l'emprisonnement de de Béhague, nous remet en mémoire le « gaoulé » dont furent victimes, de la part des colons, le Gouverneur Varenne et l'intendant Ricouart (17 mai 1717).

Le mécontentement des anciens colons à l'égard des représentants du Pouvoir central, trop indépendants vis-à-vis d'eux, ou pas assez dociles à leurs caprices, s'était brutalement traduit

la première fois contre la veuve de Duparquet, laquelle avait pris les rênes de l'administration de l'île à la mort de son mari, notre premier Gouverneur. La Générale avait été « séquestrée au Prêcheur » et ne fut mise en liberté qu'à la caution des parents de du Parquet qui étaient encore dans l'île. » (*Géographie de la Martinique*, par A. Réjon, page 20).

*
**

Rochambeau et Lacrosse, envoyés par la Convention contre de Béhague, n'ont pu débarquer dans l'île. Le premier s'est retiré à Saint-Domingue, le second à la Guadeloupe.

Mais de Béhague, en présence des nouvelles forces expédiées par la Convention, s'est vu contraint de quitter la Martinique. Il s'est exilé à la Trinidad en compagnie de Rivière, remettant au Gouverneur de cette île, représentant le roi d'Espagne, membre de la famille des Bourbons, toutes les unités navales qu'il avait eues à sa disposition.

Il a été remplacé à la tête du pays par Rochambeau, qui a eu à lutter contre les royalistes du cru. La bataille du *Camp décidé* (Case-Pilote), livrée par lui le 15 avril 1793, n'a pas donné de résultat satisfaisant (1); mais il a été plus heureux à la rencontre du *Vert-Pré* (juin 1793). C'est alors que le parti royaliste, ayant de nouveau pactisé avec les Anglais, ces derniers n'ont pas eu de peine, grâce à cette trahison, au manque de munitions et de vivres, à anéantir les troupes révolutionnaires (capitulation du Fort Convention, mars 1794).

L'héroïque résistance de Rochambeau au fort Desaix (ou fort Convention) lui a valu les honneurs militaires du commandement anglais. « La reddition de la place n'a eu lieu qu'après 32 jours de siège. Il ne restait plus au fort Desaix qu'une poignée de combattants et un seul canon en état de servir. » (2)

De ce jour, la Martinique est restée sous la domination de l'Angleterre jusqu'à la paix d'Amiens (25 mars 1802).

*
**

Pendant que se déroulait en Europe la grande épopée napoléonienne, les Anglais ont dirigé deux attaques contre la Martinique.

(1) Néanmoins, rapporte Boyer Peyreleau, « le 16 juin 1793, les colons qui avaient appelé les Anglais à leur secours, employèrent deux jours à se réembarquer à destination des îles étrangères voisines, avec la foule d'émigrés et de planteurs qui avaient combattu dans leurs rangs ». (*Guide du Touriste à la Martinique*, Ch. Laissant et A. Juvanon, 1913.)

(2) *Guide du Touriste à la Martinique*.

Ils ont réussi, en 1804, à occuper le *Rocher du Diamant*, cependant que des préparatifs formidables se faisaient au Camp de Boulogne, en vue d'une invasion de la Grande-Bretagne par les armées de Napoléon. L'îlot rocheux a été rapidement aménagé par l'ennemi à l'effet de gêner les communications du chef-lieu avec l'extérieur. Des citernes, des canons, des munitions, des approvisionnements de toutes sortes lui ont permis de tenir les Français en respect pendant quelques mois. Le Rocher du Diamant n'a été reconquis qu'après quatre jours de luttes terribles, du 31 mai au 3 juin 1805, par l'Amiral Villeneuve. L'officier anglais vaincu avait été autorisé à garder son épée. Il est mort peu de temps après des suites des blessures reçues au cours de l'opération. On lui a fait, dit-on, des obsèques imposantes à Fort-de-France, à cause de la vaillance qu'il avait mise à défendre ce nouveau Gibraltar. Sa tombe existe encore de nos jours au-dessus du rocher dénommé « Diamant-Rock » dans les archives de l'amirauté britannique.

Le Blocus Continental battait son plein au moment de la deuxième offensive anglaise sur les côtes de l'île, durant le premier Empire (5^e Coalition). Cette deuxième attaque s'est effectuée le 29 janvier 1809.

Pénétrant par le Robert et Sainte-Luce, les troupes anglaises ont marché concentriquement sur le chef lieu. Après s'être emparées du fort Saint-Louis, elles se sont heurtées aux Français au quartier de la « Redoute », où se sont livrés les combats les plus sanglants et les plus meurtriers qu'on ait eu à enregistrer dans les annales militaires de la Martinique.

Le fort Desaix, dernier rempart de la résistance, recevant près de 2.000 obus par jour, a fini par céder sous un pareil déluge de feu.

L'Amiral Villaret Joyeuse a capitulé le 24 février, à 9 heures du matin. Il avait la réputation d'être un excellent marin; mais on l'a accusé d'avoir prouvé qu'il était un médiocre général. Il est vrai de dire que l'incapacité technique du général s'était aggravée de la trahison des « habitants ». Ce qui a augmenté les chances de l'ennemi.

Ce n'est qu'en 1814 (traité de Paris), c'est-à-dire cinq ans après, que les Anglais ont restitué l'île à la France. Mais, durant les Cent Jours, ils ont réoccupé le pays qu'ils n'ont définitivement abandonné qu'en avril 1816, à la signature du deuxième traité de Paris.

L'expédition du Mexique (1862-1867) a eu pour conséquence de démontrer, une deuxième fois, l'importance stra-

tégique de Fort-de-France comme base navale (1). Les navires de guerre, les troupes et les approvisionnements militaires à destination du théâtre des opérations y étaient en sécurité. Beaucoup de nos compatriotes avaient pris part à ces hostilités comme engagés volontaires, surtout comme ouvriers du génie, et s'étaient héroïquement comportés devant les Mexicains. Ils ont été l'objet d'un ordre du jour spécial (8 novembre 1864).

Ces temps derniers, un journal métropolitain faisait l'éloge d'un vétéran européen de la guerre du Mexique et pensait — puisque la mort venait de le frapper — qu'il était le dernier survivant de l'armée d'expédition envoyée là-bas par Napoléon III.

Il semblerait que le dernier survivant soit un ancien soldat martiniquais, s'il faut s'en rapporter à la relation suivante du journal *La Paix* du 16 novembre 1930 :

UN VETERAN DE LA GUERRE DU MEXIQUE

« Le journal *L'Ami du peuple* avait signalé la mort d'un survivant de la guerre du Mexique, compagnon d'armes de Gallifet. Il disait que c'était, sans doute, le dernier survivant de cette campagne. Notre compatriote, M. Louis Saint-Cyr, qui se trouvait en ce moment à Paris, envoya à ce journal une note rectificative, parue dans *l'Ami du peuple* du 25 septembre, et que nous reproduisons ci-après :

« Permettez-moi de vous rappeler qu'il existe encore, à la Martinique, fourbu d'infirmités et de misère, un pauvre soldat de cette malheureuse campagne; il s'appelle Ernest Eginette. Il obtenait de temps en temps un secours du Ministère, mais, depuis quelques années, soit par négligence, soit parce qu'il n'a plus essayé d'obtenir la maigre pitance qui lui était octroyée avec une réelle parcimonie, il n'a plus rien obtenu. Et, pourtant, il n'a pas fait que cette seule campagne de guerre. »

Ajoutons que M. Ernest Eginette est le frère de feu M. Antoine Siger, l'ancien maire de Fort-de-France. Il est actuellement pensionnaire de l'Asile des vieillards de la Pointe des Nègres.

Nous faisons nôtres les lignes par lesquelles le journal parisien termine son écho :

« La Martinique est loin, mais ce n'est tout de même pas une raison pour se désintéresser du sort d'un vieillard qui fut un brave soldat, un bon serviteur de la France. »

(1) Depuis 1929, Fort-de-France a été définitivement classé comme base navale.

Le seul incident notable arrivé ici, d'ailleurs assez loin de nos côtes, du fait de la guerre de 1870, a été un engagement naval entre la canonnière prussienne *Le Météore* et l'avisoin français *Bouvet*. Le combat s'est terminé à l'avantage de ce dernier.

*
**

Puis est venue la *Grande Guerre* de 1914-1918, la plus sanglante et la plus meurtrière de l'histoire du monde, la plus gigantesque et la plus affreuse, la plus coûteuse et la plus ruineuse.

Les Martiniquais ont fait leur devoir jusqu'au bout, sur tous les fronts, avec discipline, abnégation, bravoure, vaillance, héroïsme, sentant bien que la victoire des Empires Centraux serait, dans l'avenir, la négation du droit, de la justice, de la liberté, et le recul d'une civilisation acquise, à travers les âges, au prix de tant d'efforts, de patience et de persévérance!

Aussi, avec quel frénétique enthousiasme, quelle joie délirante, la nouvelle a-t-elle été reçue dans l'île que l'ennemi avait enfin mordu la poussière (1).

Tel est, grossièrement brossé, le tableau de nos états de service à la Martinique, dans l'ordre militaire, depuis le début de la colonisation.

Notre amour de la patrie est donc inscrit *en lettres de sang* au livre d'or du patriotisme français.

(1) Nombre de Martiniquais mobilisés: 14.904, soit une proportion de 1 sur 13, par rapport au chiffre de la population totale à cette époque. Pour la Métropole, la proportion avait été de 1 sur 7. Volontaires: 471. Combattants: 9.179. Tués ou disparus: 1.750; nombre de blessés: 2.000; citations: 269.

DE QUELQUES PERSONNALITÉS MARQUANTES
 ORIGINAIRES DE LA MARTINIQUE
 OU Y AYANT VÉCU, OU L'AYANT VISITÉE

MM. Hervé, instituteur et J. Gervaise, inspecteur primaire à la Martinique, ont publié en 1929, une brochure intitulée « Petite Histoire locale de la Martinique », d'où nous extrayons les noms ci-après de quelques célébrités martiniquaises :

« Alexandre de Beauharnais, né à la Martinique en 1754, député de Blois aux Etats Généraux en 1789, président de l'Assemblée Constituante les 18 juin et 30 juillet 1791, général en chef de l'Armée du Rhin en 1794; condamné à mort le 9 thermidor de l'an II, guillotiné le 20 juillet 1794; grand-père de Napoléon III par sa fille Hortense.

« Moreau de Saint-Méry (Médéric-Louis-Elie), né à la Martinique le 13 janvier 1750; Président des électeurs de Paris au mois de juillet 1789, député de la Martinique aux Etats Généraux.

« E. V. Mentor, né à Saint-Pierre (Martinique) le 26 décembre 1771, adjudant-général, député de Saint-Domingue au Conseil des Cinq-Cents.

« Mazuline (Victor), né à la Martinique le 21 juillet 1789, représentant de la Martinique à l'Assemblée nationale en 1848.

« Bissette (Cyrille-Charles-Auguste), né à Fort-de-France le 9 juillet 1805; représentant de la Martinique à l'Assemblée Nationale en 1848.

« Du Bourdieu (Louis-Thomas-René-Napoléon), né à Fort-de-France en 1804, mort à Toulon en 1857; élève de l'école d'Angoulême, eut une jambe emportée par un obus à la bataille de Navarin; amiral, puis préfet de police en 1853.

« Dariste (Jean-Baptiste-Auguste), né à la Martinique le 19 juin 1807, ancien représentant des Basses-Pyrénées à l'Assemblée Nationale (1868), Conseiller d'Etat sous la troisième République.

« De Vassoigne (Jules-Jean-Pierre), né à la Martinique en 1811, mort en 1891, élève de Saint-Cyr, a fait les campagnes de Chine et de Cochinchine, général de division, a pris une part active à la défense du sol de la Patrie (1870); s'est distingué à Bazeilles (1).

« Perrinon (François-Auguste), né à Saint-Pierre le 28 août 1812, élève de polytechnique, chef de bataillon d'artillerie de marine, commissaire général de la République à la Martinique en 1848, représentant de la Guadeloupe à l'Assemblée Nationale (1849), Officier de la Légion d'honneur.

« Brière de l'Île (Louis-Alexandre-Esprit-Gaston), né à la Martinique en 1827, mort en 1896; s'est couvert de gloire à Bazeilles en 1870; général de division, a aidé à la conquête du Tonkin (1883-1885), général inspecteur des troupes coloniales en 1887.

« Lacourné (Pelière), 1848 à 1896, capitaine de frégate, s'est illustré en Cochinchine sous les ordres de l'amiral Courbet, en Tunisie et au Dahomey; grand-croix de l'ordre de Tunis, officier de la Légion d'honneur.

(1) Voici ce qu'écrivait récemment, à ce sujet, le journal *Le Matin*:

« La vérité? La voici, recueillie sur les feuillets jaunis qui constituent les journaux de marche des trois régiments qui, avec le 1^{er} régiment d'infanterie de marine, aujourd'hui dissous, formaient la division coloniale du général de Vassoigne, il y a soixante et un ans.

« Le 30 août 1870, les fantassins du général de Failly refluent en désordre sur Mouzon. Les 2^e et 3^e d'infanterie de marine sont en réserve au plateau de Vaux. Mac-Mahon les alerte et les dirige sur Sedan.

« A Bazeilles, les Bavares, qui occupaient ce village, les accrochèrent: « Le combat, dit le journal de marche, prit un caractère particulier d'acharnement; le feu s'arrêta de notre côté; baïonnette au canon, nos soldats se précipitèrent sur l'ennemi avec un élan irrésistible.

« Tout plia devant eux, les Bavares reculèrent. Bientôt le village de Bazeilles, entièrement évacué par les Allemands, tombait au pouvoir de l'infanterie de marine. »

« Le lendemain, Bazeilles fut perdu et repris plusieurs fois par les marsouins, toujours à la baïonnette, car après six heures de combat les cartouches faisaient défaut sans que, dans le désarroi général, il fût possible d'en obtenir.

« Bazeilles, où se conduisit héroïquement — avec ses deux frères, l'un simple fantassin, l'autre aumônier militaire — un grand colonial et marsouin alors capitaine, le général Voyron, Bazeilles coûta à la marsouille 2.665 hommes. »

(Extrait du journal *Le Matin* du 26 avril 1931, sous la signature de Jean Perrigault.)

« Morestin, grand chirurgien français, né à Saint-Pierre, régénérateur de la face humaine, a rendu de grands services pendant la guerre de 1914-1918. »

Les représentants de la Martinique au Parlement depuis 1875 ont été : Godissard, Martineau, Allègre, Deproge, Hurard, Duquesnay, Knigt, Denis Guibert, Clément, Sévère, Lagrosillière, Clerc, Lemery, Delmont, Frossard.

*
**

La Martinique se réclame aussi de trois reines : *Joséphine Tascher de la Pagerie* (1763-1814), épouse en première nocce du général Alexandre de Beauharnais, en deuxième nocce du général Bonaparte, devenue la première impératrice des Français; grand'mère de Napoléon III par sa fille Hortense.

Elle était née aux Trois-Ilets. La personnalité de Joséphine est assez connue pour qu'il ne soit pas nécessaire d'insister sur elle.

Cependant, afin de dissiper certaines erreurs trop complaisamment répandues sur l'existence qu'elle menait à la Martinique, bornons-nous à reproduire le passage suivant de l'intéressant livre du marquis de Valous (*Avec les Rouges aux Iles du Vent*, 1930) :

« Je reviens à moi : mon premier soin en mettant pied à terre dans cette ville fut d'aller visiter les anciennes connaissances que j'y avais laissées l'année antérieure à celle-ci et dont l'accueil toujours prévenant me fit tant de plaisir. Je dois encore à la reconnaissance de citer dans ce nombre M. et M^{me} Tascher de la Pagerie (1) chez lesquels je trouvai accidentellement leur nièce qui depuis a joué un si grand rôle dans nos fastes illégitimes : M^{me} de Beauharnais. Cette femme, sans être précisément jolie à cette époque, plaisait par sa tournure, sa gaieté et la bonté de son cœur; plus occupée d'ailleurs de se procurer des jouissances auxquelles son âge et ses attraits lui donnaient quelques droits de prétendre, elle frondaient assez publiquement l'opinion plus ou moins flatteuse que l'on pouvait avoir sur son compte à cet égard; mais comme sa fortune était extrêmement bornée et qu'elle aimait la dépense, elle se trouvait souvent forcée de puiser dans la bourse de ses adorateurs. Cependant, lassée du genre de vie qu'elle menait dans ce pays qui était le sien, elle l'abandonna

(1) Robert-Marguerite Tascher de la Pagerie, fils de Gaspard-Joseph, page de la Dauphine, et de Marie-Françoise Boureau de la Chevalerie, né le 5 mars 1740 au Carbet (Martinique), page de la Dauphine (1754), lieutenant de vaisseau, lieutenant des maréchaux de Brest vers 1772, puis capitaine des ports à la Martinique. Il avait épousé en 1770 Jeanne-Louise le Roux-Chapelle et mourut à Paris le 15 mars 1806.

furtivement sous un déguisement d'homme et passa à l'insu du capitaine de *la Sensible* sur cette frégate, au moment même où les insurgés, maîtres des forteresses, commençaient à faire feu sur ce bâtiment pour l'obliger à retourner en France. »

*
**

La fortune d'Aimée du Buc de Rivery, pour avoir été moins brillante que celle de Joséphine, n'en rejaillit pas moins sur la Martinique.

Notre distingué compatriote, M. le docteur William Dufougeré, auteur du livre remarquable intitulé « Madinina, reine des Antilles », a développé tout récemment à Paris sur celle qui était devenue la sultane Validée, une conférence du plus vif intérêt. Voici ce qu'en rapporte le journal *La Paix* (janvier 1931) :

CONFÉRENCE DU DOCTEUR DUFOUGÉRÉ

Nous lisons dans la revue *La Chronique coloniale* les lignes suivantes :

« Dans une intéressante conférence faite récemment au Cercle National des Armées de Terre et de Mer, le docteur Dufougeré a retracé l'histoire peu connue d'une jeune fille de la noblesse antillaise, petite fille d'un gentilhomme dieppois, Aimée du Buc de Rivery. Envoyée à Nantes chez sa tante pour terminer son éducation, elle fut réembarquée pour la Martinique à l'âge de 13 ans en 1789, par crainte des événements politiques.

« Les passagers du navire désemparé par la tempête furent recueillis par un bateau espagnol qui fut lui-même capturé par les corsaires barbaresques.

« Aimée du Buc de Rivery fut donnée en présent au sultan de Constantinople dont elle devint la favorite.

« Elle passe, sans qu'on puisse en être sûr, pour la mère du sultan Mahmoud II. Mais ce qui paraît certain, c'est que sous le règne de ce souverain, les relations de la France et de la Sublime-Porte furent des plus cordiales. La répudiation par Napoléon de l'impératrice Joséphine, une compatriote de la sultane créole, paraît avoir été contemporaine d'un trouble profond dans ces relations.

« Aimée du Buc de Rivery mourut dans le palais après avoir eu la visite d'un missionnaire.

« Le docteur Dufougeré ne s'est pas borné à esquisser cette curieuse physionomie. Passant de la sultane à Joséphine, il a montré que nos Antilles n'ont pas seulement donné au monde des souveraines dont la grâce et la beauté sont demeurées célèbres, mais des hommes éminents dans tous les domaines de l'intelligence et de l'action. Il a su broser pour finir un excellent tableau de la vie des Antilles et de leur essor continu, et flétrir justement les étranges, pour ne pas dire les indignes conceptions de certains esprits qui, envisageant leur cession à l'étranger, n'ont pas su voir qu'il s'agit là de terres et d'âmes françaises. Il a été très chaleureusement applaudi, et nous le félicitons ici bien vivement. »

*
**

La troisième reine dont se réclame la Martinique : *M^{me} de Maintenon* (épouse morganatique de Louis XIV), n'est pas née dans l'île. On raconte que la marquise Françoise d'Aubigné (1635-1719), petite-fille de Théodore Agrippa d'Aubigné, écrivain bien connu, était venue ici avec son père, échappé d'une prison avec la complicité d'un geôlier dont il aimait la fille. L'ex-prisonnier a épousé cette dernière après son évasion et est venu quelque temps plus tard, se réfugier au pays sous la haute protection du gouverneur comte de Blénac.

Après un séjour de quelques années dans cette colonie (au Prêcheur), elle est rentrée en France, s'est mariée, malgré elle, au poète Paul Scarron (1652) perclus de tous ses membres (1), a été ensuite chargée de l'éducation des enfants de Louis XIV et de *M^{me} de Montespan*, a supplanté cette dernière, et est devenue, après le décès de Scarron, par un mariage secret, la femme du Roi-Soleil.

*
**

A côté de ces personnalités féminines qui ont émergé dans les hautes sphères de l'aristocratie royale ou impériale, nous trouvons (de passage à la Martinique où ils ont laissé leur souvenir) des Chefs d'Etat et, parmi eux, une tête couronnée. D'abord, le président des Etats-Unis d'Amérique, Théodore

(1) Paul Scarron rapelle lui-même ses souffrances dans son épitaphe restée célèbre :

« Celui qui cy maintenant dort
Fit plus de pitié que d'envie
Et souffrit mille fois la mort
Avant que de perdre la vie.
Passant, ne fais ici de bruit,
Garde bien que tu ne l'éveilles,
Car voici la première nuit
Que le pauvre Scarron sommeille.

Rosvelt. Cet illustre homme d'Etat qui aurait été descendu de la première magistrature américaine pour avoir osé accueillir à la Maison Blanche le nègre Booker. T. Washington, a visité la Martinique en février 1916 et y a été reçu avec la plus sincère cordialité et les plus grands honneurs.

*
**

Deux présidents de la République du Vénézuéla, Gusman Blanco et Castro, ont passé un certain temps sous notre chaud soleil. Le séjour de Castro qui a duré trois mois, à Fort-de-France (année 1908, hôtel Ivanès) a donné lieu à un incident diplomatique. On voyait dans le salon de l'hôtelier, écrit notre chroniqueur P. B. dans *La Paix* du samedi 7 mars 1901, « un petit homme sec, au teint olivâtre, coiffé d'un bonnet de velours et chaussé de mules garnies de pierres précieuses. Il avait toujours un journal à la main et souvent il froissait le papier avec rage ». C'était Castro. A la suite de plaintes formulées contre lui, établissant qu'il abusait de l'hospitalité martiniquaise pour comploter contre le gouvernement vénézuélien, les autorités locales l'ont expulsé *manu militari*. Comme il refusait de marcher pour aller à bord du courrier en partance, on a dû l'attacher sur une civière et le porter jusque dans sa cabine.

Contrairement à ce qu'on affirme quelquefois ici, le général Antonio Guzman Blanco, un des plus grands hommes d'Etat du Vénézuéla, n'était pas arrivé à la Martinique en exil. Voici ce qu'écrivait une personnalité autorisée à propos de cet homme illustre qui était très aimé à Paris, sa ville de prédilection : « Il est venu à Fort-de-France en 1879 et a habité l'Hôtel de France (actuellement Hôtel Saint-Cyr), rue Amiral-de-Gueydon, établissement tenu à cette époque par la famille Boulin. Le gouverneur de la Martinique, Allègre, avait reçu des instructions de la métropole à l'effet de lui réserver tous les honneurs dus à sa qualité et à sa célébrité, car Guzman Blanco, ancien Président de la République du Vénézuéla, avait acquis dans son pays, après Simon Bolivar, une très grande renommée. Le grand ami de la France avait donc été reçu avec pompe et en témoignage de reconnaissance et de sympathie, il avait donné une bibliothèque à l'Hôpital militaire et une somme destinée à acheter des livres aux enfants nécessiteux des écoles communales. Cela s'est passé avant la laïcisation; les écoles étaient dirigées par les frères de Ploërmel.

Plus tard en 1883, le bruit avait couru que le Président devait se rendre en France en passant par la Martinique. Le gouverneur Allègre, les autorités et surtout les instituteurs laïques

avaient voulu lui montrer leur gratitude. Ces derniers avaient composé des vers que leurs élèves devaient chanter en espagnol en son honneur. Le chant se terminait ainsi : Viva Guzman Blanco ! Viva el Presidente de la Republica de Venezuela !

Tandis que l'on faisait des préparatifs pour le recevoir, le Président avait dû pour des questions diplomatiques urgentes, prendre la voie la plus rapide à l'effet de se rendre en Europe. Une dépêche qu'il avait envoyée au gouverneur, exprimait ses regrets et remerciait la population.

Le Président Guzman Blanco, qui n'a jamais connu l'exil, avait laissé le pouvoir pour représenter sa patrie, jusqu'à sa mort, comme ministre plénipotentiaire.

Il est vénéré dans toute la République du Vénézuëla. »

*
**

Comme les deux chefs précédents de la République vénézuélienne, le *Président Sam*, de la République haïtienne, a vécu quelque temps à la Martinique en 1903-1904. Il y était descendu avec sa famille en exil volontaire. Ce noir doué d'une puissante musculature, avait dans la suite qui l'accompagnait son ex-ministre des finances M. Lafontan et un remarquable violoniste du nom d'Ancion Martin. Il aurait occupé un poste de premier plan sous le gouvernement de l'empereur Soulouque (1849-1859) de cruelle mémoire.

*
**

Mais nous avons été également gratifiés d'un roi en exil forcé, *Behanzin*, ancien souverain du Dahomey, vaincu par les Français en 1894 et arrivé ici, dans la même année, à bord d'un navire de guerre en compagnie de plusieurs de ses femmes, de deux de ses filles, de son fils le prince Ouanilo (1) et d'un de ses anciens ministres.

Fils et successeur du roi Glé-Glé qui avait fait sa soumission aux Français le 18 avril 1878, Béhanzin ne pouvait souffrir l'occupation de sa patrie par l'étranger et dans la lutte héroïque qu'il avait entreprise à l'effet de reconquérir l'indépendance de son Etat, il a été battu et fait prisonnier. Dans

(1) Elevé au lycée de Saint-Pierre, le prince Ouanilo Béanzin a conquis rapidement son baccalauréat, ses diplômes de licencié et de docteur en droit, s'est distingué à la Grande Guerre comme sous-lieutenant d'artillerie. Il est mort tout récemment après avoir épousé à Bordeaux, où il assumait avec distinction les fonctions d'avocat, la fille du Consul général du Chili.

les derniers temps de sa captivité, le gouvernement français l'avait autorisé à fixer sa résidence à Blida (Algérie), où il est mort dévoré par le chagrin et la nostalgie de son pays.

*
**

Après la Grande Guerre (1914-1918) la Patrie nous a envoyé son salut affectueux et maternel (1920) par un des plus grands vainqueurs des Empires Centraux, le général Mangin dont le souvenir est encore présent à la mémoire de tous ici. Le valeureux soldat voyageant à bord du croiseur *Edgar-Quinet*, avait été très brillamment fêté au chef-lieu.

Le maire de Fort-de-France, M. Louis Saint-Cyr, après avoir magnifié au nom de la population martiniquaise les mâles vertus militaires et patriotiques du général, avait terminé son allocution par ces paroles suggestives :

« Je salue en vous, mon général, la France qui passe » et, se tournant ensuite vers M. Gourbeil, gouverneur de la colonie, il a ajouté : « Je salue en vous, M. le Gouverneur, la France qui demeure » (1).

*
**

Si notre plus grand poète national, celui qui demeure, peut-être aussi, le plus puissant cerveau et le plus génial écrivain de la Mère-Patrie, n'a pu honorer la Martinique de sa visite, du moins sa fille Adèle, qu'une triste aventure avait conduite à l'île anglaise de Barbade, a foulé le sol de Saint-Pierre. Voici la relation qu'en rapporte notre charmant chroniqueur, M. Paul Boye, dans le journal *La Paix*, du 19 juillet 1930 :

« En une circonstance plutôt douloureuse, un Martiniquais fut intimement mêlé à la vie de Victor Hugo. Si la correspondance échangée entre notre compatriote et lui a disparu, les hommes du passé en gardent le souvenir. Et ce souvenir intéressant appartient à Saint-Pierre, l'ancien foyer intellectuel de l'île, dont le rayonnement illumine encore la pensée de ceux qui ont l'occasion de parler d'elle.

« Donc, Victor Hugo ayant refusé de consentir au mariage de sa fille Adèle avec un officier anglais, elle suivit ce dernier, à l'insu de son père, jusqu'aux Antilles.

« Trompée, abandonnée à la Barbade par son lâche séducteur, la folie s'empara d'elle. Seule, sans ressources, sur cette

(1) Le général Bertrand, un des plus fidèles compagnons de Napoléon I^{er}, ne s'est pas contenté de venir à la Martinique. Il s'y était fixé comme colon dans le Sud, près des Salines. De même, on rapporte que le général Colson, un autre lieutenant de l'Empereur, s'était établi sur une propriété, près des Pitons du Carbet, dans la région qui porte toujours son nom.

terre étrangère, elle fut recueillie et soignée avec un incroyable dévouement par une vieille négresse de la ville qui décida de la ramener en France, après en avoir avisé le poète.

« Au cours du voyage, le bateau qui les conduisait dut s'arrêter en rade de Saint-Pierre.

« Un hasard ayant fait connaître à Alexandre Verdet que M^{lle} Hugo se trouvait à bord, il s'empressa d'aller chercher la voyageuse ainsi que sa compagne et leur offrit une cordiale et large hospitalité dans sa gentille résidence rurale du Morne d'Orange, qui domine la ville.

« A quel mobile céda spontanément Verdet?

« Verdet n'avait jamais fréquenté l'école, mais intelligent, opiniâtre, il avait appris à lire et à écrire. Puis, avec son maigre salaire d'ouvrier, il avait acheté des livres et s'était perfectionné au point de posséder une instruction convenable. Il devint un admirateur passionné de Victor Hugo. On comprendra dès lors son geste.

« Au moment du départ, Verdet écrivit à Victor Hugo pour le renseigner sur l'état de sa fille et les circonstances de la rencontre; en même temps il implorait pour la fugitive, la clémence paternelle.

« Le poète répondit par cette lettre courte mais éloquente:

« Aux lointaines régions, des mains secourables se sont tendues vers l'ange dans sa chute.

« O Providence! J'ai pardonné. Merci. »

« Enfant, j'ai connu Alexandre Verdet, à l'Anse Mondor, chez mon correspondant. Il était dans la maturité de l'âge, fier de la place enviable qu'il s'était taillée, par lui seul, dans la société. Il nous montrait volontiers la photographie que lui avait envoyée le poète avec cette inscription :

A l'ami inconnu et dévoué.

V. HUGO.

« Adèle Hugo est morte dans une maison de santé à Paris. Alexandre Verdet repose à Saint-Pierre, sous la cendre du volcan. »

P. B.

*
**

Enfin, plus près de nous, en 1930, notre éminent compatriote, M. Alcide Delmont, sous-secrétaire d'Etat au Ministère des Colonies, est venu nous apporter le cordial salut du gouvernement de la République et l'affectueux baiser de la France.

C'est la première fois, dans l'histoire, qu'une pensée aussi flatteuse et aussi touchante était réservée à notre petite Martinique et elle nous était d'autant plus sensible et plus chère qu'un fils du pays, homme de couleur de modeste origine, avait été chargé de l'accomplissement de cette haute mission (1).

A quand, la visite du Président de la République à la « Fille aînée de la France » ?

(1) Avant M. Delmont, M. Henri Lemery, sénateur de la Martinique, homme de couleur, a fait partie du Gouvernement pendant la Grande Guerre, comme Sous-Secrétaire d'Etat à la Marine.

LES MARTINIQUAIS HORS DE CHEZ EUX

Le Martiniquais n'aime guère s'expatrier. La proportion des habitants de l'île prenant, pour des raisons diverses, le chemin de l'Étranger, des Colonies françaises et de la Métropole, est cependant assez élevée. Mais on observe que la plupart de ceux qui paraissent définitivement fixés ailleurs éprouvent à un moment donné l'irrésistible besoin de *revenir* au foyer natal. Ils sont obsédés par le désir de se retremper dans notre climat exceptionnellement doux et sain, par le souvenir de nos splendeurs naturelles, ou simplement par l'amour profond qu'ils ont gardé du petit coin de terre, ou du clocher, berceau de leur naissance. Et beaucoup de ceux-là cèdent à leur tentation. Rien n'est donc plus véridique, bien plus encore pour les Martiniquais hors de chez eux, que pour les étrangers ayant séjourné dans l'île, que ce témoignage du Père Dutertre:

« Je n'ai jamais rencontré un homme ni une femme parmi tous ceux qui sont revenus de la Martinique, chez qui je n'aie remarqué le désir passionné d'y retourner. » (*Histoire générale des Antilles habitées par les Français, 1671.*)

**

Tout près de nous, à Sainte-Lucie, à la Dominique, à Saint-Kitts, en Haïti, il y a des compatriotes établis à demeure. On en trouve déjà un peu plus à la Trinidad.

Mais à Colon et à Panama, leur nombre est plus important. Au moment de la reprise du percement de l'isthme de Panama (1903-1904), beaucoup d'ouvriers de l'île avaient été grossir les rangs de l'armée des travailleurs employés à l'accomplis-

sement de cette œuvre géniale, amorcée par le grand Français Ferdinand de Lesseps (1886). Les miasmes pestilentiels, la fièvre paludéenne et d'autres maladies endémiques avaient, hélas! fauché quantité d'entre eux, semant abondamment des fosses à Culebra et dans les diverses autres stations de la ligne que devait suivre le canal.

Parmi ceux qui ont survécu à cette lutte gigantesque de l'Homme contre la Nature, un certain nombre ont élu domicile dans « The Canal Zone » ou dans les deux grandes villes situées à ses extrémités, l'une vers le Pacifique, l'autre en direction de la Mer des Antilles.

Ces expatriés, chez qui la solidarité n'est pas un vain mot, ont formé là-bas une association où ils sont trop heureux de se voir, de causer, de se coudoyer, de s'aider mutuellement, de créer en un mot *une atmosphère martiniquaise* en pays étranger. Aussi est-ce avec plaisir que nous reproduisons à leur sujet l'entrefilet suivant, extrait du journal *La Paix* du 31 décembre 1930 :

« LA COLONIE FRANÇAISE ET MARTINIQUAISE DE PANAMA EN DEUIL

« La société française de Panama-Colon *La Fraternité* était récemment éprouvée par la perte de son secrétaire Alexandre Coma, natif du Lamentin (Martinique).

« La société fut unanime à lui rendre les derniers honneurs et lui fit de magnifiques funérailles.

« Décédé le 18 novembre, à 17 heures, il fut transporté au siège de la société, puis à l'hôpital, où le corps fut embaumé et conservé jusqu'au dimanche 23, jour fixé pour l'inhumation.

« A 15 heures, le cortège se mit en marche, ayant à sa tête la bannière de la *Prévoyance enfantine*, suivie des membres de la société juvénile dont le défunt avait été le créateur et le directeur. Venait ensuite la bannière de la *Fraternité* avec tous les membres.

« Au sortir de l'église, où eut lieu la cérémonie religieuse, un cortège de plus de 400 personnes défila par les rues principales de la ville, jusqu'au cimetière. Là de nombreux discours furent prononcés. Le président de la mutualité, M. E. Rosane, fit le récit de la vie de son secrétaire. Le vice-président Cachédon, sous-inspecteur, MM. G. Sildo, E. Pelage, membres de la société, retracèrent la vie sociale du défunt, ainsi que l'inspecteur J. Castan; M. G. Montbeliard, au nom de l'*Action française*, dit ses regrets et ceux de ses collaborateurs. Une enfant de la *Prévoyance enfantine*, Marguerite Mariette, ex-

prima le chagrin de tous les élèves, la reconnaissance et le souvenir qu'ils en garderont. M. La Neuville Yotte parla de son camarade d'enfance. Et l'institutrice de l'école française, M^{me} V. Mariette, fit ressortir les qualités de A. Coma.

« MM. Sully Caser, Tolorep Jean et Septo Raphaël prirent aussi la parole avec émotion.

« Quatre couronnes avaient été offertes par le Comité d'administration de Panama, par l'Assemblée de Panama, par les membres de la Prévoyance enfantine et par les membres de la société de Colon.

« Après l'inhumation, le cortège retourna au siège de la société, où M. Tisal, vice-président, M^{me} Capo, secrétaire de Colon, M^{me} L. Laremon, sous-secrétaire de Panama, M. E. Castan, représentant du chargé d'affaires, parlèrent encore du regretté disparu et adressèrent à la famille leurs sincères sentiments de condoléances. Le Consul français s'associa également à la Mutualité pour exprimer les regrets de toute la Colonie française.

« Puissent les nombreux hommages rendus à feu Alexandre Coma atténuer la douleur de ses parents de la Martinique, auxquels la société envoie ses plus vives condoléances. »

L. D.

*
**

Le Vénézuéla est aussi le refuge de nombreux Martiniquais qui vont y chercher du travail, soit dans les exploitations agricoles (Bohure), soit dans les mines de pétrole (Maracaïbo), soit dans les maisons de commerce de Caracas ou dans les autres centres de l'activité économique de cette République.

Il y a même certains des nôtres qui, naguère encore, n'ont pas hésité à mettre leur courage, leur héroïsme et leurs talents militaires à la disposition d'un chef révolutionnaire de cet Etat. Qui ne se souvient ici de la curieuse aventure du *Liberador*, navire de commerce équipé en guerre, battant irrégulièrement pavillon vénézuélien, pratiquant la guerre de course dans les eaux territoriales du Vénézuéla et se laissant finalement désarmer et « interner » à Port of Spain (Trinidad) par l'amirauté britannique?

Comme à Colon et à Panama, nos compatriotes de Caracas et des autres villes du pays des Bolivar, des Blanco, des Castro et des Gomez, ont formé une importante société mutualiste où ils vont chercher l'illusion d'être à la Martinique.

*
**

Les Etats-Unis n'ont pas manqué de solliciter l'attention des Martiniquais et de les attirer.

Pays dont la puissance économique est formidable, offrant des possibilités immenses à l'activité de tous, pays où l'or circule à foison dans toutes les branches du travail, il n'est pas étonnant que nos compatriotes, à l'instar des nationaux des autres parties du monde, aient tenté d'y faire fortune ou, tout au moins, d'y gagner leur vie.

Là, comme ailleurs, ils ont créé une société d'aide et d'assistance mutuelles, établissant ainsi entre eux un contact nécessaire. La *Franco-Coloniale*, fondée en 1925 à New-York, groupe en effet près de deux cents adhérents martiniquais. Par les services matériels et moraux qu'elle rend, cette association mutualiste, dont l'utilité n'est pas à démontrer, constitue une cellule créole, un petit centre de réunion noyé parmi les millions d'Américains, mais où palpite l'âme du pays.

*
**

Aux colonies françaises, davantage encore qu'à l'étranger, on rencontre un nombre imposant de Martiniquais.

D'abord la *Guadeloupe*. La colonie-sœur, dont la destinée à travers trois siècles d'histoire, présente de nombreuses analogies avec « notre îlot de verdure perdu dans l'océan », est recherchée par une importante fraction de nos compatriotes, notamment par une partie de ceux qui y ont investi des capitaux dans l'industrie sucrière et rhumière et amené de la main-d'œuvre martiniquaise.

Quant à la *Guyane*, où la « colonie antillaise » forme la majeure partie de la population, elle peut être considérée comme le territoire ayant déjà attiré beaucoup plus des nôtres que n'importe quelle autre région du globe.

C'était jadis le pays d'élection des Martiniquais au delà des mers, à cause de l'or qu'ils allaient exploiter dans les placers. Mais le courant d'émigration de nos compatriotes vers ces gisements aurifères, aujourd'hui épuisés, s'est considérablement ralenti. Il faut même dire que le phénomène inverse se constate depuis l'arrêt des prospections, depuis surtout les regrettables et tragiques événements politiques qui ont eu pour effet de décourager bien des gens et de chasser de la Guyane d'importants capitaux. Nombreux sont, en effet, ceux qui reviennent ici « désenchantés », plus pauvres qu'ils n'étaient partis. Les exploitations forestières, l'extraction du caoutchouc, la fabrication de l'essence de bois de rose ne les retiennent pas. On en rencontre encore quelques-uns dans le commerce, à Cayenne, à Saint-Laurent-du-Maroni, à Mana, à l'Oyapoc, à Inini et aussi à Montjoly, localité où se sont rassemblés et fixés des fugitifs pierrotins chassés de leur chère Martinique par la catastrophe volcanique de 1902.

La plupart des autres colonies, et plus spécialement l'A.O.F., l'A.E.F., l'Indochine, Madagascar ont un remarquable contingent de Martiniquais parmi les agents des administrations publiques et dans les troupes qui y sont stationnées (1).

Depuis que ces nouveaux « prolongements » de la France ont été organisés, les fonctionnaires recrutés ici y ont assumé, aux côtés des métropolitains d'avant-garde, une tâche admirable. Car on ne doit pas oublier qu'au début de l'occupation de ces territoires, la vie y était particulièrement dure, à cause du climat meurtrier et des mauvaises conditions d'hygiène qui y régnaient.

Le tribut que les nôtres ont payé de ce fait à la Patrie, dans l'œuvre immense de la colonisation moderne, est loin d'être négligeable. Magasiniers du Corps des comptables coloniaux, commis du Commissariat de la Marine, militaires de tous grades, ont écrit, dans les annales coloniales, des pages vraiment dignes d'éloges et, au moment où par la grande Exposition coloniale et internationale, la France ouvre la plus grandiose manifestation d'activité coloniale que la République ait jamais conçue, il est bon de rappeler ces remarquables états de service de nos compatriotes qui étaient partis les premiers, avec les grands pionniers de l'œuvre colonisatrice, avec les Gallieni, les Balay, les Lyautey, etc. (2).

*
**

Enfin, les Martiniquais établis en France se rencontrent dans toutes les provinces de la Mère-Patrie, surtout depuis la fin de la Grande Guerre, de nombreux militaires s'étant faits libérer dans la Métropole.

Que nous sommes loin de l'époque où comme par hasard « l'on rencontrait un nègre martiniquais sur les quais de nos grands ports commerciaux, flânchant, la casquette de travers sur la tête, les mains dans les poches » ou « attendant, anxieux et nostalgique, la cigarette aux lèvres, le regard scrutant l'horizon brumeux, quelque steamer venant des « Iles » et lui apportant des nouvelles du pays natal ».

Le nègre martiniquais, ainsi que le déclarait tout dernièrement un écrivain de renom, entre maintenant « partout » en

(1) A signaler en passant que plus de 95 % des agents des services publics de la Martinique sont d'origine créole. Le pays se suffit largement à lui-même sous ce rapport et bien au delà de ses besoins.

(2) On ne compte plus maintenant les fonctionnaires et les officiers martiniquais (dont beaucoup sont légionnaires) occupant des postes élevés et exerçant des attributions délicates dans l'administration coloniale: Chefs de service, magistrats de tous rangs, Administrateurs des Colonies, Trésoriers-payeurs, Secrétaires généraux, voire même Gouverneurs et Inspecteurs des Colonies.

France. On l'aperçoit dans tous les domaines de l'activité métropolitaine et il ne fait pas plus mauvaise figure que les autres : agriculture, industrie, commerce, bureaux administratifs, magistrature, armée, marine, sans compter la représentation parlementaire et même les Conseils du Gouvernement.

Bien plus, la *musique créole* (1) conquiert, dans les cœurs métropolitains, une place, chaque jour plus élargie. Stellio, Léardé, et d'autres virtuoses de la chanson créole, se font frénétiquement applaudir sur la terre de France dans des airs tout imprégnés de notre chaleur tropicale et tout débordants de sel créole. Stellio a même reçu le 1^{er} juillet 1930, pour ses disques qui continuent à faire fureur, le diplôme de la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique de Paris.

Nos compatriotes Victor Coridun et Lancry, ne tarderont pas eux aussi, à obtenir en France le succès que méritent leurs créations musicales qui sont d'une heureuse inspiration.

*
**

De même, la *danse créole* (1), au mouvement si langoureusement rythmé, tend à se répandre de plus en plus dans les milieux parisiens, témoin les bals « Blomet », et « Rocher de Cancale », « Canaries » et « La Boule Blanche ».

Quant à notre « biguine », dansée avec une si folle cadence, elle recueille déjà d'importants suffrages métropolitains.

La chronique suivante, due à la plume finement délicate de notre compatriote, M^{me} Paulette Nardal, donne une idée des impressions recueillies dans la Ville Lumière, par ceux qui se paient la fantaisie de fréquenter les bals créoles :

LE NOUVEAU BAL NÈGRE DE LA GLACIÈRE

Dans le quartier industriel et populaire de la Glacière un nouveau bal nègre a pu trouver un vaste local : la salle des fêtes du syndicat confédéré de la Seine.

A une cinquantaine de mètres du métro Glacière, sur le boulevard Auguste-Blanqui, on peut voir une porte cochère peinte en bleu qu'éclaire sans prétention un unique bec électrique.

La porte poussée, on se trouve dans une assez longue cour rectangulaire semée de graviers et où s'élèvent trois marronniers. Sur deux côtés de cette cour, à votre gauche et en face, un grand hangar formant angle sans ouvertures apparentes. On dirait une maison d'école désaffectée.

(1) Nous voulons dire *martiniquaise*.

Après avoir acheté des tickets aux deux noirs qui les vendent à l'entrée de la cour, nous regardons curieusement l'intérieur de la première salle à travers les vitres de verre dépoli et apercevons les blancheurs des nappes du buffet. En entre-baillant une autre porte à moitié condamnée, nous pouvons jeter un coup d'œil dans la salle de bal, immense et sympathique.

Ayant enfin découvert l'entrée du local à notre gauche, nous nous trouvons dans une pièce longue et étroite servant à la fois de vestiaire et de buffet. Au fond quatre longues tables, formant angle, supportent les bouteilles et les piles de sandwiches. Les vêtements roulés en paquets s'alignent sur des bancs près de la porte qui donne accès à la salle de bal.

Notre première impression est confirmée par la vue d'une estrade au décor de verdure contre lequel ressort l'orchestre noir qui en ce moment joue une biguine à réveiller les morts. Cadre harmonieux. On se croirait subitement transporté dans quelque bal doudou antillais, au bébet tango, au cassé-cô, au blessé-bobo peut-être.

C'est bien un hangar. On cherche des yeux le plafond et le regard s'accroche très haut à l'entrecroisement de poutres qui supportent le toit à deux plans inclinés. Les murs sont du même bois nu et brun.

Ces derniers détails qui rappellent un peu les constructions antillaises, aux poutres apparentes, complètent heureusement la couleur locale.

Dans ce cadre, les noirs se sentent bien chez eux. Aucune opposition choquante, comme dans d'autres dancings, entre leur type et un cadre violemment européen. Rien dans cette salle qui rappelle la France, sinon quelques rares Parisiens, égarés dans la foule des « colored ».

J'allais oublier à droite de l'estrade un groupe assez inattendu, un plâtre représentant une femme assise serrant dans ses bras deux hommes qui s'étreignent. Cela s'appelle « réconciliation ». Une pancarte attachée au socle prie le public de respecter ce groupe qui a déjà eu à souffrir de l'ardeur destructive des camelots du roy.

Dans cette salle s'offre à l'observation de l'artiste, toute la gamme des tons qui rend le teint des noirs si difficile à reproduire. Elle va de la blanche carnation de la mulâtresse aux cheveux plats, au noir mat de la négresse à la toison épaisse et si parfaitement frisée, en passant par l'aigre blond de la chabine, la brune couleur de cannelle, tous les tons riches de bois précieux et la capresse couleur de sapotille.

Ces libres filles des tropiques ainsi que leurs cavaliers portent le costume européen, ce qu'on ne peut s'empêcher de regretter, tant le cadre et la musique sont bien du cru.

Voyez-les emportés par le même élan, sous le vent d'orage que souffle le trombone à coulisse, balançant leurs hanches et scandant la mesure avec une entraînant conviction ! La clarinette s'insinue dans la tempête et la domine bientôt de ses cris déchirants, les prolongeant pour les couper brusquement d'une grêle de petites notes sautillantes qui relie les temps forts. Mais le plus souvent la syncope laisse au bruit des pieds le soin de les marquer.

Il y a le tambour et les cymbales du jazz, un violoncelle, un piano, un violon, un saxophone, l'indispensable « chacha » et les « petits bois ».

C'est Stello, le célèbre clarinettiste cayennais, qui mène l'orchestre principal, car il y en a deux. A le voir jouer, on comprend la nécessité d'un second orchestre pour lui permettre de se reposer.

Ne croyez pas qu'il se démène comme un noir de jazz-band, acrobate et jongleur. Toute autre est la mimique de Stello. Ce n'est pas seulement sa bouche qui lui sert à propager cette cadence unique, c'est tout son corps. Ses yeux, sa tête qu'il tourne à droite à gauche, son cou, ses épaules, son pied droit qui marque les temps, tout en lui dégage une telle intensité, une telle puissance d'entraînement que l'on n'a plus qu'à se laisser emporter par le rythme fougueux de la biguine. Cependant, ce diable d'homme arrive à garder un air de gentlemen.

Ces couples qui ondulent harmonieusement, se déplacent presque sans faire bouger leurs pieds dansent la vraie biguine. Ceux qui se plaisent à l'outrer lui donnent un caractère de lutte sensuelle éternelle.

Voilà une femme qui ne semble pas avoir trouvé de cavalier « à la hauteur » car elle s'est lancée toute seule dans la danse, bras levés, hanches roulantes, en une sorte de galop rythmé qui rappelle les évolutions de la foule des masques antillais, descendant en « vidé » les rues de Fort-de-France, musique en tête, par un dimanche de carnaval. Il ne manque ici que le fameux « quadrille » que l'on danse dans les bals populaires de la Martinique, sorte de french cancan pour pays chauds.

On danse ici la valse et la mazurka, lentes et langoureuses. Le tango ne convient pas à l'atmosphère de ce bal, bien que correctement dansé en général.

Que ces types sont intéressants à observer ! Une femme vient d'entrer, au teint du brun rouge, que l'on sent doux

au toucher comme de la soie. Elle est coiffée d'un petit feutre marron dont les découpures accentuent très heureusement son type de guerrier égyptien. On la croirait échappée d'un bas-relief de l'époque des pharaons.

« Quelques-unes sont en costume tailleur, ce qui ne les avantage pas. Parfois, l'une d'elles traverse la salle dans sa largeur, alors on remarque une fois de plus les jambes élancées et nerveuses, les attaches fines, la fierté du port, car elles relèvent toutes la tête d'un air légèrement provocant.

« Parmi les hommes il y a beaucoup d'Antillais, des Guyanais, des Africains et même des Abyssins, au type latin et à la peau de bronze foncé. Ils sont quatre, qui étudient la peinture à Paris. Toutes les classes se trouvent ici mêlées dans le commun désir de retrouver un peu de l'atmosphère du pays.

« A minuit et demi, quelques lumières s'éteignent, c'est la fin du bal qui nous ramènera brutalement en France, sur le boulevard Blanqui. Le pont du métro aérien fuit tristement devant nous avec son architecture compliquée de bois et de fer.

« Heureusement qu'il ne fait plus froid. »

Paulette NARDAL.

(Extrait de la « Dépêche Africaine » du 30 mai 1929.)

*
**

Mais en France comme ailleurs, étudiants, hommes d'affaires, militaires, fonctionnaires, d'origine martiniquaise, ne restent pas isolés. Ils pratiquent activement la Solidarité, plus spécialement dans la grande capitale, où « l'Institut Colonial », la « Canne à sucre », la « Solidarité Coloniale », le « Comité d'études et d'action coloniales », sont des organismes appropriés qui leur permettent de resserrer entre eux des liens d'union et de concorde et leur procurent, en outre, l'occasion de travailler en commun à la défense des intérêts généraux de leur petite patrie.

LA MONTAGNE PELÉE ET L'ÉRUPTION ACTUELLE

Lettre à M. E. Revert, Professeur agrégé d'Histoire et Géographie au Lycée Schoelcher (Fort-de-France), Membre de la Mission scientifique chargée par le Gouverneur de la Martinique d'observer les phénomènes de l'éruption actuelle.

Fort-de-France, le 3 mars 1931.

Monsieur le Professeur,

Le désir très vif que j'éprouve d'associer votre souvenir au récit des excursions auxquelles j'ai participé ces derniers temps en votre sympathique compagnie et le besoin d'invoquer votre grande autorité à l'appui de la relation ci-jointe des principaux phénomènes et événements ayant caractérisé l'éruption actuelle de la Montagne Pelée, m'ont déterminé à m'adresser à votre aimable obligeance à l'effet de solliciter votre opinion sur mon modeste essai de vulgarisation.

Je n'ai eu qu'une ambition en entreprenant cette étude: apporter l'humble contribution d'un enfant du pays au faisceau de renseignements susceptibles de marquer, avec le maximum de précision possible, la nouvelle étape de l'histoire tragique de notre redoutable volcan.

Avec mes remerciements anticipés, je vous offre, Monsieur le Professeur, l'hommage de mes sentiments les plus cordialement et les plus respectueusement dévoués.

CÉSAIRE PHILÉMON.

Réponse de M. Revert

Fort-de-France, le 19 mars 1931.

Cher Monsieur,

Je vous remercie d'avoir bien voulu me communiquer les bonnes feuilles du nouvel opuscule que vous venez de consacrer à la Montagne Pelée et à ses dernières éruptions. Vous vous êtes efforcé, à la lueur des événements récents, de parachèver l'œuvre d'éducation vulcanologique et de vulgarisation que vous avez entreprise. L'intention ne saurait être trop louée. Vous avez donné un résumé fort exact et compilé à bonne source des documents qui vous étaient accessibles. Je ne doute pas qu'il y ait là, en plus de l'abondante illustration jointe à votre exposé, de quoi intéresser aussi bien vos compatriotes que les nombreux visiteurs de l'Exposition Coloniale.

Je souhaite aussi que le Gouvernement de la Martinique rende l'hommage qui lui est dû à l'inlassable ardeur avec laquelle vous essayez de propager autour de vous des connaissances utiles.

Croyez encore une fois, avec mes remerciements confus pour toutes les choses aimables que vous voulez bien me dire, à mes sentiments les plus cordialement dévoués.

Signé: E. REVERT.

*
**

I. — COUP D'ŒIL D'ENSEMBLE

Quel est le Martiniquais qui, du nord au sud et de l'est à l'ouest de notre île, ne s'est senti bouleversé d'une angoissante émotion à la nouvelle que dans la nuit du 16 septembre 1929, vers dix heures, après une violente explosion, la Montagne Pelée avait été le siège d'une éruption?

Alors que le temps était calme et splendide, alors que rien ne laissait prévoir une nouvelle révolte du monstre assoupi depuis la terrible catastrophe de 1902, une subite détonation avait retenti, ébranlant l'atmosphère dans un rayon de 10 kilomètres, et une colonne de fumée d'un noir intense, zébrée de

multiples éclairs, avait jailli du cratère, puis dans un grondement sinistre s'était déployée au-dessus du volcan en un immense parasol de vapeur et de cendre!

Du coup, les paisibles habitants du Morne-Rouge et des quartiers environnants, ainsi que les nombreux villégiateurs qui, à cette époque de vacances, avaient été chercher du repos et des forces dans ce village enchanteur, au milieu de cette région au climat si doux, dans cette nature riche de paysages merveilleux, parmi la végétation luxuriante et extrêmement variée de ce petit coin des tropiques, ... tous les habitants de la localité et tous les étrangers, disons-nous, pris de terreur, avaient fui précipitamment vers le Sud.

On s'imagine la course indescriptible, par les routes et les sentiers, de cette population subitement affolée et prise de panique. Le souvenir, sans doute, de l'épouvantable fléau de 1902 n'était pas fait pour la rassurer. Un grand nombre de fugitifs, brusquement réveillés de leur sommeil par la menace du volcan, s'étaient sauvés dans une tenue très sommaire. Comment songer, en effet, à se mettre en frais de voyage, lorsque le péril paraît imminent? Que de terreur, que d'effroi, que d'émotion poignante dans cette foule éperdue au cours terrifiés que ceux du Morne-Rouge. La plupart d'entre eux moins exposés, et jusqu'à Fort-de-France.

ont reflué, par terre ou par mer, vers les localités voisines

Par contre, ceux du Prêcheur n'ont pas bougé dès la première heure. Héroïques en face du danger, ils ont préféré attendre que le danger fût devenu plus grave. Bel exemple de stoïcisme!

*
**

Lorsque la nouvelle de l'éruption est parvenue au chef-lieu, beaucoup de gens sont sortis de chez eux, sillonnant tristement la ville, en quête de renseignements sur l'importance du phénomène et le parti qu'il convenait de prendre.

Le silence profond de la nuit n'était troublé que par les conversations des passants qui s'en allaient ainsi plus ou moins à l'aventure, et le murmure des personnes qui, à l'intérieur de leurs maisons, commentaient l'événement sans oublier d'évoquer le drame épique de 1902.

Mais il y avait aussi le bruit des autos démarrant à toute vitesse vers les routes de Saint-Pierre au secours des fugitifs; on entendait également les sirènes plaintives des vapeurs

côtiers, *Pionner, Fort-de-France*, courant apporter aux Pierrotins les moyens d'évacuation qu'ils réclamaient avec une fiévreuse insistance.

On sentait dans l'air quelque chose de lourd et de lugubre à cette heure de tristesse et de crainte, et chacun se demandait anxieusement comment la situation pourrait tourner.

Toute la nuit s'est passée sans sommeil.

*
**

Il n'est point question de donner dans ce chapitre tout le développement que comporte la série des événements de toute nature relatifs à la reprise d'activité de la Montagne Pelée. Seuls, les faits principaux constatés depuis le 16 septembre 1929, tant par des observateurs officiels que par des particuliers, feront l'objet d'une mention.

Après les éruptions des 14, 18 et 22 octobre (1), qui ont eu, à quelque chose près, la même force et les mêmes conséquences que celle du 16 septembre, la Montagne Pelée a continué à manifester son activité par d'autres émissions de vapeurs cendreuseuses, par des grondements et des trépidations du sol, par la formation de crevasses plus ou moins larges et profondes aux environs immédiats du cratère.

Les 5^e et 6^e poussées éruptives, accomplies du 22 au 31 octobre 1929, ont cependant marqué une augmentation d'intensité. La quantité de cendre émise était devenue très abondante. Cette cendre avait recouvert des espaces considérables à l'ouest du volcan et avait été transportée assez loin dans l'océan.

Le mois de novembre a vu arriver une suractivité certaine. Un panache de fumée s'est élevé le 9 de ce mois, vers 11 heures et demie, jusqu'à une hauteur de 4 à 500 mètres et s'est dirigé vers le *Prêcheur* et la mer, laissant tomber de la cendre sur le *bateau du Nord* qui effectuait son voyage de retour. Dans l'après-midi du même jour, on a constaté deux autres poussées de moindre importance.

Le lendemain dimanche, à 11 heures, le volcan fumait abondamment. En même temps, des vapeurs blanches jaillissaient des fumerolles aperçues du côté ouest de l'ancien dôme.

Le mardi suivant 12 novembre, à 14 heures 15, une nouvelle éruption s'est produite, dépassant en importance toutes les précédentes.

On a vu la colonne de vapeur cendreuse s'infléchir vers le

(1) Voir détail dans le livre « La Montagne Pelée et l'effroyable destruction de Saint-Pierre » (1930).

Morne-Rouge et l'Ajoupa-Bouillon, sans y occasionner de dégâts. Une pluie de cendre s'est jetée sur le village de Basse-Pointe.

Du chef-lieu (éloigné de 25 km. à vol d'oiseau), on observait distinctement le phénomène.

L'émission de cendre a continué avec une intensité variable jusqu'au samedi 16 et formait un nuage persistant au-dessus de la montagne. Telle une immense cheminée d'un débit ininterrompu, le cratère vomissait de la cendre sans arrêt. C'était merveille de regarder ce spectacle dont la superbe beauté et la grandeur émouvante se conciliaient cependant avec la crainte irrésistible et l'horreur saisissante qu'il inspirait à tous.

Mais depuis le samedi soir, des témoins, pour la première fois, avaient pu constater que le volcan *vomissait du feu*. Il était complètement découvert et éclairé par la lune dans son plein. En effet, à minuit et quart, s'opérait la pleine lune. Le phénomène pouvait donc facilement se remarquer. Il a duré toute la nuit. De Fort-de-France, « on apercevait comme un halo lumineux dans la direction de la Montagne » (1). Même dans la matinée du dimanche 17, on voyait une lueur jaunâtre à travers la colonne de fumée s'élevant du cratère. Cette lueur avait vraisemblablement pour cause l'état d'incandescence des roches qui montaient de la cheminée volcanique. En outre, des grondements répétés se faisaient entendre.

« Dans l'après-midi (du 17), raconte un spectateur, les éclaircies ont été plus nombreuses et beaucoup plus longues. Elles ont permis d'observer le dôme qui s'effondrait progressivement en déboulant vers la Rivière Blanche. De temps à autre, de grosses roches dévalaient le long des pentes sans qu'on ait pu affirmer si elles provenaient de l'amas rocheux du dôme. » (2).

Le communiqué officiel du 17 novembre a signalé l'apparition du feu en ajoutant que « des lueurs assez persistantes ont été observées... avec accentuation notable de leur intensité entre minuit et cinq heures; elles provenaient très vraisemblablement d'une fente à peu près verticale d'une soixantaine de mètres de longueur, localisée à la partie supérieure du flanc du dôme faisant face à Saint-Pierre. Ce phénomène s'est accompagné de grondements dont l'origine souterraine ne paraît, cette fois, pas douteuse. En présence de ces caractères peu discutables de l'activité volcanique, j'ai (le Gouverneur) avisé

(1) Journal *La Paix*, 20 novembre 1929.

(2) Journal *Esprit-Nouveau*, 19 novembre 1929.

sans retard les communes intéressées pour que les rares habitants qui avaient voulu y rester, abandonnent les lieux ».

Il est évident qu'il y avait là une aggravation des phénomènes jusque-là observés depuis le début de l'éruption. Ces phénomènes étaient nouveaux et ne pouvaient être comparés aux émissions abondantes de gaz et de cendre atteignant l'altitude de 3.000 mètres de hauteur.

Le journal *Esprit-Nouveau* du 19 novembre a écrit à ce sujet: « Si nos conseillers techniques gardent sur la situation un silence de consigne, ces faits n'en restent pas moins troublants aux yeux de la population. Les plus braves reculent... »

Depuis cette nuit du 16 au 17 novembre, le volcan n'a cessé d'évacuer des blocs incandescents.

*
**

Le mercredi 20 novembre, dans la matinée, on a noté que la Rivière Blanche roulait des flots boueux et de grosses pierres avec un bruit terrifiant. On a compté une dizaine d'éruptions ce jour-là. Même activité, le jeudi d'après. Le Prêcheur se couvrait de plus en plus de cendre, laquelle atteignait 10 %_m en certains endroits. La gravité de la situation préoccupait très vivement les esprits. Les jours suivants la suractivité fume-rollienne était nettement visible. Les émissions cendreuseuses ont revêtu la forme spasmodique; leur partie lourde suivait invariablement le lit de la Rivière Blanche et s'écoulait lentement, tandis que leur partie supérieure était entraînée vers l'Ouest par les vents dominants.

L'administration multipliait les conseils de prudence, avertissant la population « des dangers de production peut-être imminente de nuées ardentes », sans compter les probabilités d'avalanches et de torrents boueux. On ne peut en douter, en parcourant le communiqué ci-après du 21 novembre 1929:

« Jusqu'à présent, le *dernier terme* du cycle antérieur, la *nuée ardente*, n'a pas encore été observé, la prudence la plus élémentaire commande de considérer que ce phénomène destructeur *peut se produire d'un moment à l'autre*.

« Enfin, si l'on envisage l'importance des émissions récentes de cendres, dont une partie dévale sur le flanc sud du volcan, le restant entraîné vers l'est, principalement, on doit, en raison des pluies incessantes que nous subissons, estimer probable et peut-être prochaine, la production de torrents et d'avalanches boueux dans les lits des rivières issues de la Montagne Pelée.

« La communication de l'état volcanique actuel exposé avec

une stricte sincérité, ne doit en aucune façon provoquer dans la population des sentiments de crainte exagérés, car ceux-ci ne seraient aucunement fondés.

« En effet, les communes où les avertissements utiles ont été donnés et renouvelés en temps voulu sont vraisemblablement les seules où les phénomènes volcaniques destructeurs sont réellement à redouter.

« Les considérations relatives aux torrents et avalanches boueux concernent plus particulièrement les communes de *Basse-Pointe, Macouba, Grand-Rivière* et le *Prêcheur*. »

*
**

Les cendres chaudes gardaient longtemps leur température, très élevée d'ailleurs, température qui était de l'ordre de 89 à 100°. Après le passage de la nuée du 30 novembre, les cendres accusaient non loin de l'embouchure de la Rivière-Sèche, à une profondeur de 25 centimètres environ, une température de 250 à 350°, plus de 24 heures après leur dépôt. (Communiqué officiel du 4 décembre 1929.) C'est ainsi que le jeudi soir 21 novembre, un chien de M. Marquès Bernard, frère du Maire de Saint-Pierre, s'est brûlé aux pattes et au ventre, en traversant une couche de ces cendres près de l'embouchure de la Rivière Blanche. Il est mort le lendemain des suites de ses brûlures. M. Marquès avait voulu le délivrer. Il a reçu des brûlures aux pieds, malgré la protection que semblaient lui assurer ses souliers de cuir.

Toute la route de Saint-Pierre au Prêcheur était donc devenue dangereuse à traverser, à cause de la présence des cendres chaudes. Il y régnait aussi une atmosphère sulfureuse susceptible de provoquer rapidement des suffocations fatales (1). Saint-Pierre avait été complètement évacué, et le bateau côtier assurant le service bi-quotidien du chef-lieu dans cette ville, avait reçu l'ordre impératif de s'arrêter provisoirement au Carbet, nouveau terminus.

Le vendredi 22, de nombreuses éruptions se sont produites avec un rythme précipité. On les apercevait très bien de Fort-de-France, à 7 heures $\frac{1}{4}$ et à 8 heures $\frac{3}{4}$. Les nuages floconneux, aux teintes sombres, s'épanchaient généralement vers le Prêcheur après s'être élevés à une grande hauteur.

En dépit de toutes ces manifestations, le volcan, à cette date, n'avait pas encore donné de signe *d'éruption paroxysmale* (1). Les cendres tombaient toujours en quantité inouïe. Elles

(1) Voir communiqué officiel du 22 novembre 1929.

avaient atteint 4.000 mètres d'altitude le 22 à 7 heures. Mais, dit le communiqué de ce jour, « il est probable que ce mode spasmodique d'émission de vapeurs et de cendres est corrélatif du mode de déversement de la lave actuelle que l'on est à *peu près certain* d'avoir vu couler par deux ou trois fentes verticales, localisées au sommet du dôme, face à Saint-Pierre. C'est probablement grâce à la fluidité relative du magma nouveau que la production des nuées ardentes nous a été épargnée jusqu'ici ».

Mais les compétences ont fait savoir que les nuées cendreuses, pour être notablement *plus lentes* que les nuées d'origine explosive (5, 6, 7 fois moindres peut-être), n'en étaient pas moins aussi redoutables qu'elles et par leur *température* et par la quantité de *gaz sulfureux* entrant dans leur composition. Elles suivaient une trajectoire moins rectiligne que les nuées explosives dont « la vitesse de propulsion doit être considérables » (1).

Un autre caractère des nuées observées, c'est qu'elles étaient *silencieuses*, « alors qu'il semble bien établi qu'un bruit comparable à celui d'un fort coup de canon précède et annonce, en quelque sorte, la venue de la nuée d'origine explosive » (1).

Le 22, les observateurs ont compté une vingtaine d'éruptions et le 23, une dizaine. Celles du 23 sont parmi les plus fortes qui aient été observées (plus de 4.000 m. de haut).

Les 25, 26 et 27 novembre, une certaine accalmie a régné au cratère.

Par contre, dans la journée du jeudi 28, une violente éruption s'est produite. Il a été possible de se rendre compte qu'elle avait eu une durée « inusitée ». Un témoin a déclaré que « du Fond Saint-Denis, on apercevait un flamboiement qui éclairait les nuages et répandait des lueurs dans l'atmosphère » (2).

*
**

Une éruption beaucoup plus importante que la précédente a été observée le samedi 30 novembre, à 8 heures. La Pelée « avait pris encore des ébats terrifiants pour le voisinage: cendres et vapeurs s'élevaient plus haut que jamais et en masses plus compactes; la mer bouillonnait si fort que beaucoup avaient cru à l'ouverture d'un cratère proche du rivage, d'aucuns même à une éruption sous-marine ».

La nuée du samedi 30 novembre a brûlé une notable partie d'un champ de cocotiers s'étendant à Fond Cononville. Le

(1) Voir communiqué officiel du 26 novembre 1929.

(2) *La Paix*, 30 novembre 1929.



Cliché P. Hayot.

27. — Talus d'éboulis du nouveau dôme volcanique. (1930).



Cliché P. Hayot.

28. — Nouveau dôme avec ses fumerolles en activité.



Photo A. Düringer.

29. — Une des dernières poussées éruptives de la Montagne Pelée (28 Sept. 1930 à 9 h. 41).



Photo P. Hayot.

30. — Photographie d'une petite éruption (1930)

propriétaire de la région, M. des Grottes, y a perdu des bœufs qui ont été trouvés asphyxiés, tant à l'intérieur des terres qu'au bord de la mer.

Le communiqué officiel du 4 décembre 1929, a rapporté les faits suivants relatifs à l'éruption du 30 novembre ainsi qu'aux émissions des jours précédents et suivants :

« Les chutes de cendres consécutives aux plus récentes émissions de nuées ont été particulièrement abondantes sur le parcours même de celles-ci; elles se sont étendues sur un secteur compris sensiblement entre la crête Ouest de la vallée de la Rivière Sèche et l'arête qui, limitant au N. N. O. la vallée de la Rivière Blanche, aboutit non loin du Coffre-à-Mort.

« Une visite des côtes effectuée le 3 décembre 1929, entre Saint-Pierre et Grand-Rivière, a permis de constater l'importance des dépôts cendreux dans le secteur en question; celui-ci se présente à peu près *nivelé* dans sa partie inférieure, sur une profondeur de 3 à 4 kilomètres, partie qui constitue une sorte de vaste plan incliné à la surface duquel on observe de très nombreux blocs de roches d'assez fortes dimensions; on ne distingue *plus guère que des traces des thalwegs des rivières* qui s'écoulaient encore sur cet emplacement il y a quelques semaines.

« En certains points de la côte limitant au Sud ce même secteur, la *ligne des rivages s'est quelque peu déplacée par empiètement des dépôts cendreux sur le domaine marin*; par le travers du Coffre-à-Mort, on a constaté à la surface de l'une des plages cendreuses ainsi constituées, la présence d'assez nombreux blocs de roches quelque peu volumineux, présence qu'il paraît assez difficile de ne pas attribuer à un apport de la nuée du 30 novembre.

« Si cette interprétation venait à être justifiée par d'autres observations la confirmant, il en résulterait nécessairement que les grandes nuées récentes, bien qu'elles n'aient jamais été précédées ou accompagnées de phénomène à caractère franchement explosif, doivent être rattachées étroitement aux *nuées ardentes*.

« Par ailleurs, il se confirme que les dépôts cendreux s'étant effectués sur le parcours des nuées récentes, sont *extrêmement chauds*.

« Ainsi, non loin de l'embouchure de la Rivière Sèche, les cendres de la nuée du 30 novembre, plus de 24 heures après leur dépôt, accusaient, à une profondeur de 25 centimètres, une température de 250 à 350°; plus de 24 heures plus tard on voyait encore fumer abondamment, au contact des eaux pluviales, les dépôts cendreux littoraux du secteur précédemment délimité.

« Il convient donc de considérer comme réellement dangereuse la navigation côtière par le travers de ce secteur menacé, où l'on a pu constater que des nuées non encore dissociées s'étaient étendues sur la mer jusqu'à deux kilomètres et plus, au delà du rivage. »

*
**

Dans les premiers jours de décembre, les chutes de cendres consécutives ou non à quelques petites éruptions, ont été très fréquentes. Toute la région s'étendant de l'embouchure de la Rivière Sèche à « Fond Cononville » et au delà, jusqu'à l'Anse Céron (Abymes), a reçu d'énormes quantités de ces matériaux. De même, des blocs de volume variable s'apercevaient sur le terrain, d'ailleurs nivelé par les apports de débris volcaniques, jusqu'aux environs du « Coffre à Mort » (1).

L'éruption du vendredi 6 décembre a dépassé en ampleur toutes les précédentes. La nuée ardente a paru à 15 heures 15; elle a duré un quart d'heure à vingt minutes et pouvait être vue de presque tous les points de l'île. Elle a projeté beaucoup de cendres et une quantité très importante de matériaux de gros volume. Les lits des rivières Blanche et Sèche n'existaient plus en certains endroits après le passage de la redoutable nuée qui ne présentait aucune différence avec les nuées de 1902 quant aux dangers qu'elle constituait. On a remarqué qu'elle avait été précédée de dégagements de fumée noirâtre. Des spectateurs l'ont vu « déborder le Morne Lénard vers le Sud et mettre le feu à la végétation arbustive ».

Il n'y a pas eu de dégâts dans les champs de cannes; mais une vingtaine de bœufs appartenant à M. Marquès ont péri ce jour-là dans les parages de la Rivière Sèche. Les témoins de cette scène terrifiante ont affirmé que « cinq minutes après, au milieu de forts grondements, se produisirent de fortes poussées successives, sillonnées d'éclairs. La colonne de vapeur arrivée à la mer, a pris la direction du Sud-Ouest, *encerclant Saint-Pierre par le large, jusqu'à la hauteur de l'Anse Latouche*. Au contact de la nuée ardente, l'eau bouillonnait et semblait dégager des vapeurs. » (2)

Durant les jours suivants rien de particulier n'a été signalé au cratère. Tout y était apparemment calme. Le volcan est resté ainsi plus d'une semaine sans montrer de grande activité.

(1) Les blocs rencontrés dans ces parages y ont été amenés par la forte éruption du 30 novembre.

(2) *La Paix*, 11 décembre 1929.

Ce n'est que le lundi 16 qu'il a lancé deux nuées successives à 20 heures 50 et à 20 heures 57. La première a couru dans la vallée de la Rivière Blanche, d'ailleurs complètement comblée à cette date, a gagné la mer en 2 ou 3 minutes et s'est ensuite dissipée à l'horizon.

Quant à la seconde, de beaucoup la plus importante, elle a d'abord parcouru l'espace dans la direction du nord, puis s'est épanchée vers l'Est « sous la forme des mêmes nuées sombres, zébrées d'éclairs, qui couvraient la Martinique en 1902 » (1). Elle s'est enfin dissoute très loin au-dessus de l'Atlantique. Elle a dû certainement s'élever très haut, aux environs de 4.000 mètres, pour atteindre la zone des contre-alizés où règnent les vents dominants soufflant de l'Ouest.

Les cendres de la seconde nuée, en tombant, sont revenues vers la Martinique et se sont répandues dans tout le sud de l'île. Elles ont certainement été poussées dans cette direction par un vent du Nord combiné avec le vent d'Est des basses régions de l'atmosphère. Le lendemain matin, au réveil, chacun pouvait observer la couche de cendre d'un gris clair qui saupoudrait le sol, les toitures des maisons, les feuilles des arbres et les fleurs des parterres. Toute cette grisaille a fait penser de suite à la pluie de cendres de l'éruption de 1902 se dirigeant pour la première fois vers le Sud dans la nuit du 2 au 3 mai. Partout s'observait un revêtement de cendre d'une épaisseur de 2 millimètres. La Martinique évoquait ce jour-là l'aspect d'un paysage de givre.

Le journal *La Paix* du 18 décembre a rapporté l'événement en ces termes : « Cette pluie de cendres a commencé dès le lundi soir après 9 heures; elle a été plus intense vers 11 heures 30, heure à laquelle le volcan a projeté dans les airs des masses éruptives traversées d'éclairs et de fusées lumineuses. D'après un témoin posté au Carbet, on aurait dit une immense nappe de feu s'étendant de la montagne jusqu'à la mer. Des petites pierres (lapilli) sont tombées sur Fonds-Saint-Denis et au Morne-Rouge, semant la panique parmi la population. Et la cendre est allée également sur Basse-Pointe, Lorrain et Sainte-Marie. Le professeur de sciences du Séminaire Collège a mesuré la quantité de cendre tombée à Fort-de-France: sur un mètre carré, il en est tombé plus de deux centimètres cubes, pesant deux grammes et demi. »

Et, comme en 1902, l'apparition de cette fine poussière sur tout le pays a provoqué une forte émotion parmi les habitants

(1) Journal *La Résistance*, 17 décembre 1929.

qui se demandaient avec anxiété si pareil phénomène n'était pas le prélude de quelque épouvantable cataclysme! (1).

Il n'en a pas été ainsi heureusement. Le destin a tourné dans un sens plus favorable pour nous.

**
*

Dans la journée du mardi 17, les observateurs ont noté une succession de poussées éruptives à intervalles irréguliers. « On en a signalé à 5 heures, à 5 h. 30, à 7 heures » (2). L'effervescence a continué dans la même forme le mercredi et les jours suivants. Elle n'a pas pris d'allure paroxysmale.

Les nuées ont été assez fortes cependant dans la nuit du 21. Le communiqué officiel a signalé ce détail en ajoutant que « de sourdes détonations suivirent les vives lueurs diffusées, bleutées, évoquant la combustion d'hydrogène » (3).

Grâce à quelques éclaircies, il a été possible de se rendre compte que « le couloir d'avalanches signalé le 7, s'était beaucoup creusé et constituait une vaste échancrure orientée approximativement vers le N.-E. L'accentuation de l'échancrure, suivant cette même orientation, menacerait vraisemblablement le Morne-Rouge et l'Ajoupa-Bouillon » (3).

Si les nuées ne se sont pas élevées très haut du 21 au 31 décembre, l'activité du volcan n'en a pas moins été considérable; le 29 notamment, les éruptions se sont succédé sans discontinuer « durant trois heures », mais leur progression rapide était plutôt rare.

**
**

Le début de l'année 1930 est marqué par d'abondants écoulements de lave incandescente, phénomène à la fois grandiose et terrifiant que de nombreuses personnes du chef-lieu allaient voir de nuit, « soit sur mer, par pétrolettes, soit sur terre par autos sur la route du Calvaire, entre les Deux-Chous et le Gros-Morne » (4). Parvenue au haut du cratère, la lave se fragmentait et se répandait par plusieurs ramifications sur le versant ouest du dôme, tels les tentacules d'un poulpe géant. Parfois, elle « roulait dans les couloirs d'avalanches entourant le noyau de part et d'autre et paraissant offrir de la continuité » (5).

(1) On se souvient que l'arrosage général de cendre du 3 mai 1902 a été suivi, le 5 mai, d'une énorme avalanche de boue ayant englouti l'usine Guérin et fait 25 victimes; et, le 8 mai, de la terrible nuée ardente qui a détruit Saint-Pierre avec ses 28.000 habitants.

(2) Journal *La Paix*, 18 décembre 1929.

(3) Communiqué officiel du 23 décembre 1929.

(4) Journal *La Paix*, 11 janvier 1930.

(5) Communiqué officiel, 8 janvier 1930.

Les cendres n'ont cessé de se déverser abondamment « du 5 au 9 janvier, jour et nuit, sur le Prêcheur où elles ont atteint un centimètre d'épaisseur et, au Sud, sur le Morne-Rouge et jusqu'au Fonds-Saint-Denis » (1).

Jusqu'à la fin janvier 1930, la situation est restée inchangée quant aux poussées éruptives. Des nuées de faible étendue ont apparu de temps à autre. On n'a plus enregistré d'éruption paroxysmale.

Mais les pluies très abondantes tombées dans la première quinzaine de janvier ont provoqué, en pénétrant dans l'épaisse couche de cendre chaude le long des flancs de la montagne, des phénomènes curieux. Les eaux, au contact des hautes températures des cendres, ont déterminé « des détonations ressemblant à des coups de canon » ; en outre, on apercevait « des jets de vapeur et d'eau chaude, sorte de geysers s'élevant à des hauteurs de 30 et 40 mètres » (2).

Dans la deuxième quinzaine de janvier, les observateurs ont été de plus en plus d'avis que l'on allait vers une période de *stabilisation de l'activité volcanique*, à telle enseigne que plusieurs propriétaires de la zone volcanique « ne se trouvant pas sur le parcours des déjections du volcan » (3) ont manifesté le désir de retourner sur leur domaine « pour y effectuer la récolte annuelle ». Ils ont donné suite à leur idée sur les déclarations rassurantes de ceux qui étaient qualifiés pour se prononcer dans cet objet. L'accalmie constatée s'est maintenue avec, de temps en temps, quelques soubresauts, quelques petites nuées subites et sans portée dangereuse.

Jusqu'aujourd'hui, d'ailleurs, les phénomènes d'incandescence s'aperçoivent de nuit au cratère et l'émission de vapeurs blanches ou grises continue sans grande importance, alternant avec des périodes de calme plat.

Il n'est pas douteux, cependant, que la période de déclin de l'activité de la Montagne Pelée ait effectivement commencé dès fin janvier 1930.

*
**

Pour permettre au lecteur d'établir un parallèle entre l'éruption de la Montagne Pelée et celle du volcan de la Réunion en 1891, nous reproduisons la relation suivante, puisée dans *La Paix* du mercredi 11 décembre 1929 :

(1) *La Paix*, 15 janvier 1930.

(2) *La Paix*, 22 janvier 1930.

(3) *La Paix*, 25 janvier 1930.

« *Les anciennes éruptions du volcan de la Réunion* »

« Depuis quelques jours, la montagne de Saint-Benoît (près de la ville de même nom) jouait le Vésuve, avec éruption momentanée et panache multiforme. Cette semaine, il s'exerce dans le rôle du Stromboli. Il procède, comme celui-ci, par intermittences. On voit tout à coup une colonne de fumée noire et grise, rutilante la nuit, s'élançant du cratère. Le sommet s'élargit à une grande hauteur, devient un cumulus. Peu d'instant après, le jet s'arrête, la colonne se coupe à la base; un nuage est formé, d'une jolie coloration gris perle, qui flotte librement dans les airs, une pluie de cendres s'ensuit. Et tout s'éteint.

« Après un intervalle qui varie de quelques jours à quelques heures, nouvelle éruption : un non moins beau panache composé de fumée et de vapeur est projeté, et tout se renouvelle dans le même ordre.

« Ces intermittences, au dire des géologues, sont dues au refroidissement et à la solidification de la couche superficielle de la lave au fond du cratère. Sous la poussée des gaz intérieurs, cette couche durcie se rompt de temps à autre; une colonne de fumée, mêlée de vapeurs, s'échappe, accompagnée ou suivie, parfois, de matières incandescentes qui l'éclairent dans l'obscurité. Ces phénomènes sont les signes manifestes de l'intensité décroissante (momentanée ou définitive) de l'action volcanique.

« Pendant tout ce temps, il ne s'est épanché de la bouche du volcan que de faibles coulées de lave ou de boue, assez vite arrêtées.

« Un autre phénomène intéressant s'est produit, quelquefois, apparent surtout la nuit, c'est la projection des ces filaments étincelants, ressemblant à des vermicelles qu'on appelle à la Réunion « Cheveux de Volcan » et aux îles Hawaï « Cheveux de Pelée » (du nom de la divinité qui préside aux phénomènes volcaniques).

« Les géologues nomment ces filaments : « Gallinace » ou « Obsidienne capillaire ». Ils sont produits par l'étirement d'une substance lavique très fluide. Ces singulières productions après refroidissement à leur arrivée sur le sol, sont remarquables par leur ressemblance avec les vermicelles, leur couleur blonde est moins foncée que chez ces derniers; leur diamètre beaucoup plus faible; ils sont longs de 5 à 10 centimètres, très souples, mais fragiles. »

L'information ajoute :

« Ce récit montre une certaine similitude entre les phénomènes constatés à la Réunion et ceux dont nous sommes les

témoins. Après un réveil de quelques mois, le volcan de la Réunion rentra en période d'accalmie, il est à souhaiter qu'il en soit de même du Mont Pelé. »

2. — PHENOMENES SECONDAIRES (1)

Les *phénomènes secondaires* de l'éruption de la Montagne Pelée sont d'abord les *torrents boueux* qui ont été aperçus pour la première fois en octobre 1929, dans le lit de la Rivière Blanche, puis après dans la Rivière Sans-Nom et la basse vallée de la Rivière Sèche.

Les vallées de ces rivières ont été tour à tour comblées par des déjections volcaniques qui ont atteint, en certains endroits, de 80 à 100 mètres de hauteur, dépassé entièrement l'ancien niveau des crêtes et dressé, en un vaste plan incliné couvert de gros blocs, tout le secteur formant le flanc ouest de la montagne.

La Rivière Blanche est le premier cours d'eau dont l'écoulement ait cessé dès la mi-novembre. La Rivière Sèche a vu son débit s'amoinrir considérablement en même temps que la Rivière Blanche s'asséchait.

Les autres *modifications topographiques* les plus importantes sont la dislocation du versant ouest de l'ancien dôme volcanique et la formation, à la même place, d'un nouveau cône qui, à la date d'aujourd'hui, dépasse de près de 40 à 50 mètres, le niveau du précédent.

A signaler la formation d'un étang dans la vallée de la Rivière Claire, à 2 kilomètres environ à l'ouest du cratère.

Le littoral lui-même s'est modifié, de l'embouchure de la Rivière Sèche à celle de la Rivière du « Fond Canonville ». Ici, des moraines volcaniques se sont avancées dans la mer jusqu'à 40 mètres et plus, formant delta (Delta Desgrottes, au voisinage du Fond Canonville); là, des embouchures de ravins (à sec) s'ouvrent en forme de V; ailleurs, on ne voit plus les embouchures de la Rivière Blanche et de la Rivière Sans-Nom; partout sur la côte dont l'ancienne ligne s'est déplacée en gagnant un peu sur l'Océan, des falaises sans cesse battues par les vagues, laissent apparaître leur structure de produits récents (roches de toutes dimensions, cendres, lapilli...).

Des masses énormes de matériaux volcaniques sont évidemment tombées à la mer durant la poussée des nuées. Mais elles échappent à toute possibilité de mesurage. On ne peut en connaître l'importance.

(1) Les deux principaux phénomènes de l'éruption ont été la projection des *nuées ardentes* et la formation du nouveau dôme ou cône volcanique. Voir explications détaillées de ces phénomènes dans l'ouvrage: *La Montagne Pelée et l'effroyable destruction de Saint-Pierre le 8 mai 1902* (1930) et dans les notes (insérées plus bas) de MM. Arsandaux et Frank A. Perret.

Le volume des cendres et autres matériaux déposés sur le sol, du 16 septembre à fin novembre, est fantastique et se compte en chiffres astronomiques. Les estimations les plus probables établissent qu'il est « de l'ordre du kilomètre cube, ce qui correspond à un poids de l'ordre de un million et demi à deux millions de tonnes » (1). Mais le chiffre du cube de ces matériaux serait erroné, s'il faut en croire un informateur plus soucieux de sciences exactes. Il y aurait lieu de le ramener à un million de mètres cubes; le poids donné par le communiqué serait vraisemblable. Mais pour avoir une idée plus juste de la quantité de produits évacués, il faut ajouter aux chiffres précédents le volume et le poids — assez considérables — des matériaux lancés par la Montagne Pelée postérieurement à fin novembre.

En fait de *phénomènes sous-marins*, rien de sérieux n'a été constaté dans les mers avoisinant la Martinique. On sait seulement que loin de nos côtes, à 700 kilomètres sud-est d'Halifax et à 500 kilomètres nord-est, des ruptures de câbles ont été signalées le 18 novembre. « Parfois des coupures se succèdent pour un seul câble, sur une longueur de 180 kilomètres. » Telle est l'information rapportée par le *Bulletin de nouvelles de la Compagnie des Câbles* (2). Ces manifestations sous-marines avaient-elles quelque rapport avec l'éruption de la Pelée? Nul ne peut l'affirmer.

Les *mouvements de la mer* les plus caractéristiques sont ceux observés à Trinité, dans la nuit du lundi 18 au mardi 19 novembre. Des marins de cette localité ont déclaré que des chalands « mouillés à 150 mètres de la côte et par 7 à 8 mètres d'eau, furent à plusieurs reprises sur le point de toucher le fond, par suite du mouvement de *retrait de la mer*. Ces mouvements de flux et de reflux étaient lents et comparables à un balancement » (3).

Il est permis de croire que pareille manifestation n'était pas sans relation avec l'activité du volcan, d'autant plus que l'avant-veille, des phénomènes d'incandescence non encore constatés, faisaient subitement leur apparition au cratère.

On lit à ce sujet dans le journal *La Résistance* du 3 décembre 1929 : « Curieux phénomènes observés à Trinité. — Nous apprenons que dans la soirée du lundi 18 courant entre 9 et 10 heures, les promeneurs de la « Place Joyeuse » bien éclairée par un beau clair de lune, observaient que la mer brusquement dépassait ses limites naturelles et montait à 1 mètre au moins de son niveau normal. Presqu'aussitôt elle se retirait

(1) Communiqué officiel du 28 novembre 1929.

(2) *La Paix*, 18 décembre 1929. Les dépêches du 15 janvier 1930 ont annoncé que la remise en état de ces câbles (soit 250 km. de nouvelles lignes) nécessiterait une dépense de 10 millions de francs.

(3) *La Paix*, 23 novembre 1929.

à 60 mètres environ durant 20 à 25 minutes. Les canots et gabarres mouillés près de la côte étaient à sec. A la faveur de la lune, on voyait à nu tous les récifs de la rade.

« Peu après, la mer reprit son lit et se retirait à nouveau en présence de nombreux témoins effrayés de ce phénomène. Les dépêches du câble du 19 novembre courant signalent que :

« Un fort tremblement de terre a été ressenti, hier 18, à Halifax, Nova Scotia et Québec, et qu'une douzaine de câbles ont été rompus entre New-York et les Açores. »

« Il serait intéressant pour la Commission scientifique de rechercher la corrélation probable de ces secousses sismiques avec le mouvement de marée brusque observé sur la côte est de la Martinique. »

Au cours des poussées éruptives de 1902, notamment le 7 mai dans l'après-midi, la rade de Trinité avait donné plusieurs fois, avec une amplitude variable, le spectacle de ces mouvements de flux et de reflux.

Il y a lieu de noter aussi, en fait de mouvements de la mer, un *raz de marée* d'une violence inouïe qui, dans la nuit du 29 au 30 octobre écoulé, a subitement déferlé sur toute la côte ouest de l'île. De nombreuses embarcations ont été littéralement brisées à Saint-Pierre et au Carbet. C'est au cours de cette brusque tourmente que notre compatriote M. Pélage, a perdu la pétrolette *Sainte-Thérèse*, les sabattes *Stella* et *Moussmé*. De son côté, M. Gabriel Régis Duyerly a vu réduire en miettes ses deux sabattes *Joly et Jane* et *Michel P.* Des canots de pêche, des filets et des nasses ont été, en même temps, complètement détruits sur le littoral de *l'Anse à l'Ane*, de *l'Anse-Noire* et de *l'Anse du Four*, où des vagues furieuses et mugissantes ont balayé tout ce qui s'y trouvait. On a signalé un autre *raz de marée*, le mardi soir 12 novembre, moins impétueux que le précédent. La mer a été très forte sur la côte ouest. « Du quartier du Morne des Cadets, on entendait le bruit des lames déferlant sur la plage du Carbet » (1).

Peut-être ces puissantes lames de fond, ont-elles eu quelque cause volcanique. Lors de l'éruption de 1902, la côte ouest avait été fréquemment le siège de *raz de marée* s'accomplissant particulièrement aux heures des grands paroxysmes.

*
**

Le *séisme* n'a pas joué un rôle intéressant dans l'éruption actuelle. Les phénomènes sismiques enregistrés jusqu'ici ont été de faible intensité.

(1) *La Paix*, 16 novembre 1929.

La première secousse s'est produite le mardi soir 12 novembre à 10 heures moins cinq. Elle a été légère et ressentie, cependant, dans toute l'île. Elle s'est manifestée dans le sens horizontal (1).

Des tremblements de terre sous-marins d'une violence extrême, ont été enregistrés à la date du 18 novembre. Ils n'ont pas secoué le sol de la Martinique, mais ils ont eu lieu dans une zone s'étendant très au nord des Grandes Antilles, de Halifax à New-York. Il est probable qu'ils se rattachaient de près ou de loin aux phénomènes éruptifs de la Montagne Pelée. Nous avons dit plus haut que plusieurs kilomètres de câbles télégraphiques ont été rompus ce jour-là et, en outre, le phénomène s'est accompagné d'un raz de marée qui, sur la côte sud de Terre-Neuve, fit 37 victimes (2).

La deuxième secousse, « rapide et violente », constatée à la Martinique pendant l'éruption, a eu lieu dans la nuit du mercredi 11 décembre au jeudi 12, vers 1 heure. Il n'y a pas eu de dégâts (3).

Une troisième secousse a été enregistrée deux jours après. C'était le vendredi 13 dans la nuit. Elle a réveillé les habitants « qui ont été quittes pour la peur » (4).

Il n'a pas été remarqué d'autres manifestations sismiques d'importance.

Il est bon de rappeler, à titre documentaire, que dans les premiers jours de janvier 1930, la terre a tremblé fréquemment en Italie, au Canada et en Argentine où « tout un village serait anéanti » (5).

Pour ce qui est des *mouvements de l'air*, les personnes habitant les localités non éloignées du volcan, ont entendu à certains moments, des détonations et des grondements qui, tantôt précédaient ou accompagnaient les poussées éruptives, tantôt faisaient résonner l'air sans qu'il y ait eu au même moment, d'émission de vapeurs, de cendres ou d'autres matériaux volcaniques. C'est ainsi que l'éruption actuelle a débuté dans la nuit du 16 au 17 septembre par une forte explosion immédiatement suivie de la sortie d'une fumée noire zébrée d'éclairs, accompagnée de bruits confus, brefs ou prolongés.

A part les grondements ou explosions, les manifestations sonores consistaient en production de bruits semblables à ceux du tonnerre, avec une intensité variable, mais généralement moins forts que ceux-ci.

(1) *La Paix*, 16 novembre 1929.

(2) *La Paix*, 30 novembre 1929.

(3) *Journal Vérité*, 14 décembre 1929.

(4) *Journal Esprit Nouveau*, 17 décembre 1929.

(5) *La Paix*, 10 janvier 1930.

Quant à l'ébranlement même de l'atmosphère, du fait de la violence des poussées éruptives, les observateurs n'ont rien signalé de remarquable.

L'activité *fumerollienne* s'est généralement localisée dans le nouveau dôme volcanique. Elle continue à se poursuivre avec des alternatives de ralentissement ou de progression. Les quelques fumerolles qu'on avait repérées sur les terrains comblant la vallée de la Rivière Blanche, celle de la Rivière Sans-Nom et le cours inférieur de la Rivière Sèche, ont duré quelques mois. Dès le milieu de l'année dernière, elles n'ont plus donné signe de vie par des dégagements visibles de vapeurs blanches ou de couleur autre.

Les *sources thermales*, dites *sources chaudes* qui, à 4 kilomètres du littoral de la mer, jaillissaient d'une des hautes collines longeant la rive droite de la Rivière Blanche, se sont tarées depuis le début de l'éruption actuelle. La seule source qui ait été relevée depuis se trouve dans la vallée supérieure de la Rivière Claire. A la date du 27 décembre, elle accusait une température de 50° à moins de 300 mètres de son origine, laquelle paraissait très rapprochée de la cheminée volcanique.

Les *phénomènes lumineux* ont fait la première fois leur apparition au cratère, dans la nuit du samedi 16 au dimanche 17 novembre 1929.

Les habitants des régions avoisinantes ont remarqué durant toute cette nuit, des lueurs effarantes qui se projetaient d'ailleurs dans un très grand rayon. Du chef-lieu « on apercevait comme un halo lumineux dans la direction de la Montagne » (1). L'arrivée du magma incandescent, à l'orifice de la cheminée volcanique, était évidemment la cause de ces réverbérations; les matières qui s'épanchaient du cratère étaient, de loin, d'un rouge vif. C'est ce qui faisait dire aux témoins de la scène que « la Montagne vomissait du feu ».

Ces manifestations optiques sont loin d'avoir cessé de nos jours. Elles continuent chaque soir avec des variations d'intensité. L'obélisque de feu que forme la partie supérieure du nouveau cône est parfois visible à très grande distance en mer, à la manière d'un phare puissant.

L'électricité n'a pas joué un grand rôle dans l'activité actuelle de la Montagne Pelée. On pouvait observer les éclairs, de force, de forme et de couleur variables, qui accompagnaient les éruptions ou qui sillonnaient fréquemment — en dehors des émissions du volcan — l'espace s'étendant au-dessus du cratère. Les phénomènes électriques se remarquaient sur tout

(1) *La Paix*, 20 novembre 1929.

le parcours des nuées jusqu'à la dislocation de ces dernières. On leur attribue *le bruit sourd et prolongé* que ces nuées faisaient entendre dans leur progression.

*
**

3. — EXAMEN SOMMAIRE DE QUELQUES HYPOTHESES

La nouvelle éruption de la Montagne Pelée a provoqué de la part des spécialistes des questions volcanologiques, des hypothèses nombreuses et savantes qui tendaient à rechercher la cause de cette reprise d'activité. De là les commentaires habituels sur l'origine du globe terrestre, les thèmes variés sur l'existence du feu central et les plissements de l'écorce terrestre, les considérations érudites sur le noyau central liquide et gazeux, les explications les plus détaillées sur l'infiltration des eaux dans le lit océanien et les échappements périodiques de matières ignées et de gaz comprimés par des ouvertures naturelles ou volcans, véritables soupapes de sûreté sans lesquelles la terre, paraît-il, serait susceptible un jour ou l'autre, d'exploser comme un obus!

Mais le public profane martiniquais s'est beaucoup passionné pour les thèses édifiées sur la probabilité de l'influence des astres, plus spécialement de la *lune*, sur l'activité volcanique. Voici, à ce sujet, l'opinion de l'éminent professeur A. Berget, reproduite dans *le Journal*, à la mi-octobre 1929 :

« La nouvelle éruption de la Montagne Pelée ne m'étonne pas, dit-il. Les Antilles sont situées sur cette ligne de dépression intercontinentale où la croûte terrestre a subi un plissement au moment de sa formation. Vous n'ignorez pas qu'au près de l'écorce d'une orange, dont l'épaisseur représente au moins la quinzième partie de celle du fruit, l'écorce de la terre est à peine égale à la cent-soixante-quinzième partie du diamètre du globe. Lorsque les gaz que dégage le magma central subissent une trop forte pression, ils crèvent leur enveloppe solide aux points de moindre résistance.

« Quant aux *lois de périodicité* des éruptions volcaniques, on en est réduit à échafauder des hypothèses.

« On pense généralement que la masse centrale, à l'état fluide ou demi-fluide, est sujette à des marées, tout comme l'Océan. En 1902, lors du trop célèbre cataclysme de la Martinique, le soleil, la lune et la terre, étaient en ligne droite, c'est-à-dire que leurs attractions s'ajoutaient les unes aux autres. Or, voici un mois, nous nous trouvions à l'époque de l'équinoxa, c'est-à-dire dans les mêmes conditions d'attraction maximum.

« Peut-être arriverait-on à prévoir les catastrophes volcaniques — ainsi d'ailleurs que les secousses sismiques — si l'on pouvait déterminer rigoureusement l'intensité de la pesanteur de plusieurs lieux donnés, mais avec des approximations de l'ordre de 8 à 9 décimales. Des variations inattendues seraient-elles alors un avertissement que quelque chose est en train de se déranger dans la structure du globe?

« Du reste, cette approximation à 8 ou 9 décimales, impossible avec les instruments dont nous disposons, n'est qu'une question de technique instrumentale, et il est possible de prévoir le temps où elle pourra être résolue.

« — Croyez-vous, Monsieur le professeur, quant à l'éruption actuelle du Mont Pelé, qu'elle puisse être aussi terrible que celle de 1902?

« — Rien ne s'y oppose, rien ne permet de l'affirmer. Tout est encore si mystérieux dans cette branche de la science. »
(Extrait de La Paix, 16 novembre 1929.)



Le journal *l'Esprit nouveau*, du 5 novembre 1929, a relaté également sous la signature de notre distingué compatriote A. Réjon, instituteur à Trinité, les conceptions de M. de Saintignon sur cette délicate matière :

« La terre, depuis sa création, dit M. de Saintignon, n'ayant pu puiser dans sa matière et les astres extérieurs de quoi entretenir sa chaleur, s'est refroidie. Mais l'écorce terrestre a diminué le rayonnement, et il est possible que le noyau fluide intérieur soit arrivé déjà, depuis longtemps, à un certain état d'équilibre, la chaleur intérieure développée par l'attraction différentielle de la matière elle-même, ainsi que par les astres extérieurs compensant la chaleur perdue par le rayonnement. Quoi qu'il en soit, il est permis de conclure que le noyau intérieur est très fluide et qu'il se laisse influencer, comme le soleil, par les planètes auxquelles viennent se joindre le soleil et la lune.

« En admettant notre hypothèse, continue l'auteur, l'explication des tremblements de terre et des éruptions volcaniques est des plus simples. Le noyau fluide intérieur passe par des variations d'activité de chaleur avec maximum et minimum suivant l'action des astres extérieurs, essentiellement variable elle-même. Lorsque la croûte terrestre s'échauffe, les pressions intérieures augmentent, la vapeur d'eau et les gaz surgissent, et, sous l'action de l'électricité, inséparable de la chaleur, les tremblements de terre et parfois de terribles explosions font connaître à l'humanité une accentuation du noyau fluide.

« En appliquant cette hypothèse à la catastrophe du 8 mai 1902 — (nous reviendrons sur celle de la période actuelle) — on constate que depuis plusieurs siècles certainement, jamais situation des astres n'avait été aussi favorable à un trouble du noyau fluide sur ce point. Le 7 mai 1902, veille de la catastrophe, le soleil et la lune étaient en conjonction au-dessus du Mont Pelé. Le même jour, les trois astres : le *soleil*, la *lune* et *Jupiter* se trouvaient pour ainsi dire à 90° au-dessus de la Montagne avec leur maximum d'effet, tandis que la hauteur minimum des autres planètes atteignait 81° environ.

« L'effet de la grande dépression produite dans le noyau fluide ne se fit sentir que le lendemain 8 mai.

« Le promoteur de cette hypothèse, dans sa conférence du 3 juillet 1902, ajoutait : « Au mois d'août prochain (1902) lorsque le soleil se trouvera de nouveau au zénith de la Martinique, des troubles analogues sont à craindre, les dispositions des autres planètes restant sensiblement les mêmes ». La fameuse éruption du 30 août 1902 corroborait les prévisions de M. Saintignon. Tirant argument de cette éruption, il avait indiqué les *probabilités* de pareil phénomène du 31 octobre au 20 novembre 1902.

« Il existe un point commun remarquable entre l'éruption formidable du 30 août et celle du 28 novembre. Ces deux phénomènes ont eu lieu immédiatement après les lunistiques; le 28 novembre 1902, le Soleil passait au zénith même de la Martinique. »

*
**

Le fait que des éruptions de quelque importance se sont produites aux approches de la pleine lune en septembre, octobre, novembre et décembre 1929, n'a pas manqué de frapper l'esprit de nos compatriotes qui ont enregistré ces grossières constatations et formulé les déductions qui leur paraissaient s'imposer. « Coïncidence fortuite ou influence réelle » s'écrie Réjon, il y a là, peut-être, un sérieux problème à résoudre et la *science volcanique, encore assez nébuleuse* s'il faut en croire des compétences qui ont le prestige et l'autorité d'un Berget, d'un Saintignon, d'un Frank A. Perret, d'un Lacroix, en orientant ses recherches dans les voies insuffisamment connues de l'influence du système planétaire, pourrait arriver un jour à déchiffrer *l'énigme de l'origine certaine des éruptions.*

Coincidences :

Mois de septembre 1929. — Pleine lune, le 18, à 23 h. 16' : première éruption, le 16 à 10 h.

Mois d'octobre 1929. — Pleine lune, le 18, à 12 h. 6' : deuxième, troisième, quatrième éruptions le 14 à 4 h., le 18 à 1 h., le 22 à 17 h.

Mois de novembre 1929. — Pleine lune, le 17, à 0h. 14' : première émission de blocs incandescents dans la nuit du 16 au 17; important retrait de la mer dans la baie de Trinité; formidable tremblement de terre dans l'Atlantique nord, et de Halifax à New-York.

Mois de décembre 1929. — Pleine lune, le 16, à 11 h. 38' : deux importantes nuées ardentes sillonnées d'éclairs, se succèdent dans la nuit du lundi 16 au mardi 17, à 21 h.

*
**

La tendance à attribuer aux astres, dans des conditions déterminées, une influence sur l'activité volcanique, s'affermi dans l'esprit de certaines personnes plus ou moins initiées aux théories de cette nature. La couche atmosphérique elle-même, donnerait sous l'action de cette influence des signes de perturbation tout à fait anormaux, telles que *les pluies diluviennes* aux époques où ces averses abondantes et persistantes sont plutôt rares. C'est ainsi que dans la zone atmosphérique de notre île, la quantité d'eau tombée du ciel depuis la fin de l'hivernage (septembre 1929) jusqu'en décembre, a été considérable (1). Pendant cet intervalle, dit *La Paix*, les pluies ont été particulièrement « fréquentes au delà de l'époque normale ».

Que peut-on conclure de ces observations?

Il ne s'agit pas là, bien entendu, des pluies qui se déversent généralement sur la région de la Montagne Pelée, en conséquence de la condensation des masses de vapeurs d'eau émises par le volcan et prenant contact avec l'air plus froid du dehors. L'expérience de 1902, sur ce point, s'est tout simplement renouvelée. Il y a aussi l'action des *poussières volcaniques* extrêmement ténues s'élevant à des altitudes énormes, y séjournant parfois très longtemps, se laissant entraîner au gré des courants aériens, à des distances souvent fantastiques. « Ces corps suspendus échauffent la température moyenne de l'air et, en facilitant la condensation de la vapeur d'eau, jouent un rôle important dans la formation des pluies » (1).

(1) Voir *La Paix*, 4 décembre 1929.

Enfin, à la question de l'influence du système planétaire, se rattachent peut-être les hypothèses émises sur le passage dans notre atmosphère d'un *bolide* de dimensions respectables. Le phénomène s'est accompli le 13 janvier à 19 h. 35'. Des témoins oculaires ont déclaré qu'il a traversé le ciel dans le sens nord-est, sud-ouest et a paru tomber dans la mer du côté de l'île anglaise de Sainte-Lucie. Il était de forme ovoïde, effilé à la partie supérieure et suivi d'une traînée lumineuse.

*
**

Mais beaucoup plus importante est la constatation qu'à l'époque même où la Martinique était secouée par une reprise d'activité de la Montagne Pelée, d'autres points du globe terrestre se trouvaient être le siège d'éruptions.

C'est de l'archipel de la Sonde que sont venues les premières nouvelles. On a télégraphié de *Sou-rabaya* (île de Java) que le 17 août, le volcan Bromo, près de la station balnéaire de Sandséa, au sud de Java, montrait des symptômes d'éruption. On a observé que depuis deux jours, il émettait des flammes et des cendres qui rendaient l'atmosphère suffocante (1).

L'île d'*Hawaï* n'avait rien à envier sous ce rapport à celle de Java. C'est l'information que nous empruntons au journal local *l'Avenir*, du mardi 5 novembre 1929. Il y est dit : « La terreur est grande dans l'île Hawaï. Le Mauna-Loa (4.498 m.) est entré en activité.

« Ce volcan pouvait être considéré comme éteint d'après les traditions des indigènes, — les Maoris — qui ne conservent aucun souvenir de ses manifestations.

« Il possède, outre sa demi-douzaine de cratères secondaires, deux autres qui peuvent être considérés comme les plus vastes du monde : Celui qui occupe son sommet et qui a une superficie d'un peu plus de 1.000 hectares; le second, situé à la base orientale de la montagne, près du rivage de la mer, à une altitude de 1.365 mètres, mesure 1.080 hectares.

« Par les signes précurseurs que nous détaillent les dépêches, la nouvelle éruption pourrait bien être une des plus violentes des temps modernes. »

Il faut se souvenir à propos des volcans d'*Hawaï*, que le *Mauna-Loa* en est le plus fameux. Le plus grand de ses cratères le *Kilauéa*, couvre la surface d'un millier d'hectares. On y voit « un lac de lave en ébullition qui sert de déversoir à une cheminée de 1.600 mètres de circonférence ».

Cet effrayant spectacle est décrit ainsi qu'il suit par un

(1) *La Paix*, 21 septembre 1929.

voyageur : « Le lac de feu, ainsi que l'appellent les indigènes, est rempli d'une lave en fusion que secouent et bouleversent sans arrêt de terribles explosions de gaz. On en rapporte une vision de beauté infernale et tragique. La matière ignée se soulève en vagues furibondes qui se précipitent à l'assaut des falaises qui l'encerclent. C'est comme une marée de feu d'où émergent d'énormes rochers incandescents qui flottent et titubent, ainsi que des bouchons de liège dans un remous de rivière. Ces scènes se déroulent au milieu d'un concert funèbre de sifflements, de mugissements, de coups de canon » (1).

Plus près de nous, en Amérique Centrale, le volcan *Santa-Martha* au Guatémala, est entré brusquement en éruption à la date du 9 novembre 1929 (2). On a même signalé un *grand nombre de tués* dans le secteur avoisinant la Montagne.

A part l'île de *Java*, plusieurs volcans de la *Sonde* se sont remis en activité dans ces derniers mois. Des dépêches ont annoncé qu'en décembre 1930, « le volcan Mérépi Central, car il y a au moins deux volcans de ce nom en cette île infortunée, était éteint depuis 80 ans. Son récent réveil a débuté par un fleuve de lave de 20 mètres de haut, sur 200 de large, qui engloutit 90 travailleurs des champs; puis les coulées se succédèrent et après 15 jours d'activité, on recensait 1.300 morts identifiés, plusieurs centaines de disparus et 24.000 habitants ayant tout perdu sauf la vie.

« En même temps, vers le 21, son homonyme, le Mérépi de Sumatra engloutissait un savant allemand et ses deux aides. Ce savant, le docteur Werner Borchardt, correspondant de l'Institut tropical de Hambourg, s'était fait descendre dans le cratère même pour étudier de plus près la lave en ébullition. »

Quelque temps avant le 16 septembre 1929, le *Krakatoa*, de l'archipel de la *Sonde*, avait marqué une recrudescence d'activité, faisant tour à tour disparaître et surgir de petites îles. « D'impressionnantes photographies en ont été publiées » (3).

Vers la même époque, la *Nouvelle-Zélande* qui est hérissée de volcans, était le théâtre de plusieurs secousses sismiques. D'importants dégâts ont été relevés dans les villes (3).

Enfin le Vésuve, dans le même temps « menaçait de ses laves les villages accrochés à ses flancs » (3).

*
**

Qui sait si toutes ces recrudescences d'activité volcanique n'ont pas une *origine solaire*?

(1) *La Paix*, 31 octobre 1930.

(2) *La Paix*, 9 novembre 1929.

(3) *La Paix*, 31 octobre 1929.

Ne dit-on pas que les tâches du soleil étaient plus abondantes en 1929 que les années précédentes et qu'il en était résulté un accroissement de l'activité de l'astre du jour?

A défaut de cette influence, des savants ont fait intervenir l'hypothèse du refroidissement graduel de la Terre. D'où, contraction et tassement « surtout dans les lignes de soudure. Ces affaissements auraient, par compression, un effet sur le foyer ou les foyers du feu central » (1).

*
**

4° QUELQUES FAITS RELATIFS A L'ÉRUPTION ACTUELLE

Il n'est pas superflu de rappeler brièvement, dans un intérêt documentaire, certains faits particuliers, relatifs à l'éruption-Montagne Pelée.

Ainsi la *zone volcanique réputée dangereuse* comprenait toute la région avoisinant la montagne, particulièrement ses flancs ouest, sud-ouest et sud, dans un rayon maximum de 8 kilomètres. L'Administration avait donc fait évacuer, par mesure de prudence, les villages du Prêcheur, de Saint-Pierre et du Morne-Rouge. Le bourg de l'Ajoupa-Bouillon, les hauteurs de Basse-Pointe et toutes les petites localités vivant sous la menace éventuelle du monstre, se trouvaient compris dans la même mesure.

Les *sinistrés* avaient été répartis sur différents points. A la date du 6 novembre il y en avait :

à Fonds-Saint-Denis	1800
au Carbet	1600
à Schœlcher et Fonds-Lahaye	800
à Case-Pilote	110
au Lorrain	1200
au Fonds-d'Or	400
à Sainte-Marie	1000
à Fort-de-France	800
Total	7710

Les autres évacués avaient gagné la demeure de leurs parents, amis ou connaissances très empressés à les accueillir dans cette douloureuse circonstance. On a évalué à 10.000 (2)

(1) *La Paix*, 31 octobre 1929.

(2) Dépêche ministérielle du 4 novembre 1929.

le nombre total de nos malheureux compatriotes qui avaient dû abandonner tristement leurs foyers, en présence de la gravité des événements.

Les réfugiés recevaient régulièrement des *secours*, en nature ou en espèce, durant la période d'évacuation.

Mais dès le mois de février 1930 et même avant cette date, beaucoup d'entre eux — notamment les petits et moyens propriétaires terriens — avaient réintégré leurs demeures à leurs risques et périls, préférant « vivre avec leur ennemi » plutôt que de prolonger une situation qui leur était plutôt pénible et leur causait, en outre, par l'abandon momentané de leurs biens, des pertes matérielles importantes. Il est vrai de dire qu'à cette époque, la menace du volcan était devenue moins grave.

Un certain nombre d'animaux (des bœufs) ont été atteints par des nuées ardentes, notamment à « Fonds Canonville » et au sud du « Lénard ». L'éruption n'a heureusement pas occasionné de *victimes* parmi la population. On a eu seulement à déplorer des brûlures qu'un Pierrotin (l'honorable M. Bernard Marquès) s'était faites aux pieds en s'aventurant imprudemment au voisinage de la Rivière Blanche sur des cendres chaudes provenant du passage d'une des redoutables nuées du mois de novembre 1929.

*

**

L'annonce de l'éruption du 16 septembre a fait pencher la Métropole sur la nouvelle infortune de la Martinique, « fille aînée de la France ». Le gouvernement, par l'intermédiaire de M. André Maginot, Ministre des Colonies, n'a pas manqué, dès la première alerte, d'exprimer sa sympathie émue et attristée au pays, et de l'assurer de son entier concours, de son dévouement empressé, dans les circonstances douloureuses qu'il traversait. Comme en 1902, il se montrait attentif à tout ce qui, de près ou de loin, pouvait intéresser la population, afin de lui venir en aide aussi promptement et aussi efficacement que possible (1). C'est que les premières dépêches expédiées dans la Métropole avaient provoqué une profonde et légitime émotion, aussi bien chez le Ministre des Colonies et les autres membres du Gouvernement, que parmi nos représentants parlementaires et la colonie martiniquaise à Paris. Au reste, l'opinion française tout entière avait partagé nos justes appréhensions.

D'une correspondance envoyée de la capitale le 22 octobre 1929 au journal *La Vérité*, nous relevons le passage suivant qui donne une idée de la préoccupation des uns et des autres

(1) L'avis *Antarès*, arrivé à Fort-de-France le 21 novembre 1929, avait reçu l'ordre de se tenir à la disposition du Gouverneur pour parer aux éventualités possibles, de concert avec le petit vaisseau de guerre *Aldébaran*.

et de l'*Union sacrée* réalisée spontanément sur les infortunes de la petite patrie commune :

« Une réunion était convoquée chez M. Maginot pour le lundi 21 octobre à 18 h. 30.

M. Alcide Delmont avait avisé le Ministre des Colonies qu'en plus des personnalités citées dans sa lettre, M. Fernand Clerc, ancien député, également présent à Paris, pourrait être utilement convoqué.

« C'est dans ces conditions que la réunion groupait autour de M. Maginot : notre Sénateur, M. Lémery ; les députés, MM. Alcide Delmont, Frossard ; M. Lacroix, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences ; M. Gerbinis, MM. Fernand Clerc, Louis Landa, Saint-Félix et Nays.

« Un échange de vues très complet s'est poursuivi, dans l'émotion commune, à la recherche d'une solution difficile à trouver dans l'incertitude de l'heure présente : aide matérielle de la Métropole à la Colonie?...

« Affirmation de la solidarité et de la sollicitude attentive et affectueuse de la Mère Patrie?...

« C'est sur le plan de ces idées et de ces sentiments que la discussion se déroula et la conclusion de cette première réunion fut qu'un télégramme serait envoyé à la Martinique, traduisant les pensées de la France et du Gouvernement, que le contact serait maintenu entre les pouvoirs publics et les parlementaires, surveillant, étroitement alertés, les événements de demain en vue d'une décision à prendre et les mesures que les circonstances pourront rendre nécessaires.

« Nous vivons tous ici des heures affreuses. Ce mot vous traduit la pensée collective de toute la famille martiniquaise de France qui attend avec une fiévreuse impatience le télégramme quotidien et qui espère que l'alerte sera sans lendemain et que le destin épargnera notre Martinique qui a déjà tant, si cruellement et si injustement souffert dans le passé (1).

*
**

Lorsqu'au mois de novembre suivant, M. Tardieu a pris les rênes du Gouvernement, l'honorable M. Piétri, chef du département des Colonies, a câblé dans les termes ci-après la pensée officielle de la France :

(1) Journal *La Vérité*, 15 novembre 1929.

« Devant persistance phénomènes éruptifs Montagne Pelée, que vos dernières informations signalent actifs au point obliger évacuation *dix mille habitants* villages menacés, vous prie exprimer sinistrés encouragement et plus vive sympathie gouvernement; ma première pensée et celle de mon collaborateur et ami Alcide Delmont, sous-secrétaire d'Etat Ministère Colonies, est vous adresser ainsi qu'à votre personnel nos félicitations pour mesures prises en vue protéger habitants inquiets et les abriter momentanément. Nos félicitations également aux représentants Assemblée élue qui, dans geste belle solidarité, ont accueilli sinistrés et s'efforcent atténuer rigueur épreuves. J'ai confiance dans union et calme de la population; celle-ci peut avoir confiance dans sollicitude gouvernement son égard. »

*
**

De leur côté, les représentants parlementaires de la Colonie ont télégraphié avec non moins de ferveur leurs sentiments de complète solidarité avec leurs compatriotes de l'île. Voici notamment le texte du câblogramme que le Gouverneur a reçu de M. Alcide Delmont, député: « Reconnaisant exprimer compatriotes pensée affectueuse, angoisses ardentes, espérances menaces bientôt disparues. »

Enfin, la désignation de M. le Professeur Arsandaux comme chargé de mission à la Martinique, est un geste gouvernemental qui a été fort apprécié par les Martiniquais. On se rappelle que le distingué Professeur, ancien collaborateur de M. A. Lacroix dans l'étude minéralogique des roches de l'éruption de 1902, était arrivé ici le 10 novembre 1929. Il avait séjourné dans l'île jusqu'au 13 février 1930, date de son retour en France, parfaitement convaincu d'ailleurs, à cette date, qu'il n'y avait plus ici de grave danger à redouter. Avant le débarquement de M. Arsandaux — dont le lecteur trouvera plus loin le remarquable rapport sur les observations faites au cours de l'éruption actuelle — le Gouverneur de la Colonie avait déjà nommé une mission scientifique composée de M. Boutin, Licencié en Sciences physiques et naturelles, Professeur au Lycée de Fort-de-France, détaché à l'Observatoire du *Morne-des-Cadets* organisé depuis 1902 par M. Lacroix sur une hauteur des environs du village de « Fonds-Saint-Denis », à 10 kilomètres du volcan, et de M. Revert, Professeur d'Histoire et Géographie au même établissement secondaire.

Les constatations effectuées par la mission ont fait l'objet de nombreux communiqués officiels régulièrement publiés dans toute la presse locale.

La Martinique ne doit pas oublier que sa sœur « La Guadeloupe », alertée dès la première manifestation de l'éruption actuelle, avait répondu avec un sympathique empressement, comme dans toutes les circonstances du même genre. Voici le texte du message émanant du Gouverneur Tellier :

« J'apprends à l'instant que la Montagne Pelée donnerait signes réveil activité; j'espère que ce ne sera qu'une alerte et tiens à vous dire, au nom de la Guadeloupe, qu'elle est à votre entière disposition si vous avez besoin d'une aide quelconque. »

*
**

En dehors du monde officiel, une véritable nuée de dépêches de sympathie et d'encouragement étaient parvenues à la Colonie de la part de différentes personnalités métropolitaines et de nombreux compatriotes que les premières nouvelles de l'activité volcanique avaient très justement et très vivement alarmés.

Dans la presse de Paris et de province, des publicistes et des spécialistes des questions volcanologiques témoignaient de leurs généreux sentiments à notre égard et, en même temps qu'ils cherchaient à mesurer la gravité du péril nouveau qui planait sur tout le pays, ils ne cessaient de recommander les plus sérieuses précautions afin d'éviter les pertes de vies humaines, comme dans l'affreuse tourmente de 1902.

M. Alfred Lacroix, pour qui la Montagne Pelée n'a point de secret, a donné avec beaucoup de bonne grâce à différents journaux, des interviews marquées au coin du très vif et très affectueux intérêt qu'il a toujours porté à nos populations. Il venait de rentrer en France après un séjour à *Java*, où il avait été étudier les volcans de cette île. Le journal *La Dépêche Coloniale* du 17 octobre 1929 a reproduit le compte rendu des explications que le savant professeur avait fournies au reporter, M. E. Somoneau. En voici quelques extraits :

« Le fait qui s'est produit le 16 septembre dernier présente de frappantes analogies avec les phénomènes de 1902 que j'ai groupés sous le nom « d'éruptions peléennes » ; pour la première fois, il nous fut alors permis d'assister de près à la formation du *dôme* qui était la caractéristique essentielle de l'éruption...

« Ce n'est pas le phénomène de l'explosion ni celui de la coulée de lave qui présentait du danger, c'est la *nuée ardente seule*, véritable trombe de feu, que le hasard de l'explosion pouvait aussi bien faire tomber sur n'importe quel versant du Mont Pelé et s'abattre sur *Basse-Pointe*, comme elle s'est abat-

tue, portée par les vents alizés, sur *Saint-Pierre*. Le *Morne-Rouge* a été détruit dans les mêmes conditions le 30 août 1902; entre cette dernière date et le 8 mai 1902, une série d'explosions s'était produite selon un rythme analogue à celui que l'on a constaté aujourd'hui.....

« En 1902, on a été surpris, parce qu'on n'avait rien prévu. Le phénomène éruptif qui s'est produit alors était en soi presque insignifiant. Il n'y a eu catastrophe que parce qu'une ville se trouvait au pied du Mont Pelé et que près de 30.000 habitants y ont trouvé la mort. Dans les circonstances actuelles, il faut craindre précisément un phénomène de même nature qui pourrait aussi bien toucher la ville de *Saint-Pierre* que le *Morne-Rouge*, le *Prêcheur* ou *Basse-Pointe*. Il convient donc d'être là-bas extrêmement prudent et de ne pas s'exposer inutilement, car *l'explosion ne s'annonce par aucun signe*. Il a fallu moins d'une seconde pour détruire *Saint-Pierre*.....

« Ce qui me manque, ce sont des matériaux éruptifs, que l'on devrait m'envoyer en très grand nombre. Il y en a de deux sortes: ce peuvent être simplement des *roches fendues par l'éclatement*, vestiges de l'ancienne éruption; il n'y a alors qu'un danger restreint dans ces explosions provoquées par la seule poussée des gaz accumulés. Ou bien ce peuvent être des *bombes* analogues à celle-ci. (Le Maître nous montre une sorte de boulet noirâtre, tout craquelé extérieurement.) Cette bombe, dite « en croûte de pain », est composée presque uniquement de ponce qui, pâteuse au moment de sa projection, se solidifie peu à peu. Si je recevais un document analogue à celui-ci, je dirais aux habitants de *Saint-Pierre* et des communes qui entourent le Mont Pelé: « Faites attention, car il y a une certitude qu'une montée de lave est en train de se frayer passage: il se produira les mêmes phénomènes qu'en 1902, formation d'un dôme, éclatements, suivis de nuées ardentes. »

« Pour moi, avec les indices que je possède déjà, on peut tout craindre. Le volcan, selon toute probabilité, va passer par des intervalles de tranquillité et de paroxysme.

« Il faut renoncer à toute installation future à *Saint-Pierre* qui reste le point le plus en danger, jusqu'à ce qu'on ait la preuve certaine d'un apaisement définitif du volcan. »

*
**

Nombreux sont les compatriotes qui, présents à Paris au moment de la première explosion du Mont Pelé, rendaient à tout moment visite à M. Lacroix, afin de le consulter sur les possibilités ou éventualités résultant de la reprise d'activité du 16 septembre 1929. Notre ami, M. V. Fortuné, en particulier, Professeur de Sciences au Lycée Schoelcher, a transmis au

journal local *La Vérité* du 15 novembre 1929 une de ses instructives conversations avec l'éminent géologue. Voici quelques passages de son intéressante communication :

« ... Appareil volcanique vulgaire jusqu'alors (1902), aux dires de M. Lacroix, ... volcan ne présentant aucun caractère sérieux et qu'au reste aucun ouvrage n'aurait stigmatisé... et aujourd'hui monstrueusement célèbre; célébrité extraordinairement originale, bâtie sur les cadavres carbonisés de plus de 35.000 de nos amis, de nos parents ou de nos enfants.

« Car M. Lacroix n'a pas manqué de me dire que c'est le seul volcan qui soit aussi bien étudié, justement à cause de la disparition de Saint-Pierre et de ses habitants. S'il avait existé à la place de cette ville des champs incultes, voire même cultivés, le Mont Pelé serait resté pâle, parmi les plus pâles des types de son espèce, après l'éruption de 1902.

« ... Aujourd'hui, il (M. Lacroix) analyse les roches et les cendres que lui a envoyées mon distingué collègue M. Sévère, Maire de la ville de Fort-de-France, par le courrier qui suivit l'éruption du 16 septembre dernier. M. Lacroix n'avait pas encore achevé l'analyse des cendres au moment de ma visite.....

« On doit prendre des précautions pour éviter toute perte de vie humaine. « A mon avis, dit le savant (j'ai toujours personnellement pensé comme lui), le Gouvernement local a eu parfaitement raison de faire évacuer les communes du Prêcheur, de Saint-Pierre et du Morne-Rouge. *Une nuée ardente est toujours possible. C'est ce qui est à craindre.* » Et il termina par ces mots: « Monsieur Fortuné, je vous avoue que tant que le volcan manifeste son activité d'une façon aussi alarmante, si j'étais à la Martinique, je n'aurais habité ni Saint-Pierre, ni le Morne-Rouge, ni le Prêcheur. »

« Cette dernière commune recevra toujours des cendres en cette période de suractivité — par sa position géographique — en raison même des vents alizés qui soufflent de l'Est. Si une bouche se forme vers Saint-Pierre, livrant ainsi passage à une nuée ardente, c'est Saint-Pierre qui en sera atteint. Cette hypothèse est vraie pour les deux autres communes. *L'on ne peut rien savoir. Prudence est mère de sûreté.*

« Et ainsi que l'affirmait M. Berget, professeur à l'Institut Océanographique, tout dernièrement à un reporter du journal *Le Journal*, le savant M. Lacroix de continuer :

« *Les questions volcaniques sont remplies du même mystère qui enveloppe les phénomènes sismologiques. Ce sont, au reste, deux questions connexes au point de vue de la tectonique.* »

V. FORTUNÉ.

Paris, ce 21 octobre 1929.

5° PÉRILLEUSES EXCURSIONS A LA MONTAGNE

La nécessité d'obtenir des renseignements précis sur la nouvelle éruption avait déterminé un certain nombre de nos compatriotes à se dévouer en effectuant des excursions à la Montagne Pelée.

Les nombreuses informations de source privée recueillies de la sorte par la mission officielle qui, elle-même, n'hésitait pas à courir les plus grands risques pour aller se documenter aux endroits les plus dangereux de la zone volcanique, ont beaucoup facilité les études entreprises sur le phénomène et ont, en outre, permis de suivre d'une manière plus régulière le développement normal du nouveau cycle éruptif.

L'une des premières excursions a été entreprise le jeudi matin 19 septembre 1929, donc trois jours après la première explosion, par un groupe de jeunes gens du chef-lieu et du Morne-Rouge et deux jeunes filles. Les ascensionnistes ont voyagé avec l'aide de l'honorable M. Catayée, adjoint au Maire du Morne-Rouge. Ils ont trouvé après l'Aileron « le sol crevassé, couvert de cendres et parsemé de roches projetées par le volcan. A l'endroit appelé *Salon des Dames*, un effondrement de terrain s'est produit » (1). Ils ont, en outre, observé qu'il y avait de l'eau dans le lit des rivières et aussi *une cendre légère et refroidie* dans l'atmosphère. L'épaisseur de la cendre sur le sol n'était appréciable qu'à la lèvre du cratère où elle atteignait 10 centimètres environ. La végétation existait toujours, même sur les versants Sud et Est de l'ancien cône ou dôme, où l'on apercevait deux fissures et des fumerolles plus ou moins abondantes.

*
**

M. J.-H. Jacquet, géologue et spécialiste en matière de mines, directeur et administrateur de la « Compagnie Forestière et Commerciale du Maroni », s'est également rendu au cratère, à son passage à la Martinique, le 2 octobre 1929. Il a rapporté de sa visite d'intéressantes informations et des déductions fort judicieuses.

*
**

Une importante expédition organisée par la mission Boutin-Revert a eu lieu dans la quatrième semaine d'octobre, suivant de près celle du jeudi 17 octobre, accomplie par la même

(1) *La Paix*, 21 septembre 1929.

mission. Partant du Prêcheur avec le concours de notre honorable compatriote M. Asthon Tardon — qui a été le courageux et fidèle accompagnateur de M. le Professeur Lacroix en 1902 (1) et qui a déjà exploré tous les coins du Massif de la Pelée — l'expédition s'est engagée ensuite dans les coulées de la Rivière Blanche et « grâce à l'aide apportée par M. Georges Lartigues et les vaillants porteurs, les frères Frontier, Sylvaniello et Orlet Vieux, et en s'aidant de cordes, il fut possible de reconnaître le chemin suivi par les cendres boueuses provenant du volcan » (2).

*
**

La mission Boutin-Revert est revenue à la charge quelques jours après, exactement le jeudi matin 31 octobre. Elle a voulu atteindre le cratère par la *Démare* en traversant d'abord le village de Basse-Pointe. Elle s'était adjoint MM. Midas, directeur adjoint à l'Observatoire; Tardon, l'infatigable ascensionniste de la montagne; Clerville Clerc, industriel et R. d'Aste. Après avoir cheminé pendant quelques heures à travers un champ de goyaviers, de hautes herbes et d'ananas sauvages, elle est parvenue à l'Abri Mouttet (3). L'examen des roches projetées qui jonchaient le sol, ne laissait aucun doute sur leur formation ancienne. C'était une importante indication. C'était la preuve que le volcan n'avait pas encore *émis de magma nouveau*, car « cette matière projetée dans l'espace par les gaz qui accompagnent les éruptions et se refroidissant brusquement dans l'air, prend la forme ovoïde de tous les corps plastiques abandonnés en chute libre ». Ce n'était précisément pas le cas pour les roches ramassées ce jour-là.

(1) A ce sujet, il nous est agréable de nous associer à la dédicace que M. Tardon a offerte à l'illustre Maître, en tête de ses *Chroniques du Volcan* publiées par le journal *La Paix* (4 janvier 1930 et jours suivants).

A l'illustre Maître, M. Lacroix, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, avec mes hommages déferents, qu'il vaudra bien accueillir avec cette même bienveillance qu'il eut la bonté de me témoigner en 1902.

Il vaudra bien également en transmettre l'expression à Madame Lacroix, sa vaillante compagne, pour son courage tranquille et pour l'accueil charmant qu'elle eut la bonne grâce de consacrer à ceux de mes compatriotes qui eurent l'avantage de la saluer. Ce témoignage de reconnaissance, nous l'offrons au Maître, de la part des survivants qui l'ont connu et qui ont su graver, dans la mémoire des populations de la Martinique, la gratitude due à l'homme affable, pour sa bravoure légendaire et son esprit d'abnégation. Reconnaissance et gratitude qui demeurent impérissables à travers les générations de notre île, consciente du bien qu'il a voulu nous faire, en étudiant les phénomènes volcaniques de 1902.

(2) *La Paix*, 6 novembre 1929.

(3) Abri construit en 1925 à quelques mètres du cratère.

Continuant ses investigations, la mission, « malgré une brume épaisse », est descendue dans la partie ouest de l'ancien cratère où elle a constaté que « les fumerolles en activité forment une ceinture presque continue dans la rainure nord-ouest. Certaines de ces fumerolles ont eu assez de force pour soulever des plaques de rocher de la dimension d'un billard (2 à 3 mètres cubes) ». Grâce à une déchirure de la brume, il a été possible de voir le cône. « Immédiatement les appareils photographiques sont braqués et nous (1) enregistrons les transformations subies par le haut du cône qui nous apparaît, de l'abri, considérablement déchiqueté et diminué en hauteur; ses flancs sont couverts de fumerolles et sa partie nord-est porte encore de la végétation ». La mission a également « photographié la partie sud-ouest de la lèvre et le champ de roches projetées par le volcan; à 250 mètres, certaines d'entre elles atteignent le poids de 2.000 kilos », puis elle a assisté à l'écroulement d'une partie importante de la lèvre sud, « tandis que M. Tardon se trouvait au fond du cratère » où, chose curieuse, il n'avait pas entendu « le bruit pourtant considérable » produit par cet écroulement. A 14 h. 30, les courageux membres de la mission et les porteurs qui les avaient accompagnés ont pris le chemin du retour, satisfaits des constatations qu'ils avaient recueillies (2). On voit ce que pareille entreprise, souvent répétée au cours de l'éruption actuelle, coûtait d'efforts et renfermait de dangers! Le grand public était loin de s'en douter, lorsqu'il lisait bénévolement le laconique communiqué: « Montagne couverte, pas d'observations ».



Bien des personnes ont par la suite accompli des excursions, soit au sommet de la Montagne Pelée, soit sur différentes parties du versant ouest du massif, apportant ainsi une précieuse contribution à l'étude des phénomènes éruptifs, tout en cherchant à satisfaire leur curiosité.

Ainsi, au lendemain de l'importante éruption du 30 novembre, vers 14 heures, un groupe de sportsmen comprenant MM. Nelly Edmond, Président de la Société de culture physique « La Française »; Marie-Claire, Vice-Président de l'Association cynégétique « La Saint-Hubert »; Capron, Receveur de l'Enregistrement; Toulouse, publiciste, et M. Cochet, photographe, s'est rendu à la Rivière Sèche, puis à la Rivière Sans-Nom, voisine de la Rivière Blanche, déjà presque entièrement remblayée à cette date. Ils y ont rencontré MM. Boutin et Revert qui, armés de leurs instruments, prenaient la tempé-

(1) Les membres de la mission.

(2) Compte rendu extrait de *La Paix* du 6 novembre 1929.

rature des cendres chaudes transportées la veille en ces lieux très dangereux parce que constamment balayés par les nuées ardentes. « L'épaisseur des cendres est considérable et leur température élevée », a écrit M. Toulouse. « Nous voulons en prendre dans la main, mais nous les rejetons vite; elles chauffent comme des charbons. Un premier thermomètre que M. Boutin plonge rapidement dans la cendre éclate aussitôt. Un second thermomètre, gradué jusqu'à 400°, plongé dans la cendre, monte jusqu'à 270°. Cela nous fixe sur la température atteinte par la nuée à cet endroit, distant de 6 km. du cratère. Si elle nous surprenait là? »

Les excursionnistes ont encore observé, entre autres choses, que « les falaises qui surplombent la rive droite de la vallée de la Rivière Blanche — du pied de la Montagne au rivage de la mer — gardent encore, par endroits, quelque végétation. Ailleurs, elles apparaissent dénudées et dépourvues de toute terre végétale ». Sur le littoral, à l'embouchure de la Rivière Blanche, ils ont constaté « la présence de vapeurs s'élevant en nuages ». Enfin, ils ont été vivement frappés par l'aspect général de la région située sur le passage habituel des nuées. Ils avaient, en effet, « sous les yeux, le paysage le plus fantasmagorique, un vrai paysage lunaire par sa désolation.... Tout est gris; ce sont des dunes de cendre »... Avec précaution, « ils avançaient sur la cendre et les matériaux de toute taille projetés par le volcan » (1).

*
**

Quelques jours après la formidable nuée ardente du 16 décembre 1929 — la plus violente de l'éruption actuelle, après celle du 6 du même mois — une expédition comprenant le R. P. Stohr, professeur de sciences au Séminaire Collège, le R. P. de la Brunelière et le Frère Jacques, s'est transportée au sommet de la montagne. C'était le 27 décembre. Le lendemain, le rédacteur et envoyé spécial de *La Paix*, M. Jacquemoud, se joignait à MM. Tardon, Joseph et Juvanès Bastel pour une ascension semblable. D'intéressantes relations ont été publiées par les deux groupes de touristes: voyage difficile à travers le champ de pierres qui garnit le Plateau au delà de l'Eperon; odeur sulfureuse sur le *Dos du Cheval*; des escargots bien vivants (*Helix Dentiens*) sont répandus au pied de la croix perchée sur la lèvre sud du cratère; des papillons bien portants égayent la rocaille et se balladent dans les herbes non brûlées; on relève des bombes craquelées « portant des traces de végétations cryptogamiques, datant par conséquent des éruptions antérieures », et aussi, « sous le toit de la véranda de l'Abri-

(1) *La Paix*, 7 décembre 1929.



23. — M. A. Boutin, Licencié ès-Sciences, Professeur de Sciences physiques et naturelles, Membre de la mission scientifique, chargé d'observer les phénomènes de l'éruption actuelle de la Montagne Pelée.



24. — Frank A. Perret, volcanologue
Photo faite par M. Vachet, au poste d'observation à Saint-Pierre (Mars 1930).

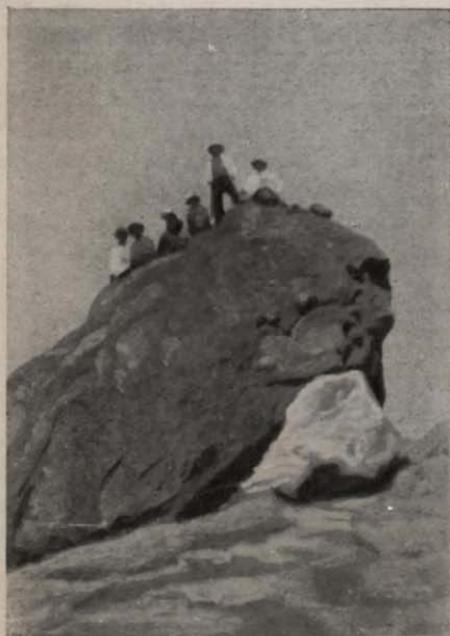


Photo Revert.

25. — Un des gros blocs lancés par le volcan au cours de l'éruption actuelle. Il est à 4 km. à l'ouest du cratère, mesure 250 mètres cubes environ et pèse approximativement 700.000 kilos. Vue prise en Décembre 1930.



Photo Revert.

26. — Le nouvel étang formé sur la Montagne Pelée.
Au premier plan, de gauche à droite :
Mme Revert, MM. Philemon, Achille, Marie-Nelly, Labarde, Olympie, Calonne.

Mouffet, une bouteille bien en évidence, contenant un message, témoin déposé par M. Tardon le 30 novembre dernier » (1); on observe d'importants éboulements semblant de date récente; sur les parties sud et est du cratère, « les herbes drues descendent jusqu'au fond; de nombreuses fleurs rouges surplombent l'abîme; les cueillir est moins facile que disputer de pâles violettes aux escargots du pied de la croix » (1). Les excursionnistes du 28 décembre ont ajouté dans leur compte rendu: « Une heure et demie durant, nous attendons en vain soit une éruption, soit l'éclaircie prolongée qui nous permettrait de descendre explorer le cratère. Rien à faire qu'à cueillir dans la bouteille postale de l'Abri-Mouffet un message déposé hier matin par le R. P. Stohr. Une carte de service du journal *La Paix* l'y remplace et y attendra la prochaine levée ».

*
**

De nouvelles et nombreuses excursions ont eu lieu en janvier, en février et dans les mois suivants. Ainsi, le mercredi 15 janvier M. Tardon a passé une demi-journée près du dôme où il a été témoin de deux petites éruptions. Il a noté que « le dôme était ébréché d'un bon quart » (2).

Une mention spéciale doit être réservée à l'excursion du lundi 10 février 1930. La veille, le yacht américain *Kinkajou* avait jeté l'ancre au *Carbet*. Son propriétaire, M. Authwaite, partait en auto le 10 pour le Morne-Rouge, en compagnie de M. d'Aste, l'un des hommes qui connaissent le mieux la Montagne. De là, « les deux intrépides excursionnistes parcoururent tout le sommet de la montagne, et s'approchèrent jusqu'à 100 mètres des nuées ardentes. Ils prirent de nombreuses photographies et *cinématographièrent le phénomène*, abondant ce jour-là, des coulées de cendres. C'est bien la première fois, croyons-nous, que notre Mont Pelé a eu les honneurs du cinéma.

« Placés à l'extrême bord de la rainure nord, juste en face du *Chat qui dort*, nos excursionnistes purent se rendre compte que les nuées ardentes se présentaient sous la forme d'une émulsion très lourde se comportant à la manière d'une coulée de bitume; lorsque ces masses de cendres et de gaz rencontrent les roches blanches, elle s'arrêtent; il semble que, trop lourdes pour les franchir, elles attendent, en s'accumulant, que les masses qui suivent viennent les pousser; alors elles franchis-

(1) *La Paix*, 4 janvier 1930.

(1) *La Paix*, 4 janvier 1930.

(2) *La Paix*, 15 janvier 1930.

sent les roches en bavant par-dessus et continuent leur marche.

« Ces nuées, peu élevées et *très chaudes*, sont silencieuses et entraînent quelques fragments des cônes d'émission placés eux-mêmes à l'intérieur d'une faille du dôme. » (1).

*
**

Les premiers touristes américains de la saison hivernale 1929-1930 ont marqué leur passage à la Martinique par la visite du yacht de plaisance *Yolanda*, arrivé au chef-lieu le mardi 7 janvier. Tandis que l'aimable propriétaire de l'*Hôtel Excelsior*, à Fort-de-France, M. Joubert, conduisait le joli petit navire à Saint-Pierre et l'amarrait à une bouée de la rade, les riches propriétaires yankees du *Yolanda* voyageaient par la route pittoresque de la « Trace » et, après en avoir admiré les splendeurs, ils sont arrivés dans la ville abandonnée, juste à temps pour contempler, de là, deux superbes éruptions, à 4 heures 11 et à 4 heures 30. *Very exciting!*

Puis c'était le tour du beau yacht *Serina* qui, à part ses propriétaires, conduisait des passagers de marque, tels que MM. John Mullins, journaliste, Sackett, Roberto et M^{me} Muriel Mullins, ainsi que le vicomte Eric de Spoelberg, de nationalité belge. Les propriétaires étaient MM. Ludington frères, Th. Laughlui, J. Cuthwaite.

Ces personnalités, écrit *La Paix* du 8 février 1930, « se sont rendues jusqu'à la Rivière Blanche, qu'elles ont remontée assez haut dans la direction du morne Lénard. Elles ont pu constater que, contrairement à ce qu'elles avaient lu dans certains journaux de langue anglaise, *il n'est pas vrai que la moitié de la Martinique soit menacée de destruction*. Et comme elles sont de puissants actionnaires d'un syndicat de presse, elles ne manqueront pas de le dire. La visite qu'elles ont faite au Mont Pelé, loin d'être une promenade de *snoobs*, pourra servir puissamment à restaurer le crédit commercial de notre pays. Les commerçants n'ignorent pas, en effet, que, par suite de certains rapports alarmistes, les fournisseurs de la Métropole et d'ailleurs hésitent à nous ravitailler, et exigent le paiement d'avance d'un tiers ou de la moitié de toute commande. Ce qui paralyse notre commerce extérieur. »

Les grosses unités du *Circuit touristique* ont effectivement commencé à débarquer le flot de leurs passagers américains dans les tout premiers jours de février. On a vu d'abord le *Statendam*, ensuite l'*Arandoras-Star*. Ce dernier paquebot a mis à terre 218 touristes qui, partis de Fort-de-France dans

(1) *La Paix*, 12 février 1930.

72 autos, sont allés au « Deux-Choux », au Gros-Morne » et au « Vert-Pré », d'où ils ont pu contempler à loisir, et hors de toute atteinte, ...la Montagne Pelée.... assoupie!

Par la suite, les autres gros navires de la saison hivernale sont venus à la Martinique, au nombre d'une quinzaine. Ce qui fait que l'effectif total des passagers américains ayant visité notre petit pays à cette époque a dépassé le chiffre de 5.000.

*
**

6° LE MORAL DE LA POPULATION

Si au début du cycle éruptif, le moral de la population avait subi un certain affaissement du fait de l'état d'incertitude ou de l'insécurité relative où elle vivait, il n'en a pas été de même à partir de février 1930, époque à laquelle les compétences avaient été unanimes à reconnaître, d'après les symptômes observés, que la phase la plus violente de l'éruption était passée.

D'une manière générale d'ailleurs, les enfants du pays ont supporté avec un calme admirable et une stoïque résignation les nouvelles menaces du volcan. Ils en ont connu, hélas! bien d'autres en 1902!

Très souvent même, on surprenait en eux — alors que le monstre vomissait feu et flamme et menaçait de tout anéantir par ses gigantesques et terrifiantes nuées ardentes de novembre et décembre — *cette insouciance caractéristique* du créole martiniquais en présence des plus terribles fléaux de la nature!

Le premier moment d'épouvante passé, le tempérament martiniquais a repris bien vite le dessus.

*
**

Ainsi s'explique l'enthousiasme de tout Fort-de-France au *résumé de chant et de musique française* donné le 15 novembre 1929 dans la grande salle des fêtes de la rue du Commerce par M. Charlesky, de passage à la Martinique. Le talentueux artiste était accompagné de M^{me} Jane Zmiro, de l'Opéra de Monte-Carlo. On sait que M. Charlesky, premier ténor de l'Opéra-Comique, surnommé le Caruso français, est une des gloires de la scène française. Interviewé à son débarquement, il a déclaré « qu'il est venu préparer les voies pour une tournée d'une troupe lyrique française, formée de vedettes des théâtres de Paris. Il s'est déjà arrêté à la Guadeloupe. Il continuera par l'itinéraire suivant: Trinidad, Venezuela, Curaçao, Colombie et retour par Panama et Colon, La Havane, Haïti,

Jamaïque, New-York, Canada et arrivée en France vers le mois de juin. Ce voyage du grand artiste est surtout un voyage de propagande, M. Charlesky veut faire connaître à l'étranger la valeur de l'art français. » (1).

Auparavant, les fêtes nationales de l'Armistice (11 novembre 1929) avaient attiré à la *Savane de Fort-de-France* la foule bariolée et compacte des grands jours. Salves d'artillerie et sonneries de cloches avaient fait frissonner le peuple de ce patriotisme profond qui s'exalte en nous.

En même temps, le théâtre municipal du chef-lieu ouvrait ses portes pour les représentations de la saison. De novembre 1929 à mars 1930, le répertoire de la troupe de 25 artistes venue de France a été entièrement exécuté. Les grondements et détonations sinistres, les torrents boueux et les lueurs effarantes du volcan n'ont pas empêché le public d'aller applaudir les artistes français dans *Carmen*, *Werther*, *Roger la Honte*, et aussi dans la *Veuve Joyeuse*, *Ta Bouche*, *Mimi Pinson*, *Epouse-la...*

*
**

D'autre part, les salles de *cinéma* ne désemplissaient pas. Trois fois par semaine, le *Gaumont* filmait à tour de bras les pièces les plus dramatiques et les plus comiques de son programme toujours très alléchant, sans manquer le *Mardi des Dames*. De son côté, le *Sainville-Palace*, autre cinéma nouvellement installé à Fort-de-France, réunissait dans sa vaste enceinte une foule de spectateurs.

Les établissements cinématographiques des communes (Lamentin, Saint-Esprit, Trinité) n'ont pas montré moins d'entrain que ceux de la ville.

*
**

Il n'est même pas jusqu'aux *Carnavals* qui n'aient point voulu chômer. Le *Dimanche des Rois* passé, les amateurs de bals publics ou privés, avec ou sans travestissements, ne se sont pas fait prier... Et, en dépit de la... situation volcanique, bien des cœurs se sont dilatés au souffle captivant du jaz ensorceleur.

(1) *La Paix*, 31 octobre 1929.

7° HOMMAGE DÉFÉRENT A M. FRANK A. PERRET

Mais il n'est pas possible de parler du moral de la population pendant la période éruptive actuelle, sans songer à *celui qui a le plus puissamment contribué à faire renaître et à maintenir la confiance* parmi nos compatriotes de la zone volcanique évacuée. M. Frank A. Perret a mis le pied à la Martinique le mardi matin 31 décembre 1929. Venu de l'île de Porto-Rico par le vapeur *Antilles*, l'éminent volcanologue, auteur de plusieurs ouvrages très remarquables sur le *Vésuve* et d'autres volcans, ami personnel de M. le Professeur A. Lacroix, se proposait d'étudier les phénomènes auxquels donnait lieu la nouvelle activité de la Montagne Pelée. Il faut dire en passant qu'il était « en villégiature à Porto-Rico et il y soignait une intoxication provoquée par les émissions gazeuses du Vésuve » où il avait poursuivi ses derniers travaux volcanologiques. Il aurait même été nommé *Chevalier de la Couronne d'Italie*, en récompense des efforts très méritoires qu'il avait accomplis dans ce pays, à propos des éruptions du trop célèbre volcan, auteur de la destruction simultanée, en l'an 79, des trois villes antiques: Pompéi, Herculanium et Stabies.

Le savant géologue, qui possède la bonhomie et la simplicité des hommes de génie, avait organisé un observatoire à Saint-Pierre, sur une maison à plate-forme de la *ville déserte*. C'est là que, dès le lendemain de son arrivée ici, *il interrogeait le volcan*, dont les moindres manifestations ne lui échappaient. Il avait pris soin, au surplus, d'installer un microphone dans le lit comblé de matériaux volcaniques de la Rivière Sèche. L'appareil sonore, extrêmement sensible, était relié à l'observatoire par un fil conducteur. « M. Perret l'avait scellé dans un récipient à gazoline et enfoncé dans la terre à 75 centimètres de profondeur. Sa sensibilité permettait d'entendre très distinctement, à Saint-Pierre, le choc du doigt sur un des rocs l'avoisinant. Grâce à cet instrument, le volcanologue américain se trouvait en mesure de repérer, dès son début, toute augmentation de pression dans la cheminée volcanique et ainsi avertir la population de l'éventualité d'explosions dangereuses ou simplement plus accentuées » (1).

*
**

Le fait que M. Perret avait choisi pour ses observations un *point très menacé de la Pelée*, n'a pas manqué de frapper vive-

(1) *La Paix*, 5 février 1930.

ment les esprits attentifs aux phénomènes volcaniques. On a pu lire à ce sujet, dans le journal *Résistance* du 23 janvier 1930, l'entrefilet suivant :

« ESPOIR !

« Espoir ! M. Perret, pense-t-on, n'a pas l'intention de laisser ses os à la Martinique. Ce serait certainement une belle fin, pour un savant, que de trouver la mort sur le terrain même de ses études et de ses recherches... Mais on peut supposer que, venu à la Martinique pour enrichir la Science de quelques données nouvelles, le savant volcanologue tient aussi à pouvoir faire profiter le monde de ses travaux.

« M. Perret ne se fût peut-être pas installé à Saint-Pierre, s'il avait la conviction que la Montagne Pelée fait courir un risque immédiat à la zone où il s'est établi. Il faudrait donc voir dans le choix fait par le savant, une confirmation éloquente de la théorie qu'il a confiée à *La Paix*, et d'après laquelle l'échancrure qui s'est produite dans le dôme met le Nord à l'abri de tout danger...

« On rapproche le geste de M. Perret de l'avis que M. Arsan-daux a donné au sujet de la reprise des travaux dans la région du Nord. On veut se persuader que le distingué savant n'eût pas accepté d'intervenir dans le sens que l'on sait, s'il conjecturait que le nord de l'île est gravement menacé.

« On se plaît donc à espérer parmi nos malheureux compatriotes évacués. »

Ainsi rassurés par les déclarations de M. Perret s'harmonisant avec l'avis formulé par son collègue français, ainsi encouragés et *mis en confiance par l'attitude du savant étranger circulant sans crainte depuis son arrivée à travers la ville martyre, parmi les ruines pantelantes de la cité abandonnée*, les malheureux fugitifs du Nord n'ont pas hésité à rejoindre peu à peu leurs foyers; les évacués sont revenus à Saint-Pierre, au Morne-Rouge, à l'Ajoupa-Bouillon; la plupart des sinistrés, enfin, ont compris qu'il était temps de se remettre au travail dans la plus grande partie de la région qu'ils avaient quittée depuis cinq mois, sous la menace effrayante de la Montagne Pelée en révolte!

*
**

Il est juste de dire que le travail n'avait jamais complètement cessé, durant l'éruption, dans toute la région menacée.

Le journal *La Paix*, du 7 décembre 1929, donne les détails ci-après sur les travaux agricoles ou autres entrepris dans la zone volcanique et ses environs immédiats:

« *Le travail dans le Nord.* »

« La menace du volcan, qui a enlevé à ses occupations habituelles une nombreuse population, ne pouvait manquer de causer une profonde perturbation dans la vie économique de la région. Payant d'exemple, les propriétaires de *Saint-James* et des environs de Saint-Pierre sont restés sur leurs plantations où le travail n'a été interrompu qu'au plus fort de l'activité du volcan, alors que la prudence commandait de ne pas exposer des vies humaines. A *Basse-Pointe*, après l'alerte de la mi-novembre, le travail a repris à peu près normalement sur beaucoup de propriétés. S'il y a des exceptions, nombreux cependant sont les évacués qui ne demandent qu'à travailler. Quelques doléances nous parviennent de *Fonds-d'Or* et des environs; la campagne n'a pas encore commencé; la main-d'œuvre augmentée des nouveaux arrivés ne trouve pas toujours un emploi, alors que les subsides sont plus rigoureusement distribués. Il serait désirable que le travail donné par la colonie soit réparti partout où il y a des bras disponibles.

« Par contre, on nous écrit du Carbet que le travail, sur les routes, manque de rendement. Les quelques centaines de mètres de la route en réparation au « *Morne Germa* », entre Saint-Pierre et le Carbet, ont occupé plus d'une semaine une équipe considérable. La durée du travail effectif, sur la route du *Morne-Vert*, en voie de rechargement, ne va guère que de 10 à 14 ou 15 heures... Conséquence : beaucoup de travailleurs désertent les propriétés pour les chantiers coloniaux. Le travail s'en trouve désorganisé. Au *Fonds Saint-Denis*, au contraire, les travailleurs préfèrent souvent s'employer sur les propriétés où ils ont de meilleurs salaires.

« Ces flottements sont inévitables dans une telle période de perturbation. Un bon contrôle et une bonne répartition du travail peuvent facilement y porter remède. »

*
**

Le lecteur trouvera plus loin le récit de la première grande interview donnée à *La Paix* du samedi 8 mars 1930 par M. Frank-Perret, et celui de sa seconde communication qui remonte seulement au mois de novembre 1930. Vers le début du mois de décembre dernier, le savant géologue a fait édifier un petit observatoire tout près du nouveau dôme volcanique, sur les confins du *Morne Saint-Martin*, à deux kilomètres environ, au sud-ouest du cratère. Il y a passé tout seul trois jours et trois nuits, pour mieux étudier les transformations du dôme;

mais, vers la mi-décembre, il a dû rentrer précipitamment à New-York en promettant d'ailleurs de revenir incessamment au milieu de nos populations qui lui ont voué une profonde estime et une admiration justement méritée.

M. Perret a repris, en effet, ses travaux scientifiques dans son nouvel observatoire exactement le 1^{er} février 1931. Son absence de la colonie a donc duré deux mois et demi.

*
**

8° AUTRES FAITS SAILLANTS DE LA PÉRIODE VOLCANIQUE

Parmi les autres faits saillants de la période volcanique, il y a lieu de mentionner les proclamations émouvantes des Maires du Morne-Rouge et de Saint-Pierre à leurs administrés fuyant éperdus devant les soudaines explosions de la Pelée. Le Chef de l'édilité du Morne-Rouge, M. Cléostrate, a terminé son pathétique document dans la forme ci-après : « Continuons citoyens, à être courageux, fermes, résolus, donnant ainsi à la Martinique et à la Métropole même, l'exemple d'une population qui ne veut pas périr et n'entend pas que la cité soit rayée de la carte de l'île. — Morne-Rouge, le 11 septembre 1929. »

Il a, en même temps, annoncé « la création d'un Comité de défense des intérêts vitaux du Morne-Rouge, chargé de visiter le plus fréquemment possible le Mont Pelé, afin de constater *de visu* son état et de communiquer à l'Administration ainsi qu'à la population le résultat exact de ses constatations. Son but est aussi de protester contre toutes les mesures d'un ordre quelconque qui seraient de nature à nuire au développement économique de la commune, et combattre avec la dernière énergie toute tentative de dépeuplement ».

*
**

M. Ch. Marquès, chef de l'édilité de Saint-Pierre, a déclaré avec non moins d'éloquence que son collègue du Morne-Rouge :

« Nous ne devons pas nous laisser émouvoir plus que de raison et penser que tout est perdu. S'il y a lieu de se montrer prudent, j'estime, toutefois, que la vie économique et commerciale ne doit pas être, pour cela, complètement suspendue.

« Les Napolitains se sont habitués à leur Vésuve et vaquent à leurs affaires comme s'il n'existait pas.

« Les Siciliens, les Islandais, les Japonais de même. Pourquoi n'en ferions-nous pas autant ?

« San Francisco et Tokio, deux grandes capitales, ont été récemment détruites par des tremblements de terre. Cela n'empêche qu'elles aient été immédiatement reconstruites malgré la menace perpétuelle qui plane sur elles. On n'a jamais pensé à les évacuer.

« Nous ne devons donc pas nous décourager et jeter la manche après la cognée. Un navire qui sombre n'arrête pas pour cela le cours de la navigation. La vie, vous ne l'ignorez pas, est faite de surprises douloureuses, de lutttes incessantes et inégales.

« Continuons donc avec courage et persistance notre œuvre de relèvement, en dépit du fléau qui nous menace.

« Saint-Pierre a connu dans le passé des jours heureux et prospères. Il n'est pas dit que ces beaux jours ne reviendront plus.

« Pour ma part, je ne faillirai pas à mon devoir, et, plus résolu que jamais, je poursuivrai avec une inlassable ténacité, en dépit des difficultés de toutes sortes, l'œuvre dure et ardue que j'ai accepté de remplir.

« Comme les Napolitains, les Siciliens, les Japonais et beaucoup d'autres peuples soumis aux vicissitudes volcaniques, soyons forts et courageux. Aimons notre coin de terre malgré son insécurité. Car il nous réserve, en dehors de ses avantages naturels, de belles perspectives d'avenir. » (1).

*
**

Mais les propriétaires, planteurs et colons de l'ensemble de la zone volcanique n'ont pas apporté moins de zèle à la défense de leurs intérêts économiques. Sur l'initiative de notre compatriote M. Asthon Tardon, ils ont fondé un syndicat en vue de l'action à entreprendre pour la sauvegarde de leurs « intérêts vitaux » dans le Nord.

*
**

La création d'un certain nombre de journaux a été une des particularités les plus curieuses de la période volcanique.

La presse locale s'est, en effet, enrichie de *sept organes* nouveaux durant cette époque.

(1) Il a été question, à plusieurs reprises, de déplacer les communes du Prêcheur, d'Ajoupa Bouillon, du Morne-Rouge, de Saint-Pierre et de les reporter plus au Sud, en-deçà de la zone perpétuellement menacée. Mais les courageuses populations de ces localités s'opposent formellement à ces déplacements. Ils préfèrent tout risquer en restant chez eux. Puissance de l'amour du clocher et des habitudes contractées depuis longtemps!

Il y avait déjà *La Résistance*, *L'Esprit-Nouveau*, *La Paix*, *La Vérité*, *L'Aurore*, *La Tribune des Fonctionnaires*, *Le Carnet de la Quinzaine*, *Le Bulletin Syndical*, *Lucioles*.

A tous ces aînés dans la carrière, sont venus s'ajouter, dans l'ordre chronologique, les feuilles que voici :

...4 septembre 1929: *L'Avenir*, organe des Jeunesses coloniales, bi-mensuel;

9 octobre 1929: *Le Travailleur*, organe des gens de mer, bi-mensuel;

31 octobre 1929: *La Gazette du Mont-Pelé*, hebdomadaire;

1^{er} novembre 1929: *Le Cri des Humbles*, organe mensuel de politique agraire et de défense des tout-petits;

... janvier 1930: *La Journée Industrielle*, organe de défense de l'industrie sucrière, de l'agriculture et du commerce des colonies françaises des Antilles, bi-mensuel;

27 janvier 1930: *L'Action Syndicale*, organe de défense prolétarienne;

6 février 1930: *Madinina Sportive*, organe du sport martiniquais, hebdomadaire.

*
**

9° ÉQUIPEMENT VOLCANIQUE ET RESTAURATION DE LA RÉGION DU NORD

La première réunion du Conseil général de la Martinique après la reprise d'activité du volcan, s'est ouverte le mardi 29 octobre 1929. Le Gouverneur intérimaire, M. Canteau, dans son discours inaugural, a insisté sur « le désir de voir l'*Union sacrée* se réaliser en présence de l'inquiétude et des difficultés de toutes sortes, occasionnées par le volcan ». Il a, de plus, estimé « qu'il ne serait pas prudent d'engager l'avenir avant que la mission scientifique, qui doit venir bientôt pour étudier l'activité volcanique, ne se soit prononcée ». Il a enfin, avec une émotion visible, rendu hommage à « la population des zones menacées pour son courage stoïque devant le danger qui (il en exprime l'espoir) ne l'atteindra pas profondément ».

La politique suivie dans le Nord par notre petit parlement local ne pouvait être que *d'attente*, l'équipement volcanique ne devant être définitivement entrepris qu'à la cessation de l'éruption actuelle. Des décisions de principe ont néanmoins été adoptées, notamment en vue de l'édification d'un grand observatoire muni de tous les perfectionnements modernes; de la construction, dans certains centres, d'abris provisoires pour les fugitifs; du percement de la route d'évacuation du Morne-

Rouge aux Deux-Choux et Fort-de-France par le Champflore, et de celle de Fonds-Saint-Denis au Carbet; de la construction d'un hôpital dans cette dernière commune et d'une « belle route en corniche », du Carbet à Fort-de-France, le long du littoral de la mer, desservant les localités de Belle-Fontaine, Case-Pilote et Schoelcher.

*
**

Le concours *pécuniaire* donné à la Colonie par la Métropole, à l'occasion de l'éruption actuelle, s'est traduit par une contribution nationale de 50 millions.

Un arrêté de l'administration locale, en date du 17 janvier 1931, fixe les conditions d'emploi de la contribution.

Les dépenses seront effectuées dans la limite des sommes indiquées aux rubriques ci-après :

1° Vivres secours	10.900.000	»
2° Secours aux petits commerçants et aux petits propriétaires, aux sinistrés et aux communes	7.000.000	»
3° Travaux, routes	18.600.000	»
4° Observatoire	2.500.000	»
5° Hôpital	11.000.000	»
	50.000.000	»

Cette répartition a été faite selon la décision de la Commission de répartition des secours ou Commission Tardit.

*
**

Dès l'arrivée à Fort-de-France, le mardi 11 mars 1930, du chef titulaire de la Colonie, M. Louis Gerbinis, des mesures ont été prises aux fins de « restauration par étapes » de la vie administrative dans les communes évacuées. Tour à tour les Ediles, les Services des P.T.T., la Maréchaussée, les Contributions, l'Enseignement, etc., se sont réinstallés à la suite des populations qui avaient héroïquement commencé à réintégrer leurs demeures depuis février 1930.

Et, petit à petit, la vie normale a repris dans toute la région où il n'y avait guère plus sujet de craindre les effets de l'activité volcanique. L'agriculture, le commerce, l'industrie, ont retrouvé la presque totalité de leur main-d'œuvre antérieure et l'on peut dire qu'aujourd'hui — sauf dans la zone triangulaire ayant pour sommets le cratère, l'embouchure de la Rivière Sèche et celle de la rivière du Fond Canon-

ville — tout se passe à peu près comme avant le brusque et tragique réveil volcanique du 16 septembre 1929. Comme après le passage des cataclysmes et des douloureux événements d'antan, la population martiniquaise, avec l'aide des pouvoirs publics, puisera dans son énergie, sa volonté et sa puissance de travail, les ressources nécessaires à la restauration complète de toute la région sinistrée.

La Martinique ne veut pas périr.

Fort-de-France, le 29 février 1931.

CÉSAIRE PHILÉMON.

B. — LES OBSERVATIONS VULCANOLOGIQUES DE M. FRANK A. PERRET

Poste d'observation de Saint-Pierre, 22 février 1930.

En date du 22 janvier, je tirais de ma première semaine d'observations la conclusion que voici :

Conclusion. — La phase éruptive n'est pas close. Il est reconnu par la science vulcanologique que la présence continue de lave au cratère, lave liquide ou incandescente, amenée et maintenue à l'extrémité supérieure de la cheminée, constitue de ce fait un très haut potentiel d'activité. Toutefois, une activité intense peut, à certains indices, se révéler simultanément décroissante. Il semble que pour l'heure ce soit le cas de la Montagne Pelée: la lave liquide constatée au sommet du cratère ne constitue pas pour cela un haut degré d'exploisibilité, seul phénomène particulièrement redoutable dans le cas de ce volcan.

Le couloir naturel, qui va du cratère à la mer, se comble graduellement par les matériaux d'avalanches. Ce fait n'a pas d'importance pour le moment, mais présente un sujet intéressant pour l'avenir.

L'impression fondamentale se dégageant de l'état de choses actuel est que la Montagne Pelée avec son cratère ouvert, sa lave en contact immédiat, ou à peu près, avec l'atmosphère, ses éruptions fréquentes et non catastrophiques, s'assimile de plus en plus au type normal des volcans les mieux connus, à part sa spécialité: la nuée péléenne.

Si j'osais prophétiser, je dirais que *ce volcan s'assagit, qu'il devient d'autant moins redoutable que ses réveils sont plus fréquents.*

Affirmation nullement gratuite. Le Vésuve, antérieurement à l'an 79 et à partir de cette date jusqu'au xvii^e siècle, ne

s'était signalé que par des éruptions séparées par de longs intervalles, provoquant ainsi des catastrophes. Mais, dès le xvii^e siècle, la bouche d'évacuation, plus facilement ouverte, a permis des éruptions plus fréquentes, moins explosives, et exemptes de tremblements de terre désastreux. Il y a donc précédent.

Toutefois, dans la période éruptive qui nous occupe, pouvons-nous faire le point? Où en est-elle au juste dans son évolution?

La période éruptive commencée le 16 septembre a-t-elle atteint ou non son point culminant? Et si elle est en décroissance, comme le font augurer les faits constatés durant tout le mois de janvier, diminuera-t-elle jusqu'à suppression complète de toute activité apparente?

Il est encore trop tôt pour formuler un jugement définitif. D'une part, l'activité persiste et, comme les fièvres, elle peut avoir ses reprises. D'autre part, en se basant sur les observations enregistrées, on est en droit d'affirmer que la phase éruptive est en pleine décroissance. Des nuées ardentes, d'une certaine puissance, pourront encore se produire, *mais leur continuation et leur extinction graduelle sont infiniment préférables à la cessation brusque de toute activité.* Ceci en date du 22 janvier.

Depuis lors, jusqu'à ce 22 février, date où sont écrites ces lignes, que s'est-il produit et que peut-on prévoir?

*
**

LES ÉRUPTIONS

Elles se produisent avec les mêmes alternances périodiques que par le passé. *A une activité intermittente de quelques heures, succède régulièrement une accalmie.* Ces périodes de calme s'allongent progressivement. Au début de mes observations, elles étaient en moyenne de 15 heures, mais vers le 24 janvier elles atteignaient 16 et 17 heures, pour arriver, à la fin du mois, jusqu'à 24 heures, et une fois même jusqu'à 36. Ensuite trois jours de poussées à intervalles irréguliers, suivies de 72 heures de calme. Puis une autre série à intervalles plus courts; enfin, les 9 et 10 février, abondants dégagements en de nombreuses nuées ardentes qui amènent une accalmie de 128 heures. Depuis, l'activité ne s'est manifestée que par des nuées de médiocre intensité, séparées par des intervalles de plus en plus longs.

La série complète des phases ci-dessus décrites sera figurée en courbe graphique. Un coup d'œil suffira pour saisir exacte-

ment la marche de l'activité. Inutile d'appeler votre attention sur l'importance capitale de l'allongement des périodes de calme comme preuve évidente de la décroissance générale des forces éruptives. Bien noter qu'un même phénomène peut avoir différentes significations suivant qu'il se produit en période d'activité croissante ou en période d'activité décroissante. Dans le premier cas, une accalmie prolongée présagerait des explosions plus fortes en favorisant l'accumulation; dans le cas contraire, elles seraient signe de faiblesse, d'impuissance des forces à faire éruption. Nous avons donc ici une sérieuse probabilité d'être arrivés au commencement de la fin.

Parlons maintenant d'un phénomène très important sur lequel nous aurons à revenir un peu plus loin. Ce phénomène tend à supprimer, ou mieux, à remplacer les nuées ardentes par une forme d'activité nouvelle. La cessation, même complète, des dites nuées ne constitue pas le terme de toute activité. Celles-ci cessant, un autre phénomène les remplace: l'émission de lave incandescente, liquide ou visqueuse, non pas en vraies coulées, mais en petits éboulements, voire en projections verticales. Cette phase néanmoins est généralement pacifique, parce que non explosive: elle résulte, comme nous allons le voir, de l'arrivée au cratère du magma demeuré jusqu'ici dans les parties basses du volcan.

Je ne voudrais pas abandonner le sujet des nuées ardentes sans faire observer que ce phénomène reste encore pour le vulcanologue un sujet de passionnant intérêt. Les circonstances m'étaient propices pour en approfondir ici l'étude. Je m'y suis appliqué de mon mieux. On croit, en général, que les nuées ardentes résultent uniquement d'un état spécial du magma, sorte d'émulsion qui pourrait être constituée de parcelles virtuellement solides, imprégnées de gaz et coulant à la façon d'un liquide. Or l'ensemble de mes observations m'a néanmoins conduit à conclure que des nuées en apparence identiques aux vraies nuées ardentes peuvent être produites par la simple chute des masses incandescentes, ou même de masses froides qui, tombant sur un talus fortement incliné, peuvent donner lieu à une avalanche de matières incohérentes se développant en nuées cendreuse, lesquelles, par projection contre la couche atmosphérique, prennent la forme de choux-fleurs à contours aussi nets que ceux des vraies nuées ardentes. Mais leur cessation virtuelle met fin trop prématurément à toute observation ultérieure de cet intéressant phénomène. Toutefois, puisqu'elle est avant tout dans notre intérêt, je ne saurais la regretter.

LES LAVES ET LES CHANGEMENTS MORPHOLOGIQUES

J'ai groupé ensemble ces deux sujets parce qu'ils sont entre eux comme cause et effet. Ce sont précisément les épanchements de lave qui ont amené presque tous les changements morphologiques récemment produits dans le cratère, en particulier la *formation d'un dôme qui devient ainsi, dans la série des derniers événements, le fait capital.*

Au début de mes observations, j'avais constaté dans le cratère une *espèce de tour centrale*, siège déjà de transformations étranges. Elle prenait la forme d'un *château fantastique entouré à deux reprises de retranchements en spirale* qui disparaissaient bientôt par écroulement. Intérieurement incandescente, elle donnait lieu à de petites émissions de lave pâteuse peu fluide, se détachant en blocs incandescents. Minée à la base par de nombreuses ouvertures qui s'y étaient produites, elle menaçait de s'effondrer pendant la nuit du 28 janvier. Mais la nuit du 3 au 4 février devait me révéler la vraie nature de ce nouveau phénomène. Plus de doute possible; dans le cratère se construisait un dôme. Je crus utile de signaler aussitôt le fait à l'Observatoire officiel, non comme un phénomène immédiatement alarmant, mais comme une phase nouvelle méritant d'être surveillée avec attention.

Un problème nouveau se posait. *Le dôme en formation allait-il supprimer les phénomènes éruptifs ou tout simplement les remplacer?* Là était l'inconnue à résoudre. Je fis appel à mes recherches antérieures sur d'autres volcans, eux aussi à cheminée normalement fermée. Je me remémorai attentivement les lois qui régissent leur activité. Pour une meilleure intelligence de ce qui va suivre, je crois utile de les rappeler brièvement:

La colonne de magma occupant les cheminées d'un volcan n'a pas la même constitution physique dans ses différentes zones de haut en bas. Dans un conduit normalement fermé, tel est le cas de la Montagne Pelée, les gaz remontant graduellement des profondeurs s'accumuleront en haut, ou tout au plus, s'échapperont très lentement par des fumerolles. En outre, *les eaux pluviales tombant dans le grand bassin du cratère et sur le sol de la montagne toujours poreux, seront graduellement absorbées par le magma, lequel sera surchargé de vapeur dans les parties hautes du conduit, moins abondamment dans le milieu et peu ou point dans les zones inférieures.*

Au volcan Sakuragima, au Japon, en 1914, j'ai pu nettement constater que les différentes émissions se succédaient selon la nature et l'ordre suivants: d'abord vapeur et gaz avec

ponces et cendres, comportant un maximum d'explosibilité; ensuite bombes à croûte de pain, légères, poreuses et de couleur claire, suivies d'autres bombes plus compactes; finalement, émission de magma que l'absence de gaz laisse couler comme un liquide incohérent! Or, dans la Montagne Pelée, on constate les faits que voici:

1° *Gaz et vapeur avec magma*: explosions et nuées avec poussées verticales; 2° *Magma avec vapeur et gaz*: nuées ardentes sans poussées verticales; 3° *Magma sans vapeur ni gaz*: constructions de dôme. Ce qui donne:

1° Phase explosive: activité violente;

2° Phase éruptive: activité modérée;

3° Phase effusive: activité paisible.

On comprendra que les transitions d'une phase à l'autre ne s'opéreront pas brusquement. Il y aura mélange des phénomènes pendant quelque temps, puis, peu à peu, prédominance de l'un sur l'autre dans l'ordre ci-dessus mentionné, les diverses formes d'activité résultant de la constitution spéciale du magma au moment de son émission.

La phase actuelle est donc la résultante d'une effusion de magma presque dépourvu de gaz et de vapeur, provenant des zones inférieures du volcan. Ce magma est amené au jour de-ci de-là par petites émissions: très difficilement fusible, il ne peut s'épandre en coulées, mais il tombe en blocs incandescents autour de ses points d'émission et, là, forme dôme. Ce dôme est construit au milieu du cratère actuel qui lui-même occupe une partie du grand dôme de 1902, comme le dôme de 1902 s'est construit lui aussi dans l'ancien et plus vaste cratère. La comparaison de ces deux dômes permet aisément de mesurer l'énorme disproportion qui existe entre les activités et les formations des deux périodes 1902 et 1929-30; celle-ci n'est qu'une miniature de celle-là.

*
**

COMPARAISON DES DEUX PÉRIODES ÉRUPTIVES

Mais d'où vient donc qu'à l'éruption si violente de 1902, en ait succédé, 27 ans après, une autre relativement si pacifique?

C'est qu'en 1902 nous avons un volcan fermé depuis longtemps, depuis des siècles peut-être. L'éruption de 1851 ne fut qu'un essai de rupture, essai virtuellement infructueux. En 1902, comme le Vésuve en l'an 79 et l'an 1631, la Montagne Pelée nourrissait en son sommet une végétation arborescente; elle s'était même constitué un réservoir d'eau dans son cra-

tère. Alors, peu à peu, les forces éruptives rentrent en action; elles attaquent vigoureusement la solidité de l'édifice; elles expulsent du cratère son contenu, sous forme d'avalanche boueuse roulant jusqu'à la mer et ensevelissant l'usine Guérin; leur activité formidable s'accuse par de violentes et presque continuelles trépidations du sol, par des grondements sourds et prolongés, par des détonations multipliées et retentissantes comme des coups de tonnerre, jusqu'à ce qu'enfin le fond du cratère s'ouvre en une brèche en forme d'arc, donnant naissance à des explosions successives d'une puissance impossible à décrire et même à imaginer, avec accompagnement de ce même magma qui, sous forme de nuées ardentes, emporte avec soi dans tous ses déplacements sa puissance destructive. Puis, formation d'un dôme fantastique dont le noyau en forme d'obélisque atteint une hauteur de 600 mètres. Cette éruption tout à fait extraordinaire est en tout comparable à celle de bien d'autres volcans depuis longtemps fermés.

Mais, en 1929-30, combien différentes sont les conditions. Même volcan et même forme d'activité. Seulement, ici, l'accumulation ne date que de 27 ans. De légères explosions lui ont suffi pour faire céder la résistance de l'édifice; puis sont apparues les diverses phases d'activité dans l'ordre indiqué plus haut: phénomènes explosifs de moyenne intensité, nuées ardentes s'écoulant régulièrement par l'étroit couloir des lits des rivières Blanche et Sèche; enfin, formation d'un petit dôme qui, à cette heure, s'efforce de combler l'échancrure du cratère actuel.



LES CONCLUSIONS

Ainsi donc, trois facteurs concourent à la production des éruptions volcaniques: *accumulation, résistance, temps*; or, le principal des trois est le temps; il tient les deux autres sous sa dépendance. Plus les éruptions seront espacées, plus elles risqueront d'être dangereuses. Des accumulations séculaires de matières éruptives et des obstructions séculaires de la cheminée amèneront en général des explosions catastrophiques; mais des accumulations et des obstructions trentenaires produiront difficilement des effets réellement destructeurs. Réconfortante conclusion pour les populations vivant dans le voisinage de la Montagne Pelée.

La période éruptive de ce volcan, commencée le 16 septembre dernier, semble donc entrer dans la période finale. Cette

dernière phase, caractérisée par des *émissions de lave sans gaz ou à peu près*, est généralement accompagnée ou suivie de dégagements abondants de gaz et de vapeur, poussés verticalement et sans explosions violentes, avec concomitance ou non de cendres. Ce phénomène semble dû à la diminution de pression s'exerçant sur des accumulations gazeuses, diminution consécutive à la sortie de la lave du conduit. Ce phénomène est constant après les émissions de lave en coulée; il est logique de le supposer également après les émissions de lave formant dôme. Son apparition est un indice de plus de la phase finale de l'activité.

Terminons par quelques autres indications corroborant la thèse de la décroissance:

1° Il y a quelques semaines, la lave dans les différentes bouches du cratère était suffisamment liquide pour être projetée verticalement, en particulier pendant les nuits du 24 janvier et du 15 février où j'ai assisté à *des jets d'au moins 100 mètres au-dessus du cratère et dont une partie retombait en dehors de ses parois*. Ce n'est plus le cas, semble-t-il. Le magma, aujourd'hui, ne sort que par les *ouvertures pratiquées dans le dôme et à l'état beaucoup plus visqueux*.

2° Les dernières nuées ardentes laissent sur le lit de leur couloir un chemin plus profondément creusé que ne le laissaient les précédentes: signe que *la masse de leurs avalanches est devenue plus lourde, moins gazeuse et plus compacte*.

3° *Les eaux ont recommencé à couler dans les cascades où se déversent les sources de la Rivière Sèche*; le filet n'est pas encore continu, mais simplement intermittent. Or il est reconnu qu'en période éruptive les sources avoisinant les volcans tarissent; leur assèchement, dans ces cas, est souvent annonciateur d'éruptions prochaines: qu'on se souvienne de 1902.

Par contre, *la réapparition des eaux* dans les sources de la Rivière Sèche, sources situées très haut dans la montagne, peut être considérée comme *un signe de plus d'activité décroissante*.

Rappelons enfin que la cessation complète de toute activité au cratère peut encore se faire attendre longtemps. *Mais tout porte à croire que sa prolongation restera pacifique. C'est à l'heure actuelle une conviction plus encore qu'un souhait.*

NOTE DE M. LE PROFESSEUR ARSANDAUX
(25 avril 1930)

présentée au Congrès des Sociétés Savantes à Alger.

Chargé de mission à la Martinique par le Ministère des Colonies, afin d'y étudier les manifestations d'activité de la Montagne Pelée, je me propose de résumer ici les observations que j'ai recueillies à cet effet, au cours d'un séjour de trois mois (10 novembre 1929-13 février 1930), avec la collaboration de MM. Boutin, directeur, et Revert, sous-directeur de l'Observatoire de la Martinique.

On sait qu'après une longue période d'assoupissement ayant succédé à la faible éruption de 1851, l'activité de la Montagne Pelée se ranima au cours des premiers mois de 1902, et que, s'étant développée avec une extrême rapidité entre les derniers jours de mars, les premiers jours d'avril et les premiers jours de mai, elle aboutit en premier lieu à un phénomène d'une extrême violence, sans doute une nuée ardente à forme franchement explosive, ayant déterminé l'anéantissement de la ville de Saint-Pierre de la Martinique (8 mai 1902).

Cette nouvelle ère d'activité s'étendit sur plusieurs années ; ses principales manifestations ont été étudiées en détail par M. A. Lacroix.

J'ai trouvé parmi divers documents de l'observatoire de la Martinique, une note datée du 25 décembre 1924 émanant sans doute de M. Simon, le regretté directeur de l'observatoire (1925), donnant un aperçu des manifestations de l'activité du volcan, depuis l'époque étudiée par M. A. Lacroix jusqu'à la fin de 1924. Cette note est résumée ci-dessous :

« Le cycle éruptif ouvert en 1902 s'est poursuivi avec des rémissions d'activité, dont les deux dernières ont été très prolongées : juillet 1906, juillet 1907 ; à celle-ci succéda une dernière période d'activité encore notable, qui dura deux mois environ.

« Depuis cette époque jusqu'en 1914, le calme relatif s'est maintenu, des fumerolles seules témoignent d'un restant d'activité ; à intervalles irréguliers, ces fumerolles passaient à des maxima qui n'étaient pas uniquement à rapprocher de ceux de l'état hygrométrique, car plusieurs fois ils se produisent au cours d'une période particulièrement sèche.

« Depuis 1914 jusqu'à la fin de 1924, l'activité des fumerolles a été permanente ; ses maxima apparents ont toujours coïncidé, soit avec ceux de l'état hygrométrique, soit avec les rares périodes où le vent étant nul au sommet, les vapeurs s'élevaient verticalement, formant un panache de 800 à 900

« mètres au-dessus du sommet, hauteur où le panache se tronquait, la vapeur étant entraînée par le vent régnant toujours, « même par temps calme, à cette altitude. »

Aucun phénomène volcanique particulier n'avait été signalé au cours de ces précédentes années, lorsque le 23 août 1929, pour la première fois depuis de nombreux mois, une accentuation de l'activité des fumerolles de la Montagne fut constatée par le poste d'observation du volcan du Morne-des-Cadets, et enregistrée dans le bulletin mensuel de l'Observatoire de la Martinique.

A partir de cette date, les fumerolles particulièrement localisées sur les flancs Sud et Est du dôme se multiplièrent rapidement, en même temps que, de sulfhydriques au début, elles devenaient sulfureuses.

Dès le 16 septembre, débutait une *seconde phase* d'activité, celle de débouchage caractérisée par des explosions vulcaniennes progressivement accélérées, la puissance des plus notables d'entre elles s'accroissant également en fonction du temps. (A. Lacroix, *La Montagne Pelée et ses éruptions*. Paris, Masson, 1904 et 1908.)

Une *troisième phase* d'activité s'est ouverte vers le 17 novembre, elle se poursuivait encore au moment de mon départ; elle a été caractérisée essentiellement par un évidement du dôme édifié au cours de l'éruption de 1902, la production de *nuées ardentes*, enfin par des émissions de lave localisées dans le dôme.

L'évidement du dôme semble surtout attribuable aux transports de matières effectués par les nuées ardentes et autres poussées cendreuses; il s'est réalisé par une échancrure développée sur le flanc Sud de cet édifice rocheux et sur toute sa hauteur; par suite de son approfondissement et de son élargissement progressifs, elle transforma ce dôme en un volcan comportant une sorte de cratère ouvert du côté Sud édifié dans l'ancien cratère de la Montagne Pelée, le cratère de l'Etang-Sec. Dans l'axe de cette échancrure se voyait un témoin de la région centrale du dôme, sorte de haut piton rocheux dont seule la partie supérieure se détachait de la masse encore subsistante du dôme.

Les nuées ardentes de l'éruption actuelle étaient comparables à celles de l'éruption de 1902; cependant ces phénomènes ont été cette fois très fréquents, et leur émission, souvent prolongée, s'étendit parfois même sur plusieurs quarts d'heure; ces nuées, en outre, n'ont jamais eu de caractère nettement explosif, et leur vitesse de progression a généralement été assez faible.

Le centre d'émission des nuées était localisé dans la région supérieure du dôme; au début de décembre, il était voisin du bord du flanc sud de celui-ci; mais, dès la fin de ce mois et depuis lors, il fut reporté entre le sommet nord du dôme et celui du piton central.

D'après les observations du début de décembre, ce centre d'émission devait coïncider avec une cavité cratéiforme d'une soixantaine de mètres de diamètre, qui s'égueulait dans un couloir d'avalanches, chemin d'évacuation des nuées (et origine probable de l'échancrure signalée précédemment); celui-ci aboutissait à un talus d'éboulis situé à la base du dôme.

A la suite de son déplacement, il devint invisible des lieux d'où nous l'observions, et l'évacuation des nuées s'effectua indifféremment par deux couloirs d'avalanches semblant issus de ce centre; ceux-ci occupaient les ravins existant de part et d'autre du piton central, entre celui-ci et les flancs de l'échancrure, et ils se rejoignaient au sommet du talus d'éboulis de la base du dôme. Celui-ci, dont l'importance s'était fort accentuée depuis le début de décembre, n'a cessé ultérieurement de s'accroître; au milieu de février, il recouvrait la presque totalité du piton central.

Le talus d'éboulis constitué aux dépens des parties lourdes des nuées, ainsi que des avalanches rocheuses dues, tant au démantèlement du dôme qu'à la chute de blocs de lave consolidée, se prolongeait en raison des apports des nuées, sur le secteur principal d'action extérieure du volcan, secteur SSW SW. Ces dépôts en avaient peu à peu les ravinements, et sa surface s'était nivelée et exhaussée progressivement.

A l'époque de mon départ (13 février 1930), une vaste formation continue à profil d'exponentielle, constituée exclusivement de matières issues du volcan, s'étendait en s'élargissant progressivement depuis le haut du piton central jusqu'au rivage de la mer.

Au cours de l'accroissement du talus d'éboulis, la ligne de plus grande pente de celui-ci subit des modifications incessantes; en même temps s'opérait le comblement de divers ravinements constituant des obstacles à la propagation normale des nuées.

Il en est résulté que ces nuées qui, on le sait, suivent sensiblement la loi d'écoulement des liquides, ne progressèrent pas toujours suivant la même trajectoire; alors qu'au cours des premières semaines de la troisième phase, elles empruntaient régulièrement les thalwegs des rivières parcourant le secteur SSW-SW d'action extérieure du volcan, elles tendaient de

plus en plus, pendant le dernier mois de mon séjour, à progresser vers le S.-O. et l'O., en direction de la commune du Prêcheur.

Il en est résulté qu'à cette dernière époque, poussées incessamment par les vents alizés (de direction E-W), les cendres provenant de la dissociation des nuées tombèrent abondamment sur cette région, jusqu'au rivage de la mer et au delà.

Les émissions de lave qui, sans avoir jamais été abondantes, ont été cependant fréquentes, n'ont jamais été observées efficacement que la nuit. On les voyait s'effectuer par de nombreux orifices localisés au début sur le flanc sud du dôme, puis, après que celui-ci eût été entamé, sur la paroi sud du piton central, ainsi que sur les flancs de l'échancrure lui faisant face latéralement.

Toutefois, si cette masse centrale existe encore lorsque le dôme pourra être examiné de près, on constatera sans doute qu'elle est pénétrée de toutes parts des produits de consolidation du magma actuel.

La lave sortait lentement, au rouge vif de ces orifices, tantôt d'un groupe de ceux-ci, tantôt d'un autre; sans doute presque aussitôt consolidée et fissurée, elle se détachait, roulait sur les surfaces abruptes citées plus haut, en se fragmentant en innombrables blocs incandescents et fumants qui, précipités en rangs serrés, simulaient de loin des coulées continues, et finalement allaient alimenter le talus d'éboulis.

Mais au centre d'émission des nuées, la lave devait également venir au jour, car la nuit ce centre rougeoyait parfois fortement, à en juger par les intenses lueurs de réverbération provenant des nuages et vapeurs le recouvrant. Dans cette hypothèse, il est probable qu'en raison de la situation topographique de son lieu d'émergence, cette lave ne pouvait s'évacuer d'elle-même comme précédemment, et qu'elle tendait par suite à obturer ses orifices de sortie; les débouchages de ceux-ci étaient vraisemblablement alors l'origine des poussées cendreuse de toutes sortes.

Les produits de consolidation du magma actuel comprennent des cendres en proportion prédominante et des roches; je n'y ai pas vu figurer de bombes volcaniques. Ces roches sont le plus souvent un peu spongieuses et même parfois poncuses; les quelques types lithologiques compacts les accompagnant sont, les uns très vitreux, les autres un peu cristallins. Ces roches ne se distinguent pas de celles de la précédente éruption.

Les observations que nous avons faites présentent une grande discontinuité, le sommet de la Montagne Pelée ayant été le plus souvent masqué par une calotte nuageuse, ainsi

que par des pluies d'une fréquence exceptionnelle; elles n'ont été réellement fructueuses qu'au cours de découvertes qui, souvent, ont été corrélatives d'une accentuation de l'activité volcanique apparente; elles ont coïncidé fréquemment, en outre, avec d'importantes variations temporaires de certains facteurs météorologiques.

Ainsi, au cours de la phase de débouchage, on a constaté que le volcan se découvrait généralement un peu avant la production des explosions vulcaniennes, et que ces explosions coïncidèrent le plus souvent avec des minima pluviométriques; la même constatation a été faite plusieurs fois à propos des plus importantes nuées ardentes.

Pendant la troisième phase d'activité, on a observé à plusieurs reprises, mais tout particulièrement au début de janvier et dans les premiers jours de février, au cours d'importantes périodes d'émission de lave et de production de nuées ardentes, en coïncidence avec une très notable rémission des pluies, que le volcan tendait fréquemment à se découvrir totalement; en outre, ce dernier phénomène se produisait parfois en même temps qu'on observait une atténuation sensible de la vitesse des alizés, et même la cessation temporaire de ces vents.

En temps normal, les nuages se formaient aux abords du rivage atlantique de l'île; poussés par les alizés, ils gravisèrent les flancs de la Montagne, passèrent sur son sommet, leur centre d'attraction, puis poursuivaient leur marche vers l'Ouest, sans cesse remplacés par de nouveaux nuages de même provenance que les précédents.

Pendant les périodes de grande activité, on vit plusieurs fois ces nuages se dissiper progressivement au fur et à mesure qu'ils se rapprochaient du sommet (sans doute en raison d'un intense rayonnement calorifique du dôme). C'est alors que parfois le volcan se découvrait totalement; toutefois l'observation de celui-ci, même dans ce cas, était toujours plus ou moins entravée du fait des intenses dégagements de vapeurs blanches issues des orifices de sortie de la lave et du centre d'émission des nuées; ces vapeurs, lorsqu'il se produisait une diminution de vitesse des alizés, tendaient à se réunir et à constituer un panache volcanique surmontant le dôme.

H. ARSANDAUX.

(Extrait du « Journal Officiel de la Martinique ».)

D. — L'ACTIVITÉ DU MONT PELÉ

2° *Communication de M. Frank-A. Perret.**Aperçu sur ses conditions actuelles*(1^{er} octobre 1930)

Au moment où la période éruptive, commencée le 16 septembre 1929, arrivant à son anniversaire, entre dans la seconde année de son évolution, les conditions présentes de son activité se trouvent constituer un sujet du plus haut intérêt, *tant pour l'intérêt public que pour l'observation scientifique.*

Pour le public, la seule question intéressante est celle de sa *sécurité présente et future.* Pour le vulcanologue, au contraire, — la logique des événements écartant de son esprit toute possibilité d'admettre que la situation, à cette heure, présente encore quelque danger — tout l'intérêt se borne à l'*observation des phénomènes* en cours, lointaines et impuissantes imitations des phases précédentes, et à l'*observation des opérations de fermeture et de consolidation devant aboutir éventuellement à l'extinction de toute activité externe.*

Un bref résumé des événements de la période éruptive depuis ses débuts et un examen spécifique des conditions actuelles répondront, je crois, à ces deux points de vue.

*
***Résumé des événements de la période éruptive
depuis ses débuts*

Comme on le sait, l'éruption de 1902 a laissé, à la fin de 1905, un dôme sur l'emplacement même de l'ancien cratère de l'Etang-Sec, dôme presque dépourvu d'aiguilles, de forme régulière, sauf au Sud-Ouest, où se constatait une pente semblable à celle de l'ancienne montagne.

En septembre 1929, les forces éruptives ont amorcé une nouvelle période d'activité par une explosion du sommet du dôme. Dans ce but, elles ont dû, opérant de bas en haut, par fusion, par division, s'ouvrir de force des issues à travers la substance du dôme; puis, par des explosions multiples se renouvelant en octobre et dès lors se continuant avec une intensité croissante, *elles ont creusé un gouffre devenant finalement un vrai cratère* présentant au sud-ouest une large et profonde échancrure.

Les explosions étaient d'abord gazeuses, s'élevant en forme d'aspèrges, ou entraînant seulement du vieux matériel du

dôme. Mais elles ne tardèrent pas à apporter du *magma neuf*; dès lors, production de *nuées ardentes explosives*, atteignant leur maximum d'intensité en novembre et décembre. Viennent ensuite les nuées ardentes de janvier et de février, moins explosives, plus fréquentes, se groupant généralement en séries séparées par des intervalles de calme.

Pendant ce temps un *nouveau dôme* se formait au centre de l'ouverture creusée dans le dôme de 1902. Ce fut le 3 février que ce phénomène se révéla avec certitude; *l'activité stromboliennne*, pendant cette nuit, fut si grande que le reflet des lueurs en fut nettement perceptible près de Fort-de-France sur la route de Didier.

Cet épanchement de magma presque sans gaz signalait le commencement de la troisième phase remplaçant graduellement les précédentes, conformément à la loi d'émission bien connue de ce type de volcan qu'est la Montagne Pelée: *gaz, magma gazeux, magma sans gaz*. Ce nouveau dôme, à peine perceptible en ses débuts, concentre à l'heure présente l'attention de tous les yeux et devient la source de toute l'activité. C'est par lui que nous allons commencer notre étude.

*
**

Formation du nouveau dôme

Le dôme se forme par deux mécanismes différents d'ex-trusion:

1° Par la *poussée à travers la carapace consolidée*, de formations cylindriques s'amincissant en aiguilles déjà solidifiées avant leur extrusion.

2° Par de légers épanchements de lave encore liquide au moment de la sortie. Ces coulées, toujours très courtes à cause de leur solidification au contact de l'air, se transforment en éboulements de blocs incandescents accroissant ainsi par leur superposition la masse du dôme et de ses pentes.

Les *aiguilles*, lorsque le dôme était peu élevé et sa carapace très mince, tombaient généralement en roulant sur les pentes; c'est qu'alors elles étaient sans racine, à base arrondie et lisse.

A l'heure présente, au contraire, les *aiguilles restent* généralement en place, contribuant ainsi à la solidité de l'édifice. Le dôme, par l'accroissement de sa masse, a déjà comblé en partie la vaste cavité formée dans le dôme de 1902 par les explosions de la période en cours, et a même dépassé vers le sud les limites de l'ancien dôme en brisant et surmontant les parois; de ce côté, les éboulis ont presque comblé la rainure existant entre la base du dôme et cette partie de l'ancien cratère de la montagne au-dessus de la *Petite Savane*.

A cette occasion, je tiens à prévenir les habitants de Saint-Pierre et du Morne-Rouge d'une éventualité possible, dans un prochain avenir, éventualité sans conséquence, mais qui pourrait inquiéter les gens non prévenus.

Les éboulis du dôme débordant la crête de la Petite Savane peuvent tomber sur les pentes face à ces deux villes? Cette éventualité se produisant ne présentera aucun danger, je répète, pour les cités en question: d'abord les *éboulis tombant dans une vallée profonde y seraient endigués par une haute falaise*, qui constitue pour les deux villes comme un rempart infranchissable; ensuite ces éboulements n'ont rien des phénomènes explosifs. Je dois ajouter que ces derniers ne sont désormais nullement à craindre. C'est mon opinion personnelle.

Une autre conséquence de l'accroissement du dôme est que les éboulis semblent avoir comblé tout dernièrement la bouche qui existait au nord, dans la rainure entre le nouveau et l'ancien dôme. Cette bouche, je ne l'ai pas vue, mais elle donnait lieu de temps à autre à des poussées de vapeurs souvent rousses. Il y a quelques semaines, elle semblait, par de petites explosions, vouloir se débarrasser des apports d'éboulis qui l'obturaient; maintenant, on ne constate *que des émanations ininterrompues de vapeur blanche provenant d'un groupe de fumerolles* qui ont, je crois, *remplacé définitivement l'ouverture béante*. J'ai pu les observer du large de la Rivière Blanche, le 11 septembre.

Rappelons qu'en général les éruptions finissent par l'obstruction des voies de dégagement; mais l'obstruction ne survient que quand les forces éruptives sont suffisamment affaiblies pour la permettre.

Dans le cas qui nous occupe, cette fermeture a eu pourtant une conséquence importante: c'est que le nouveau dôme devient, comme je l'ai dit plus haut, le siège unique de l'activité présente de la montagne. De sa masse, au travers de sa carapace, doit passer toute émission volcanique soit gazeuse, soit liquide ou solide, exception faite des exhalaisons fumerolliques.

C'est ainsi que j'explique une légère reprise d'activité intermittente du dôme dès les premiers jours de septembre et qui s'est spécialement manifestée les 16, 22, 28 et 29 de ce mois, avec des phénomènes dont nous allons nous occuper.

Explications des phénomènes récents

Il est nécessaire, pour l'interprétation de ces derniers phénomènes (du mois de septembre écoulé), de remonter au mois d'avril, date à laquelle ont commencé ces phénomènes, que j'ai appelés *imitation*, à cause de leur ressemblance avec les vrais phénomènes de même nom.

Les 17 et 18 avril, s'est abattue sur la montagne une de ces pluies torrentielles si fréquentes dans les pays tropicaux. Or, le 18, dès 4 heures de l'après-midi, se sont déversés dans les lits des Rivières Blanche et Sèche des flots de matières solides et liquides, dues à des éboulements du dôme mis en contact avec l'eau; des dégagements abondants de vapeurs les accompagnaient, entraînant avec eux des poussières d'attrition et des cendres déjà existantes dans le lit des rivières. Cette masse vaporeuse, emportée par le vent vers la mer, y prolongeait sa course jusqu'à plusieurs kilomètres au large. *Spectacle vraiment imposant, surtout contemplé de l'embouchure de la Rivière Sèche.* On voyait descendre vers soi des nuées en choux-fleurs, en tout semblables à de vraies nuées ardentes et dont le silence, étant donné l'ampleur de la manifestation, était plus saisissant que n'eût été leur bruit. Des explosions silencieuses se produisaient tout le long de la Rivière Blanche et les nuées de vapeurs cendreuses passaient sans trêve en une procession fantastique, se dirigeant vers la mer.

J'ai eu soin d'expliquer aux habitants de mon voisinage la vraie cause de ces phénomènes et de les prévenir qu'ils se répéteraient chaque fois que les pluies tropicales s'abattraient sur le dôme et dans le cratère. Qu'il me soit permis, en passant, d'exprimer aux habitants de Saint-Pierre toute mon admiration pour le sang-froid qu'ils ont gardé en face d'autres manifestations du même genre, souvent imposantes, qui ont suivi ce remarquable exemplaire des phénomènes ignéo-aqueux.

Deux jours après, une éclaircie montrait le dôme décapité d'une trentaine de mètres et profondément entamé par les éboulements.

On comprendra toute l'importance de cet événement comme type de phénomène simulant les formes éruptives, mais produit presque entièrement en dehors de la cheminée volcanique aux seuls dépens de matériaux déjà émis, et cela par l'intervention de l'eau météorique.

Naturellement on ne peut nier que des poussées se soient produites simultanément de la bouche, ni que du magma neuf soit sorti du dôme mutilé; mais tout cela est plutôt effet que

cause, et la plupart des phénomènes n'en restent pas moins, avant tout, le résultat de l'eau entrant en contact avec des matières chaudes.

J'ai insisté un peu sur la *manifestation du 18 avril*, non seulement parce qu'elle sert de *type à tant d'autres* qui l'ont suivie, mais parce qu'elle a été de beaucoup la plus importante, sans en excepter la plus récente, celle du 29 septembre, bien que cette dernière ait paru produire, non à Saint-Pierre, mais au dehors, une plus vive impression. Sauf sur un point, j'aurais au contraire considéré cette dernière comme une des moins importantes du genre, soit à raison de sa courte durée (une heure environ), soit à raison du peu de longueur de ses coulées qui, extrêmement lentes dans leur marche, ont à peine atteint le morne Lénard, soit à raison de son origine immédiatement consécutive à une pluie d'orage extrêmement abondante, qui a transformé les cascades de la source de la Rivière Sèche en véritables torrents, soit enfin à raison de l'absence de tout changement dans le dôme et dans le cratère; mais elle a donné lieu à une série de coulées cendreuseuses en chou-fleur que j'ai vu à la lunette descendre au milieu de torrents d'eau ruisselant et jaillissant entre les matières chaudes des avalanches provenant du dôme.

Ces manifestations ont été précieuses par la lumière qu'elles ont jetée sur toute la question des nuées ardentes et pseudo et véritables. Nous entrerons un jour, s'il plaît à Dieu, plus à fond dans l'étude de ces phénomènes si caractéristiques de ce volcan.

Du point de vue vulcanologique, ce dernier type de manifestation, à cause de son caractère très secondaire et de sa provocation par un agent étranger et extérieur à la cheminée du volcan, ne mérite guère d'être appelé *éruption*, tant il diffère des manifestations *endovolcaniques*.

Le savant éminent qu'est M. Lacroix dit lui-même dans son magistral ouvrage sur la Montagne Pelée: « Les conditions climatiques, particulières aux pays tropicaux, ont donné à l'action de l'eau atmosphérique dans les éruptions de la Montagne Pelée et de Saint-Vincent *une importance supérieure* à celle qu'elle joue dans les volcans des régions tempérées. » Et le même chapitre IX, consacré aux phénomènes secondaires de 1902, est plein de descriptions de ces phénomènes de contact entre l'eau pluviale et les matières chaudes déjà émises par le volcan.

CONCLUSION

J'ai exposé, aussi objectivement que je l'ai pu, les phénomènes observés ces derniers mois. Et puisqu'on me demande mon opinion à leur sujet, qu'il me soit permis de l'exprimer en toute loyauté. Ce n'est qu'une opinion, nul n'est obligé de la partager, mais je la crois fermement appuyée sur la *raison* et sur l'*expérience*.

Rien dans les manifestation présentes du volcan ne semble devoir inspirer la moindre inquiétude. Tout va bien. Tout va si bien que je ne saurais indiquer, pour garantir la sécurité de la région, des conditions plus favorables que les conditions actuelles.

Qu'y a-t-il, en effet, de plus souhaitable: la cessation de l'activité? Soit. *Mais mieux vaut encore le dégagement continu, pourvu qu'il reste pacifique*, ce qu'il n'a cessé d'être depuis février. Il me semble que, de tous les voisinages de volcans actifs, le nôtre est actuellement un des plus fortunés. Le Mont Pelé a eu son éruption, il a eu de très forts dégagements. On a donc de justes raisons de compter sur une longue période de calme, dès que son activité se sera graduellement éteinte.

Certes, le nouveau dôme étant devenu, comme je l'ai dit, le seul organe de dégagement, nous réserve encore — c'est probable — d'intéressantes manifestations, mais ne perdons pas le sens de la perspective. On pourrait augmenter bien des fois la puissance des phénomènes actuels sans qu'ils assument des proportions inquiétantes et, partant, toute perspective de cataclysme s'éloigne jusqu'aux confins extrêmes de la possibilité.

Saint-Pierre, le 1^{er} octobre 1930.

FR. PERRET.

(Extrait du journal *La Paix* du 8 octobre 1930.)

*
**

E. — EXCURSION DU SAMEDI 27 DÉCEMBRE 1930

AU NOUVEL ÉTANG

Le départ

Cinq heures et demie. Le *Pionner*, élégant petit vapeur assurant le service côtier bi-quotidien entre le chef-lieu et Saint-Pierre, lance son premier coup de sifflet qui déchire le silence matinal. C'est le moment de s'embarquer. Il fait encore noir.

Les lampes électriques n'éclairent les rues que d'une lumière pâle. Mais l'obscurité se dissipe peu à peu à la faveur de l'aube progressivement envahissante. Les grands palmistes qui entourent la statue de marbre de l'Impératrice Joséphine, vus de l'escalier d'accès de l'Hôtel des Postes de Fort-de-France, projettent leurs gracieuses silhouettes — telles des ombres chinoises — sur le fond de ciel que « l'aurore aux doigts de rose » illumine de plus en plus. Vénus, dont l'éclat s'estompe visiblement, monte quand même avec majesté dans le firmament.

Le *Pionner* corne de nouveau. Les voyageurs, nombreux, s'empressent de gagner l'appontement qui conduit au *bateau de Saint-Pierre*. Il faut se frayer un passage dans la cohue. Le premier pont du petit vapeur est noir de monde. Des dames se rendant à une cérémonie nuptiale à Saint-Pierre, portent avec précaution de superbes bouquets de roses et des gerbes de fleurs enrubannées d'étoffe de soie bleue, rouge, blanche, qui répandent dans l'assistance le parfum le plus doux et le plus enivrant.

Le pont des premières qu'il faut atteindre par un étroit escalier est moins garni de passagers. M. Boutin, professeur de Sciences au Lycée Schoelcher, M. Revert, professeur d'Histoire et Géographie, qu'accompagne M^{me} Revert, sa mère, et M. Edmond Marie-Nelly, étudiant, font gaiement la causette sur un long banc de bois peint. Ce sont les premiers éléments du groupe d'excursionnistes qui va grimper tout à l'heure sur le flanc de la Montagne Pelée jusqu'à l'étang découvert au début de l'année 1930, aux environs du morne Lénard et situé en contre-bas du cratère, à 2 kilomètres de l'orifice volcanique. Bientôt arrivent MM. Calonne et Olympie, tous deux professeurs de langues au Lycée. Le groupe se complétera à Saint-Pierre, où devront le rejoindre — venus du Morne-Rouge — MM. Achille, professeur au Lycée, et Labarde, instituteur à l'école de garçons de cette dernière localité.

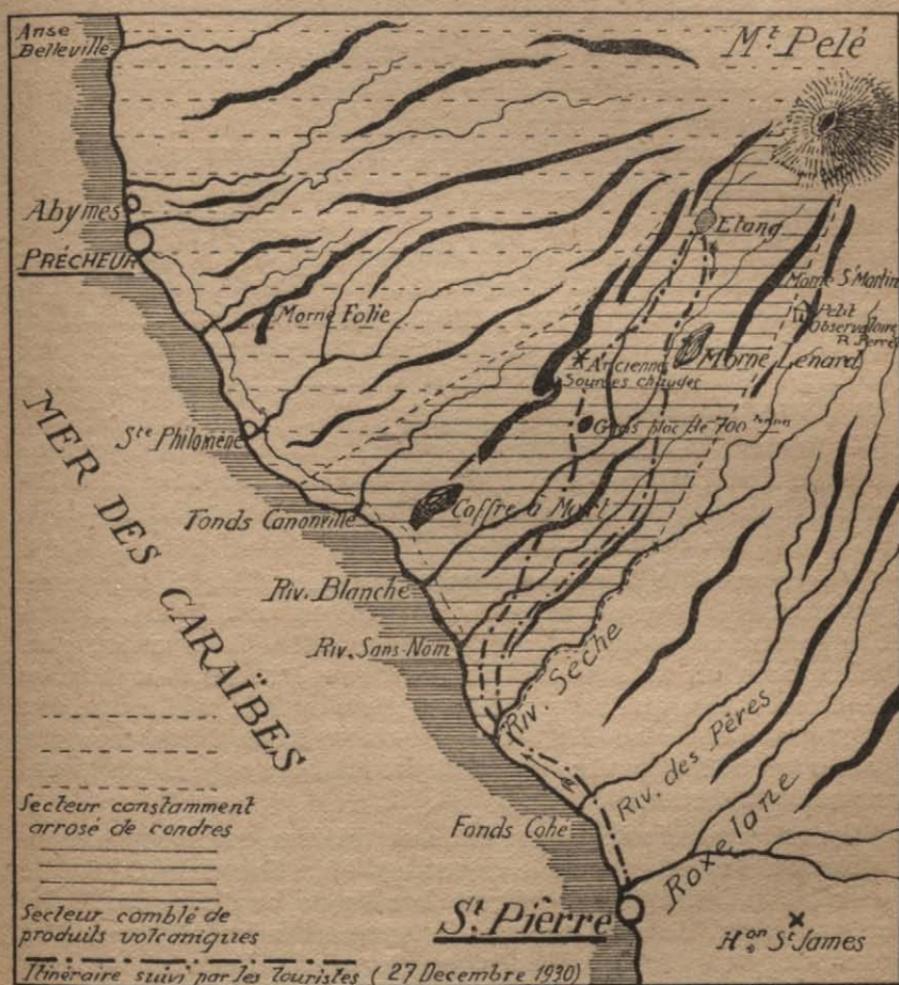
Un dernier coup de *corne*, suivi de quelques autres coups plus brefs et plus stridents, et le *Pionner* quitte l'appontement à six heures précises. Il s'éloigne de la ville que les clartés du jour baignent d'instant en instant.

*
**

De Fort-de-France à Saint-Pierre

La journée s'annonce belle.

Nous voici à la Pointe des Nègres. Le vieux fortin qui la surmonte semble enterré, car c'est à peine si l'on découvre sa superstructure de pierre. En arrière de cet ouvrage mili-



MARTINIQUE.

Le volcan de la Montagne Pelée.

Shéma de la Zone la plus directement exposée aux effets de l'éruption
de 1929-1930.

taire déclassé, se dresse superbement le phare à feu tournant dont le halo en éventail — sauvegarde des marins naviguant dans nos eaux durant la nuit — balaie l'océan à plus de 20 milles au large.

Dans le lointain, au Nord, s'alignent les croupes bleu sombre des *Pitons du Carbet*, dont les cimes sont couronnées d'un épais manteau de brume.

Les hauteurs du Sud accusent mieux leur aspect vallonné sous l'influence des premières lueurs du jour.

A l'Orient, le globe de feu du soleil apparaît déjà éblouissant entre deux rangées de nuages gris foncé frangées de teintes lilas. Mais l'astre du jour s'élève vite et se cache maintenant derrière un écran nuageux qui, de couleur sombre, se rubéfie l'instant d'après et passe, de minute en minute avec une rapidité surprenante, par les tonalités les plus diverses et les plus ravissantes.

A l'Ouest, l'Océan, calme et mystérieux, se confond presque avec le ciel. La brume matinale vaporeuse efface la ligne d'horizon et crée l'illusion d'une étendue bistrée, sans fin, de la mer à la voûte céleste.

Le vapeur file d'un mouvement régulier. Mais il ne paraît pas pressé. « Il va au ralenti », soupire un passager. « Il marche comme un molocoye » (1), dit un autre. Voici le bourg de Schoelcher où foisonnent des marins-pêcheurs. La Rivière de Case-Navire qui arrose cette agglomération, roule une eau abondante et claire. La plage est couverte de filets de pêche tendus sur des gaules de bambou. Ailleurs, s'observent des nasses qui sèchent à l'air.

On aperçoit bientôt les premières falaises qui font suite au « Fond Lahaye » agréable dépendance de Schoelcher. La côte en effet, est, depuis cet endroit, bordée de hauteurs verticales se succédant de distance en distance, et laissant apparaître avec de gros blocs saillants, un terrain *tuffeux* et nu, sur lequel on remarque, par endroits, des stratifications aux linéaments plus ou moins sinueux. Ces falaises à pic sont de plus en plus élevées à mesure qu'on monte vers le Nord (2). Elles atteignent même une quarantaine de mètres entre le coquet village de « Case-Pilote » et le hameau plus clairsemé de « Belle-Fontaine ». Elles se présentent généralement sous forme d'arcs ou de demi-cercles, et parmi les arbres qui poussent en arrière de leur crête, on distingue le plus souvent le

(1) « Molocoye », mot créole désignant la tortue de terre.

(2) Elles se sont formées aux dépens des contreforts flanquant le versant S.-O. des Pitons du Carbet.

Campêche, recherché pour la teinture et le *Gommier rouge* dont les graines font les délices des tourterelles, très répandues en ces lieux.

*
**

Entre les falaises se succèdent des *anses* fertiles qui s'enfoncent dans les terres en diminuant de largeur. Ces régions dont la fécondité est proverbiale à cause des dépôts alluvionnaires qui engraisent le sol, sont généralement couvertes de belles plantations de cannes à sucre, matière première située à proximité de la distillerie aux noires cheminées construite dans chacune d'elles.

Larges de 3 à 400 mètres en moyenne, les anses se déploient en plaines et prennent le nom de *fonds*. Ainsi se rencontrent le Fond « Bourlet », le Fond « Boucher », le Fond « Capot », le Fond « Layette » qui constituent des domaines de très grande valeur par ce temps de contingentement des rhums coloniaux.

Le bateau croise des pêcheurs côtiers, pas nombreux ce matin; ceux-ci attrapent leurs frétilantes victimes à la ligne, ceux-là retirent du fond de l'eau leurs nasses grises aujourd'hui presque vides; d'autres cernent des « taches » de poissons avec leurs longs filets.

Après avoir quitté « Belle-Fontaine », on voit au pied d'une falaise, un petit espace sablonneux bien plat, long d'une centaine de mètres. Un vieux Pierrotin observe que ce coin discret du littoral, était jadis célèbre par les duels retentissants à l'épée, au pistolet, que des adversaires politiques trop fougues et emportés en périodes électorales, avaient pris l'habitude d'y faire. L'opération s'y exécutait au petit jour et l'on pouvait d'autant plus y *travailler* à loisir qu'il était facile de prévenir, d'un observatoire très sûr, l'arrivée de la gendarmerie ou d'autres agents de la force publique.

*
**

Le *Pionner* est maintenant en vue de la commune du Carbet, point de l'île auquel Christophe Colomb aborda le 15 juin 1502, à son quatrième voyage sur sa caravelle *Capitaine*.

Quel magnifique rideau de cocotiers devant ce bourg historique! S'étendant sur plus d'un kilomètre de longueur et une largeur moyenne de vingt-cinq mètres, la splendide cocoteraie du Carbet offre au regard du voyageur le plus bel effet artistique.

Derrière le village, le « Quartier Monsieur » agrémenté lui aussi d'un superbe champ de cocotiers, s'étale sur une colline. Faul-il rappeler que la noix de coco est très estimée chez nous, autant pour sa délicieuse boisson que pour sa crème d'un goût exquis ou son amande avec laquelle on fabrique de la confiture ou du coprah. Le *Quartier Monsieur* marque la limite sud de l'arrêt de la nuée ardente qui, le 8 mai 1902, a détruit la belle cité de Saint-Pierre et sa laborieuse population. On passe plus au nord, devant une petite baie d'où l'on voit se détacher à l'est, comme un pain de sucre, le « Morne des Marins », tapissé d'une exubérante végétation où dominent des cultures vivrières et des arbres fruitiers de toutes sortes. Voici tout près de la mer, au fond d'une crypte, la maison hantée de M. N... Pourra-t-on jamais éclaircir la mystérieuse histoire de cette demeure abandonnée?

Le vapeur continue à monter en direction de Saint-Pierre. Sur nos têtes, volent à la débandade, une nuée d'oiseaux blancs à longue queue en pointe. Ce sont des « Paille-en-queue ». Ils nous apportent le salut de la ville martyre.

Là-bas, tout près du Prêcheur, la crête aigüe du « Morne Folie » indique la limite extrême, vers le nord, du passage de la nuée ardente du 8 mai 1902. On y a ramassé 800 victimes, le lendemain de l'épouvantable et inoubliable cataclysme! Un arc-en-ciel aux couleurs tranchantes vient subitement se tendre en écharpe sur ce morne gris sombre enveloppé d'une brume légère. Il jette heureusement une note gaie sur l'ensemble du tableau lugubre qu'évoque à ce moment en nos esprits, le souvenir des terribles dévastations déjà accomplies par notre volcan.

En avant du Morne-Folie, près de l'embouchure de la Rivière Blanche, s'arrondit le *Coffre à Mort* ou *Tombeau des Caraïbes*. On devine par là l'emplacement de l'ancienne usine Guérin, engloutie le 5 mai 1902 par une formidable avalanche de boue dévalant subitement de l'ancien Caldéira de l'Etang Sec.

Mais voilà que tout à coup la Montagne Pelée, dont le sommet est caché par des nuages noirs, nous donne le spectacle d'une petite éruption. On voit, en effet, courir à la base ouest de son dôme, « une poussée cendreuse » selon les termes de MM. Boutin et Revert qui braquent de suite leur jumelle sur le phénomène.

« Pas de danger ! déclarent-ils. Nous pourrons quand même effectuer l'ascension du volcan. »

De Saint-Pierre à la Rivière Sèche

Le *Pionner* arrive enfin à Saint-Pierre exactement à huit heures et demie. Après l'accostage, le débarquement des passagers s'opère rapidement, chacun paraissant avoir hâte de toucher terre. On ne peut fouler le sol de la cité renaissante sans éprouver une certaine émotion à la pensée du drame terrible qui s'y est déroulé en 1902, sans être douloureusement secoué par le souvenir des angoissantes journées de septembre et octobre 1929, marquant le début de la reprise d'activité du monstre et forçant la population à l'exode vers le sud, sans être aussi bouleversé par l'idée de la menace permanente de destruction et de ruine qui plane sur la ville et les localités voisines.

Mais il est réconfortant de constater que les courageux Pierrotins, en dépit de toutes les infortunes du passé et de la troublante incertitude de l'avenir, entendent poursuivre la rénovation de Saint-Pierre. Tandis que la montagne continue à fumer, tandis que ses grondements font toujours trépider le sol, tandis que le nouveau dôme, chaque nuit, ne cesse de rougeoyer, éclairant de ses lueurs sinistres la campagne environnante, le commerce ne chôme pas; l'agriculture remue les champs, entretient ou renouvelle les plantations de toute espèce; l'industrie, représentée par plusieurs fabriques de rhum, apporte sa part contributive à la production du pays. Partout le travail, sous des formes diverses, occupe tous les bras disponibles. Bel exemple d'héroïsme tranquille et réfléchi en face d'un terrible danger naturel et persistant! Honneur à vous, vaillants cœurs de Saint-Pierre!

Sur la *place Bertin*, alignés du côté du péristyle, une demi-douzaine d'autobus attendent les voyageurs qui se rendent à Fond Saint-Denis ou au Morne-Rouge, à l'Ajoupa-Bouillon, au Lorrain, à Basse-Pointe. L'un de ces grands véhicules porte le nom de: *Vedette mystérieuse!* Cette inscription fait penser à la disparition subite, en rade de Fort-de-France, par une belle nuit étoilée, d'un navire de même nom qui fut retrouvé quelques mois après sur les côtes du Vénézuéla. Peut-être le propriétaire de la voiture a-t-il des raisons de conserver, à sa façon, le souvenir de l'étrange aventure du navire volé; peut-être aussi, est-il simplement séduit par cette curieuse appellation!...

Il faut maintenant se disposer à prendre le chemin de la montagne par la route de Fond Cohé. M. Boutin, changeant d'itinéraire, se rend à l'observatoire du *Morne des Cadets*. Les autres touristes gagnent en automobile l'embouchure de la

Rivière Sèche (1) où s'opère la rencontre avec MM. Achille et Labarde. A noter que ce dernier cours d'eau est à sec, comme d'habitude, tout au moins à son embouchure. Par contre, le débit de la Roxelane est normal. La rivière des Pères roule un assez fort volume d'eau. Il en est de même du lit moyen et supérieur de la Rivière Sèche. Il y a lieu de supposer qu'à une certaine distance de l'embouchure, l'eau de cette dernière rivière, s'infiltré dans le terrain ponceux qui est venu combler sa vallée et sort sur un point encore inconnu pour atteindre l'Océan.

*
**

De la Rivière Sèche aux anciennes Sources Chaudes

Le petit groupe de touristes descend vers la mer et, guidé par M. Revert qui a déjà parcouru vingt fois le flanc ouest de la montagne, il suit une partie de la plage. On y voit que l'action des eaux marines a déjà sérieusement entamé la couche de matériaux volcaniques de toutes dimensions qui recouvre le sol en cet endroit. Des falaises se dressent, mettant à nu les cendres, les lapilli, les roches de grosseur variable. Un peu plus loin, les touristes s'engagent dans un ravin à sec et facilement accessible. Ils grimpent ensuite sur le versant nord du cañon que forme le ravin. Désormais, la vue embrasse tout le secteur comblé et exhaussé par les déjections de la dernière éruption. C'est une bande de terrains volcaniques récents mesurant trois kilomètres de largeur environ sur le littoral compris entre la Rivière Sèche et les parages du Coffre à Mort. La bande affecte grossièrement la forme d'un triangle isocèle dont le sommet serait la crête du volcan distante de la mer de six kilomètres. Elle est limitée au nord par la ligne des collines qui précèdent les hauteurs du voisinage du Prêcheur. Au sud, elle s'appuie sur le Morne Saint-Martin et court vers la vallée inférieure de la Rivière Sèche qu'elle remplit. Elle ne compte pas moins de neuf kilomètres carrés de surface. En y ajoutant la superficie du terrain dévasté plus au nord par les nuées jusqu'au delà du Fond Canonville, on obtient un chiffre de 12 à 14 kmq. représentant approximativement le total de la zone brûlée et comblée par les dernières nuées ardentes du volcan.

Nous continuons à gravir le secteur de terrains nouveaux formés par la Pelée. Il est tout parsemé de roches de formes et de dimensions variables (2). Des centaines de ces roches ont

(1) Durée du voyage en automobile le long de l'ancienne route du Fond Cohé: 10 minutes.

(2) Ces gros blocs ont été transportés sur le terrain par les gigantesques nuées ardentes de novembre et décembre 1929.

un volume de 10 à 15 mètres cubes. Il s'en trouve qui atteignent trois et quatre fois cette grosseur. La plus énorme paraît être un bloc de forme allongée émergeant entièrement du sol, un peu arrondi aux extrémités, figurant une sorte de concombre de proportions géantes et accusant 10 mètres de long, 5 de large, et autant de haut, soit près de 250 mètres cubes! Ce qui représente un poids de 6 à 700 tonnes environ (1). Non loin de cette masse oblongue, il en existe une autre qui semble d'un plus fort volume, à en juger par sa partie supérieure dépassant d'un demi-mètre le niveau de la terre où elle est enfouie. Il faut attendre... qu'elle soit dégagée pour en évaluer les dimensions.

Il va sans dire que des blocs, en nombre impossible à évaluer, sont noyés dans les terrains de déjections du volcan. D'autre part, au cours de leur projection dans les nuées ardentes, beaucoup de ces roches volumineuses, en s'entre-choquant, en tombant et en roulant les unes sur les autres, ont subi un concassage, un broyage, qui les a brisées en une infinité de morceaux, et souvent aussi, réduites en poussière.

M. Revert, avec sa bonne grâce et sa simplicité coutumières, ne se lasse pas de donner les explications les plus complètes et les plus claires sur les phénomènes relatifs à la projection des matériaux de l'éruption. Son raisonnement est empreint de l'esprit scientifique le plus rigoureux. Quelle importante leçon de volcanologie il veut bien nous faire en parcourant, avec bonne humeur, le flanc dénudé et désolé de la montagne! C'est un régal inestimable d'écouter le distingué professeur qui, par ses nombreuses observations et déductions depuis le début de l'éruption actuelle, possède assurément une abondante et riche documentation sur la matière. Par lui, nous comprenons le processus des modifications topographiques survenues et le détail du comblement de toute la région par les matériaux volcaniques vomis et dont le volume dépasse des millions de mètres cubes! Les andésites, ponceuses et quarteuses, qui entrent en presque totalité dans la composition des blocs répandus sur le terrain, sont formées de roches de l'éruption actuelle; mais il n'est pas rare de les trouver mélangées avec des débris de différents grosseurs, arrachés à l'ancien dôme de la montagne au passage des nuées. Il n'est que de regarder attentivement certaines roches pour saisir cette particularité: les morceaux de l'ancien dôme — de couleur plutôt foncée — sont encastrés dans la masse de ces roches et font corps avec elles (2).

(1) Densité moyenne des blocs: 2 1/2 à 3.

(2) Même aspect que le nougat.

En maints endroits, les blocs laissent apparaître des concrétions blanchâtres ou jaunâtres. Nul doute que ces *sels précipités* ne soient des *vestiges de fumerolles éteintes*. Posées sur la langue, ces poudres impalpables donnent une saveur très prononcée d'alun, de soufre, de magnésie, de bi-carbonate et de sels de soude. Ailleurs, se perçoivent des odeurs légèrement suffocantes, sans qu'aucune vapeur visible décèle leur position. Il s'agit là sûrement d'exhalaisons fumerolliennes.

*
**

Le *travail d'érosion* des eaux pluviales non absorbées immédiatement se manifeste par de nombreuses tranchées. La couche épaisse de débris volcaniques est ravinée plus ou moins profondément, formant quelquefois des cañons dangereux pour les touristes. Car pour peu qu'on glisse imprudemment sur leur bord, facile à céder sous le pas, on risque une chute grave de plusieurs mètres de hauteur, peut-être une dégringolade mortelle.

Ça et là, au fond de quelques ravins sinueux, on découvre les traces non douteuses du terrain ancien; c'est ainsi qu'à la base des collines qui bordent, au nord, la zone des apports volcaniques récents, on peut se rendre compte facilement de l'épaisseur du comblement dû à la dernière éruption. La couche de matière accumulée atteint 40 à 50 mètres sur certains points. On aperçoit sur la pente des mêmes collines et tout au long du ravin courant à leur pied, de nombreux arbustes *décortiqués* et *brûlés* extérieurement. Les signes de carbonisation se révèlent aussi sur des touffes d'herbes dont on ne voit plus que les racines superficielles incinérées au ras du sol. Il est certain que la plupart des nuées ardentes ont passé sur toute cette zone — aujourd'hui désolée — et dont la végétation luttant contre les cendres tenaces, recommence peu à peu à paraître et attire des bandes de cabris et de moutons.

A 2 kilomètres environ de la mer, il y a une colline qui porte la trace bien nette du passage, en ligne droite, de la nuée ardente du 30 novembre 1929. D'après les renseignements fournis par un témoin digne de foi, cette nuée, après avoir bondi du ravin, s'est élancée sur la colline qu'elle a enjambée rapidement; puis elle a couru sur le versant opposé, causant des ravages au Fond Canonville (1) et se précipitant ensuite vers le nord du *Coffre à Mort* pour aller mourir dans l'Océan.

(1) Animaux brûlés, végétation carbonisée, perte de 4.000 cocotiers, et de plusieurs bœufs, une case incendiée.

Tout en cheminant parallèlement au ravin qui s'étend à la base des hautes collines précédant celles du Prêcheur, nous nous sentons envahis par des odeurs goudronnées. Nul doute que ces odeurs ne proviennent de la lente distillation, sous terre, du bois brûlé par les dernières nuées.

*
**

Des anciennes Sources Chaudes à l'étang

Le temps demeure toujours très beau.

Quelle est cette couleur rouge qui couvre un grand espace au pied d'une des plus hautes de ces collines?

Une amicale controverse s'élève à ce sujet entre M. Achille qui venait dans ces parages avant la dernière éruption et M. Revert qui se réclame de ce qu'il sait de ces lieux. M. Achille, soutenu dans son hypothèse par notre ami Labarde, déclare que la coloration rouge du sol est la preuve de l'existence à cet endroit des anciennes *Sources Chaudes*, ajoutant qu'un peu plus loin, jaillissait une *cascade* « aux eaux chargées de ponce râpée »; il prenait grand plaisir à se doucher sous la chute. L'accord s'établit entre les deux interlocuteurs en ce qui concerne l'existence d'une cascade dans la région avant l'éruption, et même sa hauteur qu'ils évaluaient à une dizaine de mètres. Mais leur divergence d'opinion se maintient à l'occasion de la situation exacte des anciennes Sources Chaudes qui mesuraient 40° de température. Selon M. Revert il fallait aller davantage vers la Montagne pour y parvenir. Aujourd'hui ces sources « bouillonnantes » sont éteintes. Plus de petits « bassins » d'eau tiède, s'égrenant dans les creux du ravin paradisiaque connu naguère ici et faisant les délices des personnes avides de jouissances en pleine nature. La cascade séduisante où M. Achille aimait prendre ses ébats et près de laquelle il savourait la poésie de ces lieux, jadis boisés et accueillants, ne donne plus signe de vie. Au reste, le niveau des produits de l'éruption actuelle a dépassé celui de la colonne d'eau qui était un « divin présent » de la Montagne.

Soudain un bruit sourd qui va s'amplifiant et résonne de plus en plus à tous les échos des hauteurs voisines! Instinctivement nous l'attribuons d'abord au volcan. Mais notre erreur ne tardé pas à se dissiper, car nous commençons à percevoir le vombrissement très distinct d'un moteur puissant. Le bruit arrive de la mer où nous voyons alors dans son vol radieux, un *hydravion* faisant route vers le nord. Le grand oiseau, objet de notre admiration, disparaît bientôt derrière le chaînon de montagnes qui précèdent les hauteurs avoisinant le Prêcheur.

Autre sujet de surprise : la brusque apparition de la maisonnette en bois qui constitue le *nouvel observatoire* du sympathique volcanologue américain, M. Frank-A. Perret. Construite depuis deux ou trois semaines, cette petite construction est perchée sur le versant sud-ouest du Morne Saint-Martin, à deux kilomètres environ du sommet du volcan, et en amont du *Morne Lénard*. A remarquer que le terrain sur lequel nous la repérons est entouré de verdure; ce qui permet de croire que jusqu'ici, les nuées n'y ont causé aucun dégât. M. Perret, qui voyage en ce moment en Amérique, y a déjà séjourné tout seul durant trois jours et trois nuits...

*
**

Nous voici à peu de distance du Morne Lénard en avant duquel s'étendait jadis l'ancien domaine surnommé « Habitation Isnard » ravagé, comme l'usine Guérin, par l'énorme torrent boueux du lundi 5 mai 1902. Le nom du Morne Lénard est souvent prononcé à propos de la dernière éruption. C'est une sorte de grand *coffre à mort* allongé dans la direction est-ouest, face au dôme de la Montagne Pelée. Il émerge du sol d'une centaine de mètres; mais autour de lui, surtout sur le côté nord, le comblement atteint une épaisseur de 70 à 80 mètres.

Au début de l'activité volcanique, les matériaux de l'éruption s'écoulaient surtout à gauche, c'est-à-dire au nord du Morne Lénard. Ce monticule se comportait là comme une sorte de butoir. Plus tard, les nuées passaient beaucoup plus souvent à droite, c'est-à-dire au sud du morne, menaçant plus directement la ville de Saint-Pierre. M. Revert affirme que, dans l'ensemble, il s'est écoulé *dix fois plus de matériaux volcaniques* à gauche qu'à droite du butoir.

Ici, se place une importante constatation. Le comblement des espaces compris entre l'extrémité supérieure du Morne Lénard et les hautes collines qui sont plus au nord, a d'abord changé la direction habituelle de la Rivière Claire, *éloignant ce cours d'eau de la Rivière Blanche*, dont il était un affluent. L'embouchure de cet ancien affluent est venue de ce fait se confondre presque avec celle de la Rivière Blanche.

Puis, le volcan continuant à accumuler des matériaux au même point, la Rivière Claire, arrêtée dans sa haute vallée, n'a plus eu d'issue à la mer. Un barrage (1) de roches éruptives l'a complètement bloquée, obligeant ses eaux à s'étendre en un petit lac qui, lui-même, n'offre au regard aucun

(1) Le barrage peut mesurer en ce moment 10 à 15 mètres de hauteur.

point d'écoulement de son trop plein. Le barrage s'est renforcé ensuite par de nouveaux apports, ainsi que l'atteste la formation en avant de la rive gauche du lac d'un cône de déjections torrentielles.

En l'état actuel des choses, la Rivière Claire s'arrête au lac; son cours inférieur a disparu sous les apports volcaniques; la Rivière Blanche, elle, n'existe que de nom. Point de lit, point d'eau. Son ancienne vallée est nivelée. La situation est identique pour la Rivière Sans-Nom qui se déroulait, avant l'éruption, parallèlement à la Rivière Blanche, au sud de cette dernière. Enfin, on trouve de l'eau, par intermittences, dans la haute et moyenne vallée de la Rivière Sèche; ce parcours n'a point reçu de débris volcaniques. Mais le bassin inférieur de la rivière est comblé et ne laisse point couler le moindre filet d'eau.

*
**

L'étang et ses environs

Nous parvenons enfin au voisinage du lac. C'est une étendue d'eau figurant grossièrement un trapèze, dont la petite base s'orienterait vers la source de la Rivière Claire.

Les hautes falaises verticales qui le flanquent à gauche sont dépourvues de végétation, particulièrement dans les parties supérieures, conséquence inévitable de leur balayage continu par les nuées ardentes ou les poussées cendreuses de l'éruption. Les falaises de droite, au contraire, surtout dans leurs parties inférieures proches de l'eau, portent une couverture de fougères, d'arbustes de toutes sortes et d'herbes touffues. Toute cette végétation protégée par la disposition même du terrain est restée à l'abri de l'action destructrice des nuées.

Tout là-haut, en face de nous, perché sur un éperon élevé qui prolonge les deux hautes murailles à pic que forment les falaises, le monticule surnommé *Petit Bonhomme* apparaît bien en évidence à gauche et en contre-bas du nouveau dôme de la Montagne Pelée. Vu de la région du lac, il offre l'aspect d'un amas de pierres blanches, posées les unes sur les autres en forme de croupe. On sait que vu de Saint-Pierre, il se présente comme un jeune homme accroupi et regardant le sommet du volcan. Du Morne-Rouge, le « Petit Bonhomme » se découvre au contraire comme un *Chat*. C'est pourquoi les habitants de ce village le désignent toujours sous le nom de ce félin.

Distant de quatre kilomètres de la mer, le lac est éloigné, à vol d'oiseau, de près de deux kilomètres du dôme volca-

nique dont la crête drapée de nuages gris foncé se dévoile continuellement à nos yeux. Mais la portion découverte de ce bouchon lavique fissuré, craquelé, parsemé de fumerolles très actives, produit l'effet d'un four à charbon géant.

Nous admirons la sauvage majesté de l'ensemble. Nous songeons aussi à la prodigieuse énergie thermique, électrique et mécanique, concentrée à l'intérieur de ce culot de roches ignées !

Mais la pensée se perd dans le rêve, un rêve sinistre, lorsqu'elle se laisse aller à concevoir les gigantesques phénomènes auxquels donnent lieu les volcans en activité et la colossale puissance de destruction de ces horribles fléaux de la nature qui sèment autour d'eux la terreur, la désolation et la ruine !

**

Situé à une altitude de 550 mètres au-dessus du niveau de l'Océan (hauteur de la Montagne du Vaucelin), le lac ne mesure pas moins de 200 mètres de long. Il a 150 mètres environ dans sa plus grande largeur. Ses bords, très escarpés sur la rive droite et en partie sur la rive gauche, sont irréguliers. Sa surface n'est pas loin de 2 hectares. Avec une pareille superficie, le terme prétentieux de lac doit se ramener aux justes proportions de celui d'étang. Il est vrai qu'on désignait bien sous le nom de *lac des Palmistes*, une nappe d'eau de surface à peu près identique, répandue sur le petit plateau dominant la Montagne Pelée au pied de l'ancien *Morne Lacroix* réduit en miettes par l'éruption de 1902.

On sait aujourd'hui que le lac des Palmistes, adossé à l'ancien *Etang Sec* ou *Caldéira* — siège du cratère de la Montagne Pelée en 1902 — a été remblayé par des matériaux de la précédente éruption (c'est-à-dire celle de 1902). Sur ce remblai, le Syndicat d'initiative de la Martinique, que dirigent nos dévoués compatriotes MM. Baude, Achille, Labarde, a élevé en 1925 un abri pour les touristes. Le petit édicule en ciment armé a été baptisé : *Abri Mouttet* (1), à la mémoire de l'héroïque gouverneur, victime du devoir professionnel, à Saint-Pierre, au cours de l'épouvantable catastrophe du 8 mai 1902.

L'eau de l'étang que nous avons sous les yeux, est fortement colorée en jaune. Rien de surprenant. Elle tient en suspension dans sa masse des particules extrêmement ténues de *soufre* provenant sans aucun doute des sources sulfureuses qui l'alimentent. Il suffit d'ailleurs, pour s'en convaincre, d'y plonger la main, en quelque point que ce soit, et l'on ramène à la

(1) Lors de la première ascension effectuée au cratère après l'explosion du 16 septembre 1929, on a compté dans la toiture en ciment armé de l'Abri Mouttet 52 trous de la grosseur d'une tête d'homme.

surface une petite quantité du soufre qui en garnit le fond sur une certaine épaisseur.

Au goûter, cette eau accuse une saveur saumâtre et sulfureuse. Elle est d'ailleurs très minéralisée. Les touristes qui en ont absorbé n'ont pas tardé à en éprouver les propriétés purgatives. C'est M. Revert qui nous signale cette particularité.

*
**

M. Revert propose de prendre un bain dans le lac. Nous nous regardons un peu étonnés. Mais sur les explications rassurantes du distingué professeur, nous nous déshabillons. Juste à ce moment, nous entendons un grondement étrange venu du cratère. Nos yeux se tournent immédiatement dans cette direction. Le bruit va grandissant. Il peut d'abord être comparé à celui d'une lourde charrette passant sur un pavé de pierre. Mais le son se modifie, s'élève et devient plus grave. On dirait maintenant un bruit de tonnerre, dont les échos prolongés roulent avec une intensité variable. C'est peut-être le signe annonciateur d'une poussée éruptive. La lave, bondissant dans la cheminée du volcan, va probablement apparaître dans quelques instants. En effet, du nouveau dôme, à peine encapuchonné de nuages, s'élançant avec une vitesse vertigineuse des vapeurs très blanches s'échappant en forme de choux-fleurs. Nous voyons, au même instant, des blocs sans doute incandescents qui dégringolent (aussi rapidement que file un train express et avec un bruit infernal), vers la base du dôme par une large rigole d'un blanc de neige bordée d'une lisière de même teinte (1). Ces blocs, dont l'incandescence serait certainement visible s'il faisait nuit, se tassent parmi des éboulis que barre un mamelon arrondi dominant la haute vallée de la Rivière Blanche complètement nivelée. Les vapeurs blanches traversent à l'emporte-pièce les nuages gris et se laissent entraîner ensuite par les vents d'est. Le bruit du volcan ne se perçoit plus encore. La poussée éruptive est consommée. Notre émotion très naturelle se calme.

— Et le bain? demande l'un d'entre nous.

— Nous y voilà, répond avec calme M. Revert qui, joignant le geste à la parole, se laisse choir dans le lac aux eaux dormantes et jaune d'or (2).

Tour à tour, MM. Olympie, Achille, Labarde et le signataire du présent récit, en font autant. La fraîcheur de l'eau

(1) Ce blanc de neige provient de la prédominance de l'alun dans les cendres de l'éruption.

(2) C'est la troisième fois que M. Revert va traverser le lac.

nous saisit agréablement. Nous avançons avec lenteur. Devant nous, à droite, des branches d'arbres effeuillées, décortiquées et carbonisées émergent. Il paraît que ce sont des sommets de grands arbres dont le tronc est enfoui au fond du lac. Nous les évitons en nageant à côté d'elles. Arrivés au milieu de la pièce d'eau, nous nous apercevons qu'elle atteint, en ce point, la hauteur d'un homme de petite taille, soit environ 1 m. 50. Le fond semble partout vaseux (1). Si nous y prenons pied et que nous nous immobilisons, nous remarquons que nous nous enflons. Nous devons donc continuer à nager pour franchir les 200 mètres qui séparent la base du sommet du lac. A mesure que nous gagnons les eaux supérieures (2) de la nappe, nous constatons que leur température s'élève. Elles ont à peu près 30° au voisinage de la rive par où se déverse la Rivière Claire.



Heureux d'avoir traversé cet étang aux eaux jaunâtres et opaques, nous remontons le cours de la rivière dont nous explorons le lit bien nivelé, sur une distance de 250 mètres. Ici, nous nous trouvons au sommet de l'angle que forment les deux grandes falaises verticales bordant l'extrême vallée supérieure de la Rivière Claire. A droite et à gauche de ce point s'ouvrent deux gorges profondes et étroites. Nous nous engageons dans celle de gauche — sorte de couloir en cul-de-sac, beaucoup moins large que les rues de Fort-de-France — et nous nous y aventurons avec précaution, jusqu'à 200 mètres environ.

Dans le lit de ce cañon, jonché de gros blocs d'andésite ancienne, gazouille une eau froide et trouble qui sort de la montagne à très peu de distance de l'endroit où nous sommes et descend vers nous de cascaille en cascaille. C'est l'une des deux sources de la Rivière Claire. La couleur trouble de l'eau est due au soufre qu'elle véhicule. Chacun de nous s'y désaltère très volontiers.

Revenant sur nos pas, nous enfilons la gorge de droite. C'est un autre cañon. Son étroitesse égale celle de la précédente; mais elle diminue progressivement de largeur jusqu'à son extrémité; son lit peu chargé de gros blocs, s'élève devant

(1) C'est la sensation qu'on éprouve en posant le pied sur le fond, lequel est en réalité formé d'un mélange très velouté et très pénétrable de soufre en poudre et de cendre impalpable.

(2) Nous voulons dire celles du sommet.

nous en paliers. Nous disons bien son lit, parce qu'il existe aussi une source dans ce cañon. Elle surgit d'une hauteur de 200 mètres environ par rapport à l'endroit d'où nous la regardons sortir, descend en cascades vers nous et coule en torrent dans la direction du lac. Nous apercevons distinctement la vapeur blanche qui se dégage de son point de sortie et de son cours supérieur. Mais c'est de la vapeur d'une eau *sinon bouillante, du moins très chaude*. En tout cas, sa température accuse au moins 50° au point où nous nous trouvons, c'est-à-dire à quelque 175 mètres de son origine et à 250 mètres du lac.

On peut estimer à 15 mètres cubes environ, par minute, le débit du torrent d'eau chaude qui passe à côté de nous. En admettant que la source froide fournisse une quantité de 2 mètres cubes par minute, le lac recevrait donc par heure :

$$(15^3 + 2^3) \times 60' = 1.020^3 \text{ ou } 1.020.000 \text{ litres d'eau}$$

Or, nous remarquons bien qu'il n'a aucun déversoir extérieur pour l'écoulement de son trop plein. Il faut en conclure que tout ce volume de liquide s'infiltré précipitamment à travers le fond de roches ponceuses sur lequel repose la nappe et va sourdre du sol beaucoup plus loin, peut-être directement dans l'Océan...

Cette source d'eau chaude, qui provient du voisinage de la cheminée volcanique, existait-elle avant l'éruption actuelle?... Aucun de nous ne possède ce détail. On ne connaissait auparavant dans la région que les Sources Chaudes dont il est question plus haut.

*
**

C'est le moment de rejoindre les compagnons de voyage et M^{me} Revert qui nous attendent à l'autre extrémité du lac. Cette circonstance nous oblige à nous livrer à de nouveaux ébats dans l'onde jaunâtre et à nager jusqu'au bout, puisqu'il est impossible de traverser autrement la pièce d'eau.

À l'arrivée, nous ouvrons nos musettes pour nous restaurer. Il était temps. Au cours du déjeuner, M. Revert, que nous harcelons de questions, veut bien nous faire connaître que le lac a été découvert par lui, le 8 mars 1930, vers 16 heures. Perché sur la crête du Morne Lénard, en compagnie du gendarme Meunier de la brigade de Fonds-Saint-Denis, il l'a aperçu au moment où il fouillait ce secteur avec sa jumelle pour y recueillir des observations. La nouvelle a été immédiatement communiquée par ses soins aux autorités. Il est

revenu sur les lieux quelques jours après avec M. Boutin et notre compatriote M. Tardon, industriel, grand amateur d'excursions à la Montagne Pelée.

M. Tardon a même pris à ce moment la photographie du lac pour mieux convaincre les incrédules.

En présence de ces explications, nous prenons la liberté de baptiser sur-le-champ la nappe d'eau du nom d'Etang Revert et nous buvons tous joyeusement à la santé de l'aimable découvreur. Cérémonie fort simple de profanes accomplie cependant avec émotion et ferveur, à la barbe du monstre fumant et grondant!

A cet instant, l'idée vient de suggérer au Syndicat d'initiative de la Martinique — représenté ici par nos sympathiques amis, MM. Achille et Labarde — d'installer une petite barque près du lac, à l'intention des futurs excursionnistes qui voudraient entreprendre une promenade sur l'eau, ou simplement la traverser afin d'arriver aux sources mêmes de la Rivière Claire. Bonne note est prise de la suggestion.



M. Revert, qui n'est point avare de renseignements sur l'activité du volcan, ne se fait pas prier pour raconter qu'il avait eu l'occasion, il y a quelques mois, de monter jusqu'au faite de l'ancien cône avec l'aide de MM. Boutin et Tardon. Il s'agissait ce jour-là d'essayer de reconnaître, de cet observatoire, certaines particularités du nouveau cratère et d'en prendre des vues photographiques. Une longue corde avait été posée sur le sol entre la rainure est de l'ancien cratère et la cime du cône. Tout le long de ce câble, des hommes de bonne volonté étaient espacés de distance en distance et se trouvaient en mesure de se transmettre de l'un à l'autre, par la voix, l'annonce d'un danger quelconque qui pourrait brusquement surgir au cours de la périlleuse expérience tentée au point le plus culminant de la montagne. En réalité, les courageux et héroïques observateurs ne sont pas restés longtemps à ce poste de péril. Menacés de suffocation par les gaz sulfhydriques et sulfureux qui s'échappaient du cratère récent, ils ont vite reflué vers des zones moins dangereuses du sommet volcanique.

Le cône ou dôme de roches andésitiques qui remplit actuellement le nouveau cratère, dépasse de 30 à 40 mètres l'ancien dôme. Il est sujet à de fréquents éboulements dans sa partie supérieure et aussi sur son flanc ouest, mais il a le pouvoir de se reconstituer avec la même rapidité qu'il se disloque.

Vers fin septembre, il était surmonté de trois aiguilles



31. — Où l'on voit se réaliser le souhait formulé par les excursionnistes du 27 Décembre 1930.
(Canotage sur le nouveau lac de la Montagne Pelée. — Souvenir du 17 Mai 1931.)

En haut, à gauche, le lac vu de l'amont (17 Mai 1931).

terminales et d'une quatrième, tronquée à une certaine hauteur. Ces curieuses pointes en forme d'obélisques ont disparu de nos jours.

Il est opportun d'ajouter que le dôme de l'ancien cratère a été entamé *sur son flanc ouest* par l'éruption actuelle, dans un secteur représentant sensiblement le quart de sa surface totale. Les trois autres quarts ont toujours conservé jusqu'ici leur maigre végétation d'avant le 16 septembre 1929. Les dernières nuées n'y ont donc occasionné aucune brûlure. Seules, des roches projetées par les explosions du début, sont tombées sur cet espace et ont roulé jusqu'à la rainure périphérique.

Il y a lieu enfin de rappeler que le périmètre du premier cratère ne mesurait pas moins de 4 kilomètres et la hauteur de son dôme 300 mètres environ, à partir des bords de cette immense ouverture (1).



L'instant du retour sonne. Nos montres marquent 1 heure 10 minutes. Le temps se tient toujours superbe. Nous donnons le dos à la montagne et, cheminant par un soleil de plomb, qui nous fait abondamment transpirer, nous atteignons à deux heures et demie l'automobile qui nous attendait à proximité de l'embouchure de la Rivière Sèche.

Un bon repas dans un des plus coquets hôtels-restaurants de Saint-Pierre renaissant répare nos forces et, à 16 heures, nous réembarquons sur le *Pionner* à destination de Fort-de-France.

Fort-de-France, le 31 décembre 1930.

C. PHILÉMON.



F. — EXCURSION DU DIMANCHE 17 JANVIER 1931

Sur la route du Prêcheur à Saint-Pierre.

La Société locale d'excursions géographiques que son principal organisateur, M. Revert, anime avec autant d'amabilité que de compétence, alla rendre visite au village du Prêcheur, le dimanche 17 janvier 1931.

(1) Mais le dôme descendait dans l'orifice volcanique à des distances variant de 50 à 100 m., sauf sur le versant Ouest où il se confondait avec la pente même de la montagne.

Le vapeur côtier *Fort-de-France*, qui transportait les excursionnistes au nombre de soixante-quinze (1), avait quitté le chef-lieu à 6 heures. Courant allègrement sur la mer bleue qui écumait rageusement sur son passage, le vigoureux petit navire, après une courte escale à Saint-Pierre, était arrivé au Prêcheur à 8 heures 15.

Pas d'apponement dans cette bourgade jadis florissante et joyeuse, aujourd'hui déshéritée et martyre! Le débarquement s'opéra par allèges et sans incident au hameau des « Abymes », allongé sur la côte à 800 mètres environ au nord du Prêcheur.

Sur la plage ombragée de cocotiers, d'arbres à pain et de tamariniers fleuris, la population résignée et courageuse sous la menace permanente du volcan, s'égayait cependant de notre venue, et au milieu d'elle, le maire, l'honorable M. Nadeau, s'animait avec bonne humeur. Le Chef de l'Édilité se multipliait pour rendre agréable à ses hôtes, leur bref séjour au Prêcheur.

Une promenade fut aussitôt entreprise à l'intérieur des « Abymes ». Les excursionnistes remarquèrent bien vite, en regardant les toitures des maisons et les feuilles des arbres, qu'une mince couche de cendres volcaniques les recouvrait. C'est la preuve que la nuit précédente, la Montagne Pelée avait fumé! Au reste, les Prêchotins, habitués à recevoir périodiquement de la cendre depuis l'éruption actuelle, ne paraissaient guère s'en émouvoir. Ils nous apprirent que l'avant-veille de notre arrivée, le volcan grondait toute la journée et que le premier de l'an, à la suite de la nuée ardente projetée dans la direction de la Rivière Blanche vers 11 heures, une pluie de cendre avait copieusement arrosé le malheureux village et ses régions avoisinantes.

Ils racontèrent tout cela avec calme.

Ils nous dirent aussi leur grande surprise d'avoir assisté le 29 décembre 1927, à l'effondrement subit d'une partie du littoral de la mer, un peu au nord des « Abymes ». L'empiètement de l'Océan sur la côte, à l'endroit où le gouffre s'était tout d'un coup creusé, avait été d'une quinzaine de mètres.

Un peu plus au nord, un nouvel affaissement de terrain, plus important que le précédent, eut lieu au cours du formidable raz-de-marée qui déferla avec une rare violence sur tout l'ouest de la Martinique, tandis que le même jour, notre voisine, la Guadeloupe, gémissait atrocement sous le balayage terrifiant de l'ouragan du 28 septembre 1928, au cours duquel des milliers de nos compatriotes de la colonie-sœur périrent en quelques heures.

(1) Dont plusieurs dames.

La mer en furie le jour du terrible cyclone qui causa d'ailleurs à la Martinique quelques dégâts — heureusement peu importants — fouilla terriblement la côte dans les parages où ses puissants coups de bélier arrachèrent le sol des « Abysses » et, lorsqu'elle se calma, les habitants remarquèrent avec stupeur qu'elle avait coupé la route coloniale et s'était avancée sur une profondeur d'une cinquantaine de mètres. Là où se trouvait auparavant la terre ferme, avec de jolies maisonnettes et des cocotiers aux vertes frondaisons, ils ne voyaient plus désormais que l'eau glauque de l'Océan, présentant à peu de distance de la *lame battante* des fonds de 20 mètres et laissant apercevoir çà et là sur sa surface quelques pignons des maisonnettes englouties et les extrémités supérieures des grands cocotiers qui les ombrageaient. Une source claire et fraîche où la population avait coutume de puiser de l'eau potable, n'offre plus aujourd'hui que des vestiges de son existence passée. Elle est tarie. Nous en aperçûmes les traces à la limite du nouveau littoral. Il faut franchir une petite distance pour découvrir, à l'intérieur des terres, une seconde source d'origine récente, dont le précieux liquide fait la joie et le bonheur des Prêchotins.

La petite caravane d'excursionnistes se rendit ensuite à la mairie, où M. Nadeau lui fit aimablement les honneurs d'usage. Là nous apprîmes que depuis la douloureuse alerte du 16 septembre 1929, la moitié à peine de la population normale de la commune était revenue sur les lieux, soit 1.200 personnes environ (1). On s'en rend compte, du reste, en jetant un coup d'œil sur les maisons d'habitation dont un certain nombre sont encore fermées. Leurs occupants attendent sans doute la complète cessation de l'activité du volcan pour rentrer au bercail.

*
**

C'est le moment de gagner Saint-Pierre par la route coloniale. Un dernier regard sur le beau phare du Prêcheur, sur le monument altier élevé en ces lieux le 27 janvier 1878 à la mémoire de Duparquet, notre premier Gouverneur, sur les ruines d'un vieux fortin et celles de nombreuses grandes maisons en pierres, sur le soubassement portant la date de 1702 de l'ancienne église de la localité, et tout le groupe s'ébranla avec résolution. De la cendre, encore de la cendre, toujours

(1) La population du Prêcheur n'avait consenti à évacuer le bourg qu'après les éruptions cendreuse des 14 et 18 octobre 1929.

de la cendre sur ce chemin en corniche longeant la côte et surplombant des falaises qui, par endroits, accusaient une altitude de 80 à 100 mètres. La couche de cendre n'avait pas moins de 4 à 5 centimètres d'épaisseur, même davantage sur certains points. Ailleurs, tout le paysage en était abondamment saupoudré.

A notre gauche, des mornes se dressaient presque à pic et nous cachaient généralement la vue de la Montagne Pelée. A notre droite, au pied des hautes falaises, les vagues hurlaient désespérément. Plus à l'ouest, l'horizon se perdait dans la brume vaporeuse.

De distance en distance, il fallait traverser des ravins à sec plus ou moins larges qui sillonnaient dans le sens est-ouest ce terrain étrangement coupé de vallées encaissées; la route montrait souvent de larges crevasses ayant parfois plusieurs mètres de profondeur.

Nous atteignîmes la rivière Lamare, la seule qui dans la région contienne de l'eau. M. Revert donna des indications utiles sur le trajet à faire le long de sa vallée étroite afin de parvenir aux anciennes *Sources Chaudes du Prêcheur* (1), lesquelles existent encore d'ailleurs de nos jours, mais dont l'accès est extrêmement difficile en raison des déjections récentes accumulées sur ce point par l'éruption de la Montagne Pelée.

Le passage à gué du cours d'eau se fit aisément. On sauta par-dessus les roches qui jonchaient le lit de la rivière!

Plus loin, nous traversâmes toute une zone boisée. Les arbres, de taille moyenne, y étaient plutôt clairsemés.

Puis, nous aperçûmes le « Coffre à Mort » ou « Tombeau des Caraïbes », en avant duquel des milliers de cocotiers étendaient leurs épaisses ramures que les caresses du vent faisaient balancer mollement avec un *froufrou* berceur.

La plantation de cocotiers couvrait la plus grande partie du Fond Canonville, mais sur les confins de cette végétation vers le Nord, à 500 mètres environ du Coffre-à-Mort, il était facile de distinguer les traces très visibles du passage des nuées ardentes de la dernière éruption, traces qui marquaient par conséquent, nous dit M. Revert, la *limite extrême, dans cette direction, de l'action dévastatrice du terrible fléau*. La décortication et la carbonisation des arbres, en cet endroit, tranchaient nettement sur la verdure observée au delà. A remarquer que, dans les environs immédiats du Coffre-à-Mort, les

(1) Ne pas confondre avec les Sources Chaudes — aujourd'hui taries — jaillissant de la base de l'une des collines qui dominent la rive droite de la Rivière Blanche.

arbres étaient intacts. Ils n'avaient certainement pas été touchés par les nuées, protégés qu'ils étaient par l'élévation verticale du Tombeau des Caraïbes, dont la pente nord est opposée au volcan. Près de 4.000 cocotiers furent brûlés au Fonds Canonville ainsi qu'une case en paille — heureusement inhabitée — au passage des gaz chauds et des cendres à haute température de l'éruption du 30 novembre 1929. Une maison en bois couverte en tuiles n'avait cependant pas été incendiée. Un certain nombre de bœufs y avaient également trouvé la mort.

Le ravin du Fonds Canonville ne contenait pas une goutte d'eau. Après l'avoir franchi, nous passâmes un peu plus loin, à peu de distance du littoral, sur un terrain nouvellement formé et uniquement composé de cendres et de roches de la dernière éruption, dont les nuées venaient parfois déborder l'extrémité ouest du Coffre-à-Mort, en direction du Nord. C'est un *delta* (1) qui a gagné sur la mer une cinquantaine de mètres et dont l'épaisseur moyenne n'est pas moindre de 5 à 8 mètres. Il est parsemé de gros blocs d'andésite.

Notre marche continua ainsi à partir du «Delta Desgrottes», jusqu'à l'embouchure de la Rivière Sèche, limite sud du comblement de la région, comblement s'étendant sur trois kilomètres environ de côtes.

Au cours de ce dernier trajet, nous passâmes devant plusieurs embouchures en V de ravins à sec, sans pouvoir distinguer cependant les endroits par où s'écoulaient auparavant la Rivière Blanche et la Rivière Sans-Nom.

Une de ces ouvertures en V, qui donnait issue à un ravin assez profond, paraissait devoir marquer, selon M. Revert, l'embouchure de la future Rivière Blanche; certaines particularités topographiques, relevées par le professeur, sembleraient justifier cette opinion. L'avenir dira s'il y avait eu erreur. Les falaises observées de distance en distance sur la côte ne dépassaient guère 5 à 6 mètres de hauteur, sauf à la Rivière Sèche où leur altitude était beaucoup plus grande.

Il ne restait plus qu'à rejoindre Saint-Pierre par l'ancienne route de Fonds Cohé. A 14 heures, la caravane entière était rassemblée dans les hôtels-restaurants et, à 16 heures, elle s'embarquait sur le *Fort-de-France* à destination du chef-lieu.

Fort-de-France, 22 janvier 1931.

C. PHILÉMON.

(1) Surnommé déjà Delta Desgrottes, du nom du propriétaire du domaine voisin.

L'ÎLE D'ÉPOUVANTE

Si la Martinique justifie, par les splendeurs que la Nature y a accumulées, la dénomination d'« Ile de Beauté », elle ne mérite pas moins la réputation d'« Ile d'Epouvante », à elle également attribuée en raison des tremblements de terre, des ouragans, des raz de marée et des éruptions volcaniques qui sont — de temps immémorial — le partage de ce petit Eden.

Le Destin a eu la capricieuse fantaisie de réunir sur ce coin de terre (que les Caraïbes, très contemplatifs, ne cessaient d'admirer et désignaient sous le nom d'« Ile aux fleurs ») à la fois des éléments de terreur et des sources de jouissances profondes.

Voici, à titre d'échantillons, quelques-uns des cataclysmes dévastateurs qui ont illustré l'étrange histoire de « Madinina ».

La navrante statistique qu'on va lire est extraite du *XX^e Siècle* et reproduite dans le journal local *L'Aurore* du 23 novembre 1929. On verra que ce récit ne fait pas mention de la catastrophe du 8 mai 1902 et du brusque réveil volcanique du 16 septembre 1929.

UNE ÎLE ÉPROUVÉE

Depuis les premiers jours de sa colonisation, les cataclysmes de la nature n'ont cessé de s'abattre sur la Martinique. Tremblements de terre, raz-de-marée, ouragan d'une violence inouïe, la petite île ne se remettait d'un malheur que pour tomber dans les affres d'un nouveau.

En 1657, eut lieu le plus violent tremblement de terre qui ait épouvanté l'île depuis qu'elle est habitée.

Vers la fin de 1724, ce fut une *inondation*, due aux pluies de l'hivernage (août, septembre, octobre), qui recouvrit les campagnes de dix pieds d'eau et fit des dégâts incalculables.

Le 7 juillet 1747, à six heures un quart du matin, une terrible secousse de *tremblement* de terre vient de nouveau terrifier la population.

En 1753, en trois mois, on ne compte pas moins de 33 *tremblements* de terre; la même année, le 1^{er} octobre, un coup de vent terrible jeta les bateaux à la côte et ravagea les campagnes déjà si éprouvées.

En 1756, le 1^{er} novembre, se ressentit à la Martinique le contre-coup du fameux tremblement de terre de Lisbonne,

quatre heures après l'événement; à la Trinité, la mer, à trois reprises, s'éleva à deux pieds au-dessus du niveau normal et se jeta à l'assaut du rivage. Le 12 septembre, un cyclone fait naufrager 25 bateaux et goëlettes, renverse des maisons, écrase des personnes. Le 26 du même mois, nouveau tremblement de terre.

La nuit du 13 au 14 août 1766 est une des plus terribles dont la Colonie ait gardé le souvenir.

Il y eut 440 morts et 580 blessés; 80 navires, grands et petits, se perdirent. Toutes les plantations furent détruites; on craignit pendant longtemps la famine.

En 1766, dans la nuit du 17 au 18 août, pour échapper au même sort, tous les bateaux et goëlettes mouillés à Saint-Pierre durent lever l'ancre et fuir vers la haute mer; le raz de marée endommagea toutes les propriétés riveraines. Le lendemain éclatèrent deux secousses de tremblement de terre.

En 1766, en 1779, 1780, nouveaux tremblements de terre. Cette dernière année, le 10 octobre, à Saint-Pierre, un cyclone fit périr 1.000 personnes; le raz-de-marée fit disparaître 150 habitations. L'histoire a conservé le souvenir de cette funeste journée sous le nom de « le grand ouragan ». En mer, sur un convoi de 50 navires français, 6 ou 7 seulement échappèrent.

Nouveaux tremblements de terre en 1788, 1813, 1817, 1823; mais c'est surtout en 1823 et 1828 qu'ils furent nombreux. Entre temps, le 26 août 1825, un cyclone ravageait la colonie. En 1838, tremblement de terre; un second, le 11 janvier 1839, détruisit presque complètement Fort-Royal, aujourd'hui Fort-de-France. Ce tremblement de terre engloutit l'Hôpital militaire et fit 400 victimes; sur 800 maisons, 400 furent jetées à terre.

Du 8 janvier au 1^{er} juin 1843, l'île n'a pas senti moins de deux cents secousses, ayant toutes nécessité la fuite des habitants.

Le 5 août 1851, le volcan de la Montagne Pelée, qu'on croyait éteint, se réveilla; une éruption sans gravité couvrit Saint-Pierre de cendres grises.

Chaque année, on pourrait noter soit des mouvements sismiques, soit des perturbations atmosphériques: ouragans, cyclones, raz-de-marée.

Le 18 août 1891, la Martinique était terriblement éprouvée par un cyclone.

Mais, depuis 1851, le volcan s'était calmé. Tout voisin de son sommet, un petit lac dormait tranquillement dans le « cratère des Palmistes ».

TOURISME

M. Louis Achille est une des personnalités les plus entendues et les plus averties en matière de tourisme à la Martinique. Ce compatriote, d'esprit pratique et réalisateur, aime et honore sa petite patrie autrement que par l'énoncé de formules claironnantes et creuses, autrement que par des déclamations superbes et faciles. Ses fonctions de Vice-Président du Syndicat d'Initiative de la Martinique lui ont fait, du reste, comme au Président, l'honorable M. Baude, Commissaire de la Martinique à l'Exposition Coloniale Internationale, une obligation morale d'aller étudier sur place tous les coins et recoins de l'île pouvant présenter un intérêt touristique. Il s'en est très consciencieusement acquitté et c'est ce qui explique qu'il ne soit jamais pris de court sur les sujets relatifs aux possibilités touristiques de l'île.

Aussi est-ce avec une vive satisfaction que nous publions la monographie suivante qu'il a eu l'amabilité d'écrire spécialement pour les lecteurs de « Galeries Martiniquaises ».

I. — LE TOURISME A LA MARTINIQUE

Le tourisme serait, pour la Martinique, une source appréciable de revenus, s'il était convenablement organisé. Non pas tant le tourisme intérieur, bien qu'il mérite aussi d'être encouragé. Pour petite que soit l'île, rares sont les habitants qui la connaissent toute, et cependant quel agréable passe-temps

d'en visiter les sites variés. On se plaint souvent, comme en général dans les petites localités, de manquer de distractions le dimanche. Il serait si facile de s'en procurer de saines en allant respirer l'air frais de la montagne où la brise marine à quelques kilomètres seulement de chez soi. L'avantage de la Martinique est qu'on y trouve réunis sur un espace restreint les aspects et les agréments divers de la nature qu'il faut ailleurs chercher au loin. Une heure d'auto vous mène du rivage paisible de la Mer des Antilles ou des flots tumultueux de l'Atlantique à une altitude de 500, de 800 mètres où dans un prestigieux décor tropical l'on jouit d'une fraîcheur délicieuse. Le changement d'atmosphère fouette l'organisme et repose l'esprit.

On pouvait objecter naguère la difficulté ou la cherté des déplacements. Mais depuis que les autos confortables se sont multipliées et que de nombreux autobus mettent à la portée de tous les transports en commun, cet obstacle a disparu. Au cours des années 1929 et 1930, des caravanes scolaires ont visité la plus grande partie de l'île, sous la conduite de professeurs du Lycée, en excursions géographiques. De temps en temps des sociétés sportives ou d'autres groupes joyeux font de longues randonnées dans le Nord ou le Sud. Ce mouvement ne peut que se développer avec le temps et permettra aux moins fortunés de jouir d'un avantage jusqu'ici réservé aux familles plus aisées possédant leur auto particulière, ou en mesure d'en louer à la journée.

Ce tourisme intérieur, cependant, ne provoque qu'une infime circulation de fonds et n'en introduit point de nouveaux dans le pays. C'est l'afflux des étrangers qui enrichit les régions de tourisme, mais il faut savoir les attirer et les satisfaire pour qu'ils séjournent et qu'ils reviennent. A ce point de vue la Martinique est moins avancée que l'île anglaise de la Barbade, si elle n'a rien à envier aux autres petites Antilles. Là, de nombreux Américains, fuyant les rigueurs de l'hiver, et trouvant encore trop proches ou trop fréquentées Miami, les Bermudes ou les Bahamas, viennent jouir dans des hôtels confortables de la saison fraîche des tropiques. La salubrité parfaite de cette île madréporique que balaie l'alizé, la communauté de langue, la similitude des goûts et des mœurs constituent pour la Barbade un avantage considérable; les Américains s'y sentent de suite chez eux.

Rares sont au contraire les étrangers qui font à la Martinique, comme touristes, un séjour de plusieurs semaines, et il faut avouer que les hôtels ne leur donneraient pas entière satisfaction.

Le Président du Syndicat d'Initiative, M. Baude, a publié récemment en une brochure des « Conseils aux Hôteliers » inspirés de ceux que donne en France le Touring Club. Malgré de louables efforts ils sont encore loin d'être partout observés.

L'île est néanmoins visitée chaque année par des milliers d'Américains et de Canadiens qui font la croisière des Antilles sur d'énormes et luxueux paquebots. Ils ne s'y arrêtent qu'une journée, car l'itinéraire est strict; ils parcourent la ville et la plupart d'entre eux vont en auto par la pittoresque route de la Trace visiter Saint-Pierre et voir de plus près le Mont Pelé. Leur bref séjour ne laisse pas moins d'un million chaque année dans la colonie, si peu qu'ils y achètent.

Les voyageurs français et centre-américains des navires de la Compagnie Générale Transatlantique s'arrêtent nombreux aussi à Fort-de-France pendant que leur navire charbonne, mais ils n'ont guère que le temps de se promener par la ville et les environs immédiats. Ce ne sont pas à proprement parler des touristes. La Compagnie Générale Transatlantique serait cependant disposée à diriger pendant l'hiver un courant de tourisme vers les Antilles françaises si elles veulent s'organiser convenablement à cet effet. Les particuliers y sont assez conscients de leurs intérêts, les capitaux ne faisant pas défaut, pour que des installations hôtelières adéquates soient créées dès qu'elles promettent un revenu satisfaisant.

On critique parfois le réseau routier. Certes, les considérations qui ont prévalu lors de son tracé ne s'imposeraient plus de nos jours; il est réellement trop montueux et sinueux. Par contre, les crêtes qu'il suit volontiers offrent plus de fraîcheur et de plus vastes panoramas. L'entretien s'améliore depuis que l'on y emploie de gros rouleaux et l'huile lourde; et malgré les difficultés du terrain, malgré aussi leur développement relativement considérable et l'accroissement rapide de la circulation automobile, ces routes sont d'une viabilité suffisante en général et conduisent à tous les points de l'île.

Le touriste qui voudrait séjourner une quinzaine au moins à la Martinique en emporterait une ample moisson de souvenirs agréables. Dès la baie de Fort-de-France il s'extasierait. C'est une vaste nappe d'eau paisible où pourraient évoluer les plus puissantes escadres; elle réunit jadis toute l'expédition du Mexique et abrita plus anciennement encore, sous sa ceinture de forts et de batteries, les mouvements des flottes françaises de l'Ancien Régime et de la Révolution. Sous le promontoire du majestueux Fort Saint-Louis, alors entouré de simples palissades, le grand Ruyter et les 20.000 Hollandais

du comte de Stirum qui comptaient s'emparer à l'improviste de la Martinique, se virent infliger la plus humiliante défaite par 150 colons aidés de quelques marins.

Plus loin, un cirque de collines fortifiées entoure la ville de Fort-de-France. De valeureux exploits y furent jadis accomplis. En 1759 une expédition anglaise forte de 90 navires et de 8.000 hommes, sous la direction de l'amiral Moore, fut victorieusement repoussée par les milices de la Martinique au Fort Tartenson et, en 1793, au Fort de la Convention, depuis Fort Desaix, Rochambeau et sa petite garnison de soldats et de miliciens opposèrent une héroïque résistance aux soldats britanniques de Charles Grey.

La ville de Fort-de-France est construite sur un terrain jadis marécageux que les générations successives ont drainé et exhaussé. Parfois encore les pluies diluviennes l'inondent, et le niveau peu élevé rend difficile l'établissement d'un système d'égouts. Les rues rectilignes se coupent à angles droits, les maisons construites pour résister à la fois aux incendies et aux tremblements de terre, comportent en général deux étages. Quelques beaux édifices publics (Hôtel du Gouvernement, Bibliothèque Schoelcher, Hôtel des Postes, Palais de Justice, Maison du Sport) et quelques statues (Impératrice Joséphine, V. Schoelcher, E. Deproge) forment la parure de la ville, avec des places publiques, dont la plus vaste, la Savane, est la promenade favorite de l'après-midi en même temps que la pelouse des sports. Le Jardin Desclieux, tracé par une main experte, offre à toutes les heures de la journée l'ombre fraîche de ses allées et le charme de ses massifs aux tons variés.

Sur toutes les routes qui partent de la ville s'étendent les faubourgs tentaculaires; le plus riche est celui de Didier, où s'alignent les villas des millionnaires; plus loin, franchissant un tunnel et longeant un vallon pittoresque, on accède à l'établissement thermal de Didier, dont l'eau soigneusement mise en bouteilles est devenue boisson courante dans l'île. Un sentier conduit de là à la Fontaine Absalon, station pour rhumatisants, à laquelle on arrive aussi par la route de la Trace.

Cette voie, qui selon une inscription au 15^e kilomètre a été ouverte par une compagnie du génie en l'espace de quinze jours, est la plus pittoresque de la Martinique. Elle s'élève régulièrement depuis la mer jusqu'au Col des Deux-Choux, à plus de 800 mètres, et contourne l'imposante masse des Pitons du Carbet. A mesure qu'on avance, l'air devient plus léger et plus frais; la végétation se transforme et bientôt on se trouve dans la forêt tropicale. De grands arbres au feuillage sombre, couverts d'orchidées, se penchent au-dessus de la route, et

derrière eux se pressent dans la pénombre silencieuse et moite des troncs élancés, parmi un enchevêtrement de lianes. A l'Alma, un clair torrent traverse la route et offre aux passants un bain délicieux. Le Syndicat d'Initiative a fait construire sur ses bords deux cabines rustiques pour la commodité des baigneurs.

Aux Deux-Choux, trois embranchements se présentent: l'un serpente vers la Trinité et la Côte Est par le Calvaire, en longeant la haute vallée du Lorrain aux bois touffus fréquentés des ramiers que les chasseurs postés au Morne des Roseaux tirent au passage. Un autre est en construction dans la direction de la Croix Dubuc et du Morne-Rouge, pour faciliter l'évacuation de ce village en cas de menace du volcan; le troisième dévale vers Saint-Pierre entre les parois vertigineuses des Pitons et traverse le village égayé de Fonds-Saint-Denis. Tout près se trouve l'observatoire du Morne des Cadets, d'où l'on surveille l'activité du Mont Pelé.

L'arrivée à Saint-Pierre est impressionnante. A un détour du chemin on découvre soudain l'immense horizon de la mer bleue légèrement ridée par la brise; sur le rivage deux ou trois longues rangées de maisons récemment construites, et à vos pieds la tristesse des ruines qu'en vain les herbes folles et les lianes veulent cacher.

La vie reprenait avec ardeur en ces lieux dévastés et moins de trente ans après la destruction de leur belle cité, les rares survivants de Saint-Pierre et ses nouveaux habitants rêvaient de voir la ville aussi prospère qu'avant. On était en pleine fièvre de projets et de réalisation lorsque soudain, le 16 septembre 1929, la Montagne de Feu s'ouvrit à nouveau, avec moins de violence toutefois, et pendant plusieurs mois les nuées ardentes roulèrent leurs roches et leurs cendres dans le lit de la Rivière Blanche. La ville toute proche dut être évacuée et si l'activité volcanique est en décroissance, la menace constante retient encore loin d'elle un certain nombre d'habitants dont la foi est maintenant ébranlée.

Au nord de la ville, présentant vers l'Ouest une énorme échancrure, le Mont Pelé dresse son cône sinistre, dont le sommet s'embrase souvent la nuit, déversant sur les flancs des nappes cramoisies de lave en fusion. C'est un spectacle d'une belle horreur aux moments de paroxysme, et l'on admire la tranquille insouciance de toute cette population fidèle au terroir qui ne l'abandonne qu'aux jours de péril imminent et s'empresse de revenir à la moindre accalmie.

Le bourg du Morne-Rouge, situé à 4 kilomètres seulement du cratère, sur le flanc Sud-Est de la montagne, est entiè-

rement réoccupé. On s'y sent un peu moins en danger, par suite de la direction des vents dominants qui rabattent les cendres vers l'Ouest. Séjour délicieux pour la fraîcheur, la verdure, la pureté de l'air et l'abondance des eaux, le Morne-Rouge reste la villégiature préférée des Martiniquais malgré son infernal voisin. Les fleurs y croissent plus riches en sève et plus vives en couleur, et les environs offrent d'attrayantes promenades.

La plus intéressante est l'ascension du Mont Pelé, qui ne demande que quatre heures à un marcheur ordinaire. Au passage de l'Aileron la pente est assez raide, mais il n'y a danger nulle part. La vue, souvent bornée par les contreforts voisins, s'étend parfois sur toute la vallée de la Capote, sur la Caravelle et sur le littoral déchiqueté de l'Atlantique. Au sommet situé à environ 1.350 mètres, on respire un air pur et vif, tout chargé de senteurs marines; la brume y est parfois épaisse et la brise forte. L'abri Mouttet, construit par les soins du Syndicat d'Initiative, a été fort endommagé par les dernières éruptions; il sera bientôt réparé. Après avoir contourné le cratère sur plus de 2 kilomètres, on y descend facilement par un court raidillon et l'on se trouve alors au pied du dôme intérieur, parmi d'énormes blocs éboulés de l'éruption de 1902 et les fumerolles qui n'ont jamais cessé depuis de dégager des vapeurs brûlantes d'alun et de soufre. L'éruption actuelle est en train de modifier sensiblement l'aspect du dôme et du cratère; les émissions de lave, les éboulements de rochers sont fréquents et il est dangereux de s'y aventurer, surtout sur le grand talus d'éboulis de la Rivière Blanche. L'imagination reste étonnée devant le formidable travail que la nature accomplit en ces parages.

Le village de l'Ajoupa Bouillon, accroché au flanc de la montagne sur le versant de l'Atlantique, domine la vaste plaine qui descend en pente douce vers le rivage, domaine plantureux de la canne dont le tapis verdoyant ondule à perte de vue. Ici la sécheresse n'est guère à redouter, ni les fortes pluies, car le sol poreux absorbe vite l'excès d'eau pour la rendre au besoin. Sol généreux qui paie largement l'effort qu'on lui consacre; il semble que chacun puisse vivre heureux dans une modeste aisance et l'aspect des bourgs de la côte, Basse-Pointe, Macouba, Grand-Rivière, ne dénie point cette impression.

La route de Macouba à Grand-Rivière ne le cède guère en beauté à la Trace; on y éprouve en outre un léger frisson en plongeant le regard au fond des précipices que côtoie le mince ruban de la route en corniche. Il faut une auto sûre

et un chauffeur prudent pour s'y aventurer, mais on est récompensé par la magnificence du paysage: profondes échappées dans les gorges des torrents abrupts, montagneux; forêt pareille à celle des millénaires antérieurs, car bien des points sont presque inabordables. Ailleurs, la mer s'étale à perte de vue, enveloppant l'île toute proche de la Dominique qui semble langouusement étendue sur un tapis de turquoise.

Grand-Rivière n'est qu'une bourgade de pêcheurs intrépides qui, sur de frêles gomiers, bravent les flots toujours houleux du Canal de la Dominique, en quête de dorades, de thons et de poissons volants. Toute cette côte admirable est peu hospitalière jusqu'au Prêcheur, le village qui a le plus souffert des récentes éruptions et qui menace en outre de s'effondrer dans les eaux riveraines des Abîmes. On y peut voir encore la stèle funéraire élevée à la mémoire de du Parquet, premier Gouverneur de l'île et son propriétaire pendant plusieurs années.

Tout le nord de l'île appartient au système du Mont Pelé, que les vallées de la Roxelane et de la Capote séparent de celui des Pitons du Carbet. Ce dernier, bien plus ancien et aussi plus vaste, couvre la partie la plus vaste de l'île. La pente est plus rapide du côté de la Mer des Antilles, entre Carbet et Case-Pilote, où elle se termine par de hautes falaises entre lesquelles d'étroites vallées abritent des champs de cannes et des villages de pêcheurs; à l'Est, les contreforts descendent moins abrupts vers l'Atlantique et leurs flancs féconds nourrissent une nombreuse population qui s'adonne dans les hauteurs aux cultures arbustives ou vivrières, tandis que près de la côte les usines à sucre et les distilleries fument au milieu de vastes exploitations. La côte se creuse en anses harmonieuses où des bourgs importants prospèrent: Lorrain, Marigot, Sainte-Marie; mais l'accès est difficile tant à cause de la houle atlantique que des récifs madréporiques qui forment à quelque distance un barrage protecteur mais périlleux. La brise tonifiante du large qui souffle sans arrêt fait rechercher ces plages aux vacances, mais le bain n'y est pas sans quelque danger du fait des énormes rouleaux et des courants.

La presqu'île de la Caravelle s'avance comme une nageoire de treize kilomètres dans l'Océan; sur son extrémité se dresse un puissant phare à éclipses d'une portée de 30 milles.

Des hauteurs du Vert-Pré, entre Trinité, Gros-Morne et Robert, on découvre un admirable panorama. Au loin, la mer écume sur les brisants et sur le rocher isolé de la Caravelle, dont les flancs escarpés, couverts de guano, brillent comme

une voile au soleil ; en deçà, s'ouvrent de larges baies : Trinité, Galion, Robert, François, séparées par des promontoires aux formes capricieuses et parsemées de nombreux îlots. Les bleus du ciel et de la mer, les blancs des nuages et de l'écume, les verts des champs, des bois et des broussailles et tous les jeux de la lumière sur les hauts fonds madréporiques aux algues innombrables, le miroitement des eaux, la splendeur du soleil, forment un tableau dont l'œil se détache à regret.

Les contreforts des Pitons du Carbet s'abaissent doucement par le Gros-Morne et Saint-Joseph vers la plaine du Centre, immense tapis de cannes où se trouvent les plus importantes usines et les gros bourgs de Lamentin, Ducos, Saint-Esprit, Robert, François, Rivière-Salée. De la Croix-Rivail la vue embrasse cette plantureuse étendue qui se confond au loin avec la baie de Fort-de-France.

Le sud de l'île est formé par une chaîne de volcans plus anciens encore que les Pitons du Carbet ; le point culminant, la Montagne du Vauclin, est un ballon naguère très fertile que le déboisement et la maladie du caféier ont bien appauvri. Elle domine la gracieuse baie du Vauclin et son coquet village qui tend à devenir une station balnéaire ; le Marin, ancien port et chef-lieu du Sud, aujourd'hui déchu ; le village de Sainte-Anne, avec sa vaste plage de sable éblouissant ; le bourg prospère de Rivière-Pilote, grenier de la région, situé au fond d'un large cratère aux énormes rochers ; les villages côtiers de Sainte-Luce, Diamant, Anses-d'Arlets, dont le déboisement a ruiné l'hinterland.

A un mille environ de la côte surgit le Rocher du Diamant, qui fut, de 1802 à 1805, occupé par les Anglais pour observer et gêner les mouvements des flottes françaises près de Fort-de-France. Sur ce cône presque inaccessible, ils réussirent à installer des batteries, une citerne, des logements dont on voit encore les vestiges. Un équipage de cent hommes montait cet étrange vaisseau de guerre inscrit sur les registres de l'Amirauté britannique sous le nom de corvette *Diamond-Rock*. Il fallut toute une petite expédition pour les déloger.

De l'autre côté du Cap Salomon, à l'Îlet aux Ramiers, on trouve encore des casemates, des citernes et des emplacements de batteries. Plus loin, le bourg des Trois-Îlets, berceau de l'Impératrice Joséphine, possède un petit Musée où le Maire a réuni de nombreux souvenirs de l'illustre Martiniquaise.

A l'extrémité sud de l'île qu'un phare désigne la nuit, il existe une rare curiosité : la Savane des Pétrifications. Malgré les innombrables prélèvements opérés depuis trois siècles, on y ramasse encore de nombreux morceaux de bois silicifié et

des roches intéressantes. Le paysage est désertique, nulle trace de végétation sur plusieurs hectares; la côte déchiquetée, où les flots se brisent avec force, présente un aspect sauvage; le soleil ardent, la réverbération, la difficulté d'accès, rendent cette excursion fatigante, mais elle vaut la peine d'être faite.

On se rend facilement de Fort-de-France à Sainte-Anne par le vapeur côtier qui dessert toutes les communes du littoral du Sud; un autre relie la ville aux villages de l'Ouest jusqu'à Saint-Pierre; les autres localités sont desservies par des lignes d'autobus à bon marché, mais peu confortables, qu'on ne saurait recommander aux touristes; mais ils trouveront partout à louer d'excellentes autos pour visiter les points intéressants de l'île.

19 février 1931.

LOUIS ACHILLE.

*
**

C'est aussi avec plaisir et à cause de leurs particularités touristiques que nous reproduisons les deux chroniques ci-après, dues à la plume primesautière de notre compatriote M. Paul Boye, qui sait si délicieusement régaler les lecteurs du journal *La Paix*.

II. — LA POINTE MARIN

Depuis toujours j'entendais vanter les charmes de ce coin pittoresque de l'extrême-sud de l'île. La muse de Victor Duquesnay l'a dépeint avec le coloris brillant qui est comme le reflet de la pensée du regretté poète.

Allez au Marin, il vous sera fait, comme un cadeau de choix, l'invitation de passer une journée à la Pointe-Marin. L'endroit est bien, me disais-je, puisqu'il est tant vanté. Mais l'amour du clocher doit grossir les choses à travers la loupe marinoise. Eh bien, non! les Marinois ont raison d'être fiers de leur plage. Elle est unique à la Martinique et les colonies voisines n'en possèdent pas, que je sache, une pareille.

Les amateurs de canotage se rendent à la Pointe en canot. Les bourgeois y parviennent en auto et débarquent de plain-pied sur le rivage. La route de Sainte-Anne, qui y conduit, est douce et bien entretenue. Une curiosité qui retient l'attention de celui qui, pour la première fois, la parcourt: à cinq cents mètres du petit bourg, dominé par un calvaire typique, en bor-

deux du chemin colonial, à la file indienne, se dressent vingt palmiers géants dont les pointes montent vers le ciel tandis que, sous la brise, leurs ramures se balancent langoureusement: immenses éventails verts.

Combien de générations ont vu passer sous leur ombrage ces palmiers séculaires encore robustes et disposés à travers les fureurs du temps? Mais nous voici à la Pointe-Marin. Vraiment, mon imagination n'avait jamais conçu cette plage immense, au sable fin et blanc, qui s'étend du coin du bourg Sainte-Anne jusqu'à la Pointe-Marin proprement dite, sur un parcours de près de trois kilomètres.

C'est par extension que toute la plage est dénommée Pointe-Marin. Il faut faire au moins un kilomètre sur le sable avant d'atteindre la vraie. Là, à un brusque détour, s'offre un paysage digne de tenter les amis de l'art, poètes ou peintres. L'on est saisi par la beauté originale du tableau.

Les cheminées de l'usine émergent de l'abondante frondaison, les maisons aux rouges toitures, disposées en étages, rappellent en raccourci l'ex-Saint-Pierre, le Fort. Les vertes collines qui encadrent le bourg lui donnent un air de gaieté, tandis qu'à ses pieds viennent mourir sans bruit les lames de la tranquille baie du Marin, où voguent, pareils à des oiseaux, les légers canots à voile des pêcheurs.

J'eus donc, ce lundi 5 janvier, la bonne fortune de passer une journée à la Pointe Saint-Martin. Ce n'est pas tant l'abondance et la saveur des mets qui en ont constitué le charme, mais le lieu lui-même. Tout invite à la joie: la blancheur du rivage, le frais ombrage, l'onde cristalline. Gaieté accentuée par un délicieux *petit cop paille* que l'on absorbe sans compter les coups.

Et la cuisine champêtre donc! Des foyers formés de grosses pierres alimentés avec des brindilles. C'est la corvée des hommes. Les dames s'occupent des préparations culinaires.

Un canot passe. On le hèle. Il contient des poissons frétil-lants. Le *blafe*, le *blafe!* s'écrie le groupe. Tout de suite les voici nettoyés et jetés dans la marmite où bout déjà la sauce épicée, très flatteuse pour le palais, les jours de noce. Un convive, l'ami U..., un élu de la mer, au point d'en avoir la nostalgie, nous régala de *soudons*, *lambis*, *langoustes*. Ce passionné de la mer, après douze ans de recherches, possède une collection de coquillages d'une incomparable richesse. Nous en reparlerons prochainement.

24 janvier 1931.

PAUL BOYE.

III. — UN TABLEAU DE LA MARTINIQUE

A L'EXPOSITION COLONIALE DE 1931

Je n'ai pas la prétention d'être un critique d'art, mais, comme tout le monde, je possède la faculté de sentir ce qui est beau.

J'avoue avoir été fortement impressionné par le tableau de M. Paul Bailly: une toile de 6 mètres de long sur 3 mètres de haut.

Ancien employé de la section ambulante, il m'a été donné de connaître tous les coins et les recoins de l'île. Aussi, dès que je me suis trouvé en présence du tableau, je me suis écrié: Mais c'est un des plus beaux sites du Carbet!

Comment l'artiste est-il parvenu à créer cette œuvre d'un réalisme étonnant? On n'installe pas une toile de cette dimension en plein air, pour copier le modèle. Le mérite de ce tableau réside dans la conception générale de l'auteur, l'exactitude du coloris et la technique d'une perspective qui procure une vue d'ensemble très harmonieuse; l'abondante frondaison d'une gorge dans la région montagneuse où la sève triomphe. Les bananiers, nonchalamment, allongent leurs longues feuilles vertes sur lesquelles, comme des perles, sont semées des gouttes d'eau.

A l'extrémité de la tige supportant le régime, s'accroche la fleur rouge, non encore épanouie, semblable à un cœur saignant.

D'autres bananiers sont chargés de bananes vertes ou commençant à jaunir. Tout à côté, d'autres espèces présentent la figue naine, la *figue-sucrier*. L'on éprouve l'envie de cueillir cette dernière. Et nous nous rappelons tout de suite les raisins du peintre Apelle, qu'un oiseau vint becqueter, tant ils étaient ressemblants. Tout le long des troncs, comme de vieilles hardes, pendent des filaments jaunâtres et desséchés.

Par ailleurs, les arbres à pain, aux troncs couverts de parasites, étendent en tous sens leurs branches feuillues qui abritent les fruits arrondis et charnus. Sur le sol, un champ de choux caraïbes, choux *d'achine* aux larges feuilles vert-épinard.

Les fleurs sauvages, les lianes, les plantes arborescentes, toutes en fleurs, s'entremêlent, véritable kaléidoscope offert par la nature. La rivière, la belle rivière du Carbet, en nappe blanche, glisse doucement ou bondit sur les roches qui lui barrent la route. Courbées ou accroupies, des femmes y font

là lessive. L'une d'elles, une vieille qu'abrite un large chapeau *bacoua*, abandonne le linge pour écouter une jeune *cabresse* accorte. Bien vêtue, le mouchoir bien attaché en *tête trois bouts*, elle revient du bourg voisin et doit traverser la rivière pour rentrer chez elle.

Dans le voisinage, d'humbles logis en paille apparaissent à travers le feuillage et, plus loin, la petite rhumerie dont la cheminée fumante dénote l'activité. Un beau lever du jour sous le ciel des tropiques où courent des nuages teintés des feux du soleil. Et, dominant ce superbe paysage, la masse puissante des Pitons du Carbet.

Le tableau de M. Paul Bailly n'a rien de factice; c'est la vie de chez nous. Il sent le terroir de chez nous. C'est la Martinique.

PAUL BOYE.

10 décembre 1930.



On ne comprendrait pas que notre spirituel et charmant conteur André Thomarel, *alias* Oncle Tom, dont le remarquable ouvrage *Contes et Paysages de la Martinique* vient d'obtenir un grand succès, n'eût quelque chose d'inédit à narrer aux lecteurs de *Galeries Martiniquaises*. Oncle Tom a bien voulu nous envoyer le récit suivant d'une de ces légendes qui courent nos campagnes si riches en anecdotes curieuses ou désopilantes.

IV. — LA LEGENDE DU FONDS CEREMAUX

« *Trois bains Fonds Cérémaux,*

« *Vrai! ka guéri toutt' maux.* »

Entre la baie de Trinité et celle de Tartane, l'anse du Fonds-Cérémaux.

Au pied des bois, du rocher et du morne Castagne qui le ferment, s'étend un immense étang jusqu'à 50 pieds de la plage. La mer en courroux y précipite des vagues écumeuses, mais, grossi par les pluies, l'étang lui confie son excès d'eau.

La mer aux eaux vertes ne cesse de murmurer, tandis que

l'étang bordé de palétuviers et de mangliers garde un calme impressionnant. Le fond du bassin n'est point boueux et l'eau est d'une admirable teinte rouille.

Il en fut toujours ainsi, même au temps lointain où sur le morne Castagne se dressait le château des parents de la petite Yéyette qui souvent, d'une voix tendre et impérative, criait :

— Da ! allons nous promener !

— Il n'est que deux heures, le soleil est trop haut...

— Nous prendrons des ombrelles.

— Où irons-nous ?

— Conduis-moi au Fonds Cérémaux !

— Ah ! non, Doudou, il y a trop de serpents dans ces parages, de gros serpents jaunes...

— Tu dis ça exprès !

— Non, chérie, il y en a même dans l'étang. Hier encore Zaoulou a failli y trouver la mort.

— Comment ça ?

— Il était dans l'eau à pêcher des *dguianmanhouins*.

— Qu'est-ce que c'est ?

— Des poissons noirs ressemblant à des têtards... C'est ainsi que les anciens Caraïbes les appelaient. Nous, Africains, nous les nommons *bôtôlôs* ; ils sont gras et très bons à manger, ils se cachent entre les racines des mangliers. Pouloss ! Zaoulou introduit le bras entre deux racines d'arbres et saisit un énorme *bôtôlô* ; il le tire de l'eau, mais que voit-il ? Un gros serpent *aguia* qui s'enroule furieusement autour de son bras.

— Ouill papa !

— Heureusement que le serpent avait été saisi par le cou. Zaoulou, gardant son sang-froid, sortit de l'eau avec sa prise et à l'aide de son coutelas lui détacha la tête. Et, chaque jour, dans les cannes près du Fonds Cérémaux, les travailleurs tuent de nombreux serpents.

— Eh bien ! Da, appelle Zaoulou et Madimbo, j'irai dans mon palanquin.

*
**

La petite Yéyette adorait se rendre sur le rivage du Fonds Cérémaux.

Là, elle ramassait des coquillages de toutes formes, de toutes nuances, des roches jolies, faites d'une agglomération de purs cristaux ayant forme de petites amandes, des coquilles vides d'oursins blancs, fragiles à l'extrême, mais d'une beauté

incomparable. De là, elle pouvait surprendre les poules d'eau, les canards sauvages dans leurs ébats, des cayalis au bord de l'eau guettant leur proie, et lorsqu'elle y venait en palanquin, ses porteurs lui faisaient une abondante cueillette de pommes à peau jaune satinée, pleines d'un sirop clair, délicatement parfumé, et de petites graines onctueuses agréables à écraser sous la dent.

Mais, à douze ans, Yéyette fut emmenée en France par sa tante-marraine; on ne pouvait vraiment laisser grandir la fillette en sauvageonne. La veille du départ, avec sa Da, elle alla dire adieu à son cher « Fonds Cérémaux ».

*
**

— Alors, Mam Da, comment to yé? (Comment allez-vous?)

— Ah! Zaoulou, cô a ka pati (le corps s'en va). Deux jambes-là raides, pas peu macher enco... Douleurs en dos, douleurs en bras, douleurs tout partout...

— Bon Dié bon! ou ké guérie pou aller « Fonds Cérémaux » épi Tit Têtesse...

— Pas coué Zaoulou! (Je ne crois pas.)

— Courage, Mam' Da!

Et un après-midi, vers cinq heures, clouée par la maladie sur un vieux « zizimtolé » (lit en coubaril à colonnes), Mam Da poussa un grand cri. Un petit boy accourut à son secours et la trouva hagarde.

— Macilili! allez vite appeler Maïte moin!

Un instant après, le maître se présenta dans la case.

— Ah! maïte moin! Ah! maïte moin!

Et des larmes abondantes ruisselaient sur les pauvres joues de l'impotente.

— Je viens de voir ma petite Têtesse.

— Vous dormiez, Mam' Da!

— Je ne dormais pas, Maïte, à tel point que j'entendais très bien le chant des travailleurs, j'avais les yeux à demi fermés. Tout à coup j'aperçois une forme blanche à la porte de la case, je regarde, j'attends... La personne entre sans bruit, s'arrête au pied de ma couche. Je reconnais Yéyette. Je vais lui tendre les bras, elle me fait signe de ne pas bouger et j'entends distinctement: « Da, prenez trois bains dans l'étang du « Fonds Cérémaux » et chaque fois, en sortant, jetez dans l'eau par-dessus l'épaule, sans regarder en arrière, une pièce de monnaie! » J'ouvre la bouche pour parler. Elle m'impose le silence en portant l'index devant sa bouche, me sourit, puis brusquement s'évanouit.

— C'est aujourd'hui le 24 avril; il y a juste huit ans que Yéyette a fait sa première communion. Elle arrive prochainement. Eh bien! Da, continua le maître, je dirai à Zaoulou et à Madimbo de vous porter en palanquin au « Fonds Cérémaux ». Voici trois pièces pour les bains.

— Merci, Maïte!

Deux mois après, Mam Da, guérie, les manches retroussées, s'affairait à la cuisine à la préparation de gelées de goyaves, de confitures d'ananas, de citrons glacés.

— Enfin, Yéyette moïn ka rivé bientôt, merci mon Dié!

Et quelques jours après, un bateau à voile vint mouiller sur rade de Trinité.

Le palanquin de Yéyette retourna vide au château et Mam' Da rapporta à son maître une grande enveloppe bordée de noir.

Yéyette était morte en France, le 24 avril, vers cinq heures.

ANDRÉ THOMAREL.

*
**

Nous terminons le chapitre « Tourisme » par le récit d'une excursion que nous avons entreprise l'année dernière de Fort-de-France aux Pitons du Carbet.

V. — EXCURSION DE FORT-DE-FRANCE AUX PITONS DU CARBET

Le dimanche 14 avril 1930, à 6 heures, MM. L. Achille, H. Olympie, Durringer et Michelin, tous professeurs au Lycée Schoelcher, se réunissent à la porte de cet établissement et arrêtent les derniers préparatifs d'une excursion aux Pitons du Carbet par la route de la Trace. Nous nous réjouissons fort d'avoir la bonne fortune de participer à cette journée sportive en montagne.

Le temps est incertain. Des nuages gris et mamelonnés courent en effet dans le ciel et semblent annoncer la pluie. De la ville, on observe un épais manteau de brouillards sur toute la crête des Pitons.

Qu'importe!

Nous embarquons joyeusement dans l'autobus qui doit nous conduire jusqu'à l'Alma, d'où notre petit groupe gagnera à pied les hauteurs bleu foncé du grand Massif Central de la Martinique.

L'automobile démarre. Rapidement, elle s'engage sur le boulevard de « La Levée » que traversent, à cette heure matinale, quelques rares passants.

La Chapelle de l'Hôpital, le Pont Viard et l'antique Pont Damase, sont vite dépassés. La route sur ce trajet est très bonne. Elle porte un revêtement asphaltique qui lui donne l'aspect d'un ciment noir et reluisant, ce qui supprime le cahot et adoucit considérablement la marche du véhicule. Cette particularité nous incite à souhaiter que tout le réseau routier de la Colonie soit mis au plus tôt dans le même état.

Courant le long de la Rivière Madame tout ombragée de manguiers aux fruits savoureux, filant à vive allure sur la belle route sinueuse qui domine en partie le cours d'eau, la voiture passe en trombe devant les *arbres à pain* géants du quartier « Pont de Chaînes », franchit le pont séculaire jeté sur cette rivière aux eaux calmes et commence bientôt à grimper.

Ici la route tracée à flanc de coteau et bien entretenue est bordée de villas dont les devantures attrayantes font le bonheur des yeux. Tout en bas, à notre droite, la Rivière Madame laisse apparaître par des échappées son eau limpide qui gazouille à travers les roches noires, sur lesquelles — chaque jour — les lavandières, en chantant, viennent battre leur linge et le faire sécher.

Une de ces roches énormes nous rappelle les joyeux ébats que nous venions prendre en ces lieux, voilà quelque 30 ans, avec des camarades de la ville. Nous avons souvenance qu'il existait là un grand et profond « bassin » naturel qui invitait aux « pique-tête ». Debout sur la « Grosse Roche » — ainsi s'appelait la plus volumineuse des roches qui encadraient le bassin — les baigneurs s'élançaient dans l'onde bleue après avoir décrit dans l'air un quart de cercle, y disparaissaient complètement, pour remonter ensuite à la surface, à plusieurs mètres du point de chute.

Aujourd'hui, plus de plongeurs. Le débit de la rivière a sensiblement baissé. Ce fait est une désastreuse conséquence du déboisement intensif entrepris dans la moyenne et basse vallée de la Rivière Madame, comme d'ailleurs dans la plus grande partie de l'île, jadis si richement parée d'une luxuriante végétation !

*
**

Tandis que nous sommes absorbé par ce sujet, l'automobile tourne brusquement à gauche et pénètre dans les méan-

dres que trace le chemin sur ce parcours. Nous montons en ce moment parallèlement à la Ravine Blanche, petit affluent de la Rivière Madame, célèbre par les dangereux trigonocéphales qu'il entraîne lors des fortes crues. Par sa vallée encaissée, qui donne une vue directe sur la ville, nous apercevons dans le lointain brumeux quelques maisons du chef-lieu et une partie de la splendide rade de Fort-de-France.

Les bas-côtés de la route, sur ce point, sont encombrés de fragments de roches arrangés en forme de rectangles bien réguliers ou « mètres ».

Ces matériaux, utilisés dans la construction et le rechargement de la voie publique, sont extraits d'une importante carrière environnante. On peut remarquer dans la carrière les couches stratifiées de roches, placées bien horizontalement. Cette disposition en couches superposées de moyenne épaisseur facilite sûrement l'exploitation de la matière.



L'auto continue à grimper sur une route moins sinueuse. La vue s'élargit peu à peu devant nous. Nous roulons maintenant à vitesse modérée sur une crête qui devient graduellement horizontale. Nous voilà bientôt sur un palier très découvert, permettant au regard de courir dans toutes les directions.

Ici, la nature ne ménage point ses beautés et ses enchantements. La large baie de Fort-de-France, aux eaux argentées par les rayons du soleil levant, offre aux yeux l'aspect d'un lac paisible dans lequel se mirent les collines ravinées du « Morne La Plaine », les bastions en ruines du fortin de la Pointe d'Alet et les vallonnements évocateurs de l'ancienne « Habitation La Pagerie », berceau de l'Impératrice Joséphine.

Plus à l'Ouest, sommeille la Mer des Caraïbes que flibustiers, boucaniers et autres pirates des XVII^e et XVIII^e siècles montés sur leurs caravelles légères et rapides écumèrent féroce-ment. Ses confins mal définis se confondent avec le ciel gris bleuté, éveillant dans l'esprit nous ne savons quel paysage d'automne sans arbres et sans vie. Mais la mélancolie de cette vision s'évanouit devant le tableau bien vivant qu'évoquent les riches plantations de cannes du Lamentin, les collines verdoyantes du voisinage de Ducos et du Vauclin, les séduisantes frondaisons qui s'étagent vers les localités de Saint-Joseph et du Gros-Morne, les hautes cheminées d'usines qui, par leurs volutes tourbillonnantes, trahissent l'activité certaine des grandes exploitations sucrières et rhu- mières de la région, enfin la vigou- reuse forêt qui recouvre les hauteurs de Balata, d'où s'élève,

orgueilleuse et altière, l'architecture imposante du Montmartre martiniquais.

Nous jetons une dernière fois les yeux sur les superbes plantations de citronnelle qui, à droite de la route, entourent la fabrique d'huile essentielle de Lémon-grass de M. Joseph Lalung-Bonnaire et nous continuons notre randonnée.

La voiture, abandonnant le palier, monte à nouveau.

Voici de belles cultures vivrières qui s'essaient dans toute la campagne voisine. Ce sont les témoins éloquents de l'effort quotidien des vaillants cultivateurs de la région; ce sont les manifestations bien réelles du travail opiniâtre des paysans du quartier contribuant dans une large mesure au ravitaillement de la population du chef-lieu.

Une mention spéciale doit être réservée au centre de « Tivoli », dont le jardin d'essai procure aux agriculteurs des plants et semis de toute espèce. Le personnel technique de ce jardin colonial fournit également de précieuses indications aux cultivateurs sur les méthodes de culture les plus rationnelles et les plus productives.

N'oublions pas qu'une importante portion de l'ancienne propriété « Tivoli » avait été morcelée et répartie entre de nombreux sinistrés de la catastrophe volcanique de 1902. La plupart de ces malheureux compatriotes, séduits sans doute par le pittoresque des lieux et la fécondité du sol, y ont fait souche. Ils ont aussi complètement changé l'aspect de ce centre qui forme aujourd'hui un charmant et coquet village noyé dans une mer de verdure.



Mais, sous le rapport des vivres du pays, le beau centre agricole de « Balata » est loin de le céder à « Tivoli » : plantes potagères, *choux* d'espèce différente, *ignames* de toute famille, *manioc*s aux racines volumineuses, *patates* succulentes, couvrent la terre de toute part, rivalisant de sève avec les bananiers aux larges feuilles immobiles, les cocotiers aux longs bras languissants, les arbres à pain, les pruniers, les sapotilliers, les cerisiers, les abricotiers. Cet ensemble, agrémenté de fleurs odorantes, de bosquets clairsemés, de jolies maisonnettes aux toits rouges et blancs, de sources jaillissantes, forme un tout poétique qui donne l'impression d'un merveilleux jardin des tropiques et qui émeut fortement l'âme.

Une remarque est à faire : les terres que nous avons jusqu'à présent traversées appartiennent à la catégorie de la petite et moyenne propriété. Dans toute cette zone, en effet, pas d'usine

à sucre ou à rhum. Aussi la canne, principale culture de la colonie, y est-elle rare.

Mais la montée s'accroît davantage.

Nous voilà maintenant devant le camp militaire de Balata, où les troupes en garnison à Fort-de-France viennent se récréer de temps à autre. C'est un groupe de constructions basses piquées dans une épaisse verdure, et assez éloignées de toute habitation particulière.

Enfin, après le pittoresque paysage de Balata, dont les molles ondulations sont limitées à l'Ouest par les pentes qui dévalent vers la Fontaine Didier et la Fontaine Absalon — stations thermales très recherchées pour la vertu curative de leurs eaux — nous nous lançons en pleine forêt tropicale.

La route serpente devant nous, se déroulant gracieusement au pied des Pitons qui débentent à gauche par les flancs escarpés du Plateau Michel, du haut duquel on découvre la riante vallée de la Rivière Duclos. Il est bon de noter en passant que l'eau de la Rivière Duclos, captée à la hauteur de la Fontaine Didier qu'elle rejoint par un tunnel, apporte une large contribution à l'alimentation du chef-lieu. Mais c'est la rivière Dumauzé qui fournit à la ville le plus grand appoint de liquide; le bassin de captation de son eau est situé à 3 ou 400 mètres en amont de la source minérale d'Absalon.

Sur notre droite, défile la chaîne des hauteurs qui mènent à l'ancienne propriété Bagoé, appelée « La Donis ».

On observe la rareté de l'élément humain dans toute cette partie du massif.

L'air fraîchit de plus en plus et la douceur de la température nous remplit de bien-être.

*
**

Tout à coup, le vombrissement d'un moteur fixe notre attention. Le bruit enfle progressivement. Nous sommes tous convaincus de l'approche d'un avion survolant les Pitons et nous nous faisons déjà une joie d'acclamer le « plus lourd que l'air », messager du progrès.

Mais, hélas! notre déception éclate. C'est une auto qui se dirige vers nous. Encore quelques mètres et nous la croisons au prochain détour du chemin. La voiture est remplie de passagers. Elle vient du bourg de Fonds-Saint-Denis et descend vers Fort-de-France. Nous apprenons que, depuis peu, elle assure régulièrement par la Trace un service quotidien entre les deux localités. Heureuse initiative!

Encore quelques centaines de mètres et nous atteignons

« La Donis », où l'Administration a installé un poste forestier chargé du triage Balata-Colson-Médaille. Nous sommes à 12 kilomètres de la ville.

Nous faisons halte pour prendre contact avec l'agent forestier, M. Camille Dalin, qui nous accueille très aimablement et veut bien nous proposer — ce que nous acceptons volontiers — de nous accompagner dans notre excursion. Nous sommes donc assurés de ne pas nous égarer dans les épaisses forêts des Pitons.

Mettant à profit cet arrêt, nous prenons notre petit déjeuner et nous nous désaltérons dans l'eau fraîche et claire qu'amène ingénieusement au poste une gouttière en bambou ne mesurant pas moins de 200 mètres de long, soutenue à un mètre du sol par une série de piquets en bois. L'eau provient d'une des nombreuses et abondantes sources de la région.

M. Dalin nous apprend que d'autres gardes forestiers nous attendent plus haut et doivent également nous accompagner sur les Pitons. Cette nouvelle nous comble d'aise et de satisfaction, certains que nous sommes d'avoir avec nous des guides très sûrs pour effectuer notre ascension.

Nous remontons dans la voiture et nous partons en emmenant M. Dalin.

*
**

Quelques instants après, nous abordons le camp militaire de Colson, installé à 2 kilomètres de « La Donis ». C'est une station réservée spécialement aux *Mathurins* de passage à la base navale de Fort-de-France. Ses vastes bâtiments, élevés dans une clairière, sont en ce moment inoccupés.

Nous laissons derrière nous, à droite de la route, les hauteurs qui forment le Plateau Larcher; il faut monter sur ce plateau, assez généralement uni, pour apercevoir, dans un fond très boisé, un joli petit lac d'où la « Rivière l'Or » s'élance en bruyantes cascades. L'eau très saine de cette rivière qui tire probablement son nom des avantages qu'elle procure aux habitants du voisinage, descend en torrent à la « Rivière Monsieur » dont elle est un affluent. C'est elle qui va alimenter les garnisons du fort Desaix et du fort Saint-Louis.

*
**

Notre voyage continue ensuite sans incident notable. Peu après, nous nous engageons sur une côte décline aboutissant

à la « Rivière Cadoré ». La Rivière Cadoré est célèbre dans les annales du pays par un éboulement qui, il y a une vingtaine d'années, a enseveli complètement dans son lit profond une maison et tous ses occupants. Ni les occupants, ni la maison n'ont reparu depuis ; c'est du moins ce qu'on raconte...

Après quelques kilomètres de montée et de descente successives — toujours parmi les hautes futaies — nous nous arrêtons à la Rivière Blanche dont les eaux écumeuses et froides ont la vieille réputation d'attirer de nombreux baigneurs de la ville.



Nous remarquons, à droite et à gauche de la route, deux élégantes cabines peintes de couleurs vives. Elles sont dues à l'initiative de la Société des sites et monuments historiques de la Martinique (1).

Ces édifices ont été construits à l'intention des baigneurs, qui ont aussi la ressource d'utiliser le « Refuge de l'Alma », bâtiment spacieux et confortable, édifié à 200 mètres plus loin par la même Société.

Un solide pont en pierres ou « Pont de l'Alma », est établi sur la rivière, qu'on ne pouvait naguère encore traverser que sur un cassis pavé.

La Rivière Blanche aux eaux tumultueuses et légendaires, le « Pont de l'Alma » et la superbe forêt environnante qu'encadrent joliment le beau ciel azuré et les hauts sommets des Pitons empanachés de brouillards, forment un tableau du plus ravissant effet. Aucun être humain arrivant la première fois en ces lieux ne peut manquer d'être immédiatement frappé d'une intense émotion et d'une sorte d'admiration contemplative. La Nature semble avoir réuni en ce petit coin édénique tous les éléments nécessaires pour un bienheureux séjour. Le poète, le philosophe, l'homme de science, tous ceux enfin que les beautés naturelles ne sauraient laisser indifférents, trouveraient dans ce paradis de quoi provoquer l'inspiration profonde, remuer les grandes idées, exciter la recherche de la vérité éternelle, exercer enfin sur l'esprit et le cœur la plus saine et la plus salutaire influence.

Pendant la saison touristique, les Américains qui voyagent de Fort-de-France à Saint-Pierre par la Trace, s'arrêtent presque toujours au « Pont de l'Alma », à l'effet d'y goûter

(1) Autre nom du Syndicat d'Initiative de la Martinique.

les jouissances que ce coin paradisiaque leur réserve; mais ils n'hésitent pas davantage à pénétrer dans le « Refuge de l'Alma » pour se divertir et s'enivrer de la musique endiablée d'un jazz-band.

Nous sommes tous tentés de nous dévêtir pour courir à la baignade qui serait si agréable; malheureusement l'heure avance et il est temps de gagner le sommet des Pitons. Nous parcourons encore 300 mètres et notre voiture stoppe devant le poste forestier de l'Alma, soit à 22 kilomètres du chef-lieu.

*
**

Là nous prenons contact avec trois gardes forestiers: MM. Gabriel Régis et Cilly, attachés au poste de l'Alma; le troisième, M. Fanon, est venu spécialement à notre rencontre. Il appartient au poste des Deux-Choux, situé à 3 kilomètres de là. Après le salut et les présentations d'usage, ces dévoués agents qui assurent la surveillance et la police du plus vaste domaine forestier de la Colonie, nous confirment qu'ils sont à notre disposition pour monter sur les Pitons.

Vous imaginez notre bonheur d'un si précieux concours, d'autant qu'aucun de nous n'a encore entrepris cette excursion à l'endroit que nous venons de choisir. Il s'agit, en effet, de trouver et de suivre l'itinéraire le plus commode conduisant au Grand Plateau, ce puissant contrefort qui relie, du Nord-Est au Sud-Ouest, le Piton des Deux-Choux et celui de Dumauzé.

Notre première pensée, en laissant la ville, avait été d'y parvenir par un sentier du Piton des Deux-Choux. Mais MM. Fanon et Régis nous font observer que la piste est très difficilement praticable de ce côté; nous avons alors pris la détermination, d'accord avec eux, d'attaquer de flanc le Grand Plateau, après avoir franchi sous bois une distance de 2 kilomètres environ, sur un terrain s'élevant en pente assez douce, du point où nous sommes jusqu'au pied même de la montagne.

Il est exactement 8 heures. Le temps reste légèrement couvert.

La petite troupe s'ébranle et s'enfonce d'emblée dans la forêt touffue et sombre. Un air humide et froid nous saisit. Nous marchons par des sentiers couverts d'humus dont l'odeur caractéristique contraste avec le doux parfum des roses, des jasmins, des bégonias, des blanches tubéreuses et des bouquainvilliers aux fleurs rouges qui ornent la devanture du

poste de l'Alma. L'humidité qui règne en ces parages y entretient une végétation exubérante, extrêmement serrée et riche des essences les plus communes de la flore tropicale: *hautes herbes, bambous* de grande taille, *fougères* arborescentes, *magniolas* ou « bois lélés », *balisiers* géants aux fleurs rouges de sang, *balatas, gommiers, acacias, figuiers, poiriers, fromagers* énormes aux branches épineuses, toutes les espèces connues de nos futaies passent et repassent sous nos yeux éblouis. La splendeur et la magnificence de la forêt nous émerveillent et nous font frissonner d'émotion.



Le plafond qui s'étend sur nos têtes ne permet pas d'apercevoir le ciel. C'est en vain que le regard essaie de percer la voûte que forment les puissantes frondaisons.

On conçoit que le soleil, invisible à travers cet abondant feuillage, n'ait point encore de ses chauds rayons dissipé la rosée; les herbes sont toujours tapissées de buée et même les feuilles des arbres laissent tomber par intervalles, en un *tac... tac* irrégulier, les gouttelettes perlées qui les recouvrent.

Une immense et troublante solitude nous entoure et le silence qui s'observe dans ces grands bois entremêlés de lianes innombrables est vraiment impressionnant! Ce silence est à peine rompu par le bruissement des insectes qui fuient à notre approche ou le murmure berceur de quelques clairs ruisseaux se frayant un passage dans les ravins d'alentour.

Parfois une brise légère agite la cime des arbres qui fait alors entendre un sourd gémissement. Ce concert inattendu se complète du susurrement des feuilles sèches qui viennent choir à côté de nous et de la délicieuse mélodie du *siffleur des montagnes*. Toutes ces particularités donnent une idée de la paix et de l'harmonie que l'on retrouve dans cette belle forêt. Elles ne constituent certes pas les moindres attraits, les charmes les moins captivants de ces endroits propices à la méditation et au rêve.



Il y a une heure que notre petit groupe chemine en file indienne vers la base du Grand Plateau. Nous marchons avec prudence pour éviter de tomber subitement dans les « trous Mahaut », ouvertures cylindriques assez larges et profondes que laisse en pourrissant l'arbre de même nom. Si le sentier est sur certains points uni, il est souvent aussi couvert de boue ou d'un inextricable réseau de racines de toutes dimen-

sions et parfois coupé de crevasses qu'il faut franchir en sautant ou en bondissant. De temps en temps, il nous arrive d'enjamber de gros troncs noueux de bois mort, placés en travers du chemin. Parfois nous nous arrêtons pour observer quelque curiosité ou regarder le *latex* qui, sous le coup de coutelas d'un des gardes, s'écoule tout blanc et lentement le long de la tige rectiligne du *gommier*.

Nous interrogeons nos guides pour savoir si des « fers de lance » ne gisent pas dans les trous et excavations que nous découvrons en cours de route. Leur réponse est négative. Il est fort probable que les serpents s'accommodent difficilement de l'humidité persistante qui imbibé de sol de toute la région. Par contre, il n'est pas rare d'y rencontrer des manitous (*Didelphis opossum*). Ces petits marsupiaux dont la chair est très estimée, se laissent également chasser dans les arbres où ils construisent des nids de brindilles et de feuilles sèches, facilement reconnaissables.

Nous manifestons également le désir d'être renseignés sur la police de la forêt. Les agents ne se font pas prier. Ils nous livrent les secrets de leurs méthodes de surveillance. Effrayés par la rigueur des règlements sur les délits forestiers, les voleurs de bois de construction ou de chauffage, les fabricants de « fours à charbon clandestins » pratiquent de moins en moins leur malhonnête industrie. On constate, par bonheur, qu'ils se sont beaucoup assagis.

Le service comporte de pénibles exigences. L'agent est tenu de sortir tous les jours, par tous les temps. Il doit faire preuve d'habileté, de patience, d'énergie, et déployer un dévouement incessant s'il veut aboutir à des résultats sérieux.

Quelquefois il s'égaré dans la forêt. S'il a oublié sa boussole, il lui faut alors grimper très haut dans un arbre pour s'orienter, ou marcher à l'aventure, ou descendre avec de grandes difficultés le long des cours d'eau coupés de falaises et plus ou moins encaissés, jusqu'à ce qu'il parvienne à trouver une issue.

C'est dire au prix de quel esprit de sacrifice et avec quelle conscience professionnelle, cet humble serviteur de la chose publique, dont la rétribution n'a cependant rien d'alléchant, assure efficacement la protection de la forêt dans l'intérêt supérieur de la collectivité!



Soudain, nous entendons à faible distance devant nous le bruit d'une eau qui se déverse en cascades. MM. Cilly et

Régis nous annoncent que nous sommes à quelques pas de la source de la Rivière Blanche, ce cours d'eau argenté qui passe sous le pont de l'Alma. En effet, nous marchons encore un instant et nous débouchons, en pleine clarté, dans la rivière qui, entamant sa course vagabonde, s'en va rejoindre la Lézarde à plusieurs kilomètres de là. La source est en face de nous. Jaillissant avec force d'une gorge moussue creusée dans un roc taillé comme une muraille à pic, l'eau bondit en grondant, dégringole avec fracas et tombe en bouillonnant dans le « bassin » couvert d'écume blanche qu'elle a formé à son point de chute.

A notre droite, nous remarquons le lit desséché et jonché de roches grises d'un torrent du nom de « Rivière Sèche » (1).

Mais comment résister au désir de nous abreuver à la source pétillante et glacée? Ainsi désaltérés, nous nous asseyons sur de grosses pierres de teinte ardoise, accumulées dans le lit de la « Rivière Blanche », et nous nous mettons en devoir de considérer, non sans effroi, et même sans angoisse, les difficultés de la partie la plus dangereuse de notre excursion, c'est-à-dire l'ascension du Grand Plateau par une trace qui s'élève presque verticalement sur un terrain dressé comme une barrière infranchissable.

Il est dix heures. Nous allons reprendre notre marche. Le chemin à suivre, disons-nous, n'est pas loin de la verticale. En nous rendant bien compte qu'il se rapproche généralement de la ligne droite, nous devinons qu'il décrit quelques zigzags et dessine des petites courbes irrégulières.

Deux des gardes qui nous accompagnent l'ont déjà gravi en accomplissant leur pénible service. Les deux autres et notre petit groupe de touristes vont, pour la première fois, tenter l'aventure.

Sur la montagne, des nuages transparents se succèdent rapides comme des trains. Le temps est moins couvert. L'astre du jour envoie une lumière tamisée.

*
**

C'est le moment de nous lever. Bien décidés à aller jusqu'au bout de l'audacieuse entreprise, nous partons pleins de courage, de patience et de volonté tenace.

Escaladant le lit de la Rivière Sèche sur près de 200 mètres

(1) Les rivières « Blanche » et « Sèche », que nous retrouvons au pied des Pitons, nous portent à penser, par association d'idées, aux cours d'eau de mêmes noms qui coulent sur le flanc ouest du Mont Pelé.

environ, nous attaquons allègrement à gauche un étroit passage escarpé et nous progressons à « quatre pattes », en réalisant des miracles d'équilibre sur des pierres branlantes.

Le sentier que nous suivons est tracé sur la crête ou le versant de quelques petits contreforts du plateau. C'est un passage exigü, couvert de graviers, de sable ou de mousse humide, embarrassé de racines enchevêtrées. Il est quelquefois glissant, en raison de la nature argileuse du sol sur certains points. S'il est le plus souvent bordé d'arbustes de toute taille et de grandes *herbes à couteau* qu'il n'y a qu'à tenir pour garder son équilibre, il est aussi, en maints endroits, complètement dépouillé de toute végétation. Sur ces espaces très dangereux à cause des gouffres insondables, des hautes falaises, des précipices vertigineux qu'ils côtoient, nous devons garder la plus complète maîtrise, montrer le sang-froid le plus imperturbable, afin de poser tour à tour délicatement, un pied devant l'autre, ou se mettre à califourchon pour avancer.

Voici de grandes pierres plates de 2 à 3 mètres de long, disposées en pente rapide. Nous passons dessus soit en rampant, soit en faisant la courte échelle, soit en nous tendant la main ou la jambe.

Voici, d'autre part, des bouts de bois fixés horizontalement dans le chemin et formant escalier. Ils facilitent notre ascension. Les gardes nous apprennent que ce travail est l'œuvre des coupeurs de choux palmistes.

Ailleurs, nous empoignons solidement des touffes d'herbes et, faisant jouer des coudes et des genoux, nous parvenons à gravir des passes difficiles. D'autres fois, nous entreprenons le même manège en nous accrochant aux piquets de bois fichés en terre par ceux-là mêmes, sans doute, qui y ont installé des escaliers.

Çà et là, nous rencontrons un petit parcours tant soit peu horizontal et creusé en gouttière. Il faut patauger dans l'eau boueuse qui emplît la gouttière.

Quand les arbustes qui croissent le long du sentier sont assez forts pour nous permettre de nous suspendre à leurs branches, nous n'hésitons pas à nous livrer à de véritables acrobaties et, de traction en traction, nous réussissons à franchir des passages très scabreux.

Que de fois la terre cède sous nos pas ! Que de fois des pierres roulent subitement sous nos pieds ! Nous nous maintenons tout de même, tant bien que mal.

De temps à autre nous faisons une courte halte, tant pour souffler que pour admirer le joli paysage qui s'élargit et s'allonge à mesure que nous nous élevons en altitude.

Nous profitons aussi de ces moments pour échanger nos impressions.

Sur la rive droite de la Rivière Blanche, à quelque deux kilomètres et demi de nous, un petit étang s'étale au milieu d'une savane. C'est l'étang Nicoleau.

Un peu plus près, et presque à la même hauteur que nous, un pli de terrain descend en pente abrupte vers la vallée. C'est la « balancine ». Il existe là, paraît-il, un passage étroit et très difficile qui permet d'accéder au Piton Dumauzé. Malheur à l'excursionniste imprudent qui se laisserait choir de la « balancine ». Il se précipiterait irrémédiablement dans un effrayant abîme. Aussi, les touristes qui ont accompli le prodige de franchir ce terrible passage, en parlent-ils avec une sorte de stupeur et une émotion à peine contenues.

D'aucuns affirment que des accidents tragiques se sont déjà produits en cet endroit.

Tout à coup, un *mancefenil* se détache du fond de la vallée verdoyante. Il monte lentement en tournoyant, nous dépasse et disparaît bientôt à l'horizon.

Regardez cet *arbre des voyageurs*. C'est une variété de bali-sier dont les feuilles vert foncé se balancent paresseusement au souffle de la brise caressante.

Le flanc de la montagne — à droite, à gauche — ne mérite pas moins de retenir l'attention.

Ici, le roc, de teinte noire tachetée de blanc, apparaît dépourvu de toute trace de végétation. Là, des fissures à demi-cachées par des broussailles, de larges fentes latérales, des excavations de formes bizarres font contraste avec des surfaces bien unies. On découvre également des bandes de terre nue, au pied desquelles des tumulus trahissent des éboulements récents.

Mais l'aspect sévère de cette pente inhospitalière s'atténue du spectacle séduisant d'un beau tapis de fougères naines, parsemé d'*ananas sauvages*, de choux palmistes, de graminées de toute espèce, de mousse, et s'égaie en même temps de l'agréable effet produit par des *bégonias*, des *violettes* sauvages, des *crécrés* aux fleurs rouges qu'une bonne fée semble avoir plantés là.

Mais il est visible que la végétation de plus en plus rabougrie se raréfie avec l'altitude.

Enfin, nous repartons. Encore un dernier coup de collier sur la partie réellement la plus dure et la plus périlleuse du

trajet, encore un ultime effort et, haletants, tout essouffés, littéralement trempés de sueur, nos mains endolories, nos vêtements déchirés et couverts de boue, nous nous hissons victorieusement, à 12 heures et demie, au faite du Grand Plateau.

Vous devinez notre frénétique enthousiasme. Vous sentez les battements de nos cœurs triomphants. Vous mesurez notre joie délirante, l'âpre joie de la difficulté vaincue!

*
**

Nous allons enfin jouir d'un repos bien mérité; nous allons renifler à notre aise la brise étourdissante, nous allons charmer nos yeux d'un immense et mirifique panorama.

Nous nous dirigeons alors vers la gauche du plateau parmi les *cabouillas*, les minuscules fougères, les petites graminées, les crécrés, les choux palmistes, les *balisiers* et les *bois-canon* de petite taille qui font fureur ici et, quelques pas plus loin, nous nous étendons sur un frais gazon. Puis nous ouvrons nos musettes pour lester notre estomac creux. Notre repas, bien entendu, s'agrémente d'une bonne salade de choux palmistes. Certains camarades préfèrent cependant manger ce légume sans aucun apprêt. Sa saveur agréable rappelle sensiblement celle de l'amande.

Le chou palmiste, très répandu sur le flanc et le sommet du plateau, ne dépasse guère un mètre de hauteur lorsqu'il est adulte. C'est vraisemblablement une variété naine des grands et beaux palmistes à écorce ligneuse qui poussent majestueusement dans les basses régions de notre île.

Sa tige est comparable à celle du bananier; coupée au ras du sol et dépouillée de ses branches, elle est ensuite débarassée de son épaisse écorce herbacée et le chou lui-même, ou *cœur* du palmiste, d'un blanc laiteux, est mis à nu. Chacun sait que ce légume au goût délicieux est très recherché des gourmets. Malheureusement, il disparaît de plus en plus chez nous, depuis l'inoubliable catastrophe de 1902. Le massif supérieur de la Montagne Pelée, jadis terre de prédilection du chou palmiste, n'a plus de nos jours, un seul représentant de cette espèce végétale que les nuées ardentes ont complètement détruite.

*
**

Le Grand Plateau est une bande de terre de 8 à 900 mètres de long, orientée et descendant en pente modérée du nord-est au sud-ouest. Elle est coupée au sud-est, dans toute sa lon-

gueur, par une ligne presque droite. D'une largeur moyenne de 70 à 80 mètres, elle s'infléchit d'abord doucement vers le nord-ouest et s'abaisse en pente plus inclinée vers la propriété Papin-Dupont.

Au nord-est, il s'appuie sur le Piton des Deux-Choux, à la base duquel la route de la Trace décrit ses méandres, s'accorde avec celle du Calvaire qui va au Gros-Morne, ainsi qu'avec la nouvelle voie conduisant au Morne-Rouge par la Croix Dubuc et le Fonds Mary-Reine. Décrivant ensuite une courbe, la route prend la direction du village de Fonds-Saint-Denis et laisse derrière elle, un peu à droite, le « Piton Neigeux ».

Au sud-ouest, le Grand Plateau s'accroche au Morne Pavillon qu'on atteint après avoir traversé une sorte de col, non loin d'une source accueillante dont nous avons mis à contribution, pour apaiser notre soif, l'eau glacée et toute de cristal. Ce morne, presque inaccessible, doit, paraît-il, son nom à un drapeau que, depuis longtemps déjà, un audacieux touriste américain y aurait planté. On raconte que personne n'a jamais pu répéter l'exploit de l'intrépide Américain.

Derrière le Morne Pavillon qui coudoie le Morne Balthazar, se dresse en flèche le second des trois grands Pitons: c'est le Dumauzé, qui donne son nom à la rivière de même nom, laquelle passant par les stations thermales d'Absalon et Didier, vient se jeter dans la commune de Schoelcher. Le Piton Dumauzé s'appelle également Piton de Colson. Il a une plus faible altitude que le « Gros Piton du Carbet », la plus élevée de toutes ces hauteurs et dont la forme très arrondie rappelle les « Ballons d'Alsace ».

Le Gros Piton du Carbet mesure 1.216 mètres de hauteur. Il est situé au nord-ouest du Grand Plateau. Nous pourrions l'approcher par le « Morne Amour » au contour très doux. Il s'élève dans le voisinage de la bourgade du Morne-Vert, au climat si souvent vanté, et en est séparé par une énorme dent qui descend à pic vers ce riant petit village.

Un peu à droite et en contre-bas du Morne Amour, nous distinguons le « Morne de M^{me} Roy » qui domine la « Rivière du Carbet » coulant parallèlement à la route de la Trace. Une légende assez amusante a donné une certaine célébrité à cette dernière colline.



Plus loin devant nous, ajustée au Morne Lacroix, au Morne Yangfing et au Morne l'Etoile, s'étale, en forme de cuvette, tout la région dénommée « Fonds Mary-Reine » et « Cham-

flore », au climat très sain, au sol prodigieusement fertile et largement arrosé par les eaux de la Capot supérieure et de ses affluents.

L'infortunée commune du Morne-Rouge, que sa vaillante et héroïque population vient de réintégrer en dépit d'une sécurité douteuse, après en avoir été chassée par la reprise d'activité volcanique du 16 septembre dernier, s'estombe là-bas dans une brume légère.

Sa voisine, l'Ajoupa-Bouillon, dont les courageux habitants sont également déjà revenus, se perche sur les confins du Morne Capot. Plus à l'Est, le long couloir du Lorrain, aux versants couverts de belles forêts, se déroule en ligne droite jusqu'à l'Océan aux flots toujours en fureur.

Dominant avec orgueil tous ces sites charmants, la Montagne Pelée, au sommet caché par un brouillard impénétrable, ne laisse absolument rien voir des terrifiants phénomènes qui s'y accomplissent. On ne peut regarder le monstre sans être assailli par le souvenir des angoissants et tragiques événements de 1902. Une grande partie de la zone dévastée à cette époque et en 1929-1930 se découvre tristement jusqu'aux abords de Saint-Pierre, la ville martyre. Mais on se console de l'impression de douloureuse tristesse de ce vaste champ de désolation et de ruine, en contemplant à loisir la puissante verdure du « Parnasse », les cannes merveilleuses et les bâtiments d'exploitation de la distillerie Saint-James, ainsi que les magnifiques bosquets et les belles cultures vivrières qui entourent les constructions vieillies de l'Observatoire du « Morne des Cadets ».

*
**

Tournons maintenant le dos à la redoutable Pelée.

L'enchantement du tableau panoramique qui s'ouvre sous les yeux est chose vraiment impossible à exprimer par la plume, autant que par la parole et le pinceau. Il y a tant d'attraits dans cet incomparable cadre naturel, tant d'infinies variétés et d'harmonie, tant de beauté et de splendeur dans ce divin paysage, que nous demeurons muets d'émerveillement.

« Comme une Néréide au soleil engourdie,
« Sur l'Onde, en s'enivrant de la brise attiédie,
« Sous le ciel pur, dans le flot clair
« De l'immense Atlantique,
« A l'abri des frissons d'hiver,
« S'étend la Martinique
« Fraîche oasis de mer. »

Ainsi chantent en ce moment, en notre âme ardente et sensible, les vers immortels de Victor Duquesnay, notre doux poète local.

De notre observatoire, sous le ciel d'azur et le soleil à demi voilé, le regard embrasse d'un coup des champs de cannes interminables, des usines aux noires cheminées, des distilleries nombreuses, des collines innombrables, des vallées profondes et fertiles, des bourgades et des villages aux toits rouges, des teintes multiples de verdure, des côtes artistement découpées, des îlots bordés de dentelles d'écume et l'Océan mystérieux et magique!

Mais à nos pieds, la flore tropicale s'étend dans toute sa richesse et sa luxuriance et il semble que ce vaste tapis vert foncé ondule gracieusement. Balata, Colson, Alma, Le Boucher, Deux-Choux, Médaille, Plateau Larcher, tous ces espaces verdoyants constituent une parure charmante et enviable et sont autant de réserves abondantes de bois dont l'influence s'exerce efficacement sur le régime hydrographique d'une importante partie de la Martinique.

Du point de vue géologique, les Pitons du Carbet sont autant de cônes volcaniques qui de temps immémorial ont surgi d'un gigantesque cratère de plusieurs kilomètres de diamètre. C'est du moins la thèse admise par l'éminent Professeur Lacroix et d'autres savants géologues, d'après le résultat de l'analyse des roches qu'on y trouve. Dans ce cas, le cône de la Montagne Pelée, celui du Vauclin, du « Morne La Plaine » et des autres centres volcaniques de l'île, seraient peu de chose, par rapport à l'immense *bouchon de lave* que forment les Pitons du Carbet !

*
**

Tandis que nous nous perdons en conjectures sur ce grave sujet, l'instant du départ arrive.

A 14 heures 15, nous reprenons le sentier par où nous étions montés au Grand Plateau.

La descente s'effectue avec d'infinies précautions.

A noter qu'elle est beaucoup moins fatigante et relativement plus facile que la montée.

Nous atteignons à 15 heures 30 la source de la Rivière Blanche, d'où, après un léger repos, nous regagnons, une heure après, à travers la forêt, le poste de l'Alma.

Un bain réparateur à la Rivière Blanche, suivi d'un nou-

veau et substantiel repas au poste forestier, et nous faisons nos adieux aux gardes qui sont vraiment de charmants et aimables compagnons d'excursion.

Notre autobus ronfle et part. Il nous dépose en ville à 18 heures.

Quel impérissable souvenir nous saurons garder d'une journée marquée par tant de joyeux effort, tant de profit intellectuel et moral.

Fort-de-France, le 18 avril 1930.

CÉSAIRE PHILÉMON.



TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
<i>Avant-propos de M. L.-B. Conseil, Instituteur, ancien Chargé de mission du Gouvernement de la Martinique</i>	7
<i>Opinion de M. L. Achille, Agrégé de l'Université, Professeur au Lycée Schœlcher</i>	9
<i>Lettre à M. Destrehem, Inspecteur principal, Chef du Service des Douanes à la Martinique</i>	11
<i>Préface de M. Destrehem</i>	13

PREMIÈRE PARTIE

I. — <i>Sur les origines de la Martinique</i>	21
II. — <i>Le doux pays des revenants</i>	28
III. — <i>Les Caraïbes</i>	37
IV. — <i>Le peuplement de la Martinique:</i>	
1° Généralités	42
2° Des grandes Compagnies de colonisation.....	43
3° Arrivée des premiers Français	46
4° Importation des esclaves noirs	51
5° Brève incursion dans l'histoire de l'esclavage..	52
6° Découverte de l'Amérique et restauration de l'esclavage	54
7° L'esclavage à la Martinique	56
8° Le Code noir	58
9° La situation des esclaves amenés en France....	61
10° Vers le triomphe de la liberté.....	63
11° Introduction des Chinois et Indous.....	73
12° Statistique démographique générale	77
13° Opinions sur les créoles de la Martinique.....	87
V. — <i>Le préjugé de race et de couleur à la Martinique:</i>	
1° Période antérieure à 1778	92
2° De 1778 à la Révolution française	97
3° De la Révolution française à l'affaire Bissette (1823)	99
4° Affaire Bissette (1823)	102
5° De l'affaire Bissette à la Révolution de 1848....	117
6° Après l'abolition de l'esclavage	118
7° L'insurrection du Sud (1870).....	119
8° De la situation en 1881 et années subséquentes..	121
9° Après la catastrophe de 1902 (1902-1910).....	126
10° Va-t-on vers l'apaisement?	129
11° Relations des Français métropolitains et des Martiniquais	131

DEUXIÈME PARTIE

VI. — Vie économique:	
1° Agriculture	133
2° Industrie	144
3° Commerce: a) Coup d'œil rétrospectif; b) Exportations; c) Importations; d) Mouvements de la Navigation	151
VII. — Intellectualisme: a) De l'éducation religieuse à la laïcisation; b) Plaque en l'honneur de M. Casien Sainte-Claire, un des maîtres les plus méritants de l'Enseignement primaire.....	191
VIII. — Association:	
1° Syndicalisme	220
2° Mutualité	222
IX. — Activité sportive	236
X. — Pages littéraires:	
1° Bibliographie récente	248
2° Anthologie martiniquaise	250

TROISIÈME PARTIE

XI. — Faits d'armes militaires	279
XII. — De quelques personnalités marquantes originaires de la Martinique y ayant vécu ou l'ayant visitée	288
XIII. — Les Martiniquais hors de chez eux.....	298
XIV. — La Montagne Pelée et l'éruption actuelle:	
A. — Opinions de M. Revert sur cette étude.....	307
1° Coup d'œil d'ensemble	308
2° Phénomènes secondaires	321
3° Examen sommaire de quelques hypothèses....	326
4° Quelques faits relatifs à l'éruption actuelle.....	332
5° Périlleuses excursions à la Montagne.....	339
6° Le moral de la population.....	345
7° Hommage déferent à M. Frank A. Perret.....	347
8° Autres faits saillants de la période volcanique..	350
9° Equipement volcanique et restauration de la Région du Nord	352
B. — Les observations vulcanologiques de M. Frank A. Perret	354
C. — Note de M. le Professeur Arsandaux présentée au Congrès des Sociétés Savantes à Alger (25 avril 1930)	361
D. — L'activité du Mont Pelé : 2° Communication de M. Frank A. Perret. Aperçu sur ses conditions actuelles (1 ^{er} octobre 1930)	366
E. — Excursion du samedi 27 décembre 1930 au nouvel étang	371
F. — Excursion du dimanche 17 janvier 1931 sur la route du Prêcheur à Saint-Pierre.....	389
XV. — Tourisme:	
1° Le Tourisme à la Martinique	396
2° La Pointe Marin	404
3° Un tableau de la Martinique à l'Exposition coloniale de 1931	406
4° La légende du Fond-Cérémaux	407
5° Excursion de Fort-de-France aux Pitons du Carbet	410

Achévé d'imprimer pour le compte
de M. Césaire PHILÉMON, sur les
presses des ateliers "PRINTORY" sous
la direction de Serge LAPINA.

Paris, le 20 Août 1931.

